L'Œuvre architecturale de Le Corbusier

UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE

Proposition d'inscription sur
la Liste du patrimoine mondial,
présentée par l'Allemagne,
l'Argentine, la Belgique, la France,
l'Inde, le Japon et la Suisse.

DOSSIER DE CANDIDATURE

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier

Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne

Dossier de candidature à l'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Allemagne	Baden-Württemberg
Argentine	CULTURANACION Secretaría de Cultura PRESIDENCIA DE LA NACION
Belgique	Flanders State of the Art
France	Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Culture Communication
Inde	सत्यमेव जयते
Japon	
Suisse	Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun Svizra

JANVIER 2015

Préambule

Le dossier de candidature d'inscription d'un ensemble de bâtiments appartenant à l'œuvre architecturale de Le Corbusier sur la Liste du patrimoine mondial est le fruit d'un travail collectif entamé depuis plus de dix ans. Il a été élaboré par l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse.

Il s'agit d'une demande d'inscription sérielle transnationale. Les dix-sept éléments qui composent la série proposée constituent un ensemble pertinent au regard de l'influence de l'œuvre de Le Corbusier dans le monde. Les différents éléments constitutifs contribuent tous – de manière claire et spécifique – à la valeur universelle exceptionnelle de la série et lui confèrent sa cohérence interne.

Numéro identification	Liste chronologique des éléments constitutifs			
1	1923	*Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris	Île-de-France	France
2	1923	*Petite villa au bord du lac Léman,* Corseaux	Vaud	Suisse
3	1924	*Cité Frugès,* Pessac	Aquitaine	France
4	1926	*Maison Guiette,* Anvers	Flandre	Belgique
5	1927	*Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart	Bade-Wurtemberg	Allemagne
6	1928	*Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy	Île-de-France	France
7	1930	*Immeuble Clarté*	Genève	Suisse
8	1931	*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt	Île-de-France	France
9	1945	*Unité d'habitation,* Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
10	1946	*Manufacture à Saint-Dié,* Saint-Dié-des-Vosges	Lorraine	France
11	1949	*Maison du Docteur Curutchet,* La Plata	Province de Buenos-Aires	Argentine
12	1950	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* Ronchamp	Franche-Comté	France
13	1951	*Cabanon de Le Corbusier,* Roquebrune–Cap-Martin	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
14	1952	*Complexe du Capitole,* Chandigarh	Pendjab	Inde
15	1953	*Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* Éveux	Rhône-Alpes	France
16	1955	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Taito-Ku	Tokyo	Japon
17	1953	*Maison de la Culture de Firminy,* Firminy	Rhône-Alpes	France

1 | *Maisons La Roche et Jeanneret*
Paris – France

2 | *Petite villa au bord du lac Léman*
Corseaux – Suisse

6 | *Villa Savoye et loge du jardinier*
Poissy – France

7 | *Immeuble Clarté*
Genève – Suisse

8 | *Immeuble locatif à la Porte Molitor*
Boulogne-Billancourt – France

12 | *Chapelle Notre-Dame-du-Haut*
Ronchamp – France

13 | *Cabanon de Le Corbusier*
Roquebrune–Cap-Martin – France

14 | *Complexe du Capitole*
Chandigarh – Inde

3 | *Cité Frugès*
Pessac – France

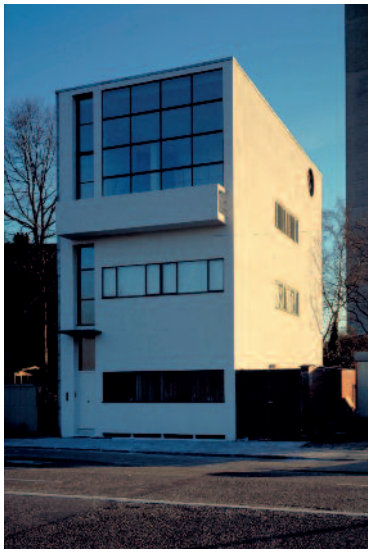

4 | *Maison Guiette*
Anvers – Belgique, région flamande

5 | *Maisons de la Weissenhof-Siedlung*
Stuttgart – Allemagne

9 | *Unité d'habitation*
Marseille – France

10 | *Manufacture à Saint-Dié*
Saint-Dié-des-Vosges – France

11 | *Maison du Docteur Curutchet*
La Plata – Argentine

15 | *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette*
Eveux – France

16 | *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*
Tokyo – Japon

17 | *Maison de la Culture de Firminy*
Firminy – France

Sommaire

PRÉAMBULE **3**

INTRODUCTION **13**

CHAPITRE I – IDENTIFICATION DU BIEN

I (a) Pays 23
I (b) État, province ou région 23
I (c) Nom du Bien 23
I (d) Coordonnées géographiques à la seconde près 23
I (e) Cartes et plans indiquant les limites du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon 23
I (f) Surface du Bien proposé pour inscription et de la zone tampon proposée 23
• Localisation des dix-sept éléments constitutifs du Bien dans le monde 24
• Tableau de répartition géographique du Bien 25
• Tableau d'indentification des éléments constitutifs du Bien 26
• Cartes 40

CHAPITRE II – DESCRIPTION DU BIEN

II (a) / **Description du Bien** **67**
1] Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale **69**
– Une œuvre jalonnée de réalisations iconiques 69
– Un Bien composé de réalisations qui témoignent d'une forte influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* dans une zone géographique donnée 70
– Une œuvre parcourue de réalisations et de textes qui illustrent des concepts nouveaux 71
2] Inventer un nouveau langage architectural **73**
– Innovation plastique 73
– Les Cinq points d'une architecture nouvelle 74
– Inventer un nouvel espace moderne 74
3] Moderniser les techniques architecturales **77**
– Expérimentation technologique et préfabrication 77
– Invention de standards typologiques 77
– Modulor 78
4] Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne **79**
– Nouveaux modes de vie 79
– Habitat minimum 79
– Habitat à une large échelle 80
– Charte d'Athènes 80

II (b) / **Historique et développement du Bien** **81**
1] Conception et construction de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* **81**
– Les fondations puristes de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* 81
– L'internationalisation de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* 82
– L'expérimentation au cœur de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* 83
2] Développements de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* depuis son achèvement **84**
– La réception de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* 84
– Influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au sein des États-Parties du Bien 85
– Une protection précoce 98
– Un patrimoine vivant 99
– Un patrimoine au cœur de tous les débats d'aujourd'hui 99
3] Description, historique et développement des éléments constitutifs du Bien **101**
[1] Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, France, 1923 101
[2] Petite villa au bord du Lac Léman, Corseaux, Suisse, 1923 107
[3] Cité Frugès, Pessac, France, 1924 113
[4] Maison Guiette, Anvers, Belgique, 1926 119
[5] Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart, Allemagne, 1927 125
[6] Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy, France, 1928 131
[7] Immeuble Clarté, Genève, Suisse, 1930 137
[8] Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt, France, 1931 143
[9] Unité d'habitation, Marseille, France, 1945 149
[10] Manufacture à Saint-Dié, Saint-Dié des Vosges, France, 1946 155
[11] Maison du Docteur Curutchet, La Plata, Argentine, 1949 159
[12] Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp, France, 1950 165
[13] Cabanon de Le Corbusier, Roquebrune-Cap-Martin, 1951 171
[14] Complexe du Capitole, Chandigarh, Inde, 1952 175
[15] Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Eveux, France, 1953 189
[16] Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, Tokyo, Japon, 1955 195
[17] Maison de la Culture de Firminy, Firminy France, 1953 201

CHAPITRE III – JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

III – 1(a) / **Brève synthèse** **211**
a(i) Description factuelle **211**
a(ii) Résumé des qualités **212**
– Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale 212
– Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural 212
– Moderniser les techniques architecturales 212
– Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne 212

III – 1(b) / **Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de ces critères)** **213**
1] Critère (ii) **213**
2] Critère (vi) **213**
3] Attributs de valeur et justification du Bien selon ces critères **213**
– Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale 213
– Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural 214
– Moderniser les techniques architecturales 214
– Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne 214
4] Contribution de chaque élément à la justification de l'inscription selon ces critères **214**
• Résumé de la contribution principale de chaque élément à la justification du Bien 215
• Tableau de la contribution de chaque élément à la Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur 216
• Développement de la contribution de chaque élément à la Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur 222

III – 1(c) / **Intégrité du Bien** **232**
1] Intégrité du Bien au regard des attributs de la VUE **232**
2] Intégrité du Bien au regard des autres représentants du Mouvement Moderne **232**
3] Contribution de chaque élément à l'intégrité du Bien **233**

III – 1(d) / **Authenticité du Bien** **237**
1] L'authenticité du Bien au regard de la signature **237**
2] L'authenticité du Bien au regard des documents de référence **238**
3] L'authenticité du Bien au regard des fonctions des formes, des plans, des techniques, des matériaux **238**
4] Contribution de chaque élément à l'authenticité du Bien **238**

III – 1(e) / **Mesures de protection et de gestion requises** **245**
1] Protection et gestion **245**
2] Protection et gestion, objectifs à long terme **245**

III – 2 / **ANALYSE COMPARATIVE** **247**
1] La place de l'architecture du XX^e siècle sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste indicative **247**
2] Analyse comparative du Bien proposé au sein de la Liste du patrimoine mondial et de la liste indicative et du patrimoine architectural du XX^e siècle **249**
– Analyse comparative au regard des attributs de valeur du Bien 249
1) Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale 249
2) Inventer un nouveau langage architectural 253
3) Moderniser les techniques architecturales 256
4) Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne 257
– Analyse comparative au regard de la nature de la série 258
1) Le principal fondateur du Mouvement Moderne 258
2) Un Bien composé d'œuvres d'un seul architecte 260
3) Un Bien transnational unique à l'échelle de la planète 261
4) Un Bien composé d'œuvres savantes : monumentales ou modestes 262
3] Analyse comparative des éléments constitutifs du Bien au sein de L'Œuvre de Le Corbusier – Critères de sélection de la série **263**
– Critères généraux de sélection 263
– Les réalisations retenues 263
– Les réalisations non retenues 267
– Tableau récapitulatif des critères de sélection appliqués à l'ensemble des réalisations de Le Corbusier 275

III – 3 / **PROJET DE DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE** **279**

III – 3(a) / **Brève synthèse** **279**
a(i) Description factuelle **279**

III – 3(b) / **Justification des critères** **280**
1] Critère (ii) **280**
2] Critère (vi) **280**

III – 3(c) / **Déclaration d'intégrité** **280**

III – 3(d) / **Déclaration d'authenticité** **281**

III – 3(e) / **Exigences de protection et de gestion** **281**
Protection et gestion, objectifs à long terme **281**

CHAPITRE IV – ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN ET FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

IV (a) / **État actuel de conservation du Bien** **285**
Permanence des fonctions d'origine 285
Une protection précoce 285
Des systèmes de protection et de conservation efficaces 285
Une intense activité de recherche 285

Un centre de ressources exceptionnel 285
Restauration, conservation, mise en valeur 286
Problématique générale de conservation 288
État actuel de conservation de chaque élément constitutif du Bien 289

IV (b) / **Facteurs affectant le Bien 296**
IV (b) i – Pressions dues au développement 296
IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement 296
IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable 297
IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial 297
Facteurs affectant chaque élément constitutif du Bien 298

CHAPITRE V – PROTECTION ET GESTION DU BIEN

V (a) / **Droit de propriété 317**

V (b) / **Classement de protection 317**

V (c) / **Moyen d'application des mesures de protection 317**
Tableau synthétique des droits de propriétés, classement de protection et application des mesures 326

V (d) / **Plan actuel concernant la municipalité et la région où est situé chaque élément constitutif du Bien proposé 332**

Organigramme de la gestion du Bien 346

V (e) / **Plan de gestion du Bien 347**
V (e.1) Plan de gestion internationale 347
1 – La Conférence permanente 348
A) Objectifs de la Conférence permanente 348
B) Tâches et compétences 348
C) Composition 348
D) Fonctionnement 349
E) Conditions d'application 349
2 – La Fondation Le Corbusier 350
3 – Association des sites Le Corbusier 351
4 – Plan d'action commun de la Conférence permanente 352
V (e.2) Système de gestion nationale/locale 354
• Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien 364

CHAPITRE VI – SUIVI DU BIEN

VI (a) / **Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation du Bien 377**
Indicateur clés relevables directement sur les éléments constitutifs du Bien 377
1] Indicateurs relatifs à l'investissement politique et financier sur le site 377
2] Indicateurs relatifs aux différents projets 377
3] Indicateurs relatifs à la conservation, à la restauration et à l'entretien de l'élément constitutif du Bien 377
4] Indicateurs relatifs à la gestion de la zone tampon 378
5] Indicateurs économiques 378
6] Indicateurs relatifs à chaque action 378
Relevés topographiques : photos témoins 378
Indicateurs clefs à vérifier en archives ou centres de ressources 378
Constitution d'archives de la restauration et de l'entretien des édifices de Le Corbusier 378
Tableau synthétique des indicateurs de suivi de la série 379

VI (b) / **Dispositions administratives pour le suivi du Bien 381**
Disposition administrative pour le suivi de chaque élément constitutif du Bien 381

VI (c) / **Résultats des précédents exercices de soumissions de rapports 384**

CHAPITRE VII – DOCUMENTATION

VII (a) / **Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle** **387**

VII (b) / **Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le Bien** **397**

VII (c) / **Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le Bien** **398**

VII (d) / **Adresses où sont conservés l'inventaire et les archives** **399**

VII (e) / **Bibliographie** **400**

VII (e.1) Principaux écrits de Le Corbusier **400**

VII (e.2) Ouvrages généraux sur l'œuvre et la vie de Le Corbusier **401**

VII (e.3) Ouvrages spécifiques sur les œuvres retenues **405**

VII (e.4) Supports multimédias **412**

CHAPITRE VIII – COORDONNÉES DES AUTORITÉS RESPONSABLES

VIII (a) / **Responsables de la préparation de la proposition** **417**

VII (a.1) Les institutions **417**

VII (a.2) Les experts chargés de la préparation du dossier **418**

VIII (b) / **Institutions – Agence officielle locale** **420**

VIII (c) / **Autres institutions locales** **422**

VIII (d) / **Adresse internet officielle** **424**

CHAPITRE IX – SIGNATURES AU NOM DES ÉTATS-PARTIES **425**

« His logical and ever fresh mind offered India answers similar to those of any of the great Indian Vastu Shastries (architects) of the ancient and medieval times. He perhaps was showing us a new way to see, feel and experience architecture. An expression and experience he created out of a few base elements, yet expressing a new vitality challenging the traditional as well as the modern. He made tangible from béton-brut, local stone, local crafts and exploited shadows, patterns, the breeze and the monsoon.

For him discovery had to happen at all scales, simultaneously and without constraints. References from earlier works were only references and the thrust was on an approach suitable to India where the vision had to match not only aspirations of a free India but also the availability of skills, techniques, resources and relate harmoniously to the eternal cosmic cycles, cosmic elements and the resulting life style that he had witnessed in his journeys.

To the professional fraternity and Indian society at large Le Corbusier through his works shows us how to rediscover our own identity, how to reconnect our works and the life styles and how to integrate natural laws, in our daily life. In short there is no style, nor time, nor product, it is a creation similar to nature, which evolves and simultaneously take roots. All the above signals are our guidelines and if we follow them we will remain as fresh as our very ancient monuments that we admire.

We would be privileged if such a way of thinking and designing enshrined in his buildings should be recognized not only as our heritage but our inheritance and legacy to be passed onto from generation to generation. »

Balkrishna Doshi
Mai 2011

Introduction

Aux origines du dossier

Conformément à son adhésion et à son soutien à la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative promue par le Comité du patrimoine mondial, la France a souhaité dès 2000 compléter sa Liste indicative avec des Biens relevant d'une catégorie sous représentée sur la Liste : ceux du patrimoine moderne. Ce souci, a conduit, dès 2002, le ministère de la Culture et de la Communication à proposer l'idée d'une candidature en vue de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'un ensemble significatif d'œuvres de Le Corbusier. Cette proposition rejoignait l'objectif de la Fondation Le Corbusier de renforcer le réseau des propriétaires et des habitants des œuvres de Le Corbusier dans le monde.

Le 4 mars 2003 une première réunion à Paris des propriétaires et gestionnaires des bâtiments réalisés par Le Corbusier permettait d'acter le lancement du projet.

Peu après, lors d'une réunion des ambassadeurs des onze pays dans lesquels Le Corbusier avait construit, organisée à Paris le 20 janvier 2004 à l'initiative de Jean Guéguinou alors Ambassadeur de France, délégué permanent auprès de l'UNESCO, celui-ci les invitait à participer au projet de candidature. L'idée de proposer une sélection des réalisations corbuséennes dans le monde à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial reçut un accueil enthousiaste de la part de tous les pays concernés. Sept pays – l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, l'Inde, le Japon, la Suisse et la France – ont finalement adhéré concrètement à la démarche et entrepris depuis cette date de construire un dossier collectif de candidature. Ces pays étaient alors incités à compléter leurs Listes indicatives et à mandater un expert chargé du dossier.

Enfin, le 18 juin 2004, la Fondation Le Corbusier, la Commission nationale française pour l'UNESCO, le ministère de la Culture et de la Communication et la convention France – UNESCO pour le Patrimoine, organisaient, dans les locaux de la Fondation, un séminaire international qui lançait formellement la procédure d'inscription de l'œuvre construit de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les débats ont mis en évidence l'intérêt d'une démarche transnationale commune, faisant l'objet dans la phase finale d'un dossier unique construit sur des critères homogènes et mettant en valeur une démarche collective pour la promotion, la valorisation et la gestion de l'œuvre.

« L'œuvre de Le Corbusier constitue la clé de notre modernité. Tout ce qu'il a construit continue à être une source d'émotions pour l'ensemble des générations et demeure un objet d'apprentissage irremplaçable.

Il est indispensable de maintenir son œuvre dans toute sa pluralité, où qu'elle se trouve. »

Álvaro Siza
Porto, avril 2011

Une démarche collective

Les experts représentant les États-parties constituent alors un Comité international qui se réunit tous les trois mois au siège de la Fondation Le Corbusier à Paris. Il a pour objectif d'élaborer une méthode de travail, d'établir la liste des éléments constitutifs du Bien proposé pour l'inscription, de concevoir un synopsis unique pour le dossier final. La France accepte de porter le dossier au nom des pays partenaires.

Parallèlement, des réunions sont organisées par la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO auxquelles participent tous les pays intéressés par l'œuvre construit de Le Corbusier. Ces réunions avaient pour objectif de tenir informé l'ensemble des délégations de l'avancement du dossier.

Enfin, les experts se sont rendus sur les différents sites afin de rencontrer les propriétaires et de mobiliser les partenaires concernés et de vérifier et enrichir les données en leur possession.

Janvier 2008

L'Argentine, l'Allemagne, la Belgique, le Japon, la France, et la Suisse – l'Inde ayant alors décidé de se retirer – déposent un dossier intitulé « L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier » auprès du Centre du patrimoine mondial. La série est composée de vingt-deux bâtiments ou sites.

Séville – Juin 2009

Le Comité du patrimoine mondial réuni à Séville à l'occasion de sa 33e session, au mois de juin 2009, décide de renvoyer la proposition d'inscription, précisant notamment qu'un nouveau dossier devrait justifier l'inscription selon les critères tels que proposés par le Comité (démontrer l'influence des œuvres de Le Corbusier sur l'architecture du XXe siècle et le Mouvement Moderne), revoir éventuellement la liste des éléments constitutifs du Bien, renforcer la coordination internationale, améliorer les plans de gestion.
(Décision : 33 COM 8B.19)

Octobre 2009

Les pays partenaires décident de poursuivre la démarche et de représenter dès que possible la candidature complétée des éléments sollicités par le Comité du patrimoine mondial. Le principe d'une série longue est maintenu (la liste passe de vingt-deux à dix-neuf éléments).

Le titre, « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier – Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne », ne fait plus référence à l'urbanisme.

L'argumentaire est recentré sur les œuvres et sur leur contribution au Mouvement Moderne et à l'architecture du XXe siècle.

Le plan de gestion fait l'objet d'un travail de fond auquel sont associés tous les acteurs nationaux et locaux. Leur présentation, élément par élément, est annexée au dossier.

L'association internationale des sites Le Corbusier tient sa première réunion à Paris.

Juin 2011 – Paris

Le nouveau dossier est déposé au Centre du patrimoine mondial en janvier 2011, pour être examiné par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 35e session, à Paris, au mois de juin 2011. Le dossier, revu dans sa présentation et sa rédaction, maintient les principes essentiels du projet adoptés dès l'origine par les États-parties, notamment son caractère transnational et transcontinental.

Fondé sur une série de dix-neuf édifices, il visait à montrer – par leur diversité – la valeur de la contribution des œuvres de Le Corbusier au Mouvement Moderne et à la révolution qu'elles ont apportée dans la production de l'architecture dans le monde au XXe siècle.

Le rapport d'évaluation de l'ICOMOS recommandait la « non-inscription du Bien » en série tel que proposé par les six pays. Il se montrait en revanche ouvert à l'inscription « séparée » de « trois chefs-d'œuvre » situés en France (l'*Unité d'habitation de Marseille,* la *Chapelle de Ronchamp* et la *Villa Savoye*).

Le Comité du patrimoine mondial prit la décision de « différer » le dossier. Il félicitait « les États-parties pour les efforts faits pour améliorer la protection des cadres, la gestion des sites et la coordination de la série globale ». Prenant acte de la « divergence exprimée quant à la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de la série », il invitait les États-parties à élaborer, « à travers un dialogue constructif avec le Centre du patrimoine mondial en liaison avec les Organisations consultatives, une notion commune de la Valeur universelle exceptionnelle du Bien ». (Décision : 35 COM 8B.40)

2011 – 2014

Toujours convaincus de l'importance et de la pertinence de la candidature sérielle de l'œuvre construit de Le Corbusier, persuadés par les acquis du travail mené en commun depuis dix années et de la collaboration permanente qui s'est instaurée entre les États et les experts, portés par l'enthousiasme des propriétaires et des habitants, les États-parties décidaient de mettre en œuvre un nouveau dossier de candidature fondé sur les principes originels mais prenant en compte les recommandations du Comité du patrimoine mondial.

Fort de la décision des États de poursuivre la démarche collective, le Comité international des experts désignés par les pays continuait à conduire la réflexion sur la construction d'un nouveau dossier. Tous les propriétaires des bâtiments de Le Corbusier dans le monde étaient conviés par la Fondation Le Corbusier au mois de juin 2012 à une journée d'information sur l'état du dossier et de réflexion sur les problèmes de conservation et de restauration des bâtiments.

Conformément à la décision du Comité du patrimoine mondial, les représentants des États-parties ont engagé le dialogue avec ICOMOS et ont tenu régulièrement des réunions avec ses experts afin d'examiner les bases à partir desquelles un nouveau dossier pourrait être soumis à un prochain Comité du patrimoine mondial. Ces rencontres ont associé tous les États participants ainsi que la Fondation Le Corbusier et l'Association internationale des Sites Le Corbusier.

Des représentants du ministère de la Culture et de Communication et de la Fondation Le Corbusier participaient notamment à la réunion du comité scientifique international d'ICOMOS pour le patrimoine du XX^{e} siècle qui s'est tenue à Chandigarh du 2 au 5 octobre 2013 au cours de laquelle ils furent invités à présenter le nouveau dossier.

À l'issue de ces différentes discussions, il est apparu que l'ICOMOS semblait avoir admis comme recevable le principe d'une inscription en série d'une sélection de bâtiments situés dans différents pays et transmettait le 2 décembre 2013 le message suivant aux États-parties : *« ICOMOS recognizes that the participating States Parties have made a significant investment of time, resources and cooperative activity over the past 18 months. Based on the work that has been produced, ICOMOS considers that the process of resubmission of the nomination planned for 2015 should not be further delayed, and thanks all participating States Parties for the collaborative process ».*

Parallèlement à ces discussions, l'Inde décidait de rejoindre les six autres pays en proposant d'inscrire les bâtiments du complexe du Capitole de Chandigarh dans la série proposée à l'UNESCO. La série, réduite par rapport au dossier présenté en 2011, comporte désormais 17 éléments.

L'engagement des États-parties a été officiellement acté lors d'une réunion organisée le 11 février 2014 à la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO à laquelle participaient les ambassadeurs, délégués permanents, de l'Allemagne, de l'Argentine, de la Belgique, de l'Inde, du Japon, de la France et de la Suisse. Confirmant leur engagement, ils ont demandé à la France de déposer le dossier dans les meilleurs délais, soit au mois de janvier 2015.

Situation et complexité de l'œuvre

La collégialité exprimée par les porteurs du projet est le reflet de la réalité de l'œuvre de Le Corbusier dont la force et l'intelligence reposent sur la solidarité entre tous les éléments. Ceux-ci traduisent « l'unité de pensée » qui régit les différentes facettes du travail de leur créateur et ce, en dépit des contradictions inhérentes à tout travail créatif.

Relativement modeste sur le plan quantitatif – soit environ 65 bâtiments ou ensembles subsistants aujourd'hui – l'œuvre architecturale présente aussi les spécificités suivantes :

- elle est spatialement très étendue, répartie dans onze pays sur quatre continents. Si la majorité des œuvres se trouvent en Europe et plus particulièrement en France et en Suisse, certains bâtiments et non des moindres sont situés en Inde, en Tunisie, au Japon, en Iraq, en Argentine et aux États-Unis ;
- ces bâtiments sont de nature et de taille très différentes, villas et maisons individuelles, bâtiments cultuels, logements collectifs, bâtiments administratifs, gymnase, stade, etc. Les propriétaires ont également des statuts très variés : collectivités publiques, associations, propriétaires privés, copropriétés, etc. ;
- la législation ou les pratiques concernant la protection du patrimoine diffèrent notoirement entre les divers pays.

Chaque bâtiment est un prototype, une expérience unique, un chaînon dans le processus créatif mais aussi un maillon dans la chronologie des chantiers de restauration. Chacun des bâtiments qui la composent est une œuvre d'art en elle-même et représente une performance exceptionnelle dans le champ de l'architecture. Une performance à « hauts risques », qu'il s'agisse de l'interprétation des programmes, comme de la conception expérimentale de ces bâtiments sur le plan architectural et technique.

Un plan de gestion international

Cette complexité est le substrat de la richesse de l'œuvre. C'est elle qui justifie en grande partie la proposition d'une inscription en série. Elle justifie également la mise en place d'un système de gestion international qui permettra – à l'instar de la méthode de travail qui a fonctionné pendant les dix années de préparation du dossier – d'assurer le suivi de la conservation des œuvres et de mettre en commun de bonnes pratiques et de proposer le moment venu d'éventuelles extensions afin d'accueillir les bâtiments qui, pour des raisons d'opportunité, n'ont pu être présents dans ce dossier.

La Conférence permanente

La gestion et le suivi des éléments constitutifs de la série des réalisations architecturales de Le Corbusier seront assurés par les instances patrimoniales de chaque État-partie. Afin d'assurer une cohérence et un suivi transnational des éléments constitutifs du Bien ainsi retenus, sans se substituer aux prérogatives de chaque État signataire, le Comité international a proposé la création d'une Conférence permanente. Les sept États-parties en ont acté le principe et une première réunion se tiendra à Paris au premier semestre 2015. Cette réunion est la continuité de toutes les réunions (dix réunions internationales chaque année, auxquelles il faut ajouter les réunions régionales ou locales) qui se sont tenues depuis le lancement du dossier, en 2002.

La Conférence permanente coordonne la gestion du Bien, conseille les États-parties, met en œuvre les actions de promotion et de valorisation du Bien.

L'expérience du Comité international mis en place dès le lancement du projet de candidature est garant de la qualité du travail qui pourra être réalisé au sein de la Conférence permanente. La solidarité et la coopération entre les membres n'ont jamais été remises en cause malgré les vicissitudes de la candidature et les pays qui ont répondu présents en 2003 participent tous à cette nouvelle candidature, témoignant ainsi d'une solidarité exceptionnelle autour de l'œuvre d'un architecte.

Le réseau des villes

Pour favoriser la coordination globale entre les sites Le Corbusier, les collectivités locales sur le territoire desquelles se trouve une œuvre candidate ont décidé de se fédérer pour coopérer sur les questions de protection et de promotion du patrimoine corbuséen. Elles ont associé à leur démarche les villes et collectivités dont les œuvres de Le Corbusier ne figurent pas au présent dossier et les associations représentatives des propriétaires et des habitants. La réunion constitutive de l'Association des sites Le Corbusier s'est tenue à Ronchamp le 27 janvier 2010, elle s'est donnée pour principaux objectifs d'animer le réseau chargé de préserver et de promouvoir les sites Le Corbusier auprès du public ; de partager les expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine Le Corbusier ; d'être à l'initiative de la mise en œuvre des plans de gestion pour chacun des éléments constitutifs du Bien. À l'occasion de la préparation de la candidature, la plupart d'entre elles ont révisé leurs règlements d'urbanisme de façon à renforcer les protections concernant les œuvres de Le Corbusier.

L'association s'est réunie régulièrement depuis sa création dans chacune des villes associées à la candidature, favorisant ainsi les échanges entre les partenaires politiques et les techniciens en charge du dossier, manifestant ainsi son engagement dans le suivi des plans de gestions des bâtiments. Ses membres ont plus particulièrement été attentifs à ce que les populations concernées soient partie prenante de la démarche.

« Le Corbusier a posé les fondations du Mouvement Moderne au cours de la première moitié de sa vie, en construisant les maisons de la période dite « blanche » et en réalisant les éléments d'urbanisme comme l'Unité d'habitation de Marseille. Après la Seconde Guerre mondiale, pendant sa période de maturité, sa créativité sans limites explosa totalement et produisit des objets extraordinaires comme la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp, démonstration exemplaire des possibilités infinies de l'architecture moderne.

Vivre c'est créer, et créer c'est prendre des risques. »

Ando Tadao
Tokyo, mai 2011

La Fondation Le Corbusier

Légataire universel de Le Corbusier, propriétaire de trois bâtiments, et dépositaire de l'ensemble de ses archives, la Fondation a coordonné les travaux préparatoires au dépôt de la candidature. À la demande de tous les partenaires, elle a assuré la maîtrise d'œuvre matérielle du dossier. Elle s'est vu confier par les pays porteurs du projet, la responsabilité du secrétariat de la Conférence permanente.

Titulaire du droit moral sur les œuvres de Le Corbusier, sa contribution est principalement justifiée par sa mission de préserver pour les générations futures l'ensemble des bâtiments construits par Le Corbusier et ses collaborateurs dans le monde entier. Elle est en contact permanent avec les propriétaires et les habitants des bâtiments de Le Corbusier : trois propriétaires et habitants sont membres de son conseil d'administration, dont la représentante de la Fédération européenne des habitants des Unités d'habitation et des résidences collectives construites par Le Corbusier.

La Fondation a mis en place un dispositif qui lui permet d'avoir la meilleure information possible en permanence sur la situation des œuvres et sur leur éventuelle évolution. Celui-ci passe notamment par le réseau des propriétaires des bâtiments avec lesquels elle est régulièrement en contact. Elle bénéficie aussi d'un réseau spontané de correspondants dans tous les pays qui ne manquent pas de l'informer lors de menaces éventuelles concernant l'intégrité des œuvres. Elle intervient auprès des propriétaires et des gestionnaires des œuvres – en coordination avec les services du Patrimoine de chacun des États – pour toutes les questions concernant la conservation des bâtiments de Le Corbusier. Elle a mis en place un comité d'experts qui instruit tous les projets de restauration des œuvres. Elle met à la disposition des propriétaires et des maîtres d'œuvre une architecte qui assure l'interface avec les archives de Le Corbusier et qui suit tous les chantiers de rénovation et de restauration. La Fondation a constitué depuis une dizaine d'années les archives de la restauration : études, projets de restauration, constitution d'archives matérielles.

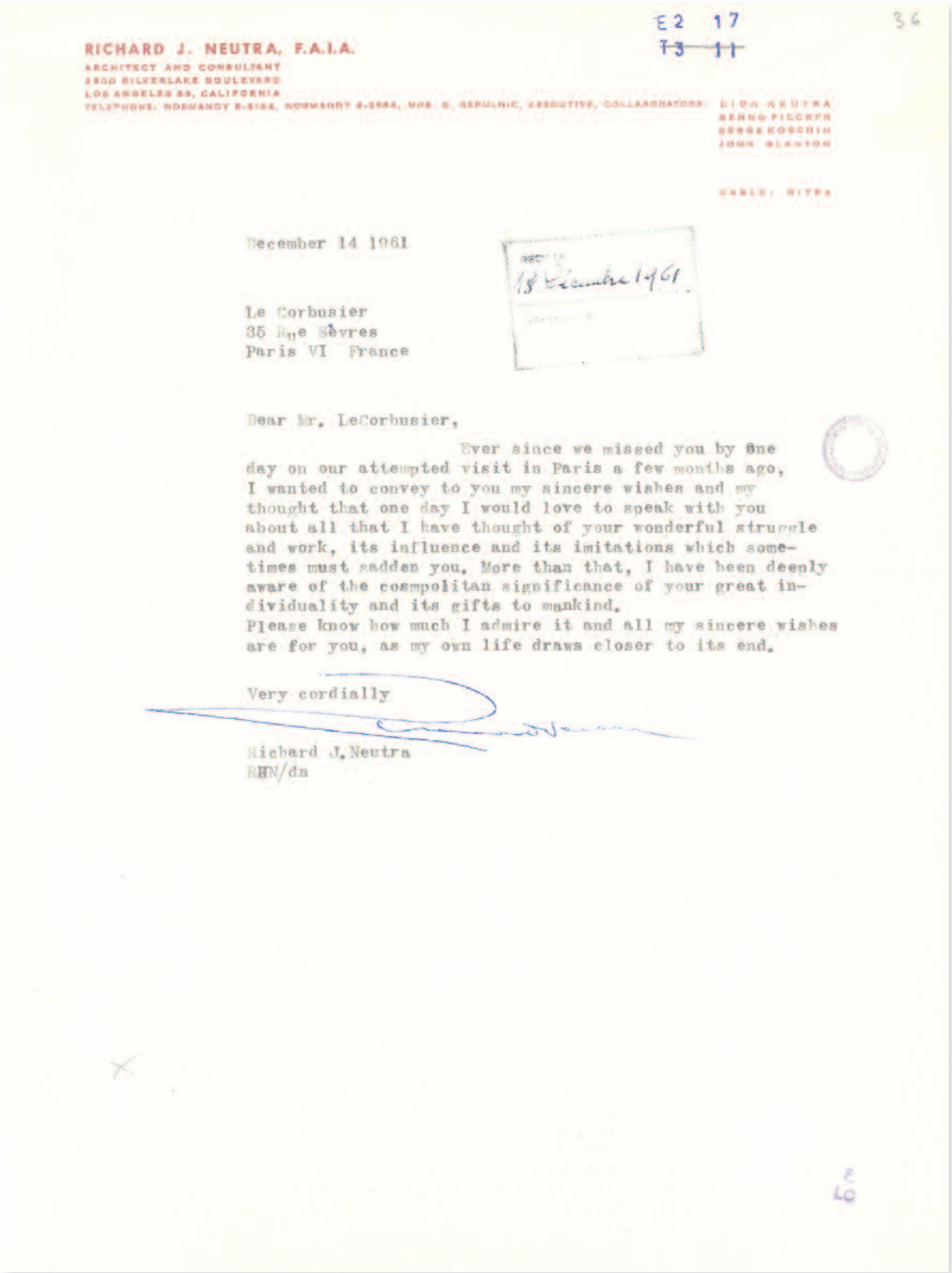

E2 17
T3 11
36

RICHARD J. NEUTRA, F.A.I.A.
ARCHITECT AND CONSULTANT
2300 SILVERLAKE BOULEVARD
LOS ANGELES 39, CALIFORNIA
TELEPHONE: NORMANDY 2-2164, NORMANDY 2-2165, MRS. D. GERULNIC, EXECUTIVE, COLLABORATORS: DION NEUTRA, BERNO FISCHER, SERGE KOSCHIN, JOHN BLANTON

CABLE: NITRA

December 14 1961

REÇU 18 Décembre 1961

Le Corbusier
35 Rue Sèvres
Paris VI France

Dear Mr. LeCorbusier,

Ever since we missed you by one day on our attempted visit in Paris a few months ago, I wanted to convey to you my sincere wishes and my thought that one day I would love to speak with you about all that I have thought of your wonderful struggle and work, its influence and its imitations which sometimes must sadden you. More than that, I have been deeply aware of the cospolitan significance of your great individuality and its gifts to mankind.
Please know how much I admire it and all my sincere wishes are for you, as my own life draws closer to its end.

Very cordially

Richard J. Neutra
RJN/dn

F LC

Archive FLC E2(17)36

Conservation/restauration

En 1990, la Fondation Le Corbusier organisait dans la Maison La Roche une Rencontre intitulée : « La conservation de l'œuvre construit de Le Corbusier », manifestant ainsi, trois ans après la célébration du centenaire de la naissance de Le Corbusier, l'importance de mobiliser les pouvoirs publics, les propriétaires et les maîtres d'œuvre sur les questions spécifiques à la restauration et à la préservation du patrimoine moderne. À l'occasion de la commémoration des cinquante ans de la mort de Le Corbusier, la Fondation organise – au mois d'avril 2015 – en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art, l'Institut national du Patrimoine et ICOMOS France une nouvelle Rencontre internationale consacrée à la restauration de l'œuvre construit. Il s'agira de tirer les leçons des grandes restaurations qui ont été conduites au cours des vingt dernières années (Couvent de La Tourette à Éveux, Maisons La Roche et Jeanneret à Paris, Unité d'habitation de Marseille, maisons doubles de la Weissenhof-Siedlung à Stuttgart, Immeuble Clarté à Genève, Maison Jeanneret-Perret à La Chaux-de-Fonds, Cité de Refuge de l'Armée du Salut à Paris, Centre civique de Firminy, etc.) et de renforcer la coopération entre tous les acteurs pour valoriser ces expériences et en faire bénéficier non seulement la communauté corbuséenne mais également tous ceux qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine du XX^{e} siècle.

Vers une nouvelle architecture

Enfin, il faut souligner que la démarche entreprise par les sept pays partenaires – auxquels s'est imposée d'emblée la nécessité d'une candidature sérielle – a été l'occasion d'une exceptionnelle prise de conscience de l'importance de cette œuvre comme référent incontournable, sur les plans théorique et artistique, de l'architecture des XX^{e} et XXI^{e} siècles et de l'urgence de tout mettre en œuvre pour qu'elle soit représentée - dans la matérialité concrète de ses réalisations - sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, meilleur garant à leurs yeux, de sa préservation sur le long terme.

La poursuite de cet objectif aura permis aux acteurs de la candidature directement impliqués de faire progresser leur niveau de connaissance et d'exigence à l'égard des bâtiments dont ils avaient la responsabilité par la mutualisation des informations et des expériences et la confrontation à l'évaluation des experts. L'ambition pédagogique et sociale immédiatement donnée à la démarche aura également constitué un moteur efficace de mobilisation pour ceux, propriétaires ou gestionnaires d'œuvres architecturales de Le Corbusier qui ne figuraient pas sur la liste soumise au Comité du patrimoine mondial et qui auront manifesté en permanence leur soutien au projet. Elle aura enfin contribué, au-delà de ce premier cercle de connaisseurs, à sensibiliser et à intéresser de multiples partenaires faiblement concernés par l'œuvre de Le Corbusier ou à en modifier la perception auprès de ceux qui n'en possédaient qu'une image stéréotypée.

Elle aura permis de rapprocher les pays concernés, de fédérer également les initiatives à l'intérieur même des pays, de rapprocher les femmes et les hommes qui la vivent au quotidien, les propriétaires et les gestionnaires et tous ceux qui, spécialistes ou amateurs de cette œuvre vivante, ont le souci de partager leur savoir et leur ferveur…

CHAPITRE I

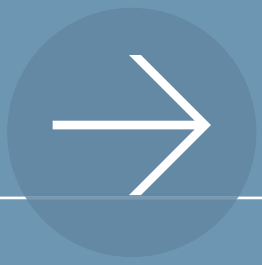

Identification du Bien

I (a) Pays

Le Bien proposé est un Bien sériel transnational, composé de dix-sept réalisations situées dans sept pays, sur trois continents : l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse.

I (b) État, province ou région

Tableaux pages 26 et suivantes.

I (c) Nom du Bien

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier
Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

I (d) Coordonnées géographiques à la seconde près

Tableaux pages 26 et suivantes.

I (e) Cartes et plans indiquant les limites du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon

Tableaux pages 31 et suivantes.
Cartes à partir de la page 40.
La cartographie complète est présentée dans un dossier A3 indépendant.

I (f) Surface du Bien proposé pour inscription et de la zone tampon proposée

- **Surface totale du Bien :** 33,8708 ha
- **Surface totale de la zone tampon :** 1 498,4294 ha
- **Surface totale :** 1 532,3002 ha

Tableaux élément constitutif par élément constitutif, pages 26 et suivantes.

00 a - Localisation des 17 éléments constitutifs du Bien dans le monde

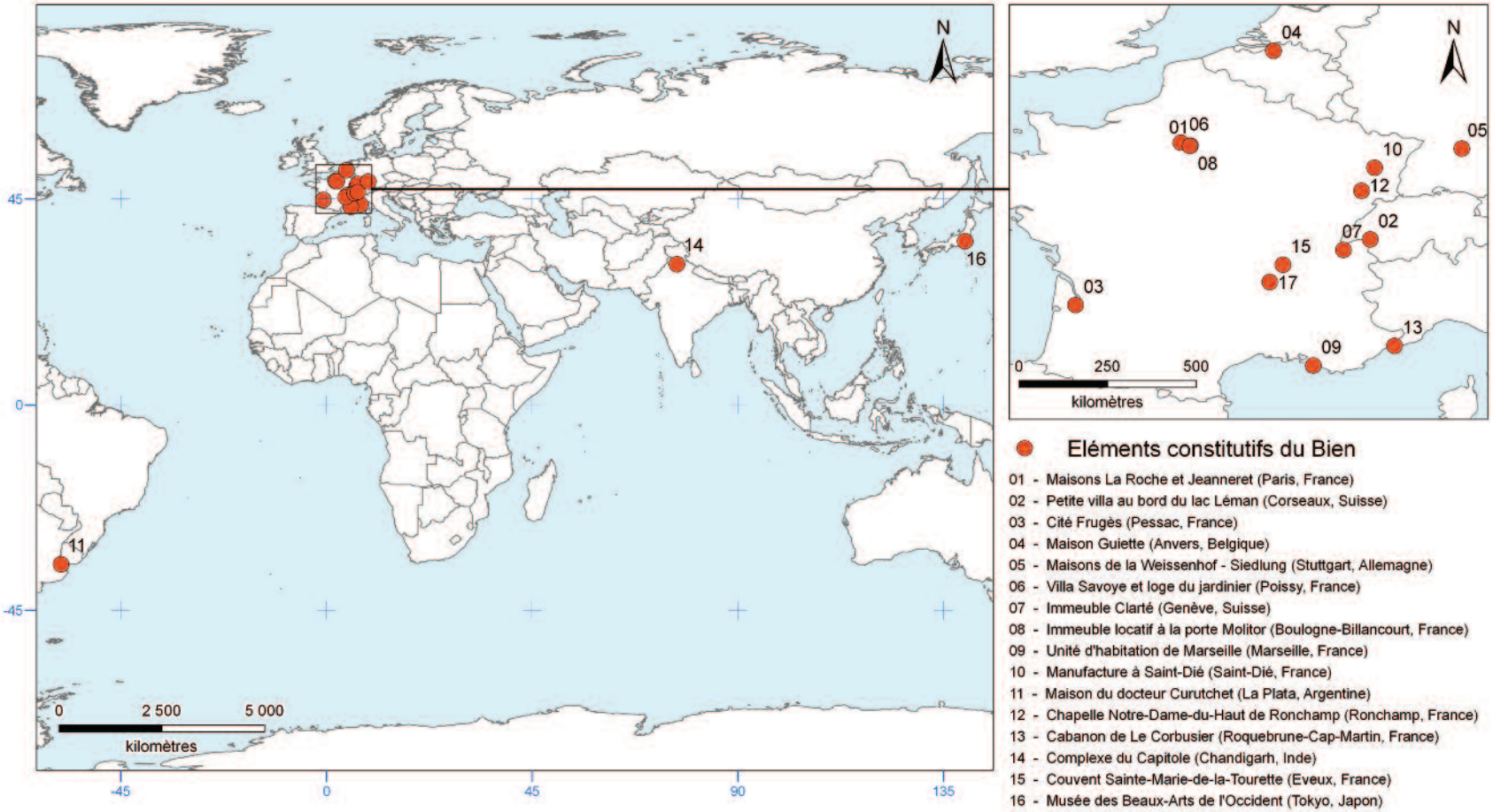

Eléments constitutifs du Bien

01 - Maisons La Roche et Jeanneret (Paris, France)
02 - Petite villa au bord du lac Léman (Corseaux, Suisse)
03 - Cité Frugès (Pessac, France)
04 - Maison Guiette (Anvers, Belgique)
05 - Maisons de la Weissenhof - Siedlung (Stuttgart, Allemagne)
06 - Villa Savoye et loge du jardinier (Poissy, France)
07 - Immeuble Clarté (Genève, Suisse)
08 - Immeuble locatif à la porte Molitor (Boulogne-Billancourt, France)
09 - Unité d'habitation de Marseille (Marseille, France)
10 - Manufacture à Saint-Dié (Saint-Dié, France)
11 - Maison du docteur Curutchet (La Plata, Argentine)
12 - Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp (Ronchamp, France)
13 - Cabanon de Le Corbusier (Roquebrune-Cap-Martin, France)
14 - Complexe du Capitole (Chandigarh, Inde)
15 - Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette (Eveux, France)
16 - Musée des Beaux-Arts de l'Occident (Tokyo, Japon)
17 - Maison de la Culture de Firminy (Firminy, France)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : United Nations Environment Programme, 2001
Projection cartographique mondiale : WGS 84

Numéro identification	Tableau de répartition géographique du Bien			
	ALLEMAGNE			
5	1927	*Maisons de la Weissenhof–Siedlung*	Stuttgart	Bade-Wurtemberg
	ARGENTINE			
11	1949	*Maison du Docteur Curutchet*	La Plata	Province de Buenos-Aires
	BELGIQUE - RÉGION FLAMANDE			
4	1926	*Maison Guiette*	Anvers	Flandre
	FRANCE			
1	1923	*Maisons La Roche et Jeanneret*	Paris	Île-de-France
6	1928	*Villa Savoye et loge du jardinier*	Poissy	Île-de-France
8	1931	*Immeuble locatif à la Porte Molitor*	Boulogne-Billancourt	Île-de-France
3	1924	*Cité Frugès*	Pessac	Aquitaine
9	1945	*Unité d'habitation*	Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur
13	1951	*Cabanon de Le Corbusier*	Roquebrune-Cap-Martin	Provence-Alpes-Côte d'Azur
10	1946	*Manufacture à Saint-Dié*	Saint-Dié-des Vosges	Lorraine
12	1950	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut*	Ronchamp	Franche-Comté
15	1953	*Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette*	Eveux	Rhône-Alpes
17	1955	*Maison de la Culture de Firminy*	Firminy	Rhône-Alpes
	INDE			
14	1952	*Complexe du Capitole*	Chandigarh	Pendjab
	JAPON			
16	1955	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*	Taito-Ku	Tokyo
	SUISSE			
2	1923	*Petite villa au bord du lac Léman*	Corseaux	Vaud
7	1930	*Immeuble Clarté*	Genève	Genève

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	1	2	3	4	5
I (a) PAYS	**FRANCE**	**SUISSE**	**FRANCE**	**BELGIQUE**	**ALLEMAGNE**
I (b) État, province ou région/ département	ILE-DE-FRANCE Paris	RÉPUBLIQUE ET CANTON DE VAUD	AQUITAINE Gironde	REGION FLAMANDE	LAND DU BADE- WURTEMBERG
Commune Adresse	PARIS XVI n° 8 et 10 Square du Dr Blanche	CORSEAUX Route de Lavaux, 21 1802 Corseaux	PESSAC Avenue Henry-Frugès, rue Le Corbusier, rue Xavier Arozan, et rue des Arcades	ANVERS Populierenlaan 32, B-2020 Antwerpen	STUTTGART - Maison individuelle : Bruckmannweg 2, - Maisons jumelées : Rathenaustrasse 1-3, 70191 Stuttgart
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Maisons La Roche et Jeanneret**	**Petite villa au bord du lac Léman**	**Cité Frugès**	**Maison Guiette**	**Maisons de la Weissenhof-Siedlung**
I (d) Coordonnées du point central **• Cartographiques**	X = 646 092 m Y = 6 861 564 m (Lambert 93)	X = 146 525 m Y = 553 200 m SWISSGRID (CH1903)	X = 411 620 m Y = 6 417 745 m (Lambert 93)	X = 651 707,7 m Y = 708 186,6 m (Lambert 2008)	E 32513036.86 N 5405221.69 (UTM)
• Géographiques (WGS 84)	48.85186° (N) 2.26535° (E)	46.468414° (N) 6.829336° (E)	44.79889° (N) 0.64788° (O)	51.183667° (N) 4.393250° (E)	48.799850° (N) 9.177529° (E)
I (f) Surfaces **• Élément constitutif du Bien proposé pour inscription**	0,041 ha	0,04 ha	2,179 ha	0,0103 ha	0,1165 ha
• Zone tampon proposée	1,105 ha	5,8 ha	26,475 ha	6,7531 ha	33,6213 ha
• Surface totale	**1,146 ha**	**5,84 ha**	**28,654 ha**	**6,7634 ha**	**33,7378 ha**
Carte N°	1	2	3	4	5

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien : *L'œuvre architecturale de Le Corbusier.*
Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	6	7	8	9
I (a) PAYS	**FRANCE**	**SUISSE**	**FRANCE**	**FRANCE**
I (b) État, province ou région/ département	ILE-DE-FRANCE Yvelines	RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE	ILE-DE-FRANCE Boulogne-Billancourt	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA) Bouches-du-Rhône
Commune **Adresse**	POISSY 82 chemin de Villiers	GENÈVE 2 et 4 rue Saint-Laurent 1207 Genève	BOULOGNE-BILLANCOURT 23 rue de la Tourelle et 24 rue Nungesser et Coli (Paris XVI)	MARSEILLE 280 bd Michelet
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Villa Savoye et loge du jardinier**	**Immeuble Clarté**	**Immeuble locatif à la Porte Molitor**	**Unité d'habitation à Marseille**
I (d) Coordonnées du point central **• Cartographiques**	X = 628 813 m Y = 6 869 805 m (Lambert 93)	X = 117 195 87 m Y = 500 968 08 m SWISSGRID (CH1903)	X = 645 051 m Y = 6 860 632 m (Lambert 93)	X = 894 650 m Y = 6 243 196 m (Lambert 93)
• Géographiques (WGS 84)	48.92429° (N) 2.02852° (E)	46.20016° (N) 6.156409° (E)	48.84339° (N) 2.25129° (E)	43.26137° (N) 5.39618° (E)
I (f) Surfaces **• Élément constitutif du Bien proposé pour inscription**	1,036 ha	0,15 ha	0,0323 ha	3,697 ha
• Zone tampon proposée	128,167 ha	1,8 ha	47,916 ha	119,874 ha
• Surface totale	**129,203 ha**	**1,95 ha**	**47,948 ha**	**123,571 ha**
Carte N°	6	7	8	9

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien : *L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.*

Numéro d'identification de l'élément	10	11	12	13
I (a) PAYS	**FRANCE**	**ARGENTINE**	**FRANCE**	**FRANCE**
I (b) État, province ou région/ département	LORRAINE Vosges	PROVINCE DE BUENOS AIRES	FRANCHE-COMTE Haute-Saône	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (PACA) Alpes-Maritimes
Commune **Adresse**	SAINT-DIÉ 1 avenue de Robache	LA PLATA n° 320 avenue 53	RONCHAMP Colline de Bourlémont	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN Promenade Le Corbusier
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**La Manufacture à Saint-Dié**	**Maison du Docteur Curutchet**	**Chapelle Notre-Dame-du-Haut**	**Cabanon de Le Corbusier**
I (d) Coordonnées du point central **• Cartographiques**	X = 992 869 m Y = 6 806 270 m (Lambert 93)		X = 971 447 m Y = 6 740 014 m (Lambert 93)	X = 1 059 310 m Y = 6 305 791 m (Lambert 93)
• Géographiques (WGS 84)	48.29082° (N) 6.95025° (E)	34° 54′ 40.83″ (S) 57° 56′ 30.57″ (O)	47.70449° (N) 6.62078° (E)	43.75972° (N) 7.46340° (E)
I (f) Surfaces **• Élément constitutif du Bien proposé pour inscription**	0,762 ha	0,027 ha	2,745 ha	0,198 ha
• Zone tampon proposée	64,912 ha	6,965 ha	215,922 ha	169,759 ha
• Surface totale	**65,674 ha**	**6,992 ha**	**218,967 ha**	**169,957 ha**
Carte N°	10	11	12	13

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien : *L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.*

Numéro d'identification de l'élément	14	15	16	17
I (a) PAYS	**INDE**	**FRANCE**	**JAPON**	**FRANCE**
I (b) État, province ou région/ département	PENDJAB Chandigarh	RHONE-ALPES Rhône	TOKYO	RHONE-ALPES Loire
Commune **Adresse**	The Capitol Complex Sector 1 Chandigarh	EVEUX BP 105 Eveux, 69591 Eveux Cedex	7-7 Ueno-Koen Taito-Ku, Tokyo	FIRMINY route de Saint-Just-Malmont, lieu-dit « Le razes »
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Complexe du Capitole**	**Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette**	**Musée National des Beaux-Arts de l'Occident**	**Maison de la Culture**
I (d) Coordonnées du point central **• Cartographiques**		X = 826 052 m Y = 6 525 725 m (Lambert 93)	X = -31579.048 m Y = -5200.700 m (JGD2011/9)	X = 800 857 m Y = 6 476 799 m (Lambert 93)
• Géographiques (WGS 84)	30° 44′ 25″ (N) 76° 48′ 30″ (E)	45.81963° (N) 4.623531° (E)	35° 42′ 55″ (N) 139° 46′ 33″ (E)	45.38319° (N) 4.28879° (E)
I (f) Surfaces **• Élément constitutif du Bien proposé pour inscription**	50 ha	17,923 ha	0,93 ha	5,091 ha
• Zone tampon proposée	195 ha	99,872 ha	116,17 ha	90,008 ha
• Surface totale	**245 ha**	**117,795 ha**	**117,1 ha**	**95,099 ha**
Carte N°	14	15	16	17

Le Corbusier, projet de l'UNESCO – 1950
Archive FLC L4(7)30

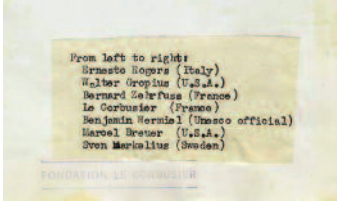
From left to right:
Ernesto Rogers (Italy)
Walter Gropius (U.S.A.)
Bernard Zehrfuss (France)
Le Corbusier (France)
Benjamin Herniel (Unesco official)
Marcel Breuer (U.S.A.)
Sven Markelius (Sweden)

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	1	2
I (a) PAYS	FRANCE	SUISSE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Maisons La Roche et Jeanneret**	**Petite villa au bord du lac Léman**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites des parcelles cadastrales de la propriété, soit celles des deux maisons mitoyennes : parcelles cadastrales n° 93 et n° 95 – section 16-01 BS – commune de Paris. Au-delà du champ de visibilité légal de 500 mètres autour de ces deux maisons classées parmi les Monuments historiques par l'État, la Ville s'est dotée d'outils de protection patrimoniale spécifiques, grâce à son Plan Local d'Urbanisme. Ainsi le square du Docteur Blanche dans lequel se trouve cet élément constitutif du Bien, fait l'objet d'une protection particulière en tant que « secteur de maisons et villas ». De plus, les bâtiments qui cantonnent le square sont soumis à des règles de construction tendant à en protéger la morphologie urbaine. La zone tampon proposée est donc étendue à celle de l'îlot urbain contenant les maisons.	La zone proposée pour inscription consiste en la parcelle de l'élément constitutif du Bien. La zone tampon a été établie sur la base des relations visuelles et morphologiques de l'élément constitutif du Bien avec ses abords, prenant particulièrement en compte l'échelle de l'édifice, son rapport avec le lac et son arrière-fond en amont de la rive. Il en résulte une zone tampon qui comprend la zone derrière la Petite villa jusqu'à la limite établie par la ligne de chemins de fer et une partie plutôt large de la rive à l'ouest et à l'est de l'élément constitutif du Bien. Les règles couvrant la zone tampon sont stipulées dans le règlement général d'affectation de la Commune de Corseaux du 23 mars 1992 qui détaille les prescriptions de construction générales et spécifiques aux différentes zones (approuvé par le canton de Vaud le 25 juin 1993. Ainsi, d'un point de vue juridique, des constructions dépassant l'échelle des constructions déjà existantes sont impossibles à la rive à l'ouest (zone de verdure inconstructible respectivement zone de villas avec coefficient d'occupation limité à 0,17 maximum deux niveaux visibles sous corniche, minimum 6 mètres de distance avec la limite de la parcelle voisine). Les interventions sur la rive à l'est seraient soumises à l'exigence d'un intérêt public et couvert par contraintes spécifiques concernant la protection des rives du lac. L'arrière-fond de la Petite villa fait partie d'une zone à aménager par plans spéciaux, où toute nouvelle construction est soumise à l'adoption préalable d'un plan de quartier tenant compte des caractéristiques particulières du secteur dont fait partie la protection des abords de la maison classée.
Carte N°	1	2

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	3	4
I (a) PAYS	FRANCE	BELGIQUE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Cité Frugès**	**Maison Guiette**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription sont celles de la Cité Frugès et correspondent aux limites du site inscrit (depuis 1976) au titre de la loi française sur les Sites et monuments naturels de 1930, bordé par l'avenue Henry-Frugès, les rues Le Corbusier, Xavier-Arnozan et des Arcades.Dix-huit maisons ont été inscrites (douze) ou classées (six) monuments historiques depuis 2009. Ces protections sont venues compléter celle de la maison située 3 rue des Arcades, classée en 1980. La zone tampon a été déterminée dans un souci de protection des qualités paysagères et urbaines du site et s'appuie donc sur le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, créée par arrêté préfectoral du 27 octobre 1998. La ZPPAUP protège la cité au-delà de ses limites afin d'assurer la préservation de son environnement. Sa zone tampon intègre notamment la propriété boisée jouxtant le site. Le règlement de la zone définit avec précision les dispositions particulières applicables au site en matière de restauration des immeubles existants mais aussi, au-delà de la cité, précise les règles de construction permettant la mise en valeur de l'ensemble. Elle permet ainsi à la cité de se rattacher physiquement à son environnement tout en évitant des agressions visuelles intempestives.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de la maison, c'est-à-dire la parcelle cadastrale : Anvers, Section I, 2313x. La Maison Guiette se trouve aux abords d'un quartier résidentiel. La maison est en fait la dernière construction d'un îlot incomplet. À l'ouest de la maison, on retrouve un terrain non-construit, longeant une autoroute urbaine avec des grands bâtiments. Sur ce terrain, un parc de stationnement vert « park & ride » a été implanté. Au sud de la Maison Guiette, trois immeubles de plusieurs étages ont été construits. Au nord de la maison, l'autoroute qui passe dans un tunnel, à côté de la maison, réapparaît dans un talus. Finalement, à l'est, le quartier résidentiel avec des maisons mitoyennes. La zone tampon autour de la Maison Guiette comprend les abords visuels aux alentours de l'élément constitutif du Bien. Celle-ci sert à renforcer le contrôle sur les interventions spatiales aux environs de la Maison.
Carte N°	3	4

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	5	6
I (a) PAYS	ALLEMAGNE	FRANCE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Maisons de la Weissenhof-Siedlung**	**Villa Savoye et loge du jardinier**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé correspondent à celles des terrains Bruckmannweg 2 et Rathenaustraße 1-3. La zone tampon englobe les zones d'habitation environnantes. En raison de la situation topographique particulière de ce site à flanc de coteau, des relations visuelles avec l'élément constitutif du Bien ont été prises en considération lors de la délimitation de la zone tampon.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de la propriété qui comprend la maison de maître, la loge du jardinier et le parc : parcelle cadastrale n° 4 – section AR – commune de Poissy. La zone tampon correspond à un projet de Périmètre de Protection Modifié de la villa, servitude légale de champ de visibilité (qui se substitue au rayon de 500 mètres), destiné à assurer une meilleure protection du site ; les cônes de vue depuis la Villa Savoye ont été pris en compte dans la réflexion préalable à l'établissement de ce périmètre. Plusieurs outils nationaux et locaux de protection, partiellement extérieurs à la zone tampon viennent la compléter et permettent d'assurer la maîtrise du cadre paysager dans lequel s'inscrit la villa : champ de visibilité légal des Monuments historiques et des Sites protégés au titre de la loi française sur les Sites et monuments naturels (Code du patrimoine français et Loi de 1930) de Poissy et de Villennes. Par ailleurs, la zone tampon intègre d'autres servitudes et outils divers (zone du Plan de Prévention du Risque Inondation de Poissy, zone du Plan Local d'Urbanisme).
Carte N°	5	6

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	7	8
I (a) PAYS	SUISSE	FRANCE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Immeuble Clarté**	**Immeuble locatif à la Porte Molitor**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	La zone proposée pour inscription consiste en la parcelle de l'élément constitutif du Bien. La zone tampon a été établie sur la base des relations visuelles et morphologiques de l'Immeuble Clarté avec le tissu urbanisé environnant de haute densité, mais d'une morphologie hétérogène. L'Immeuble Clarté occupe une position particulière et significative dans l'îlot définissant la zone tampon. La zone tampon doit par conséquent garantir la protection de l'intégrité visuelle et structurelle de l'Immeuble Clarté en cas d'éventuelles – actuellement peu probables – démolitions et de nouvelles constructions dans ses abords. Les règles de construction couvrant la zone tampon sont stipulées dans la Loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI ; L 5 05). La zone tampon fait partie de la 2e zone de construction, où en règle générale les constructions ne doivent en aucun cas dépasser un gabarit limité par un alignement et une ligne verticale de façade de 24 m ; une augmentation de gabarit de 6 m au maximum peut être autorisée, pour autant que les immeubles concernés figurent sur la carte indicative du quartier adoptée par le Conseil d'État ; aux abords de l'Immeuble Clarté, une telle augmentation n'est pas admise. Dans la partie nord de la zone tampon, comprenant une partie du quartier de la Terrassière, des constructions historiques de l'ancien faubourg ont été mises à l'inventaire cantonal en 2010, assurant leur sauvegarde et ainsi la volumétrie du bâti de la zone tampon. Dans les parties est et sud, la hauteur aujourd'hui légalement autorisée pour des nouvelles constructions pourrait être réduite dans le cadre d'une procédure de demande de construction, basée sur la protection fédérale de l'élément constitutif du bien et ses abords selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1er juillet 1966 (LPN ; RS 451). L'élaboration d'un plan de site a été écartée en 2010 au profit de l'inscription à l'inventaire des bâtiments dignes de protection,dans la zone tampon de Clarté. Si la mesure se révélait insuffisante, une procédure d'élaboration d'un plan de site serait alors enclenchée dans le futur, afin de définir légalement de manière anticipée et précise les gabarits autorisés en cas d'éventuelles reconstructions.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de l'immeuble : parcelle n° 46, section U – commune de Boulogne-Billancourt. La parcelle se trouve sur le plan cadastral de la commune de Boulogne-Billancourt. La zone tampon se situe à la fois sur les communes de Paris et Boulogne-Billancourt, comprennant de nombreux édifices protégés au titre des Monuments historiques et côté Paris un site inscrit au titre de la protection française sur les Sites et Monuments naturels, donc une zone de grande vigilance en matière de suivi et de contrôle des interventions sur les extérieurs du bâti. La zone tampon est limitée à l'est par la rue Denfert-Rochereau. L'Immeuble Molitor appartient à un front bâti continu et homogène marquant la limite communale entre Boulogne-Billancourt et Paris. En vis-à-vis, se trouve un ensemble très cohérent de HBM (ceinture d'immeubles de logements qui s'est historiquement constituée entre la limite des anciennes fortifications et les premiers boulevards intérieurs). Il s'agit d'un vaste espace urbain aménagé dans l'entre-deux-guerres pour recevoir toutes sortes d'équipements (sportifs notamment) et répondre aux nouveaux enjeux de développement de la ville. La zone tampon s'appuie à la fois sur les éléments patrimoniaux identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt et sur les servitudes légales de champ de visibilité générés par l'Immeuble Molitor et la Maison Cook, également de Le Corbusier, mais extérieure à la zone tampon.
Carte N°	7	8

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	9	10
I (a) PAYS	FRANCE	FRANCE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Unité d'habitation à Marseille**	**La Manufacture à Saint-Dié**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de l'immeuble : parcelle n° 4 section C – commune de Marseille. Une zone tampon a été établie afin d'assurer la protection et la gestion de l'environnement proche et plus lointain de l'Unité d'Habitation. Elle s'appuie pour sa plus grande partie sur les servitudes de champs de visibilité des Monuments historiques (rayons de 500 mètres) de l'Unité d'habitation et de la villa Magalone également protégée au titre des Monuments Historiques et située sur l'autre rive du boulevard Michelet. Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marseille s'appliquent seules à l'extérieur de ces servitudes. La zone tampon a été définie pour préserver le paysage offert par la grande perspective du boulevard Michelet. En effet, à la différence des autres grands immeubles d'habitat collectif de la zone (à l'exception du stade vélodrome, situé à environ un kilomètre de l'unité et hors de la zone tampon), l'Unité d'habitation émerge des alignements d'arbres du boulevard. Toujours dans cette logique de prise en compte des perspectives visuelles sur l'édifice, la zone tampon s'étend sur l'avenue de Mazargues à l'Ouest, jusqu'au pont de l'Huveaune. A l'immédiate proximité de l'élément constitutif du Bien, la zone tampon comprend les îlots peu denses qui correspondent à d'anciennes bastides et villas dont les parcs ont été partiellement urbanisés. Au nord, la zone tampon intègre les îlots « industriels » accueillant des édifices de faible hauteur ménageant des vues sur l'unité d'habitation. L'évolution des îlots, compris dans les servitudes de protection des Monuments historiques, est à encadrer afin de conserver ces perceptives visuelles. A l'est du boulevard, les îlots accueillant des immeubles collectifs sont peu susceptibles d'évoluer.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de l'immeuble : parcelle n° 20 – section AH – commune de Saint-Dié-des-Vosges. Ce secteur de la ville comprend plusieurs édifices protégés au titre des Monuments historiques. La zone tampon reprend en grande partie la servitude légale de champ de visibilité (rayon de 500 mètres) générée par la manufacture, en affinant cependant ce périmètre en fonction de la topographie, de la nature du tissu urbain environnant l'élément constitutif du Bien et des perspectives visuelles sur celui-ci, en particulier depuis l'axe « gare-cathédrale », axe majeur de la ville qui présente une vue directe sur la manufacture. L'intégration de nouvelles dispositions dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune est en cours de réflexion pour améliorer la préservation du cadre paysager dans lequel s'inscrit la manufacture (affiner la règle de hauteur pour les nouvelles constructions, mettre en place des prescriptions architecturales)
Carte N°	9	10

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	11	12
I (a) PAYS	ARGENTINE	FRANCE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Maison du Docteur Curutchet**	**Chapelle Notre-Dame-du-Haut**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	L'élément constitutif du Bien comprend la parcelle contenant la Maison du Docteur Curutchet. La zone tampon proposée inclut l'îlot urbain où se trouve le bâtiment, les espaces verts autour de cet îlot (les places et petites places en face de la maison et une partie du parc urbain voisin) et les parties des îlots urbains voisins de celui de la Maison Curutchet. La zone tampon a été délimitée en tenant compte des abords de la Maison Curutchet et des vues à partir et vers le bâtiment.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé correspondent à l'édifice et à une partie de son pourtour incluant la maison du gardien, la maison du pèlerin et la pyramide à degrés dédiée aux victimes du bombardement de 1944, soit les parcelles cadastrales n° 260, 261, 264, 488, 490 et partie de la parcelle 430 – section F – commune de Ronchamp. Toutes ces parcelles appartiennent à l'association propriétaire de la chapelle, à l'exception de la parcelle n° 490. La zone tampon est définie en fonction de l'orographie et du site. Cette zone tampon reprend essentiellement les limites de la colline sur laquelle s'élève la chapelle. Ce premier périmètre de protection est complété par une zone de vigilance plus large permettant de renforcer la maîtrise du développement du village de Ronchamp, de ses hameaux et de l'ensemble du bassin visuel qui entoure, sur une superficie importante, l'élément constitutif du Bien. Ce deuxième périmètre renforce le système de protection autour de la chapelle mais ne fait pas partie de la zone tampon.
Carte N°	11	12

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	13	14
I (a) PAYS	FRANCE	INDE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Cabanon de Le Corbusier**	**Complexe du Capitole**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites des parcelles cadastrales de la propriété qui comprend : le Cabanon, la guinguette l'Étoile de mer, l'atelier, les Unités de camping : parcelles cadastrales n° 298 et 299 – section AN – commune de Roquebrune-Cap-Martin. Le vaste périmètre de la zone tampon a été défini selon une logique de valorisation et de préservation du cheminement entre le Cap-Martin et la gare de Roquebrune-Cap-Martin et des perspectives visuelles sur le littoral et les Monuments historiques, dont le Cabanon de Le Corbusier. Elle intègre donc la gare SNCF et les secteurs qui se développent le long du littoral (avenue Paul-Doumer : D52). Plusieurs dispositifs permettent de préserver ces espaces. Le paysage proche du Cabanon est protégé depuis 1974 par le vaste site classé du Cap-Martin et, au-delà, un site inscrit couvre depuis 1973 l'ensemble du littoral de Nice à Menton sur plus de 94 km^2. La zone tampon s'appuie également sur les servitudes de champs de visibilité (rayon de 500 mètres) de plusieurs Monuments historiques compris dans le périmètre (Villa E-1027 d'Eileen Gray, villa Cypris, Villa Torre-Clementina...).	Le Complexe du Capitole occupe géographiquement et symboliquement le sommet de la composition du plan de Chandigarh, aux pieds des collines de Shivalik située au nord. Le Complexe du Capitole, le Rajendra Park, à l'ouest et le lac Sukhna à l'Est, constituent le Capitole Parc, qui s'étend sur toute la largeur de la ville. Le Complexe du Capitole est relié à la ville par la voie monumentale Jan Marg (voie V2 dans la nomenclature corbuséenne). La limite sud du site proposée est constitué par le Uttar Marg (V3), qui longe le Complexe du Capitole au sud et conduit vers le Rock Garden et le lac Sukhna. Les limites de la zone tampon ont été arrêtée en vue de protéger et d'assurer la sauvegarde des attributs de valeurs du site proposé. Au nord du Complexe du Capitole, la zone tampon s'étend jusqu'à la ceinture de manguiers retenue comme limite pour constituer un écran visuel au développement qui aura lieu au-delà. Au sud, la zone tampon comprend les secteurs résidentiels 2-5, dont la faible densité permet de mettre en valeur et de respecter les principes urbains qui avaient prévalus lorsque Corbusier avait imaginé le Complexe du Capitole. A l'est, la zone tampon s'arrête à la lisière du Parc Rajindra qui est aussi la limite du Capitole Parc, car le Parc Rajindra assure la protection du site proposé et sa connexion visuelle avec la ville. Enfin, à l'ouest, la route qui longe le Rock Garden ; elle marque la limite de la réserve protégée de la forêt du lac Sukhna qui assure une protection naturelle au site. Liste des plans en annexe : • Carte politique de l'Inde indiquant la situation de Chandigarh, des États du Pendjab et de l'Haryana. • Carte topographique de Chandigarh et de ses environs. • Plan de la zone de bien de l'élément proposé et de sa zone tampon. • Plan masse du Complexe du Capitole et de ses composantes (édifices, monuments).
Carte N°	13	14

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	15	16
I (a) PAYS	FRANCE	JAPON
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette**	**Musée National des Beaux-Arts de l'Occident**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et paysagère et incluent l'assiette de l'édifice et une partie des terrains environnants afin de prendre en compte l'édifice dans son cadre vallonné et boisé : parcelles cadastrales n° 1, 2 et partiellement n° 17 – section AH –, et partiellement n° 3 – section AI – commune d'Eveux. Les limites de l'élément constitutif du Bien sont largement en deçà de la limite de la propriété et ce, selon les souhaits des propriétaires. Elles sont pour partie matérialisées par un segment de l'ancien mur de clôture du domaine de la Tourette. Le périmètre de l'élément constitutif du Bien comprend un espace d'inhumation privé pour les dominicains (50 frères y reposent). La zone tampon correspond à un Périmètre de Protection Modifié du couvent, servitude légale de champs de visibilité (qui se substitue au rayon de 500 mètres), établie autour de l'édifice protégé. Ce périmètre, adapté à l'histoire et à la topographie du site permet de mieux prendre en compte le cadre paysager dans lequel s'inscrit le couvent et d'assurer une meilleure gestion des autres éléments patrimoniaux de l'ancien domaine de la Tourette (glacières, mur de clôture du domaine, espace boisé…).	L'élément constitutif du Bien proposé est constitué d'un musée d'art situé dans le Parc de Ueno (don impérial) géré par la Métropole de Tokyo. Unique œuvre de Le Corbusier au Japon, il est aussi le premier prototype complet réalisé de son concept de « Musée d'art à croissance illimitée » et a été classé Bien culturel important en vertu de la Loi sur la Protection des Biens Culturels en tant qu'œuvre ayant exercé par la suite une grande influence sur l'orientation de l'architecture moderne au Japon. Le site du Bien est protégé en tant que Monument inscrit (site). La Loi sur les Parcs Urbains et l'Arrêté sur les Parcs de la Métropole de Tokyo appliquant des règles de limitation sur les constructions au Parc de Ueno en tant que parc de la Métropole de Tokyo, le parc jouit d'un environnement favorable en tant que zone tampon du bien. Par ailleurs, cette zone tampon ainsi que ses alentours ont également été inscrits en tant que Parc d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'Urbanisme et le Quartier Paysager (Fuchichiku) en vertu de l'Arrêté sur le Quartier Paysager de la Ville de Taito. Les travaux de construction sont donc soumis à des restrictions relevant de ces lois et réglementations. La zone tampon a été délimitée sur la base des délimitations des Zones Spéciales Paysagées du Parc de Ueno et de ses environs, dans le cadre du Plan Paysager de la Ville de Taito issu de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages. Les directives ou les critères pour cette zone, tout en mettant en valeur les ressources paysagères présentes dans le parc, cherchent à former des paysages attrayants. Une attention particulière est accordée aux vues depuis le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident et de ses alentours en tant qu'établissement culturel majeur du Parc de Ueno. Afin de vérifier la conformité avec ces critères, la Loi de Mise en Valeur des Paysages exige la déposition d'une déclaration préalablement à toute demande de permis de construire. Aussi, pour s'harmoniser avec le paysage alentour, la construction des grands bâtiments qui sont planifiées en faisant appel à divers zonages de développement urbain est soumise à la consultation préalable du Gouverneur de la Métropole de Tokyo avant toute procédure notamment de planification urbaine en vertu de l'Arrêté sur les Paysages de la Métropole de Tokyo et du Plan Paysager issus de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages. Ainsi, le Bien est situé dans une zone offrant la possibilité au développement urbain et aux biens culturels de coexister et dont l'environnement alentour jouit de mesures de conservation optimales grâce à l'application de divers lois et règlements.
Carte N°	15	16

Tableau d'identification des éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Numéro d'identification de l'élément	**17**
I (a) PAYS	**FRANCE**
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	**Maison de la Culture**
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	L'élément constitutif du Bien est délimité par la parcelle sur laquelle est sise la Maison de la Culture et qui comprend, outre cet édifice, l'essentiel du stade municipal également construit par Le Corbusier : parcelle cadastrale n° 301 – section AO –. Les limites de la zone tampon ont été déterminées dans un souci de protection des qualités paysagère et urbaine du site. Elle se superpose au périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, établie par arrêté du préfet de région du 27 janvier 2006. La zone couvre le quartier d'habitat collectif de Firminy-Vert, au cœur duquel se trouve la Maison de la Culture. Elle fixe les règles précises de nature à assurer la conservation du paysage urbain du quartier. La zone tampon a été sensiblement étendue, hors de la ZPPAUP, pour mieux protéger le paysage du site et faire le lien entre le quartier et le tissu de faubourg XIX^{e} et XX^{e} du centre-ville. Les études préalables à la transformation de la ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sont engagées depuis 2013. L'AVAP couvrira la totalité de la zone tampon.
Carte N°	**17**

L'œuvre architecturale de Le Corbusier - Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne

05 Maisons de la Weissenhof-Siedlung

a) Localisation de l'élément constitutif du Bien en Allemagne

Légende

- Élément constitutif du Bien
- limite des Länder

STUTTGART

Landeshauptstadt Stuttgart
Amt für Stadtplanung und Stadterneuerung
Eberhardstraße 10 70173 Stuttgart
www.stuttgart.de

Stuttgart, Capitale régionale du Land
Office de l'urbanisme et du renouvellement urbain
Eberhardstraße 10 70173 Stuttgart
www.stuttgart.de

Sources des fonds cartographiques:
Office fédéral de la cartographie et géodésie

État : 17.11.2014

L'œuvre architecturale de Le Corbusier - Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne

05 Maisons de la Weissenhof-Siedlung

b) Délimitation de l'élément constitutif du Bien et de la zone tampon, localisation à Stuttgart

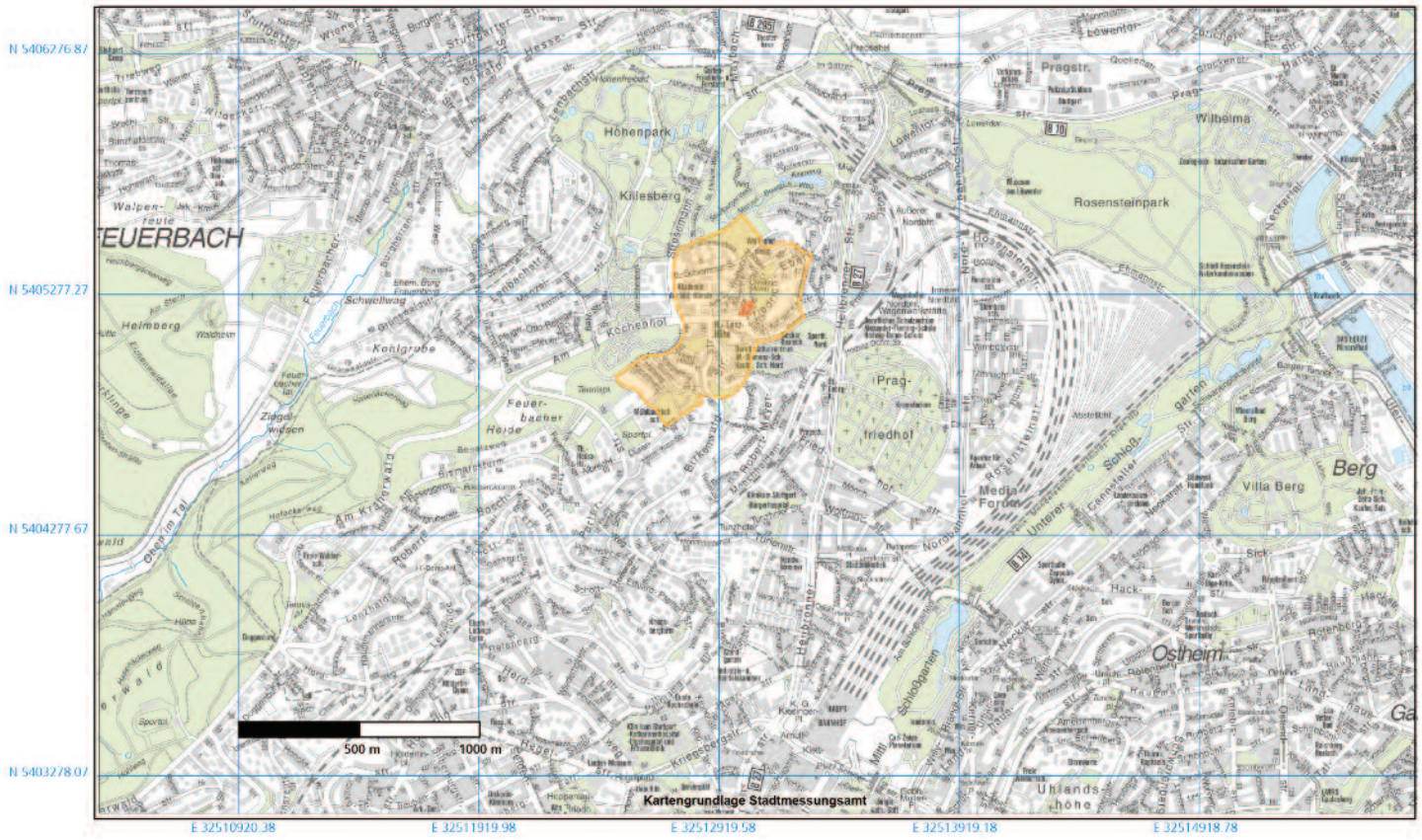

localisation dans le pays concerné

localisation dans la commune concernée

Proposition d'inscription

- Élément constitutif du Bien (0,1165 ha)
- zone tampon (33,6213 ha)

coordonnées UTM :
E 32513036.86
N 5405221.69

STUTTGART

Landeshauptstadt Stuttgart
Amt für Stadtplanung und Stadterneuerung
Eberhardstraße 10 70173 Stuttgart
www.stuttgart.de

Stuttgart, Capitale régionale du Land
Office de l'urbanisme et du renouvellement urbain
Eberhardstraße 10 70173 Stuttgart
www.stuttgart.de

Sources des fonds cartographiques:
Office municipal du cadastre
Stuttgart

État : 17.11.2014

PARAGUAY
BRASIL
R. O. del URUGUAY
REPÚBLICA ARGENTINA
La Plata
Pcia. Buenos Aires
CHILE
OCEANO PACIFICO SUR
MAR ARGENTINO
OCEANO ATLANTICO SUR
N
Rep. O. del URUGUAY
Capital Federal
Río de la Plata
La Plata
ESCALA
K20 0 20 40 60 80 100K

11 - Maison du docteur Curutchet: délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

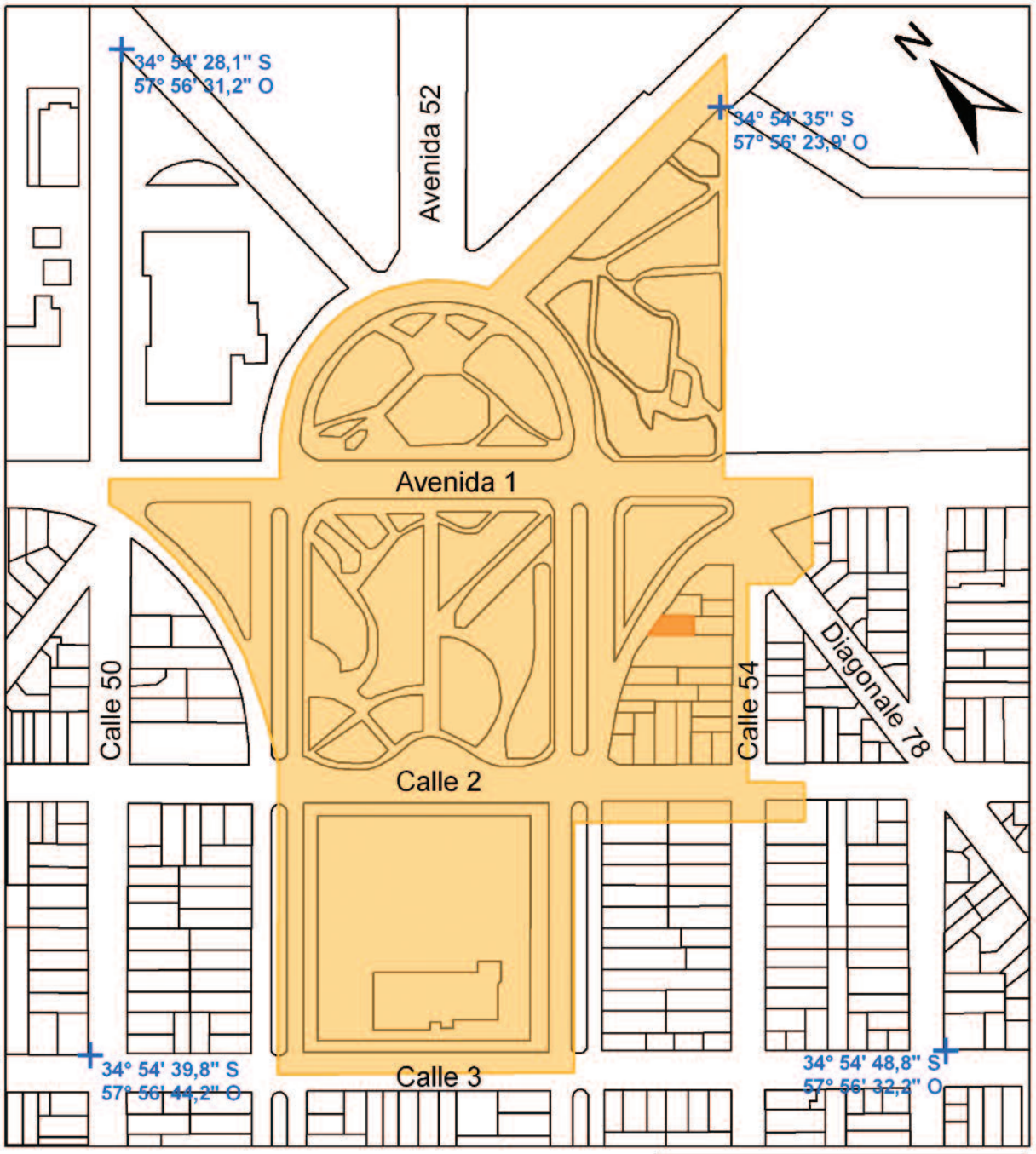

Presidencia de la Nación
MINISTERIO DE CULTURA

COMISIÓN NACIONAL DE MUSEOS Y DE MONUMENTOS Y LUGARES HISTÓRICOS

Conception et réalisation : décembre 2014
Sources des données : fond de plan - Direction de la Préservation du Patrimoine / Municipalidad de La Plata
Système de projection : WGS 84

4. Maison Guiette à Anvers (Belgique)

Localisation (niveau national)

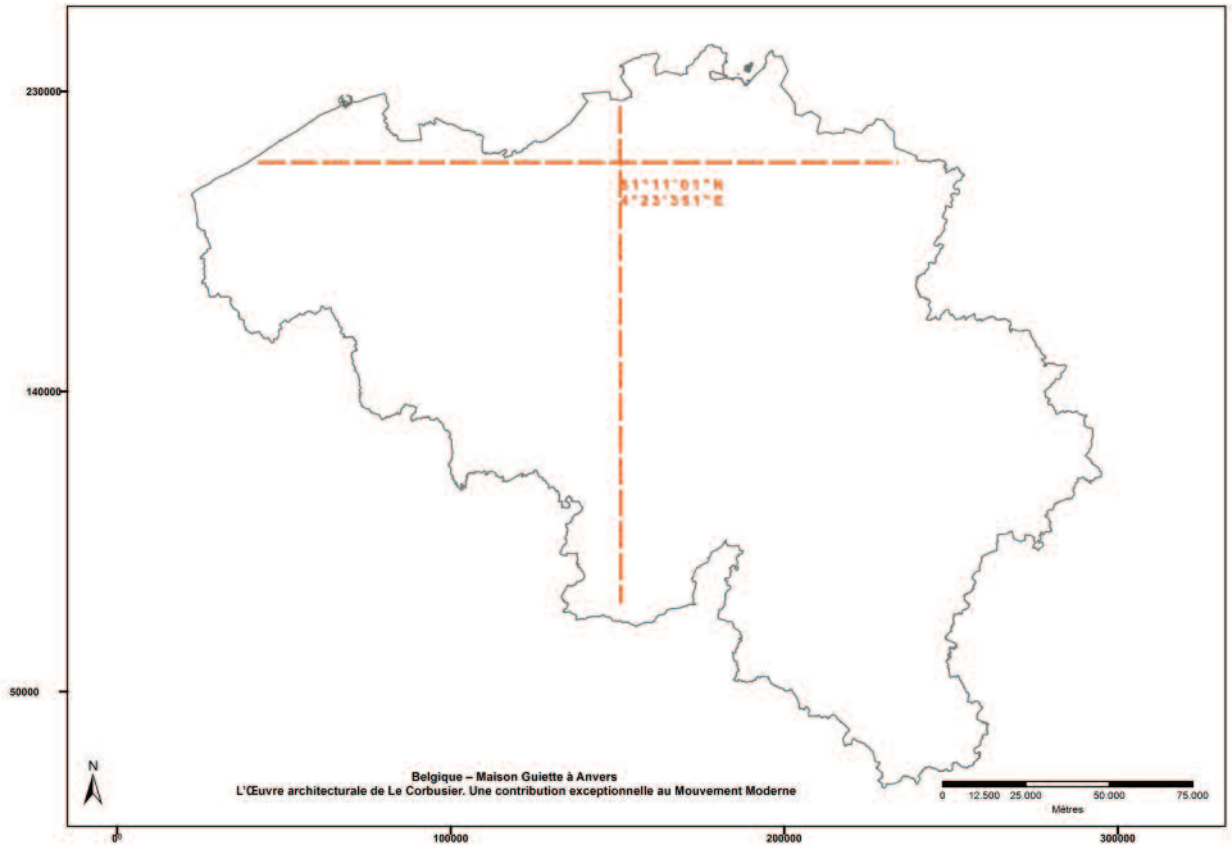

Flanders
State of the Art

Carte réalisée par l'Agence du Patrimoine de Flandre – octobre 2014
Source des fonds cartographiques : Gouvernement flamand – AGIV
Coordonnées planimétriques exprimées en DMS (WGS 84)

4. Maison Guiette à Anvers (Belgique)

Délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

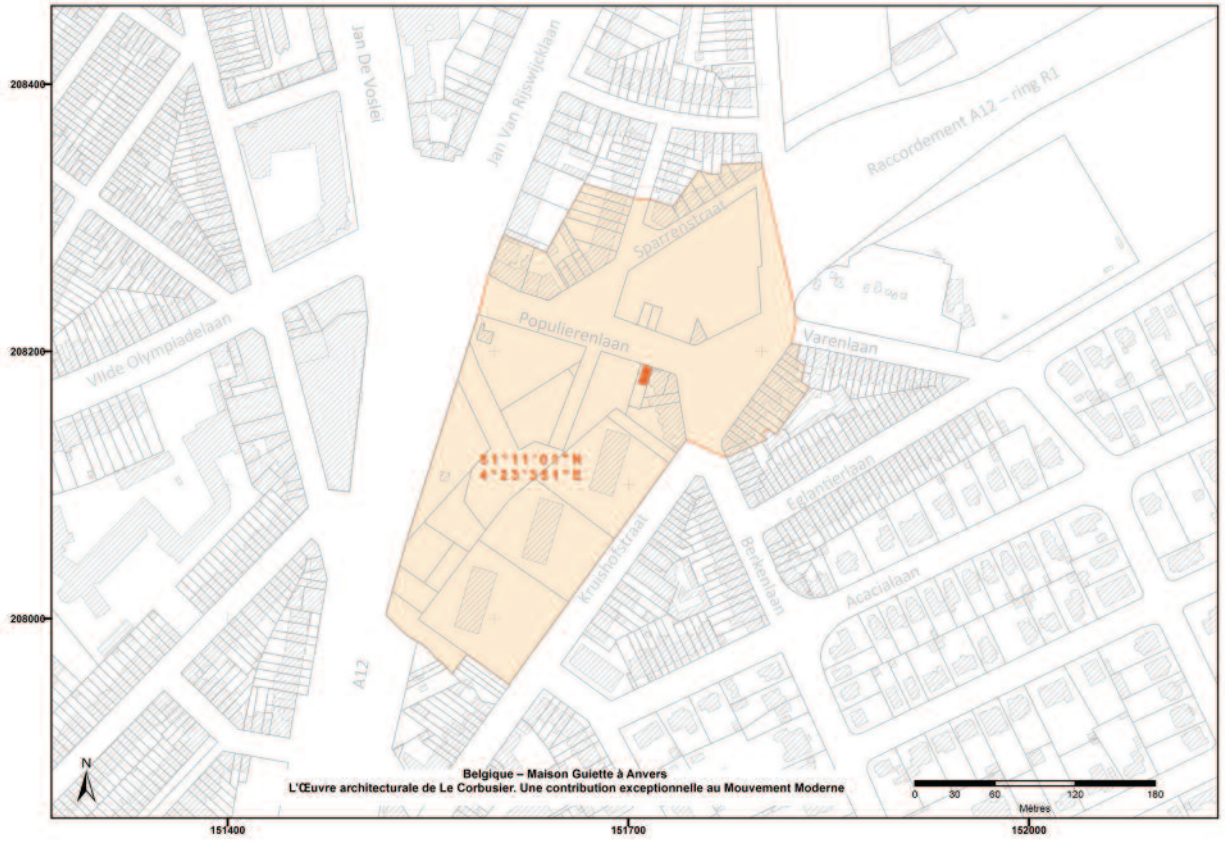

Légende

Elément constitutif du Bien (0,0103 ha)

Zone tampon (6,7531 ha)

Flanders
State of the Art

Délimitation sur carte cadastrale 'GRB' – situation 2014
Source des fonds cartographiques : Gouvernement flamand – AGIV
Carte réalisée par l'Agence du Patrimoine de Flandre – octobre 2014
Coordonnées planimétriques exprimées en DMS (WGS 84)

L'atelier de Le Corbusier en 1954 :
1er rang, de la gauche vers la droite : Iannis Xenakis, Olek Kujawski, Jeannette Gabillard, Jeannine Dargent, Balkrishna Doshi, Jeanne Heilbuth, Le Corbusier.
2e rang, de la gauche vers la droite : Jacques Michel, Georges Sachinidis, Jacques Mériot, Kim Chun-Up, Augusto Tobito, Henri Bruaux,, Roggio Andreini, Jacques Masson, André Maissonnier, Fernand Gardien.
Photo Willy Rizzo

00 b - Localisation des 10 éléments constitutifs du Bien en France

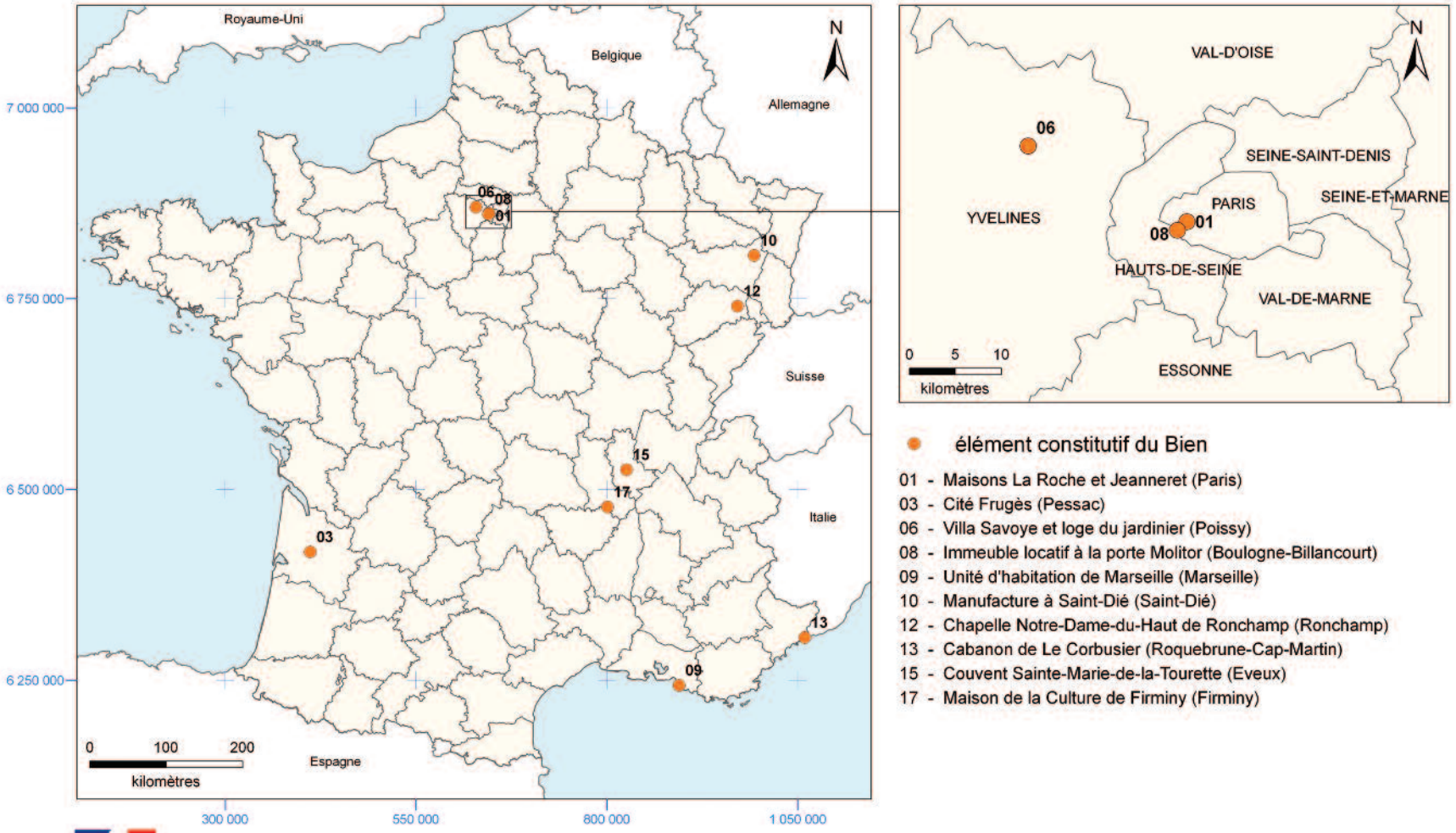

élément constitutif du Bien

01 - Maisons La Roche et Jeanneret (Paris)
03 - Cité Frugès (Pessac)
06 - Villa Savoye et loge du jardinier (Poissy)
08 - Immeuble locatif à la porte Molitor (Boulogne-Billancourt)
09 - Unité d'habitation de Marseille (Marseille)
10 - Manufacture à Saint-Dié (Saint-Dié)
12 - Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp (Ronchamp)
13 - Cabanon de Le Corbusier (Roquebrune-Cap-Martin)
15 - Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette (Eveux)
17 - Maison de la Culture de Firminy (Firminy)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication, 2014
Sources des fonds cartographiques : BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

01 b - Maisons La Roche et Jeanneret : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

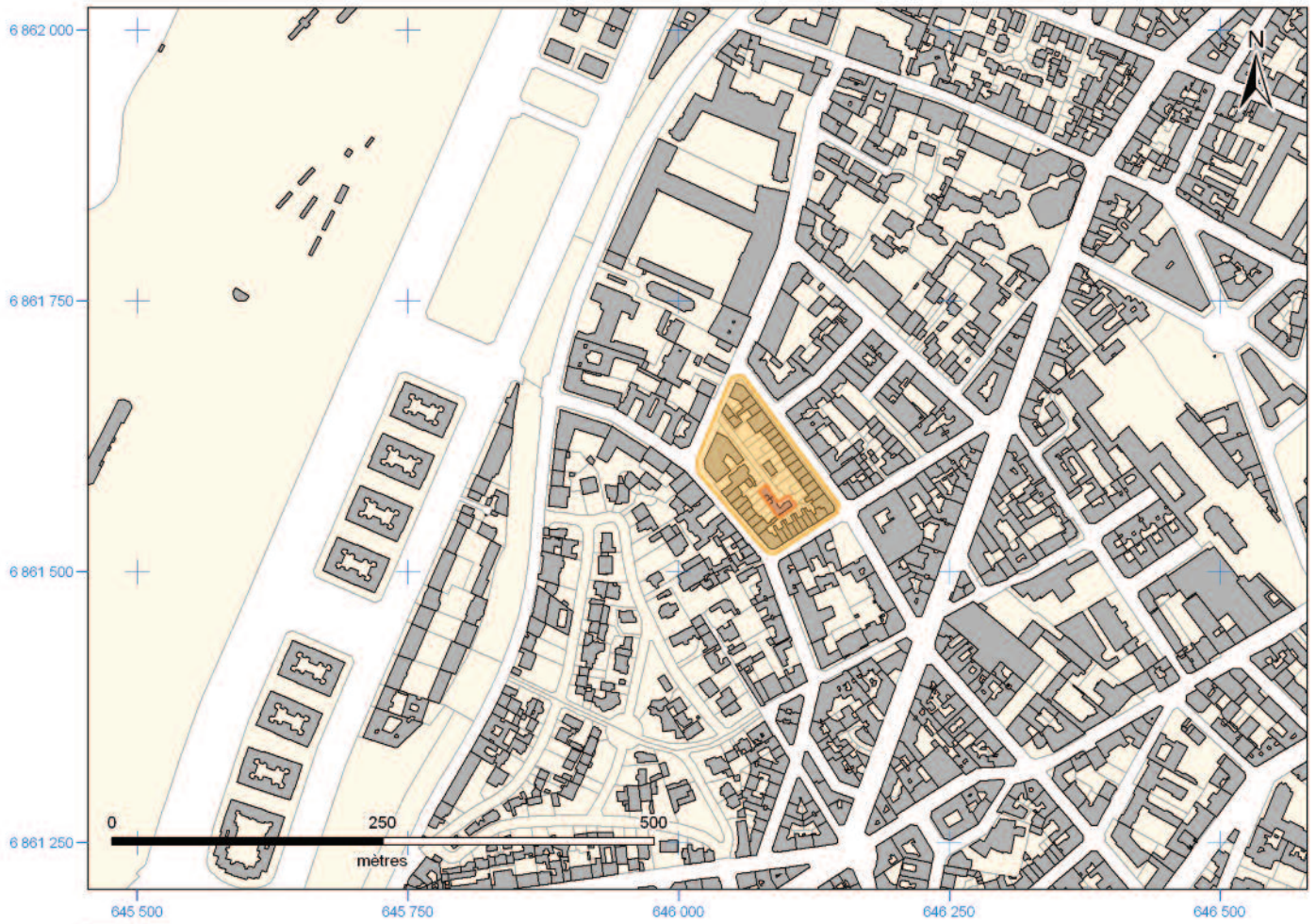

Localisation du département de Paris (INSEE : 75)

Localisation de la commune de Paris, 16ème arrondissement (INSEE : 75116)

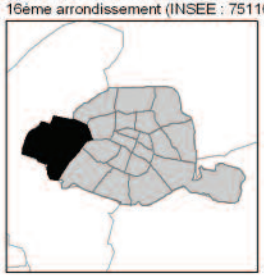

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- élément constitutif du Bien (0.041 ha)
- zone tampon (1.105 ha)
- bâtiment (cadastre)
- parcelle (cadastre)

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

03 b - Cité Frugès : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

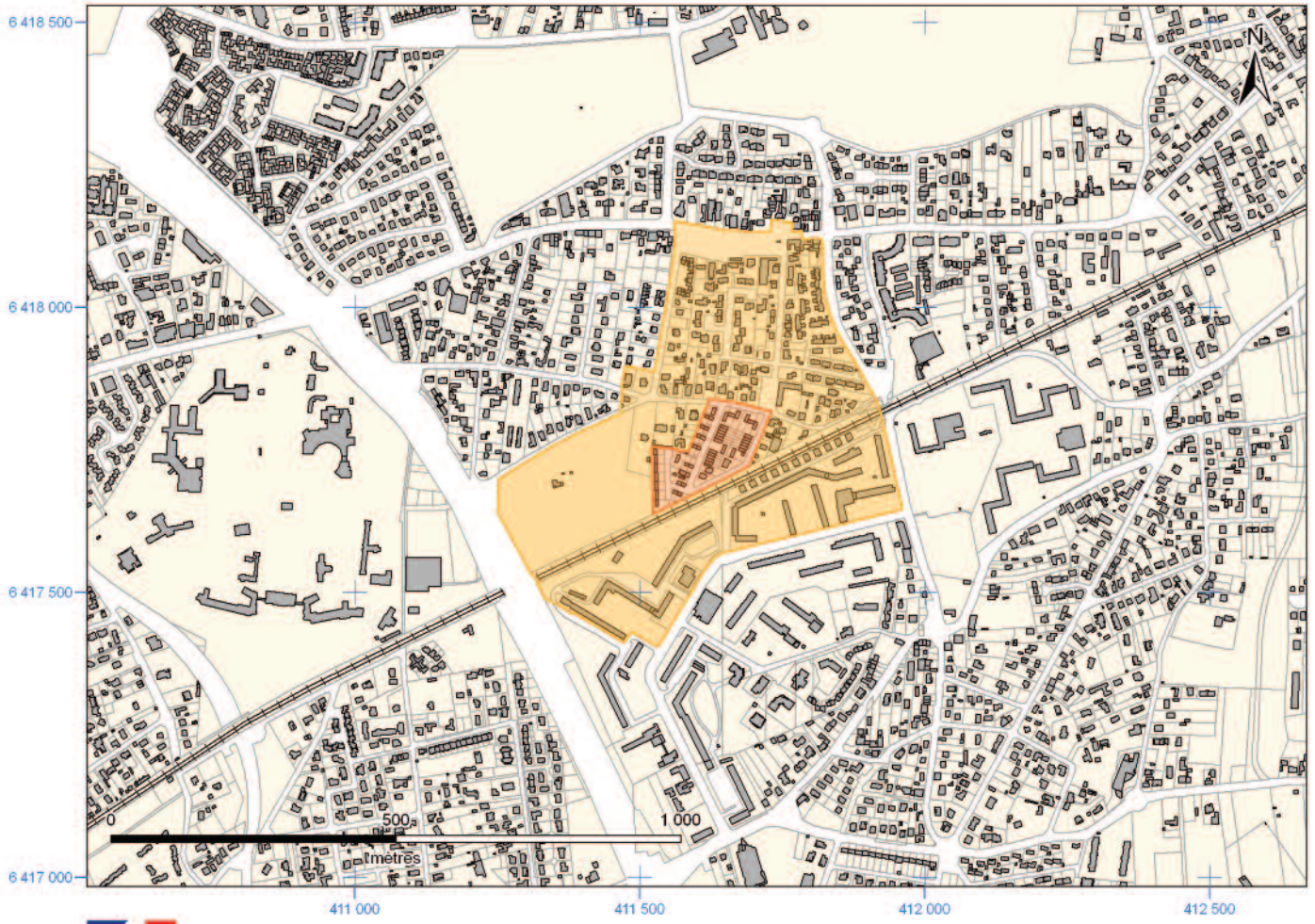

Localisation du département de la Gironde (INSEE : 33)

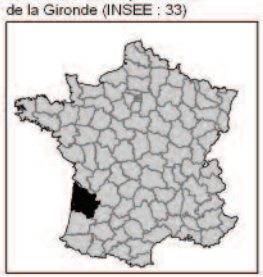

Localisation de la commune de Pessac (INSEE : 33318)

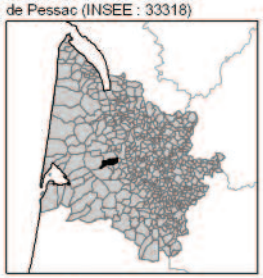

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- élément constitutif du Bien (2.179 ha)
- zone tampon (26.475 ha)
- bâtiment (cadastre)
- parcelle (cadastre)
- voie ferrée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

06 b - Villa Savoye et loge du jardinier : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

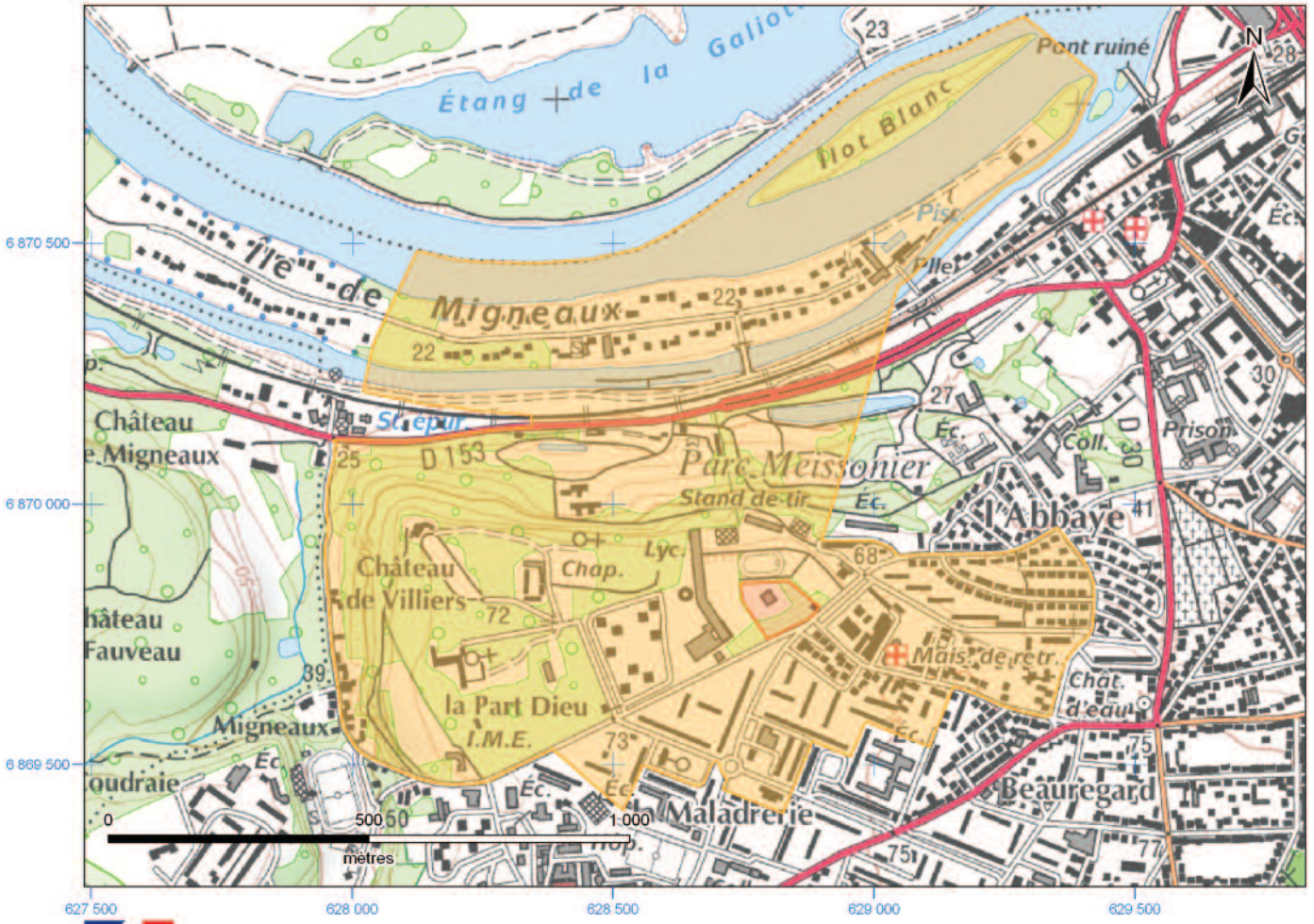

Localisation du département des Yvelines (INSEE : 78)

Localisation de la commune de Poissy (INSEE : 78498)

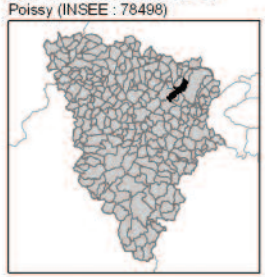

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

élément constitutif du Bien (1.036 ha)

zone tampon (128.167 ha)

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : Scan25® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

FONDATION LE CORBUSIER

08 b - Immeuble locatif à la Porte Molitor : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

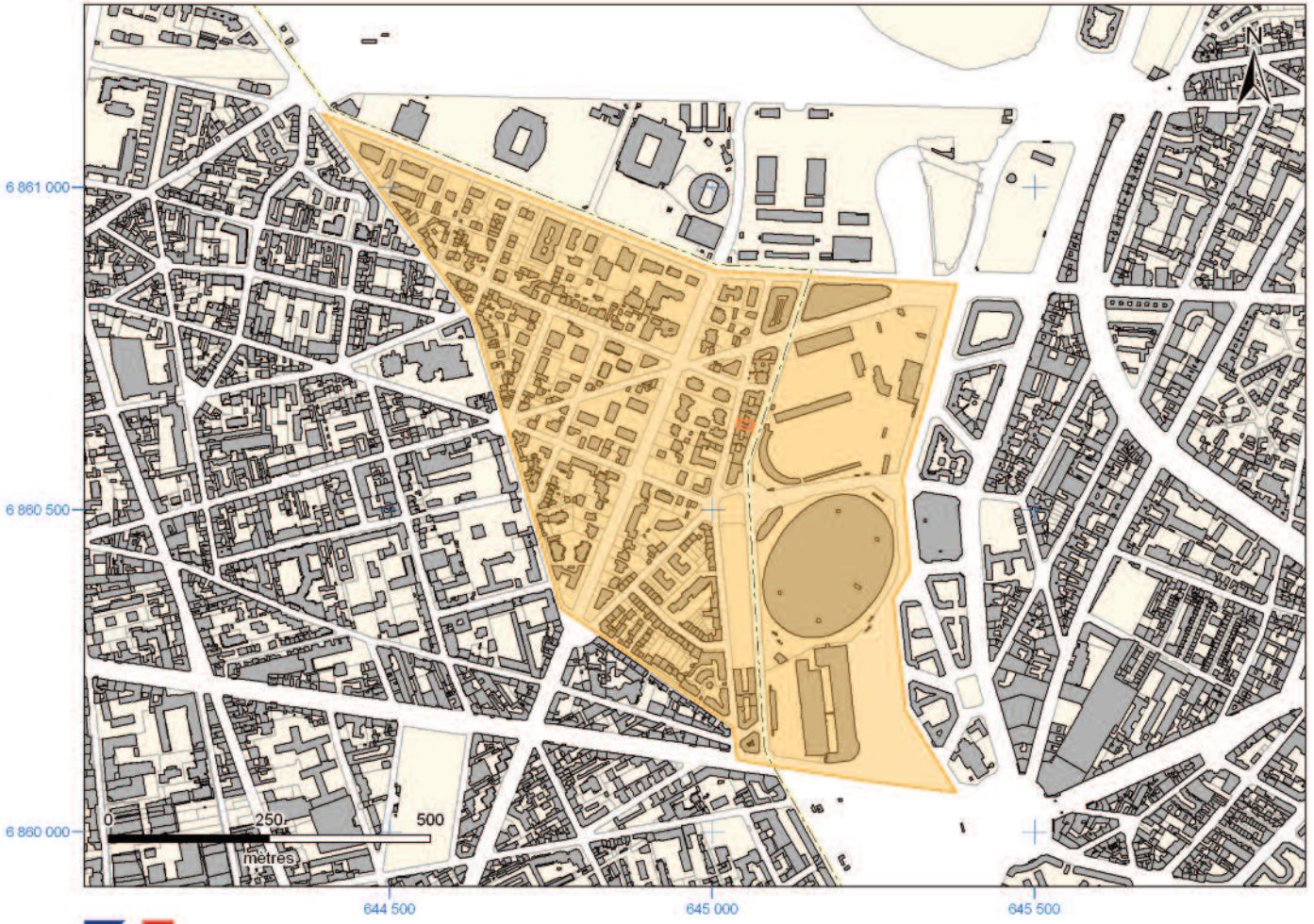

Localisation du département des Hauts-de-Seine (INSEE : 92)

Localisation de la commune de Boulogne-Billancourt (INSEE : 92012)

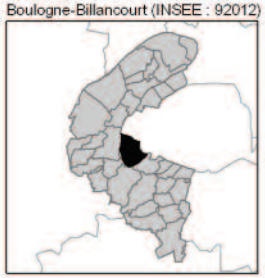

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- **élément constitutif du Bien (0.032 ha)**
- **zone tampon (47.916 ha)**
- **bâtiment (cadastre)**
- **parcelle (cadastre)**
- **limite de commune**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

09 b - Unité d'habitation de Marseille : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

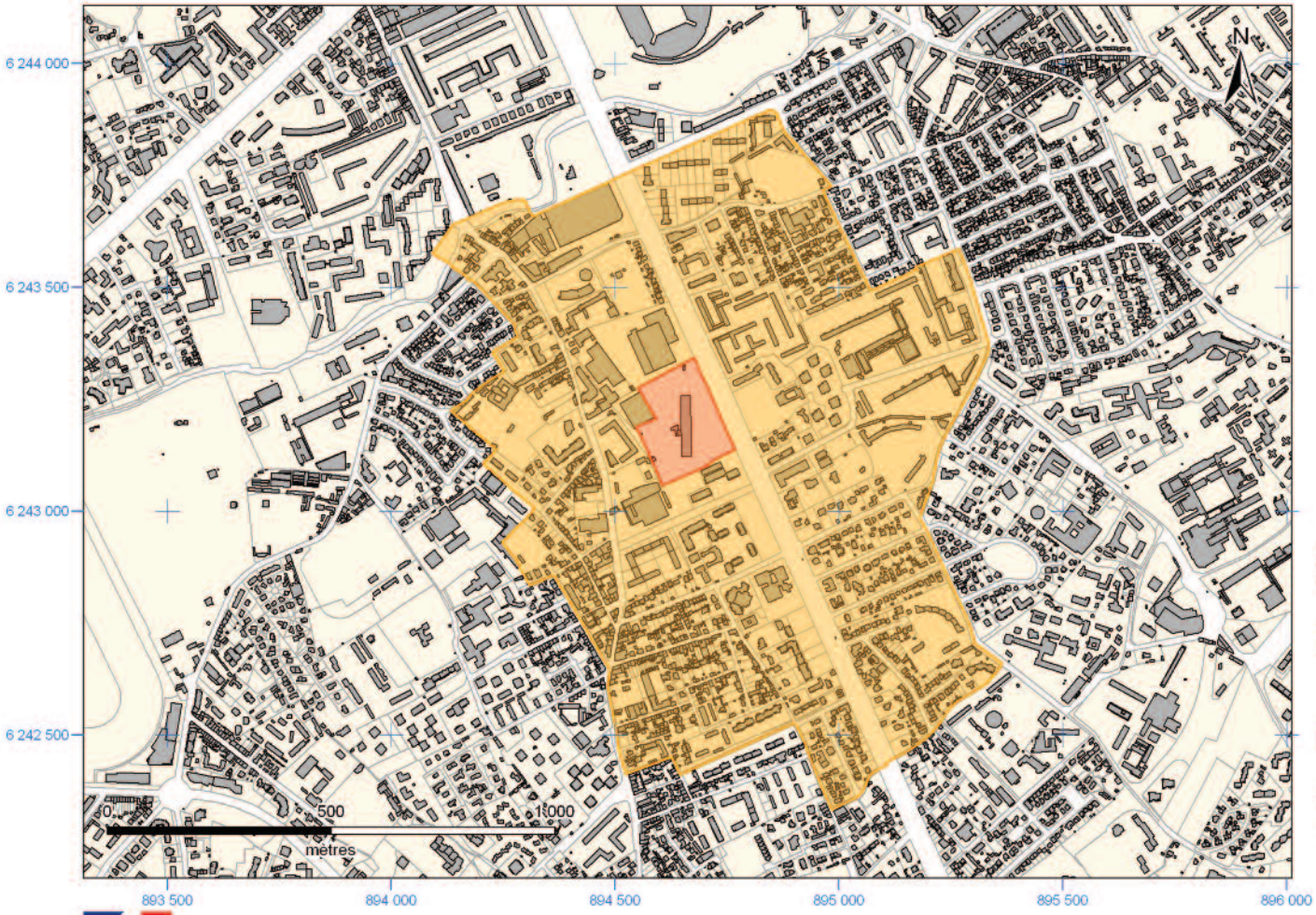

Localisation du département des Bouches-du-Rhône (INSEE : 13)

Localisation de la commune de Marseille (INSEE : 13055)

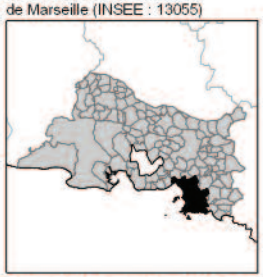

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- élément constitutif du Bien (3.697 ha)
- zone tampon (119.874 ha)
- bâtiment (cadastre)
- parcelle (cadastre)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

10 b - Manufacture à Saint-Dié : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

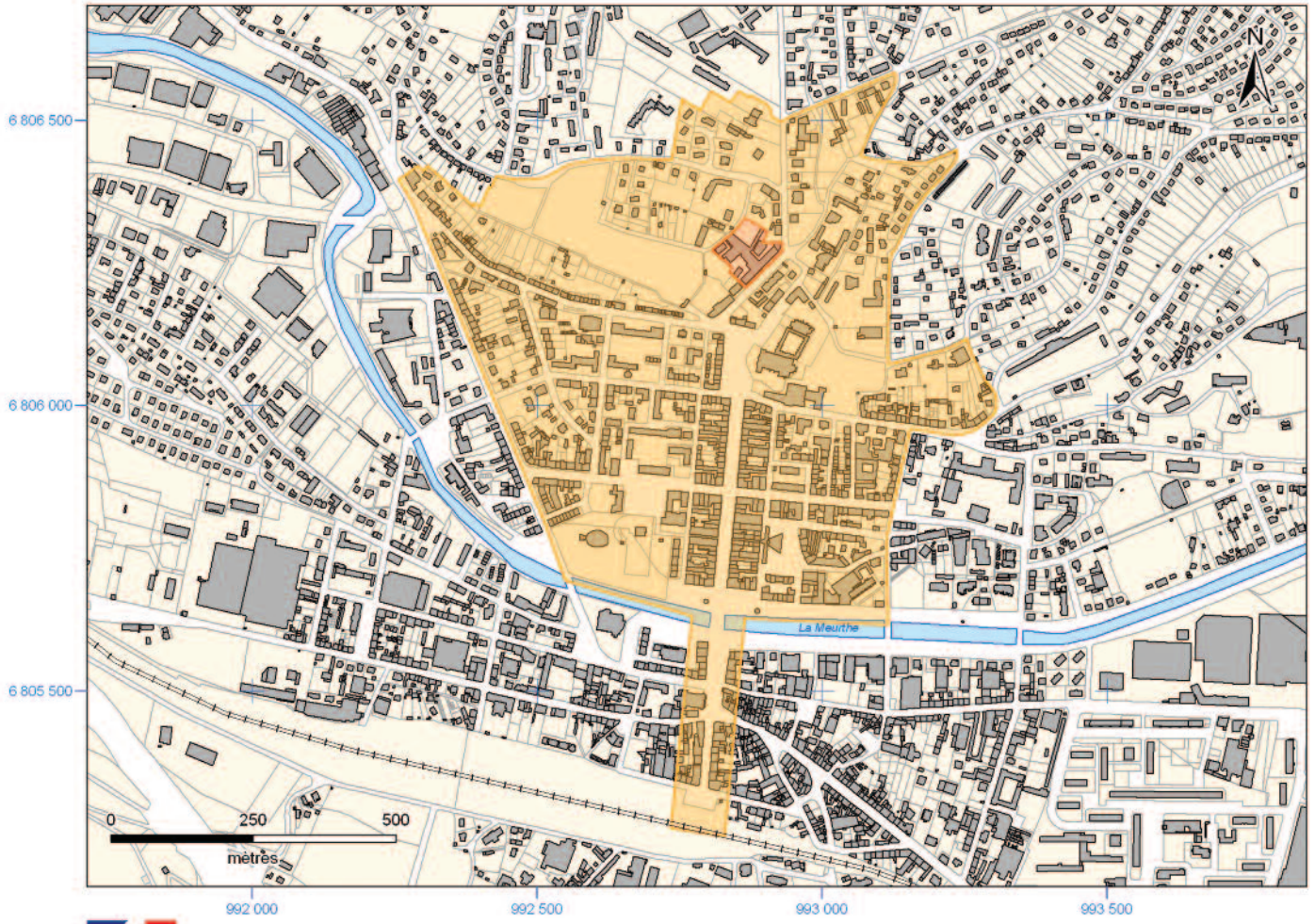

Localisation du département des Vosges (INSEE : 88)

Localisation de la commune de Saint-Dié (INSEE : 88413)

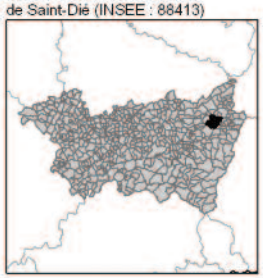

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- élément constitutif du Bien (0.762 ha)
- zone tampon (64.912 ha)
- bâtiment (cadastre)
- parcelle (cadastre)
- voie ferrée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

12 b - Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

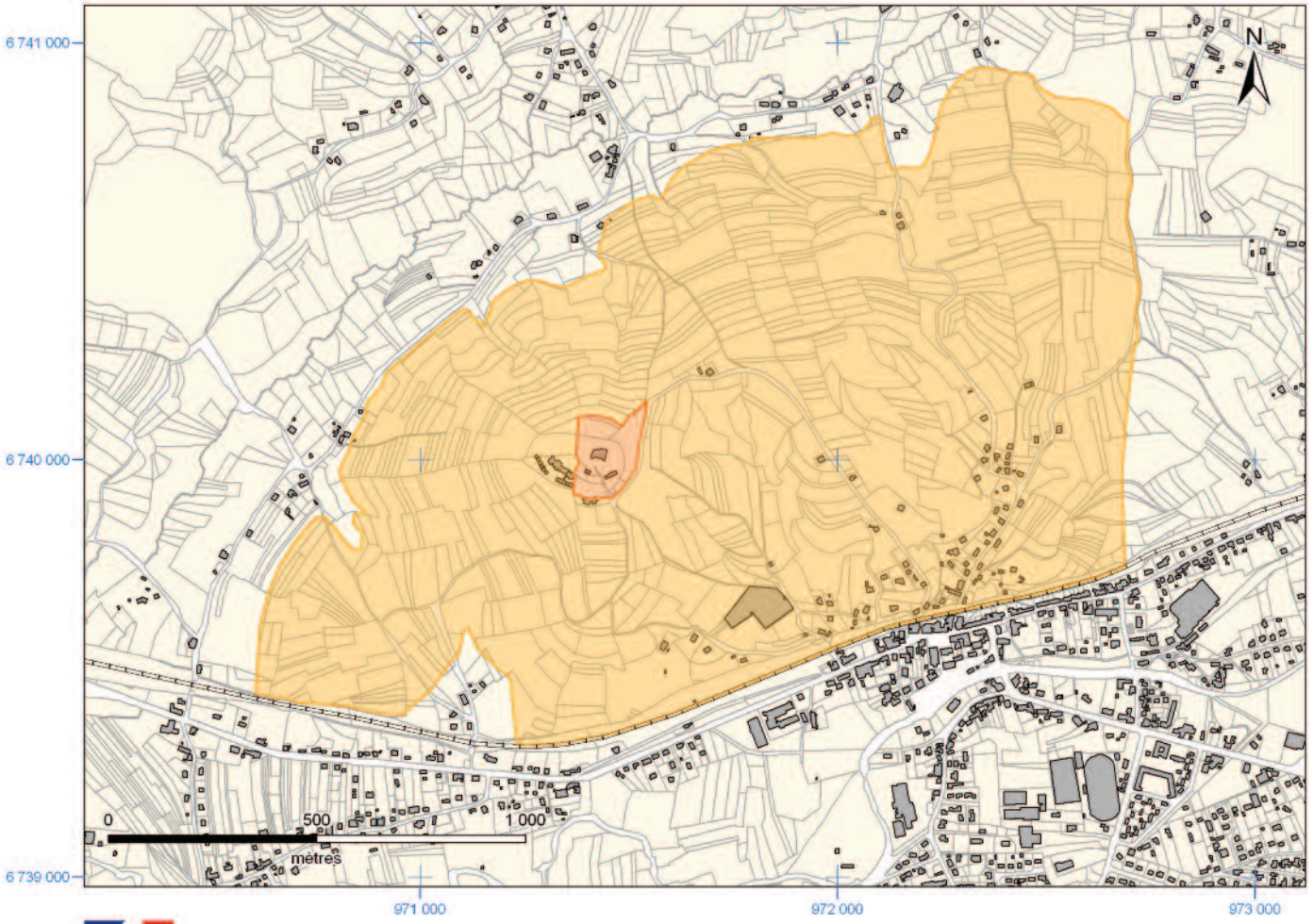

Localisation du département de la Haute-Saône (INSEE : 70)

Localisation de la commune de Ronchamp (INSEE : 70451)

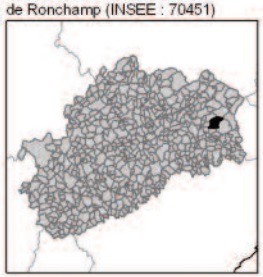

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- **élément constitutif du Bien (2.745 ha)**
- **zone tampon (215.922 ha)**
- **bâtiment (cadastre)**
- **parcelle (cadastre)**
- **voie ferrée**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : cadastre - droits de l'Etat réservés / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

13 b - Cabanon de Le Corbusier : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

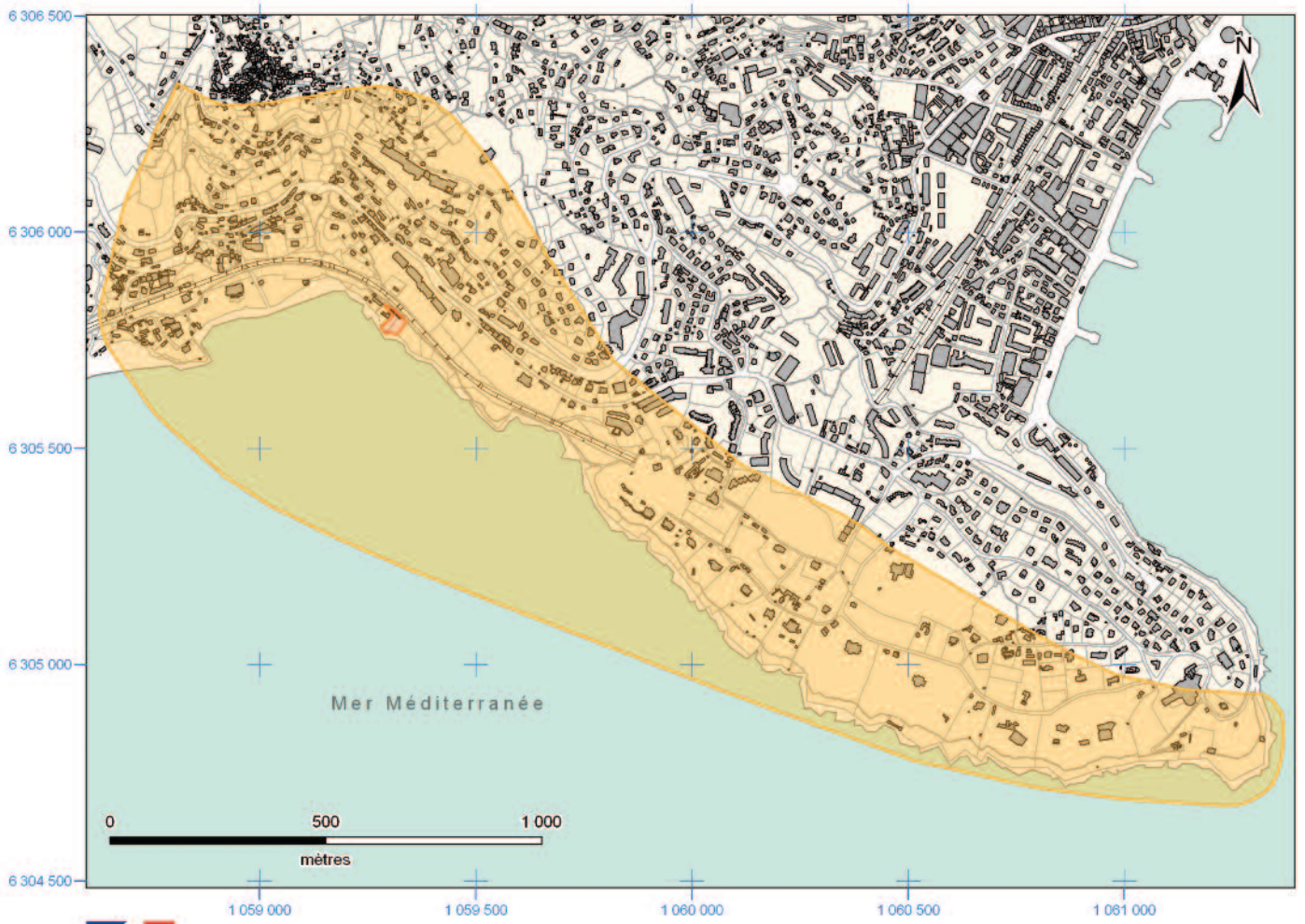

Localisation du département des Alpes-Maritimes (INSEE : 06)

Localisation de la commune de Roquebrune-Cap-Martin (INSEE : 06104)

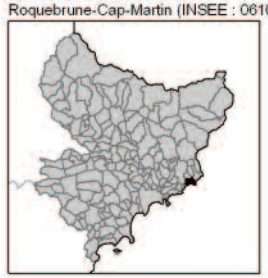

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- élément constitutif du Bien (0.198 ha)
- zone tampon (169.759 ha)
- bâtiment (cadastre)
- parcelle (cadastre)
- voie ferrée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

15 b - Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

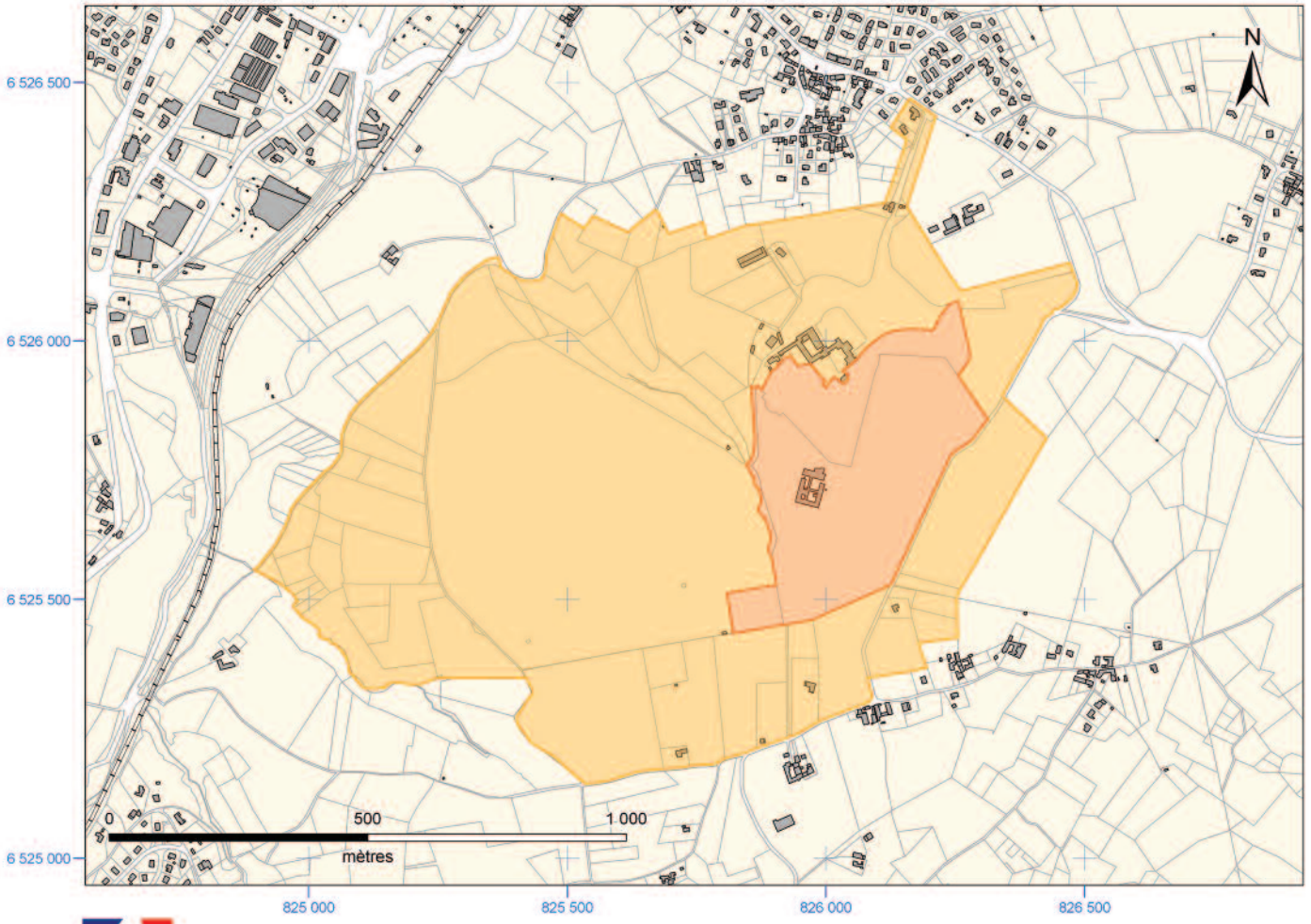

Localisation du département du Rhône (INSEE : 69)

Localisation de la commune d'Eveux (INSEE : 69083)

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- élément constitutif du Bien (17.923 ha)
- zone tampon (99.872 ha)
- bâtiment (cadastre)
- parcelle (cadastre)
- voie ferrée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

17 b - Maison de la Culture de Firminy : délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

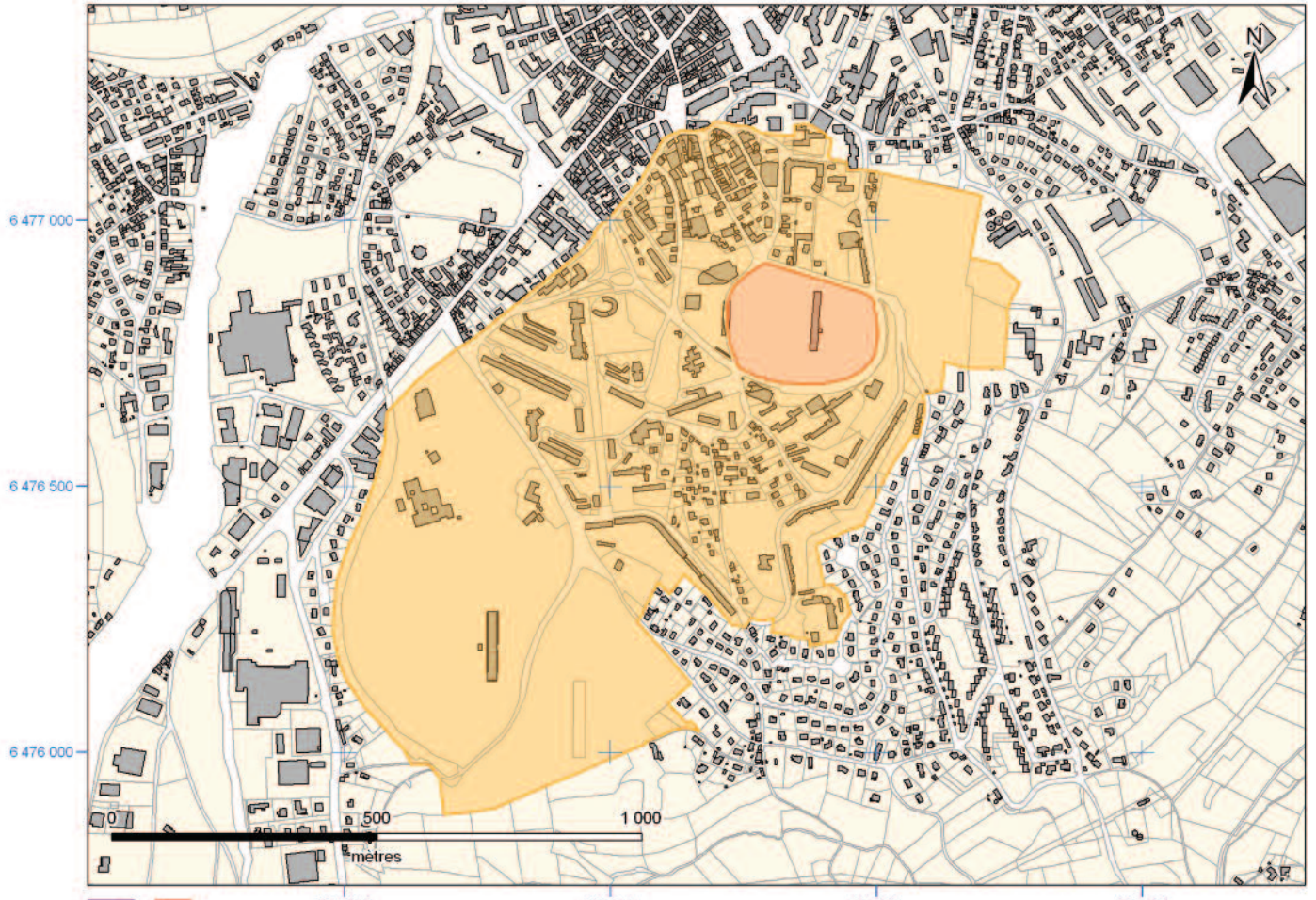

Localisation du département de la Loire (INSEE : 42)

Localisation de la commune de Firminy (INSEE : 42095)

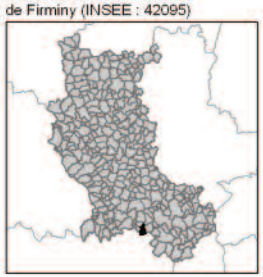

Proposition d'inscription (superficies en hectares)

- élément constitutif du Bien (5.091 ha)
- zone tampon (90.008 ha)
- bâtiment (cadastre)
- parcelle (cadastre)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Culture Communication

FONDATION LE CORBUSIER

Carte réalisée pour le dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
Conception et réalisation : Nelly Martin - Institut Ausonius CNRS / Université de Bordeaux 3 - avril 2007
Mises à jour : Guillaume Sodezza - Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures - septembre 2010 - Juin 2014
Sources des données patrimoniales : Ministère de la culture et de la communication
Sources des fonds cartographiques : BDparcellaire® ©IGN 2013 / BdCarto® ©IGN 2013 / GéoFLA Départements ©IGN 2013
Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

SPECIAL MAP SERIES
CHANDIGARH & ITS ENVIRONS
SURVEY OF INDIA
DEPARTMENT OF SCIENCE & TECHNOLOGY
CHANDIGARH & ADJACENT CITIES
CHANDIGARH
S.A.S.NAGAR
PANCHKULA
1 : 40,000

Architectural & Urban Work of Le Corbusier - Nomination for Serial Transnational Inscription on the World Heritage List

14/ The Capitol Complex, Chandigarh : Delimitation of the Property and Buffer Zone

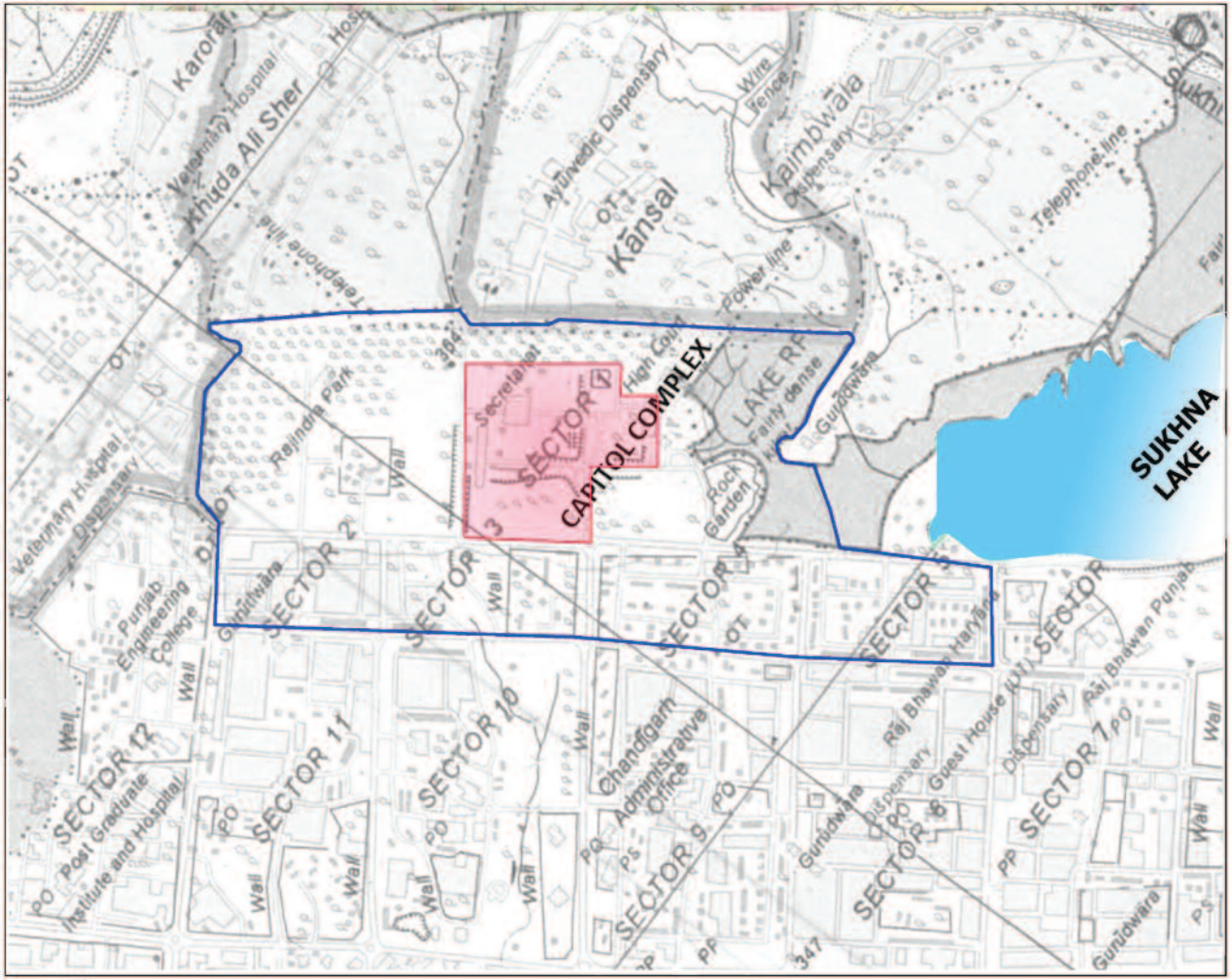

Delimitation of the Property and Buffer Zones

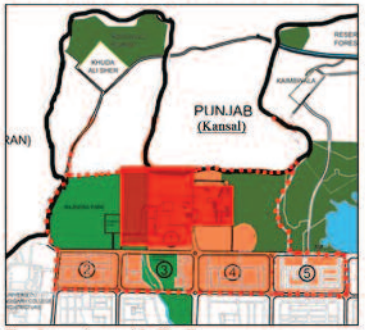

The Property and Buffer Zone

Nominated property
(Area = apprx. 50 Hecters)

Buffer Zone
(Area = apprx. 195 Hecters)

Total Area = apprx. 245 Hecters

Map realized for the dossier for the nomination for inscription on the World Heritage List Conception and Realization : World Heritage Dossier project, Urban Planning Department , Chandigarh - September 2014

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident
Localisation de l'élément constitutif n° 16 du Bien : ◇
(Japon)

Coordonnées géographiques

Latitude Nord 35° 42' 55"
Longitude Est 139° 46' 33"

N°16 Musée National des Beaux-Arts de l'Occident:
Délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon

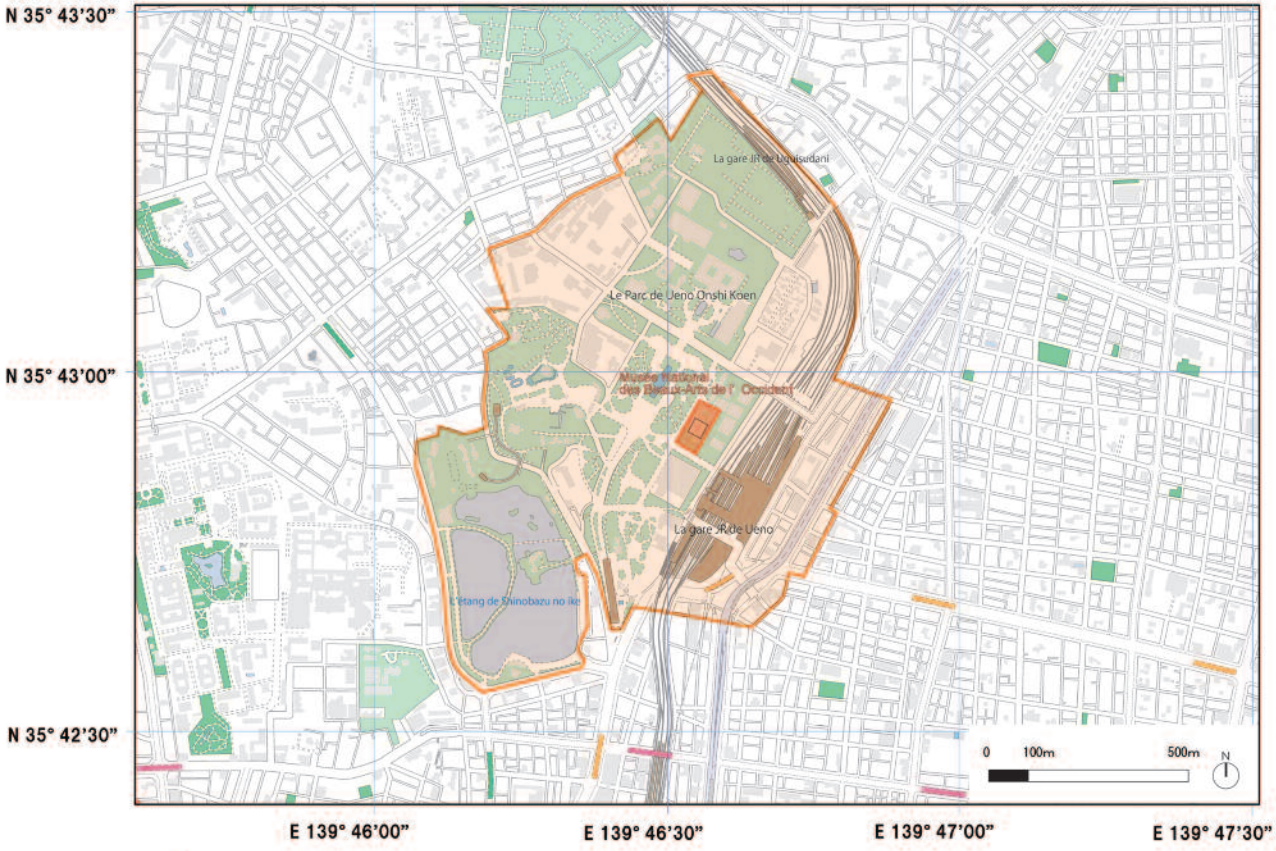

Localisation de la Métropole de Tokyo

Localisation de la Ville de Taito

élément constitutif du Bien (0.93ha)

zone tampon (116.17ha)

coordonnées (WGS 84):
E 139° 46' 33"
N 35° 42' 55"

Ville de Taito

Carte réalisée par la Ville de Taito – 10 Dec. 2014

Source des fond cartographique : Cette carte est faite sur la base de 'la Carte Topographique 1/10,000', publiée par GSI (Geospatial Information Authority of Japan)

Localisation des éléments constitutifs no. 02 et no. 07 en Suisse

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Éléments constitutifs en Suisse:
No. 02: Petite maison au bord du lac Léman, Corseaux
No. 07: Immeuble Clarté, Genève

No. 2: Petite maison au bord du lac Léman, Corseaux, Suisse (carte au 1/1'600)

Données cartographiques du Système d'Information du Territoire Vaudois © 2006

N

32 m

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Élément constitutif du bien proposé pour inscription

Zone tampon (5.8 ha)

Localisation du canton de Vaud

© 2007. Office fédéral de topographie. Tous droits réservés

Localisation de la commune de Corseaux

Données cartographiques du Système d'Information du Territoire Vaudois © 2006

No. 07: Immeuble Clarté, Genève, Suisse (carte au 1/1'500)

Données cartographiques du Système d'Information du Territoire Genevois © 2006

N

30 m

Localisation du canton de Genève

Localisation de la commune de Genève

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Élément constitutif du bien proposé pour inscription

Zone tampon (1.8 ha)

CHAPITRE II

Description du Bien

II (a) / Description du Bien

Le Bien, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est un Bien sériel transnational, constitué de réalisations de différentes natures, sélectionnées car elles apportent ensemble une réponse exceptionnelle à quelques-uns des enjeux fondamentaux de l'architecture et de la société au XX^e^ siècle. Elles ont été réalisées sur un demi-siècle, tout au long de ce que Le Corbusier nomme lui-même une « recherche patiente ». Étalées dans le temps, situées dans sept pays, sur trois continents, elles attestent, pour la première fois dans l'histoire de l'architecture, de l'internationalisation de la pratique architecturale à l'échelle de la planète toute entière

Il comporte dix-sept éléments constitutifs répartis dans sept pays sur trois continents : l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon, la Suisse.

Liste géographique des éléments constitutifs du Bien

ALLEMAGNE	
1927	*Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart – Bade-Wurtemberg
ARGENTINE	
1949	*Maison du Docteur Curutchet,* La Plata – Province de Buenos-Aires
BELGIQUE	
1926	*Maison Guiette,* Anvers – Flandre
FRANCE	
1923	*Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris – Ile-de-France
1928	*Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy – Ile-de-France
1931	*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt – Ile-de-France
1924	*Cité Frugès,* Pessac – Aquitaine
1945	*Unité d'habitation,* Marseille – Provence-Alpes-Côte d'Azur
1951	*Cabanon de Le Corbusier,* Roquebrune-Cap-Martin – Provence-Alpes-Côte d'Azur
1946	*Manufacture à Saint-Dié,* Saint-Dié-des Vosges – Lorraine
1950	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* Ronchamp – Franche-Comté
1953	*Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* Eveux – Rhône-Alpes
1955	*Maison de la Culture de Firminy,* Firminy – Rhône-Alpes
INDE	
1952	*Complexe du Capitole,* Chandigarh – Pendjab
JAPON	
1955	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Taito-Ku – Tokyo
SUISSE	
1923	*Petite villa au bord du lac Léman,* Corseaux – Vaud
1930	*Immeuble Clarté* – Genève

Numéro identification	Liste chronologique des éléments constitutifs du Bien			
1	1923	*Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris	Île-de-France	France
2	1923	*Petite villa au bord du lac Léman,* Corseaux	Vaud	Suisse
3	1924	*Cité Frugès,* Pessac	Aquitaine	France
4	1926	*Maison Guiette,* Anvers	Flandre	Belgique
5	1927	*Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart	Bade-Wurtemberg	Allemagne
6	1928	*Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy	Île-de-France	France
7	1930	*Immeuble Clarté*	Genève	Suisse
8	1931	*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt	Île-de-France	France
9	1945	*Unité d'habitation,* Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
10	1946	*Manufacture à Saint-Dié,* Saint-Dié-des-Vosges	Lorraine	France
11	1949	*Maison du Docteur Curutchet,* La Plata	Province de Buenos-Aires	Argentine
12	1950	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* Ronchamp	Franche-Comté	France
13	1951	*Cabanon de Le Corbusier,* Roquebrune–Cap-Martin	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
14	1952	*Complexe du Capitole,* Chandigarh	Pendjab	Inde
15	1953	*Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* Éveux	Rhône-Alpes	France
16	1955	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Taito-Ku	Tokyo	Japon
17	1953	*Maison de la Culture de Firminy,* Firminy	Rhône-Alpes	France

Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp et, en contrebas, la maison des pèlerins.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Décrire le Bien *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne* ne se résume pas à la simple addition de la description des éléments qui constituent la série. La description du Bien consiste en premier lieu à décrire les attributs de valeurs qui fondent la série et légitiment la sélection de chaque élément. Le Bien proposé est une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne. Malgré sa diversité, le Mouvement Moderne représente un ensemble historique et socio-culturel majeur et essentiel du XX^{e} siècle. Il demeure pour une grande part le fondement de la culture architecturale des architectes au XXI^{e} siècle.

Des années 1910 aux années 1960, le Mouvement Moderne a relevé les défis de la société contemporaine. Le Mouvement Moderne, et au premier rang *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* vise à :

- **susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale ;**
- **inventer un nouveau langage architectural ;**
- **moderniser les techniques architecturales ;**
- **répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne.**

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier apporte des réponses exceptionnelles à ces défis, face à toute forme d'académisme, de routine culturelle, artistique, technique ou sociale. Ces enjeux constituent les quatre attributs de valeurs de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

1] Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale

La place de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est confortée par le rôle de porte-parole de la modernité que Le Corbusier assume par la publication d'une cinquantaine de livres traduits dans toutes les langues, et par son infatigable activité de conférencier dans le monde entier. Elle a une influence majeure dans le développement des conceptions artistiques, humaines et sociales de l'architecture moderne.
Elle est composée de réalisations iconiques, de réalisations qui témoignent d'une forte réception dans une zone géographique donnée et de réalisations qui illustrent des concepts nouveaux. La combinaison unique des réalisations et des publications assure à *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* un rôle exceptionnel, voire unique, de diffusion des idées du Mouvement Moderne à l'échelle de la planète.

Une œuvre jalonnée de réalisations iconiques

Parmi les œuvres de Le Corbusier, certaines ont acquis un statut d'œuvre « iconique ». La *Villa Savoye* est l'icône absolue du Mouvement Moderne, immédiatement reconnue comme telle.

L'*Unité d'habitation* de Marseille, œuvre fondatrice du Brutalisme architectural, est l'essai majeur d'un nouveau mode d'habitat fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif.

La *Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp* est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX^{e} siècle.

Le *Cabanon de Le Corbusier* est à la fois œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum, fondée sur une approche ergonomique et fonctionnaliste absolue. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* démontre que la valeur iconique d'une œuvre ne dépend pas de sa monumentalité, ni de l'importance des moyens mis en œuvre.

Le *Complexe du Capitole* est le chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance d'une nation qui s'ouvre en même temps à la liberté et à la modernité.

Visite scolaire à la Villa Savoye, Poissy.
La villa est l'expression iconique du manifeste des *Cinq points pour une architecture nouvelle* énoncé en 1927.
Ph. Cemal Emden, 2014.

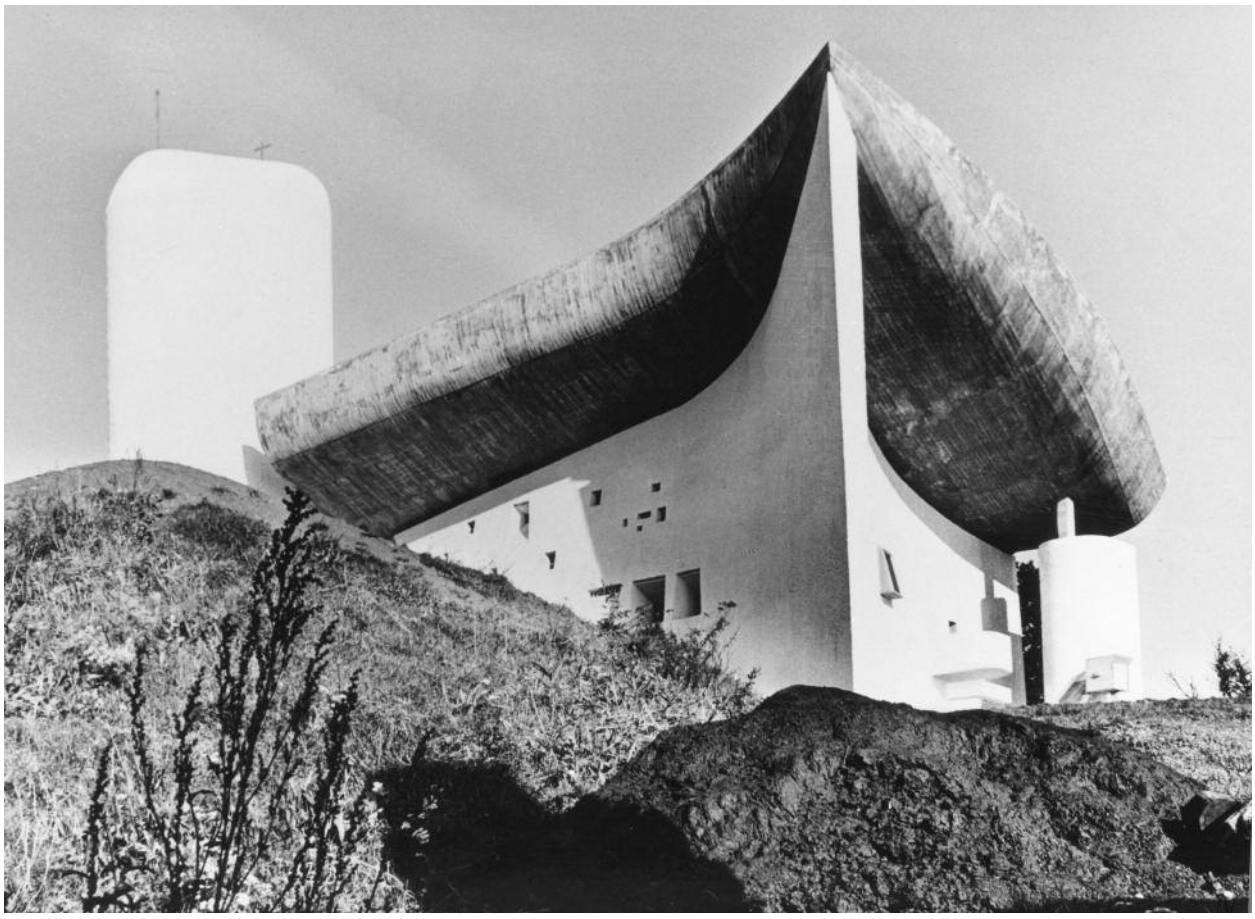

Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp.
Avant même la tenue du Concile de Vatican II (1962-1965) la Chapelle de Ronchamp révolutionne les formes architecturales de la liturgie chrétienne.
Ph. Lucien Hervé.

Un Bien composé de réalisations qui témoignent d'une forte influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* dans une zone géographique donnée

Le Corbusier a projeté dans 22 pays, et construit dans 11, sur 4 continents. Avant lui, aucun autre architecte n'avait connu une telle diffusion planétaire. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne d'une mondialisation des échanges culturels jusque-là inégalée. Certaines œuvres marquent à la fois cette reconnaissance mondiale et constituent de véritables clefs d'entrée de l'architecture moderne dans des pays ou des continents.

Première commande reçue par Le Corbusier à l'étranger, en dehors de son pays natal et de son pays d'adoption, la *Maison Guiette,* inscrit dès 1926, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* dans une dimension internationale. Elle est le signe de sa reconnaissance précoce à l'échelle européenne et contribue fortement à la naissance de l'architecture moderne en Belgique et aux Pays-Bas, deux pays qui ont joué un rôle important dans le développement du Mouvement Moderne (avec entre autres Victor Bourgeois, Huib Hoste, Gerrit Rietveld et Mart Stam, membres fondateurs des CIAM).

De même, l'écho des *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* retentit dans le monde entier grâce au succès critique mondial que connaît l'exposition du Werkbund.
La *Maison du docteur Curutchet* construite à La Plata en 1949, traduit l'influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* à l'échelle planétaire et témoigne de l'internationalisation du Mouvement Moderne après la Seconde Guerre mondiale, où elle a exercé, et exerce encore, une influence fondamentale sur l'architecture contemporaine.
Le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* à Tokyo, prototype du Musée à croissance illimitée transposable mondialement, atteste en 1955, de la réception de longue date de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au Japon et de l'universalisation du Mouvement Moderne.
Le *Complexe du Capitole* marque l'impact de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* dans le monde entier, a une influence déterminante dans tout le sous-continent indien où il symbolise son entrée dans la modernité.

Une œuvre parcourue de réalisations et de textes qui illustrent des concepts nouveaux

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est riche d'allers retours entre l'Œuvre construit et les publications où se définissent des courants de pensée artistiques nouveaux.

Les *Maisons La Roche et Jeanneret* sont la première expression du Purisme en architecture. Deux décennies plus tard, l'*Unité d'habitation* est une œuvre fondatrice du Brutalisme. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est également riche de prototypes et de concepts fondamentaux de la nouvelle architecture :

- la maison minimum défendue par les CIAM, trouve une expression précoce et aboutie dès 1923 à la *Petite villa au bord du Léman* ;
- la cellule vitale minimum est cristallisée dans le *Cabanon de Le Corbusier* ;
- les cinq points pour une architecture nouvelle trouvent une transcription iconique à la *Villa Savoye* ;
- l'immeuble d'habitation en verre trouve son prototype dans l'*Immeuble Molitor ;*
- le concept d'équilibre entre le collectif et l'individuel, repris dans la *Charte d'Athènes,* a pour prototype l'*Unité d'habitation*.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier comporte des standards typologiques devenus des références incontournables de l'architecture moderne :

- les principes de la maison Citrohan qui illustrent le « concept de machine à habiter » inspirent la construction de la *Maison Guiette*. Ces principes trouvent leur illustration la plus pure dans la maison individuelle des *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* ;
- le concept d'usine verte se cristallise pour la première fois dans la *Manufacture à Saint-Dié* ;
- le musée à croissance illimitée, est réalisé complètement pour la première fois au *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* ;
- le centre civique issu des principes théoriques de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes* trouve son expression exemplaire pour la première fois dans le *Complexe du Capitole.*

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier cristallise enfin des dispositifs techniques innovants de la nouvelle architecture comme la taylorisation et la standardisation du chantier à la *Cité Frugès,* et la préfabrication dans l'*Immeuble Clarté.*

Fait exceptionnel, le *Couvent Sainte-Marie de La Tourette* est une synthèse unique d'acquis du Mouvement Moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes et solutions révolutionnaires en matière d'habitat.

Maisons doubles de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart.
A l'extérieur et à l'intérieur, la couleur est utilisée comme un matériau à part entière pour structurer les espaces et en renforcer la dimension plastique primaire.
Ph. Cemal Emden, 2013.

2] Inventer un nouveau langage architectural

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier contribue de manière exceptionnelle à l'invention et au renouvellement d'une esthétique et d'un langage architectural révolutionnaires.

Innovation plastique

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est fondatrice de deux courants majeurs du Mouvement Moderne – le Purisme et le Brutalisme – et d'une évolution vers une architecture sculpture dont l'héritage marque encore ce début du XXIe siècle.

Dès 1919, Le Corbusier et Amédée Ozenfant inventent le Purisme, nouveau courant pictural dont Le Corbusier applique les principes fondamentaux à l'architecture. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne du rejet de la notion de style au profit d'un langage qui se veut universel, à l'aide de formes et de couleurs pures et primaires

Les *Maisons La Roche et Jeanneret* sont la première expression du Purisme architectural. Elles offrent la première application des formes et des couleurs puristes pour structurer l'espace intérieur.

A la *Cité Frugès,* les formes et les couleurs du Purisme deviennent un outil de composition urbaine.

La *Maison Guiette,* mêle à un haut degré conception puriste et approche sculpturale de l'espace.

Apparu dans les milieux de la critique architecturale britannique, le Brutalisme désigne un courant des années cinquante et soixante qui renouvelle le langage de l'architecture moderne. Si la quête de la rationalité et l'usage de formes géométriques simples en sont toujours la base, cette tendance réinvestit des matériaux naturels comme la brique et le bois, mais aussi de nouvelles textures plus rugueuses dans le traitement du béton, au profit de surfaces brutes de décoffrage. L'affichage des structures, et de la dimension technique de l'édifice en général, y est également plus tranché.

L'architecte anglais Peter Smithson, inventeur de l'expression « Brutalisme » dans la revue *Architectural Design,* en 1953, souligne le rôle précurseur joué par l'*Unité d'habitation.* La monumentalité de l'œuvre, la présence plastique imposante de cette masse de béton brut de décoffrage, les rapports bruts des volumes des épais piliers, des profondes loggias, des formes poétiques des cheminées, du gymnase et de l'école sur le toit-terrasse, enfin, la gamme de couleurs primaires qui contrastent violemment entre elles sous le soleil de la Méditerranée, sont une source d'inspiration sans fin pour ce nouveau courant brutaliste de l'architecture moderne. Le Corbusier, architecte sexagénaire, donne ici le ton à une nouvelle génération d'architectes contestataires.

Complexe du Capitole, Chandigarh, 1952 : vue partielle de la Haute-cour de justice.
La dimension monumentale et sculpturale des trois édifices majeurs du Capitole illustre pleinement la définition de l'architecture que Le Corbusier livrait dès 1923 : « L'Architecture est le jeu correct, savant, et magnifique des volumes assemblés sous la lumière ».
Ph. Lucien Hervé.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'architecture moderne triomphe et s'impose dans le paysage urbain à l'échelle internationale. Pourtant, dès cette époque, sont posés les termes de son renouvellement. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est à la pointe de cette recherche, par sa contribution exceptionnelle à l'invention d'une architecture plus sculpturale faite de formes plus complexes qui échappe à la géométrie euclidienne.

La *Chapelle Notre-Dame-du-Haut* révolutionne les formes de l'architecture sacrée chrétienne.

La *Maison de la Culture de Firminy* inaugure des champs nouveaux d'investigation formelle, notamment grâce à ses façades inclinées et à sa toiture courbe posée sur un original système de câbles tendus.

Le *Complexe du Capitole* est un chef d'œuvre d'architecture sculpturale monumentale, à l'échelle d'un site exceptionnel marqué par les contreforts de l'Himalaya. Le renouvellement des formes est particulièrement innovant dans la couverture hyperbolique du Palais de l'assemblée.

Ces œuvres témoignent d'une capacité de renouvellement rare, sur plus d'un demi-siècle.

Les Cinq points pour une architecture nouvelle

Le Corbusier théorise et publie en 1927 en Allemagne, à l'occasion de la construction de ses *Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* les *Cinq points pour une architecture nouvelle : les pilotis, le toit-jardin, le plan libre, la fenêtre en longueur, la façade libre.* Ce court manifeste s'impose dans le monde entier comme une grille de lecture universelle du Mouvement Moderne. Œuvres monumentales ou modestes, la plupart des objets qui composent le Bien, *l'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* mettent en application ce manifeste au service d'un langage universel, au sens géographique ou social du terme.

Dès 1923, les *Villas La Roche et Jeanneret* sont les précurseurs des *Cinq points.*

La *Villa Savoye* en est le manifeste.

L'*Immeuble Molitor* marque l'application de ces principes à un immeuble d'habitation.

Les *Cinq points* s'appliquent aussi aux maisons minimum, comme à la *Cité Frugès* ou à la *loge du jardinier* de la *Villa Savoye.*

Après la Seconde Guerre mondiale, c'est cette image universelle des *Cinq points* que Le Corbusier choisit d'imposer et de réinterpréter avec plus de maturité pour sa seule œuvre en Amérique du Sud, la *Maison Curutchet* mais aussi pour de grands programmes d'édifices publics comme le *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* ou le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident.*

Petite villa au bord du Lac Léman, Corseaux.
Au-delà de ses qualités d'éclairage, la fenêtre en longueur – l'un des Cinq points du manifeste pour une architecture nouvelle – est dessinée et positionnée pour offrir et encadrer, tel un tableau, des vues sélectionnées sur le paysage.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Inventer un nouvel espace moderne

De la cabane primitive à la villa de luxe, de l'espace intérieur à l'espace public, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* réinvente la notion d'espace.

Le luxe de l'architecture moderne « consiste en un luxe de volume d'air, qui par son harmonie réalise la nouvelle conception » écrivait, en 1930, le célèbre critique Siegfried Giedion à propos de l'œuvre architecturale de Le Corbusier. Plus que toute autre œuvre du Mouvement Moderne, celle de Le Corbusier révolutionne la conception de l'espace.

Le Corbusier crée l'espace moderne : ouvert, décloisonné et indépendant du système constructif. Dans cet espace fluide il met met en scène « la promenade architecturale », figure poétique qui désigne ce que d'autres théoriciens comme Théo Van Doesburg nomment la quatrième dimension de l'espace, celle de « l'espace/temps ». L'espace ne se découvre plus depuis un point de vue perspectif fixe privilégié, conception issue de la Renaissance, mais en mouvement, dans le temps, selon une succession de séquences qui en relativisent et en enrichissent la perception.

C'est à propos des *Maisons La Roche et Jeanneret* que Le Corbusier parle pour la première fois de « promenade architecturale ». Des pilotis jusqu'au toit terrasse, les déplacements sont mis en scène comme dans un plan séquence cinématographique unique : les points de vue se multiplient autour d'un même espace central vide et ouvert sur trois niveaux. Le vide devient un matériau de l'architecture.

L'un des apports majeurs de Le Corbusier est d'ouvrir les niveaux les uns sur les autres en multipliant les trémies. La perception de l'espace traditionnel en est bouleversée autant que les modes de vie. C'est le cas de la *Maison Guiette* où se développe une exceptionnelle conception sculpturale de l'espace.

La destruction de l'espace traditionnel est accomplie dans la *Maison Curutchet,* où la rampe, les ouvertures, le double niveau et la terrasse s'enchaînent et forment un continuum spatial novateur.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier apporte la démonstration éclatante que ces principes peuvent aussi être appliqués dans des situations contraintes d'habitat minimum, afin de donner des qualités spatiales modernes à un habitat populaire. C'est le cas de la *Petite villa au bord du lac Léman,* et de la *Cité Frugès,* où Le Corbusier combine économie et innovation spatiale.

Ces recherches trouvent également leur place dans les appartements des immeubles collectifs où Le Corbusier renouvelle la distribution et la conception spatiale, en imposant des appartements traversants, à double hauteur, en duplex, avec mezzanine. Il multiplie les typologies innovantes en particulier dans l'*Immeuble Clarté,* et dans le prototype de l'*Unité d'habitation.*

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier révolutionne aussi l'espace sacré moderne dans la *Chapelle-Notre-Dame-du-Haut.*

Au *Couvent de la Tourette,* la lumière naturelle est utilisée comme matériau à part entière de la construction de l'espace grâce à un dispositif unique de captation ou de transmission de la lumière : pan ondulatoire, loggia, canon à lumière, mitraillette à lumière, fente lumineuse, etc.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier réinvente encore l'espace muséal avec le concept de musée à croissance illimitée, appliqué complètement pour la première fois au *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident.*

Enfin, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* redéfinit la cellule humaine de base dans le *Cabanon de Le Corbusier.*

Mais l'espace est aussi une notion qui s'entend à l'échelle de l'espace public, dans les vides conçus entre les édifices : au sein de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* le *Complexe du Capitole* en donne une démonstration à une échelle monumentale.

Immeuble Clarté, Genève.
Le rythme de la composition de la façade formalise la double hauteur vitrée des appartements en duplex et traversants, dispositifs qui garantissent l'ensoleillement permanent de ces logements modernes.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Eveux. Avant restauration.
Le couvent est tout à la fois l'archétype de l'équilibre entre l'individuel et le collectif, une synthèse des recherches plastiques corbuséennes et le lieu de la première application pionnière du béton précontraint en dehors des ouvrages d'art.
Ph. Cemal Emden, 2010.

3] Moderniser les techniques architecturales

Prendre en compte les enjeux de la modélisation, de la standardisation, et de l'industrialisation de l'architecture contemporaine dans le processus de projet.

Expérimentation technologique et préfabrication

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier témoigne d'une exceptionnelle capacité d'expérimentation des matériaux et des procédés techniques : indépendance de l'ossature, façade libre ou mur rideau, usage de modules standardisés, second œuvre industrialisé, paroi de verre, double peau, climatisation, montage à sec, béton précontraint, etc.
Les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* démontrent les capacités architecturales et spatiales issues de l'ossature indépendante de poteaux/poutres de béton du schéma structurel Dom-Ino (1914). Ce schéma est une figure iconique du Mouvement Moderne.

Dans l'*Immeuble Clarté,* l'ossature en métal est assemblée par soudure à l'arc pour la première fois dans un immeuble d'habitation.
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est pionnière dans l'expérimentation du canon à ciment dans l'habitat à la *Cité Frugès,* du béton armé précontraint au *Couvent de la Tourette,* des fenêtres standardisées en longueur à la *Petite villa au bord du Lac Léman,* de la toiture courbe sur câbles d'acier à la *Maison de la Culture.*
Grâce au *Complexe du Capitole, L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* se révèle précurseur des préoccupations de climatisation naturelle et d'économie d'énergie de ce début du XXIe siècle, grâce à l'adoption de solutions bioclimatiques innovantes : brise-soleil, toits à double peau, orientation et conception des ouvertures pour une aération transversale, miroirs d'eau pour la récupération des eaux pluviales et le rafraichissement de l'air, jardins en terrasse.

Invention de standards typologiques

La quête de la standardisation est au cœur de la démarche du Mouvement Moderne et de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier :* standardisation des programmes, des matériaux, des composants techniques du bâtiment, mais aussi standardisation des édifices dans leur globalité afin qu'ils soient la meilleure réponse possible à une question posée. La standardisation n'est pas la quête de la banalité, mais le fruit d'un processus de recherche de la perfection, une démarche qui s'oppose à la reproduction académique d'un savoir établi.

Plusieurs réalisations de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sont des standards typologiques de l'architecture moderne :

- La *maison individuelle de la Weissenhof-Siedlung* représente l'application parfaite du standard Citrohan dont le nom est une déformation du nom du grand constructeur automobile français Citroën ;
- L'*Unité d'habitation de Marseille* est le prototype de l'unité d'habitation grandeur conforme destiné à une reproduction en série ;
- La *Petite villa au bord du Lac Léman* inaugure dans les années vingt, un standard de maison minimum à travée unique, constamment repris, depuis, par l'avant-garde ;
- L'*Usine à Saint-Dié* est un exemplaire unique de la notion d'usine verte inventée par Le Corbusier. Elle est un modèle d'architecture fonctionnaliste fondé sur l'ambition de transformer complètement le cadre architectural des lieux de production ;
- Le *Cabanon de Le Corbusier* est le fruit d'une réflexion exceptionnelle sur la notion de cellule standard minimum de vie ;
- Le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* est le prototype d'une nouvelle typologie, celle du musée à croissance illimitée.

Ajoutons que dans *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* l'invention des standards s'applique autant aux types architecturaux qu'à ses composants techniques et au mobilier fixe ou mobile. Le Corbusier définit pour chacune de ses réalisations des meubles standards et/ou des objets types.

Le Corbusier devant le relief du Modulor moulé dans le béton brut de l'Unité d'habitation de Marseille, 1945.
La totalité de l'édifice et de ses équipements est proportionnée selon ce système de mesure harmonique.
Ph. Lucien Hervé.

Modulor

La standardisation de l'architecture passe aussi pour Le Corbusier par le juste dimensionnement des éléments qui la composent et la définition d'un nouvel instrument de mesure universel susceptible de se substituer aux milliers de systèmes existant de par le monde.

Le Modulor est un système harmonique à l'échelle humaine conçu par Le Corbusier et applicable universellement à l'architecture, ainsi qu'à son équipement et à son mobilier. Le Corbusier en publie les principes dans *Le Modulor* en 1950. Cet ouvrage a, depuis, été traduit dans toutes les langues.

À partir de 1945, toutes les réalisations de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sont dessinées au Modulor, aussi bien la cellule minimum du *Cabanon* que l'ensemble de l'*Unité d'habitation,* ou des édifices religieux au *Couvent de la Tourette* ou culturels à la *Maison de la Culture.*

Le Modulor s'impose aussi comme un instrument de mesure de l'espace public. L'ensemble de la composition urbaine du *Complexe du Capitole* s'inscrit parfaitement dans la silhouette de l'homme au bras levé du Modulor.

Sa diffusion et son influence est internationale, en Inde, mais aussi en Argentine, à l'image de la *Maison Curutchet,* ou encore au Japon, au *Musée National des Arts de l'Occident.*

4] Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier répond aux enjeux posés par le logement et le confort de l'homme moderne dans la quête d'un équilibre et d'une harmonie entre les besoins individuels et collectifs de la société.

Nouveaux modes de vie

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier place l'homme au cœur de la production architecturale et urbaine. Elle prend en compte son comportement tout au long d'une journée solaire et remet à plat ses modes de vie, pour proposer une architecture adaptée aux nouvelles conditions de vie de l'homme moderne issues de la révolution machiniste. La question de l'équilibre entre les aspirations individuelles de la vie privée et des contraintes ou des services du collectif y est centrale, illustrant pleinement l'article 2 de la *Charte d'Athènes.* La spécialisation et le cloisonnement traditionnel des pièces sont remis en question au profit d'espaces fluides, ouverts, parfois en duplex, à double hauteur ou traversants, qui induisent des comportements nouveaux. La typologie de la maison-atelier dont la *Maison Guiette* a constitué un champ d'expérimentation exceptionnel pour cette conception ouverte de l'espace génératrice de nouveaux modes de vie.
Cette invention n'est pas destinée uniquement à une fraction de la société, mais à l'ensemble de la population, y compris dans le logement en série : la *Cité Frugès,* est une cité ouvrière d'avant-garde qui remet en cause les modes de vie traditionnels des classes populaires.

« Juxtaposées à l'économique, au social et au politique, les valeurs d'ordre psychologique et physiologique attachées à la personne humaine introduisent dans le débat des préoccupations d'ordre individuel et collectif. La vie ne s'épanouit que dans la mesure où s'accordent les deux principes qui régissent la personnalité humaine : l'individuel et le collectif. »

Charte d'Athènes
Article 2

Cette recherche où se combinent l'adaptation de l'espace aux nouveaux modes de vie et la recherche de l'économie relève d'une approche fonctionnaliste : c'est le cas dès 1923 de la *Petite villa au bord du Lac Léman* où chaque élément est conçu au terme d'une remise à plat de toutes les fonctions, et du *Cabanon de Le Corbusier* où tout est contraint dans une cellule minimum.

Les solutions innovantes sont aussi celles de la modulation des espaces. Il en est ainsi des Maisons jumelées des *Maisons de la Weissenhof-Siedlung.* Les portes coulissantes et le mobilier déplaçable permettent d'aménager l'espace de vie aux fonctions diurnes et nocturnes qui se succèdent (« Maisons transformables »).

L'*Unité d'habitation* est l'illustration archétypale du principe d'équilibre entre individuel et collectif. Chaque habitant dispose d'un appartement – sphère privée – de grande qualité, et d'un grand nombre de services partagés – sphère collective – au sein même de ce que Le Corbusier nomme encore un « village vertical ».
La transformation des modes de vie de l'homme moderne touche aussi d'autres programmes que celui de l'habitat. Ainsi, la *Chapelle Notre-Dame-Du-Haut* instaure-t-elle un nouveau rapport de l'homme au sacré, et la *Manufacture à Saint-Dié*, de nouveaux espaces de travail à l'opposé de l'image de l'usine noire et aliénante.

Habitat minimum

La notion d'habitat minimum est au cœur des recherches des architectes du Mouvement Moderne dès les années vingt. Elle constitue le thème du deuxième congrès des CIAM à Francfort en 1929.
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier apporte une contribution exceptionnelle à cette question par la présence de la *Loge du jardinier* de la *Villa Savoye* exacte et unique application de la proposition de Le Corbusier et Pierre Jeanneret au congrès des CIAM de Francfort.
Pour les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Le Corbusier applique deux modèles différents : la maison individuelle est l'application exacte du modèle iconique Citrohan, tandis que les maisons jumelées illustrent le concept de « maison transformable ».
La *Cité Frugès*, d'une ambition exceptionnelle dans les années vingt, illustre à l'échelle d'une petite cité, comment obtenir un habitat minimum à partir d'une cellule type.
De la *Petite villa au bord du Lac Léman,* jusqu'au *Cabanon de Le Corbusier, L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne de la conception exceptionnelle et constante de solutions pour installer un maximum de fonctions dans un espace minimum au prix d'une approche fonctionnaliste rigoureuse.

Habitat à une large échelle

La question de l'habitat à une large échelle, est l'enjeu majeur des sociétés contemporaines au XXe siècle et le demeure au XXIe siècle. Les réponses sont nombreuses de par le monde, mais souvent d'une grande médiocrité architecturale. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* apporte un ensemble de solutions exceptionnelles aussi bien pour le logement individuel que collectif, populaire ou de standing

Les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* sont des modèles de logements destinés à la reproduction pour le plus grand nombre. Elles ont un retentissement international en raison de l'avant-gardisme de leur conception et de l'écho extraordinaire que leur donne la manifestation organisée autour de cette question centrale en 1927 par le Werkbund allemand.

La *Cité Frugès,* est la première à proposer à l'échelle urbaine une remise en cause complète de la notion d'habitat ouvrier individuel sur le plan formel, technique, social, spatial et distributif.

Comme son nom l'indique, l'*Unité d'habitation* est conçue comme une unité de base d'un ensemble urbain plus vaste permettant de lier la question du logement à celle, cruciale au XXe siècle, de l'aménagement du territoire.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier apporte aussi des solutions nouvelles dans le domaine de l'habitat de standing : l'*Immeuble Clarté* offre des typologies innovantes d'avant-garde – appartements traversants en duplex – pour révolutionner le logement des classes moyennes.

Unité d'habitation, Marseille.
Sur le toit-terrasse de cette Cité radieuse Le Corbusier dispose plusieurs équipements accessibles à tous les habitants, dont un gymnase.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Charte d'Athènes

La *Charte d'Athènes* est une œuvre collective rédigée par le CIAM 1933, reprise et publiée par Le Corbusier en 1943. Cette charte de l'urbanisme réformateur est profondément inspirée par le contenu de l'ouvrage *La Ville Radieuse* que Le Corbusier élabore dès 1932. La *Charte d'Athènes,* aussitôt publiée, est traduite dans le monde entier et s'impose comme un livre qui révolutionne la pensée architecturale et urbaine de la seconde moitié du XXe siècle.

Le principe fondamental de la Charte est l'association de l'habitat et des équipements standards types, indispensables au pied des logements dans le respect de l'équilibre entre l'individuel et le collectif.

Le *Complexe du Capitole,* à la tête du plan de Chandigarh, est l'expression la plus aboutie au monde des principes de la *Ville Radieuse,* comme de la *Charte d'Athènes.*

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier offre un répertoire unique de prototypes de ces équipements types : l'Unité d'habitation à Marseille, l'Usine verte à Saint-Dié, le musée à croissance illimitée à Tokyo, la Maison de la Culture à Firminy.

II (b) / Historique et développement du Bien

1] Conception et construction de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*

Après quatre siècles d'une architecture fondée sur l'imitation et l'interprétation des styles architecturaux hérités de l'antiquité gréco-romaine et un siècle de revival historiques, les architectes de l'avant-garde occidentale du XX^{e} siècle rompent totalement avec ces styles issus du passé. Ils en rejettent le vocabulaire, les règles de composition, le décor, les méthodes de conception, les pratiques de chantier. Ils inventent l'architecture moderne.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, dont l'impact est amplifié par ses publications et ses conférences, représente une contribution fondamentale, et d'une ampleur unique, au service de l'invention de l'architecture moderne.

Charles-Édouard Jeanneret-Gris, né en Suisse, à La Chaux-de-Fonds, le 6 octobre 1887, est mondialement connu sous le nom de Le Corbusier, pseudonyme d'auteur, d'artiste et d'architecte qu'il emploie pour la première fois en 1920. Avant de devenir Le Corbusier, Charles-Édouard Jeanneret reçoit, dans sa ville natale, une solide formation artistique qu'il enrichit de voyages d'étude – Europe centrale, Italie, Grèce, Turquie – et rencontre quelques figures majeures de l'avant-garde de l'époque : Tony Garnier (1869-1948), Henri Sauvage (1873-1932), Josef Hoffmann (1870-1956), Heinrich Tessenow (1876-1950). Il parfait sa formation en travaillant, en 1908-1909, seize mois dans l'agence d'Auguste Perret (1874-1954) et brièvement en 1910 chez Peter Behrens (1868-1940). D'emblée, son parcours, s'inscrit dans une dimension internationale.

De 1909 à 1917, lors de ses séjours à La Chaux-de-Fonds, Ch.-É. Jeanneret multiplie les expériences d'enseignant et d'architecte. Cette première période suisse, ponctuée par la construction d'un cinéma et de plusieurs maisons reste cependant marquée par le régionalisme ou l'architecture classique.

Lorsqu'il devient Le Corbusier en 1920, il est âgé de 33 ans, il est parfaitement au fait de toutes les avancées artistiques européennes, qu'elles soient architecturales, picturales, ou mobilières. La nécessité d'une nouvelle architecture s'impose clairement à ses yeux. Son bagage théorique est prêt pour livrer d'emblée une contribution exceptionnelle à l'architecture moderne naissante.

Les fondations puristes de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*

La première pierre de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est posée lorsqu'en octobre 1920, l'architecte publie sous ce pseudonyme son premier article d'architecture dans la revue d'avant-garde *L'Esprit Nouveau* qu'il vient de fonder avec son ami le peintre Amédée Ozenfant (1886-1966), et le poète Paul Dermée (1886-1951). Ses premiers articles seront repris plus tard dans ses premiers ouvrages *Vers une architecture* (1923), *Urbanisme* (1925) et *L'Art décoratif d'aujourd'hui* (1925). Traduit immédiatement dans toutes les langues, ce triptyque s'impose comme le bréviaire des architectes modernes et contribue à donner aussitôt un écho international à *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

Le Corbusier ouvre à Paris, en 1922, un atelier d'architecture avec son cousin genevois, l'architecte Pierre Jeanneret (1896-1967). La première décennie de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est, selon les propres termes de l'architecte, une période de « recherche patiente » qui le conduit au fil d'une dizaine de réalisations majeures à l'élaboration d'un nouveau langage plastique, le Purisme, qui propulse cette œuvre à l'avant-garde de la création architecturale.

Le Purisme, inventé par Ch.-É. Jeanneret et Ozenfant, est un courant pictural que Le Corbusier adapte à l'architecture. Ainsi, Le Corbusier transformera fondamentalement la pratique architecturale académique en y intégrant les acquis de la peinture contemporaine. Le Purisme refuse tout sentimentalisme individuel et s'inscrit dans la quête d'un langage nouveau et partagé : « Rien ne vaut qui ne soit général rien ne vaut qui ne soit transmissible » écrit Le Corbusier dans *Après le Cubisme,* véritable manifeste du Purisme, en janvier 1921. C'est la condamnation de l'art « individualiste » au bénéfice de l'art « universel ».

Non seulement *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est un patrimoine exceptionnel universel de l'architecture moderne, mais la pensée qui la sous-tend est elle-même uni-

versaliste. Il s'agit d'employer des « éléments primaires » et, les coordonnant suivant des règles, de provoquer en tout homme, quels que soient son origine, sa culture, son âge ou sa religion, les mêmes émotions. Utopie certes, mais il s'agit là de la première des utopies du Mouvement Moderne du XXe siècle.

Le Purisme est fondé sur l'utilisation de couleurs et de formes primaires : le cube, le parallélépipède, la pyramide, le cylindre, la sphère et les figures géométriques qui les génèrent. Le Corbusier partage ces idées d'une simplification et d'une géométrisation du langage architectural avec ses confrères avant-gardistes, mais peu, en dehors d'Adolf Loos, atteignent un tel degré d'exigence.

En moins de dix ans, Le Corbusier associé à P. Jeanneret, construit les manifestes puristes du Mouvement Moderne autour d'un programme privilégié, celui de l'habitat qui est un enjeu fondamental de la société moderne au XXe siècle : habitat bourgeois ou atelier d'artistes – *Maisons La Roche et Jeanneret ; Petite villa au bord du lac Léman ; Maison Guiette ; Villa Savoye ; Immeuble Clarté ; Immeuble locatif à la Porte Molitor* – mais aussi habitat du plus grand nombre : *Cité Frugès, Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Loge du jardinier de la Villa Savoye.*

En 1923, Le Corbusier conclut son ouvrage *Vers une architecture* par un chapitre au titre provocateur « Architecture ou révolution » dans lequel il affirme que l'on peut éviter la révolution sociale, précisément par le recours à une architecture de qualité, qu'elle soit destinée à une maison « bourgeoise » ou à une « maison ouvrière ». Cette position fonde l'utopie salvatrice du Mouvement Moderne, autant qu'elle fonde *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

Toutes les réalisations de la première décennie de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* relèvent ainsi de la même esthétique puriste, universelle au sens culturel et social du terme. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* se constitue dans un aller/retour constant entre manifestes construits et manifestes écrits.

Le Corbusier et P. Jeanneret y expérimentent aussi l'ossature de béton, des techniques de normalisation et d'industrialisation du gros œuvre et du second œuvre. Ils y développent de nouvelles solutions de distribution du plan, dites « plan libre », ou de construction de l'espace en décloisonnant, en perçant des trémies, en supprimant le maximum de parois ou de portes qui entravent la libre circulation à l'intérieur de l'édifice.

Pendant cette période de « recherche patiente », l'œuvre architecturale de Le Corbusier se construit essentiellement grâce à la confiance et à l'audace de mécènes, Raoul La Roche, Henri Frugès, M. et Mme Savoye ; d'artistes, tel René Guiette ; ou de ses proches, son père et sa mère, mais aussi de son frère Albert Jeanneret. La grande commande publique ne viendra qu'après la Seconde Guerre mondiale.

L'internationalisation de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier s'internationalise rapidement en dehors des frontières de son pays natal, la Suisse, et de son pays d'élection, la France dont il prend la nationalité en 1930. Dès 1926, la *Maison Guiette* en Belgique, puis les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* en Allemagne témoignent de l'écho international que son œuvre a déjà provoqué. Ces réalisations, comme celles plus tardives en Tunisie, en Russie, en Argentine *(Maison Curutchet,* 1949), en Inde *(Complexe du Capitole* de Chandigarh, 1952), au Japon *(Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* 1955), mais encore aux États-Unis, ou en Irak, exerceront en retour une profonde influence sur l'architecture nationale de ces pays.

L'importance de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* vaut à son auteur d'être, en 1928, l'un des membres fondateurs des CIAM – Congrès Internationaux d'Architecture Moderne – dont les travaux seront essentiels pour le destin de l'architecture du XXe siècle. Il participera à leurs rencontres jusqu'à leur dissolution en 1959. Lors du quatrième congrès en 1933 à Athènes, il apporte une contribution fondamentale à la rédaction d'un important manifeste d'urbanisme intitulé *La Charte d'Athènes* qu'il publiera pour la première fois en 1943.

Le rayonnement international de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* conduit, en 1936, le gouvernement brésilien à faire appel à l'architecte comme consultant pour le projet du ministère de l'Éducation nationale de Rio dont la réalisation est confiée à une jeune équipe brésilienne animée par Lucio Costa et Oscar Niemeyer. Cette œuvre majeure est depuis considérée comme le point de départ de l'école brésilienne moderne (elle figure depuis 1996 sur la Liste indicative du Brésil).

L'expérimentation au cœur *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*

La démarche des architectes du Mouvement Moderne rompt avec les pratiques traditionnelles au profit d'une approche qui se veut plus scientifique et raisonnée. Ce rationalisme architectural, issu du Siècle des Lumières, désigne une méthode de projet qui consacre le règne de la raison au détriment de l'imitation, de l'idéal et de l'empirisme qui prévalaient les siècles précédents. La nouvelle démarche consiste à résoudre les contraintes de façon, sinon quasi mathématique, tout au moins logique. Les architectes du Mouvement Moderne abordent chaque projet sans a priori et s'inscrivent dans une démarche de recherche permanente qui répond aux attentes techniques et sociales d'une société industrialisée en développement constant.

Le Corbusier n'a de cesse de faire évoluer sa propre pratique esthétique et plastique. À l'image de son illustre contemporain espagnol, Antoni Gaudí, la création architecturale dans le monde, n'est plus la même avant et après Le Corbusier.

Cette capacité de questionnement et de remise en cause ne touche pas uniquement le domaine formel et esthétique. L'élaboration de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* s'inscrit dans une pratique constante de recherche et d'innovation. Des *Maisons La Roche et Jeanneret* réalisées en 1923, à la *Maison de la Culture de Firminy* achevée peu avant la mort de l'architecte, l'œuvre reste expérimentale. Elle illustre le souci permanent de renouvellement des formes, mais aussi des concepts et des techniques. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* se construit et se comprend ainsi dans le temps et dans sa diversité.

L'influence du Purisme représente une première contribution plastique majeure de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au Mouvement Moderne. Mais le concept de modernité reposant sur une remise en cause perpétuelle des acquis, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* se construit dans une démarche expérimentale constante. Elle est en ce sens comparable à l'œuvre picturale et plastique de Picasso.

Mélangeant matériaux artificiels et naturels, surfaces lisses et rugueuses qui accrochent différemment la lumière, expérimentant de nouvelles textures, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne d'une contribution fondamentale à la naissance, dans les années cinquante, d'une déclinaison du Mouvement Moderne que la critique appellera « le Brutalisme » et dont elle attribue la paternité à Le Corbusier. Une exposition présentée à Marseille en 2014 – « Le Corbusier et la question du Brutalisme » – met en exergue la primauté de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* dans l'émergence du Brutalisme.

L'*Unité d'habitation* de Marseille, la *Manufacture à Saint-Dié*, le *Cabanon de Le Corbusier* à Roquebrune-Cap-Martin, le *Complexe du Capitole,* le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* se rattachent à cette approche brutaliste qui représente une évolution majeure de l'esthétique du Mouvement Moderne. Toute une jeune école d'architectes anglais d'abord, puis internationale, s'emparera de ce courant, notamment Peter et Alison Smithson et James Stirling.

L'essentiel des principes formels de l'architecture moderne n'est pas remis en cause ; l'architecture brutaliste est une architecture de formes géométriques simples, où toute notion de décor est absente, privilégiant les toits-terrasses aux toits en pente. Mais Le Corbusier, comme certains de ses confrères, introduit de nouveaux matériaux tels que la brique, la pierre ou le bois ; il renonce à l'esthétique des surfaces lisses au profit du béton brut de décoffrage. Il privilégie les textures sur lesquelles la lumière s'accroche plus fortement et l'agencement des formes où les contrastes d'ombres et de lumières sont plus tranchés.

Au milieu des années cinquante, l'œuvre construit de Le Corbusier présent sur quatre continents, a définitivement atteint une dimension planétaire inégalée dans toute l'histoire de l'architecture que l'historien Jean-Louis Cohen résume dans une formule : « Le Corbusier. La planète comme chantier ». Après la Seconde Guerre mondiale, Le Corbusier est sollicité dans le monde entier pour des projets, des conférences ou des consultations. En 1946-1947, il voyage aux États-Unis où il conduit une mission d'étude, participe au choix de l'emplacement du siège de l'ONU. Sa reconnaissance internationale dépasse le milieu de l'avant-garde. Il est devenu une figure incontournable et médiatisée de l'architecture internationale.

Il reçoit alors tardivement un certain nombre de grandes commandes qu'il ne pourra toutes honorer avant son décès, mais dont certaines marquent encore une nouvelle évolution du Mouvement Moderne vers une approche sculpturale, une orientation décisive dont l'héritage est important en ce début de XXIe siècle. Les années cinquante et soixante voient *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* s'enrichir de formes complexes, toujours

issues du Mouvement Moderne, mais qui profitent des nouveaux acquis des mathématiques. La *Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* le *Complexe du Capitole,* le *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* et la *Maison de la Culture de Firminy* témoignent de ce renouvellement formel du Mouvement Moderne. Les courbes, les surfaces gauches, les paraboloïdes hyperboliques sont introduits, non pour se substituer aux principes antérieurs, mais pour les enrichir. De jeunes architectes ou ingénieurs, tels Oscar Niemeyer au Brésil, Eero Saarinen aux États-Unis, Jørn Utzon en Australie, Luigi Nervi en Italie, ou TANGE Kenzo au Japon, explorent également ces voies sur lesquelles Le Corbusier sengage à plus de soixante ans.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier s'enrichit de réalisations plus sculpturales mais demeure fidèle à la définition que Le Corbusier donnait de l'architecture dès le début des années vingt : « L'architecture est le jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés sous la lumière » (*Vers une architecture,* p. 19 - Première édition).

Ainsi sur un demi-siècle, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* se construit en témoignant, de façon exceptionnelle, de toutes ces phases de l'évolution du Mouvement Moderne.

2] Développements de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* depuis son achèvement

La réception de l'œuvre construit de Le Corbusier

Lors du décès de Le Corbusier, en 1965, son œuvre construit est incontestablement considéré par toute la critique et par ses pairs comme une œuvre de référence pour la création contemporaine. La France lui réserve des obsèques nationales auxquelles assistent des représentants des architectes du monde entier. Tous, y compris ses concurrents, soulignent combien il a révolutionné par ses œuvres la vision traditionnelle de l'architecture.

L'œuvre de Le Corbusier fait immédiatement son entrée dans l'enseignement des écoles d'art et d'architecture du monde entier. Aussitôt, paraissent plusieurs monographies qui tentent de donner une image globale de sa production, en particulier les ouvrages de Maurice Besset, *Qui était Le Corbusier ?* et celui de Stanislaus von Moos, *Le Corbusier. L'architecte et son mythe.*

La création de la Fondation Le Corbusier en 1968, voulue par l'architecte de son vivant, et la mise à disposition progressive aux chercheurs du monde entier de la totalité de ses archives ouvrent sur une quantité innombrable d'études. Au XX^{e} siècle, seul Frank Lloyd Wright a probablement fait l'objet d'un nombre de publications comparable. Il n'existe pas de données chiffrées sur ce point, mais l'interrogation du catalogue du BHA & du RILA ainsi que les fichiers des deux bibliothèques d'architecture les plus riches au monde, en donne un élément d'appréciation *(cf.* tableau ci-contre).

Tableau des occurrences des noms d'architectes dans le répertoire commun BHA & RILA et des catalogues des bibliothèques du CCA et du *Getty Research Institute* (juillet 2014)

Architectes	BHA & RILA	Getty	CCA
Le Corbusier	1 013	774	1 037
Frank Lloyd Wright	606	573	1 399
Mies van der Rohe	359	257	441
Walter Gropius	259	204	227
Alvar Aalto	177	212	249
Peter Behrens	134	74	63
Gerrit Rietveld	101	65	62
Hors XX^{e} siècle			
Le Bernin	972	238	160
Andréa Palladio	916	448	491
Karl-F. Schinkel	480	196	205
E. Viollet-Le-Duc	341	115	149

Cet intérêt des universitaires et des architectes n'empêchera pas en pleine crise post-moderne, une contestation forte des idées de Le Corbusier et un manque d'attention patrimonial à ses réalisations, phénomènes qui touchent indifféremment tous les modernes.

Les atteintes à ses œuvres ont parfois commencé du vivant de Le Corbusier qui s'en insurge régulièrement et parfois violemment. Ce fut le cas de la Villa Jeanneret-Perret de La Chaux-de-Fonds, mais aussi de la *Villa Savoye* menacée de destruction en 1964. L'*Immeuble Clarté* en 1970 et la *Maison Guiette* en 1978, sont également menacés d'abandon ou de destruction. En Argentine, la *Maison du Docteur Curutchet* reste inoccupée pendant près de trente ans et se détériore progressivement. Les deux cités de logements standardisés de Pessac et de Stuttgart connaissent dès leur construction une lente dégradation et subissent de profondes modifications dues au manque d'adhésion des habitants à cette architecture innovante. Menacée de destruction par le régime nazi, la Cité du Weissenhof de Stuttgart où se trouvent les maisons de Le Corbusier souffrira de ce mépris et de ce désintérêt jusqu'au début des années quatre-vingt et ce malgré une protection officielle précoce datant de 1958.

Influence de *l'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au sein des États-parties du Bien

L'influence de *l'Œuvre architecturale de Le Corbusier* dans le monde est incomparable, non seulement dans les onze pays où il a construit, mais également dans les pays où il a projeté et dans le monde entier, notamment grâce à l'impact de ses publications et de ses conférences. Il serait vain de vouloir en dresser un tableau exhaustif. Nous nous limiterons ici à rappeler l'influence que cette œuvre a eue dans les États-parties qui participent à cette proposition d'inscription.

Toutefois il est possible d'affirmer que l'influence de son œuvre est sensible dans l'architecture ordinaire de la deuxième moitié du XX[e] siècle, la manière de bâtir, l'évolution du métier d'architecte et son internationalisation.

Allemagne

L'œuvre de Le Corbusier est étroitement liée au mouvement du Neues Bauen, nouvel art de construire, émergeant en Allemagne à partir de 1900, et au développement du Mouvement Moderne après la Seconde Guerre mondiale. Dans le premier tiers du XX[e] siècle surtout, on relève une interaction puissante et féconde entre Le Corbusier et les mouvances modernes en Allemagne, interaction toutefois également nourrie d'antagonismes et de césures radicales.

Avant la Première Guerre mondiale déjà, Le Corbusier puise dans ses séjours en Allemagne une riche source d'inspiration. Inversement, son œuvre écrite et bâtie est, depuis les années 1920, connue en Allemagne et constitue l'objet de vives discussions où se mêlent tant l'admiration que le rejet et dont l'écho nous parvient jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, elles ont été récemment documentées lors d'expositions importantes, fréquentées par un public nombreux, sur l'ensemble de son œuvre architecturale et artistique à Weil am Rhein (2007) et Berlin (2009) (1).

Bien avant de s'appeler Le Corbusier, Charles-Édouard Jeanneret se penche intensément sur le Mouvement Moderne naissant en Allemagne et en Autriche. D'avril 1910 à avril 1911, durant un séjour prolongé en Allemagne, il se rend dans différentes villes pour faire la connaissance du Deutscher Werkbund fondé en 1907 et devenu rapidement le moteur du renouveau culturel. Jeanneret rencontre nombre des représentants du Deutscher Werkbund, dont Peter Behrens, Heinrich Tessenow et Karl Ernst Osthaus. À Berlin, il travaille pendant plusieurs mois dans l'atelier de Peter Behrens qui peu de temps auparavant avait également accueilli Walter Gropius et Ludwig Mies van der Rohe.

L'importance de Le Corbusier pour le Mouvement Moderne en Allemagne se manifeste avant tout dans sa participation aux deux plus grandes expositions internationales d'architecture : l'exposition du Werkbund en 1927 à Stuttgart et celle de l'Interbau en 1957 à Berlin.
C'est un Mouvement Moderne et sûr de lui qui se présente en 1927 au Weissenhof à Stuttgart. À sa tête, des architectes allemands pour la plupart membres du « Ring » fondé par Ludwig Mies van der Rohe, groupement d'architectes autour du Neues Bauen. Ouvert aux influences de l'étranger, le Deutscher Werkbund invite également à son exposition de Stuttgart les représentants les plus importants du Mouvement Moderne en Europe, avec qui il entretient des relations étroites.

Le Corbusier constitue à cette époque une figure indépendante de l'architecture et un théoricien influent dans les cercles du Mouvement Moderne en Allemagne. En 1923, il a participé à la grande exposition du Bauhaus à Weimar. En 1926, son premier recueil critique, *Vers une architecture,* a été traduit et publié à Stuttgart sous le titre *Kommende Baukunst,* suscitant un vif intérêt au sein du Mouvement. En tant que directeur artistique de l'exposition du Werkbund à Stuttgart en 1927, Mies van der Rohe impose, contre toute résistance, la participation de Le Corbusier, considérant que ce grand événement de l'architecture moderne ne saurait, aux côtés des nouvelles tendances allemandes, se passer d'un « esprit français ». L'atmosphère de renouveau créée à Stuttgart offre un terrain favorable à la fondation des CIAM en 1928 à La Sarraz. Le deuxième congrès programmatique a lieu dès 1929 à Francfort.

Couverture de la publication d'Alfred Roth consacrée en 1927 aux deux maisons de Le Corbusier et Pierre Jeanneret à Stuttgart, où, pour la première fois, sont énoncés les *Cinq points pour une architecture nouvelle.*
Archives FLC.

(1) "Le Corbusier – The Art of Architecture", 29.9.2007 – 10.2.2008, Vitra Design Museum, Weil am Rhein; Le Corbusier – "Kunst und Architektur", 9.7. – 5.10.2009, Berlin, Catalogue Mateo Kries, Stanislaus von Moos, Arthur Rüegg, parmi d'autres, Berlin 2007.

Avec la montée du National-socialisme, les expériences modernes sont soumises à une répression croissante. Dès 1925, le Bauhaus doit quitter Weimar suite à des attaques nationalistes et s'installer à Dessau. La Grande dépression de 1929 s'accompagne quant à elle d'une paralysie presque totale de l'industrie du bâtiment. Bien que la nouvelle architecture qualifiée depuis 1932 de « style international » soit en grande partie l'œuvre d'architectes allemands, elle disparaît pratiquement de l'Allemagne elle-même, étant tout au plus reléguée jusqu'en 1945 dans certains créneaux de l'économie de guerre.

De fait, la situation est en 1957 tout autre qu'en 1927. 1957, année de l'Interbau qui se tient à Berlin-Ouest, marque la tentative de l'Allemagne de renouer avec la scène architecturale internationale par le biais d'une vision nouvelle, résolument opposée au style de reconstruction empreint de classicisme tout d'abord mis en œuvre à Berlin-Est. Dans le cadre de cette exposition internationale, le Hansaviertel, ancien quartier bourgeois de Berlin-Ouest détruit pendant la guerre, avec à l'origine une typologie d'habitat en rang d'îlot, est entièrement reconstruit selon des principes architecturaux modernes. Bien entendu, Le Corbusier est invité à participer à l'exposition. Cette dernière lui donnera l'occasion de construire à Berlin la seule Unité d'habitation qui ait jamais vu le jour hors de France. À quelques pas du Stade olympique de Berlin où se tinrent les Jeux de 1936, le site constitue une manifestation résolument moderniste face au monumentalisme ostentatoire de l'architecture nazie.

Unité d'habitation, Berlin.
Archives FLC.

La reconstruction de Berlin et le développement de l'architecture dans toutes les villes ouest-allemandes après la guerre sont l'expression évidente des thèses formulées dans la *Charte d'Athènes.* Cette charte que rédige Le Corbusier dans la France occupée en 1943, dix ans après la IVe édition des CIAM, n'est cependant traduite et publiée pour la première fois en Allemagne qu'en 1962, c'est-à-dire à un moment où les décisions relatives à la reconstruction ont depuis longtemps été prises et où elles font déjà l'objet de premières critiques [2] (21). C'est donc, plus que la charte elle-même, le programme dont elle est porteuse et qui depuis les années 1920 a marqué les conceptions urbanistiques et les CIAM tenus avant la Seconde Guerre mondiale, qui trouve sa réalisation dans l'Allemagne d'après-guerre.

Dans la zone française d'Occupation en particulier, les premiers plans de reconstruction pour les villes de Sarrebruck, Saarlouis et Mayence constituent une transposition fidèle des thèses de la « ville fonctionnelle » formulées dans la *Charte d'Athènes.* À Mayence, l'occupant français fait, sous la direction de Marcel Lods, établir une planification conforme au plan de reconstruction de Le Corbusier pour Saint-Dié. Les Allemands lui opposent un plan traditionaliste de Paul Schmitthenner, détracteur de Le Corbusier lors de la conception de la Cité du Weissenhof en 1927. [3]

Le concept de « grande unité d'habitation » tel qu'exposé par Le Corbusier dans *La Ville radieuse* et réalisé dans l'Unité d'habitation, s'est imposé en Allemagne de l'Ouest – et dans un contexte modifié également en Allemagne de l'Est – en tant que caractéristique marquante de l'urbanisme moderne. Les aspects sociaux de l'idée corbuséenne d'une « ville verticale » ne furent toutefois pas retenus. Voilà pourquoi la construction de logements de masse d'après-guerre se transforma rapidement en symbole de l'anonymat et de l'inhospitalité propres à la modernité.

Aujourd'hui, la réception de l'œuvre de Le Corbusier en Allemagne et en Europe s'attache de plus en plus à mettre au premier plan l'idée charnière de « synthèse des arts » qui se manifeste dans la corrélation entre de nombreuses disciplines dont l'architecture, l'urbanisme, la peinture et le design. Le caractère global, universel de l'œuvre de Le Corbusier et de son approche artistique, modernes tant dans leur forme d'expression que dans les médias utilisés, a trouvé reconnaissance.

(2) Cf. Harald Bodenschatz: "Charta von Athen: Fragen an eine Legende". In: Die Alte Stadt 2/2004.

(3) Cf. Werner Durth, Paul Sigel, Baukultur, Berlin 2009.

Argentine

Les relations entre Le Corbusier et l'Amérique du Sud se développent sur plus de quarante ans. Au début des années vingt, les grands centres culturels latino-américains suivaient avec beaucoup d'attention le mouvement d'avant-garde international ; quelques artistes sont en contact permanent avec l'avant-garde européenne. Il semble que ce soit Blaise Cendrars, également natif de La Chaux-de-Fonds, qui ait intéressé Le Corbusier à l'Amérique du Sud. Bien avant son premier voyage en Amérique du Sud, Le Corbusier y avait noué des contacts professionnels et avec des personnalités telles que l'écrivain brésilien Paulo Prado, ou le chilien Sergio Larrain.

Le voyage de 1929 en Amérique du Sud marque le premier contact direct entre Le Corbusier et cette région du monde ; l'influence réciproque sera tout à fait remarquable. Le Corbusier est invité à Buenos Aires par la Société des Amis de l'Art pour y donner une série de dix conférences. Victoria Ocampo en est la promotrice et l'organisatrice. Le Corbusier se rend également au Brésil.

Le Corbusier à Bogotá, 1950.
Avec J.L. Sert et P.L. Wiener.
FLC L4-4-16-001 ; FLC L4-4-19-001

Des contacts avec V. Ocampo, naissent quelques projets dont aucun ne sera réalisé, notamment la villa Ocampo (1928) et un petit gratte-ciel à Palermo, comme d'autres projets nés à l'occasion de ses voyages en Amérique du sud, la villa Martinez de Hoz (1930, Buenos Aires), et la villa Errazuriz (1930, Chili) en particulier.

En 1936, sept ans après son premier voyage, Le Corbusier retourne au Brésil comme consultant pour le projet du ministère de l'Éducation nationale à Rio (1936-45) confié à une équipe dirigée par Lucio Costa. Cet édifice est depuis considéré comme le point de départ de l'architecture moderne au Brésil.

En octobre 1937, Le Corbusier reçoit la visite de deux jeunes architectes argentins en voyage de fin d'études : Juan Kurchan et Jorge Ferrai Hardoy, tous deux désireux de travailler avec lui. Il leur confie l'étude d'un plan d'urbanisme pour Buenos-Aires, mais malgré des contacts officiels, le projet n'aboutit pas.
Le Corbusier envisagea également des études des villes de Chillán en 1939, ou de Santiago au Chili, et dessina un plan d'urbanisme pour Bogotá, capitale de la Colombie (1947) mais aucun de ces projets ne vit le jour.

Vingt ans passeront entre le séjour de Le Corbusier en Argentine et la commande de ce qui allait constituer l'unique œuvre construite par Le Corbusier en Amérique Latine, la *Maison du Docteur Curutchet*, à la Plata. Ses projets ultérieurs seront tous liés au Brésil : la Maison du Brésil à la Cité universitaire internationale de Paris, puis l'Ambassade de France à Brasilia. Ce dernier projet, dessiné en 1964, ne fut pas construit.

L'influence de Le Corbusier sur le développement de l'architecture et de l'urbanisme en Amérique du Sud est notablement plus importante que celle d'autres maîtres du Mouvement Moderne. Ses contacts précoces, ses nombreux voyages et ses nombreux projets pour la région en sont peut-être l'explication. Le poids et le magnétisme de sa personne s'imposent au public, confortés par la diffusion de ses écrits et de ses œuvres. Il suffit de citer les noms de ses collaborateurs sud-américains à l'atelier de la rue de Sèvres : les argentins Juan Kurchan et Jorge Ferrari, les colombiens Germán Samper et Rogelio Salmona, les uruguayens Carlos Gómez Gavazzo et Justino Serralta, et les chiliens Roberto Dávila, Roberto Matta. Emilio Duhart et Guillermo Jullian de la Fuente.

C'est peut-être au Brésil que l'influence de Le Corbusier s'est fait le plus tôt sentir. Suite à leur expérience avec Le Corbusier au cours de son séjour en 1936, les architectes brésiliens allaient développer une ligne architecturale propre qui connaîtra ses premières manifestations dans les années 1940 avec les bâtiments signés par Oscar Niemeyer à Pampulha. Mais ce sera à Brasilia (LPM), nouvelle capitale du pays, la création la plus exceptionnelle de l'urbanisme sud-américain du XX^{e} siècle, que les deux principales figures de l'architecture brésilienne, Lucio Costa et Oscar Niemeyer, allaient porter les enseignements et la théorie de Le Corbusier et des CIAM à leur expression la plus aboutie.

En Argentine, l'influence directe de Le Corbusier apparaît clairement avec l'œuvre du Groupe Austral formé en 1939. Juan Kurchan et Jorge Ferrari Hardoy – qui eurent l'occasion de travailler avec Le Corbusier sur le Plan de Buenos Aires peu de temps auparavant –, et le catalan Antoni Bonet – qui avait travaillé un certain temps rue de Sèvres avant de s'installer en Argentine – en furent les principaux protagonistes. L'œuvre de

Bonet donna un coup de neuf à l'architecture argentine. À la première architecture moderne du pays, développée pendant les années 30 sous l'influence allemande principalement, Bonet opposa, avec son édifice de Buenos Aires de 1939, un concept plus profond et une esthétique plus novatrice, incluant quelques-uns des cinq points corbuséens. Quant à Kurchan et Ferrari, c'est dans leur bâtiment – qui date de 1942 – de la rue Virrey del Pino à Buenos Aires qu'ils adoptèrent les principes de Le Corbusier à l'habitation collective, apportant l'innovation dans le milieu local. Amancio Williams, l'un des grands créateurs de l'architecture latino-américaine malgré le petit nombre de ses œuvres construites, incorpora à certains de ses projets les éléments de la poétique corbuséenne, comme par exemple à la Casa del Puente (Maison du Pont) de 1942. En Argentine, quelques bâtiments des années 50 reflètent aussi l'influence de l'époque brutaliste de Le Corbusier : les œuvres du Studio SEPRA (Sánchez Elía, Peralta Ramos et Agostini), de Clorindo Testa et certains bâtiments réalisés dans le nord-est du pays par les architectes Soto et Rivarola. Les bâtiments construits au début des années 1950 dans plusieurs villes argentines par le service des postes démontrent l'influence de Le Corbusier.

Esquisse vue d'avion pour l'aménagement de Rio-de-Janeiro, présentée pour la première fois lors d'une conférence donnée à Rio le 9 décembre 1929, puis publiée en 1930 dans *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme.* FLC 32091

Au Chili, c'est l'œuvre d'Emilio Duhart qui traduit le plus clairement l'influence de Le Corbusier. Dans son édifice des Nations Unies à Santiago de 1960, Duhart mit en jeu l'expérience acquise auprès de Le Corbusier en tentant de lier le langage et les principes de l'architecture moderne à la tradition locale et à la réalité géographique. Au Mexique, l'influence de Le Corbusier apparaît en 1930 lorsque Juan O'Gorman dessine les maisons pour les peintres Diego Rivera et Frida Kahlo dans un quartier résidentiel de Mexico. L'influence du purisme est évidente dans la maison de Diego Rivera, très proche de la maison-atelier pour Ozenfant.

Les échanges entre Le Corbusier et l'Amérique du Sud furent intenses et réciproques et ont laissé des marques chez chacun d'eux. En retour, il est probable que le paysage, le ciel et l'enthousiasme de ses disciples sud-américains furent source d'inspiration pour sa poétique. Pour l'Amérique du Sud, et au-delà du fait que la plupart de ses projets ne furent pas construits, le contact avec Le Corbusier servit à éveiller l'esprit d'innovation, d'expérimentation et de découverte de nouvelles possibilités d'améliorer la vie de l'homme, associant l'innovation à la tradition.

L'HÉRITAGE ET L'INFLUENCE DE LE CORBUSIER À LA PLATA

L'architecture moderne commence à se développer à La Plata dans les années 1930, grâce aux revues allemandes. L'ingénieur Antonio Vilar fut notamment l'un des introducteurs de l'architecture moderne en Argentine. Sa rencontre avec Le Corbusier lors de son voyage de 1929 eut une influence importante dans le processus de transition vers l'architecture moderne. Le travail de Le Corbusier était connu à La Plata avant la construction de la *Maison du Docteur Curutchet.*

La construction de cette maison constitua cependant un événement exceptionnel qui attira l'attention des architectes et des étudiants d'architecture. Dès sa construction, la maison devint un lieu de pèlerinage pour les professionnels et les étudiants, non seulement de La Plata mais aussi de Buenos Aires et d'autres villes argentines.

A la Plata, plusieurs réalisations traduisent cette influence, en particulier le ministère des Travaux publics de la province de Buenos Aires au début des années 1950, l'extension de la Banque de la Province de Buenos Aires, à la fin des années 1960 dans une expression brutaliste, et la maison de l'architecte Ruben Pesci (1970),

La restauration et l'ouverture au public de la *Maison du Docteur Curutchet* en 1997, renouvelèrent l'intérêt pour cet exemple unique de l'architecture moderne en Amérique Latine. Les architectes, les étudiants, les amateurs d'architecture moderne viennent du monde entier pour visiter la maison qui est devenue une source permanente d'inspiration pour comprendre non seulement la pensée et la pratique architecturale de Le Corbusier mais aussi comment intégrer l'architecture moderne dans un milieu urbain traditionnel.

Belgique

Malgré le nombre très limité de réalisations sur le sol belge, dont une seule subsiste, l'influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sur l'architecture belge du XX^{e} siècle est incontestable.

Cette influence se situe surtout au niveau de ses contributions et publications et en premier lieu, dès 1920, la revue *L'Esprit Nouveau.* Parmi les premiers abonnés de la revue figurent, entre autres, les peintres belges René Magritte et René Guiette. *L'Esprit Nouveau* a été fondé par Le Corbusier et Ozenfant, mais également le poète belge Paul Dermée, qui s'était installé à Paris et à qui l'on doit notamment le titre de la revue. Pourtant, la participation de Dermée fut assez brève : suite à des divergences d'opinion, il quitte la revue à la fin de 1920.
Vers une architecture, publié en 1923 ne passe pas inaperçu dans la presse d'avant-garde, et atteint le public visé. Les publications de Le Corbusier sont les seuls ouvrages d'architecte à faire l'objet d'encarts publicitaires dans des revues belges. L'influence de Le Corbusier se manifeste également à travers les nombreuses conférences qu'il a été invité à donner à Bruxelles et Anvers entre 1926 et 1933 ; à cette occasion il fut même sollicité pour des interviews à la radio belge dès les années vingt !

À l'exposition des Arts Décoratifs et de l'Art Moderne à Paris de 1925, c'est surtout le Pavillon de l'Esprit Nouveau qui impressionne les artistes et architectes modernistes belges, descendus à la capitale française. Il y avait entre autres Gaston Eysselinck, Léon Stynen, mais aussi René Guiette. Peu après, Guiette fait appel au jeune Le Corbusier pour lui construire une résidence-atelier, dans un nouveau quartier à Anvers. Guiette caresse à cette époque l'illusion que sa maison moderne contribuera à faire de ce nouveau quartier un vrai manifeste de l'architecture moderne. Ce ne sera pas le cas et la *Maison Guiette* demeure aujourd'hui la seule réalisation de Le Corbusier en Belgique après la destruction du Pavillon Philips de 1958, et la première réalisation de Le Corbusier hors de France, à l'exception de son pays natal, la Suisse.

Pavillon de L'Esprit Nouveau, Paris, Exposition des Arts Décoratifs, 1925
FLC L2(13)18

La *Maison Guiette* s'incrit dans la série des demeures « puristes » où Le Corbusier applique dans les années 1920 les *Cinq points d'une architecture nouvelle* auxquels les architectes avant-gardistes belges des années vingt et trente s'intéressent fortement. Louis-Herman De Koninck, Huib Hoste, Stynen et le groupe Equerre démontrent un clair intérêt pour les principes corbuséens. Gaston Eysselinck dessine quelques « machines à habiter » entre 1930 et 1936, tandis que Paul-Amaury Michel explore le principe *Citrohan.*
C'est à cette époque que l'Institut Supérieur des Arts Décoratifs de La Cambre est créé. Sous la direction de Henry Van de Velde et avec un grand nombre de modernistes belges dans le corps enseignant, cette école offre alors une alternative à la formation classique, dite académique qui jusque-là prévalait en Belgique.

Paul-Amaury Michel,
Maison-de-Verre, Bruxelles, 1936.

Le Corbusier entretient des relations personnelles avec nombre de ses confrères belges, dont Victor Bourgeois et Hoste, membres fondateurs des CIAM en 1928. Ces architectes et autres artistes belges seront autant de relais dans la promotion de l'œuvre de Le Corbusier en Belgique.
Grâce aux CIAM, les idées de Le Corbusier s'invitent dans le débat concernant l'urbanisme et l'architecture moderne en Belgique. C'est à Bruxelles en 1932, au Palais des Beaux-Arts de Victor Horta, que se déroule le troisième congrès des CIAM consacré au développement rationnel du territoire (« Rationelle Bebauungsweisen »).
Dans les années 30, Le Corbusier participe au concours pour l'urbanisation de la rive gauche de l'Escaut à Anvers, en vue de l'établissement d'un quartier nouveau de plus de 100 000 habitants (la ville historique s'étant développée entièrement sur la rive droite). Paul Otlet, le promoteur du Mundaneum, encourage Le Corbusier à participer au projet du Linkeroever (Rive Gauche), suggérant un partenariat avec une équipe locale, notamment Huib Hoste et Fe Loquet. Le concours est un succès éclatant, avec plus de 300 inscriptions venant des quatre coins du monde. Le projet de Le Corbusier, Hoste, Loquet et Otlet offre une parfaite illustration de la *Ville Radieuse,* mais à l'issue du concours, aucun projet n'obtient le premier prix et l'ingénieur des travaux publics et l'architecte de la ville sont chargés d'établir un nouveau plan d'aménagement pour la Rive Gauche. Le Corbusier critique fortement ce plan, approuvé en avril 1934, répétant et précisant ses critiques en 1936. Il est probable que ces critiques, parmi d'autres, jouèrent un rôle important dans la révision du plan. En guise de réponse, Le Corbusier et Hoste proposeront un projet entièrement retravaillé, inspiré du plan officiel approuvé. Bien que plus réaliste et pragmatique, le nouveau projet de Le Corbusier n'aura pas d'influence sur l'urbanisation future de de la Rive Gauche.

Le Corbusier et Iannis Xenakis, Pavillon Philips, Bruxelles, 1958 (détruit).

Malgré l'échec de son projet Linkeroever, l'influence de Le Corbusier dans le monde de l'architecture et de l'urbanisme belges s'établit cependant définitivement dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale. Ses conceptions sont reprises par une génération d'enseignants et de professeurs, qui les présentent comme les fondements du projet. Cette architecture moderne s'inscrit très bien dans le contexte de foi en la technologie qui caractérise les années 50 et 60 et qu'illustre l'exposition universelle de Bruxelles en 1958. Lors de cette exposition, la première après la Seconde Guerre mondiale, les participants rivalisent d'ingéniosité et d'innovation dans la conception de leurs pavillons. Celui conçu pour Philips par Le Corbusier et Iannis Xenakis est particulièrement remarqué. Malheureusement, le pavillon, comme la plupart des bâtiments, sera démonté après la manifestation.
Pour Pierre Puttemans, enseignant à l'Institut La Cambre, l'influence de l'œuvre de Le Corbusier sur la pratique et la théorie architecturale en Belgique dans les années 45-70 se manifeste de différentes façons :

- l'imitation de quelques œuvres-clés ;
- l'interprétation et le prolongement de ses recherches en architecture et en urbanisme, notamment dans l'œuvre de Willy Van der Meeren, ou les réalisations collectives de René Braem ;
- une forme de banalisation commerciale et populiste des idées et de l'esthétique de Le Corbusier ;
- la recherche d'un compromis, surtout auprès de quelques « modernistes de la première heure » tels Victor Bourgeois, Louis-Herman De Koninck, Leon Stynen… ;
- la revendication et la diffusion du fonctionnalisme et d'une esthétique moderne largement inspirée par Le Corbusier, mais aussi par d'autres grands ténors de l'architecture contemporaine ;
- l'inspiration corbuséenne dans le brutalisme belge ;
- une contribution majeure au corpus idéologique de l'entre-deux-guerres.

Selon René Braem, ancien stagiaire chez Le Corbusier, et représentant majeur de l'architecture moderne en Belgique, Le Corbusier est le premier à avoir pris la mesure du potentiel technologique offert par le béton et l'acier. Selon lui, Le Corbusier était un artiste génial, qui mérite une place importante et permanente dans l'histoire de l'architecture.

Le Corbusier avec André Malraux sur le site de Chandigarh. FLC L4(3)12

France

L'ouvrage de l'historien Jacques Lucan consacré à l'architecture française de la fin du XX^{e} siècle, s'ouvre sur le décès de Le Corbusier en août 1965 dans un chapitre inaugural intitulé la « Disparition du maître ». (4)
Au même moment, l'Institut soumet aux candidats du concours de Rome de l'année 1965 le programme d'une fondation destinée à l'étude de l'architecture moderne en hommage à Le Corbusier qualifié d'un « des plus grands architectes de ce temps », lui qui, pourtant, avait, dès les années vingt, prononcé la mort de cette Académie qu'il exécrait. Cet étonnant consensus apparent que les étudiants de l'école des Beaux-Arts qualifièrent de « nécrophage » ne peut masquer une réalité beaucoup plus complexe et souvent conflictuelle dans l'influence qu'eut Le Corbusier en France, depuis son installation définitive dans ce pays en 1917.

Inconnu à son arrivée, Charles-Édouard Jeanneret, devenu Le Corbusier, s'impose rapidement en une décennie comme la figure centrale et incontournable de l'architecture en France, comme dans le monde. Il doit cette soudaine renommée à la publication de ses premiers articles dans la revue d'avant-garde *L'Esprit Nouveau,* et à ses premières œuvres manifestes dont les *Maisons La Roche et Jeanneret,* la *Cité Frugès* de Pessac, ou la *Villa Savoye,* toutes réalisées entre 1923 et 1930. Au cours de la même période, il ne publie pas moins de sept ouvrages qui proposent une nouvelle approche de l'architecture dans un aller-retour fécond entre théorie et pratique architecturales. L'œuvre construite nourrit l'œuvre écrite qui s'alimente également à la source de nombreux projets non réalisés et parfois polémiques. Le Corbusier occupe pleinement le devant de la scène architecturale française dès les années vingt et ses réalisations, comme ses projets, ses écrits ou ses conférences font l'objet de violents débats. Plus que tout autre architecte moderne, le Corbusier s'expose et prend des risques. En 1931, Raymond Fischer, ancien collaborateur d'Adolf Loos et figure importante de la modernité française

(4) Jacques Lucan, *France. Architecture 1965-1988,* Electa Moniteur, Paris, Milan, 1989, p.8

traduit sans ambiguïté le sentiment général : « Il faut rendre un juste hommage à M. Le Corbusier qui a formulé dans un langage clair les lois de l'architecture à venir. Il est le guide le plus sûr de la nouvelle génération ». [5]

Le contexte dans lequel se développe le Mouvement Moderne en France dans l'entre-deux-guerres, est très différent de celui de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, ou de l'URSS où se trouvent les principaux foyers de cette avant-garde radicale. Il n'existe en France nulle école comparable à celle du Bauhaus en Allemagne, nulle association professionnelle comme celle du Werkbund, nul mouvement constitué comme celui du De Stijl aux Pays-Bas ou du Constructivisme russe. L'individualisme des architectes français favorise l'émergence de figures de maîtres, un temps incarnées par Auguste Perret, rapidement dépassé par l'activisme, la créativité et l'aura de Le Corbusier. La violence des critiques dont il fait alors l'objet est à la mesure de la place unique qu'il occupe sur le devant de la scène. Au début des années trente, la crise économique mondiale et la montée aiguisent ces critiques qui se font plus virulentes contre les modernes accusés d'être responsables du chômage qui sévit dans le monde du bâtiment. Ces attaques où se mêlent confusément anti-germanisme et anti-bolchévisme, se développent sur trois plans : l'aspect formel, les données économiques, enfin la dimension politique et sociale.

Les réalisations des années trente de Le Corbusier n'en sont pas moins observées, analysées et commentées chez tous les jeunes architectes et les étudiants de l'école des Beaux-Arts où le nom de Le Corbusier est proscrit. Sans jamais tomber dans l'imitation, de nombreux architectes empruntent à Le Corbusier ses principes formels, distributifs ou spatiaux. C'est le cas notamment d'architectes majeurs comme Jean Ginsberg, Eugène Beaudouin et Marcel Lods, Jean Badovici et Eileen Gray, Jean-Charles Moreux, etc.

Le Corbusier n'enseigne pas, mais il fait école à travers la médiatisation de ses œuvres et son activité incessante de diffuseur de la pensée moderne. De nombreux stagiaires français passent encore par son atelier. Sur les quelques trois cent collaborateurs connus de Le Corbusier, un peu plus de soixante sont français. Ils forment le principal contingent, ce qui peut paraître naturel, mais il convient cependant de noter que la très grande majorité d'entre eux rejoindront l'atelier après la Seconde Guerre mondiale, signe qu'il était peu recommandé pour un étudiant de l'École des Beaux-Arts entre les deux guerres, d'aller travailler chez Le Corbusier. Ils s'imposeront ensuite comme des défenseurs, et des porte-paroles efficaces de la pensée et de l'œuvre du « patron ». Citons parmi les plus connus : André Wogenscky, Vladimir Bodiansky, Gérald Hanning, Claude Parent, Roger Aujame, Ionel Schein, André Roux, ou José Oubrerie.
Si après 1945, Le Corbusier accède enfin à quelques grandes commandes en France, il n'en demeure pas moins éloigné des deux principaux chantiers français de l'après-guerre : celui de la Reconstruction et celui de la politique de logements de masse, connue en France sous le nom de politique des « grands ensembles ». À l'exception de la réalisation de quatre unités d'habitation représentant en tout moins de 2 000 logements sociaux, sur 4 millions construits entre 1945 et 1965, Le Corbusier est mis à l'écart de ces deux phases de construction massive de logements. Le Corbusier absent, ce sont pourtant les principes de la *Charte d'Athènes* et les principes formels du Mouvement Moderne qui simplifiés, caricaturés et vidés de leurs qualités spatiales, distributives et sociales, sont adoptés pour la construction des « grands ensembles ».

Les obsèques nationales de Le Corbusier, le 2 septembre 1965, avec un hommage solennel dans la Cour carrée du Louvre à Paris. FLC L4(1)150

Les idées du Mouvement Moderne et de Le Corbusier sont progressivement récupérées et soumises à une logique financière étatique sans grande ambition architecturale et urbaine autre que de résoudre quantitativement un réel problème de crise du logement. Elles font également l'objet d'une récupération institutionnelle au sein de l'École des Beaux-Arts qui progressivement en intègre superficiellement les formes pour renouveler son vocabulaire de composition. Comme le souligne Philippe Panerai, « l'Académie ainsi gagne sur deux fronts : elle renouvelle un répertoire formel qui s'essouffle et elle dérange la contestation de ceux qui, de l'intérieur de l'École, tentent en s'appuyant sur l'exemple de Corbu de faire bouger les choses. » [6]

Les réalisations françaises d'après-guerre de Le Corbusier comme l'*Unité d'habitation* de Marseille, la *Chapelle de Ronchamp,* le *Couvent de la Tourette,* ou la *Maison de la Culture de Firminy,* continuent d'avoir un impact majeur sur la production française. Comme Fischer en 1931, Candilis pouvait encore affirmer en 1964 : « Il est le grand patron, le seul ». [7]
En ce début du XXIe siècle, l'architecture française est encore profondément empreinte des principes du Mouvement Moderne où l'œuvre de Le Corbusier joue un rôle majeur.

(5) R. Fischer, "La soirée de propagande de l'Architecture d'Aujourd'hui", in *l'Architecture d'Aujourd'hui,* n° 9, déc. 1931, p. 82.

(6) Philippe Panerai, « Le Corbusier vu des Beaux-Arts », *L'Architecture d'Aujourd'hui,* n° 249, février 1987, p. 50.

(7) Georges Candilis, « Le Corbusier et notre époque », in *L'Architecture d'Aujourd'hui,* n° 113-114, avril-mai 1964

Son nom est toujours le premier cité dans tous les sondages portant sur la notoriété des architectes. Il continue d'être enseigné dans toutes les écoles nationales supérieures d'architecture comme une figure de référence indispensable pour comprendre l'architecture d'aujourd'hui.

Inde

C'est en Inde que Le Corbusier eut la seule occasion de concrétiser ses idées en matière d'urbanisme. Son influence dans ce pays prend pour origine la réalisation du plan de Chandigarh d'une part, mais aussi par les œuvres exceptionnelles que constituent les réalisations monumentales du Capitole de la capitale du Pendjab, le Palais des Filateurs et les maisons individuelles d'Ahmedabad dans l'Etat du Gujarat.
Le Corbusier a été invité à réaliser le plan d'urbanisme de Chandigarh au moment où la nation se relevait de de sa longue lutte pour une liberté durement gagnée et souhaitait affirmer son identité et sa place au sein du concert des nations développées.

Le Corbusier et Jawaharlal Nehru (1889-1964), Premier ministre de l'Inde (1947-1964) à l'initiative de la fondation de Chandigarh.
FLC L4(3)2

Après l'indépendance, il existait deux manières divergentes d'apprécier la voie que devait prendre l'architecture indienne. Une partie de la société militait en faveur du Revivalisme visant à renouer avec le prestige de l'Inde ancienne. Elle s'opposait aux progressistes qui, comme Jawaharlal Nehru [8], prônaient une modernisation du pays. Dans le contexte de ce débat entre tradition et modernité, la création de Chandigarh par Le Corbusier fut un moment décisif pour l'émergence de l'architecture moderne en Inde. Chandigarh « a sorti l'Inde de sa torpeur » [9] et a permis de trancher définitivement entre les *revivalistes* et les modernistes.

La volonté de Nehru – « Que ce soit une ville nouvelle, symbole de la liberté de l'Inde, libre de toute entrave des traditions du passé… une expression de la foi de la nation dans l'avenir » – a trouvé une expression tangible dans les œuvres séminales de Le Corbusier, sources d'un héritage unique de la modernité en Inde et dans le monde entier.

La ville de Chandigarh a été la première manifestation holistique de planification urbaine moderne en Inde. Elle mettait en application des principes urbains comme la hiérarchisation des voies de circulation, le concept d'unités de voisinage, la prise en compte de l'aménagement paysager et des plantations, les circulations dédiées aux piétons, etc. Allant bien au-delà des tentatives fragmentaires réalisées antérieurement, toutes ces composantes étaient réunies ici dans un modèle, sans précédent, de ville moderne conçue pour une vie confortable et rationnelle, le travail, la circulation et l'attention au corps et à l'esprit, les quatre principales préoccupations de Le Corbusier.
Ainsi, Chandigarh n'est pas seulement une ville, mais une pensée qui symbolise la modernité. Elle a ouvert la voie de la modernisation à différents niveaux : social, économique et culturel. Chandigarh formalise l'aspiration de Nehru pour un État moderne et laïque et point d'ancrage de l'urbanisme moderne en Inde. Les capitales de l'État de Bhubaneswar et de Gandhinagar ont été fortement inspirées par les principes de Le Corbusier en matière de rationalisme scientifique, d'efficacité et de progrès social au service de la conception de formes urbaines. L'utilisation du béton pour créer une architecture monumentale et civique s'exprime pleinement dans ces villes.

Les œuvres architecturales de Le Corbusier en Inde, aussi bien à Chandigarh qu'à Ahmedabad, n'ont pas été créées pour ce que l'Inde représentait à l'époque, mais pour ce qu'elle aspirait à être. Presque tous les architectes indiens de la première génération après l'indépendance comme qu'Achyut Kanvinde, Balkrishna Doshi et Charles Correa, ont été fortement influencés par son vocabulaire architectural unique et son approche progressiste d'un environnement générateur d'une société moderne. Son travail définit les préceptes du mouvement moderne comme un schisme avec le passé, une entrée dans un nouvel avenir, un signe avant-coureur du changement pour inaugurer une nouvelle esthétique dans l'architecture indienne.
Paradoxalement, il en résulte une œuvre contextualisée, qui semble désormais hors du temps et d'une portée illimitée dans la création d'une esthétique dérivée d'une approche universaliste de l'espace, des formes, de la lumière et de la couleur, qui est toujours signifiante dans le contexte contemporain actuel. On comprend que des générations d'architectes indiens continuent d'être inspirées par les théories et les œuvres de Le Corbusier.

(8) Il fut le premier Premier ministre de l'Inde indépendante ; à ce titre, il fut l'initiateur de la création de Chandigarh, de l'industrialisation de l'Inde et de l'émergence d'un régime démocratique dans le pays.

(9) Patwant Singh, critique d'architecture indien.

Après l'indépendance, le déclin de l'influence coloniale en Inde se traduit par la création de services administratifs gouvernementaux, de banques, de maisons industrialisées, de cinémas, de clubs et d'édifices publics, autant de programmes d'un type nouveau, exigeant leur propre vocabulaire architectural représentatif d'une société en mutation et de nouvelles aspirations culturelles. Cette application sans précédents des principes corbuséens des CIAM [10] en phase avec les aspirations démocratiques naissantes aboutit à la création de prototypes qui continuent d'influer profondément sur le développement de l'architecture et de l'urbanisme en Inde.

Le *Complexe du Capitole* de Chandigarh est un exemple unique et exceptionnel de la contribution de Le Corbusier à la création de nouveaux types d'édifices publics. Il s'agit de l'une des plus monumentales compositions de l'urbanisme moderne et d'une part majeure de l'héritage corbuséen, issu d'un contexte géopolitique et culturel unique. Les trois édifices du *Complexe du Capitole* sont considérés comme l'ensemble plastique le plus abouti de l'Œuvre de Le Corbusier tout à la fois architecte, artiste et sculpteur. Ses conceptions esthétiques sont issues d'une synthèse unique d'éléments puristes et brutalistes combinée à une approche sculpturale et paysagère en accord profond avec l'aménagement du site. Le Complexe se caractérise par une utilisation massive du béton apparent pour créer l'un des plus grandioses exemples d'architecture monumentale symbolisant la liberté d'une nation. L'accent mis sur les masses et la plasticité des formes génère une esthétique unique qui bouscule les limites du purisme et du brutalisme. L'utilisation de couleurs primaires sur les portes monumentales, dans les tapisseries, sur les pylônes et les éléments de menuiserie équilibre l'effet produit par le béton monochrome s'inscrivant pleinement dans une conception brutaliste de l'architecture.

Palais des Filateurs, Ahmedabad
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2014.

Les œuvres de Le Corbusier en Inde, et particulièrement le *Complexe du Capitole,* apportent des innovations marquantes dans les domaines du projet urbain, de la théorie et de la pratique architecturales, de l'utilisation des matériaux et des techniques de mise en œuvre ; elles démontrent également avec succès qu'il est possible de réaliser de l'architecture moderne dans un contexte économique restreint, en l'absence quasi-totale de moyens mécaniques et de répondre aux contraintes d'un climat rude, favorisant ainsi la diffusion en Inde de constructions réalisées selon ces principes novateurs.
Les bâtiments de Le Corbusier sont porteurs de qualités dans la conception des formes, des détails et l'exécution qui ont contribué à libérer la création architecturale moderne en Inde. Cet apport fut d'une grande importance, dans la mesure où ces réalisations ont révolutionné les pratiques constructives locales, ouvrant la voie à l'utilisation massive de béton dans les nouvelles constructions.

Le recours intensif au brise-soleil, aux toits à double peau pour le contrôle des effets du rayonnement solaire, le soin apporté à l'orientation et au dessin des ouvertures pour créer une aération naturelle, l'usage de miroirs d'eau pour la récupération des eaux de pluie et pour un meilleur contrôle thermique, l'utilisation de jardins en terrasse, etc., constituent des choix technologiques qui vont dans le sens d'une architecture responsable. À cet égard, les réalisations de Le Corbusier annoncent les principes contemporains d'une architecture passive. En réduisant la dépendance à l'égard des énergies fossiles, il limitait le poids de ressources déjà limitées, et allégeait les coûts de fonctionnement futurs, tout en offrant un véritable confort thermique.

La création de formes complexes basées sur un système structurel simple malgré des ressources limitées en temps, argent et main-d'œuvre représente un événement majeur dans l'évolution des techniques architecturales à Chandigarh, en Inde, et plus largement dans le monde. La construction de la coque hyperbolique mince qui couvre l'immense salle circulaire, dépourvue de toute colonne, du Palais de l'Assemblée a été une réussite technique exemplaire démontrant tout le potentiel plastique et structurel du béton armé.

Le Corbusier a laissé une marque indélébile sur la planification urbaine et sur la création architecturale en Inde. Il a permis à ce pays en voie de développement de se hisser au niveau des précurseurs de l'architecture moderne et de l'urbanisme à l'échelle mondiale.

(10) Congrès Internationaux d'Architecture Moderne.

Japon

Depuis les années vingt l'histoire de l'architecture et de la ville au Japon est toujours étroitement liée à l'œuvre et à la pensée de Le Corbusier. C'est en août 1923 que paraît dans la revue *Kenchiku Sekai* (Le monde de l'architecture) un premier article sur Le Corbusier signé par l'architecte YAKUSHIJI Kazue.

Alors que le grand tremblement de terre du 1er septembre 1923 dévasta Tokyo, les questions urbaines posées par la reconstruction iront chercher des sources d'inspiration dans les propositions de Le Corbusier. C'est ainsi que l'architecte NAKAMURA Junpei publiait en 1924 l'ouvrage *Questions sur la planification de Tokyo,* et des articles dans lesquels il présentait le projet de Le Corbusier pour *Une ville contemporaine de 3 millions d'habitants* ainsi que certaines idées du livre *Vers une architecture.*
Suite à la lecture en 1924 du livre *Vers une architecture,* un autre architecte, IMAI Kenji planifiera en 1926 un voyage en Europe où il rendra visite notamment à Gropius en Allemagne et à Le Corbusier à Paris.
MOTONO Seigo (1882-1944), architecte et fondateur en 1927 de l'association « The International Architectural Association of Japan », avait eu connaissance du projet de Le Corbusier pour *Une ville contemporaine de 3 millions d'habitants* dès 1923.
Mais surtout KISHIDA Hideto, maître de conférences au département d'architecture de l'Université de Tokyo, donna des cours sur Le Corbusier et prêta les ouvrages de Le Corbusier qu'il avait rapportés d'Europe en 1926 à MAYEKAWA Kunio (1905-1986) qui était alors son étudiant et qui était francophone.

Première publication de *Vers une architecture* en japonais, septembre 1929.

Les premières traductions de textes de Le Corbusier en japonais apparaissent entre 1928 et 1929 dans la revue *Kokusai Kenchiku.* La revue qui consacrait ainsi deux numéros spéciaux à suivre sur Le Corbusier démontre un enthousiasme généralisé.
L'éditeur Koseisha Shobo va publier les versions intégrales en japonais de *Vers une architecture* en 1929 et en 1931 de *L'art décoratif d'aujourd'hui.*

Dès les années trente, les architectes japonais dont l'engouement pour Le Corbusier ne se démentira plus ensuite, vont réaliser un grand nombre de bâtiments selon les règles édictées par Le Corbusier. On peut trouver plus d'une centaine d'exemples de ces réalisations présentées dans les revues d'architecture japonaises des années trente. Bruno Taut invité au Japon en 1932 par l'association « The International Architectural Association of Japan » soulignait, dans un article publié pour une revue française, à quel point Le Corbusier pouvait fasciner le Japon, jusqu'à éclipser l'influence de Frank Lloyd Wright en citant le cas des architectes Antonin Raymond et TSUCHIURA Kameki.
Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'atelier de la rue de Sèvres ne connaitra pas moins de quatre collaborateurs japonais.
Le premier d'entre eux MAYEKAWA Kunio, très impressionné par les textes de Le Corbusier, présentera pour obtenir son diplôme d'architecte un mémoire de fin d'études sur Le Corbusier. Dès l'obtention de son diplôme en 1928, il ira travailler pendant deux ans à l'atelier parisien, devenant ainsi le premier collaborateur japonais de Le Corbusier.
De retour au Japon en avril 1930, MAYEKAWA entrera à l'atelier d'Antonin Raymond en août 1930 et il continuera à diffuser les idées de Le Corbusier par la traduction en japonais d'extraits de *L'art décoratif d'aujourd'hui.* En 1932, MAYEKAWA réalise à titre personnel une œuvre directement inspirée par Le Corbusier avec le bâtiment pour les laboratoires industriels Kimura. C'est en 1935 qu'il ouvrira sa propre agence d'où sortiront d'autres architectes importants du mouvement moderne japonais tels que : TANGE Kenzo, OHTAKA Masato, KIMURA Toshihiko, KITOU Azusa.

Arrivé un mois et demi après MAYEKAWA à l'atelier de la rue de Sèvres, MAKINO Kikunosuke (1903-1983), également élève de KISHIDA Hideto et diplômé en 1927, n'y restera que huit mois. De retour au Japon il publiera articles et traductions témoignant de la vie à l'atelier de Le Corbusier.

TSUCHIHASHI Nagatoshi fut le troisième architecte japonais à travailler chez Le Corbusier. Il y entra en 1929 mais pour des raisons de santé il dut rentrer au Japon en février 1930. Il publia néanmoins des articles dans des revues décrivant la vie de l'atelier de Le Corbusier.

Enfin SAKAKURA Junzo (1904-1969), diplômé en 1927 rencontre Le Corbusier dès 1929, et rejoint son atelier en 1931. SAKAKURA y restera cinq ans et atteindra le niveau de chef d'agence. Rentré au Japon en 1936, il sera choisi pour être l'architecte du Pavillon du Japon pour l'Exposition Internationale de 1937 à Paris. Ce pavillon reprenait directement

les grands principes développés dans le « Musée à croissance illimitée » de Le Corbusier. SAKAKURA va prolonger son séjour à Paris et reprendre la collaboration avec Le Corbusier et participera au congrès du Ve CIAM. De retour au Japon en 1939, il monte sa propre agence. En 1940, année où il invite Charlotte Perriand au Japon, il organise une exposition de design de mobilier.

Pendant les années de guerre, les publications autour de Le Corbusier diminuent mais elles restent néanmoins importantes. Le concours pour le Centre commémoratif de la Grande Asie en 1942, met en évidence l'influence de Le Corbusier, car plusieurs propositions ressemblent à son projet pour le Mundaneum (1929).

TANGE Kenzo (1913-2005) figure majeure du monde de l'architecture japonaise, fait partie des architectes qui sans avoir travaillé directement avec Le Corbusier ont été pleinement inspirés par ses œuvres. Il est connu que la vocation d'architecte de TANGE Kenzo se soit révélée suite à la lecture des publications de Le Corbusier et de son œuvre. Les projets d'urbanisme de Tokyo proposés par TANGE entre 1959 et 1961 sont exemplaires de cette influence. Professeur du département d'architecture de l'université de Tokyo, il y créera le département d'urbanisme. Il transmettra à ses étudiants – dont les plus connus sont OHTANI Sachio, MAKI Fumihiko, KUROKAWA Kisho, ou encore ISOZAKI Arata – les idées de Le Corbusier. Ainsi en 1955, il conçoit le Centre pour la Paix de Hiroshima qui est clairement inspiré de Le Corbusier. La plupart des projets de TANGE montrent l'influence de Le Corbusier et des CIAM, notamment les projets pour le bâtiment de la Préfecture de la Métropole de Tokyo (1957) et celui de la Préfecture de Kagawa (1958), qui furent des modèles pour tous les bâtiments administratifs publics construits après la guerre au Japon.
La diffusion des idées de Le Corbusier dans le Japon de l'après-guerre est favorisée par SAKAKURA Junzo qui organise en 1955 une exposition « Le Corbusier, Léger, Perriand – Exposition de trois artistes » ; en 1956, il réalise, d'après un carton original de Le Corbusier, un rideau de scène pour le Centre Culturel Tokyu et publie les traductions de *Unité d'habitation* à Marseille, celle de *Manières de penser l'urbanisme.* En 1964, il publie la biographie critique *Le Corbusier, un précurseur de l'art moderne.*

De 1950 à 1952, un autre architecte japonais, YOSHIZAKA Takamasa, maître de conférences à l'Université de Waseda, travaille à Paris chez Le Corbusier sur divers projets. Maîtrisant parfaitement le français il est l'auteur de traductions très importantes telles que *La Charte d'Athènes* en 1953, *Le Modulor, Vers une architecture,* et enfin il achève, en 1978 la traduction de *l'Œuvre complète.*
Si les réalisations de MAYEKAWA reflètent toujours l'influence de Le Corbusier des années vingt, après la guerre la préoccupation de l'industrialisation des procédés de construction et des matériaux sera omniprésente dans son travail. Quant à SAKAKURA, l'influence de Le Corbusier se retrouvera dans ses réalisations majeures de l'après-guerre notamment au musée de Kamakura (1951) qui reprend, jusque dans le choix des modes de construction, le thème du « Musée à croissance illimitée » développé par Le Corbusier dans les années trente.

Le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* sera réalisé selon les mêmes principes de construction avec le concours de YOSHIZAKA, MAYEKAWA et SAKAKURA. Il représente le symbole iconique de l'influence de Le Corbusier au Japon. En 1961, le théâtre de Tokyo (Tokyo Bunka Kaikan) qui est achevé par MAYEKAWA juste en face du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* complète cet ensemble qui témoigne de l'influence de Le Corbusier au Japon.

On peut dire que depuis le début des années vingt, Le Corbusier exerce au Japon une fascination continue qui n'est pas seulement esthétique mais qui a bouleversé les modes de vie et particulièrement les recherches dans les domaines de l'industrialisation du bâtiment et de l'urbanisme.

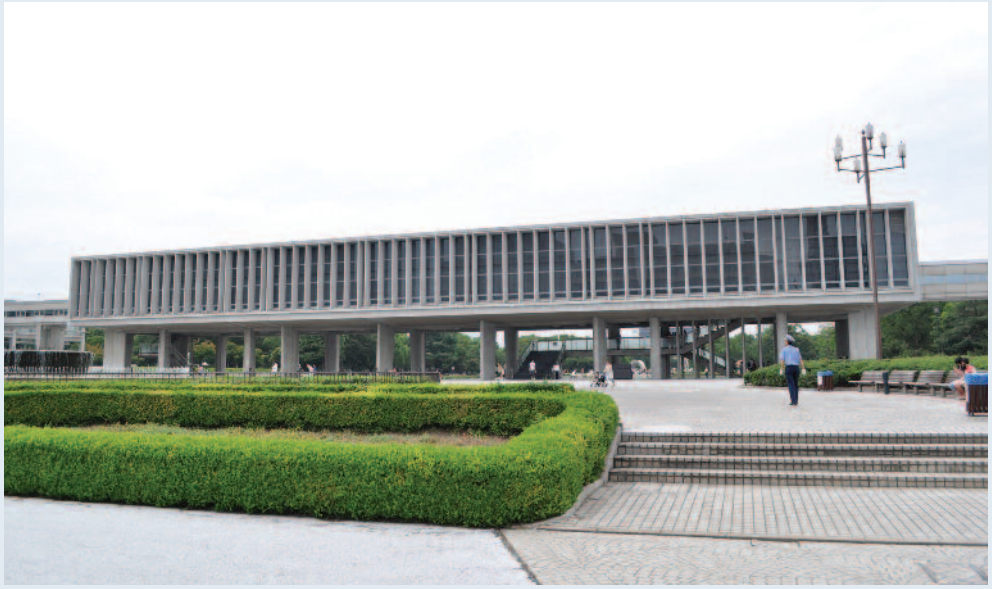

Hiroshima Peace Memorial Museum
TANGE Kenzo, architecte.
Ph. Satoshi Nishioka, 2009

Suisse

L'influence de Le Corbusier en Suisse est considérable mais difficile à cerner tant ses rapports avec son pays natal ont été complexes entre amour, déception, rejet, attente, incompréhension ou frustration. En 1937, alors qu'il est déjà âgé de 50 ans et reconnu dans le monde entier, Le Corbusier écrit, à la demande de l'historien et porte-parole des CIAM, Siegfried Giedion, un texte intitulé *Mes rapports avec la Suisse.* Ce texte ne sera finalement pas publié, Giedion le jugeant trop négatif.

Le Corbusier s'installe définitivement en France en 1917 après avoir construit en Suisse six maisons particulières, un cinéma, et participé à la création d'une éphémère nouvelle section à l'École d'Art de La Chaux-de-Fonds. Malgré la qualité de ses réalisations et l'avant-gardisme de deux d'entre elles, la Villa Jeanneret-Perret et la Villa Schwob, la notoriété de Le Corbusier en Suisse comme dans le reste de l'Europe est encore très discrète sinon inexistante. C'est depuis la France, et particulièrement à Paris, que Charles-Édouard Jeanneret devenant Le Corbusier en 1920, construira sa notoriété internationale en quelques années seulement. La reconnaissance de ses concitoyens sera lente, comme l'atteste lui-même l'architecte dans une lettre qu'il adresse à William Ritter en 1925 : « Ma coquetterie à l'égard de mon pays natal est de savoir que jamais on ne m'y a fait confiance, que mes amis se sont assez éloignés de moi, que jamais on n'a fait paraître dans la feuille locale le décisif : "un enfant de La Chaux-de-Fonds" qui eut tant rassasié (enfin !) mes parents, alors que par ailleurs et dans toutes les revues des deux continents on m'a flanqué une pommade extrême, tout ce qu'un homme fat pourrait espérer pour crever d'aise. » (11)

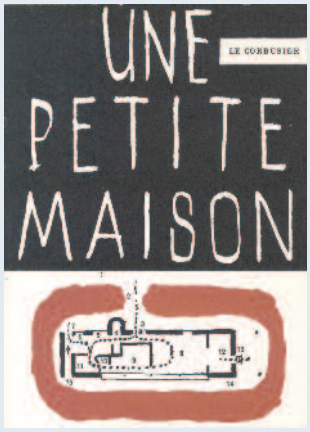

Le Corbusier, *Une petite maison,* 1954. Monographie consacrée à la maison du Corseaux construite en 1923.

Ses réalisations des années vingt et trente en Suisse, comme sa participation malheureuse au concours de la SDN (1925) sont sujets d'étonnement, voire de conflits. La radicalité de son langage, assimilé ici, comme dans d'autres pays, à du « bolchévisme » suscite souvent plus de crainte que d'adhésion. La méfiance, voire le rejet à l'égard de Le Corbusier, s'inscrit dans le contexte plus large d'une réception difficile et lente de la modernité en Suisse. Pourtant, malgré un fort attachement à l'image d'une Suisse pittoresque (Heimatschutz), la contribution de la Suisse à l'émergence du Mouvement Moderne n'est pas mince. Karl Moser (1860-1936) en fut l'un des précurseurs, en particulier à travers son enseignement à l'École polytechnique de Zürich où il forma toute une jeune génération d'architectes qui trouvèrent en Le Corbusier une figure de référence essentielle. Parmi ses élèves, son fils Werner Moser, les frères Emil et Alfred Roth, Max Ernst Haefeli, Carl Hubacher et Rudolf Steiger se retrouvent en 1930 pour la construction d'une cité manifeste, celle du Neubühl de Zürich. Cette cité, inspirée de celle du Weissenhof de Stuttgart où Alfred Roth a travaillé en 1927 pour le compte de l'atelier Le Corbusier, est généralement considérée comme la date de l'émergence de la modernité architecturale en Suisse. Robert Maillart (1872-1940), auteur, de nombreux ponts en béton issus d'une pure logique rationaliste, mais également Max Bill (1908-1994), et Hannes Meyer (1889-1954), directeur du Bauhaus de 1928 à 1930, sont d'autres figures pionnières de l'architecture moderne helvétique.
L'éphémère revue *ABC,* publiée à Bâle entre 1924 et 1928, représente encore une contribution majeure à la construction théorique de ce mouvement et du fonctionnalisme. Rappelons enfin que la Suisse accueillit la réunion fondatrice des CIAM en 1928, à La Sarraz, à l'initiative de Le Corbusier. Le premier président en fut Karl Moser, de 1928 à 1930, et l'actif et talentueux porte-parole, l'historien suisse Siegfried Giedion.

Ce dernier fut précisément l'un des découvreurs de Le Corbusier et diffuseur de sa pensée et de son œuvre, non seulement en Suisse, mais également à l'échelle de la planète en particulier lors de la publication d'*Espace temps architecture,* l'un des ouvrages d'architecture les plus lus dans le monde. La Suisse contribua également fortement à la connaissance de l'œuvre de Le Corbusier grâce à la publication de la série de *L'Œuvre complète,* dont le premier des huit volumes, paraît en 1929 à Zürich aux éditions Girsberger. Willy Boesiger, collaborateur de Le Corbusier en 1940, en est l'éditeur avec Oscar Stonorov. Max Bill, déjà cité, assurera, en 1938, l'édition du troisième volume consacré à la période 1934-1938.

L'œuvre de Le Corbusier est encore largement et durablement diffusée grâce aux quelque trente-cinq collaborateurs venus de Suisse qui, de 1924 à 1954, travaillent dans l'atelier de la rue de Sèvres à Paris. Parmi eux figurent Roth et Boesiger, déjà mentionnés, mais également Pierre André Emery (1924-26), Denis Honneger (1926), Albert Frey (1929), Otto Senn (1931), Oscar Burri (1939) ou André Studer (1954).

(11) Lettre à William Ritter, le 24/02/1925.

Si la reconnaissance de l'œuvre de Le Corbusier pénètre largement le milieu architectural suisse dès l'entre-deux-guerres, son impact demeure alors limité dans la production, à l'image du Mouvement Moderne dans son ensemble, bien des Suisses cherchant dans un faux débat esthétique à s'opposer à l'urbanisation des grandes villes et à l'extension du socialisme et des conflits sociaux [12]. L'influence de Le Corbusier est sensible dans certaines réalisations de Hans Brechbühler (École des arts et métiers de la ville de Berne,1937-39), ou de Denis Honegger, deux anciens collaborateurs de la rue de Sèvres, mais également dans le travail de Jacques Favarger (1889-1967) qui réalise à Lausanne plusieurs immeubles administratifs et quelques villas où il met en œuvre un vocabulaire moderne, clairement inspiré de Le Corbusier.

Comme dans l'ensemble des pays européens, ou dans le reste du monde, cette situation évolue fondamentalement après la Seconde Guerre mondiale qui voit le triomphe des idées du Mouvement Moderne au premier rang desquelles figure l'apport de Le Corbusier.

Ce changement de mentalité dans l'après-guerre s'illustre notamment dans les réalisations de Denis Honegger, ou celles de Jean-Marc Lamunière qui cherche à allier l'héritage corbuséen à celui de Louis Kahn. Plusieurs agences parmi les plus en vue dans la Suisse des années cinquante et soixante fondent leur travail sur l'héritage de l'œuvre de Le Corbusier, y intégrant notamment les acquis du Brutalisme. Le collectif d'architectes baptisé *Atelier 5* actif en Suisse, et en Allemagne, depuis 1959, est l'un des plus représentatifs de cette nouvelle architecture moderne. Il emprunte à Le Corbusier l'esthétique brutaliste du béton brut et décline également certaines typologies corbuséennes telles que les constructions en terrasses issus des modèles ROQ et ROB. La Cité Halen à Herrenschwanden près de Berne (1959-1961) en témoigne et servira de modèle de référence à son tour pour de nombreux exemples de constructions en terrasse, particulièrement adaptées au relief montagneux helvétique ; des architectes tels Stucky et Meuli, C. Paillard, Peter Leeman et Scherer, ou Strickler et Weber poursuivront dans cette voie. Flora Ruchat-Roncati (1937) ou Georges Brera et Paul Waltenspühl (1919 et 1917) seront également proches de cette veine brutaliste corbuséenne.

« L'Engadine est une région que beaucoup apprécient. C'est une haute vallée alpine avec des vieux villages d'une beauté exceptionnelle et un ciel serein ; à en croire la légende locale, les fermes baroques décorées de sgraffites et leurs fenêtres aux embrasures en forme d'entonnoir auraient inspiré Le Corbusier lors de la conception de la chapelle à Ronchamp. »

Peter Zumthor, 1998-2001, *Réalisations et projets,* tome 3, Scheidegger & Spiess, 2014, page 57

L'influence de Le Corbusier dépasse les limites du travail de ces architectes ralliés à la cause moderne, et compte encore jusque dans l'émergence de nouvelles orientations de l'architecture helvétique telle que celle de l'école tessinoise qui entretient pourtant un rapport privilégié avec la géographie du lieu. Elle se révèle notamment chez des architectes majeurs tels que Mario Botta qui reconnaît Kahn et Le Corbusier comme ses deux maîtres à penser.

Depuis les années quatre-vingt l'architecture helvétique a acquis une reconnaissance internationale à travers les réalisations de quelques agences de tout premier plan au premier rang desquelles figurent des personnalités comme celles de Diener & Diener, ou Herzog et de Meuron. Il ne s'agit pas d'établir une quelconque filiation entre eux et Le Corbusier mais de constater que l'apport de ce dernier a profondément changé l'approche de l'architecture en Suisse et lui a permis de s'ouvrir à une écriture internationale.
Enfin, après Siegfried Giedion, la Suisse compte aujourd'hui quelques-uns des plus remarquables historiens de l'œuvre de Le Corbusier, à l'image de Stanislaus von Moos, Arthur Rüegg, ou Bruno Reichlin qui portent très haut la connaissance et l'impact de l'œuvre de Le Corbusier en Suisse et dans le monde.

(12) Stéphanie Pallini, Entre tradition et modernisme, Ed. Benteli Verlag.

Une protection précoce

Les éléments constitutifs du Bien proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial bénéficient d'une protection précoce dans leurs pays respectifs, pour la plupart dans les deux décennies qui suivent le décès de Le Corbusier. Certains, comme les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* de Stuttgart et l'*Unité d'habitation* de Marseille, ont même été protégés du vivant de Le Corbusier.

La précocité des mesures de protection prises à l'égard de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* atteste l'intérêt porté à ce patrimoine contemporain et souligne sa valeur exemplaire. Cette reconnaissance, que traduit la protection officielle d'un État ou d'une nation, fut internationale.

Dans la majorité des cas, des campagnes de restauration ont été engagées à la suite des mesures de protection, mais elles furent souvent conduites au coup par coup.

Depuis quelques années, et en particulier depuis le début de la mobilisation internationale pour la préparation de cette proposition d'inscription au Patrimoine mondial, les campagnes de restauration sont précédées d'études de grande qualité : c'est le cas notamment des *Maisons du Weissenhof* (2002-2006), de l'*Immeuble Clarté* (2007-2008), de la *Maison La Roche* (2008-2009 et 2014), du *Couvent de la Tourette* (2006-2012), de l'*Unité d'habitation* de Marseille (2006-2014), de la *Maison de la Culture de Firminy* au sein du Centre de recréation du corps et de l'esprit (2009-2010).

NOM DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU BIEN	Date de la 1ère mesure de protection	Date de la 1ère restauration importante
Maisons de la Weissenhof-Siedlung – Stuttgart, Allemagne, 1927	1958	1982-1984
Unité d'habitation – Marseille, France, 1945	1964	1965
DÉCÈS DE LE CORBUSIER EN AOÛT 1965		
Maisons La Roche et Jeanneret – Paris, France, 1923	1965	1970
Villa Savoye et loge du jardinier – Poissy, France, 1928	1965	1964
Chapelle Notre-Dame-du-Haut – Ronchamp, France, 1950	1967	-
CRÉATION DE LA FONDATION LE CORBUSIER EN 1968		
Immeuble locatif à la Porte Molitor – Boulogne-Billancourt, France, 1931	1972	1962
Petite villa au bord du lac Léman – Corseaux, Suisse, 1923	1976	vers 1950
Maison Guiette – Anvers, Belgique, 1926	1978	1987
Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette – Éveux, France, 1953	1979	1980
Cité Frugès – Pessac, France, 1924	1980	à partir de 1987
Maison de la Culture de Firminy, 1955-1969	à partir de 1984	1990
Immeuble Clarté – Genève, Suisse, 1930	1986	1975
CENTENAIRE DE LE CORBUSIER EN 1987		
Maison du Docteur Curutchet – La Plata, Argentine, 1949	1987	1987
Manufacture à Saint-Dié-des-Vosges – France, 1946	1988	-
CRÉATION DE DOCOMOMO INTERNATIONAL EN 1990		
Cabanon de Le Corbusier – Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951	1994	-
LANCEMENT DU PROJET DE PROPOSITION D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL EN 2003		
Musée National des Beaux-Arts de l'Occident – Tokyo, Japon 1955	2007	1994
Complexe du Capitole de Chandigarh, 1952-1955	1952	-

Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp. Intérieurs.
La chapelle demeure aujourd'hui un lieu de culte et de pèlerinage.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Un patrimoine vivant

La très grande majorité des réalisations qui composent le Bien proposé a conservé son usage originel.

Seules six réalisations ont vu leur programme initial changer : les *Maisons La Roche et Jeanneret,* la *Villa Savoye,* la maison double des *Maisons du Weissenhof,* la *Maison du Docteur Curutchet,* la *Petite villa au bord du lac Léman,* et le *Cabanon de Le Corbusier.* Cependant toutes sont désormais des lieux dédiés à la conservation et à la diffusion de l'œuvre et de la vie de Le Corbusier et sont conservées dans le plus grand respect de leur état et de leur programme d'origine. Au-delà de leurs qualités en regard de la VUE, elles sont d'importants lieux de mémoire.

Ainsi le Bien *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*, demeure essentiellement un patrimoine vivant.

Un patrimoine au cœur de tous les débats d'aujourd'hui

Il n'est pas une université, il n'est pas une école d'architecture dans le monde où l'œuvre architecturale de Le Corbusier ne fasse l'objet d'un enseignement, de visites ou de travaux d'études. Chaque année dans le monde entier, plusieurs thèses de doctorat portent sur cette œuvre et son rayonnement ; des dizaines d'articles et de livres sont publiés, des colloques lui sont consacrés. Cette œuvre multiforme inspire des chansons, des pièces de théâtre, des romans, des films. Les plasticiens s'en emparent pour l'interpréter et lui redonner une place dans la création contemporaine. L'œuvre reste un modèle pour de très nombreux architectes actifs aujourd'hui, mais aussi un sujet de débats.

Le nom de Le Corbusier est convoqué dans le monde, dans les discussions sur le renouvellement urbain, la mixité urbaine, l'avenir des grandes cités d'habitation des années cinquante et soixante. Ses principes sont réévalués dans les débats actuels sur la densification en hauteur, sur la nécessité de considérer l'architecture et la ville à l'échelle de la planète.

Qu'elle suscite l'adhésion ou le rejet, cette œuvre constitue une référence incontournable. Elle incarne de manière exceptionnelle le Mouvement Moderne sans prétendre en être le seul représentant.

Description, historique et développement des éléments constitutifs du Bien

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

II (a) Description de l'élément

Les Maisons La Roche et Jeanneret sont deux maisons mitoyennes sur lesquelles se referme une impasse verdoyante du XVI[e] arrondissement de Paris. Elles ont été conçues comme un ensemble architectural unique mais elles ne relèvent pas du même programme : la Maison La Roche est celle d'un riche collectionneur célibataire, tandis que la Maison Jeanneret répond aux besoins d'un couple avec deux enfants.
Conçues au moment même où Le Corbusier publie *Vers une architecture* et trois ans après la publication d'*Après le Purisme,* manifeste du Purisme, en 1918, les Maisons La Roche et Jeanneret sont la première expression du Purisme en architecture. Elles concrétisent la rencontre entre la peinture puriste et l'architecture moderne naissante.

Mécène et ami de Le Corbusier, le suisse Raoul La Roche (1889-1965), commande une œuvre d'art puriste. Sa maison doit abriter une importante collection de tableaux cubistes et puristes parmi lesquels figurent des œuvres de Léger, Picasso, Braque, Juan Gris et bien entendu Jeanneret et Ozenfant qui le guident par ailleurs dans ses achats. Aussi la Maison La Roche est-elle autant une œuvre manifeste qu'une résidence parisienne.

Dessinée en forme de « L », la maison comprend deux parties distinctes : une aile résidentielle située dans le prolongement de la Maison Jeanneret voisine, et une aile en retour dédiée à la galerie de tableaux.

La Maison La Roche est également un bâtiment précurseur et exceptionnel sur le plan de l'innovation spatiale. Le Corbusier y révolutionne l'espace intérieur, développant ce qu'il appelle la « promenade architecturale », présentée aussi comme la quatrième dimension de l'espace : celle de l'espace/temps. S'appuyant sur les principes de simultanéité des cubistes, comme des travaux du mathématicien français Henri Poincaré ou du physicien Albert Einstein sur l'importance du temps dans la perception des phénomènes et des objets, les architectes modernes évoquent la notion de quatrième dimension de l'espace, celle du temps. L'architecture est conçue pour être appréciée en mouvement et non depuis un point de vue privilégié. Elle se découvre dans le temps, au fil des mouvements ce que Le Corbusier nomme « promenade architecturale ». La continuité spatiale est obtenue grâce à de nombreuses percées, à la suppression des cloisons et des portes qui segmentent traditionnellement.

L'usage de la couleur, encore très rare en 1923, en dehors des expériences du mouvement De Stijl aux Pays-Bas, participe aussi de cette nouvelle perception de l'espace. Le Corbusier applique ici une polychromie architecturale issue des théories puristes. Les couleurs employées, principalement de la terre d'ombre, de l'ocre, de la terre de Sienne, du bleu clair, du bleu outremer, du bleu charron et du vert, appartiennent aux trois gammes – forte, dynamique et de transition – définies par Le Corbusier et A. Ozenfant dans *Après le Purisme.* Ces grands aplats de couleur soulignent les séquences de la « promenade architecturale ».

La Maison Jeanneret est construite pour Albert Jeanneret, le frère musicien de Le Corbusier, son épouse Lotti Raaf-Walberg de nationalité suédoise et ses deux enfants. Les servitudes du programme n'autorisent pas le moindre espace perdu. Aussi son plan est-il beaucoup plus dense et plus régulier que celui de la Maison La Roche, sans toutefois épouser une trame précise. De même, pour gagner de l'espace, toutes les trémies qui enrichissent la composition spatiale de la Maison La Roche sont absentes de la Maison Jeanneret. Mais, l'idée de continuité spatiale, servie par des moyens plus modestes, demeure.
Entièrement ouverts l'un sur l'autre, le salon et la salle à manger dessinent un plan en « L » dont chaque branche est autonome. L'absence de cloisons et le vitrage des façades à l'angle du « L », ouvrent des diagonales qui confèrent au séjour une dimension nouvelle.

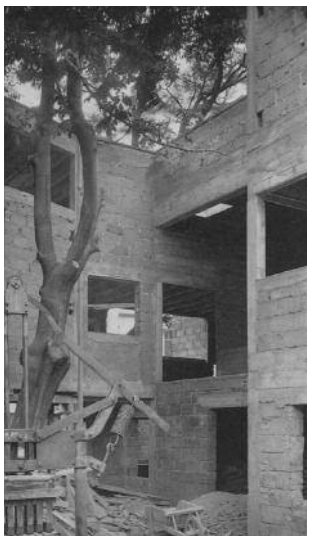

Chantier de la maison La Roche et Jeanneret, vue sur la grande baie (façade nord est), 1925.
« L'Architecture vivante », automne MCMXXVI, édition Albert Morancé, Paris 1926.

Ci-contre :
Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, 2006.
En 2014, les deux maisons ont fait l'objet d'une restitution des couleurs d'origine à l'issue d'une étude poussée à partir des archives et de l'œuvre elle-même.
Ph. Oliver Martin-Gambier, 2005.

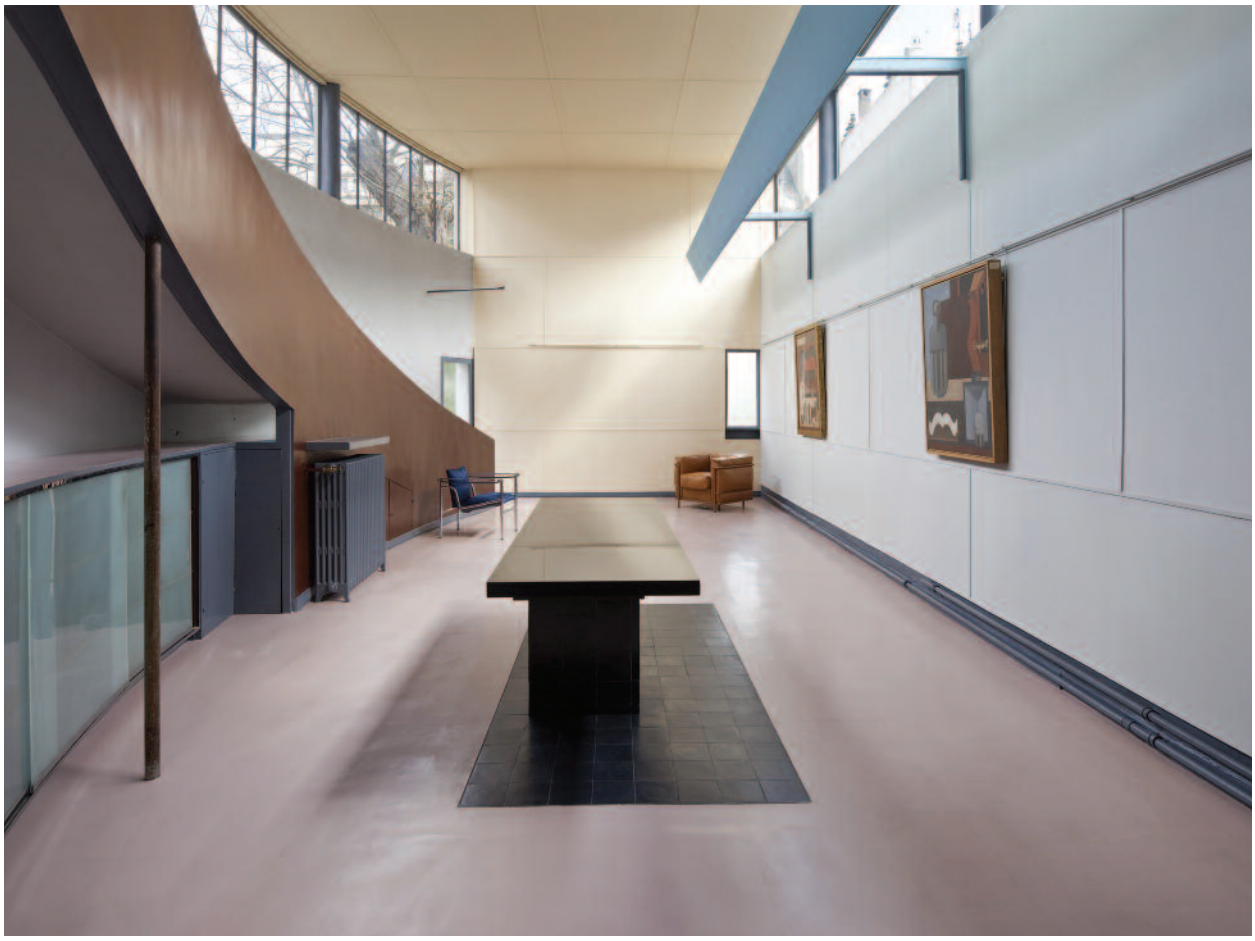

Expérimenté pour la première fois dans la Maison Jeanneret, le « plan retourné » renverse la disposition traditionnelle de la maison. Le jardin quitte la base du bâtiment pour en occuper le sommet. L'étage réservé aux espaces de vie et de réception gagne le dernier niveau juste sous le toit-terrasse. « Toute la vie de famille, écrit Le Corbusier, tend vers cette partie haute de la maison. […] On fuit la rue, on va vers la lumière et l'air pur » [13]. Les Maisons La Roche et Jeanneret proposent ainsi un nouvel art de vivre urbain.

Réunies en un seul et même ensemble architectural de formes géométriques pures dénuées de tout décor, les Maisons La Roche et Jeanneret constituent en 1923 une œuvre d'avant-garde unique en France exceptionnelle à l'échelle de la planète. L'absence de toit en pente, remplacé par un toit-terrasse accessible et transformé en jardin suspendu accuse encore la radicalité de cette composition. De façon très précoce dans l'histoire de l'architecture, sont mis ici en place les bases de la nouvelle architecture moderne : formes géométriques pures, absence de décor, pilotis, toit-terrasse, fenêtre en longueur. Autant de points que Le Corbusier théorisera en 1926 dans le manifeste des *Cinq points pour une architecture nouvelle.*

La fenêtre en longueur, est rendue possible par l'adoption d'un dispositif architectural nouveau qui ne se voit pas, mais aux conséquences fondamentales dans l'histoire de l'architecture : la façade libre. Grâce à l'adoption d'une ossature de poteaux, les façades des deux maisons ne sont plus porteuses. Elles sont de simples parois de protection que les architectes sont libres de composer comme ils le souhaitent et qui facilitent l'ouverture des fenêtres horizontales en bandeaux. Les Maisons La Roche et Jeanneret ouvrent sur une mutation profonde et durable de l'architecture, celle de la dématérialisation de la notion de façade.

Ci-contre
Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, 1923.
Premières applications d'une volumétrie puriste.
Haut – Ph. Olivier Martin-Gambier, 2010.
Bas – Photo en 1926.

II (b) Historique et développement

Conception et construction

Les Maisons La Roche et Jeanneret occupent le fond du square du Docteur Blanche. Elles sont les seules maisons réalisées par Le Corbusier et Pierre Jeanneret au sein d'un projet plus vaste où les deux associés prévoyaient de lotir l'ensemble de l'impasse. Ceci explique en partie la forme et l'implantation de l'aile courbe de la galerie de tableaux, qui ferme la perspective et devait servir de liaison avec deux autres maisons répondant aux Maisons La Roche et Jeanneret dans une composition symétrique en forme de « U ».
Depuis les premiers projets théoriques de lotissements ouvriers à la fin des années dix, Le Corbusier s'est toujours préoccupé de réaliser des ensembles architecturaux cohérents et non des œuvres isolées. La dimension urbaine est omniprésente dans son approche de l'architecture.
Le découpage de la Maison La Roche se justifie par la nécessité de respecter des zones *non aedificandi,* des arbres existant sur la parcelle, mais résulte également de l'histoire du lotissement de l'impasse.
Les travaux se déroulent sans incident particulier en 1924 et 1925.

Photo de chantier des façades, restitution de l'enduit d'origine « ton pierre ».
Ph. Bénédicte Gandini, octobre 2014.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Avant sa mort, Raoul La Roche décide de céder sa maison à Le Corbusier qui envisage d'y installer sa Fondation. Depuis 1968, les Maisons La Roche et Jeanneret appartiennent à la Fondation Le Corbusier.
L'inauguration a lieu le 23 octobre 1970, après une grande campagne de travaux dont l'objectif est l'installation des bureaux de la Fondation dans la Maison Jeanneret et l'ouverture de la Maison La Roche aux visiteurs. Un ravalement général est effectué, comprenant la reprise de l'ensemble des menuiseries extérieures, la réfection de l'étanchéité des terrasses, complété par des travaux de transformation des intérieurs, qui affectent notamment la Maison Jeanneret. La Maison La Roche a été, en revanche, conservée intégralement dans son état d'origine.

Campagnes récentes de restauration

Les Maisons La Roche et Jeanneret ont fait l'objet de nombreuses restaurations depuis la création de la Fondation Le Corbusier.
Une étude minutieuse, réalisée entre 2003 et 2005, en collaboration avec l'Institut d'architecture de Genève, a permis de dresser un état des lieux des deux maisons, extrêmement détaillé et exemplaire dans sa méthode. Parallèlement, la Fondation Le Corbusier a confié à un architecte en chef des Monuments historiques une étude préalable à la restauration des intérieurs et la mise en conformité de la Maison La Roche afin

(13) Le Corbusier, *Œuvre Complète,* 1910-1929, op.cit. p. 65

Hall de la Maison La Roche, Paris, état actuel après la restauration des intérieurs de la maison (2008/2009).
Autour du vide du hall ouvert sur trois niveaux, la passerelle, le balcon, les ouvertures intérieures et les escaliers sont les moyens mis en œuvre pour formaliser la notion de quatrième dimension de l'espace : celle du temps.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2010.

d'améliorer l'accueil du public. Dans le cadre de cette étude, ont été réalisés des sondages de polychromie sur l'ensemble du bâtiment (extérieurs et intérieurs, menuiseries métalliques) afin de restituer les couleurs d'origine.

À la suite de cette étude, une restauration a été conduite entre juillet 2008 et septembre 2009, permettant de remettre la Maison La Roche en conformité avec la commande et le programme fixés par son propriétaire. Le chantier a permis d'ouvrir au public l'ensemble des espaces de la maison, révélant ainsi le programme confié à Le Corbusier confronté aux contraintes imposées par la géométrie de la parcelle et aux règlements de mitoyenneté. Chaque pièce a retrouvé sa place et sa fonction au sein du parcours de visite : l'appartement du gardien, la cuisine et le cabinet de toilette, le dressing. La chambre puriste lieu mythique où Raoul La Roche exposait ses toiles puristes préférées, est redevenue l'espace architecturé conçu par Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Cet objectif de restitution de la promenade architecturale originale a été accompagné d'une intervention en conservation traitant le clos et le couvert de l'édifice. Ainsi l'ensemble des menuiseries extérieures a été restauré selon une démarche de conservation qui impose le maintien des ouvrages authentiques altérés et limite strictement leur remplacement. Cette intervention a permis la conservation des menuiseries en bois et en fer posées en 1923.

L'intervention la plus spectaculaire a concerné la reprise des couleurs intérieures. La restitution de la mise en couleur de Le Corbusier s'est appuyée sur une démarche de recherche méthodique en archives et par sondages. Les coloris et la matérialité des premières couleurs choisies par Raoul La Roche et Le Corbusier ont ainsi été révélés.
Le vestibule peint à la colle est un espace ombré d'une légère teinte ocre, se raccordant avec élégance à l'ancienne façade traitée en enduit d'un ton pierre. Cette mise en couleur s'est accompagnée d'une restitution de la mise en lumière d'origine utilisant des objets types d'origine industrielle. L'éclairage provenait principalement de nombreuses appliques utilisées pour des vitrines et adaptées par l'architecte. L'implantation d'origine a été rétablie à partir des photographies de Fred Boissonnas avec des répliques modernes en laiton peint, substitut réglementaire aux modèles anciens. L'appareillage d'origine (prises, interrupteurs) a été strictement conservé mais rendu inactif pour des raisons de sécurité.

Un chantier de restauration des façades des maisons La Roche et Jeanneret a été conduit en 2014. Il a consisté à déposer les couches blanches modernes et à restituer l'enduit « ton pierre » sur l'ensemble des façades du square et à mettre en œuvre un badigeon du même ton sur les enduits historiques des façades arrières et latérales. Pour compléter cette restauration l'ensemble des menuiseries extérieures a fait l'objet d'une restauration en conservation et le jardin sous la galerie de peintures de la Maison La Roche a été restitué selon les dispositions d'origine.

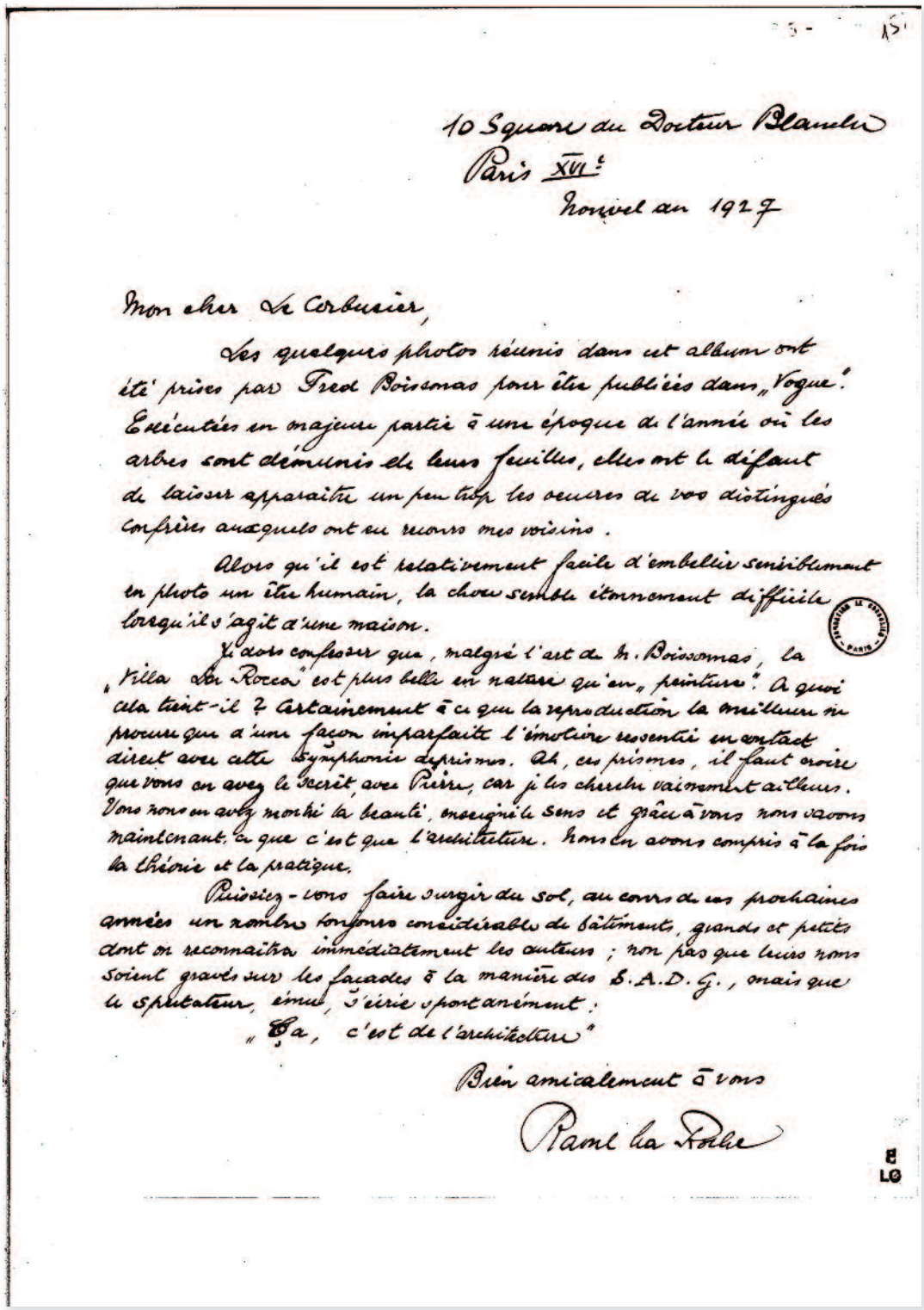

10 Square du Docteur Blanche
Paris XVI^e
Nouvel an 1927

Mon cher Le Corbusier,

Les quelques photos réunis dans cet album ont été prises par Fred Boissonas pour être publiées dans „Vogue". Exécutées en majeure partie à une époque de l'année où les arbres sont démunis de leurs feuilles, elles ont le défaut de laisser apparaître un peu trop les oeuvres de vos distingués confrères auxquels ont eu recours mes voisins.

Alors qu'il est relativement facile d'embellir sensiblement en photo un être humain, la chose semble étonnement difficile lorsqu'il s'agit d'une maison.

Je dois confesser que, malgré l'art de M. Boissonas, la „Villa La Roche" est plus belle en nature qu'en „peinture". A quoi cela tient-il ? Certainement à ce que la reproduction la meilleure ne procure que d'une façon imparfaite l'émotion ressentie en contact direct avec cette symphonie de prismes. Ah, ces prismes, il faut croire que vous en avez le secret, avec Pierre, car je les cherche vainement ailleurs. Vous nous en avez montré la beauté, enseigné le sens et grâce à vous nous savons maintenant ce que c'est que l'architecture. Nous en avons compris à la fois la théorie et la pratique.

Puissiez-vous faire surgir du sol, au cours de ces prochaines années un nombre toujours considérable de bâtiments, grands et petits dont on reconnaîtra immédiatement les auteurs ; non pas que leurs noms soient gravés sur les façades à la manière des B.A.D.G., mais que le spectateur, ému, s'écrie spontanément :

„Oh, c'est de l'architecture"

Bien amicalement à vous

Raoul La Roche

Lettre de La Roche à Le Corbusier,
Nouvel an 1927 – FLC P5(1)151

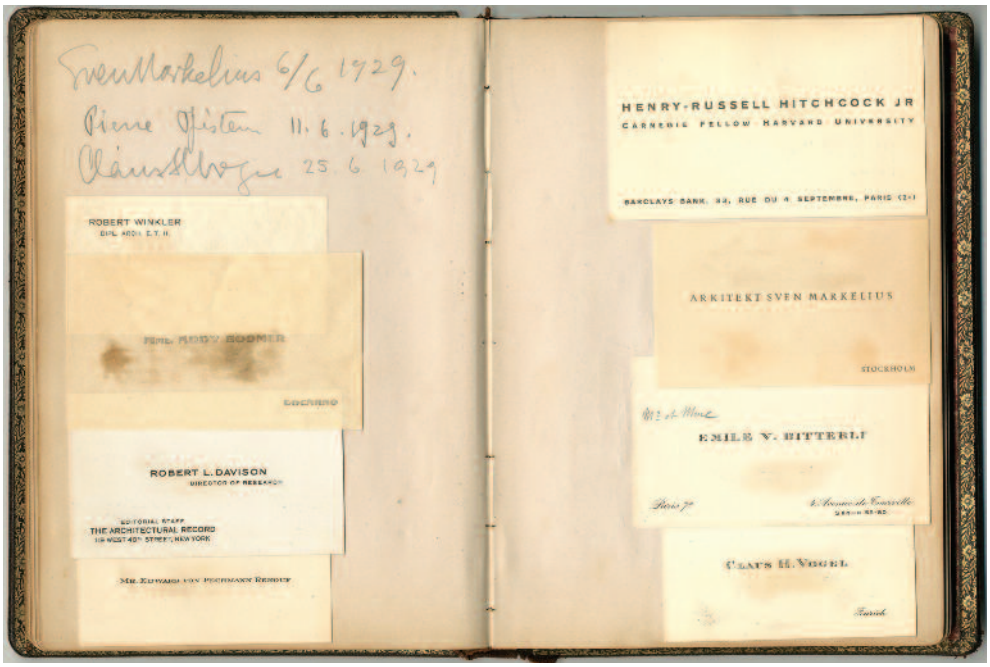

De haut en bas.
Livre d'or de Raoul La Roche, 1929. Archives FLC

Photographie du séjour/salle à manger de la Maison Jeanneret colorisée publiée dans *L'Architecture Vivante,* automne M CM XXVII, éditions Albert Morancé.

Plan du 2e étage des deux maisons La Roche et Jeanneret. FLC 15175.

Elévation des façades nord-est des maisons La Roche et Jenneret. Archives FLC

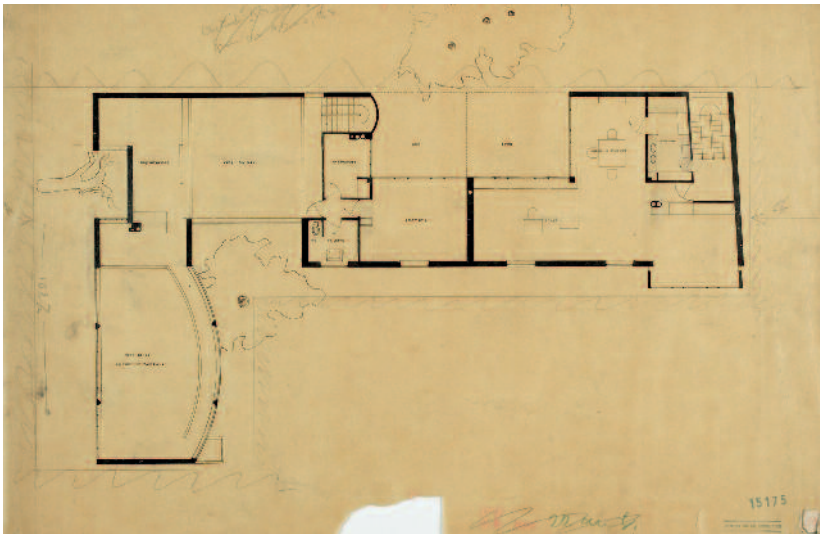

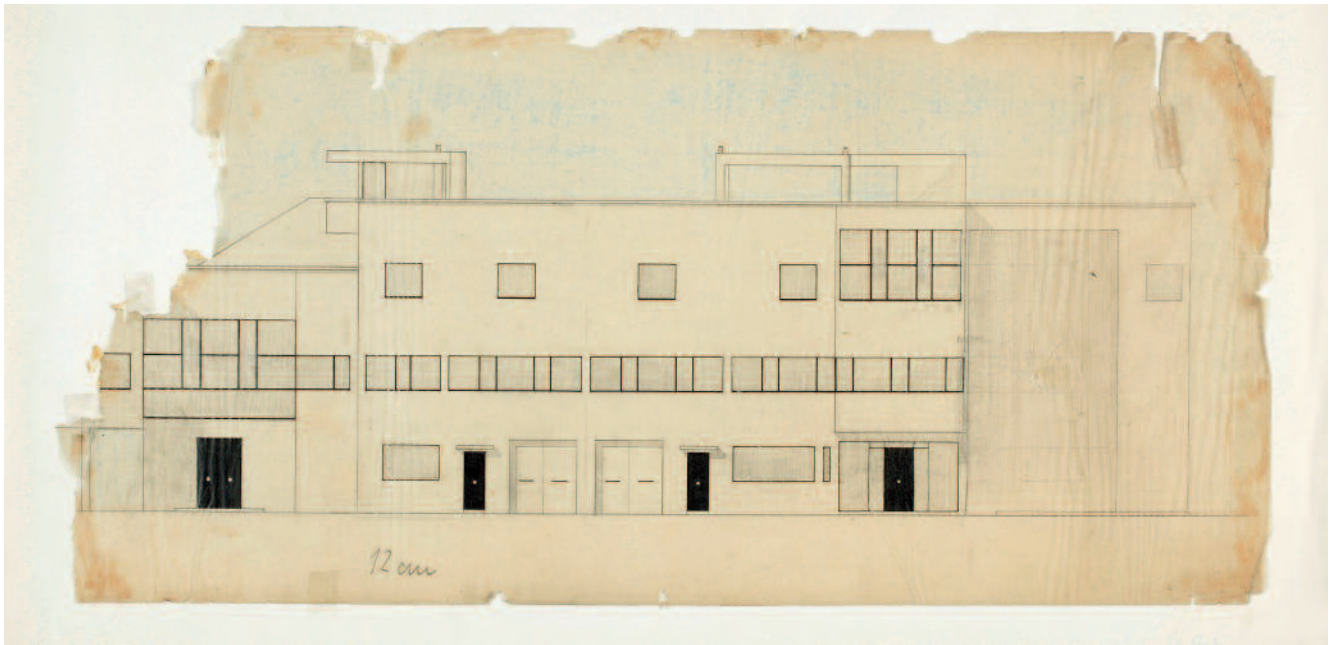

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

II (a) Description de l'élément

« Le problème posé : une maison pour deux personnes seules, sans domestiques. Région : l'extrémité est du lac Léman : bord de lac au coteau dominant : vue frontale au sud. On a procédé contrairement aux usages : on a établi le plan rigoureux de la maison, fonctionnel, répondant exactement au programme, véritable petite « machine à habiter ». Puis, le plan en poche, on est allé chercher le terrain qui pourrait convenir. Cette méthode comporte plus de bon sens qu'il n'y paraît au premier abord. Machine à habiter : chaque élément est affecté d'un certain nombre de mètres carrés, total 56 m² pour toute la maison. On compose : on aboutit à 60 m². Dans cette maison minuscule, il y a une fenêtre de 11 m de longueur et la partie de réception offre une perspective de 14 m de longueur. Des cloisons mobiles, des lits dissimulés, permettent d'improviser l'hospitalisation de visiteurs. » (14)

Connue encore sous le nom de « Petite maison sur le lac », de « Villa le Lac » ou de « Maison de Mme Jeanneret », la Petite villa se trouve au bord du lac Léman, dans la commune de Corseaux, sur une étroite parcelle entre la rive du lac et la route de Lavaux.
Les données du terrain pour la construction d'une maison ne sont pas des plus favorables, abstraction faite de la vue magnifique sur le lac et les montagnes situées au sud : une forme longue et étroite (30 x 12 m) d'une nature géologique plutôt mauvaise, le terrain à bâtir ayant été remblayé vers la fin du XIXe siècle.

Côté ouest, un mur d'enceinte haut de plus de 5 mètres clôture la parcelle vers celle du voisin. À ce mur est jointe la maison, un volume d'un étage de 20,50 m de long et 4,50 m de large. Côté nord, vers la route, la parcelle est également clôturée par un mur d'enceinte. Entre ce mur et la maison il y a un espace de 3 m environ. La façade nord est couverte d'une tôle en zinc. À l'extrémité nord-ouest, une petite annexe à l'étage, en forme de pont, surplombe dans le prolongement du toit de la maison jusqu'au mur d'enceinte. La façade est dominée par la terrasse-jardin saillante se posant sur deux appuis. La

(14) Le Corbusier, *Œuvre Complète,* 1910-1929, op. cit, p. 74.

Petite villa au bord du Lac, Corseaux. Publiée dans l'Architecture Vivante, 1925.
La fenêtre extérieure du mur du jardin comme la fenêtre en longueur de la maison cadrent des vues privilégiées sur le lac et le paysage alpin environnant.

Petite villa au bord du Lac, Corseaux. En 1951, Le Corbusier revêt lui-même le mur sud d'un bardage en aluminium. La dimension puriste en est affectée, mais le revêtement ordinaire conserve à l'œuvre sa simplicité initiale et l'inscrit dans les recherches contemporaines des *Case study houses américaines.*
Ph. Patrick Moser, 2014.

façade vers le lac, recouverte d'une tôle en aluminium structurée à l'horizontale, est parcourue sur presque toute sa longueur par une fenêtre horizontale de 11 mètres. À l'ouest, entre le mur séparant la parcelle de celle du voisin et le volume de la maison, un escalier conduit à la terrasse-jardin, d'où l'on accède à l'annexe, à l'étage, où se trouve un petit studio. À l'intérieur de la maison, sont organisés sur une surface restreinte de 60 m², de manière fonctionnelle et minimale, le vestibule, le séjour avec l'espace de travail, la chambre à coucher, la chambre d'amis modulable, la penderie, la cuisine, la salle de bain, les toilettes et le chauffage. Les chambres se concentrent autour du grand séjour, tandis que les espaces de service sont regroupés vers l'ouest, seule partie de la maison qui possède une cave. Les couleurs principales de fond sont le blanc, le bleu et le brun. Le paysage reste omniprésent à l'intérieur : la fenêtre en longueur de 11 mètres ouvre sur un large panorama vers le lac et les Alpes et fait entrer la lumière du sud, la porte vitrée à l'est mène au jardin végétalisé.

La construction est en maçonnerie crépie (parpaings), de dalles et de sommiers en béton armé ; le plancher de la partie non excavée est constitué d'une dalle détachée du sol pour des raisons de ventilation. Le linteau qui enjambe la fenêtre sud représente certainement la partie la plus difficile à réaliser parce que la moins conventionnelle : la distance entre appuis étant de 10,75 m, Le Corbusier voudra renoncer, lors de l'adjudication, aux trois piliers métalliques décrits dans le poste « serrurerie » du cahier des charges. Mais, au moment d'exécuter le sommier, le contremaître ne pense pas pouvoir s'en dispenser [15].

Le jardin autour de la maison, muré sur trois côtés, fait partie de l'espace de la villa. Une unique fenêtre percée dans un quatrième mur autonome, limitant la vue sur le paysage, construit un cadre pour le grandiose panorama et crée un contrepoint à la fenêtre en longueur de l'espace intérieur.

(15) Voir Adolphe Stiller, Le Corbusier : Une petite maison – 1923, Zurich, 1954., et « Une descente sur les lieux : construction et détails techniques de la "petite maison" », in : *Le Corbusier à Genève 1922-1932, projets et réalisations,* Lausanne, Payot, 1987, p. 135-142.

II (b) Historique et développement

La maison a été conçue par Le Corbusier, associé à Pierre Jeanneret.

Conception et construction

Vers Noël 1923, Le Corbusier propose à ses parents des plans pour une « toute petite maison puriste », après que ceux-ci semblent avoir renoncé à l'idée d'acquérir un chalet démontable. À la fin de l'année 1923, le père de Le Corbusier note dans son journal : « Trouvé terrain 300 m² pour 3 500 francs ». En mai 1924, le terrain est acheté. À la suite des objections du voisin, le peintre Gaston Vaudou, sur le gabarit de la maison projetée en étroit lien avec le nouvel aménagement du chemin derrière celle-ci, Le Corbusier se voit obligé de changer le projet : à l'été 1924 il demande l'accord du voisin pour la nouvelle version qui correspond globalement au volume construit : il comporte un seul étage (par rapport au projet antérieur de deux étages avec terrasse) et prévoit un haut mur vers la parcelle voisine. Le chantier démarre en juillet/ août 1924 et les parents y emménagent juste avant Noël. Le Corbusier ne s'est rendu sur place que deux fois. Pour le reste, il suivait le chantier et donnait ses instructions par courrier.

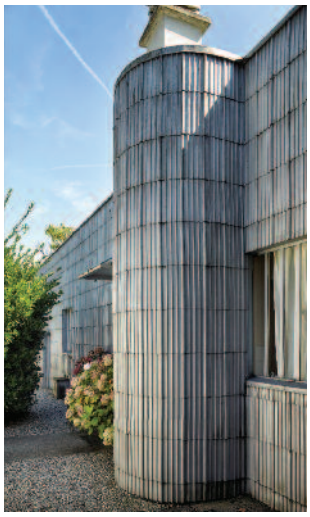

Détail de la façade nord avec le bardage métallique posé en 1931.
Ph. Cemal Emden, 2012.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Le projet communal d'agrandissement du chemin du Bergère pour réaliser une route avec deux trottoirs est réalisé au début des années 1930. Le Corbusier construit alors le haut mur vers la route qui remplace la haie existante. Au moment de la construction du mur, un projet d'annexe plus important fut élaboré par Le Corbusier et approuvé par la commune en contrepartie de la perte de valeur de l'immeuble due à la construction de la route. Ce projet fut réalisé en 1931 sous forme réduite avec la petite annexe dans l'angle nord-ouest ainsi que le revêtement de la façade nord avec des tôles d'acier zingué. Celui-ci protège la maison des intempéries du côté nord (comme c'était l'usage dans les fermes jurassiennes, déclara Le Corbusier), et lui confère en même temps l'aspect d'une construction d'avant-garde tant en dissimulant les nombreuses fissures de la façade.

Le tableau naturel cadré dans le mur du jardin et l'entrée de la maison en façade est. Après la restauration des extérieurs et du jardin en 2013/2014.
Ph. Patrick Moser, 2014.

L'absence de joint de dilatation entre la partie excavée et non excavée provoque la rupture de la maison en deux morceaux. De graves problèmes d'étanchéité rendent nécessaires des travaux de remise en état en 1950.

La façade sud devait être revêtue des mêmes éléments que ceux du côté rue, mais le matériau n'existant plus sur le marché, Le Corbusier utilise alors un revêtement en aluminium isolant à cannelures horizontales.

Le père de Le Corbusier ne vécut qu'une année dans la Petite maison, il décède en 1925. Sa mère y habitera jusqu'à sa mort, en 1960, son fils Albert, le frère de Le Corbusier, jusqu'à son décès en 1972. La maison devient alors propriété de la Fondation Le Corbusier.

Une restauration générale a eu lieu en 1975 sous l'égide des architectes Richter et Gut de Lausanne, et un examen concernant l'étanchéité de la toiture en 2006 par l'architecte Nicolas Delachaux. Une nouvelle restauration générale a été entreprise en 2013, également par l'architecte Nicolas Delachaux, suivie par la Fondation Le Corbusier en tant que propriétaire ainsi que l'autorité cantonale compétente et approuvée par les autorités fédérales. La restauration, basée sur des études préliminaires approfondies, concerne toute l'enveloppe extérieure, ainsi que des installations techniques à l'intérieur et le jardin.

Aujourd'hui, la Petite villa est gérée en tant que musée, ouvert aux visiteurs.

Intérieurs. Ph. Olivier Martin-Gambier, 2011.

Dessin du jardin, Le Corbusier.
Carnet FLC_C_RECTO-12

Détail de la façade modifiée par Le Corbusier avec le bardage métallique en 1951, après la restauration du jardin et des extérieurs.
Ph. Bénédicte Gandini, octobre 2014.

Ci-dessous :
Petite villa au bord du Lac, Corseaux. Elévation sur le Lac et plan. FLC 9419.
Ci-contre :
Coupe longitudinale, FLC 9368.
Plan du rez-de-chaussée, FLC 9365.
Élévation des façades sud et nord, FLC 9367.

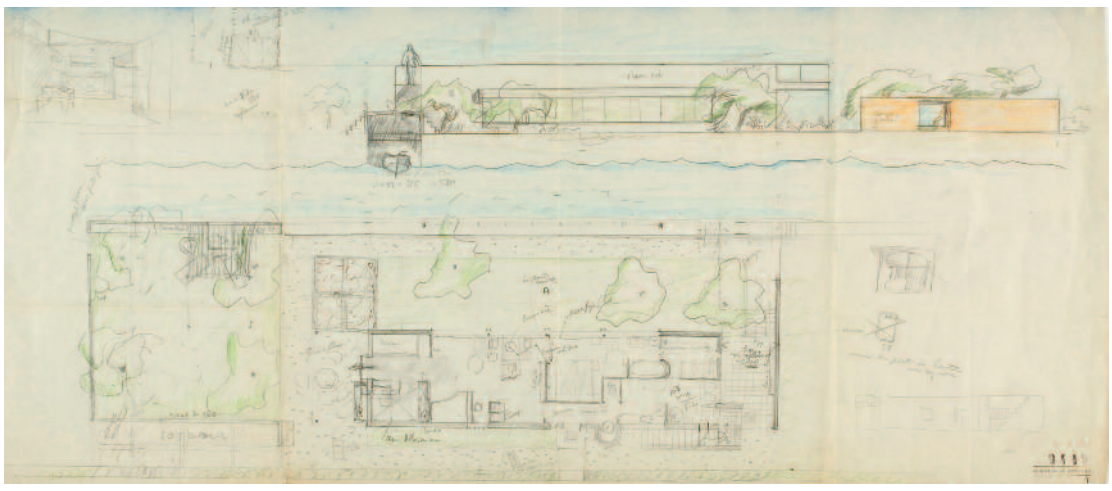

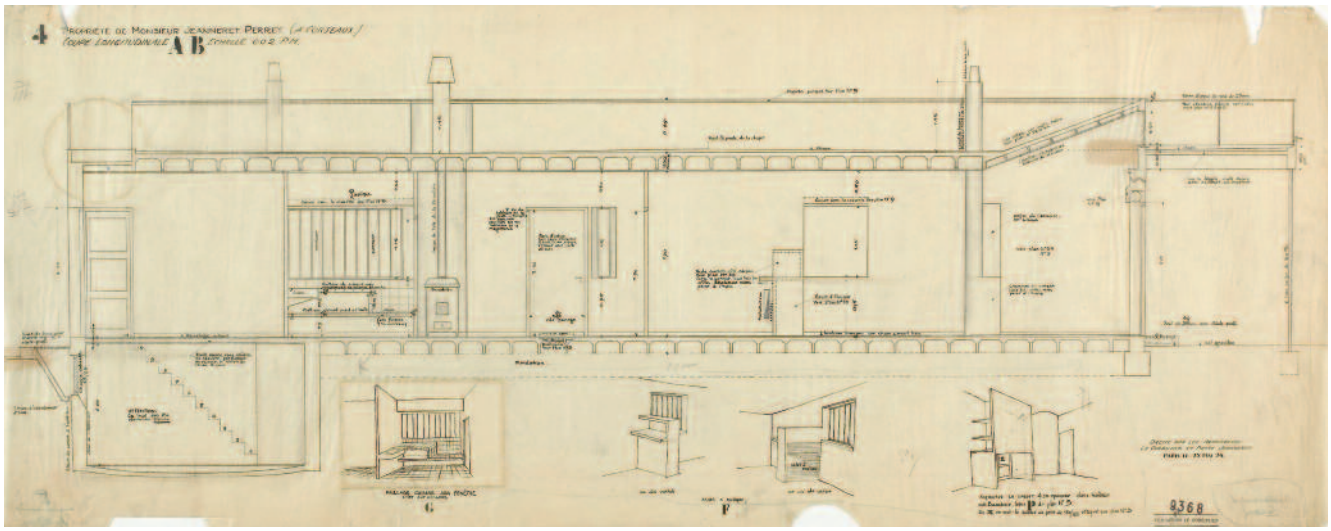
4
PROPRIETE DE MONSIEUR JEANNERET PERRET (A CORSEAUX)
COUPE LONGITUDINALE AB ECHELLE 0.02 P.M.
9368

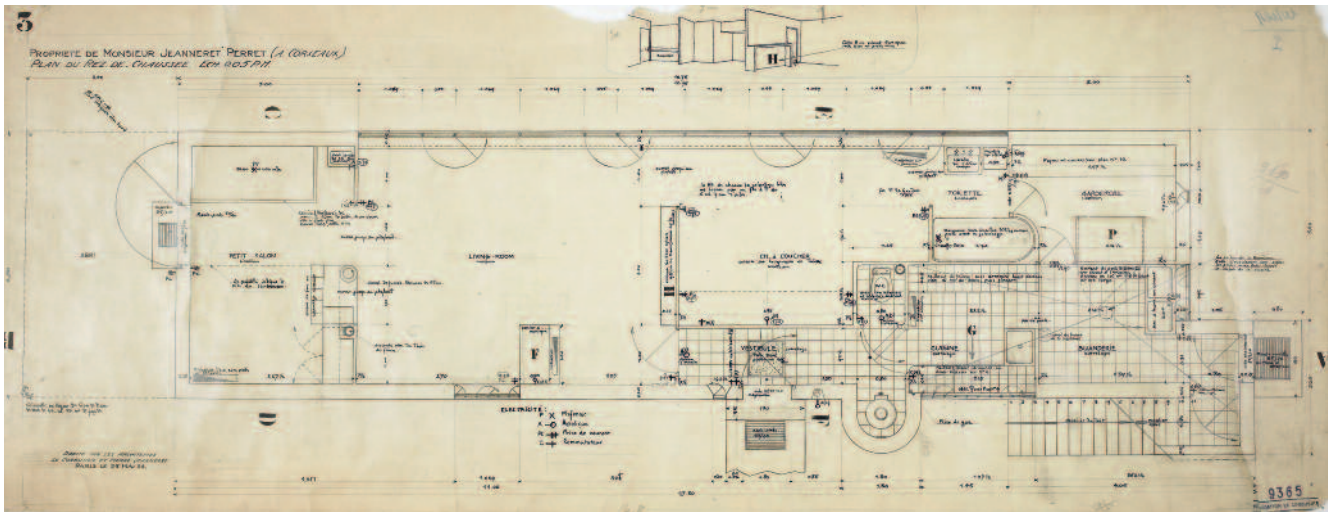
3
PROPRIETE DE MONSIEUR JEANNERET PERRET (A CORSEAUX)
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE ECH 0.05 P.M.
9365

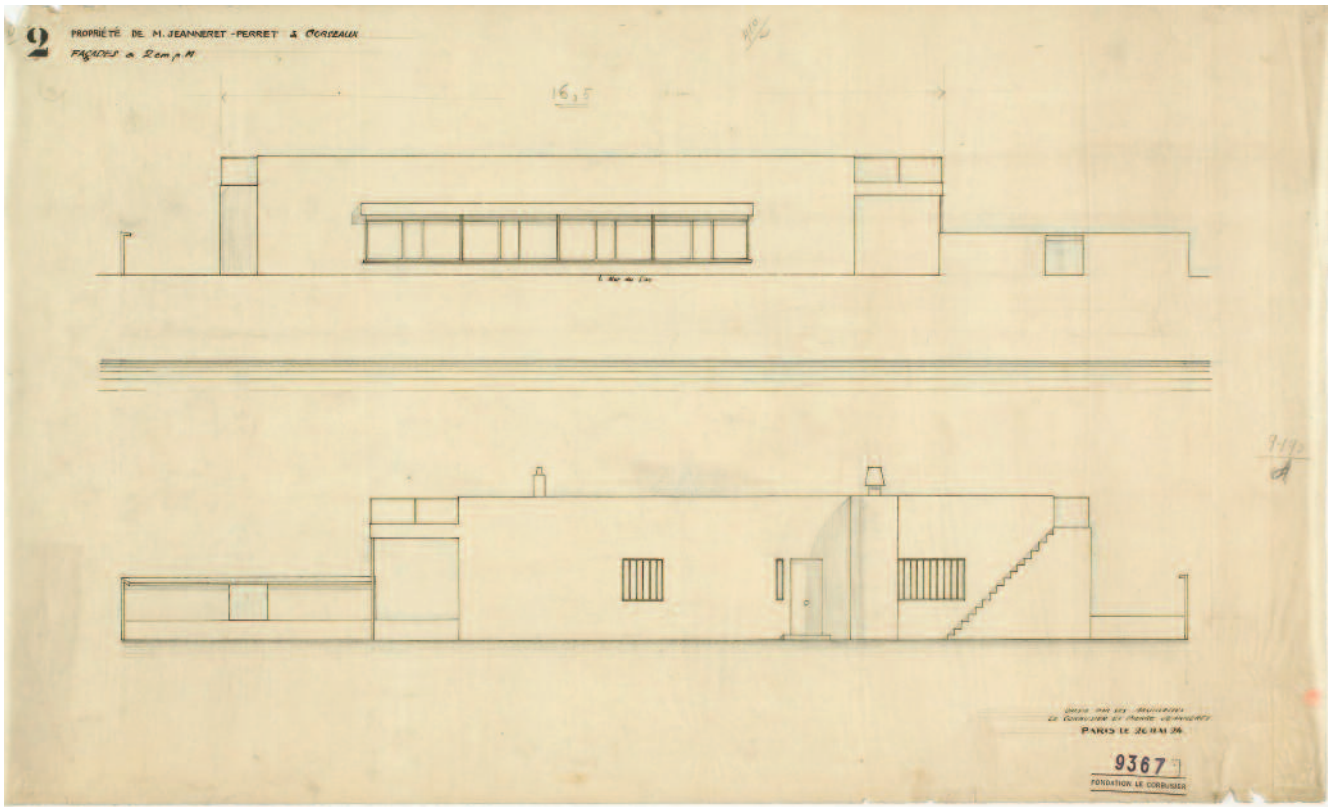
2
PROPRIÉTÉ DE M. JEANNERET-PERRET A CORSEAUX
FAÇADES A ECH P.M
16,5
PARIS LE 26 MAI 26
9367
FONDATION LE CORBUSIER

Cité Frugès, Pessac, 1924. En haut, les maisons gratte-ciel à l'extrémité de la rue Le Corbusier. La remise en état des couleurs d'origine est progressive grâce à la règlementation mise en place depuis 1998 à l'échelle du lotissement (ZPPAUP). Ph. haut : Nikolas Ernult, 2014 – Ph. bas : B. Gandini, 2011.

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

II (a) Description de l'élément

Le Corbusier et Pierre Jeanneret réalisent de 1924 à 1927 un lotissement expérimental de 51 maisons à Pessac. Baptisée « Cité Frugès », du nom de son commanditaire, elle représente dans l'histoire du logement ouvrier une tentative ambitieuse, inégalée, aux points de vue esthétique, technique, méthodologique et social.
La Cité Frugès illustre de manière incomparable cette approche expérimentale propre aux architectes modernes, et la volonté corbuséenne de transgresser les conventions et les savoir-faire routiniers. Esthétiquement, elle est l'une des premières cités de maisons individuelles ouvrières réalisées dans le monde selon les canons de la nouvelle esthétique moderne. Techniquement, elle est un chantier d'expérimentation de la standardisation du bâtiment. Socialement, le projet vise à sortir le logement ouvrier de l'image pittoresque, ou misérabiliste dans lequel il était généralement confiné.

L'innovation est d'abord conceptuelle. Les maisons sont conçues à partir d'un même module technique et spatial carré de 5 mètres de côté, et d'un type architectural de base baptisé B1L composé de deux niveaux d'une travée et demi. Le défi posé est celui de l'économie du projet par le recours à un module standard, sans tomber dans la répétitivité et la monotonie.
L'adjonction d'une ou de plusieurs travées supplémentaires conduit l'architecte à l'élaboration de cinq types différents, de nombreuses nuances et variations enrichissant ce classement simplifié :

1] les « maisons à arcades » (rue des Arcades) : sept maisons en bande de type B1L agrandi d'un quart de travée à chaque niveau sont séparées, et reliées entre elles, par une terrasse couverte d'une voute plate ;
2] les « gratte-ciel » (rue Le Corbusier) : ces maisons doubles, au nombre de seize, formées de deux types B1L accolés dos à dos, sont surmontées d'une terrasse partiellement couverte, accessible par un escalier extérieur ;
3] les « maisons en quinconce » et maisons « zig-zag » regroupées par six le long des rues Le Corbusier et Henry-Frugès, par trois en « Z » rue Xavier-Arnozan. Au nombre de vingt quatre, elles sont composées de maisons B1L mitoyennes. Une travée supplémentaire prolonge chaque maison, alternativement côté jardin et côté rue, ce qui permet de ménager un espace d'accueil et un chai au rez-de-chaussée, une terrasse-pergola à l'étage. Les maisons « zigzag » sont des « quinconces » disposées en S. Les fenêtres ne sont plus seulement disposées sur les petites façades mais ouvrent aussi sur les longs pans ;
4] deux maisons jumelles face à face, long pan parallèle à la voirie. La symétrie par rapport à leur axe mitoyen n'étant pas respectée, toutes les fenêtres de grande longueur sont orientées vers la voie ferrée, et les portes d'entrées à l'opposé. Un escalier extérieur permet d'accéder au toit-terrasse aménagé ;
5] une maison isolée dite « maison Vrinat » : c'est la maison du chef des travaux, l'ingénieur Vrinat, qui, par la suite, a fait des transformations importantes. L'actuelle rénovation est beaucoup plus respectueuse de l'œuvre originale.

Cité Frugès, Pessac, 1924. Maisons Gratte-ciel et maisons en quinconce : vues anciennes peu après leur achèvement en 1927. Archives FLC

Se trouvent également sur le site, trois maisons réalisées postérieurement à la réalisation de la cité, suite à la destruction durant la Seconde Guerre mondiale d'une maison de Le Corbusier et du remaniement des parcelles d'origine.

L'enjeu est également technique. Le Corbusier et son cousin adoptent une structure régulière de béton armé et prévoient de réaliser les parois extérieures à l'aide d'un canon à ciment *cement-gun* dont l'usage est alors rare en Europe et inédit dans le logement social. Mais, l'inexpérience de tous les acteurs de cette opération en ce domaine conduit rapidement le chantier dans une impasse. Le canon à ciment projeté se révèle coûteux et difficile à mettre en œuvre. Il est remplacé par des parois en parpaings de ciment.

Les conceptions de Le Corbusier et de Pierre Jeanneret sont trop en avance sur leur temps et sur la compétence des entreprises du moment. La Cité Frugès illustre cette approche de recherche et d'innovation des architectes modernes, et de la volonté de Le Corbusier à transgresser les normes, les conventions, les savoir-faire routiniers.

L'ambition est encore de lier art et progrès social. Le commanditaire et ses architectes conçoivent l'habitat ouvrier comme une œuvre d'art. Les formes sont celles de l'avant-garde architecturale. Le Corbusier et Pierre Jeanneret usent d'une polychromie variée et forte pour amplifier la conception purement plastique de ces formes primaires géométriques y compris à l'échelle urbaine du lotissement.

II (b) Historique et développement

L'industriel bordelais Henry-Frugès confie à Le Corbusier et Pierre Jeanneret la réalisation de deux cités ouvrières : une première à Lège, sur le bassin d'Arcachon, à une trentaine de kilomètres de Bordeaux ; la seconde à Pessac, dans la banlieue de la capitale d'Aquitaine.

Cité Frugès, Pessac, 1924.
La rue des gratte-ciel, actuelle rue Le Corbusier, mise en couleur peu avant l'inauguration officielle.
Archives FLC

Le lotissement de Lège (1924), limité à sept maisons sert de banc d'essai pour le chantier pessacais.
Le premier plan masse de la cité de Pessac du 24 juillet 1924, dessiné selon une densification maximale, prévoit 135 maisons. Au centre, une place entourée de commerces complète le programme résidentiel. D'innombrables difficultés humaines, techniques et financières conduisent à réduire l'opération à 51 maisons, et à supprimer les commerces.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Achevées en 1926 les maisons des Quartiers Modernes Frugès restent vacantes jusqu'en 1929. Les transformations commencent avec les premiers propriétaires dès le début des années trente. Elles sont aggravées par un bombardement lors de la Seconde Guerre mondiale qui provoque la destruction de deux maisons et de la plupart des vitrages. Leur remplacement sera l'occasion d'un changement des menuiseries, et du rebouchage de certaines baies.
Occupée par des familles aux revenus modestes, la cité connaît un grave déficit d'entretien qu'accentue le décalage culturel de cette architecture.

Phase de protection et de restauration

Le changement d'attitude s'amorce en 1973 avec, à l'initiative de son propriétaire, la restauration complète de la maison située au 3 rue des Arcade,.
Depuis 1976, l'ensemble de la cité est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du département de la Gironde et le 3 rue des Arcades restauré à l'identique a été classé Monument historique le 18 décembre 1980.

L'arrière des maisons gratte-ciel vue depuis le toit terrasse de la maison double dite Maison Vrinat. La polychromie tranchée dématérialise les parois en gommant leur matérialité, et accuse la perception de la volumétrie primaire.
Ph. B. Gandini, 2011.

Cité Frugès, Pessac, 1924.
De haut en bas et de gauche à droite : maison gratte-ciel, maisons en quinconce et l'arrière des maisons gratte-ciel.
Le règlement de la ZPPAUP et les nombreuses protections récentes au titre des monuments historiques permettent un retour progressif à la restauration des couleurs et des volumes d'origine.
Ph. Bénédicte Gandini, 2011.

En 1983 la commune achète une maison de type gratte-ciel et l'ouvre au public.
L'année suivante, une étude visant à connaître les besoins des habitants, les possibilités conceptuelles et techniques de cette réhabilitation dans l'optique d'une restitution globale à long est financée par la commune de Pessac avec les participations de l'État, de la Région Aquitaine et du département. Le diagnostic permit d'établir des propositions techniques qui serviront de base de travail à la programmation d'une ZPPAUP. De plus, la restauration, en 1987, du demi gratte-ciel acquis par la commune de Pessac (inscrit Monument historique le 14 juin 2001) et la mise en souterrain des réseaux en 1989 ont favorisé les restaurations privées dans la cité.

Toutes ces interventions publiques ou privées ont enrichi la réflexion, affiné les solutions techniques et sensibilisé les résidents à une vision plus globale. La ZPPAUP a été créée par arrêté préfectoral du 27 octobre 1998 et offre désormais à la Cité Frugès non plus une simple gestion des abords mais une gestion cohérente de l'ensemble ayant pour objectif de redonner aux Quartiers Modernes Frugès, à terme, les qualités architecturales et urbaines d'origine en tenant compte des nécessités techniques et des besoins des habitants.
C'est donc après un long travail de recherche que la cité peut aujourd'hui espérer retrouver une identité architecturale notamment par l'harmonie des volumes et des couleurs dans l'esprit qui animait Le Corbusier. Les nouveaux occupants des maisons dont la population se renouvelle depuis une décennie sont généralement des amateurs de l'œuvre de Le Corbusier ayant à cœur de favoriser cette remise en état.

Détail de la maquette de la
Cité Frugès, conservée sur place.
FLC L2(15)7

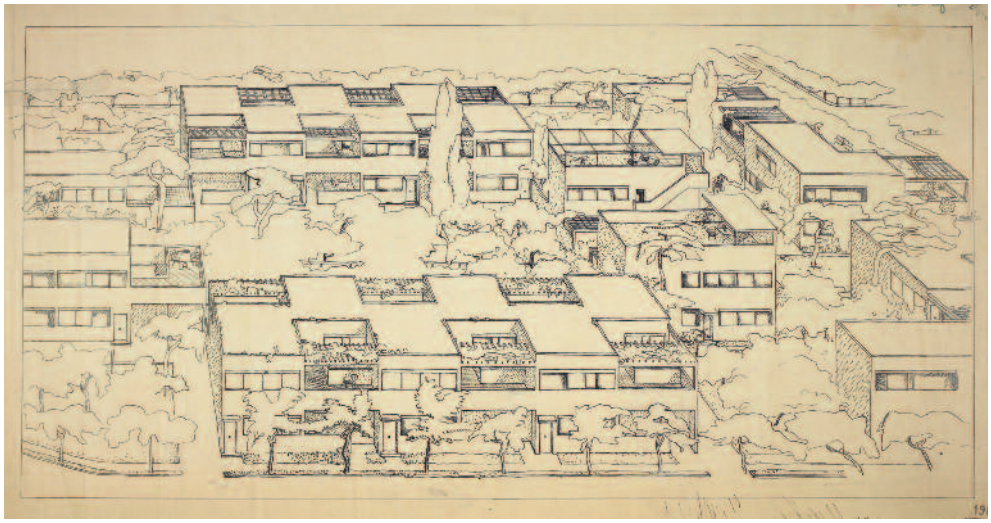

Cité Frugès, Pessac, 1924.
Vue arienne sur les maisons
en quinconce, FLC 19879.
Planche de présentation d'une
maison double, FLC 19815.

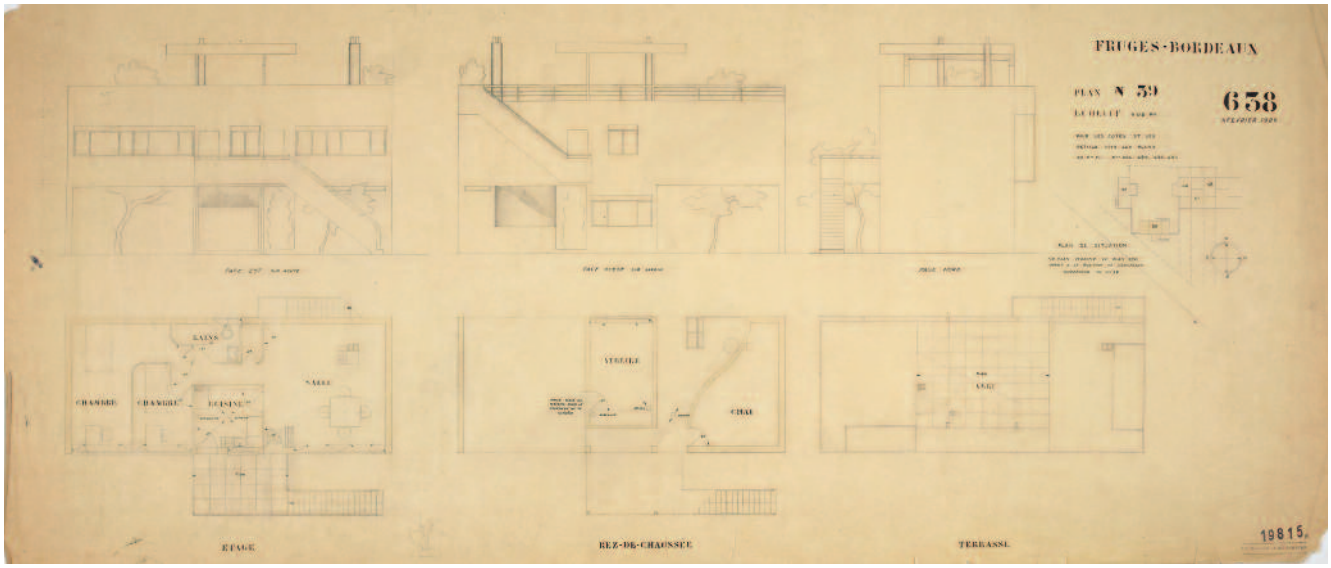

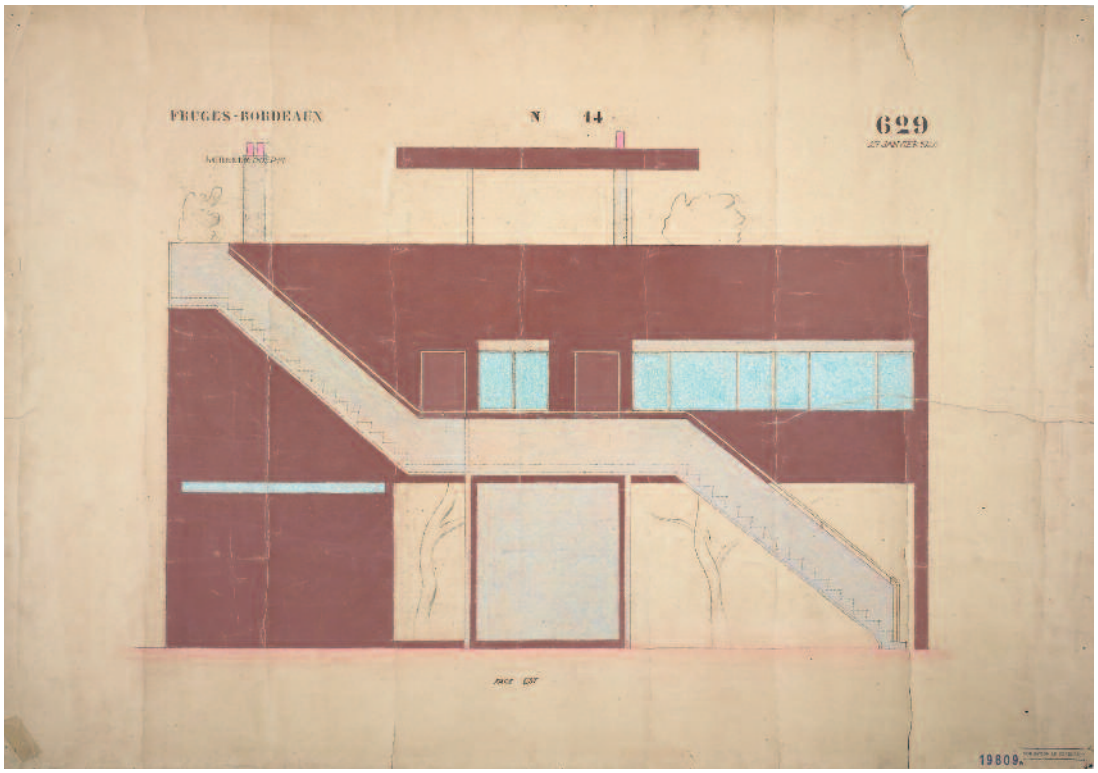

Ci-dessus : Cité Frugès, Pessac, 1924. Etude de mise en couleur pour une maison double. FLC 19809.
Ci-dessous : Cité Frugès, Pessac, 1924. Etude de mise en couleur pour les maisons à arcades et les maisons gratte-ciel. FLC 19898.

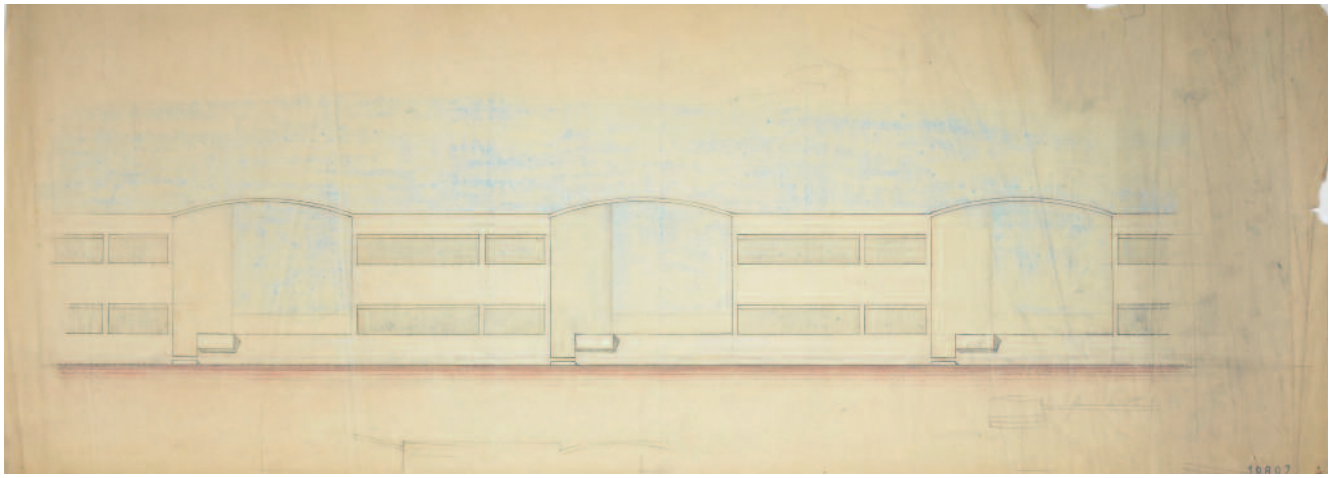

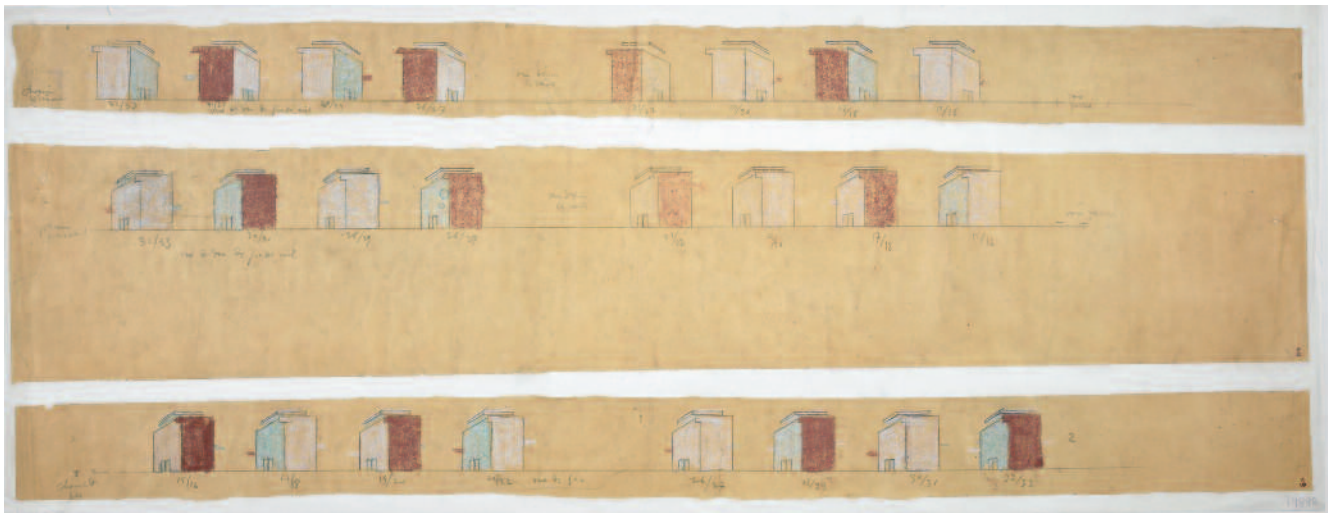

Maison Guiette, Anvers.
Vues actuelles. Depuis 1926, la maison a gardé un très haut niveau d'intégrité et d'authenticité.
Ph. P. De Prins, 1988.

Maison Guiette, Anvers.
Vue de l'atelier du dernier niveau. Le volume sur deux niveaux et le grand mur vitré s'inspirent du modèle Citrohan.
Etat actuel, maison habitée par un privé.
Ph. Kris Vandevorst, octobre 2014.

Maison Guiette

Anvers, Belgique, 1926

II (a) Description de l'élément

Première commande reçue par Le Corbusier à l'étranger, la Maison Guiette inscrit, dès 1925, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* dans une dimension internationale. Elle est le signe de sa reconnaissance précoce à l'échelle européenne, et contribue fortement à la naissance de l'architecture moderne en Belgique et aux Pays Bas.
La Maison Guiette s'insère dans la série des demeures puristes où Le Corbusier applique dans les années 1920 les Cinq points pour une architecture nouvelle : les pilotis, le toit-jardin, le plan libre, la fenêtre en longueur, la façade libre. Son projet s'apparente aux maisons de la Weissenhof-Siedlung de Stuttgart (1927). Le Corbusier y explore déjà de manière singulière le principe de la Maison Citrohan, l'un de ses premiers modèles théoriques d'habitation, basé sur la standardisation des éléments constructifs et sur son approche morale de l'habitat réduit à l'essentiel, en tant que « machine à habiter ». La particularité du projet de la Maison Guiette découle de divers facteurs : la forme étroite et longue de la parcelle est en fait typiquement belge. Par ailleurs, les prescriptions urbanistiques imposent une implantation mi-dégagée avec passage côté ouest. Le souhait explicite du maître d'ouvrage enfin de vivre au rez-de-chaussée avec accès immédiat au jardin, éliminera d'office les pilotis du modèle Citrohan et entraînera l'insertion peu commune de la cuisine et des toilettes côté rue. Les bandeaux de fenêtres horizontaux, le toit-terrasse, les travées verticales inégales avec escalier à volées droites et raides, l'atelier en duplex et l'entière conception spatiale qui invite à la « promenade architecturale », comptent parmi les autres éléments spécifiques.

La maison entière se résume à une boîte simple et parfaite. Le Corbusier prévoit pour les façades un parement lisse peint couleur terre de Sienne. Comme les prescriptions urbanistiques exigent un parachèvement de matériaux nus et visibles, c'est un revêtement de granili, couleur pierre bleue, qui sera finalement employé. La paroi vitrée verticale, posée un peu en retrait, marque, tant dans la façade avant qu'arrière, la travée qui comporte, pour accéder aux étages, les deux escaliers à volées droites. La promenade architecturale aboutit à l'atelier avec mezzanine doté, côté rue, d'une grande paroi vitrée et d'un balcon. La mezzanine donne accès à la toiture-terrasse emmurée pourvue d'un petit balcon côté jardin et d'un oculus dans sa face latérale.

Le plan comprend au rez-de-chaussée les services tels que cuisine, office, toilettes et escalier, tandis que le vaste séjour s'ouvre largement sur le jardin. Au premier étage les chambres à coucher des parents à l'avant et des enfants à l'arrière s'ordonnent à partir du palier avec entre elles la salle de bain, la lingerie et les toilettes. La nursery occupe l'arrière du deuxième étage et un couloir incurvé mène, côté rue, à l'atelier de double hauteur. La chambre de bonne, une remise et une chambre noire sont aménagées à gauche de ce couloir.

Dans cet intérieur, c'est la palette abstraite de couleurs, liée à la perception de l'espace, de l'esprit des lieux et de la lumière, qui caractérise essentiellement l'ensemble. Les coloris des murs peints contribuent soit à renforcer leur présence, soit à les faire en quelque sorte disparaître de manière à rompre le cloisonnement. Le Corbusier a lui-même conçu l'agencement des couleurs durant son unique visite à la demeure, et a suivi de près les travaux de peinture. Le choix assez limité se résume à l'utilisation de l'outremer, du bleu pâle et du bleu pervenche, de l'ombre et sienne brûlés, du rose, de l'ocre, du vert anglais et du gris dans les tonalités allant du gris perle au gris foncé et blanc.

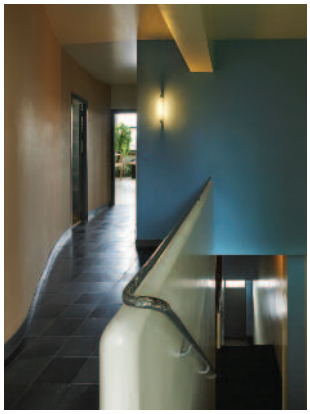

Intérieurs, état actuel.
Vue sur les cloisons courbes en queue de piano qui donnent de la souplesse et de la fluidité aux espaces du deuxième étage.
Ph. Kris Vandevorst, octobre 2014.

II (b) Historique et développement

La maison a été conçue par Le Corbusier, associé à Pierre Jeanneret.
Paul Smekens, architecte d'opération.

Conception et construction

Seule réalisation conservée de Le Corbusier en Belgique, la résidence-atelier remonte à 1926-1927. Le maître d'ouvrage, René Guiette (1893-1976) appartient en tant que peintre autodidacte à la mouvance d'avant-garde anversoise ; il s'y distingue par une œuvre qui articule délicatement l'expressionnisme, le cubisme et l'abstraction.

Maison Guiette, grande salle de séjour au rez-de-chaussée. Etat actuel.
Ph. Kris Vandevorst, ctobre 2014.

C'est sa visite au Pavillon de l'Esprit Nouveau à l'Exposition des Arts Décoratifs de 1925 à Paris qui l'amena à s'adresser à Le Corbusier pour la construction de sa résidence-atelier dans un nouveau quartier qui couvrira les terrains occupés par l'Exposition Universelle de 1930. La parcelle se situe sur le côté sud de la Populierenlaan, avenue qui relie les quartiers résidentiels dits « quartier de l'Exposition » et Den Brandt établis au Sud en dehors du Boulevard de Ceinture d'Anvers, à la limite de cette ville et de la commune fusionnée de Wilrijk. Guiette caresse à cette époque l'illusion que sa maison moderne contribuera à faire de ce nouveau quartier un vrai manifeste de l'architecture moderne…

Fin 1925, Le Corbusier accepte la commande ; Guiette lui-même a déjà défini le programme qui sera réduit et adapté à maintes reprises par la suite. Auparavant il a déjà refusé la première esquisse « hypothétique » pour la façade qui date de la fin décembre 1925 et qui reprend le schéma de la Maison Cook. Des deux avant-projets basés sur le type Citrohan, Guiette recevra le second en mars 1926. Après l'introduction de ces plans provisoires, la ville d'Anvers lui permettra d'acheter le terrain en avril 1926. A la suite de la première rencontre de Le Corbusier et de Guiette, le 6 mai 1926, ces plans seront modifiés et terminés en juillet 1926 : les changements apportés concernent la suppression du garage et de la chambre d'hôtes sur le toit-terrasse. Après l'octroi du permis de construire le 23 juillet 1926, le chantier s'ouvre en septembre1926, pour s'achever fin avril 1927. Durant l'exécution, l'architecte anversois Paul Smekens, chargé du chantier ne tardera pas à entrer en conflit avec Le Corbusier en raison de son pragmatisme et de son interprétation personnelle. C'est ainsi qu'il remplace la structure projetée, particulièrement logique et cohérente, par un système de construction plutôt hybride mêlant béton armé pour les poteaux, les poutres et les balcons, des hourdis, un parement de brique traditionnel pour les façades et un conglomérat de ciment pour les parois intérieures non portantes. Le Corbusier choisit lui-même la palette des coloris à apporter aux parois intérieures lors d'une visite de chantier en mai 1927.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Après le décès de René Guiette en 1976 la maison risque d'être détruite pour permettre la construction de la route et du tunnel prévus à proximité mais elle est classée Monument historique en 1978. Les projets de réhabilitation comme celui d'un musée dédié à l'œuvre de Le Corbusier et de Guiette n'ont pas abouti et ce n'est qu'en 1987 que la Maison Guiette redevient propriété privée et se voit restaurée sous la direction de l'architecte Georges Baines en 1987-1988.
Cette restauration, précédée d'une étude approfondie de son histoire, et d'une analyse poussée de la construction et de la structure de la maison, s'est attachée à revaloriser son authenticité et à renforcer sa durabilité grâce à l'application des techniques disponibles alors. C'est ainsi que l'enduit de granili qui posait déjà de sérieux problèmes dès l'origine et qui fut recouvert vers 1945 par un revêtement d'ardoises, a été remplacé par un enduit blanc à propriétés isolantes. Ce nouvel enduit de couleur blanche répond à l'une des possibilités que Le Corbusier avait lui-même envisagées au départ. Les châssis métalliques renouvelés adoptent les profils originaux ingénieusement adaptés au double vitrage rendu nécessaire pour l'isolation thermique et acoustique. À l'intérieur, l'exacte restitution de la gamme de couleurs originale se base sur les résultats d'une analyse approfondie.

L'architecte Georges Baines a par la suite construit une extension du côté gauche de la demeure et aménagé à l'arrière des ailes indépendantes abritant des bureaux, ateliers et dépôts.

Maison Guiette. La salle à manger, la cuisine et la salle-de-bains.
Les cloisons courbes sont très nombreuses dans les réalisations de Le Corbusier. Elles sont souvent associées de manière organique aux pièces d'eau et à l'hygiène du corps : salles de bains, salles d'eau, toilettes. Elles épousent les formes courbes des baignoires, bidets et lavabos.
Ph. Kris Vandevorst, octobre 2014.

Vue de la façade à l'origine.
Archive FLC

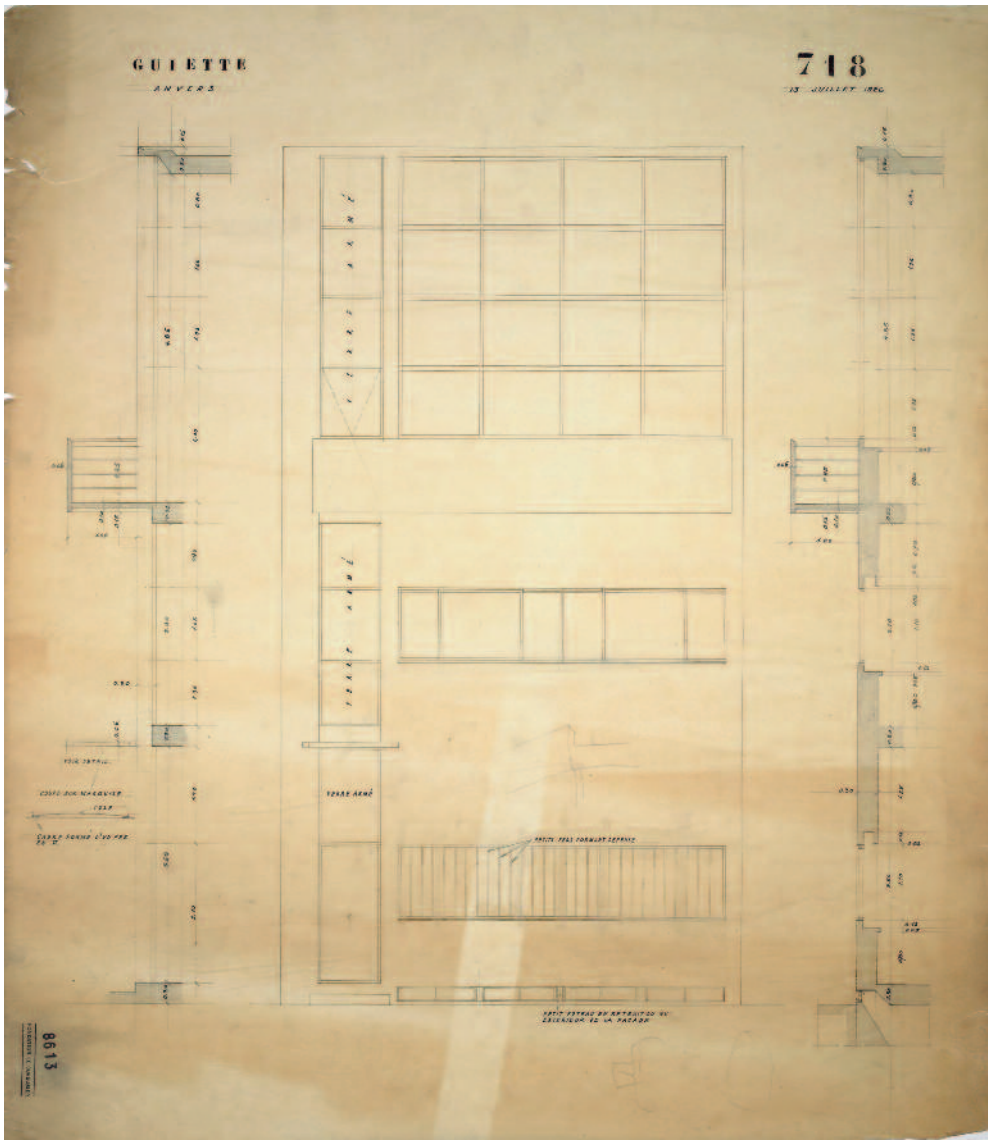

Maison Guiette.
Elévation de la façade principale.
FLC 8613.

Maison Guiette.
Etude de mise en couleurs
– non réalisée – des façades.
LC 636 du 10 mars 1926.
FLC 8607.

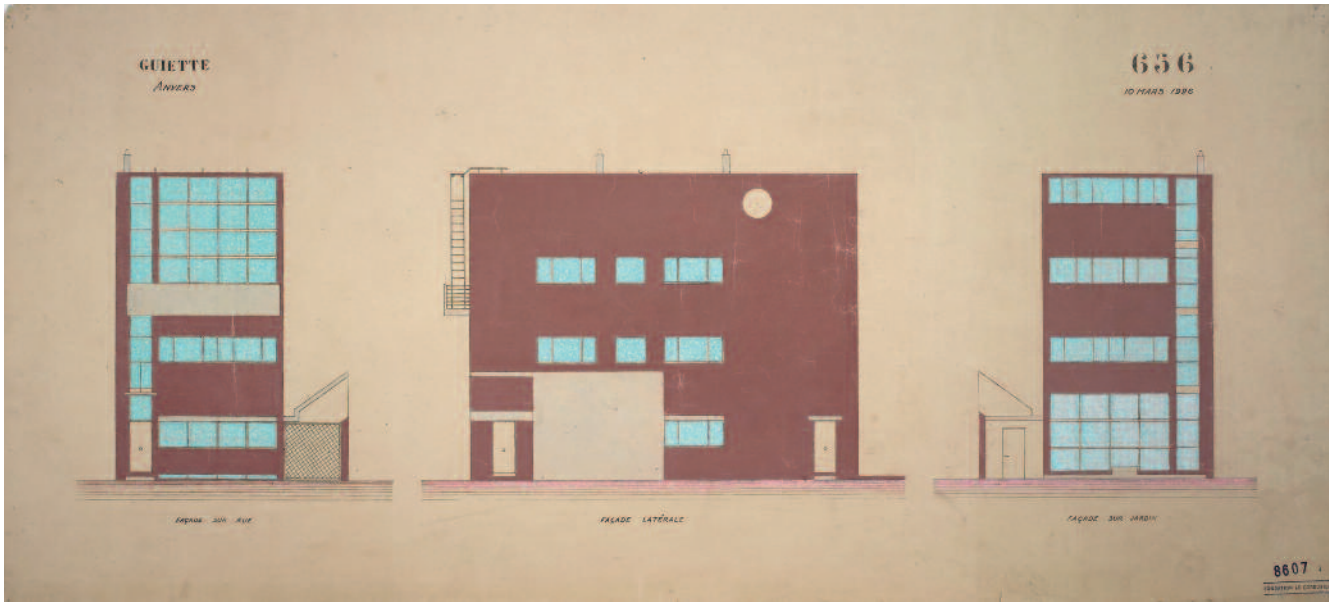

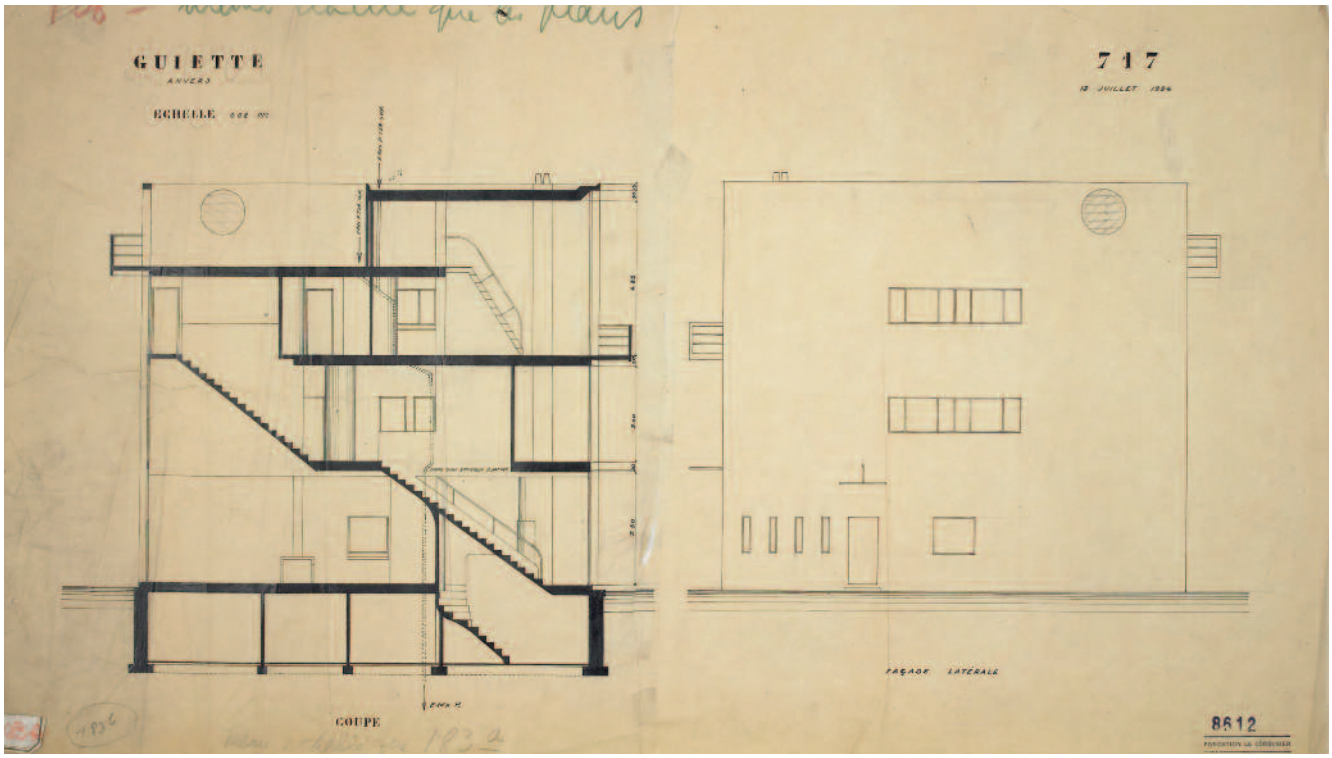

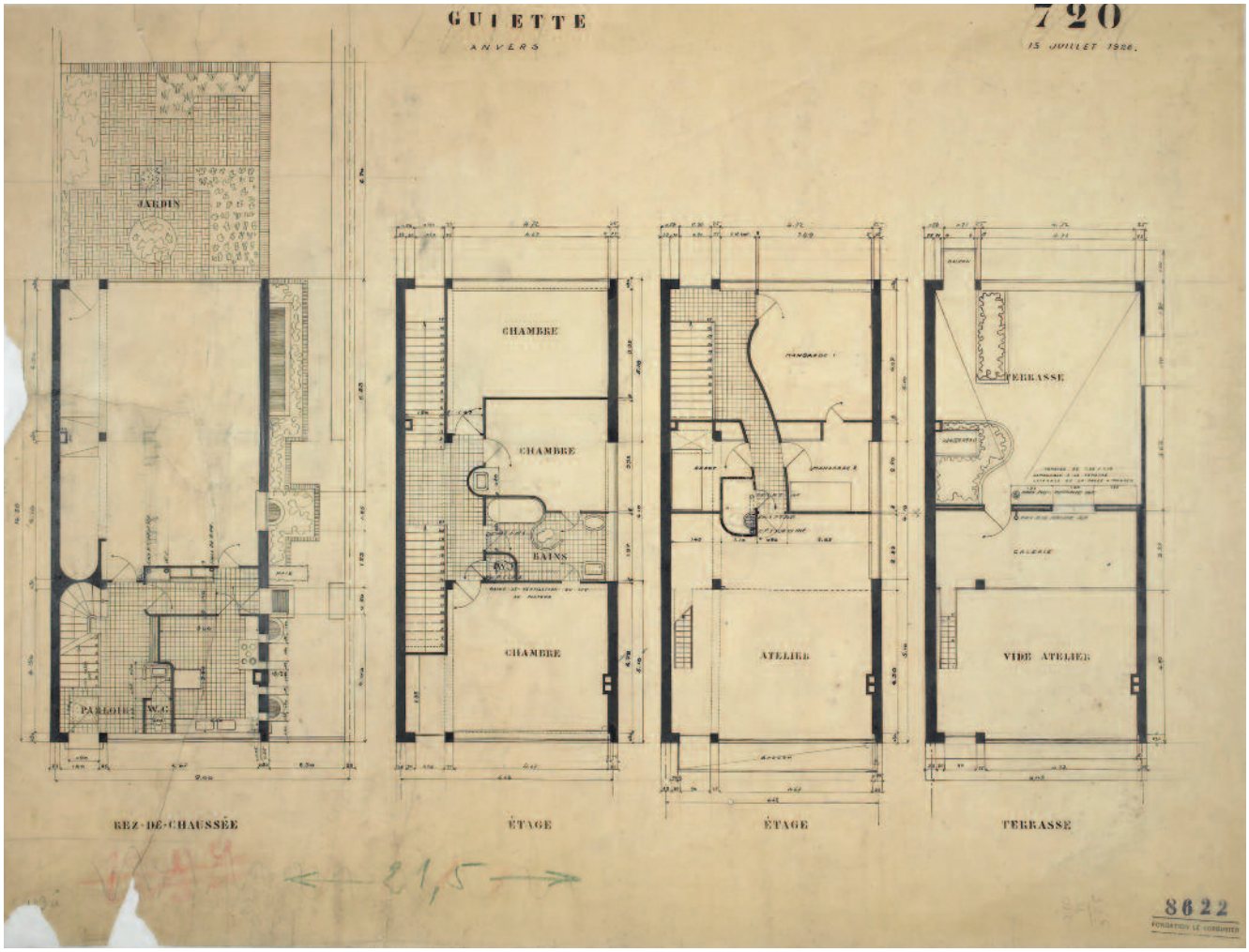

Maison Guiette. Coupe longitudinale et façade latérale. LC 717 du 13 juillet 1926. FLC 8612.
Maison Guiette. Plan des quatre niveaux. LC 720 du 13 juillet 1926. FLC 8622.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart.
En haut : les Maisons jumelées ; en bas : la Maison individuelle, application exacte du modèle Citrohan.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

II (a) Description de l'élément

La Maison individuelle et les Maisons jumelées de Le Corbusier et Pierre Jeanneret font partie de la cité du Weissenhof (Weissenhof-Siedlung) à Stuttgart. La Maison individuelle se trouve au n° 2 Bruckmannweg, et les Maisons jumelées au n° 1-3 de Rathenaustrasse.

La cité du Weissenhof, construite par la ville de Stuttgart pour l'exposition d'architecture organisée par le Deutscher Werkbund [16], est considérée comme l'une des réalisations les plus représentatives de l'architecture moderne. En donnant à son exposition le titre « Die Wohnung » (Le logement), le Werkbund montrait qu'il se détournait des types d'habitat hérités de l'ère préindustrielle. Trente-trois maisons (selon le catalogue officiel de 1927) abritant soixante trois appartements montraient quelles solutions dix-sept architectes venus d'Allemagne, de France, des Pays-Bas, de Belgique et d'Autriche proposaient en réponse au problème de « l'habitat du citadin moderne ». Dans le cadre d'un projet urbanistique inédit conçu par Ludwig Mies van der Rohe qui était le directeur artistique de l'exposition du Werkbund, furent édifiés des prototypes de maisons d'habitation devant servir à la fois de démonstration et d'expérimentation pour la construction de logements en série à coût réduit, mais qui n'en sont pas moins des édifices d'une grande variété architecturale. Pour la première fois une exposition d'architecture présentait des maisons parfaitement habitables destinées à devenir des logements locatif « normaux ».

La Weissenhof-Siedlung est située dans le nord de la ville de Stuttgart sur un site exceptionnel à flanc de coteau, surplombant la topographie en cuvette de Stuttgart et la vallée du Neckar. En 1927, le terrain était situé en périphérie de la ville. Bien que la zone d'habitation se soit considérablement étendue depuis, la cité du Weissenhof et son environnement immédiat ont conservé leur caractère spécifique d'aménagement aéré et verdoyant.

La particiation de Le Corbusier eut une influence décisive sur la réception internationale de l'exposition. Ses maisons apportèrent à l'exposition du Werkbund des éléments d'inspiration française que Mies van der Rohe considérait comme une part importante dans le concept global de l'exposition. Mais surtout, elles constituent, chacune à leur manière, une contribution spécifique de Le Corbusier à la standardisation de la construction et de l'habitat qui était le grand sujet de l'architecture du début du XX^{e} siècle. Ces bâtiments sont des « maisons de série » construites sur la base d'une ossature de béton habillée de blocs de béton cellulaire. Pour Le Corbusier, il s'agit également d'opérer une distinction esthétique entre la structure porteuse et les éléments de séparation ; il applique son système de construction Dom-ino développé depuis 1914.

La maison individuelle (Bruckmannweg 2) est une mise en application exacte du modèle Citrohan. La maison a une forme strictement cubique que la présence de pilotis visibles, d'un sous-sol en retrait et de murs colorés semble faire flotter au dessus du sol. L'élément dominant est constitué par un grand hall central sur deux niveaux auxquels sont rattachés, au rez-de-chaussée et à l'étage de la galerie les pièces de services et les pièces individuelles. Le hall central s'ouvre sur l'extérieur par une grande baie vitrée côté sud, dans laquelle était intégré initialement un petit jardin intérieur tout en longueur. Le niveau du toit-terrasse se compose du jardin, d'un attique qui l'entoure ainsi que de pièces d'habitation et de toilettes. La situation atypique du hall d'entrée en sous-sol avec l'installation de chauffage visible résulte d'une modification des plans, car l'entrée prévue au départ ne pouvait pas être réalisée en raison de la situation en pente. Le plan libre est marqué par l'absence de cloisons fixes, par les caractéristiques cloisons incurvées des sanitaires et par le mobilier encastré. Les coloris des façades peintes renforcent la grande visibilité de l'édifice.

Les maisons jumelées (Rathenaustrasse 1-3) sont conçues selon le modèle de la « maison transformable ». La présence d'éléments mobiles permet une grande flexibilité dans l'utilisation de l'espace intérieur et par conséquent la construction d'un plan permettant une grande économie d'espace. Il était prévu au départ de construire une maison individuelle à cet emplacement. Mais le concept de Le Corbusier rendait possible la construction de deux unités d'habitation symétriques d'un côté et de l'autre d'un mur de séparation, chacune comprenant quatre ou cinq axes de construction. À partir de la Rathenaustrasse,

Les Maisons jumelées où sont appliqués très clairement les Cinq points d'une architecture nouvelle : pilotis, toits-jardins, plan libre, fenêtre en longueur, façade libre.
Ph. Cemal Emden, 2013.

(16) Le Deutscher Werkbund fondé en 1907 à Münich, poursuit comme objectif la recherche de la qualité dans la production artisanale et industrielle. Il vise aussi à la promotion des produits allemands. La majorité des grands architectes allemands novateurs y adhéreront : Peter Behrens, Bruno Taut, Walter Gropius, Hans Scharoun, Ludwig Mies van der Rohe.

on accède à la porte d'entrée par un escalier extérieur qui débouche sur une terrasse en retrait, suggérant par sa situation une promenade architecturale. Un escalier intérieur en colimaçon permet de desservir l'étage supérieur, où se trouvent les pièces à vivre et les pièces de services, ainsi que le niveau du toit-terrasse où se trouve une petite bibliothèque et le toit-jardin qui occupe pratiquement toute la surface. Des portes coulissantes permettent soit de réunir les pièces durant la journée, soit de les séparer la nuit pour en faire des chambres à coucher. Le couloir, inhabituellement étroit et qui s'inspire du wagon-lit, sert simplement de passage. Les larges portes coulissantes sont reliées à des placards encastrés dans lesquels on dissimule les lits pendant la journée.

Les maisons jumelées donnent également une illustration particulièrement pure des *Cinq points pour une architecture nouvelle.* Les étroits piliers métalliques dans le décrochement du rez-de-chaussée, la fenêtre en longueur de la façade principale et le « brise-soleil » du toit-jardin sont autant d'éléments qui viennent renforcer l'impression de bâtiment flottant. La maison témoigne aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la polychromie propre à Le Corbusier. C'est à l'occasion de l'exposition du Weissenhof qu'il rédige et publie son manifeste intitulé *Cinq points pour une architecture nouvelle.*

Ci-dessous
Maisons jumelées : vues anciennes. La restauration de 2006 a permis de remettre l'un des deux logements dans son état d'origine et de dédier le second à un centre d'interprétation. Archies FLC

II (b) Historique et développement

Les maisons ont été conçues par Le Corbusier, associé à Pierre Jeanneret, avec la collaboration d'Alfred Roth.

Conception et construction

La cité du Weissenhof vit le jour en 1927 sous l'impulsion du Deutscher Werkbund désireux d'édifier une cité expérimentale et d'organiser une exposition d'architecture sur l'habitat moderne et les techniques de construction. Les premiers préparatifs et manifestes relatifs aux objectifs de l'exposition remontent à 1925. Malgré le refus catégorique manifesté par d'éminents représentants de l'architecture traditionnelle, le conseil municipal donna à une large majorité son accord à la réalisation du projet en 1926. La municipalité mit à disposition le terrain et prit en charge les frais d'aménagement et de construction, y compris les honoraires des architectes.

La réalisation entrait dans le cadre du programme communal de construction de logements que la ville avait mis en place après la Première Guerre mondiale et la phase d'inflation qui suivit pour combattre la pénurie de logements qui régnait à cette époque. En se prononçant en faveur de la cité du Weissenhof, la ville de Stuttgart témoignait de son ouverture aux nouvelles tendances architecturales, ouverture qui se manifesta également par la construction d'autres cités et bâtiments dans la ville.
C'est le Deutscher Werkbund qui proposa la participation de Le Corbusier au projet. Ludwig Mies van der Rohe s'engagea tout particulièrement pour obtenir sa participation dans laquelle il voyait un gage de la réussite internationale de l'exposition du Werkbund. « J'accepte avec plaisir » fut la réponse de Le Corbusier dans un courrier daté du 26 octobre 1926 à l'invitation de Mies van der Rohe. Depuis son séjour en Allemagne dans les années 1910-1911, où il avait été envoyé pour étudier les arts appliqués notamment auprès de Peter Behrens, Le Corbusier connaissait personnellement les principaux représentants de l'architecture allemande d'avant-garde et développa ses propres idées dans le cadre d'un examen approfondi des positions du Deutscher Werkbund.

Au sein du conseil municipal, à qui il revenait en tant que commanditaire de prendre la décision définitive sur le choix des architectes, on se heurta d'abord à des réserves quant à la participation d'un architecte « français » si peu de temps après la guerre. L'accord de la ville à la participation de Le Corbusier peut être interprété comme un signe de l'ouverture politique et culturelle de l'Allemagne de ces année-là.

En novembre 1926, Le Corbusier visita Stuttgart et se rendit sur le terrain à bâtir ; à la mi-décembre 1926, il envoya les premiers plans. Il s'avéra assez vite que les coûts initialement prévus avaient été largement dépassés, ce qui conduisit à de violents démêlés entre Walter Döcker, le maître d'ouvrage local de la cité toute entière et la ville de Stuttgart. Les garages prévus initialement ne furent finalement pas construits pour des raisons financières. Pour être sûr que les travaux seraient terminés avant l'ouverture de l'exposition, Le Corbusier chargea Alfred Roth de la direction des travaux sur place. La construction des bâtiments commença dans l'urgence en mars 1927. L'exposition du Werkbund fut ouverte officiellement le 23 juillet 1927 et dura jusqu'au 31 octobre 1927.

Ci-contre :
Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart.
Maisons jumelées : vues du toit-terrasse jardin, et d'une chambre où le mobilier intégré et modulable sert à la construction de l'espace intérieur au même titre que la couleur.
Ph. Cemal Emdel, 2013.

Vue des deux maisons au moment de l'inauguration de la Cité en 1927. Au premier plan la maison individuelle type CITROHAN.
Archives FLC

Développements depuis l'achèvement des travaux

La conception de l'espace de Le Corbusier rendit, dès le début, la location très difficile, en particulier pour les maisons jumelées. Ces maisons avaient été construites pour des locataires ordinaires et, comme pour la Cité Frugès, furent victimes de la part de leurs habitants, d'une adaptation à des formes d'habitat « populaire ». Dès 1932-33, des changements importants furent apportés aux maisons jumelées. Les plans furent adaptés aux attentes conformistes des locataires : on remplaça notamment les fenêtres coulissantes par des fenêtres pivotantes à petits battants et on fit construire des pièces supplémentaires sur le toit-terrasse. On ajouta en outre des caves qui transformèrent les proportions extérieures du bâtiment.
D'autres plans de transformation plus tardifs ne furent toutefois pas réalisés.

Le Troisième Reich mit à l'index la cité aux toits plats. En 1939, la ville de Stuttgart donna son accord pour la vente du terrain au Reich et pour la démolition de la cité. Le nouveau complexe d'aménagement militaire ne vit finalement jamais le jour, mais la cité fut en partie détruite en 1944 par un bombardement aérien. Les maisons de Le Corbusier ne furent pas détruites, mais toutes les fenêtres furent victimes des bombes, notamment la grande baie vitrée de la maison individuelle qui fut dans un premier temps provisoirement murée.

Pendant la phase de reconstruction qui suivit la guerre, le mépris qui avait été celui du Troisième Reich à l'égard de la cité sembla se prolonger. À la place des dix maisons détruites ou endommagées furent édifiés des bâtiments disgracieux et disproportionnés et on procéda également à des transformations ou à des extensions des bâtiments existants. Ce n'est que lorsque la cité fut entièrement réhabilitée dans les années quatre-vingt que ces transformations ont été en grande partie supprimées. Entre 1982 et 1984, on élimina les extensions rajoutées et on rétablit le plan originel dans une partie des maisons jumelées (Rathenaustrasse 3). Le nouveau revêtement a été peint conformément aux résultats des recherches menées sur les peintures d'époque.

D'autres travaux de remise en état ont été engagés à l'occasion du 75e anniversaire de la cité en 2002. La même année, la municipalité a acquis les maisons jumelées avec leur terrain. Les maisons restaurées, dans le cadre du programme de conservation des Monuments historiques de la Fondation Wüstenrot, ont été inaugurées le 25 octobre 2006. À cette occasion, les maisons jumelées sont devenues un musée ouvert au public. Il a pour mission d'informer les visiteurs sur l'importance de la cité du Weissenhof dans l'histoire de l'architecture.

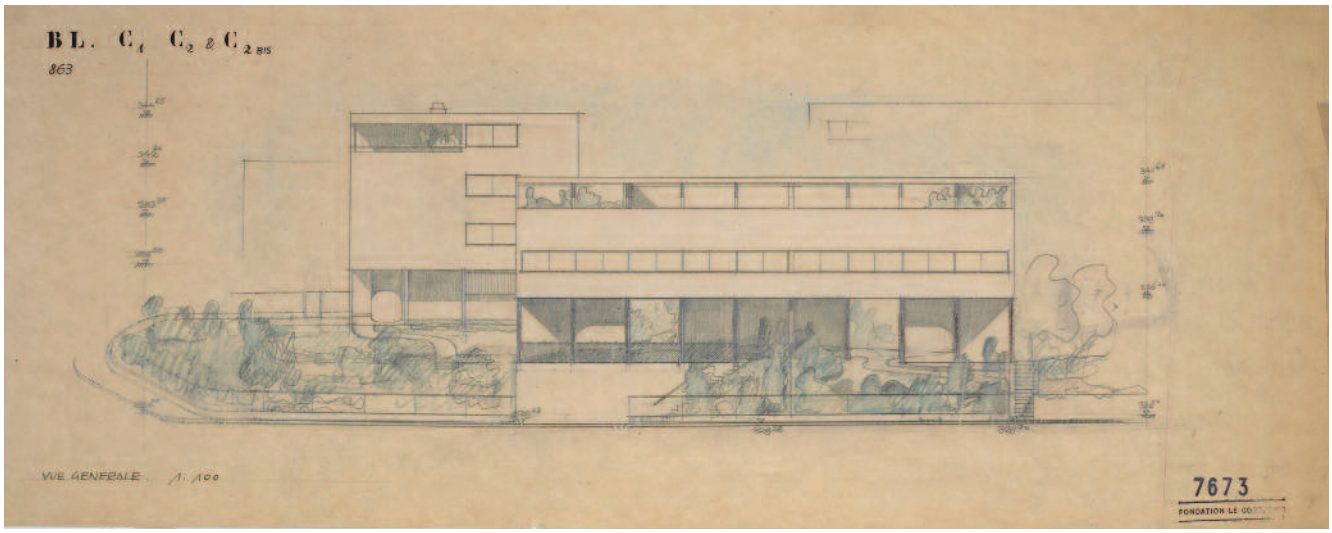

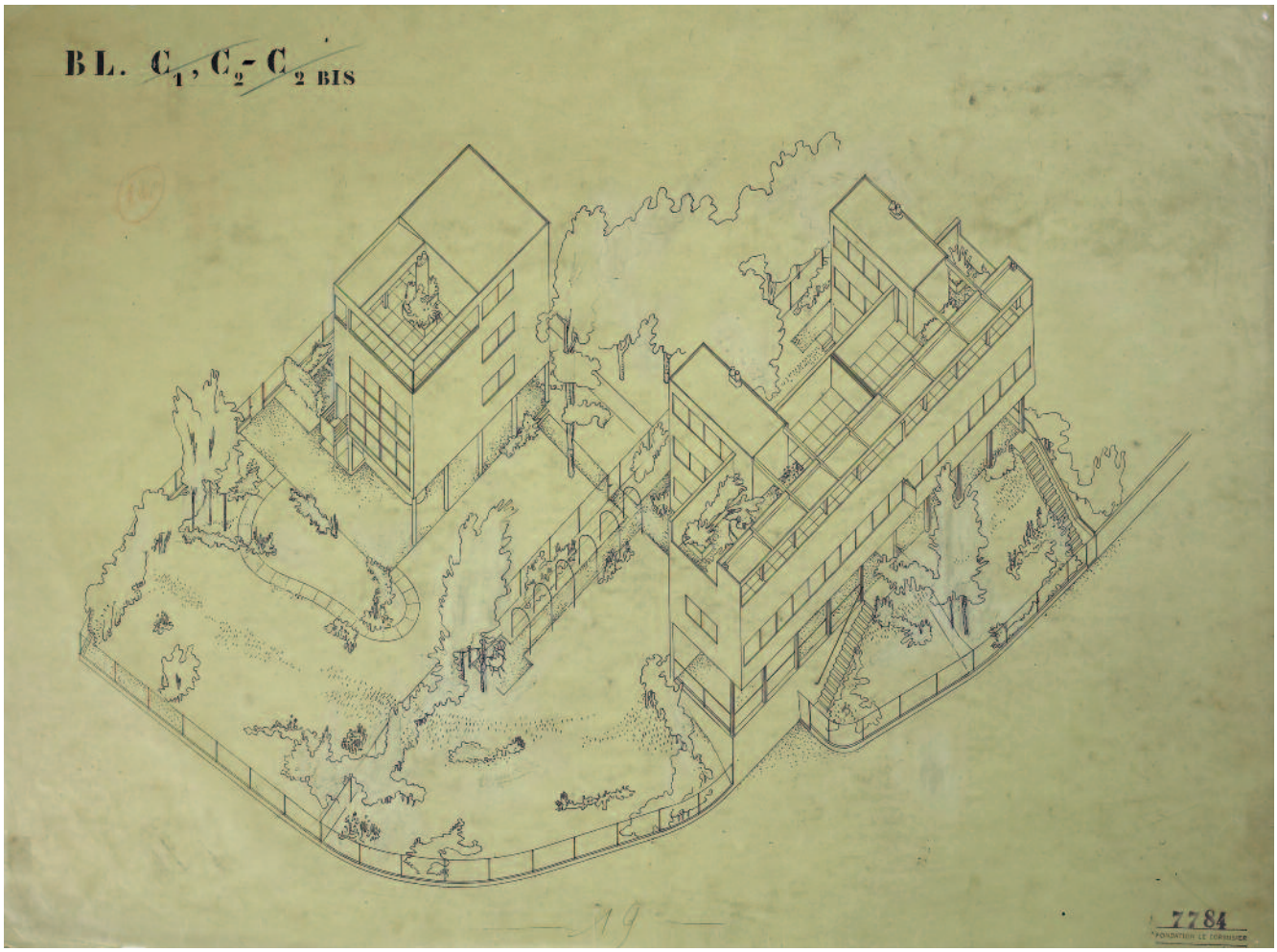

Maisons de la Weissenhof-Siedlung. En haut : élévation des façades est, FLC 7673. En bas : vue en perspective axonométrique, FLC 7784.

Maison CITROHAN,
FLC 20710

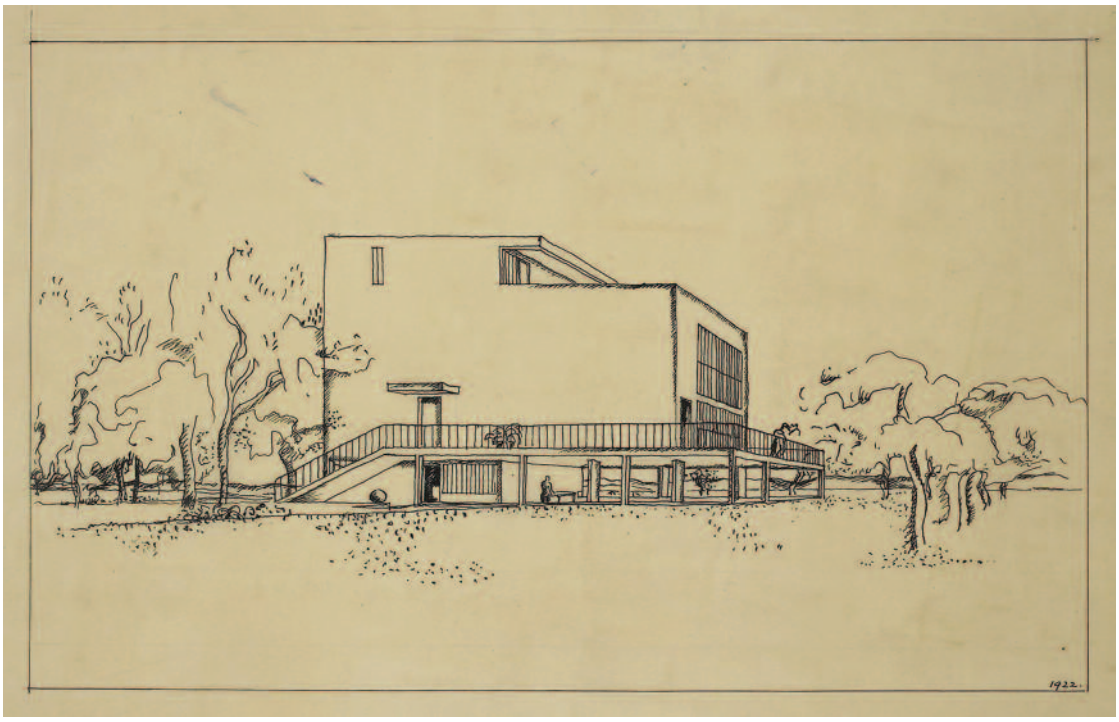

Maisons de la Weissenhof-Siedlung. Planche de présentation : plan et élévations des deux maisons. FLC 7650.

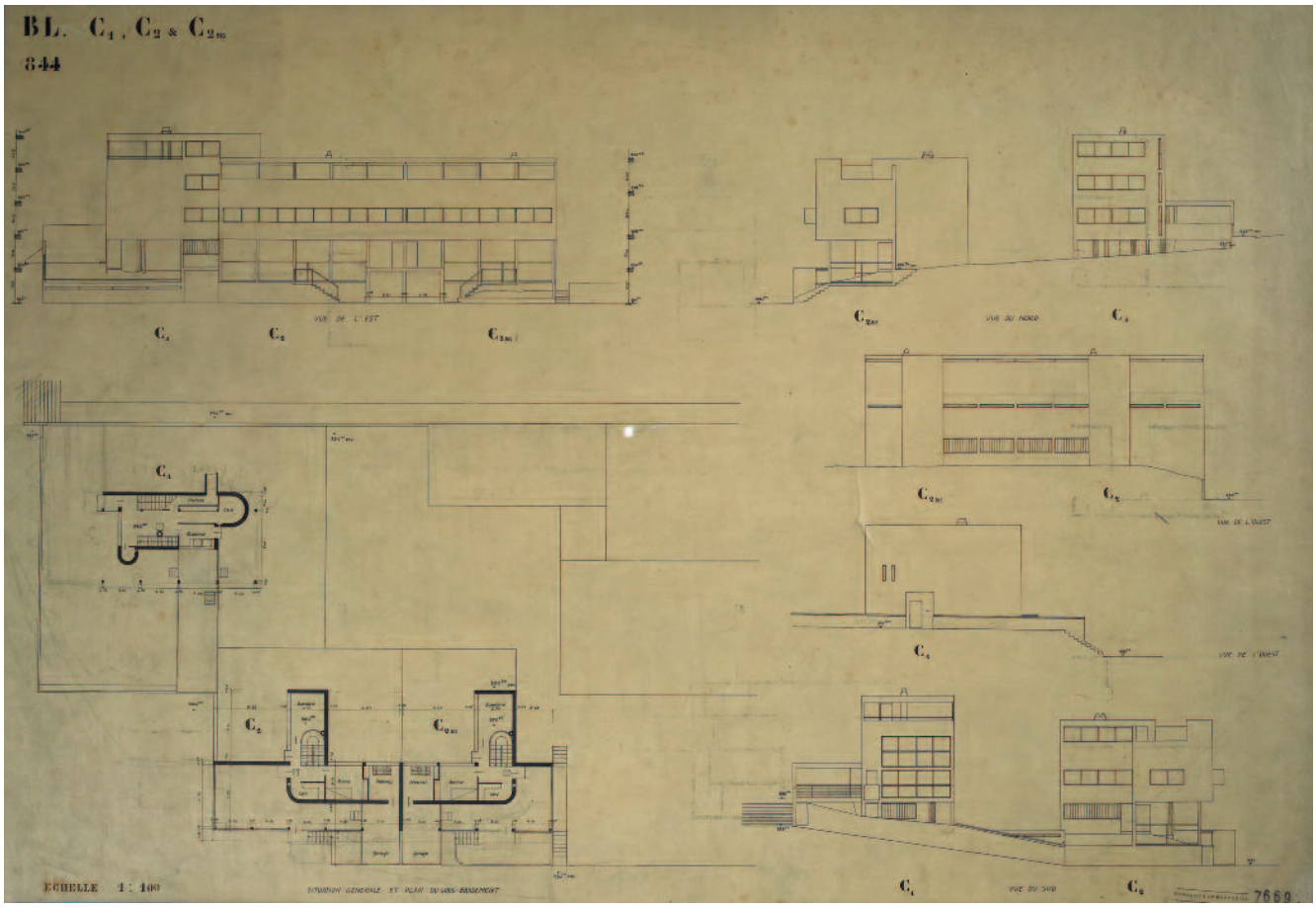

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

II (a) Description de l'élément

Sur le plateau de Beauregard qui domine la vallée de la Seine, Le Corbusier et Pierre Jeanneret conçoivent, entre 1928 et 1931, pour le compte de M. et Mme Pierre Savoye, directeur d'une compagnie d'assurance, une maison de week-end, meublée avec un mobilier ordinaire, ainsi qu'une loge de jardinier. La modeste annexe mérite autant d'attention car elle matérialise la proposition théorique, en matière de logement minimum, faite par les deux architectes au deuxième congrès des CIAM à Francfort en 1929. Elle est donc un témoignage construit, rare sinon unique, de l'activité de recherche des CIAM dont les activités ont été fondamentales dans l'histoire de l'architecture du XXe siècle.

Sur un vaste terrain peu boisé de 7 hectares, libre de toute contrainte, la Villa Savoye est l'icône absolue du Mouvement Moderne, à tel point qu'elle fait la couverture du catalogue de l'exposition que consacre le MoMA de New-York au Style international en 1932. La maison se présente sous la forme d'un simple parallélépipède aux quatre faces équivalentes, posé sur pilotis et couvert d'un toit-terrasse d'où se détachent les formes plus souples d'un solarium. Les formes sont pures, immaculées, universelles.
Le dégagement d'une travée entière de pilotis et le retrait du rez-de-chaussée peint en vert sombre pour en effacer la masse dans l'ombre, accuse l'impression d'élévation. La courbe du rez-de-chaussée est calculée selon l'arc de giration minimum d'une voiture. La circulation automobile devient une composante à part entière de la composition architecturale. À l'intérieur également, la distribution et la conception spatiale sont définies selon les mouvements des usagers tout au long de la rampe qui du rez-de-chaussée dessert toute la villa jusqu'au solarium.

La quête de la légèreté est une autre génératrice majeure du projet. Celle-ci provient de la pureté et de la perfection de la forme idéale du prisme, dont les façades sont équivalentes, de l'effacement du rez-de-chausée, de la surélévation sur pilotis, mais également de l'importance accordée aux surfaces vitrées. L'utilisation de la polychromie puriste, accuse encore la dématérialisation de cette architecture en gommant la texture des matériaux et en transformant les murs et les cloisons en simples parois colorées comme dans une composition abstraite.

Villa Savoye.
À l'intérieur du prisme pur, le plan s'articule en U autour d'un terrasse-jardin.
Ph. Cemal Emden , 2014.

Villa Savoye, façade sud.
Le principe de la pureté de la forme primaire atteint ici son expression la plus accomplie avec la répétition des façades identiques.
Ph. Cemal Emden, 2014.

La Loge du jardinier

Elle est l'archétype du logement minimum que Le Corbusier et Pierre Jeanneret ont présenté au premier congrès des CIAM de Frankfort en 1929. Elle présente les mêmes principes formels que la maison de maître, illustrant ainsi cette quête d'une architecture qui soit à la fois universelle et sans distinction sociale.

Le plan compact conçu pour 3 à 4 personnes n'offre que 30 m² de surface habitable et 9,50 m² de chaufferie et débarras. Quatre petites pièces accessibles par des portes coulissantes sont flanquées de part et d'autre d'une pièce commune de 12,70 m². Rien de comparable avec les 400 m² au sol de la maison de maître voisine, mais une même communauté de pensée architecturale unit cependant ces deux réalisations.

Loge du jardinier de la Villa Savoye.
Vues de la loge du jardinier située à l'entrée de la propriété. Elle est l'exacte application des plans de la maison minimum proposée par Le Corbusier et Pierre Jeanneret au congrès des CIAM à Francfort en 1929.
En haut : Ph. Cemal Emden, 2014.
En bas photo de l'état d'origine : Ph. Giedion

II (b) Historique et développement

Dès 1931, pour résoudre des problèmes d'infiltration, des travaux de reprise sont exécutés sous la direction de Le Corbusier lui-même. La maison est définitivement mise hors d'eau en 1936.

Après la déclaration de la guerre en 1939, M. et Mme Savoye quittent leurs appartements parisiens pour la villa de Poissy où ils cohabitent avec leurs enfants devenus adultes. Ils y restent jusqu'à la réquisition de la maison par les Allemands et y laissent une partie de leur mobilier. Ils ne reviendront qu'à la fin de la guerre alors que la maison a été occupée par des soldats allemands puis américains. L'intérieur de la maison est détérioré et inhabitable.

En 1958, la municipalité de Poissy qui envisage la construction d'un lycée à proximité du centre de la ville rachète le terrain et la maison. La villa est mise hors d'eau et remise succinctement en état par la ville qui, de 1959 à 1964, en fait une maison des jeunes. Devant les menaces de destruction liés à la construction du lycée, une mobilisation internationale et l'intervention d'André Malraux, écrivain et ministre de la Culture français, permettent de sauver la villa et de la classer Monument historique dès 1965, avant même le décès de l'architecte. La ville de Poissy cède le site à l'État, mais amputé d'une partie du parc où s'élève un lycée.

Campagnes de travaux

Hormis les premières reprises d'étanchéité de 1931, la maison a connu trois grandes campagnes de restauration.

La première tranche confiée à Jean Dubuisson, architecte des Bâtiments civils et des palais nationaux débute en mai 1964. Un dossier complet est dressé par l'architecte et historien Pierre Saddy, et les travaux sont exécutés en 1966-1967 sous le contrôle de Jean Doire, chef d'agence de Jean Dubuisson. Les travaux portent notamment sur le remplacement complet des châssis des fenêtres par des éléments en aluminium peints.

Une deuxième campagne de restauration est conduite, de 1985 à 1992, sous la direction de Jean-Louis Véret, ancien collaborateur de Le Corbusier. Elle porte sur l'étanchéité des terrasses et sur le revêtement des façades.

De 1994 à 1997, une troisième campagne de travaux menée par Bruno Chauffert-Yvart, architecte des Bâtiments de France, et Laurence Razy, architecte, a porté principalement sur la restitution de la polychromie d'origine, des luminaires et sur la restitution des parterres du jardin dans leur tracé d'origine.

Polychromie

L'accès au solarium et la composition sculpturale de ce toit-terrasse étaient probablement peints à l'origine. Mais, depuis son achèvement en 1931, la villa Savoye a changé de couleur au gré des propriétaires et occupants successifs, puis des campagnes de travaux, restaurations et dérestaurations.

Actuellement, l'extérieur de la maison est entièrement peint en blanc à l'exception des huisseries, des portes, des montants de fenêtres et de l'arrondi du rez-de-chaussée. Plusieurs documents plaident pour une polychromie discrète sur le solarium. La maquette

exposée en 1932 au MoMA de New-York présente une coloration déterminée par Le Corbusier lui-même. Plusieurs commentaires de contemporains, dont ceux de Jan Rutheberg, Henry Russel Hitchcock concordent et vont dans le sens d'une gamme précise de bleu et de rose (voire ocre) pour le solarium [17], vert foncé pour le rez-de-chaussée et marron pour les portes.

Julius Posener corrobore ces informations à l'issue d'une visite faite sur le chantier de la villa et dont il rend compte dans les colonnes de l'*Architecture d'Aujourd'hui* en décembre 1930 : « Au-dessus, du côté nord de ce carré, on aperçoit des corps cylindriques, des murs en courbes libres : un petit atelier, le champignon de l'escalier, une terrasse abritée contre le vent. Ces parties supérieures sont de couleurs très claires : bleu, rose et jaune. ». Hélas, à l'exception d'une mention de bleu dans le bureau attenant à la chambre des parents, J. Posener ne donne aucune indication sur la polychromie intérieure.

La dernière campagne de restauration conduite par Bruno Chauffert-Yvart, a permis de restituer à l'intérieur la gamme de couleurs qui était celle de 1931, mais a laissé l'enveloppe extérieure immaculée en l'absence de preuves tangibles de sa polychromie d'origine. La restauration s'appuie sur une enquête détaillée dans les archives et les sources connues ainsi que sur plusieurs campagnes de sondages qui ont permis de révéler plusieurs couches de peintures anciennes. Ces sondages ont révélé des couleurs qui sont celles du nuancier Salubra et du clavier Velours II.

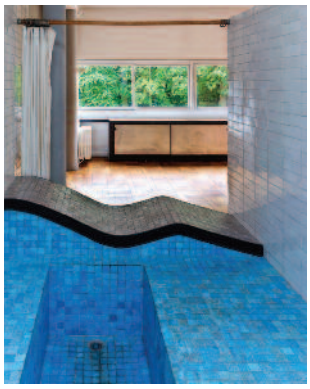

Villa Savoye. La salle de bain communique directement avec la chambre des parents illustrant ainsi pleinement l'idée de la continuité spatiale et du plan libre recherchée par Le Corbusier. Ph. Cemal Emden, 2014.

Ameublement

La villa n'a jamais été meublée à l'origine par Le Corbusier ou Charlotte Perriand. Les photographies d'époque montrent un ameublement conventionnel.

À l'occasion de la célébration du centenaire de Le Corbusier en 1987, quelques meubles de Le Corbusier et Ch. Perriand ont été introduits.

La Loge du jardinier

La restauration de la Loge du jardinier a été réalisée en 2014-2015 par Pascal Prunet, ACMH. Elle est désormais ouverte à la visite.

(17) Selon le témoignage d'un visiteur qui venait y jouer avec Roger Savoye quand il était enfant, le mur courbe ou composition sculpturale du toit terrasse était rose.

Villa Savoye, première étage. Au fil de l'escalier hélicoïdal et de la rampe qui traverse la maison de bas en haut comme des organes autonomes se développe l'idée de la promenade architecturale. Ph. Cemal Emden, 2014.

Photographies de **S. Giedion** du chantier de la Villa Savoye, janvier 1930, et à la fin du chantier en avril-mai 1930 l'une des seules vues connues des intérieurs de la loge du jardinier montrant la paroi coulissante pour séparer les espaces de vie de la cuisine.
Ph. S. Giedion, Gta Archiv/ETH Zurich, succession Sigfried Giedion.

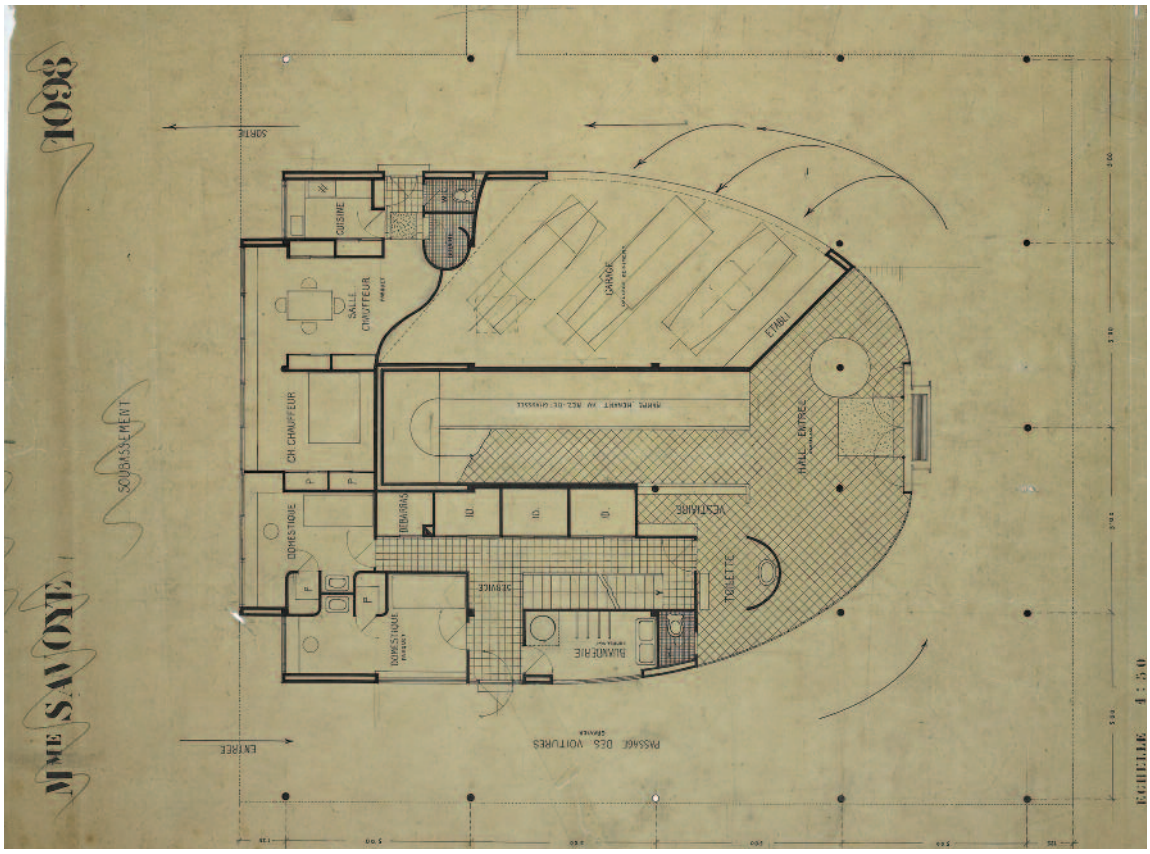

Villa Savoye.
Plan du rez-de-chaussée avec le parcours de la voiture.
FLC 19414.

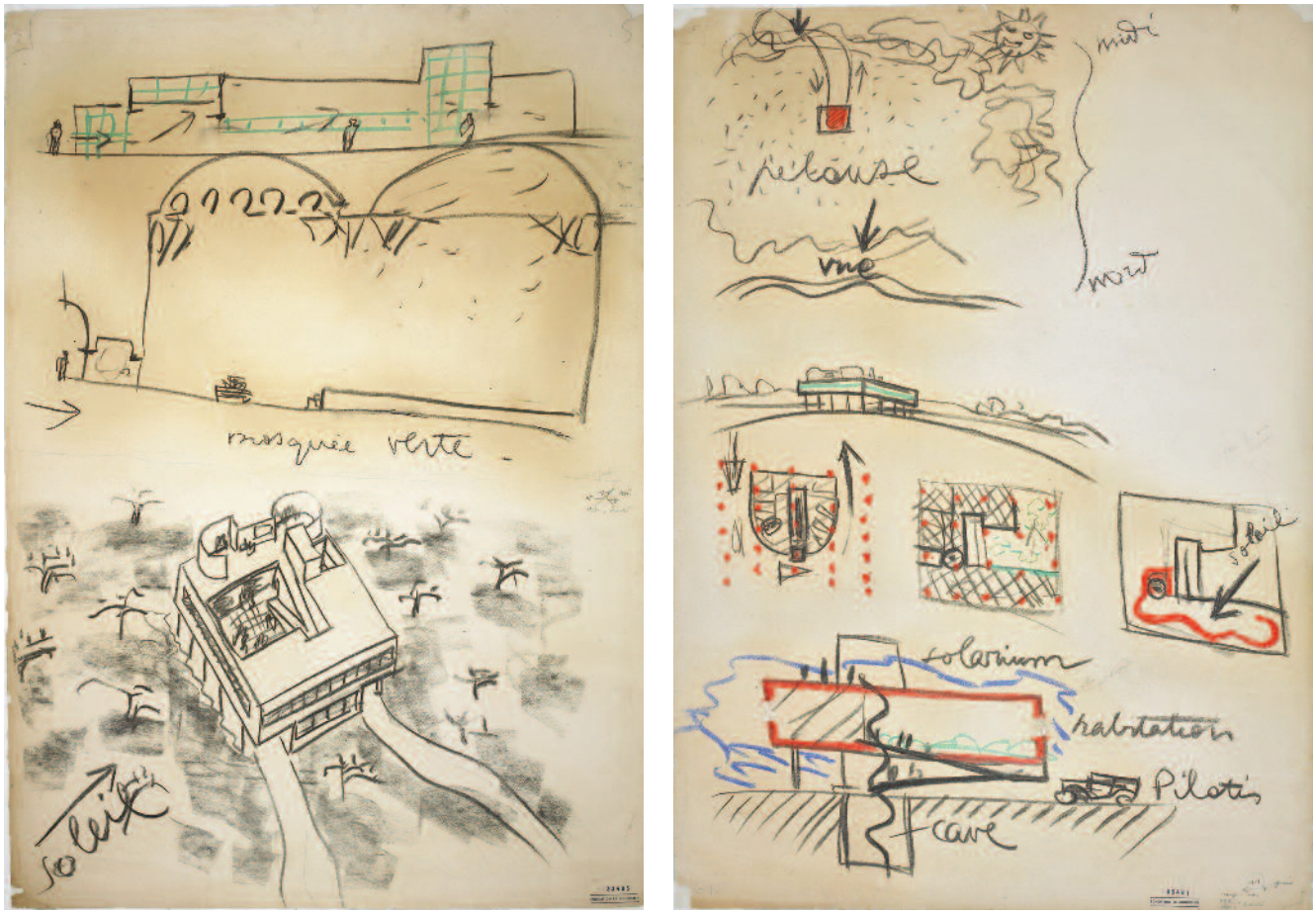

Villa Savoye. Planches de conférences mettant en parallèle la petite maison du Lac Léman (1923), la mosquée verte de Brousse et la villa Savoye.
Ces deux planches, publiées en 1930 dans *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme,* illustraient la conférence du 11 octobre 1929 donnée en Argentine sous le titre « Le plan de la maison moderne ».

Immeuble Clarté, Genève.
Au sein d'une structure métallique, l'immeuble offre un emboîtement de logements modernes en duplex et traversants, entièrement vitrés en façade. Il propose à ses habitants un nouveau mode de vie.
Haut : Ph. J.J. De Chambrier, 2010.
Bas : Ph. Cemal Emden, 2011.

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

II (a) Description de l'élément

L'Immeuble Clarté est un immeuble locatif de 9 étages avec 50 appartements regroupés autour de deux cages d'escalier.

Il présente, de l'extérieur, deux façades opposées entièrement vitrées, constituées de vitrages doubles, de fenêtres coulissantes, de portes vitrées et d'éléments en verre armé translucide. Ces pans de verre sont rythmés par trois galeries extérieures situées sur la face sud aux 1er, 3e et 5e étages et au nord aux 2e, 4e et 6e étages. Ces galeries en planches de bois sont supportées par les balustrades et les séparations en tôle entre les appartements et apparaissent comme des écrans, sorte de brise-soleil, abritant, en outre, les façades des intempéries. Elles sont munies de stores à rouleaux en bois et de tentes de toile orange aménagés dans des caissons apparents. La disposition décalée des galeries sur les deux façades a été conçue au profit des grands duplex qui bénéficient ainsi d'une galerie à chaque étage. Au-dessus du « plain pied arrondi » (comme Le Corbusier nommait), le niveau de rez-de-chaussée par opposition au rez qui est en fait un 1er niveau ou rez-de-chaussée haut), le rez-de-chaussée est en retrait de 6 m sur la façade nord et de 3 m sur la façade sud. Les appartements de cet étage jouissent ainsi de grandes terrasses-jardins. La toiture a été formée de deux terrasses successives comprises dans le gabarit. Le 7e étage possède des deux côtés une terrasse de 1,85 m de largeur. Le 8e étage est occupé par les deux studios attiques et par les voûtes de dalles de verre donnant sur les cages d'escalier. Le reste de la surface constitue une grande terrasse. Au plain-pied, les deux entrées sont composées d'une porte centrale vitrée, surmontées d'un pan de briques de verre. Les entrées donnent chacune sur un grand hall. La façade sud abrite, au plain-pied des garages. Pour faire place à un restaurant, deux garages ont été supprimés en 1975-1977.

Immeuble Clarté, Genève.
Vues anciennes de la façade de verre et des balcons filants qui jouent également le rôle de brise-soleil. Archives FLC

Toute la structure de l'Immeuble Clarté repose sur des piliers. Cette charpente métallique libérant ainsi les façades et murs intérieurs de toute fonction portante accorde une grande liberté dans l'agencement des appartements de types divers. Les services communs ont été concentrés au plain-pied. Les deux parties de l'immeuble sont ainsi pourvus d'une chaufferie centrale, de nombreuses caves, d'une dizaine de garages, de garages à vélos, etc. Les deux cages d'escalier sont éclairées par une toiture voûtée en dalles de verre translucide et pourvue d'un ascenseur.

Du premier au sixième étage inclus, les deux parties de l'immeuble présentent la même distribution de cellules d'habitation, mais leur disposition est inversée d'une entrée à l'autre. Ces six étages se présentent en fait sous forme de trois parties horizontales bien distinctes, soulignées à l'extérieur par la présence des galeries. En effet, tous les étages impairs disposent d'un grand duplex de 9 pièces traversant et d'un duplex de 4 pièces donnant au sud. Seuls les 4e et 5e étages abritent un duplex de 4 pièces donnant au nord. Chaque étage compte, d'autre part, un grand appartement de 5 pièces 1/2 traversant et un studio, sauf au 5e étage, cet espace étant occupé par le niveau supérieur du duplex 4 pièces donnant au nord.

Pour ce qui concerne l'aménagement des appartements, Le Corbusier avait créé une sélection de papiers peints Salubra mise à la disposition des locataires. Chacun était donc libre de choisir sa couleur dans la gamme proposée. Dans le même ordre d'idées, Edmond Wanner imposa aux locataires un modèle unique de rideaux. Ces diverses prescriptions assuraient ainsi l'unité des façades. Aucun programme d'ameublement n'avait toutefois été formulé, seuls des armoires non encastrées normalisées et les éléments de cuisine, des salles de bains et des sanitaires furent imposés. La polychromie dans les appartements se réduit à deux couleurs : la couleur brun foncé et le bleu clair. Les piliers, au milieu des pièces, et les portes sont de couleur brun foncé. Certaines parties vitrées et l'intérieur des parapets des galeries extérieures sont bleus. Cette utilisation étudiée des couleurs a pour fonction d'affirmer des plans, de constituer la volumétrie de l'espace, corrigeant ou prolongeant la lumière [18].

(18) Voir Catherine Courtiau : *L'Immeuble Clarté Genève, Le Corbusier – 1931/32,* Berne (Ed. Société d'Histoire de l'Art en Suisse, Guides des Monuments suisses) 1982.

Immeuble Clarté, Genève.
Vues d'un séjour et de la façade de verre où alternent verre dépoli transparent et verre armé translucide. A travers le mur de verre, l'homme moderne jouit, selon Le Corbusier des trois joies essentielles : l'air, la lumière et la vue.
Droite : Ph. J.J. De Chambrier, 2010.
Bas : Ph. E. Perroud, 2009.

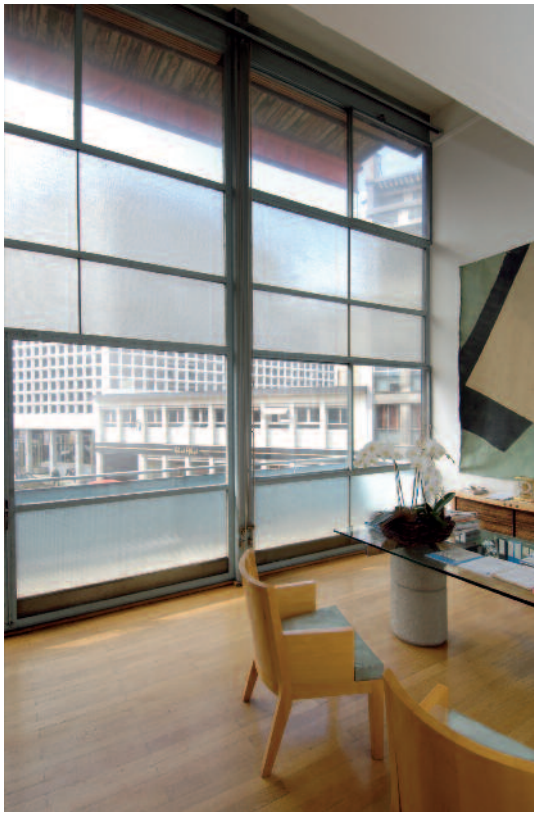

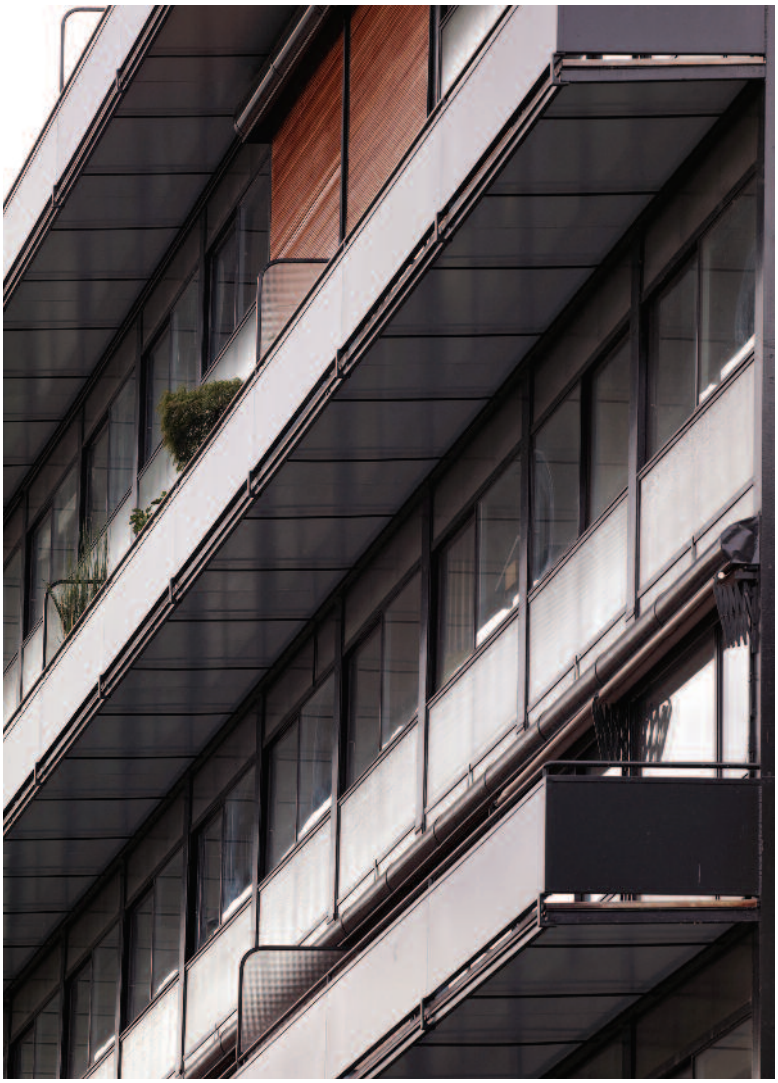

II (b) Historique et développement

L'Immeuble Clarté a été réalisé par Le Corbusier, associé à son cousin Pierre Jeanneret.
Boris Nazarieff, Francis Quétant et John Torcapel, architectes d'opération.
Robert Maillart, ingénieur pour les fondations.

Conception et construction

Au début des années 1930, et malgré la crise commerciale et financière, Genève construit. Le Corbusier présente à cette époque quelques projets pour Genève. Rappelons que l'échec de son projet du Palais des Nations engendra la création des CIAM. En 1929, Le Corbusier présente son plan pour une zone internationale, le Mundaneum, projet qui devait, lui aussi, rester sans écho. Dès 1928, l'industriel genevois Edmond Wanner élabore les premiers projets avec Le Corbusier et Pierre Jeanneret pour l'aménagement d'un quartier dénommé « Athénée », projets qui seront modifiés et réduits à la seule réalisation de l'Immeuble Clarté à la Villereuse, sur la parcelle appartenant à la famille de Wanner. Celui-ci représentait la dernière génération de l'entreprise ferronnière fondée en 1853. Il s'intéressait aux constructions de charpentes métalliques, à la maison « à sec », c'est-à-dire à la fabrication en série en atelier. D'autre part, il était représentant de matériaux de construction modernes. En 1929, Wanner avait déjà réalisé comme entrepreneur et en collaboration avec l'architecte Francis Quétant une villa en charpente métallique boulonnée sur fondation en maçonnerie et dont les sols et cloisons utilisaient des matériaux de chez Wanner. Le Corbusier et Jeanneret avaient réalisé des croquis pour cette maison. Leur intervention est évidente dans la conception des fenêtres en longueur, le toit-terrasse avec solarium et l'agencement des cellules d'habitation avec des escaliers.

La première demande de permis de construire date du 30 août 1930 et l'autorisation fut accordée à Wanner, sous réserve de quelques modifications. Les changements apportés au projet primitif sont presque tous d'ordre légal, économique ou technique. Le Corbusier et Pierre Jeanneret n'auraient presque jamais visité le chantier, ouvert en juin 1931 et terminé en juillet 1932. Wanner avait engagé un groupe d'architectes et d'ingénieurs faisant presque tous partie du GANG (Groupe pour l'architecture nouvelle à Genève), crée en 1931 et dont les théories dérivaient à la fois de l'Esprit Nouveau et du Manifeste de la Sarraz : Boris Nazarieff, Francis Quétant et John Torcapel, chargés de l'exécution officielle du projet. Le mauvais état du terrain, formé d'alluvions, de remblai, entraîna de sérieux problèmes techniques et financiers. L'ingénieur Robert Maillart fut chargé de la réalisation des plans des fondations.

Développements depuis l'achèvement des travaux

L'Immeuble Clarté, pour ce qui est de sa structure porteuse et de sa façade, a été conservé à quelques exceptions près dans son état d'origine.
Des premiers travaux de réparation ont été effectués dans les années 50 par l'architecte Joseph Saugey.

Vers les années 1970, l'Immeuble Clarté sera menacé d'abandon en raison de sa vétusté. Un groupe d'architectes obtiendra son rachat avant de le revendre à deux architectes-promoteurs en 1975. Peu après débute une première campagne de restauration et les appartements laissés pour la plupart vacants progressivement seront réoccupés.
Les restaurations devaient durer de 1975 au 1977. Les tuyauteries, la ferblanterie, quelques vitrages furent remplacés. Les architectes renouvelèrent les peintures et l'étanchéité, changèrent les dalles de verre du toit, enlevèrent l'incinérateur et rendirent aux galeries leur aspect d'origine en éliminant l'asphalte datant des restaurations de Saugey. L'appartement du dernier étage fut transformé en deux studios séparés. Au plain-pied, deux garages et les trois quarts des magasins furent convertis en restaurant.

Aucun travail de maintenance n'a été entrepris excepté quelques réparations mineures jusqu'aux années 2000. Une restauration totale s'imposait. Elle a été entreprise en 2004-2010 par l'architecte Jean-Louis de Chambrier, suivie par l'autorité cantonale compétente et approuvée par les autorités fédérales. La restauration, basée sur un inventaire détaillé de l'immeuble et des études préliminaires approfondies, concernait toute l'enveloppe extérieure, les espaces communs intérieurs ainsi que des installations techniques.

Immeuble Clarté.
Au rez-de-chaussée, quelques boutiques illustrent la dimension urbaine et l'équilibre entre services et logements que les architectes souhaitent associer à l'habitat moderne.
Ph. Cemal Emden, 2011.

Immeuble Clarté.
Vue ancienne du mur pignon, et axonométrie de l'ensemble de l'édifice avec les commerces au rez-de-chaussée.
FLC 9196.

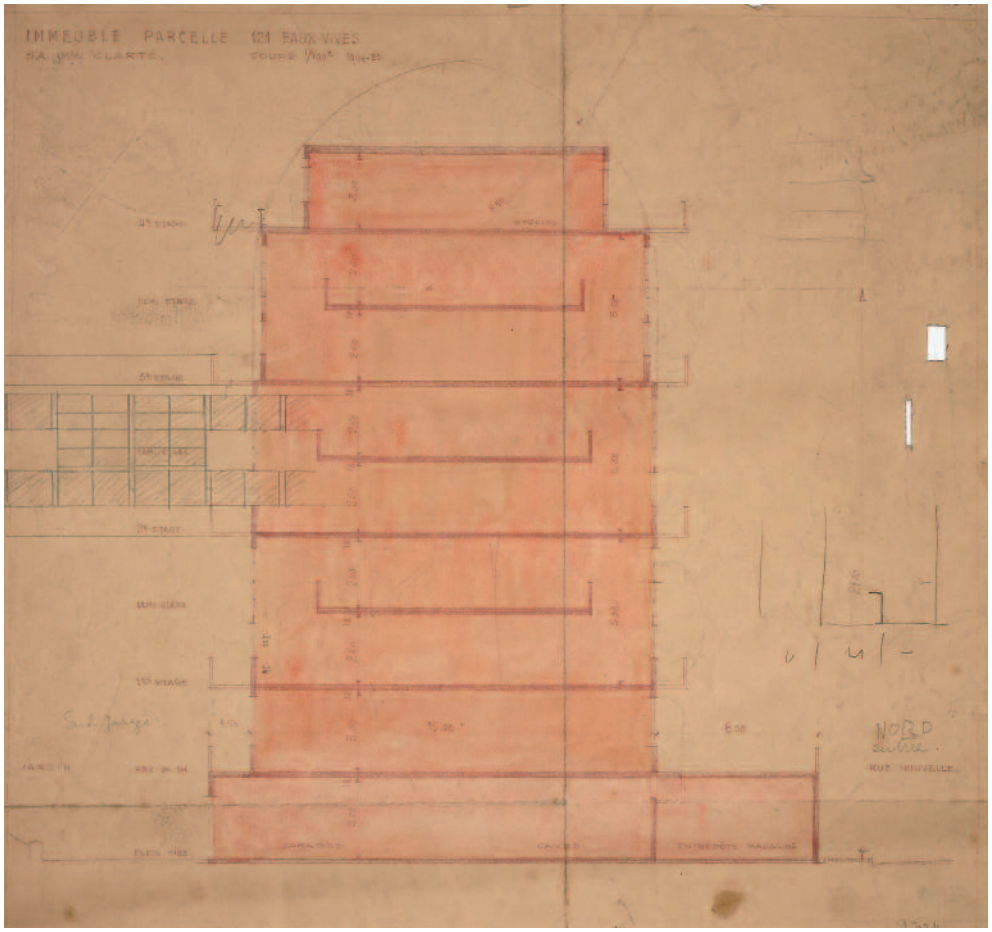

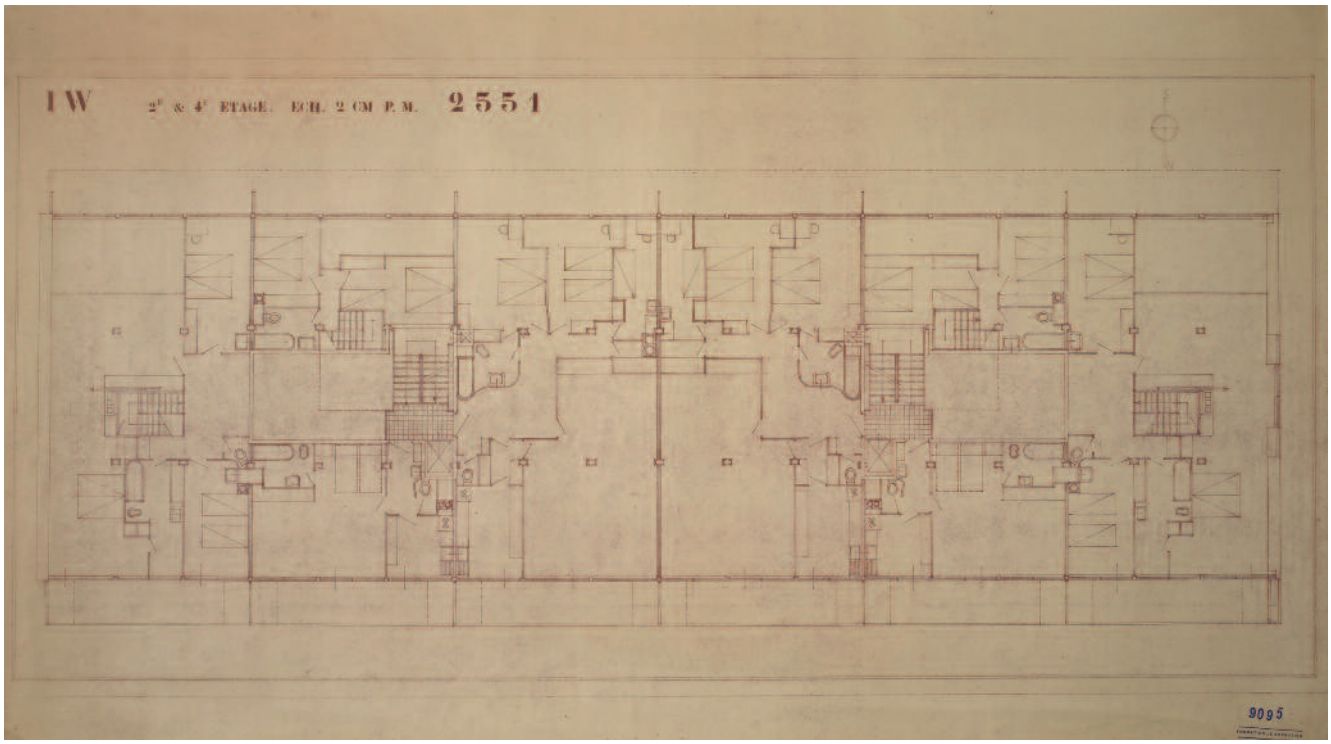

Immeuble Clarté.
Coupe illustrant parfaitement le caractère traversant des appartements en duplex.
FLC 9204.
Plan partiel des appartements types au 2e et 4e étages.
FLC 9095.

Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt.
Façade principale, entièrement en verre, ouverte sur la ville de Paris.
Ph. Cemal Emden, 2014.

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

II (a) Description de l'élément

L'immeuble d'habitation est implanté à cheval sur les communes de Boulogne-Billancourt (23 rue de la Tourelle) et du seizième arrondissement de Paris (24 rue Nungesser et Coli).
Il est le premier immeuble d'habitation au monde à façades entièrement vitrées. L'immeuble préfigure aussi les principes de la *Ville radieuse,* au cœur de la métropole, à proximité immédiate de parcs et d'équipements sportifs nombreux (stades, piscine, courts de tennis) qui, alliés aux logements, réalisent cet idéal moderne de l'alliance du collectif et de l'individuel. Le Corbusier cherche à cette époque à tester la validité de ses propositions en matière d'urbanisme dans des opérations ponctuelles.

La parcelle bénéficie d'une double orientation idéale à l'est et à l'ouest et d'un environnement exceptionnel que ne manque pas de vanter la publicité éditée par la Société immobilière de Paris-Parc-des-Princes. La brochure commerciale du groupe, responsable de l'opération, décrit une situation unique près du Bois de Boulogne, et énumère les équipements sportifs majeurs installés à proximité de l'immeuble. Ce site exceptionnel et l'absence de vis-à-vis permettent aux architectes d'élever des façades entièrement vitrées.

Brochure publicitaire pour la vente des appartements.
Archives FLC

Après avoir espéré un temps disposer d'un terrain plus vaste pour y construire un immeuble-villas, Le Corbusier et Pierre Jeanneret doivent se contenter d'une parcelle plus modeste de 13 mètres de façade seulement pour 26 mètres de profondeur. À chaque niveau, ils disposent les logements dos à dos, ouverts chacun sur une seule façade.
Au rez-de-chaussée, se trouvent la loge de la concierge et dix chambres de domestiques convenablement éclairées. Le premier et le deuxième étage comportent trois appartements. Du troisième au sixième étage, on ne trouve que deux appartements par niveau, cette répartition étant partiellement lisible en façade.

Le Corbusier achète pour son usage personnel le 7e étage et le 8e étage où il édifie l'appartement-atelier qui lui servira de résidence parisienne jusqu'à son décès en 1965. Un ascenseur et un monte-charge desservent les appartements. L'architecte supprime les traditionnels escaliers de maître et de service qu'il remplace par un escalier de secours unique en ciment armé.

La conception des plans des appartements répond aux principes du plan libre, enrichi ici des qualités de flexibilité vantées par la brochure publicitaire de la société immobilière.

De l'escalier, on gagne les cuisines par une passerelle de service dont les murs en verre armé filtrent la lumière naturelle tout en préservant l'intimité des pièces tournées sur la cour intérieure. Au centre de la parcelle, une courette commune et un puits de lumière éclairent les chambres, cuisines et salles de bains. Un mur rideau, en briques de verre Névada, assure l'éclairage et évite les servitudes du vis-à-vis.

La brique Névada est particulièrement mise à l'honneur en façade rue Nungesser-et-Coli. Son emploi répond aux préoccupations hygiénistes de l'architecte. Elles symbolisent également une certaine modernité, plutôt « chic », que l'on retrouve dans la Maison de verre (1931) contemporaine de Pierre Chareau. L'audace de Le Corbusier, comme du maître d'ouvrage, fut d'utiliser ces pans de verre dans un programme de logements de standing, rompant ainsi avec les schémas culturels admis au risque de compromettre le succès commercial de l'opération. La légèreté des deux façades de verre de l'Immeuble contraste avec l'opacité des masses des immeubles voisins dus l'un à Michel Roux-Spitz et le second à Léon Schneider. Cette sensation d'immatérialité provient de la fine ossature métallique peinte en noir qui raidit les pans de verre et les murs de briques Névada. Du sol au plafond, le soleil pénètre dans les appartements et les inonde de lumière. La rangée de poteaux en béton armé qui, du rez-de-chaussée au sixième étage, soulage les murs mitoyens de leurs charges, autorise la création d'une façade totalement libre marquée de bow-windows en porte à faux. Dans l'entrée, le hall et les séjours, ces poteaux sont utilisés comme autant d'éléments indépendants de la composition spatiale.

Immeuble locatif à la Porte Molitor, appartement–atelier de Le Corbusier, situé au 7e étage : hall d'entrée et escalier menant au dernier niveau avec la chambre d'amis et la terrasse.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2012.

L'appartement de Le Corbusier

La hiérarchisation traditionnelle des immeubles haussmanniens est bouleversée. L'étage noble n'est plus le premier niveau au-dessus de l'entresol, mais le dernier étage qui jouit de la vue et de la lumière. C'est là que Le Corbusier pose, sur les 120 mètres carrés du toit-terrasse, son propre appartement traversant et en duplex. L'architecte adopte une couverture voûtée en berceau qui s'inscrit tangentiellement dans la courbe du gabarit. L'atelier, où Le Corbusier peint le matin face au mur mitoyen en moellons apparents, occupe la moitié est de l'appartement. À l'ouest, face à Boulogne, il installe sans effet particulier un séjour, une cuisine et une chambre équipée de toilettes et d'une salle de bains inspirés des aménagements de paquebots. À l'étage, que dessert le traditionnel escalier hélicoïdal corbuséen, ne se trouvent qu'une chambre d'amis et une terrasse solarium. La juxtaposition des pièces et la voûte facilitent la suppression des couloirs et la réduction maximale du nombre de cloisons et de portes.

Immeuble locatif à la Porte Molitor, vues récentes et anciennes de la façade ouvrant sur Boulogne-Billancourt.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2012.

II (b) Historique et développement

L'immeuble a été conçu par Le Corbusier et P. Jeanneret, avec le concours de Ch. Perriand pour l'aménagement de l'appartement de Le Corbusier.
Les commanditaires sont MM Koutznetoff et Noble, au nom de la Société Immobilière Paris-Parc-des-Princes. La commande remonte à 1931. La conception s'étale sur les années 1931 et 1932 ; le chantier engagé en 1932 s'achève en 1934.

Développements depuis l'achèvement des travaux

L'immeuble a été restauré en 1962-1963 sous le contrôle de Le Corbusier, qui a habité l'immeuble jusqu'à sa mort en 1965. En particulier la restauration des façades extérieures a conduit au remplacement de tous les châssis de menuiserie en gardant les modules d'origine afin de conserver le caractère architectural de l'immeuble.
En 1966-1967, après la mort de Le Corbusier, des travaux sont nécessaires : la réfection de l'étanchéité de la couverture-plafond de l'atelier et terrasse jardin.
En 1970, le hall d'entrée fait l'objet d'une restauration : sol en carrelage avec aménagement d'une fosse pour le tapis brosse, mise en peinture des murs et plafond dans la gamme Salubra, éclairage et présentation sur le mur plein du *Poème de l'Angle Droit.*
Entre 1987 et 1988, sont réalisés des travaux divers comprenant la remise en état de l'étanchéité des voûtes en berceau de la toiture ainsi que des chéneaux ; le remplacement de la façade vitrée à éléments coulissants du 6e étage, côté rue Nungesser et Coli ; la remise en état des coursives à chaque étage, desservie par le seul escalier de l'immeuble sur 7 niveaux ; la remise en état du palan, servant aux déménagements.

L'appartement de Le Corbusier
Il est modifé régulièrement par Le Corbusier lui-même. Après son décès des travaux réguliers d'entretien sont effectués mais de façon ponctuelle. En 2014 est mise en place une étude préalable à la restauration complète de l'appartement-atelier grâce à l'aide financière de la Getty Foundation.

Travaux récents

- 2004-2005, travaux de simple ravalement (les deux façades sur rue plus façades sur courette).
- 2005-2006, restauration de l'édicule de sortie en terrasse de l'appartement.
- 2007, restauration de la chambre de Le Corbusier, remise en peinture dans l'état d'origine après sondages de polychromie.
- 2014-2015, étude préalable à la restauration complète de l'appartement-atelier.

Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt, 1931.
Vue ancienne de la chambre à coucher de Le Corbusier.
Archives FLC

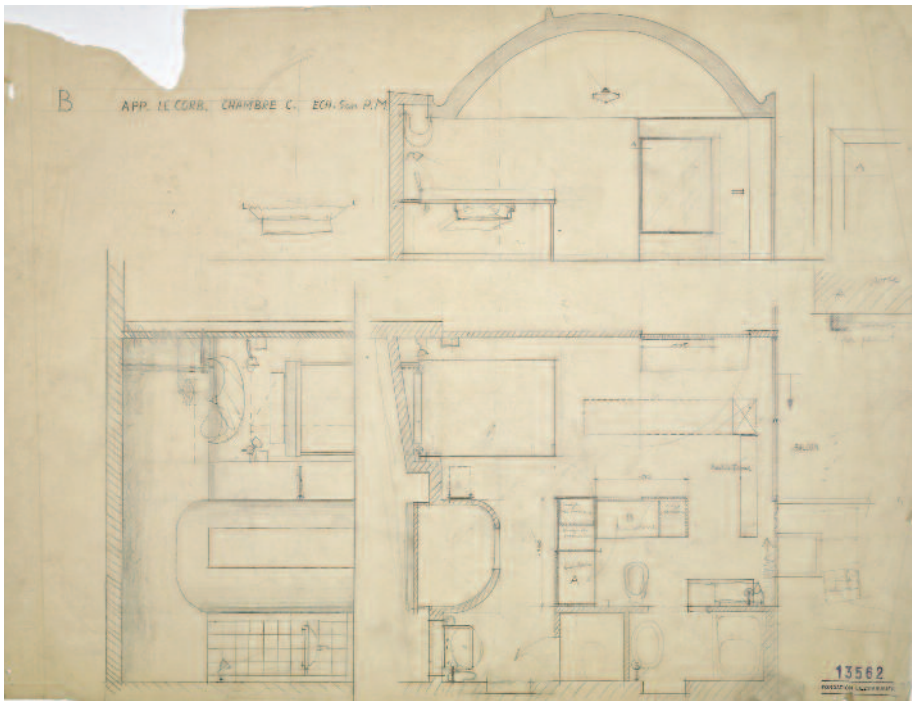

Immeuble locatif à la Porte Molitor.
De haut en bas.
Projet d'aménagement et mobilier.
FLC 13562.
Plan du 7e étage correspondant
à l'appartement de Le Corbusier.
Plan type des appartements
du 1er, 2e et 3e étage. FLC 13368.

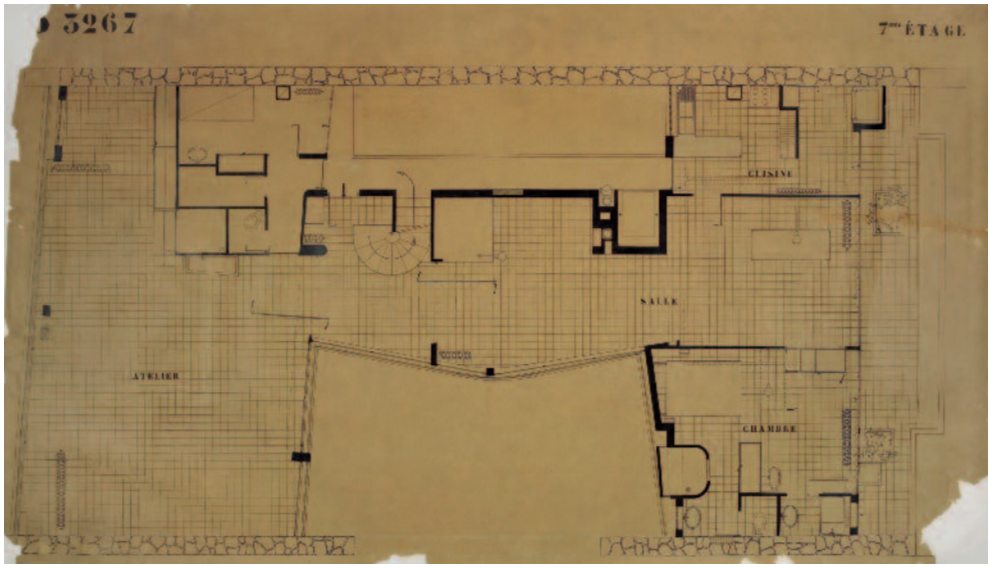

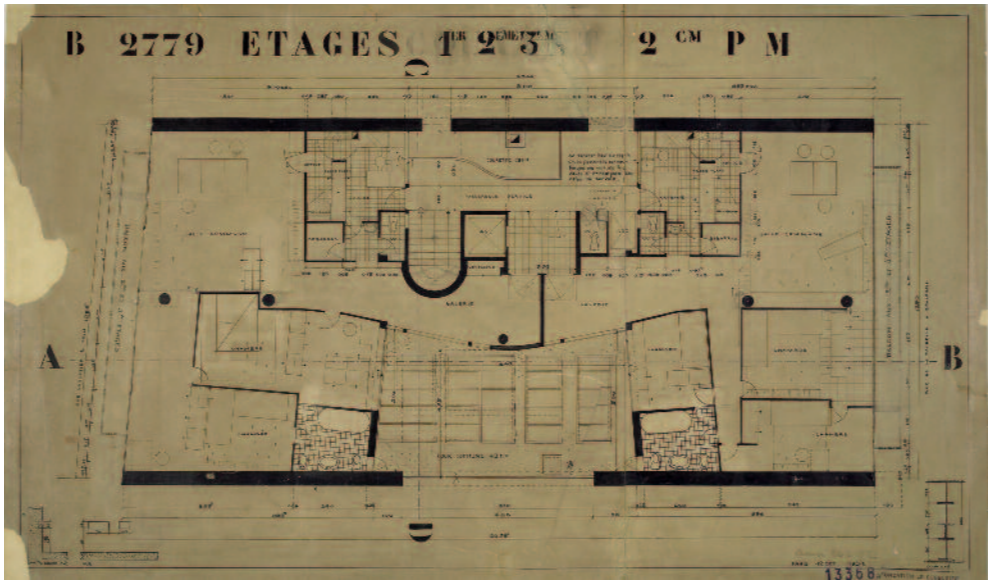

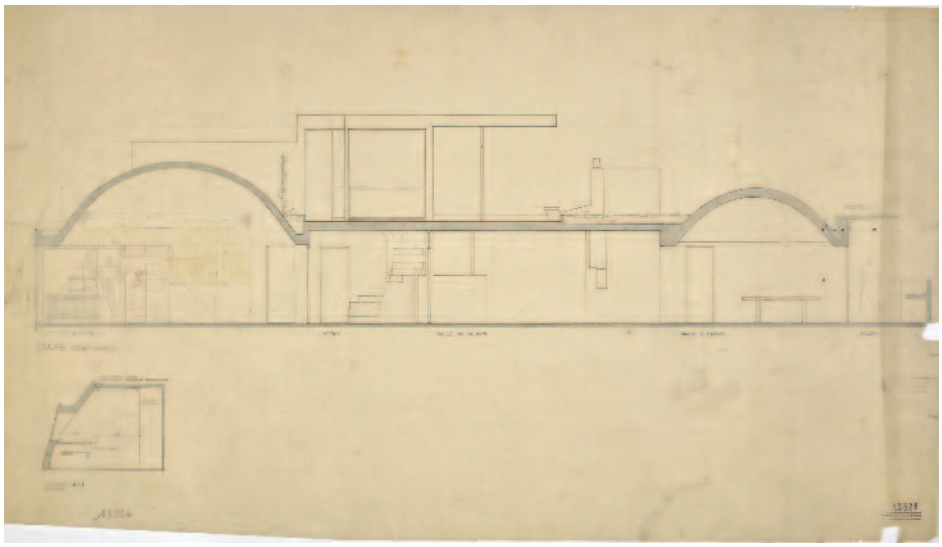

Immeuble locatif à la Porte Molitor.
Coupe longitudinale sur les 7e et 8e étages
(appartement de Le Corbusier et
toit-terrasse). FLC 13526.

« Les arts primitifs dans la maison d'aujourd'hui », 1935, exposition avec le galeriste Louis Carré. FLC L2(10)83

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

II (a) Description de l'élément

L'Unité d'habitation de Marseille a été conçue par Le Corbusier avec, au sein de l'atelier, le concours d'André Wogenscky, et de l'Atelier des Bâtisseurs (ATBAT) dont le directeur technique est Vladimir Bodiansky [19]. Elle est l'icône du Mouvement moderne pour un nouveau mode d'habitat collectif, véritable village vertical fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif. Elle est, de plus, une œuvre fondatrice du Brutalisme architectural.

L'édifice se présente sous la forme d'une barre d'habitation de 135 mètres de long, 24 mètres de large et 56 mètres de haut, montée sur pilotis. Trois cent trente appartements, répartis en vingt-trois types différents peuvent accueillir une population de 1 500 à 1 700 habitants qui disposent aux 7e et 8e étages, d'une rue commerçante, d'un hôtel-restaurant, et sur la terrasse d'une école maternelle, et d'équipements sportifs.

Le principe constructif retenu dit « casier à bouteilles », consiste à construire des appartements à l'intérieur d'une ossature indépendante de poteaux et de poutres en béton armé. L'ossature repose sur un « sol artificiel » situé au sommet des dix-sept portiques en béton, véritable galerie des machines de cet immense paquebot de béton. Il contient tous les services techniques répartis dans 32 compartiments accessibles. Le Corbusier retient le béton pour l'ossature générale, le bois et le métal pour l'ossature des logements.

Les appartements sont constitués d'éléments standards assemblés sur place. Chaque appartement se présente sous forme d'un élément absolument indépendant n'ayant aucun contact avec les cellules adjacentes, séparées de l'ossature générale en béton par un appareillage coupe bruit. L'isolation phonique y est exceptionnelle car pour Le Corbusier, le silence symbolise l'intimité de la famille, l'autonomie de la cellule au sein de l'unité, suivant le modèle religieux de la Chartreuse d'Ema qu'il visita en 1907 et qu'il cite comme référence.

Un souci de rationalisation conduit à définir trois modules standards : le premier module comporte l'entrée, le couloir d'accès, la cuisine et la salle commune ; le deuxième, la chambre parentale, la salle de bains et les toilettes ; enfin, le troisième est réservé aux deux chambres d'enfants. Ces trois modules permettent de multiples combinaisons, depuis la simple cellule pour célibataire, au type E pour des familles de quatre à huit enfants. À Marseille, Le Corbusier emploie huit combinaisons différentes qui se diversifient en vingt-trois types grâce aux nombreuses variantes spatiales que permet le duplex.

Tous les appartements sont traversants à l'exception des logements placés en façade sud. Une loggia brise-soleil, prolonge le séjour à l'extérieur et module l'entrée du soleil. Protégé derrière un double vitrage, l'intérieur des appartements obéit aux lois de l'architecture navale et monacale : rationalisme et simplicité. Le cœur de la « maison », le foyer de la famille, se confond avec le séjour, ouvert sur deux niveaux ; à l'étage la chambre des parents occupe la mezzanine.

La cuisine est équipée comme un laboratoire : cuisinière électrique, armoire frigorifique, vide-ordures et casiers de rangement. Tout l'appartement comprend ainsi de nombreux casiers qui remplacent les meubles traditionnels. L'aération de la cuisine, de la salle de bains et des toilettes est assurée mécaniquement, tandis que l'ensemble de l'appartement est alimenté en air pur par un système d'air conditionné. Autant d'équipements absents des logements collectifs à bon marché dont l'Unité d'habitation dépasse également les normes de surface de 40 à 50 %.

Le fossé entre le logement collectif traditionnel et l'Unité d'habitation de Marseille se creuse encore un peu plus si l'on considère les équipements mis à la disposition des habitants de cette « Cité radieuse ». Les dix-sept étages sous-terrasse sont reliés par huit rues intérieures qui, par le jeu des duplex, desservent chacune trois étages. On accède à chaque rue par une batterie de quatre ascenseurs que complètent un ascenseur de service et trois escaliers de secours. Sur les paliers inoccupés des étages sans rue, Le Corbusier prévoit des petits locaux pour des clubs de jeunes. Aux septième et huitième étages, les habitants disposent d'une rue commerçante complétée d'une laverie et d'un hôtel-restaurant, initialement réservé aux hôtes car les appartements sont dépourvus de chambres d'amis, mais actuellement confié à un gestionnaire privé [20].

Ci-dessus : Unité d'habitation, Marseille. Escalier de secours extérieur et d'accès à la rue commerçante de l'édifice.
Ph. Cemal Emdel, 2013.

Ci-contre : Unité d'habitation, Marseille. Monumentalité affirmée, effets de béton brut de décoffrage, polychromie franche : la Cité radieuse est un chef d'œuvre précoce et fondateur du courant brutaliste.
Ph. Cemal Emden, 2013.

(19) En réalité, pas moins de 91 personnes ont collaboré à la conception de ce bâtiment au sein de l'atelier Le Corbusier et de l'A.T.B.A.T. Pour une liste complète de ces collaborateurs, voir *J. Sbriglio,* 1992, p. 162.

(20) L'aménagement de l'hôtel est de Fernand Boukobza.

Unité d'habitation, Marseille, 1945.
La séquence d'entrée dans l'immeuble est théâtralisée et mise en scène au long d'une succession d'espaces architecturés comme dans un grand hôtel.
Ph. Cemal Emden, 2013.

À l'origine, un service de livraison à domicile ainsi que la distribution individuelle du courrier complétaient ces équipements. Enfin, sur la terrasse ceinte d'une piste de course à pied de 300 mètres, un gymnase, aujourd'hui privé, et une école maternelle de trois classes, ainsi qu'une scène et un fond de scène pour accueillir des représentations théâtrales enrichissent l'ensemble.
L'ensemble de l'édifice et ses équipements sont dessinés au Modulor, l'unité de mesure universelle conçue par Le Corbusier.

II (b) Historique et développement

Conception et construction

L'Unité d'habitation de Marseille est un projet expérimental confié directement à Le Corbusier par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, qui à ce titre bénéficiera de dérogations administratives, de crédits et de délais exceptionnels. Il s'écoule presque deux ans entre la commande, le 20 juillet 1945, et l'adoption du projet en mars 1947. Ces délais sont dus aux difficultés de mise au point de ce projet complexe, mais aussi à l'indécision des pouvoirs publics qui contraint Le Corbusier à devoir concevoir, et adapter son projet pour quatre sites successifs.
Annoncée pour 358 millions de francs (valeur 1947) et devant être construite en un an, l'Unité d'habitation de Marseille coûtera 947 millions de francs (valeur 1947) et sera inaugurée le 14 octobre 1952 cinq ans, jour pour jour, après la pose de la première pierre. La réalisation de cet édifice à la conception révolutionnaire suscitera des polémiques d'une violence inouïe.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Le 14 janvier 1953 est créée l'Association des habitants de l'Unité d'habitation, et le 25 mai 1954 a lieu la mise en place du régime de copropriété. Le 28 mai 1963, l'État cède le Parc de la Cité radieuse à la ville.
La protection précoce de l'Unité au titre des Monuments historiques, dès 1964, du vivant de Le Corbusier, explique en partie le bon état de conservation des parties communes. L'entretien du bâtiment, ainsi que les grosses réparations, ont été régulièrement assurés. Plusieurs campagnes de restauration ont eu lieu en 1965 (restauration des bétons de

L'Unité d'habitation de Marseille peu après son achèvement en 1952 : sur le toit traité tel une Acropole moderne et laïque, Le Corbusier dispose un fronton de théâtre, un gymnase, une école et sa cour de récréation qui s'adressent au corps, à l'esprit et à la culture de l'homme moderne. Archives FLC

Unité d'habitation, Marseille.
L'auvent majestueux de l'immeuble (Ph. Cemal Emden, 2013.), une famille en situation dans la loggia qui prolonge le séjour (archives FLC), et la cuisine équipée et pensée selon les règles de l'ergonomie et du fonctionnalisme (Ph. Bénédicte Gandini, 2013).

façades suite à une mise en œuvre défectueuse), 1980 (campagne de réfection ponctuelle des éléments préfabriqués), 1989 (restauration de la tour des ascenseurs ; restauration des parties pleines des façades, compris pilotis et sol artificiel), 1994 (restauration des ouvrages en superstructure), en 2000 (restauration de l'appartement 50, classé MH, réfection des peintures selon la palette colorée d'origine).
En 2001 a été réalisée une étude préalable aux travaux de restauration des façades en béton par l'architecte en chef des Monuments historiques territorialement compétent. Dans le cadre de cette étude ont été effectués des analyses de la composition des bétons, un constat d'état des dégradations : carbonatation, présence de sels, corrosion des armatures.
En 2005, est mise en place une campagne d'essais de restauration de la façade ouest, depuis restaurée (remplacement d'éléments de façade en béton ; réparation d'éléments dégradés mais conservables ; traitement préventif de l'ensemble des surfaces ; rétablissement de la polychromie originelle).
Suite à la visite sur place de l'expert d'Icomos international en septembre 2008, une étude a été réalisée sur le jardin et les abords de l'Unité d'habitation afin de proposer une extension de protection du jardin et du poste de collecte des ordures ménagères.

A la suite de l'incendie de février 2012, onze appartements ont été très endommagés. Une restauration complète a été réalisée par François Botton, ACMH, afin de restituer les appartements selon les dispositions d'origine (notamment des cuisines et des escaliers).
Cette opération a eu pour effet de décaler la restauration de la façade est, déjà programmée et qui aura lieu à partir de 2015.

Unité d'habitation, Marseille, 1945. Les enfants de la maternelle sur le toit de l'Unité d'habitation au milieu des années cinquante. Archives FLC

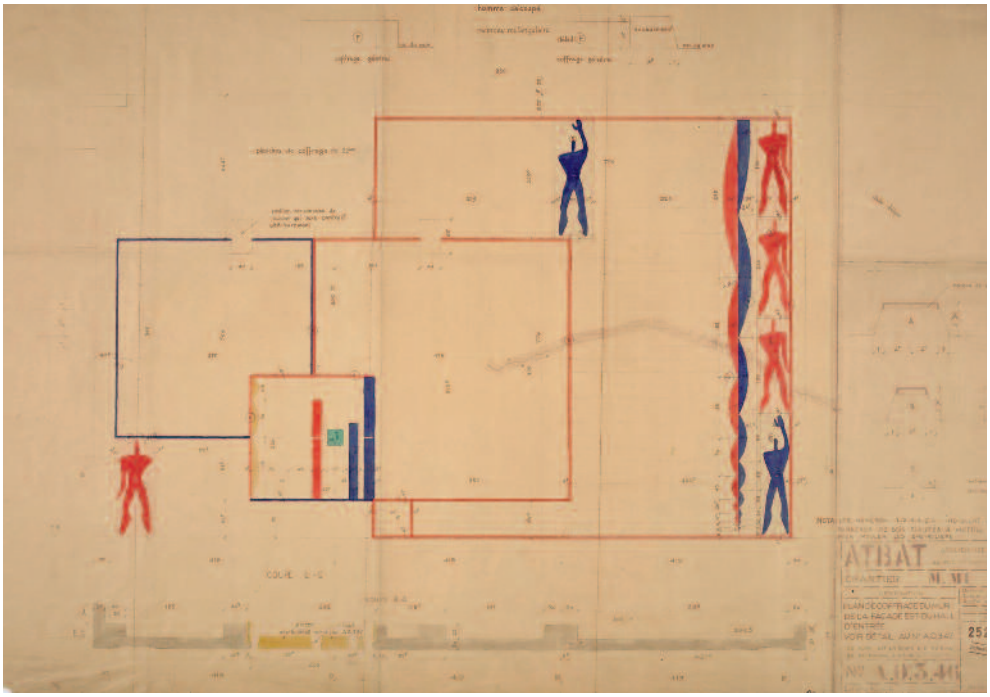

Unité d'habitation de Marseille. Etude pour la représentation du Modulor en façade. FLC 25217.

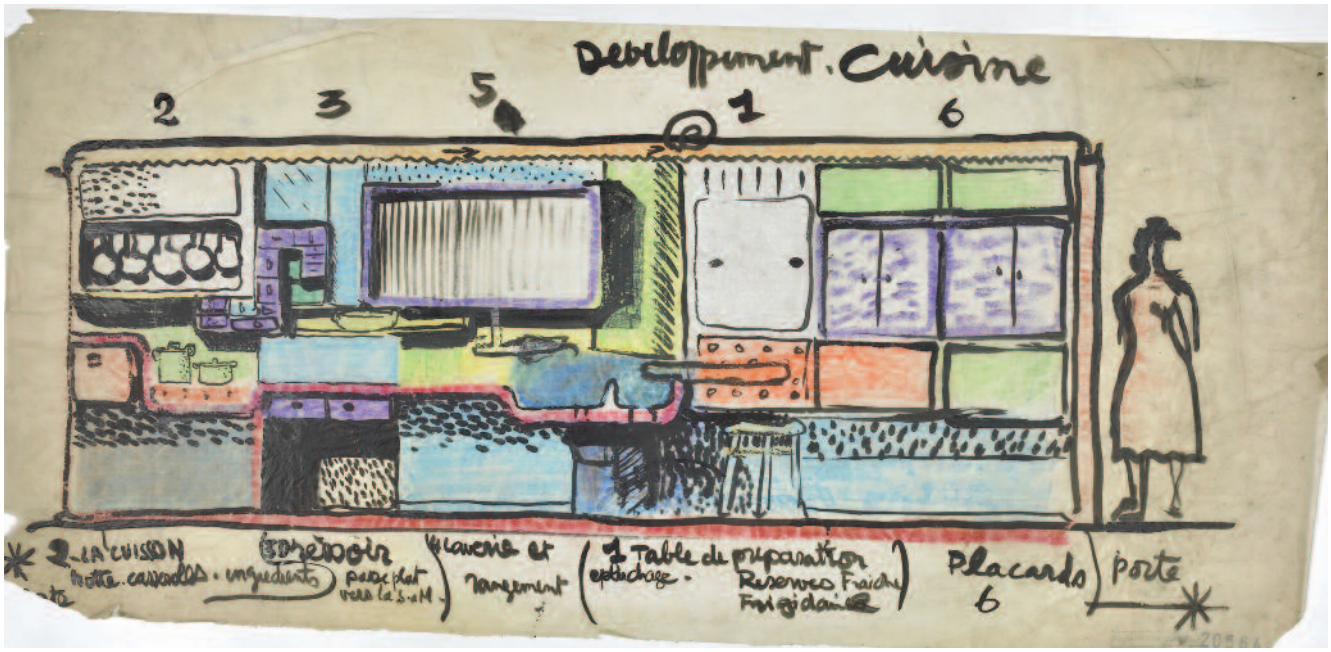

Etude d'aménagement de la cuisine. FLC 20564.

De gauche à droite et de haut en bas.

Coupe sur l'unité montrant le principe d'encastrement des appartements traversants et en duplex, au-dessus ou en dessous des rues intérieures. FLC 25367.

Schémas de combinaisons des cellules types permettant la conception d'appartement de tailles différentes. FLC 26294.

Coupe de principe sur deux appartements : l'un « montant » où l'entrée est située au niveau inférieur du duplex ; le second « descendant » où l'entrée est située à l'étage du duplex au niveau des chambres. FLC 26827.

Etude en axonométrie pour la mise en couleur des loggias. FLC 27099.

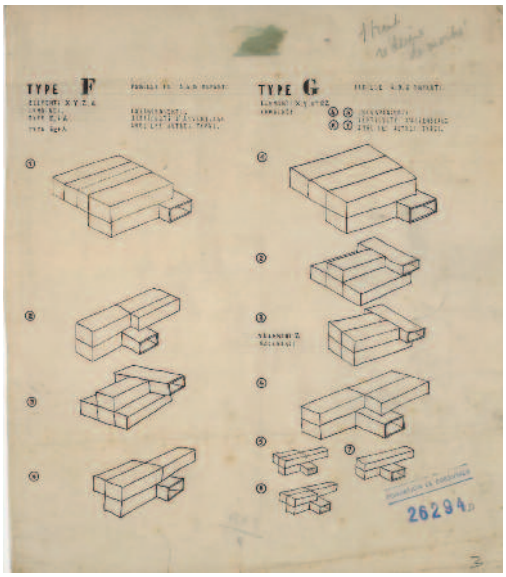

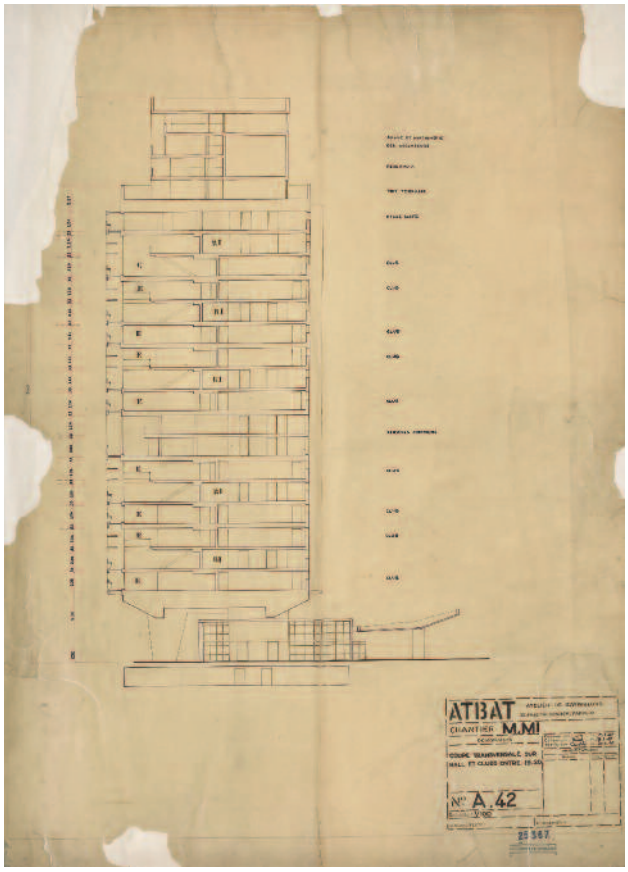

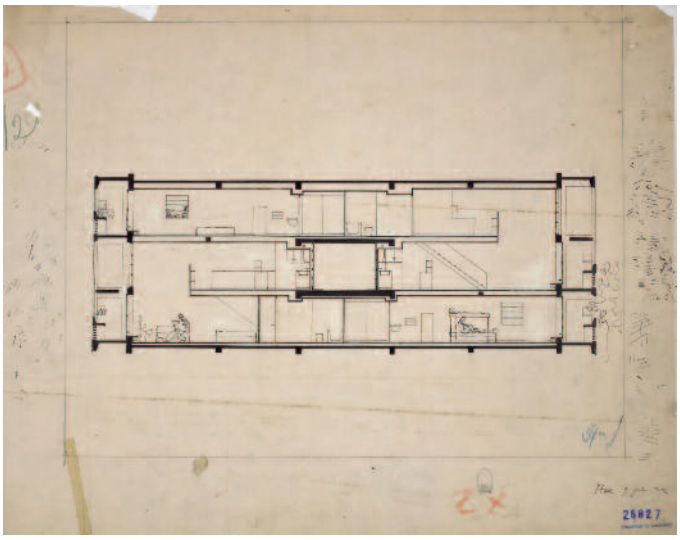

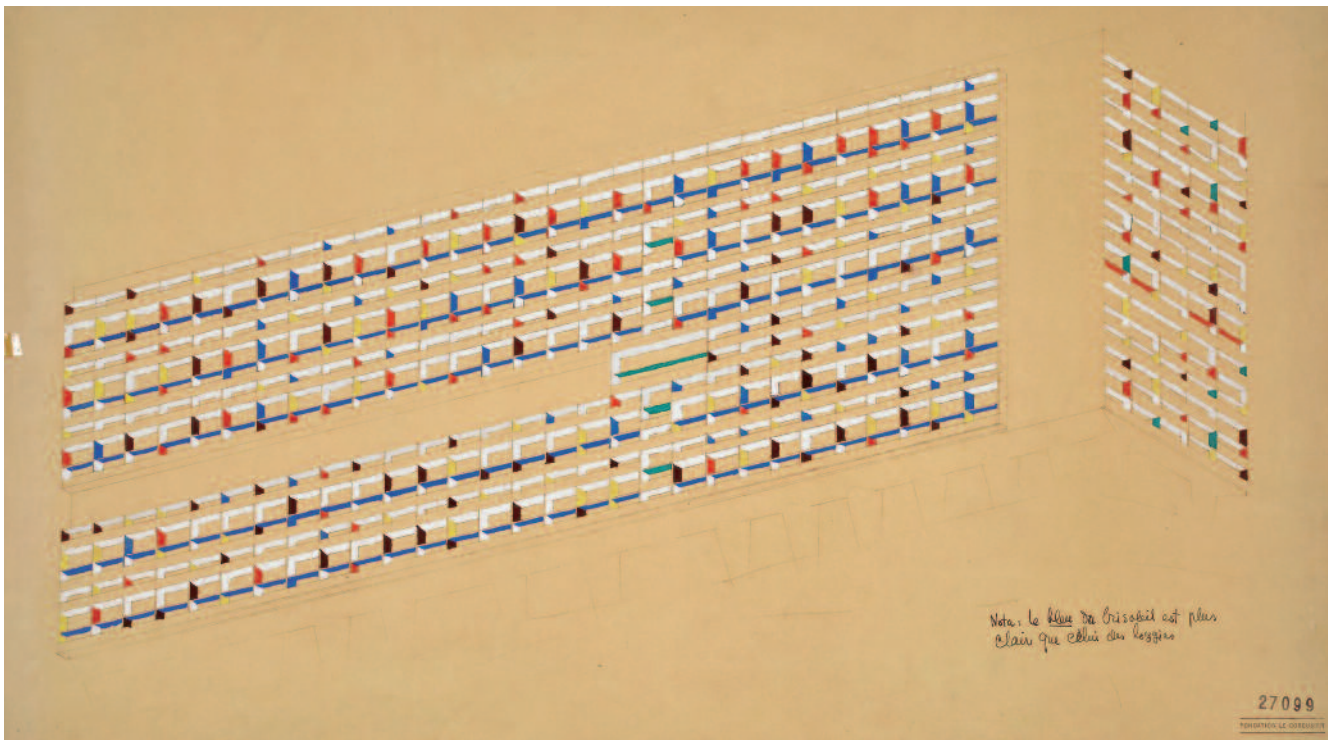

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié-des-Vosges, France, 1946

II (a) Description de l'élément

La Manufacture de Saint-Dié est le prototype de l'« Usine Verte » qui révolutionne les conditions de travail, issue des standards de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes.* Elle est conçue par Le Corbusier, avec le concours, au sein de l'atelier, d'André Wogenscky, architecte et, au sein de l'ATBAT de Vladimir Bodiansky, ingénieur. Le mobilier est signé par Le Corbusier, Jean Prouvé et Charlotte Perriand.

L'industriel Jean-Jacques Duval confie à Le Corbusier, en juillet 1946 la reconstruction de sa bonneterie, fondée en 1908, détruite aux deux tiers en novembre 1944.
L'architecte saisit cette occasion pour réaliser une « usine verte » ce programme standard type qu'il a intégré dans son projet de *Cité linéaire industrielle* publié en 1945 dans *Les trois établissements humains.*
Il réalise une construction entièrement calculée au Modulor, fonctionnelle, 20 % moins cher qu'une construction traditionnelle.

La manufacture est reconstruite sur son site initial près de la cathédrale en ruine. Toute l'usine n'a pas été détruite par les forces d'occupation. Il subsiste plusieurs constructions industrielles de qualité médiocre, qui vont permettre à l'entreprise de reprendre ses activités pendant toute la durée des travaux. Le Corbusier conçoit un projet qui se rattache à l'un des anciens ateliers au niveau du rez-de-chaussée.

L'édifice, long de 80 mètres et large de 12,50 mètres environ, ressemble à une petite Unité d'habitation montée sur pilotis, haute de trois étages et couverte d'un toit-terrasse autonome. Le bloc d'entrée et de circulation verticale, qui assure également la liaison avec un ancien atelier de confection, s'inscrit dans une aile en retour rejetée en façade arrière. L'organisation interne répond aux contraintes du processus de fabrication. Les pièces de tissu sont découpées au troisième étage, avant de descendre aux ateliers de confection du deuxième étage ; les produits manufacturés sont ensuite stockés au premier étage avant d'être emballés et expédiés depuis le rez-de-chaussée. La circulation du tissu et des pièces de confection est indépendante de celle du personnel ; elle s'effectue par des monte-charges et des toboggans supprimés depuis.
Sur le toit-terrasse, Le Corbusier place les bureaux du directeur de l'usine et de l'administration ainsi qu'une salle d'archives et une salle de réunion. Le bureau de Jean-Jacques Duval et les différentes parties de l'édifice sont équipés d'un mobilier signé Jean Prouvé, Charlotte Perriand et Le Corbusier. De nombreux meubles sont également des « pièces hybrides », ou « à la manière de », qui attestent d'un moment particulièrement riche et ouvert d'échanges fructueux entre ces trois grands créateurs [21].

Ci-contre :
Manufacture à Saint-Dié, Saint-Dié-des-Vosges.
Mise en couleur dans les ateliers de confection largement éclairés par un mur de verre protégé par un brise-soleil.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Ci-dessous :
Manufacture à Saint-Dié, Saint-Dié-des-Vosges.
Façade principale de l'usine. Le brise-soleil que Le Corbusier met au point au début des années trente trouve ici sa première expression en Europe.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

(21) Cette collégialité et cette hybridation des types d'origines a été mise récemment en évidence par l'historienne française Catherine Colley, spécialiste de l'œuvre de Jean Prouvé.

De haut en bas et de gauche à droite : détail des voiles en béton du brise-soleil. Façade principale. Les bureaux de la direction sur le toit de la manufacture.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Vue ancienne de la manufacture qui atteste du haut degré d'authenticité et d'intégrité de l'édifice qui a gardé sa fonction d'origine et demeure aujourd'hui dans la famille du commanditaire.
Archives FLC

Techniquement et plastiquement, la manufacture réussit l'alliage d'une ossature de béton et de deux murs-pignons aveugles en grès rose de réemploi. Les plafonds sont peints de rectangles de couleurs vives. Le contraste de matériaux et de couleurs, qui en résulte, situe cette œuvre dans la filiation des villas des années trente, qui annonçaient déjà le Brutalisme des années d'après-guerre. Les ateliers largement vitrés sont protégés par des brise-soleil en béton qui jouent un rôle esthétique autant que fonctionnel. Ce sont les premiers réalisés en France, dans l'œuvre de Le Corbusier, quelques mois seulement avant ceux de l'Unité d'habitation de Marseille.

II (b) Historique et développement

Conception et construction

Les études commencent à l'atelier en janvier 1947 et le chantier est engagé en avril 1948. Les travaux s'achèveront en 1950.
La longue préparation due aux difficultés administratives et financières, habituelles en période de reconstruction, est mise à profit pour affiner les plans d'exécution. Deux années ne sont pas de trop non plus, pour définir précisément le programme complexe du bâtiment qui regroupe une suite logique de magasins de stockage, d'ateliers de coupe, de confection, d'emballage et d'expédition.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Depuis sa construction, le bâtiment n'a jamais fait l'objet d'une vraie campagne de restauration, mais seulement de reprises ponctuelles des menuiseries extérieures.
Située à l'origine en périphérie de la cité, l'usine se retrouve aujourd'hui complètement incluse dans la ville.
À l'origine, la chaufferie se trouvait dans un local spécifique aménagé par Le Corbusier sous l'usine, avec une prise d'air importante en façade sous les pilotis.
Inadaptée, la chaufferie fut transférée plus tard dans un hangar qui flanque l'une des façades de l'usine. Cette chaufferie extérieure est détruite fin 2006 ce qui permet de dégager l'édifice et de redonner d'avantage de transparence sous les pilotis conformément au projet d'origine. La chaufferie, équipée d'installations plus performantes et plus réduites, a retrouvé sa place dans le local prévu à l'origine sous le bâtiment.
Depuis 2013 sont en cours des travaux de restauration des menuiseries en bois des bureaux du dernier étage. Les travaux se poursuivent par la restauration de l'ensemble des menuiseries en bois de la façade.

Manufacture à Saint-Dié, Saint-Dié des Vosges.
De haut en bas et de gauche à droite.

Détail du brise-soleil de la façade,
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Plan du dernier niveau : bureaux de la direction et terrasses. FLC 9461.

Elévation de la façade nord-ouest et coupe sur le bloc des circulations verticales. FLC 9612.

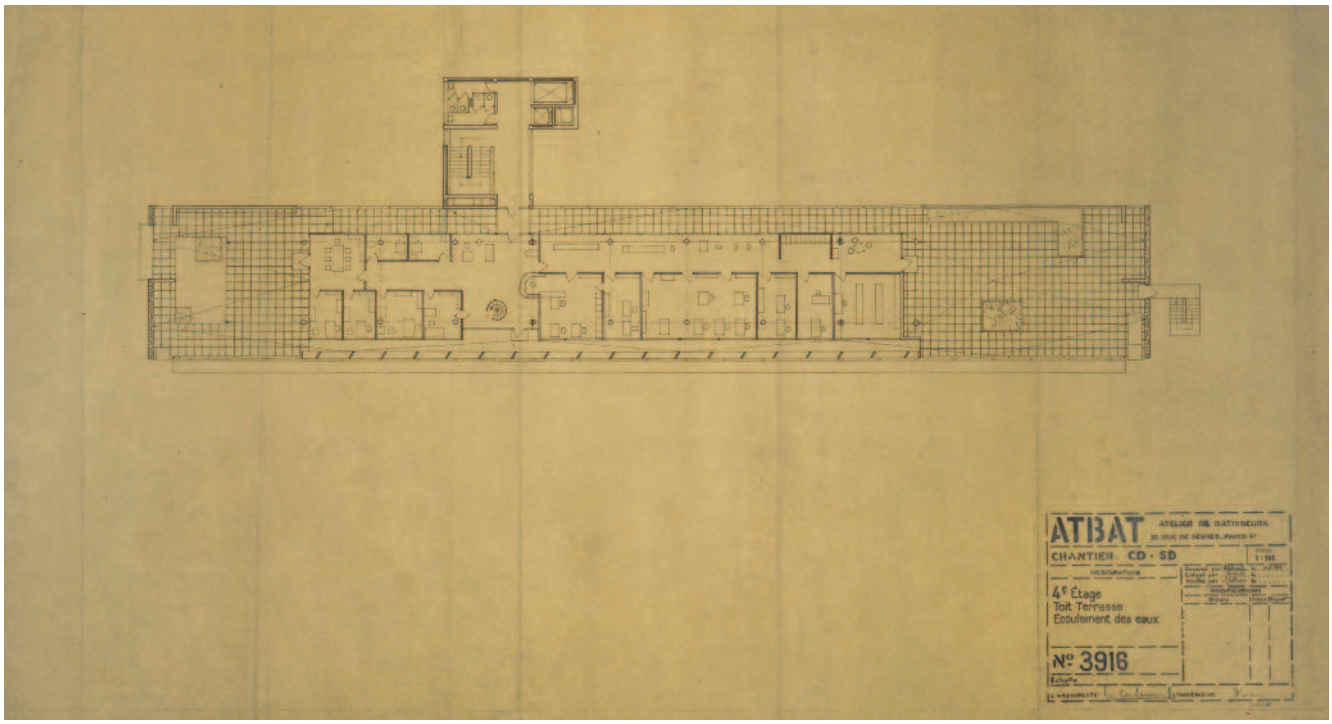

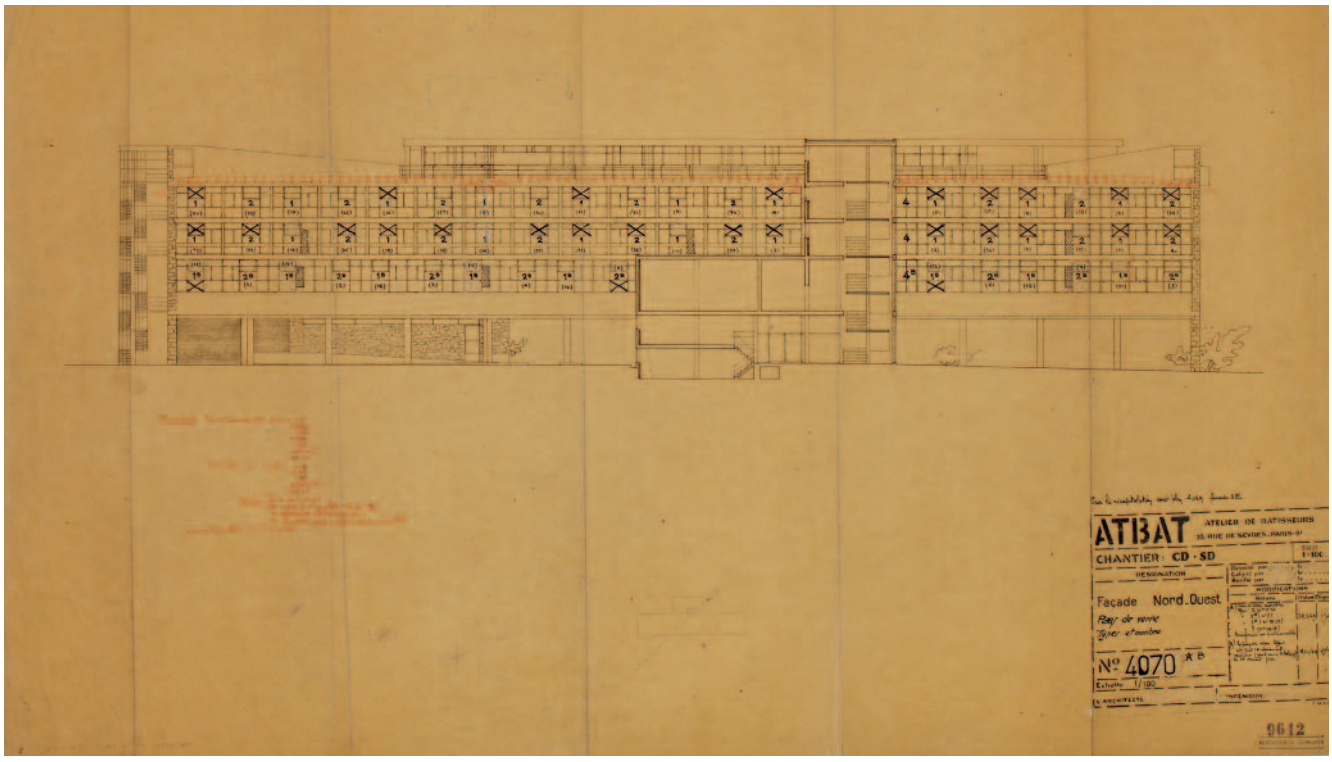

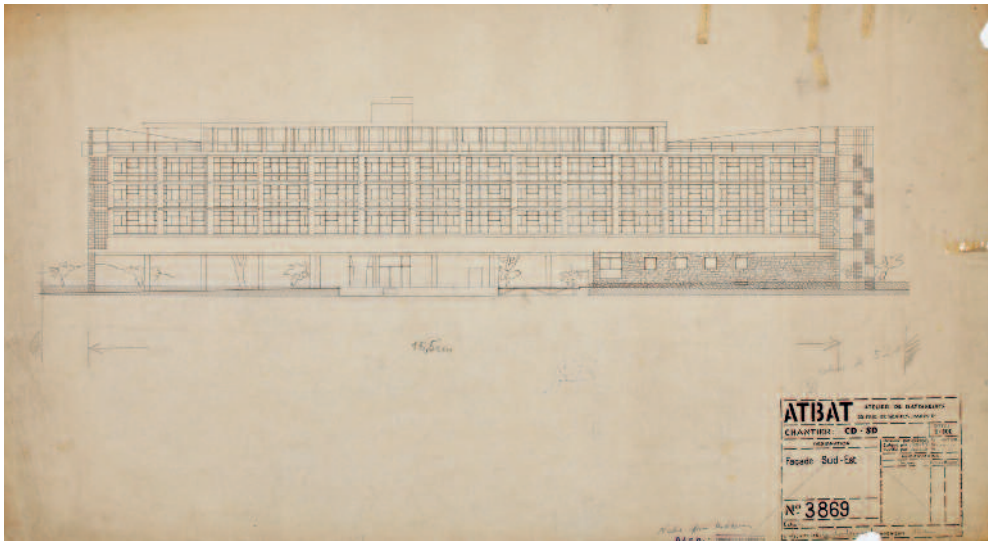

Manufacture à Saint-Dié,
Saint-Dié des Vosges.
Vue des bureaux de la direction sur le toit-terrasse,
Ph. Olivier martin-Gambier, 2005.
Elévation façade sud-est sur la rue, et coupe transversale.
FLC 9450, FLC 9508.

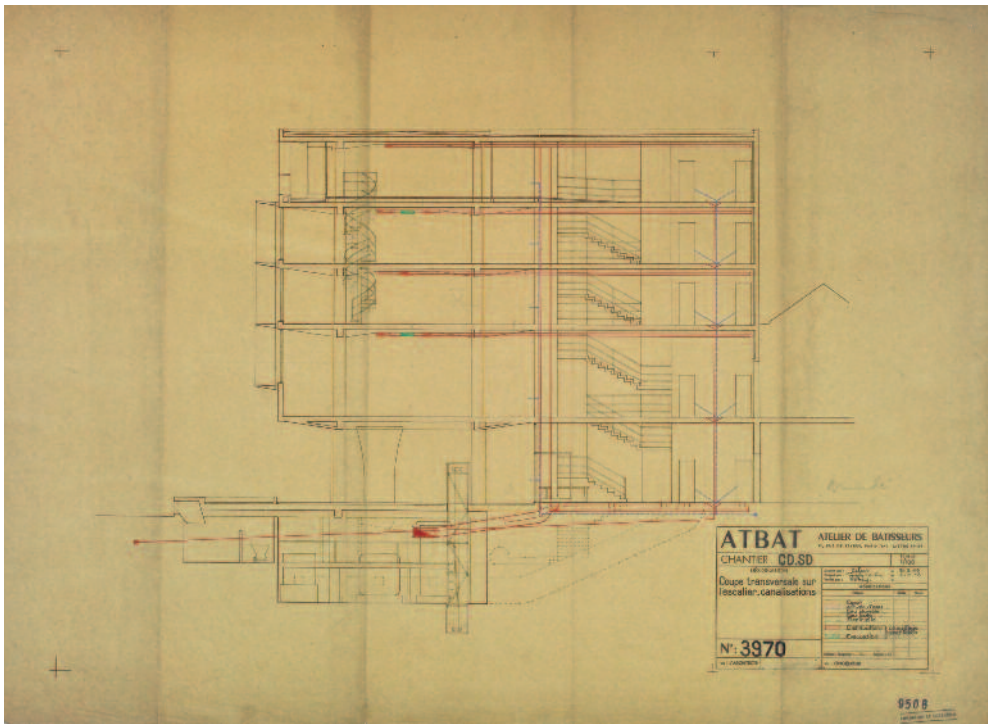

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

II (a) Description de l'élément

La Maison du Docteur Curutchet est située 320 boulevard 53, au centre-ville de La Plata, capitale de la province de Buenos Aires. La Plata, fondée en 1882, est conçue selon un plan urbain symétrique caractérisé par une rigoureuse géométrie. La parcelle se trouve sur une des avenues qui forment l'axe monumental de la ville près d'une place et d'un parc. Il s'agit d'une parcelle étroite, d'une largeur commune pour la ville (10 m), mais assez courte puisque elle est coupée par une ruelle diagonale qui forme une petite place en face de la maison.

Le programme originel prévoyait une maison d'habitation pour une famille (un couple avec deux filles) et un cabinet médical (cabinet et salle d'attente). Pedro Curutchet demanda à Le Corbusier de créer une séparation claire entre les aires de travail et d'habitation et d'offrir à toutes les pièces principales une bonne orientation et une vue sur la place et le parc voisins.
Pour répondre à ces contraintes, Le Corbusier laissa le rez-de-chaussée presque libre de toute construction, y aménageant seulement le garage et quelques services. Le bâtiment est organisé à partir de deux volumes séparés correspondant à l'aire de travail et à la maison. Au premier étage en façade se trouve le cabinet médical. L'habitation est implantée en fond de parcelle en surélévation par rapport au secteur de travail. Le toit du cabinet médical, constitue la terrasse du salon et de la salle à manger. Les chambres à coucher se trouvent au troisième étage. Cette disposition répond aux souhaits de Pedro Curutchet : toutes les pièces bénéficient d'une bonne orientation et d'un bon ensoleillement, ainsi que de vues sur la rue et les espaces verts voisins.

Une rampe sert d'articulation entre les deux volumes principaux ; elle relie l'entrée, le hall de la maison et l'aire de travail. À travers une promenade architecturale, la rampe offre une perception variée et séquentielle de l'espace parcouru.

Maison du Docteur Curutchet, La Plata.
Vue partielle de la façade du deuxième et du troisième niveau sur la terrasse, en arrière de la façade sur rue.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2009.

Toute la maison décline des solutions originales pour créer une relation exceptionnellement riche entre intérieur et extérieur : pilotis, rampe, jardin intégré à la construction, brise-soleil, terrasse en partie couverte, vastes baies vitrées. L'ensemble réinterprète les canons puristes des années vingt en les adaptant aux conditions locales de l'Argentine.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.
Ph NB : archives FLC

Les principes architecturaux majeurs de Le Corbusier son présents dans la Maison du Docteur Curutchet : les pilotis, le plan libre, la façade libre et le toit jardin. La façade des chambres sur rue est dématérialisée, réduite à de simples pans de verre protégés par un plan de brise-soleil. La continuité spatiale entre extérieur et intérieur, comme au sein de la maison elle-même, illustre et matérialise clairement cette notion d'espace-temps chère aux tenants du Mouvement Moderne et à Le Corbusier en particulier.

La conception du plan libre est particulièrement remarquable au niveau des chambres à coucher, où les salles de bain, inscrites dans des volumes courbes, articulent les chambres au système de circulation. L'une des chambres et un bureau s'ouvrent en mezzanine sur le volume double du salon.

Il convient encore de souligner la remarquable insertion de la maison dans le tissu existant. À l'époque du projet, il n'y avait dans la zone que des bâtiments d'un ou deux étages, les deux maisons mitoyennes correspondant à des périodes différentes de l'histoire de

la ville : l'une date de la fin du XIXe siècle ; l'autre, construite en 1937, est l'un des premiers édifices modernes de La Plata. Le Corbusier réussit à intégrer la Maison du Docteur Curutchet entre les deux bâtiments de hauteur et d'expression architecturale différentes : le volume de l'habitation en fond de parcelle s'élève à la même hauteur que la maison du XIXe siècle, tandis que le brise-soleil reprend celle de la maison des années trente plus basse. D'autres détails du dessin de l'élévation tissent des liens visuels avec les façades voisines.

II (b) Historique et développement

La maison a été conçue par Le Corbusier, avec au sein de l'agence le concours d'André Wogenscky, Roger Aujame et Bernard Horsl. Amancio Willliams, architecte d'opération. Nereida Bar, concepteur du jardin.

Conception et construction

Provenant de Lobería (province de Buenos Aires), le Docteur Pedro Curutchet s'installe à La Plata, où il a fait ses études de médecine. Décidé à faire construire sa maison et le cabinet médical suivant les principes de l'architecture moderne, il contacte Le Corbusier après un échec avec un architecte local. Le contact fut établi grâce à sa sœur Léonore qui visita l'atelier rue de Sèvres, à l'occasion d'un voyage à Paris, en septembre 1948.

Le Corbusier accepta la commande et, face à l'impossibilité d'un contact direct avec le propriétaire et le site, sollicita un programme détaillé incluant les souhaits du propriétaire et de sa famille ainsi que des descriptions, avec plans et photos du site. Une relation épistolaire commença entre Le Corbusier et Curutchet, qui ne se prolongea pas au delà de l'étape de projet. Le dossier concernant le site fut préparé par le géomètre Emilio Ringuelet, ami de Curutchet. De son côté, Le Corbusier proposa une liste d'architectes locaux aptes à prendre en charge la direction des travaux : Amancio Williams, Juan Kurchan, Jorge Ferrari Hardoy, Antonio Bonet et l'uruguayen Carlos Gómez Gavazzo. Curutchet choisit Amancio Williams, un des protagonistes les plus importants de l'architecture moderne en Argentine, qui figurait en tête de liste.

Au sein de l'atelier Le Corbusier, le projet fut conçu à Paris de janvier à mai 1949, avec le concours d'André Wogenscky, Roger Aujame et Bernard Horsli. L'envoi consista en une série de plans à l'échelle 1/50. Sur cette base, A. Williams réalisa les plans d'exécution, en introduisant des modifications mineures visées par Le Corbusier. Le permis de construire fut accordé à titre exceptionnel pour son intérêt expérimental, les dimensions des pièces ne répondant pas aux dispositions du code de construction.

Les travaux démarrèrent fin 1949. Le chantier fut long et compliqué en raison des difficultés techniques et des dépassements de devis. Les relations entre Curutchet et A. Williams se détériorèrent progressivement et aboutirent, vers la fin de 1951, au remplacement de l'architecte d'opération par Simón Ungar, qui acheva les travaux en 1953. Celui-ci fit à son tour de nouvelles modifications, cette fois au niveau des chambres à coucher. Le jardin du rez-de-chaussée fut dessiné par l'architecte Nereida Bar ; il y plaça une sculpture d'Enio Iommi.
Une fois la maison terminée, la famille ne l'habita que peu de temps. Le Docteur Curutchet expliqua plus tard que le long processus de construction avait gâché son désir de construire et son amour pour le bâtiment lui-même. Dès le départ de la famille Curutchet, la maison resta quasiment inoccupée à l'exception d'une seule personne chargée de la surveillance. Pendant presque trente ans, la maison se détériora progressivement.

Développements depuis l'achèvement des travaux

En 1987 le Docteur Curutchet accepta de louer le bâtiment à la Fondation Christmann, dont l'un des directeurs était le petit-fils du Docteur Federico Christmann, chirurgien réputé de La Plata et ami de Curutchet. À cette occasion, le bureau d'architectes Luis et Julio Grossman entreprit la remise en état du bâtiment. La fondation utilisa la maison comme siège et espace culturel, pendant une période assez courte. Au décès du Docteur Curutchet, en 1990, la maison fut louée à l'Ordre des architectes de la Province de Buenos Aires, qui l'occupe jusqu'à présent. Cette institution y installe ses bureaux, et l'édifice est aussi ouvert aux visiteurs et utilisé pour des expositions temporaires. En 2003, l'Ordre des architectes a acheté une maison voisine où elle a déménagé ses bureaux. Depuis la Maison Curutchet est utilisée pour des activités culturelles (conférences, concerts, expositions) et pour des visites de groupes réduits.

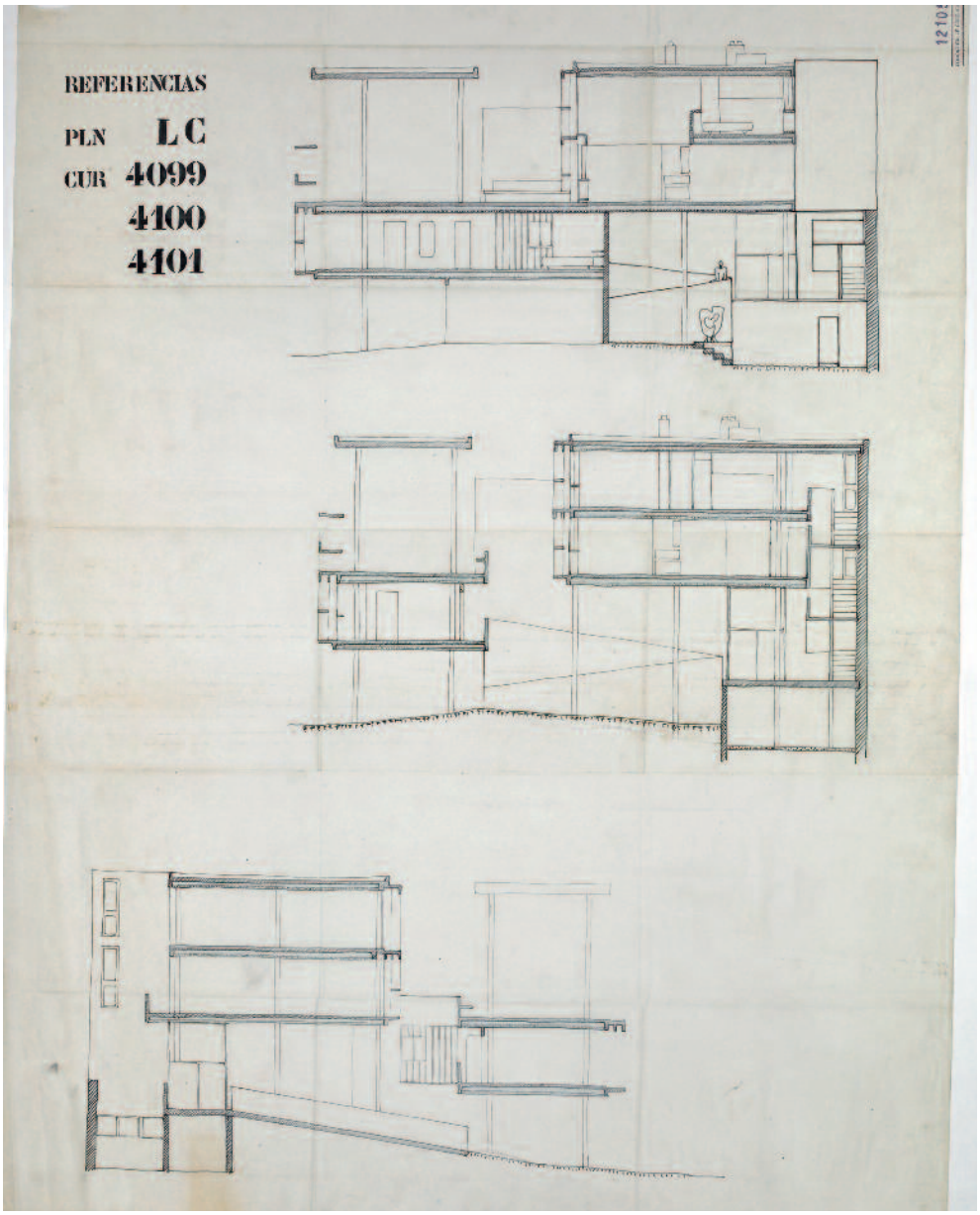

Maison du Docteur Curutchet, La Plata.
Coupes sur la maison : les coupes mettent en évidence la complexité spatiale de la maison découpée en deux blocs reliés par une rampe et une terrasse le long desquels se développent les qualités de la promenade architecturale.
FLC 12105.

Maison du Docteur Curutchet, La Plata.
Le prisme de base des maisons puristes des années vingt est ici déconstruit en plusieurs blocs. Les brise-soleil assurent la continuité et la cohérence visuelle de l'ensemble.
FLC 12110.

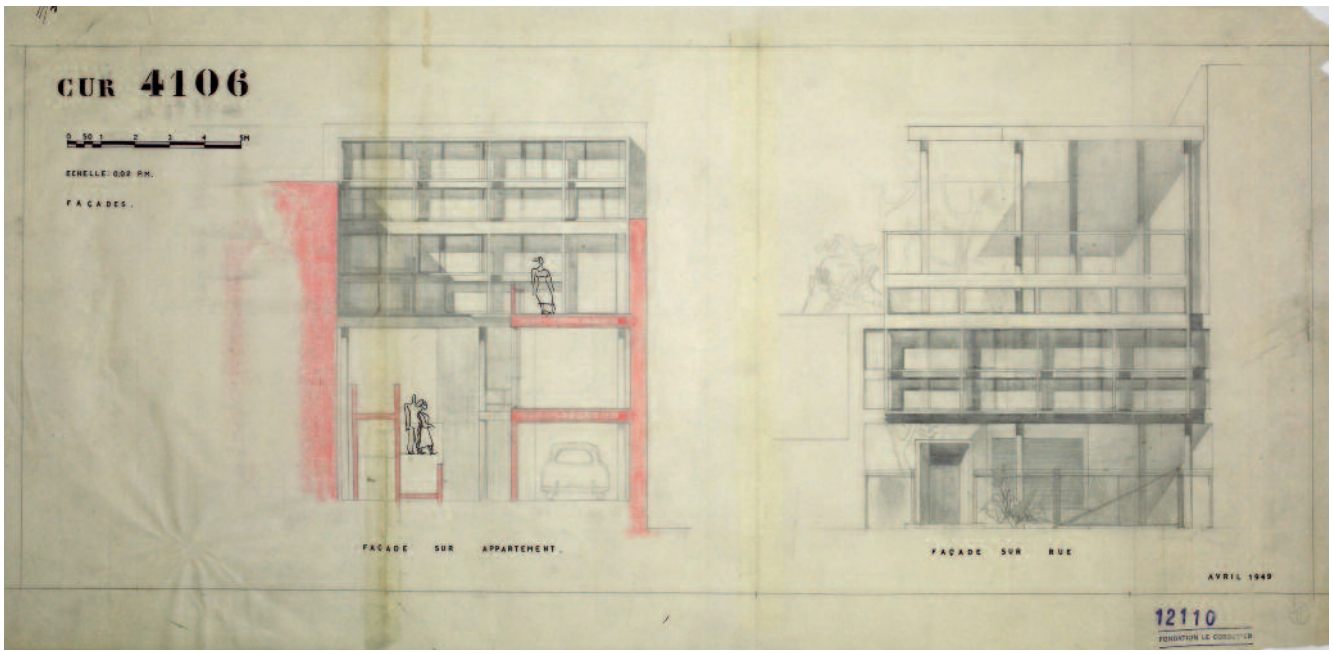

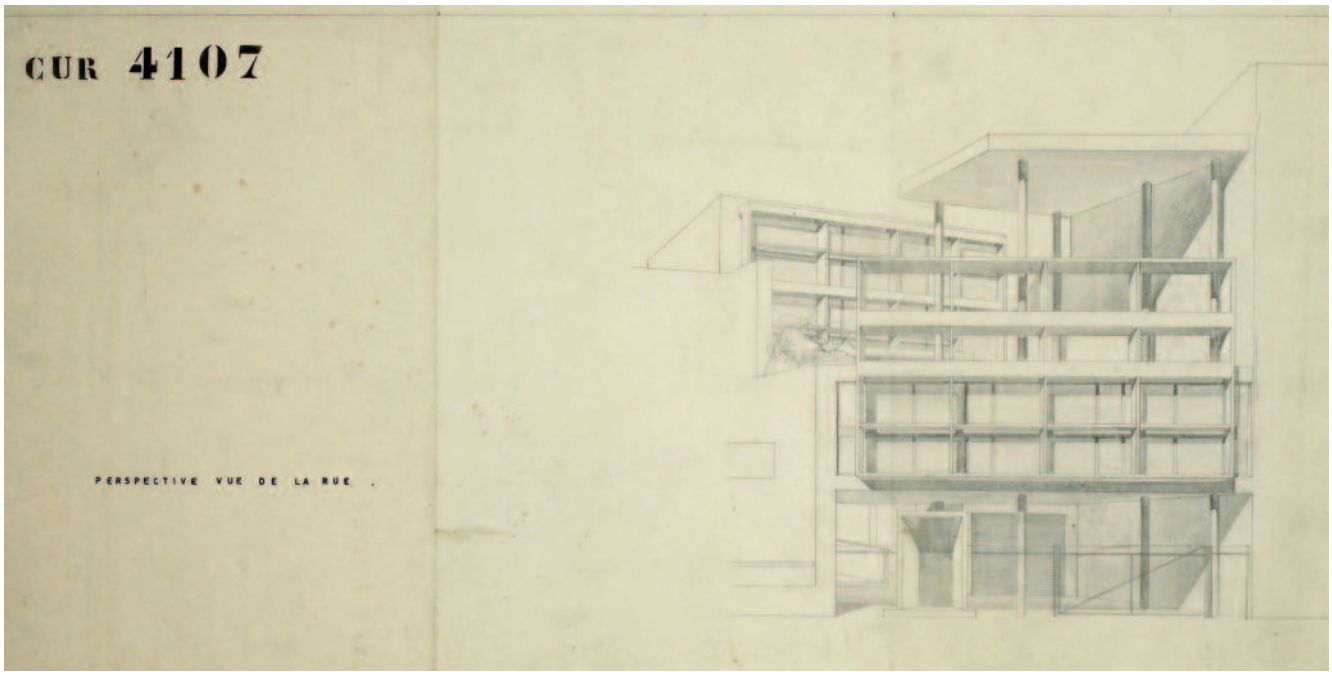

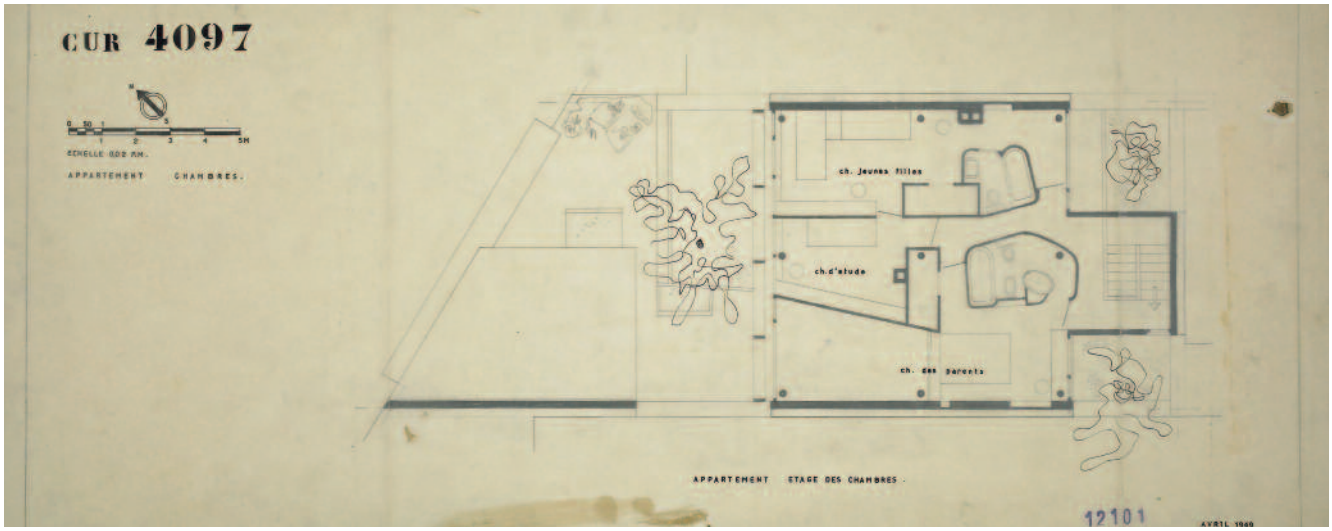

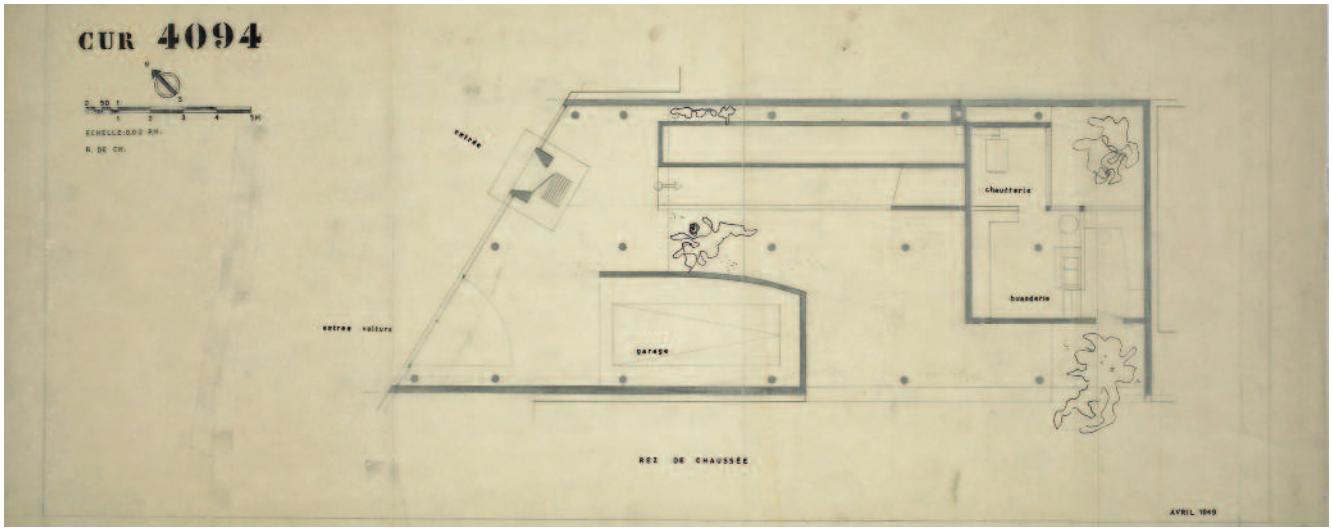

Maison du Docteur Curutchet, La Plata. De haut en bas.

Perspective : comme la coupe, la perspective permet d'apprécier la profondeur de la composition, ses désaxements, et sa dimension sculpturale. FLC 12111.

Plans du niveau des chambres et du rez-de-chaussée : le plan libre confine ici à l'exercice de style. Dans la grille de l'ossature, les différents éléments sont disposés comme des cellules vivantes et autonomes. FLC 12101 et 12098.

Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp. Façades nord et est de la chapelle.
En façade orientale, Le Corbusier dispose une chaire et un autel pour les cérémonies du pèlerinage en l'honneur de la Vierge Marie au mois de septembre. Ph. Cemal Emden, 2013.

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

II (a) Description de l'élément

La chapelle est conçue par Le Corbusier avec le concours, au sein de l'atelier, d'André Maisonnier, architecte. Le mobilier de bois a été sculpté par Joseph Savina sur des dessins de Le Corbusier.
Elle est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX^{e} siècle avant même la tenue du Concile de Vatican II. Elle remet en cause tous les codes du plan et des formes de l'architecture chrétienne. Dans le domaine de l'architecture sacrée, il y a un « avant » et un « après » Ronchamp.

La chapelle est située au sommet de la colline de Bourlemont qui domine la trouée de Belfort. Depuis l'antiquité, la colline a connu tour à tour les destinées antagonistes d'un site sacré et d'une position militaire stratégique.
Le pèlerinage marial, attesté depuis le XIII^{e} siècle, se perpétue jusqu'à l'incendie qui ravage l'église en 1913. En 1944, l'église néogothique, élevée en 1924 sur les cendres de la précédente, disparaît sous les 2 000 obus que reçoit cette hauteur stratégique. Après un premier projet refusé de Jean-Charles Moreux, l'association qui possède la chapelle fait appel à Le Corbusier. Ce dernier prend possession de ce site, sacré depuis des siècles. Comme la plupart des sommets voisins, la colline de Bourlemont est boisée sauf en son sommet assez ras. L'ascension depuis le village de Ronchamp en contrebas, se fait essentiellement à pied. La découverte de la chapelle dans le dernier lacet à la sortie de la forêt est conçue comme la récompense après la montée. L'une des voies d'accès est aménagée en chemin de croix.
Le Corbusier tient compte des premiers rideaux d'arbres, des percées vers les lointains, et, selon ses propres termes, compose avec l'horizon.

Chapelle Notre-Dame-du-Haut, détail de la façade de l'entrée principale au sud illustrant la dimension sculpturale de la composition volumétrique de la chapelle.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Juin 1950, le parti général de la chapelle est dessiné en quelques jours : un plan dissymétrique, des murs incurvés, surmontés d'un toit en forme de coquille de crabe. Église de pèlerinage, Ronchamp accueille et guide le regard comme le mouvement. Dédiée au culte de Marie, ses formes rondes protègent et rassurent le pèlerin. Parvenu au sommet de la colline, celui-ci découvre la masse de la tour ouest et la concavité de la façade sud qui le conduit vers l'angle aigu et élancé de la façade orientale et le chœur extérieur où, les jours de pèlerinage, l'abbé célèbre le culte marial. Rompant avec la forme symbolique de la croix, le plan dissymétrique composé d'une seule salle, sans collatéraux ni transept, est cependant orienté à l'est.
Les façades sont indépendantes mais se répondent entre elles. Le mur occidental se retourne sur lui-même pour isoler, à chaque extrémité, deux chapelles baignées d'une lumière douce provenant d'un puits de lumière en forme de tour. Une troisième chapelle, prise dans le mur septentrional, répond aux deux précédentes en encadrant une entrée secondaire ainsi magnifiée.

Le Corbusier compose avec la lumière pour différencier des sous-espaces. L'attention est attirée par le maître-autel baigné par une lumière blanche ou colorée que diffuse, tel un claustra, la façade méridionale, percée de multiples ouvertures de tailles différentes. Le Corbusier peint lui-même les vitrages, pris dans l'épais mur sud, utilisant une gamme de couleurs commune aux loggias des unités d'habitation et à ses tableaux des années cinquante. L'iconographie est celle de la nature que l'on retrouve dans les motifs émaillés du tabernacle et de la porte principale au sud.

Quelques textes écrits de sa main et inspirés du *Cantique des Cantiques,* du *Livre de la Sagesse,* et de l'*Ave Maria* reprennent le message d'amour et de paix dessiné sur la porte. Selon des dessins de Le Corbusier, l'ébéniste Joseph Savina exécute les bancs et la croix tracée, comme toute la chapelle, aux proportions du Modulor.

Contrairement à l'impression d'élévation donnée par les voûtes et les clochers des églises traditionnelles, la coque du toit évoque le repliement sur soi-même. Cette sensation est tempérée à l'intérieur de l'église, car autant à l'extérieur la masse de la coque rappelle la solidité d'un dolmen autant à l'intérieur, elle semble flotter au-dessus d'un mince liseré de jour qui souligne le vide de séparation entre le toit et le mur.

Ce paradoxe tient à la technique employée, que Le Corbusier a imaginée dès sa première visite en juin 1950. L'ossature de poteaux et de poutres en béton armé, qui supporte le

toit, est noyée dans la masse des murs de remplissage, exécutés avec les pierres de récupération de l'ancienne église. Le plan est libre, les façades aussi. Cette distinction, entre la masse des murs et l'ossature, autorise l'architecte à laisser un vide entre le mur et la toiture, reliée aux piliers par de discrètes rotules métalliques. La coque, inspirée d'une coquille de crabe, s'assimile techniquement à une aile d'avion composée de deux membranes de béton de 6 centimètres d'épaisseur, distantes de 2,26 mètres (Modulor). Le mur sud, percé de nombreuses ouvertures, est composé d'une ossature de béton, recouverte d'un treillage métallique sur lequel est projeté du ciment. Ce principe, autrefois inadapté pour élever les murs lisses et normalisés de maisons standards de Pessac, offre ici toute liberté quant à l'inclinaison, la rugosité et la courbure des murs.

À proximité de la chapelle, Le Corbusier construit deux bâtiments bas, la maison du gardien et la maison des pèlerins composée d'un restaurant et de deux dortoirs.
Une pyramide à degrés, dédiée aux victimes des combats de 1944, complète l'ensemble.

La Chapelle de Ronchamp appartient autant au domaine du sculpteur qu'à celui de l'architecte. Elle préfigure l'architecture sculpturale de formes complexes du début du XXIe siècle. Œuvre unique, mais bientôt copiée, elle permet à Le Corbusier d'exprimer toutes ses qualités d'architecte, de peintre, de sculpteur, d'éclairagiste, en résumé de plasticien. Si, comme il l'avait imaginé un temps, il avait pu y intégrer la musique électronique, il aurait réalisé une œuvre d'art total.

II (b) Historique et développement

Conception et construction

La Chapelle de Ronchamp est construite dans le contexte du renouveau de l'art sacré chrétien qui voit après la Seconde Guerre mondiale l'Église renouer avec la modernité architecturale après quelques décennies de conservatisme. Ces recherches débridées donnent des résultats très inégaux. En cette période de renouveau de l'architecture

Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp.
Les formes rectilignes de la maison des pèlerins – au premier plan – se combinent avec les courbes sculpturales de la toiture de la chapelle.
Ph. Cemal Emden, 2013.

religieuse, le choix de Le Corbusier à Ronchamp n'est pas fortuit : « Non seulement nous tenions Le Corbusier pour le plus grand architecte vivant, mais encore pour celui en qui le sens spontané du sacré est le plus authentique et le plus fort » [22] explique le Père Couturier, Dominicain, directeur de la revue *L'Art Sacré* et membre du comité de patronage de *L'Architecture d'Aujourd'hui* depuis mars 1949. La Chapelle de Ronchamp suscite dès sa construction un intérêt mondial, et contribue fortement à recentrer le débat sur des questions de forme, d'ombre, de lumière, de parcours, de mystère, de proportions.

En dépit des attaques dont il fait l'objet, Le Corbusier mène à bien le chantier, qui ne sera retardé que par les difficultés financières que provoque l'opposition d'une partie du clergé. Les travaux s'engagent en septembre 1953 et s'achèvent en juin 1955. La dédicace a lieu le 25 juin 1955.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Au cours de la décennie qui suit l'achèvement de la chapelle en 1955, jusqu'au décès de Le Corbusier en 1965, l'architecte et le chapelain, l'abbé Bolle-Redat s'emploient à préserver l'identité paysagère du site, en contrôlant la progression de la végétation, mais également en obtenant la destruction des baraques à souvenirs qui ont immédiatement envahi les abords de l'édifice.
De 1959 à 1963, Le Corbusier s'oppose avec succès à un projet de l'abbé qui souhaitait construire une maison d'accueil pour les retraites et journées spirituelles sur le flanc ouest de la colline.

Le site et la chapelle font l'objet d'une protection précoce. Après une première tentative infructueuse de classement du site dès 1953, alors que la chapelle est en chantier, les abords de la chapelle sont inscrits le 11 mars 1960. La chapelle est classée dès 1967.
En 1974, Jean Prouvé réalise le campanile pour les cloches de la chapelle et en 1994 un plan lumière est élaboré.
Des ravalements extérieurs ont été faits régulièrement, à raison d'un tous les dix ans. La chapelle n'a connu en revanche qu'un seul nettoyage intérieur.

Depuis la mort de l'abbé Bolle-Redat, aucun prêtre ne vit à demeure sur le site, mais la chapelle continue à accueillir des offices religieux. En 2007, l'association Œuvre Notre-Dame-du-Haut propriétaire de la chapelle, associée à la communauté des Clarisses de Besançon, a décidé de construire à proximité de la chapelle un complexe spirituel comprenant d'une part, la fraternité des Clarisses et d'autre part, une porterie, destinée à remplacer l'édifice actuel d'accueil du public de médiocre qualité (préexistant à la chapelle). Le projet a été confié à Renzo Piano dont le premier projet a été validé par la Commission nationale des Monuments historiques en juin 2008. Suite à un intense débat public, Renzo Piano a élaboré un deuxième projet architectural et paysager beaucoup plus discret et plus respectueux de l'identité du site telle que Le Corbusier l'avait conçu en 1950. Le projet s'efface d'avantage dans le paysage, l'essentiel de la construction, y compris la porterie, étant enterré dans le flanc ouest de la colline à 100 m de la chapelle. Les accès ont été repensés pour favoriser l'ascension pédestre que Le Corbusier recommandait lui-même.
Ce deuxième projet a été validé par la Commission nationale des Monuments historiques en février 2009. Les bâtiments de la fraternité des Clarisses ont été inaugurés le 9 septembre 2011.

Un grand projet de restauration doit être mis en œuvre à partir de 2015 concernant la Chapelle dans un premier temps (extérieurs et intérieurs), puis l'ensemble du site. Cette restauration sera réalisée à partir de l'étude préalable complétée par l'intervention de spécialistes, comme pour les bétons et les vitraux (suite à la destruction d'un vitrail en 2014). Cette étude a fait l'objet d'un suivi, validation et proposition d'intervention par le LRMH (Laboratoire de Recherche des Monuments historiques).

De haut en bas
À l'intérieur de la chapelle l'espace complexe se transforme au fil de la course du soleil qui filtre à travers les claustras colorés de la façade sud et à travers le liseré de lumière ménagé sous la coque de la toiture. Un autel est aménagé dans chacune des trois chapelles secondaires surmontées d'une tour d'où descend un filet de lumière zénithale.
Ph. Cemal Emden, 2013.

(22) Cité par P. Doncœur « Esthétique moderne et art sacré. La chapelle de Ronchamp », *Études*, octobre 1955.

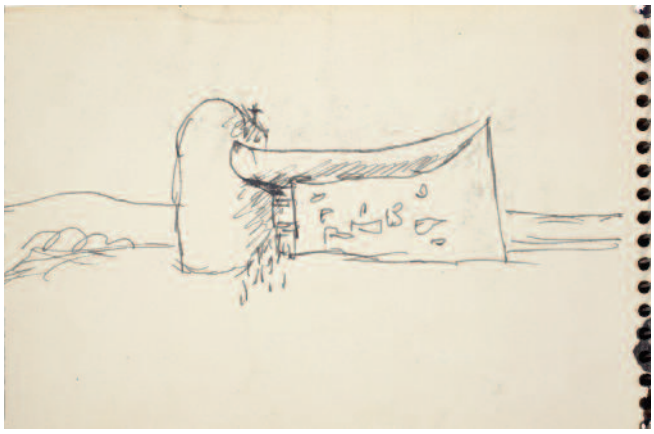

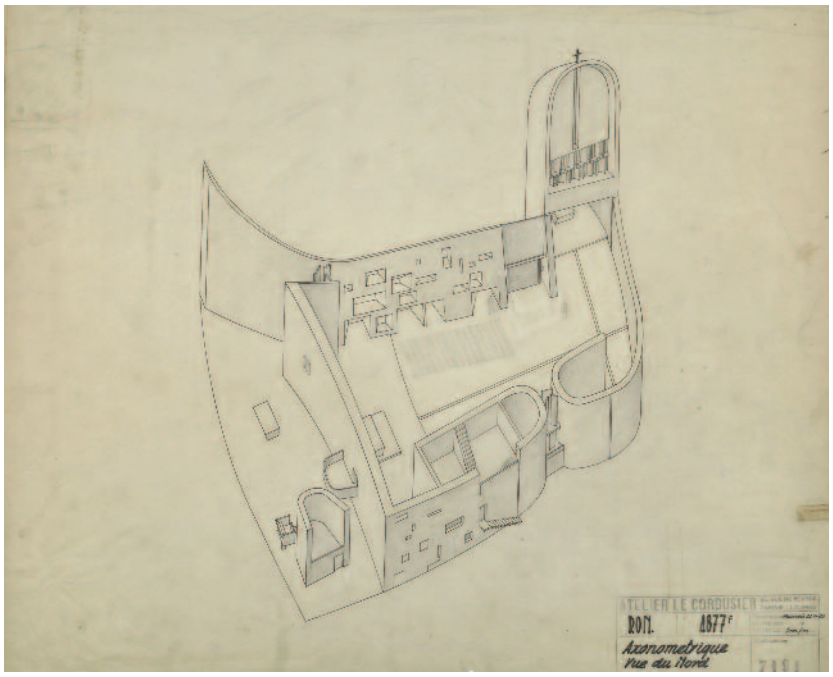

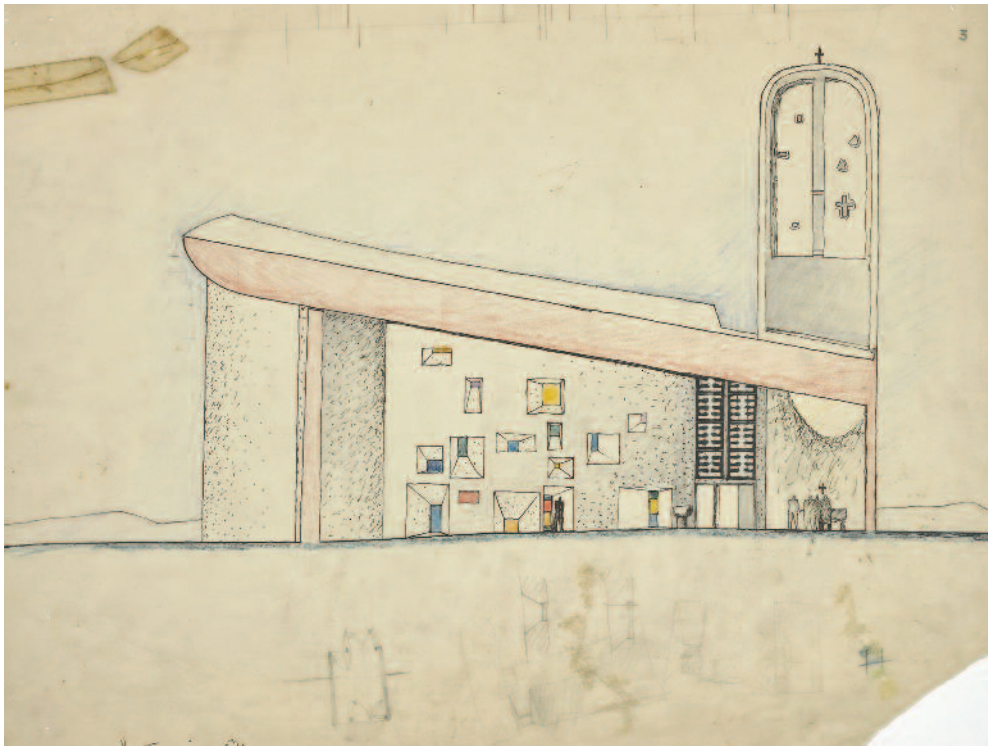

De haut en bas :
Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp.
Premiers croquis d'intention réalisés en mai 1950 lors de la première visite sur le site (FLC_CA_E18_2 et FLC_CA_D17_13).
Coupe axonométrique de la chapelle. FLC 7191.
Elévation de la façade sud, FLC 7371.

Ci-dessus : Chapelle Notre-Dame-du-Haut, 1950.
Les niches du claustra du mur sud sont fermées de verres peints par Le Corbusier. Maquette structurelle de principe en fil de fer habillé de papier (maquette originale). Archives FLC

Ci-dessus : vue du chantier montrant l'ossature de béton et le remplissage exécuté avec les pierres de l'ancienne chapelle détruite lors des combats de la Seconde Guerre mondiale. Les murs ont ensuite été recouverts d'un enduit rugueux projeté au canon à ciment. Archives FLC

Ci-dessous : cérémonie religieuse lors du pèlerinage dédié à la Vierge Marie à la Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp. Ph. Lucien Hervé.

Ci-dessous : élévation partielle des claustras du mur sud. FLC 7427.

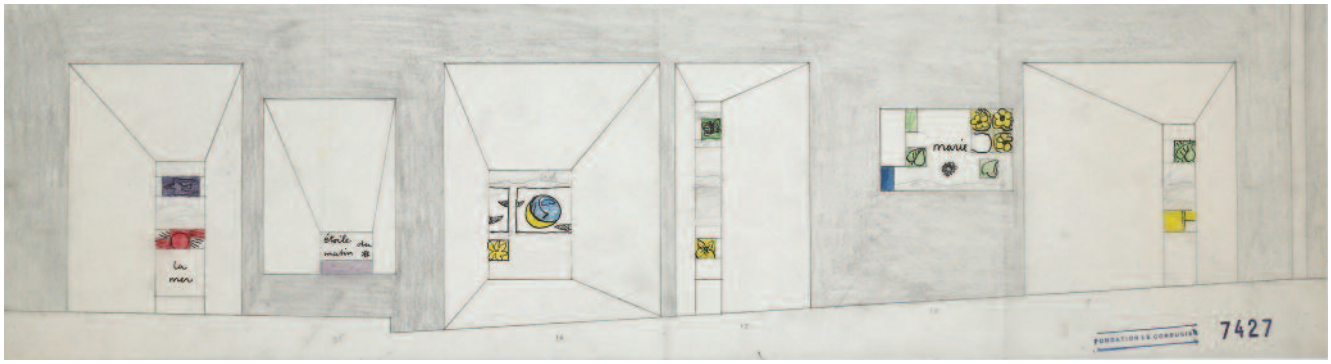

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

II (a) Description de l'élément

Le Cabanon a été conçu par le Corbusier. Il est l'archétype de la cellule minimum, fondée sur une approche ergonomique et fonctionnaliste absolue.
Situé sur le sentier du bord de mer, c'est une petite construction en bois (recouverte d'un bardage de croutes de pin) et d'un toit à une pente. Tout tient dans une cellule carrée de 3,66 x 3,66 mètres et de 2,26 mètres de hauteur, mesures empruntées au Modulor. L'intérieur, entièrement réalisé en bois par Barberis, le menuisier corse de Le Corbusier, est simplement éclairé par deux fenêtres de 70 centimètres de côté. Dans une surface de 15 m^2, Le Corbusier dispose d'un coin-repos, d'un coin-travail, d'un coin-toilettes et d'un lavabo. Le mobilier se réduit à un couchage, une table, et quelques rangements. Tous les panneaux en bois et le mobilier sont préfabriqués à Ajaccio chez Barberis, puis assemblés sur place.

Le Corbusier peint le sol en jaune et un panneau en vert ; en juillet 1956, il agrémente l'entrée d'une peinture murale, seul luxe avec la vue sur la baie de cette « cabine de bateau ».
Le Cabanon représente l'aboutissement d'une recherche sur la notion de cellule minimum qui se situe au cœur des préoccupations des architectes modernes du XX^e siècle et renoue avec le mythe de la cabane primitive. Elevé au rang d'œuvre d'art, sa réplique exposée depuis dans les musées du monde entier, il fait paradoxalement écho aux initiatives d'auto-construction ou d'habitat vernaculaire qui se multiplient à l'échelle de la planète. C'est pour cela qu'il se présente comme un invariant universel qui cristallise une idée ayant un impact dans le monde entier. Malgré, ou précisément en raison de sa modestie, le Cabanon est devenu une icône de l'architecture moderne.

Le Cabanon est la pièce maîtresse du site dont Le Corbusier a acquis une partie à Thomas Rebutato [23] propriétaire de la guinguette voisine.

En 1953, il bâtit une dalle contre la façade est du Cabanon, où il travaille à l'ombre en fin d'après-midi. Au mois de juillet 1954, Rebutato monte à l'extrémité du terrain, à l'angle opposé du Cabanon, une baraque de chantier en bois que Le Corbusier baptise « chambre de travail ». Cet édicule lui servira de lieu de travail et de stockage pour ses dessins et les objets qu'il glane.

Les espaces extérieurs sont progressivement investis par Le Corbusier : petites plantations, douche extérieure équipée d'un simple tuyau d'arrosage, etc.

Dans la parcelle que Thomas Rebutato s'est réservée, Le Corbusier étudie entre 1952 et 1955 un projet de construction de cinq unités de vacances baptisées « Roq et Rob». Ces logements en duplex qui ont obtenu le permis de construire le 14 août 1954 ne seront jamais réalisés, mais leur étude profitera à l'élaboration de cinq Unités de camping que Le Corbusier offre en 1957 à Rebutato en paiement de la parcelle du Cabanon.

Ci-dessus : Cabanon de Le Corbusier, Roquebrune-Cap-Martin.
A l'extrémité est du site où Le Corbusier passe ses vacances estivales après la Seconde Guerre mondiale, l'architecte installe une cabane de chantier qui lui sert de bureau et d'atelier face à la mer.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Ci-contre : Cabanon de Le Corbusier, Roquebrune-Cap-Martin.
Vue du Cabanon, en dosses de pins, en direction de la guinguette, l'Étoile de mer.
Vue de l'intérieur du Cabanon, entièrement dessiné au Modulor : espace de vie ergonomique conçu comme l'aboutissement des recherches sur la notion d'espace minimal et comme œuvre d'art total.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

II (b) Historique et développement

Le site est un lieu remarquable du point de vue de l'architecture moderne, en raison, notamment, du voisinage de la Villa E-1027 construite entre 1926 et 1929 par Eileen Gray et Jean Badovici. [24]
Le Corbusier fréquente régulièrement cette maison dont il apprécie la modernité et où il peint en, 1938-1939, huit peintures murales, dont six sont encore conservées. Les peintures murales existantes ont fait l'objet de diverses restaurations ou de modifications de la main de Le Corbusier même.

Lors de l'un de ses séjours, en 1949, Le Corbusier rencontre Thomas Rebutato propriétaire du nouveau bar-restaurant, l'Étoile de mer, voisin. Il reviendra chaque année s'y reposer jusqu'à y installer en 1952 le Cabanon et une baraque de chantier. Sur la façade du restaurant, il réalise une peinture murale où il appose l'empreinte de sa main et de son pied. Il réalise une autre peinture sur un mur de la chambre à coucher des Rebutato.
Le 27 août 1965, Le Corbusier décède sur la plage de Cabbé, située en contrebas, victime d'une crise cardiaque lors d'une baignade.

(23) Voir Bruno Chiambretto, *Le Corbusier à Cap-Martin,* éditions Parenthèses, Marseille 1987.

(24) Eileen Gray, (1878-1976) est designer d'origine irlandaise et Jean Badovici, (1893-1956) architecte et rédacteur en chef de la revue *L'Architecture Vivante.*

Cabanon de Le Corbusier, dans l'encadrement de la fenêtre : deux peintures de Le Corbusier qui se substituent à la vue sur la méditerranée lorsque les volets sont fermés. Une restauration en conservation de ces peintures sur bois est programmée en 2015.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Développements récents

Le site Eileen Gray-Le Corbusier est constitué d'un ensemble de bâtiments classés situés dans un ensemble naturel protégé. Il s'agit donc de préserver le témoignage que représentent ces édifices en veillant à conserver l'authenticité des différentes entités qui composent le site ; entités juridiques originellement distinctes, comme dans leurs usages : résidence, loisir, travail, restauration, etc.

Une réflexion a été mise en place parallèlement au lancement du chantier de restauration complète de la Villa E-1027, comprenant également une intervention de restauration des peintures murales de Le Corbusier achevée en 2011.

Une étude globale concernant la conservation du site, sa protection et son entretien a été réalisée en 2009 par l'architecte en chef compétent et les travaux sont effectués à partir de ce document de référence (restauration de la baraque-atelier, restauration des peintures murales du Cabanon, etc.).

Des travaux d'urgence de mise hors d'eau de l'ensemble des bâtiments sont programmés pour 2015, comprenant également la restauration des peintures murales du Cabanon et de l'Étoile de mer, et la remise en peinture de la baraque-atelier.

Cabanon de Le Corbusier, panneau mural peint en 1952 (et remanié en 1956) sur le mur mitoyen avec l'Étoile de mer. Le mobilier spartiate du Cabanon est dessiné par l'architecte.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

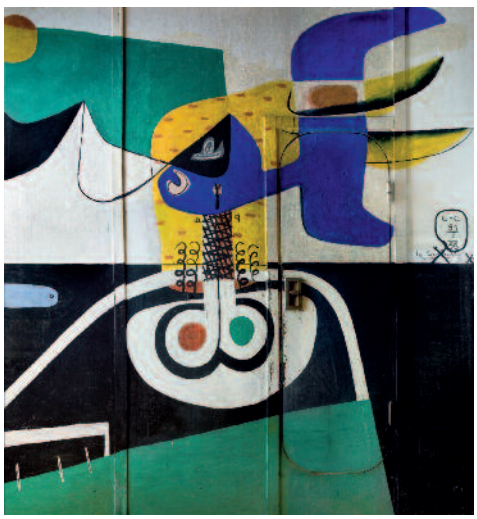

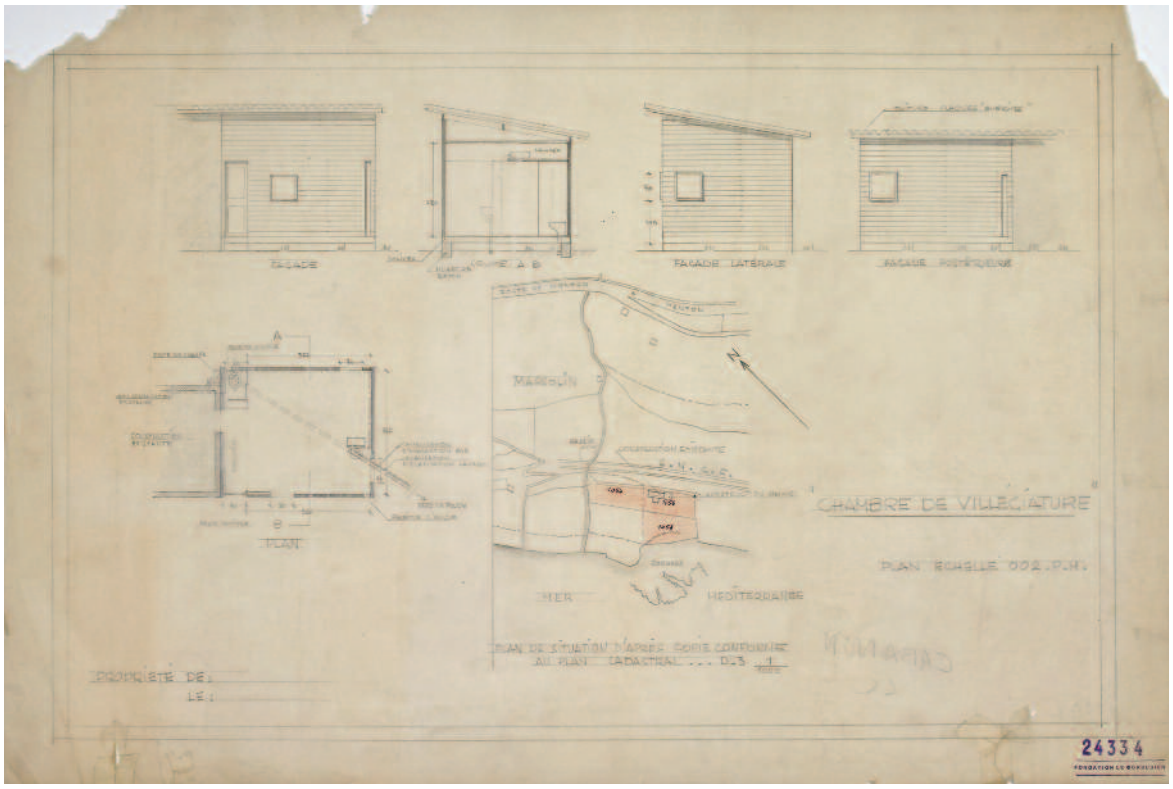

Plan de situation, plan coupe et élévations sommaires du Cabanon. FLC 24334.

Études pour le Cabanon extraites des carnets de croquis de Le Corbusier (FLC_CA_E22_46 ; FLC_CA_F26_41 ; FLC_CA_E22_48 ; FLC_CA_P61_34)

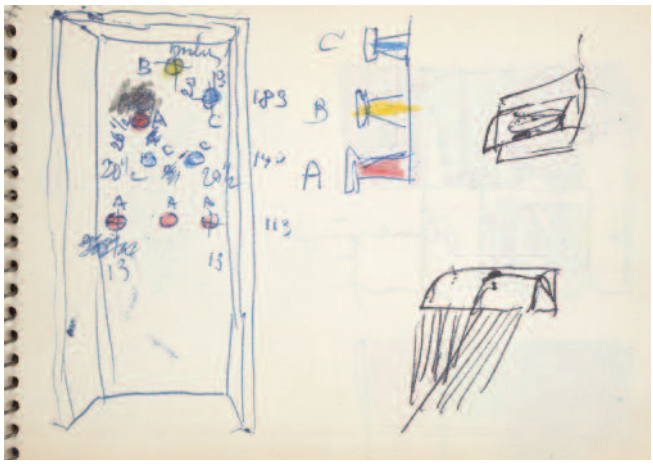

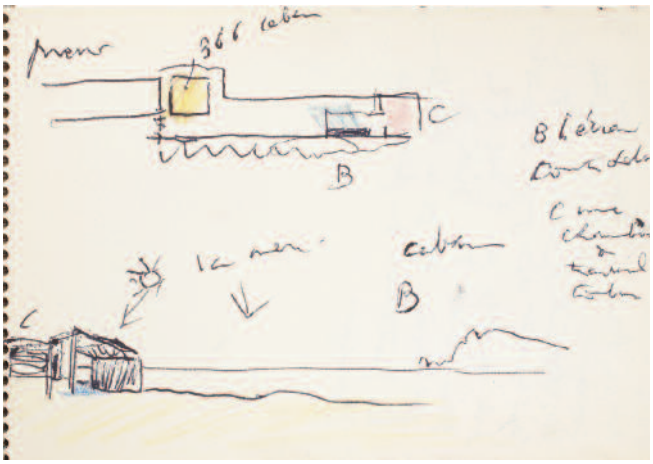

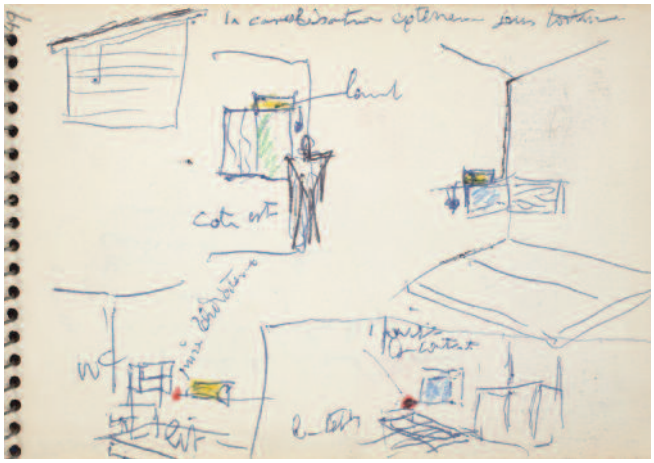

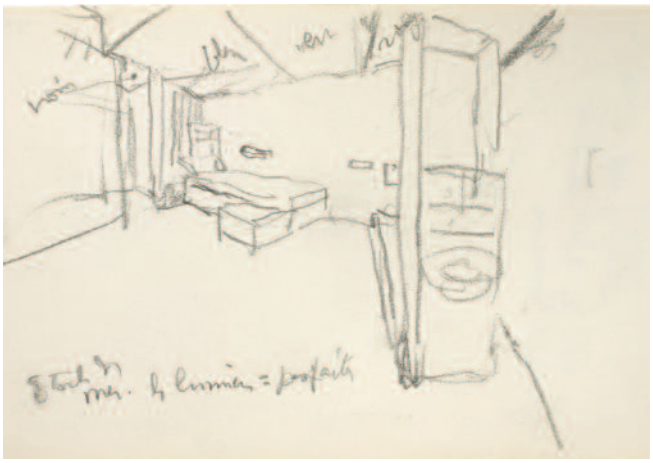

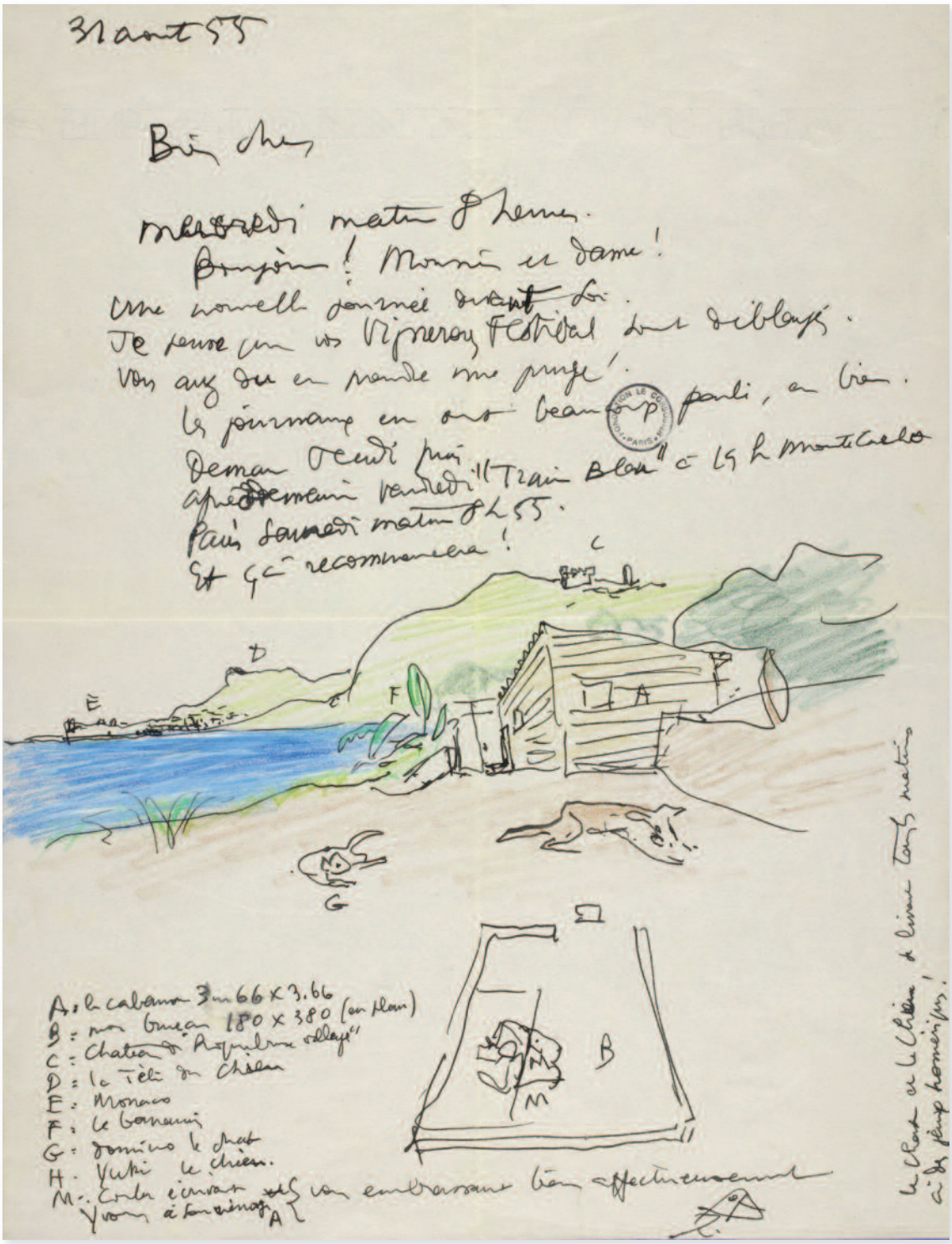

Lettre de Le Corbusier à sa famille, écrite au Cabanon.
FLC R2(2)130.

31 août 1955

Bien chers
mercredi matin 8 heures.
Bonjour ! Monsieur et dame !
Une nouvelle journée devant soi.
Je pense que vos Vignerons Festival sont déblayés.
Vous avez dû en prendre une purge !
Les journaux en ont beaucoup parlé, en bien.
Demain jeudi puis
après demain vendredi "Train Bleu" à 19h à Monte Carlo
Paris samedi matin 8h55.
Et ça recommencera !

A = le cabanon 3m66x3.66
B = mon bureau 180x380 (en plan)
C = Chateau de "Roquebrune village"
D = la Tête du chien
E = Monaco
F = le bananier
G = Domino le chat
H = Yuki le chien
M = Corbu écrivant ~~et~~
Yvonne à son ménage
vous embrassant bien affectueusement
A

le chat et le chien se livrent tous les matins à des jeux homériques

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

II (a) Description de l'élément

Lors de la déclaration d'indépendance de l'Inde en 1947, l'État du Penjab fait l'objet d'une partition entre l'Inde et le Pakistan. Lahore, ancienne capitale du Penjab se trouve désormais au Pakistan. Un site en légère déclivité, en avant des contreforts de l'Himalaya, près d'un temple dédié à la déesse Chandi est retenu pour fonder une nouvelle capitale pour le Penjab indien. Le temple donne son nom à la nouvelle ville baptisée Chandigarh. La conception du plan est confiée à l'américain Albert Mayer (1897-1981), l'architecture à Matthew Novicki (1910-1950). Le décès accidentel de ce dernier et le retrait de A. Mayer, conduisent les autorités indiennes à choisir Le Corbusier pour reprendre le projet. De 1951 à son décès en 1965, celui-ci, associé à son cousin Pierre Jeanneret, et aux architectes anglais Jane Drew (1911-1966) et Maxwell Fry (1899-1987), conçoit un nouveau plan de ville pour 500 000 habitants ainsi que plusieurs bâtiments publics importants.
La ville est, selon la règle des 7V, partagée en secteurs structurés par un ensemble de voies de circulation hiérarchisées : de la grande autoroute interurbaine au chemin piétonnier. La ville répond à la répartition fonctionnaliste des fonctions et à une grille climatique. L'harmonie de l'ensemble est facilitée par l'usage systématique des mesures du Modulor. Le plan parcellaire accompagné d'un règlement précis et détaillé assure une cohérence forte à cette ville nouvelle construite sur plusieurs décennies. La ville est une ville basse et verte où l'architecture disparaît dans la nature. L'arborisation du site et la composition paysagère font l'objet de directives précises au respect desquelles veille un office du paysage.

Le Complexe du Capitole occupe géographiquement et symboliquement le sommet de la composition du plan de Chandigarh, selon un schéma anthropomorphique conforme au modèle théorique de la *Ville Radieuse* publié dès 1935. Le complexe, situé au pied des collines de Shivalik, forme avec le « Rajendra Park » qui s'étend sur son flanc ouest et le Lac Sukhna à l'est, le Parc du capitole qui s'étire sur toute la largeur de la ville.

Avec Brasilia de Lucio Costa, dont la conception est postérieure, Chandigarh constitue l'expérience d'urbanisme et d'architecture moderne la plus importante de celles qui ont été confiées aux architectes fondateurs du Mouvement Moderne tenant d'un urbanisme réformateur.

Complexe du Capitole, Chandigarh. Vue de détail des pilotis géants de la salle des pas perdus de la Haute cour de justice. Au loin, on aperçoit le Palais de l'assemblée et en arrière-plan le Secrétariat.
Ph. Cemal Emden, 2012.

Complexe du Capitole, Chandigarh. Façade principale, sur l'esplanade, de la Haute-Cour de justice. Ph. Cemal Emden, 2012.

Complexe du Capitole, Chandigarh. La Haute-Cour de justice : vues de détails de la conception sculpturale et monumentale de la rampe et du brise-soleil de la grande salle. Ph. Cemal Emden, 2012.

Le plan du complexe s'articule sur l'axe médian de la ville, le boulevard Jan Marg qui le relie à la cité. À son extrémité, cette voie monumentale – V2 dans la nomenclature corbuséenne – véritable axe cérémoniel, longe sur sa gauche la Vallée des loisirs, et, sur sa droite, des secteurs réservés à des immeubles institutionnels, à l'architecture règlementée, qui accueillent les extensions des services du Capitole. Le Complexe du Capitole se distingue visuellement et physiquement du reste de la ville grâce à une conception formelle sculpturale qui incarne la dignité des fondements des trois pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire – des États du Penjab, de l'Haryana, et de l'administration de Chandigarh.

En direction du nord, le site se développe vers les contreforts des collines de Shivalik qui constituent un arrière-plan naturel renforçant la conception urbaine de la « Ville verte ». La voie de l'Uttar Marg – V3 dans la nomenclature corbuséenne –, bordée de secteurs résidentiels de faible densité, longe le site au sud, et dessert le Rock Garden et le Lac Sukhna.

Complexe du Capitole, Chandigarh.
Rampe monumentale de la Haute-Cour de justice, détail.
Ph. Bénédicte Gandini, 2012.

Le Complexe du Capitole constitue le plus grand ensemble architectural monumental réalisé par Le Corbusier. Durant treize ans, l'architecte a mis toute son énergie à concevoir et suivre la réalisation de cet ensemble urbain de 50 hectares et des trois principaux édifices qui le composent – le Palais de l'Assemblée, le Secrétariat et la Haute-Cour de justice –, mais également le mobilier, les luminaires, les bas-reliefs symboliques moulés dans le béton, ainsi que les œuvres d'art comme la porte principale émaillée du Palais de l'Assemblée, et des tapisseries monumentales [25]. Les trois principales réalisations sont implantées sur une esplanade piétonne surélevée rythmée par d'autres créations corbuséennes, réalisées après le décès de leur auteur en 1965 : le monument de la Main ouverte, la Fosse de la contemplation, le Mémorial au martyr, la Tour des ombres ; la Colline géométrique, ainsi que les bassins réfléchissants de la Haute-Cour et de l'Assemblée. De la Haute-Cour à l'Assemblée, une vaste esplanade piétonnière de béton permet une liaison fluide entre toutes ces composantes et assure la cohésion de l'ensemble du complexe conçu comme un tout. La circulation des véhicules est rejetée à cinq mètres en dessous de l'esplanade, selon les principes de hiérarchisation des flux chers à la *Ville Radieuse* et à la *Charte d'Athènes.*

Des « buttes artificielles », réalisées grâce aux remblais du site, offrent un jeu de formes et des échappées visuelles et des panoramas changeants au visiteur, reprenant ici, à l'échelle urbaine, le concept des « promenades architecturales ». Des manguiers préexistant sur le site ont été conservés et intégrés à la conception du site pour former la limite naturelle de la Haute-Cour de justice. Bien que se situant au-delà des limites du site retenu, l'arrière-plan naturel des Collines Shivalik, et les multiples vues ininterrompues qu'offre le site, apportent une contribution importante à la VUE de la série.
Ajoutons enfin, que des difficultés de financement, n'ont pas permis la réalisation du musée de la Connaissance ainsi que de deux autres monuments, prévus par Le Corbusier.

La conception du site

Le dessin du site est fondé sur une géométrie invisible de trois carrés imbriqués, dont les angles et les points d'intersection sont marqués par des « obélisques ». Les bordures nord et ouest du carré de 800 m de côté, définissent les limites du Capitole, alors que les deux petits carrés de 400 m de côté, déterminent la place relative des trois bâtiments ainsi que celle du projet du musée de la Connaissance, et les proportions des espaces qui les séparent. Les édifices ont été implantés selon un axe transversal d'où toute symétrie a été bannie afin de ménager des échappées visuelles vers les collines tout en offrant à chaque construction un arrière-plan approprié. L'utilisation du béton armé dans l'ensemble du site assure une continuité structurelle, formelle et plastique entre toutes les composantes du site.
Le Complexe du Capitole reflète actuellement clairement les principes conceptuels du dessin d'origine. Il présente à ce titre un haut degré d'authenticité et d'intégrité.

Les formes architecturales

Malgré les contraintes que lui imposaient un budget limité, une technologie primitive et un climat inhospitalier, Le Corbusier a su atteindre ici une expression architecturale sculpturale exceptionnelle, grâce à la confiance et à la liberté qui lui fut offerte en Inde. Chaque édifice, chaque monument, s'inscrit dans une forme sculpturale issue de l'expression de sa fonction et de sa dimension symbolique. Le Complexe du Capitole mêle des formes primaires issues de la géométrie puriste, à des formes plus complexes et sculpturales, dans une expression brutaliste ponctuée d'une polychromie de couleurs franches qui contrastent avec l'aspect monochrome du béton brut.

(25) Selon ses propres termes, Le Corbusier désigne les bâtiments du Capitole comme des « édifices », et les élément sculpturaux comme des « monuments ».

Les bâtiments combinent dans une expression unique, la modernité européenne et les multiples déclinaisons de l'expression du béton armé, aux techniques et aux contraintes locales. La prise en compte des contraintes climatiques sans recourir à des dispositifs mécaniques, se révèle dans l'orientation des bâtiments, la conception soignée des brise-soleil, ainsi que dans les systèmes complexes mis au point pour une aération naturelle. Des gargouilles aux formes sculpturales déversent l'eau de pluie récupérée sur les toits-terrasse dans les bassins parsemés de pierres issus du lit de la rivière voisine.

La Haute-Cour de justice (1952-1956)

La Haute-Cour de justice, premier bâtiment achevé en 1955, abrite salles d'audience et leurs services – huit tribunaux et la Haute-Cour de justice. Elle incarne la première démonstration de l'utilisation affirmée et affichée du béton armé et d'une esthétique moderne dans un bâtiment public de prestige et du pouvoir en Inde. Elle est, à ce titre, un vecteur important de l'émergence de la modernité architecturale dans ce pays. L'approche holistique de Le Corbusier, le conduit à concevoir également le mobilier, les luminaires et neuf grandes tapisseries, une pour chaque salle de tribunal, formant une surface totale de 650 m² réalisées en cinq mois par des ateliers indiens du Cachemire. L'ensemble architectural et mobilier est conçu et harmonisé aux proportions du Modulor.

L'édifice épouse la forme d'un L, l'aile en retour sur la parc à l'arrière de l'édifice abritant notamment trois vastes salles hypostyles superposées, la salle de travail des avocats, l'entrée sur le parc, et une salle des pas perdus, respectivement aux niveaux 1, 2 et 3.

L'aile principale abrite sur l'esplanade, huit salles d'audiences à double hauteur, et la salle de la haute cour de hauteur triple sous plafond, surplombées des bureaux. L'entrée principale, désaxée, entre la Haute-Cour d'un côté, et les huit salles d'audience de l'autre, est scandée sur toute la hauteur de l'édifice par trois pylones monumentaux de 18,30 m. Dans le vide de ce vaste hall, se développent les circulations verticales : une exceptionnelle rampe monumentale, l'escalier et les ascenseurs. Cet espace ouvert sur toute sa hauteur et sur l'extérieur met en scène un flux incessant d'usagers développant à une échelle jusque-là inconnue les principes de l'espace-temps, ou de la promenade architecturale, chers au Mouvement Moderne.
Les façades des salles d'audiences, au nord-ouest, et celles des bureaux, au sud-est, sont protégées par des brise-soleil sculpturaux dessinés à l'échelle de l'édifice. La

Complexe du Capitole, Chandigarh. Haute-Cour de justice : la rampe monumentale située au fond de la salle des pas perdus et l'aile en retour sur la façade arrière.
Ph. Cemal Emden, 2012.

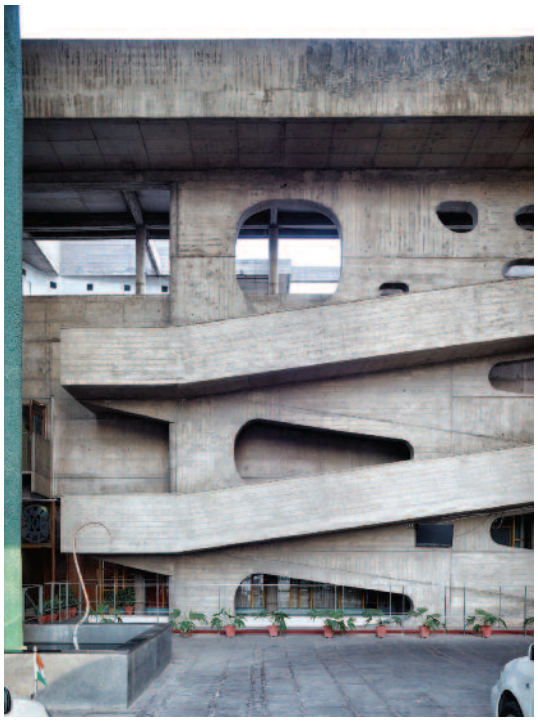

Complexe du Capitole, Chandigarh. Secrétariat. Détail de la façade.
La totalité de la façade est conçue comme une sculpture abstraite. Le Corbusier trouve la juste échelle pour composer avec les dimensions monumentales du site du Complexe du Capitole.
Ph. Bénédicte Gandini, 2012.

dimension sculpturale de la conception de l'édifice est accentuée par une couverture en forme de parasol à double pente inclinée vers un imposant chéneau central. Cette forme qui évoque ici celle de l'architecture moghole, symbolise « l'abri protecteur de la loi », tandis que la transparence structurelle et formelle de l'édifice traduit symboliquement celle de la justice.

L'espace tampon ménagé entre le toit-terrasse accessible, et la toiture de protection en forme de parasol, protège les salles d'audience et les bureaux d'une exposition directe aux effets du soleil. Ce vide autorise la circulation d'une quantité d'air importante qui participe au refroidissement de l'édifice.

Trois bassins situés aux pieds la façade principale sur l'esplanade contribuent également à la climatisation naturelle de l'édifice, et permettent des reflets qui amplifient les qualités formelles du Palais de justice.

A l'intérieur, les tapisseries enrichissent les qualités formelles et spatiales des volumineuses salles d'audience et en améliorent l'acoustique. Huit tapisseries de 64 m^2 chacune, sont suspendues dans les salles ; celle qui orne le mur de fond de la Haute Cour couvre une surface de 144 m^2. Très colorées, et de composition abstraite, elles reprennent des thèmes chers à Le Corbusier. En façade, un jeu de couleurs franches – essentiellement : jaune, bleu, rouge, vert et blanc – recouvre les pylônes et ponctue de manière aléatoire les panneaux de façade au fond des brise-soleil.

Le Secrétariat (1952-1956)

Cet immeuble de bureaux linéaire accueille les services ministériels. C'est un prototype de solution répondant à des « problèmes de bureaux modernes », notamment l'éclairage, la ventilation, les flux de circulation, etc., dans une double préoccupation d'économie et d'efficacité. Les réponses apportées ici font écho à celles employées dans le domaine de l'habitat à l'Unité d'habitation de Le Corbusier à Marseille achevée en 1952. Etiré sur 240 m de long, 24 m de profondeur et 50 m de hauteur, le Secrétariat s'inscrit dans une forme parallélépipédique dont la masse est recoupée de chaque côté de l'édifice,

au nord et au sud, par les volumes obliques et monumentaux de deux grandes rampes. Celles-ci permettent à 6 000 employés et de nombreux visiteurs d'accéder à tous les étages. La circulation verticale est également assurée par des batteries d'ascenseurs enfermés dans le volume de cages d'escaliers arrondies laissées indépendantes et apparentes dans le plan, apparaissant ainsi comme autant de « colonnes » verticales.

Toute l'esthétique du bâtiment relève de cette approche sculpturale, en particulier les façades nord et sud rythmées par des loggias et de gigantesques brise soleils dont les voiles horizontaux et verticaux tracent une composition abstraite d'un rythme varié qu'accentue ou modifie en permanence le jeu de l'ombre et de la lumière au fil de la course du soleil. L'ensemble de la composition est dessiné aux proportions du Modulor. L'aménagement du toit-terrasse au fil de volumes variés enrichit cette approche sculpturale qui rappelle à une échelle inconnue jusque-là la démarche observée quelques années auparavant à l'Unité d'habitation de Marseille.

Complexe du Capitole, Chandigarh. Palais de l'Assemblée : détail de la couverture retournée qui surplombe l'entrée principale réservée aux cérémonies officielles.
La forme de cette couverture fut par la suite souvent imitée dans des bâtiments publics dans le monde entier.
Ph. Bénédicte Gandini, 2014.

Le Palais de l'Assemblée (1953-1962)

Aussi bien formellement que structurellement, le Palais de l'Assemblée, est l'édifice le plus complexe du site. La conception des grandes salles des pas perdus hypostyles, la casquette en forme de faucille qui couvre le portique, et la coque hyperboloïde de la couverture de la salle éclairée zénithalement montrent tout le potentiel plastique et technique que Le Corbusier tire du béton armé, ouvrant la voie à un renouvellement des formes architecturales du Mouvement Moderne. L'invention plastique se nourrit aussi du jeu de l'ombre et de la lumière, de la polychromie, des tapisseries, et de la porte de cérémonie agrémentés d'une composition corbuséenne en émail.

Le bâtiment de l'Assemblée se présente sous la forme d'un plan carré sur lequel repose la salle circulaire de l'Assemblée. Du socle parallélépipédique émerge la forme élancée de la coque hyperbolique qui enveloppe et magnifie le volume de la salle du pouvoir législatif. Le sommet tronqué de l'hyperboloïde est orientée de telle sorte que les premiers rayons du soleil tombent sur la tribune quand s'ouvre la session législative.

Autour de la salle des débats, les espaces ouverts sur trois niveaux, ponctués de colonnes évasées en forme de champignon, offrent des lieux de déambulation peu éclairés propices aux réunions et aux échanges informels.

La façade sur l'esplanade prend la forme d'un grand portique de huit minces voiles de béton qui porte une couverture en forme de casquette retournée. Le portique libère la vue vers les collines de Shivalik. L'entrée principale et d'honneur est couverte d'émaux peints, œuvre de Le Corbusier offerte par la France au Punjab. Les 55 panneaux répartis de chaque côté de la porte, mêlent formes abstraites, images symboliques du soleil et du cosmos, et hommage aux principaux concepteurs de Chandigarh : Le Corbusier, Pierre Jeanneret, Jane Drew et Maxwell Fry.

Malgré ses impressionnantes dimensions, la faible épaisseur de béton de l'immense hyperboloïde – 15 cm (6") en moyenne – a permis de livrer cette forme originale et monumentale pour un poids minimum et un très faible coût. Elle représente alors une innovation majeur, non seulement au regard de l'expression plastique du béton obtenue ici, mais aussi lorsque l'on considère l'exploit technique réalisé avec les ressources limitées qu'un pays en développement pouvait alors offrir.

Les monuments

La Main ouverte (œuvre posthume)
La Main ouverte est le monument le plus important sur le plan symbolique, et dans la composition de l'ensemble du Complexe du Capitole, implantée entre le Palais de l'Assemblée et la Haute-Cour sur la partie nord-est du complexe. La Main ouverte illustre la maxime préférée de Le Corbusier : « Pleine main j'ai reçu, pleine main je donne », qui s'impose au fil du temps comme sa signature. Elle illustre aussi l'esprit dans lequel la ville a été conçue et ce dont elle doit témoigner. Le monument se trouve à proximité d'une excavation dénommée « Fosse de la considération », prévue pour accueillir des débats sur les affaires publiques. La main géante, montée sur des roulements à billes, peut tourner avec le vent.

Mémorial des martyrs
Se dirigeant vers le Palais de l'Assemblée, on trouve, sur la droite, le Mémorial des martyrs. Il s'agit d'un monument à la mémoire des martyrs de la partition du Pendjab.

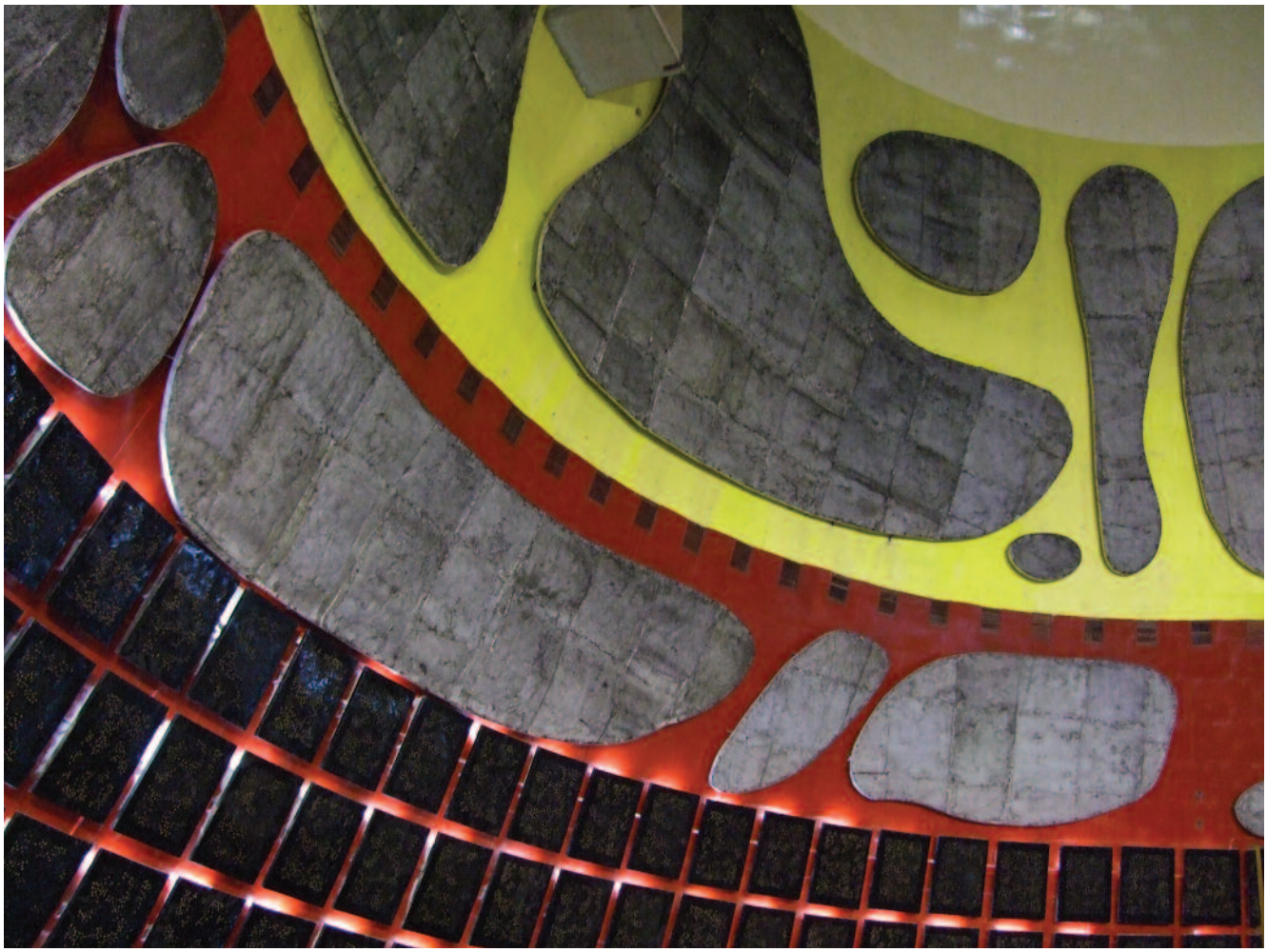

Intérieur du Palais de l'Assemblée.
Ph. Michel Richard, 2007.

Il se compose d'une enceinte carrée avec un côté allongé qui se prolonge en une rampe par laquelle on monte sur le mur d'enceinte. La rampe en béton permet d'apprécier, d'en haut, le Complexe du Capitole dans sa totalité.

La Tour des ombres (œuvre posthume)
Ce monument marque l'importance que revêt pour Le Corbusier l'influence du soleil sur les 24 heures de la vie de l'homme et symbolise le défi architectural que représente la complexité du climat à Chandigarh.
La Tour des ombres occupe un carré de 15,5 m de côté, composé d'une série de plates-formes orientées selon les points cardinaux et contenant des brise soleil sur trois côtés (seule la façade nord n'en est pas pourvue). Il est l'aboutissement des études approfondies de Le Corbusier sur la trajectoire du soleil et sur les moyens de contrôler la pénétration de la lumière dans l'espace construit.

Les matériaux de construction

L'utilisation massive du béton armé, son affirmation en façade, comme d'une esthétique moderne pour des édifices de prestige et du pouvoir en Inde, fait du Complexe du Capitole un ensemble remarquable.

Malgré des financements contraints, la rareté des technologies modernes et l'absence de main-d'œuvre qualifiée, un mode opératoire viable fut trouvé pour réaliser ces équipements volumineux. Esthétiquement, la variété des textures a été obtenue par le recours à diverses formes de coffrages et par le traitement des surfaces. Afin de conserver la véracité des matériaux les surfaces extérieures n'ont pas été enduites mais simplement peintes par endroits, dans la gamme de couleur de Le Corbusier.

Complexe du Capitole, Chandigarh.
Palais de l'Assemblée.
Façade principale.
Sous cette version moderne du péristyle se trouve la porte monumentale décorée par Le Corbusier.
Ph. Bénédicte Gandini, 2014.

Composition paysagère

La composition du site résulte de la volonté d'intégrer l'architecture dans le paysage et de l'aspiration à réconcilier l'homme, la nature, le cosmos. L'échelle humaine est reliée à l'échelle monumentale de l'architecture et de l'espace public grâce à l'implantation réfléchie de monticules artificiels de terre, à la colline géométrique, à quelques plantations d'arbres et d'arbustes, au maintien des manguiers existants, et à la construction des monuments décrits plus hauts : la Main ouverte, le Mémorial des martyrs, la Tour des ombres, ou les bassins. Les échappées visuelles vers le lointain et notamment les collines Shivalik ont été préservées.

La qualité et la nature de la végétation proposée est consignée dans un « Tableau de synthèse de l'arborisation de Chandigarh » consultable aux archives. À l'heure actuelle, selon les documents du ministère de la Construction, le site du Complexe du Capitole comporte 8 500 arbres auxquels il faut ajouter des petits arbustes et des plantes ornementales, répartis sur un espace paysager de près de 10 hectares.

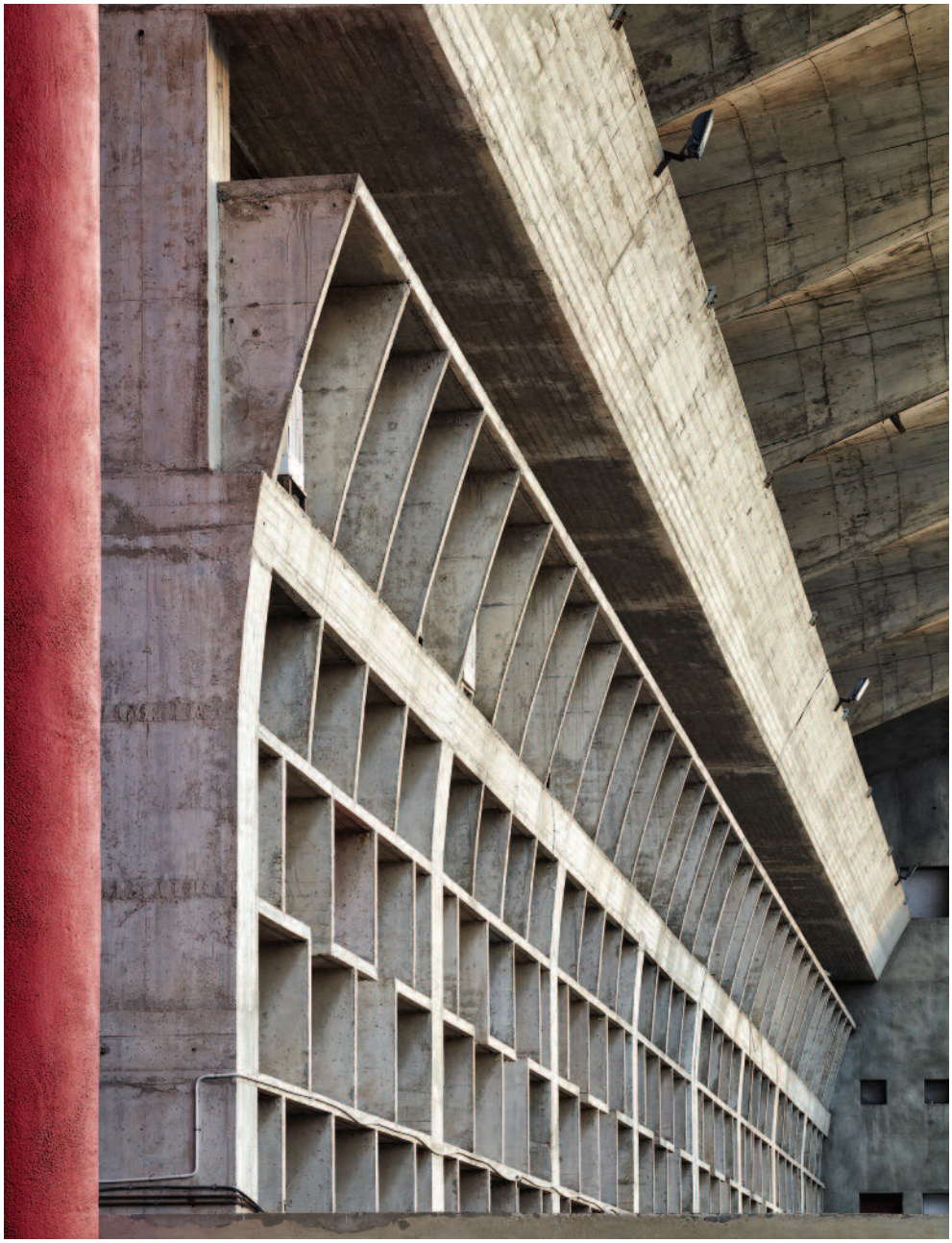

Complexe du Capitole, Chandigarh.
Haute-Cour de justice : composition sculpturale et monumentale du brise-soleil de la façade sur l'esplanade.
Ph. Cemal Emden, 2012.

II (b) Historique et développement

Arrière-plan historique

La construction de Chandigarh est envisagée peu après l'accession à l'indépendance de l'Inde en 1947, la douloureuse et chaotique expérience de la partition du pays ayant paralysé l'état du Pendjab, notamment par la perte de Lahore, sa capitale historique. Ses frontières ainsi redéfinies, le Pendjab avait besoin d'une nouvelle capitale, pour servir de siège à son gouvernement nouvellement constitué et héberger d'innombrables réfugiés. Les travaux débutèrent aux premiers mois de 1951 et la première phase fut, pour l'essentiel, achevée en 1965.

Complexe du Capitole, Chandigarh. Palais de l'Assemblée. Portail monumental émaillé dessiné par Le Corbusier. Ph. Bénédicte Gandini, 2014.

Parmi les quatorze villes nouvelles construites en Inde à cette époque, la seule autre capitale d'État est Bhubaneswar (Odisha). Mais c'est Chandigarh qui deviendra le symbole de la modernisation de l'Inde d'après l'indépendance, des aspirations progressistes de la nouvelle république et, sur le plan idéologique, de sa lutte pour l'indépendance. Avec le soutien actif de Jawaharlal Nehru, Premier ministre de l'époque, et de son gouvernement, Chandigarh fut façonnée comme ville de prestige, comme idéal esthétique et, surtout, comme utopie sociale. Elle est devenue ainsi la première ville indienne de l'époque postcoloniale à pourvoir même « les plus pauvres d'entre les pauvres » d'une infrastructure culturelle et sociale généreuse et de perspectives équitables, d'une socialisation à la fois digne et saine.

D'emblée, il était clair que le projet de Chandigarh ne pouvait guère se limiter à une simple démarche confinée au niveau local. New Delhi ayant accepté d'assurer un tiers du financement initial, la ville serait, sur le plan national, un instrument manifeste et convaincant du développement économique et social, mais aussi une vitrine pour les bienfaits du mécénat libéral et éclairé. C'est Nehru qui a le plus clairement exprimé cette vision : « que cette nouvelle ville soit le symbole de l'émancipation de l'Inde, libre des traditions et des entraves du passé … l'expression de la foi en l'avenir d'une nation. » [26]. Le ministre de la Santé, Raj Kumari Amrit Kaur, voulait que la « … nouvelle capitale du Pendjab soit l'apothéose de la beauté, de la simplicité, et d'un niveau de confort qu'il nous incombe de donner à chaque être humain », tandis que Gopi Chand Bhargava, alors Premier ministre du Pendjab de l'Est, exprimait le souhait que Chandigarh devienne « la capitale la plus séduisante du monde. »

Une fois la décision prise de traiter Chandigarh comme l'expression matérielle de l'optimisme et du dynamisme d'une nation nouvellement indépendante, il fallait alors situer cette ville par rapport à la matrice complexe de l'architecture indienne, dont l'histoire dans l'Inde d'avant l'indépendance s'étend depuis la civilisation de la vallée de l'Indus [27], vieille de 5 000 ans, jusqu'à New Delhi, capitale du Raj britannique. Situées entre ces deux extrémités se trouvent des villes comme Jaipur [28] ou, plus près de Chandigarh, Patiala [29], lesquelles, ainsi que presque toutes les villes médiévales de l'Inde, étaient structurées autour d'un palais royal occupant une position centrale agrémenté de jardins réservés au roi et sa cour. Cependant, pour la majorité du peuple indien, les conditions de vie d'une ville moyenne en 1947, qu'elle soit d'origine coloniale ou autochtone, revenaient à être confiné dans des structures obsolètes et extrêmement exigües. Comme il s'agissait de trouver un symbole approprié, un modèle architectural et social pour une nation démocratique et nouvellement indépendante, et qu'aucune ville existante n'aurait fait l'affaire, il devint important de prendre un nouveau départ et de créer « …une ville nouvelle, libre des traditions et des entraves du passé… ».

Compte tenu des considérations précédentes, la décision déterminante fut prise, avant même d'engager des urbanistes ou des architectes, d'abandonner l'idée du recours à une ville existante comme siège de la nouvelle capitale, et de construire *ex nihilo* sur un site nouveau. Par conséquent, l'on s'est mis à la recherche d'un emplacement central, sûr, au climat favorable, proche de sources d'eau, de matériaux de construction et de réseaux de transport. Le site définitivement retenu témoignait de diverses qualités : stabilité de la zone en question, bon approvisionnement en eau par la nappe phréatique et inclinaison favorable du terrain, proximité d'un gisement de calcaire facilitant la mise en place d'une usine de ciment, présence dans le voisinage d'importantes quantités de roches de construction. Un avis, daté du 23 mars 1948, interdit dans la zone retenue, réservée à la construction de la nouvelle capitale, toute construction ou vente de terrain. Le *Land Acquisition Act* de 1894, permit l'acquisition de l'intégralité du terrain en une seule opération, permettant ainsi de limiter d'éventuelles spéculations foncières.

(26) Jawaharlal Nehru, Hindustan Times, New Delhi, 8 July 1950.

(27) Cette civilisation fluviale de l'Antiquité avait des villes compactes avec des plans de rues bien ordonnés. Celles-ci sont connues surtout pour une infrastructure de services relativement développée – approvisionnement en eau, tout-à-l'égout et élimination des déchets.

(28) Cet exemple célèbre du Rajasthan, basé sur la ville antique de Shilpa Shastras, présente bien des similitudes avec le cas de Chandigarh : un plan orthogonal, un système de routes hiérarchisé et même des contrôles esthétiques.

(29) Situé à environ 70 km de Chandigarh, il s'agit d'un élément de comparaison bien plus pertinent du point de vue contextuel.

Si, en 1947, l'Inde comptait d'excellents ingénieurs et en nombre suffisant, le pays manquait d'urbanistes, particulièrement d'urbanistes réformateurs, ce qui conduisit à inviter des experts occidentaux. En décembre 1949, le programme de la nouvelle capitale est confié à Albert Mayer, urbaniste américain qui connaissait bien l'Inde. Avec son associé pour l'architecture, Matthew Nowicki, Mayer a créé le Plan Directeur de base et le schéma détaillé d'un *superbloc.* La mort prématurée de Nowicki, ainsi que le renoncement de Mayer, ont cependant rendu nécessaire la recherche d'un nouvel urbaniste. Le 30 décembre 1950, une commission formée de deux membres, l'Administrateur en chef P.N. Thapar et l'Ingénieur en chef P.L. Varma, se rendirent en Europe pour choisir une nouvelle équipe dirigée par Le Corbusier et dans laquelle figuraient Pierre Jeanneret, Maxwell Fry et Jane Drew.

Tandis que Jeanneret, Fry et Drew devaient établir leur résidence en Inde pour une période de trois ans, Le Corbusier, était tenu d'effectuer deux séjours annuels d'un mois. Jeanneret, Fry et Drew avaient la responsabilité des autres constructions de la ville : logements de fonction, écoles, centres commerciaux, hôpitaux et autres structures municipales. En plus d'être le « directeur spirituel » de ce projet, Le Corbusier reçut la responsabilité du Plan Directeur, de la conception du Capitole et de ses différentes structures. Cependant, même si chaque architecte travaillait indépendamment des autres, la mise en commun de préoccupations telles l'économie, le climat et les matériaux locaux, ainsi que l'idéologie du CIAM (tous en faisaient partie), permit d'aboutir à un ensemble cohérent.

Les premiers ingénieurs et administrateurs sont arrivés sur le site en 1949. Le Corbusier devait initialement poursuivre le plan Mayer, mais il le transforme profondément et crée de toute pièce l'ensemble du Capitole dont il choisit aussi l'emplacement.

Le Schéma Directeur de Le Corbusier est arrêté dès les premiers mois de 1951, et les travaux de terrassement des routes débutent peu après. En 1952, lors de la visite de Nehru à Chandigarh, les contours de la ville sont déjà nettement visibles. L'inauguration officielle par le président de l'époque, le dr. Rajendra Prasad, a lieu le 7 octobre 1953 et à cette occasion, le Gouvernement du Pendjab quitte son campement de Simla pour s'installer dans un secrétariat provisoire à Chandigarh. En l'espace de trois ans seulement et sur un site inoccupé, une ville nouvelle avait vu le jour.

C'est au cours de ces premières années, et du vivant de Le Corbusier, alors que le Schéma Directeur était encore en cours d'élaboration, que sont prises les principales mesures législatives permettant de préciser la politique d'arborisation et le contrôle de l'architecture : le *Capital of Punjab (Development Regulation) Act, (1952-1953),* le *Punjab New Capital (Periphery Control) Act (1952),* les *Development and Regulation Act, Building Rules (1952),* les *Chandigarh (Sale and Site) Rules (1952),* le *Chandigarh (Tree preservation) Order (1952).* Ainsi, la réglementation urbaine de la nouvelle ville était-elle bien codifiée avant que sa construction ne commence.

Dès la fin de 1961, lors de la publication du premier recensement, les grands bâtiments publics, le Secrétariat, la Haute-Cour et l'Assemblée étaient déjà réalisés, et, à la fin de l'année 1966, les quartiers résidentiels de la première phase de Chandigarh étaient pour la plupart habités. Mais cette période, marquée par le décès des trois principaux acteurs de sa construction – Le Corbusier (1965), le Pandit Nehru (1966), Pierre Jeanneret (1967) – est aussi celle de la fin de la première phase du développement historique de Chandigarh.

A la même époque, le Pendjab est redécoupé pour créer les deux nouveaux États de l'Haryana et de l'Himachal Pradesh. A cette occasion, Chandigarh se voit attribuer le rôle de « Territoire de l'Union », administré sous sa propre juridiction. Si la ville devient alors le siège administratif de son propre territoire ainsi que de l'Haryana nouvellement créé, elle perd en revanche la juridiction de la plus grande partie de sa périphérie. Sur les 1 430 km² de la surface d'origine, dénommée *Periphery Control Area,* 1 021 km² – soit 71 % – sont dévolus à l'État du Pendjab ainsi reconstitué, et 295 km² – soit 20 % – à celui, de l'Haryana. Le nouveau Territoire de l'Union de Chandigarh comprend désormais les 70 km² représentés par la ville elle-même à laquelle s'ajoutent les 44 km² des communes attenantes, soit au total 114 km² représentant seulement 8 % de sa surface d'origine.

Devenue le siège de deux entités gouvernementales, Chandigarh a connu un afflux important de population et d'immenses pressions dues au développement, avec pour conséquence de très fortes densifications de population dans les dix-sept secteurs de la

Seconde phase. Dans le sillage de cette croissance, les infrastructures sociales se sont progressivement améliorées. Confirmant les prédictions de ses défenseurs, Chandigarh, en proposant une qualité de vie introuvable ailleurs dans les métropoles étouffantes du sous-continent, est devenue aujourd'hui un centre réputé pour l'éducation, pour les équipements médicaux, culturels et économiques. À certains égards, l'on peut estimer que Chandigarh a réalisé aujourd'hui son programme utopique. Elle a acquis la réputation de la ville la plus vivable de l'Inde.

Complexe du Capitole.
Le monument de la main ouverte est conçu par Le Corbusier et réalisé fidèlement après son décès en 1965.
Ph. Cemal Emden, 2012.

Le Parc du Capitole

S'agissant d'un symbole visible de la démocratie et de l'accession à un mode de gouvernement autonome correspondant au statut de capitale, la construction du Capitole a été prioritaire. L'élaboration du tracé, y compris de sa disposition géométrique, est arrêtée dès les premiers mois de 1951. En dépit de modifications mineures introduites de temps à autre par Le Corbusier, ce dispositif fondamental devait, pour l'essentiel, rester inchangé. Les trois principaux édifices étaient achevés dès 1953.

À la suite du redécoupage du Pendjab en 1967, la Haute-Cour a vu sa responsabilité judiciaire élargie aux deux États, créant ainsi une forte augmentation de la demande de logements pour les juges, les avocats et les autres fonctions associées. Par conséquent, quantité de structures en surnombre, non prévues dans le plan d'origine, ont été construites derrière la Haute-Cour. De même, à la suite de l'augmentation imprévue du nombre de véhicules, des changements se sont avérés nécessaires dans le plan de circulation et dans les aires de stationnement. Une autre conséquence a été le partage en deux parties du Secrétariat et de l'Assemblée, utilisées respectivement par les gouvernements et les législatures du Pendjab et de l'Haryana, créant également des besoins supplémentaires au niveau du stationnement et des voies de circulation. Depuis, les besoins grandissants des deux administrations, ainsi que l'évolution des goûts et des exigences de confort ont conduit à plusieurs changements, tels que la fermeture des balcons, l'installation de climatiseurs, de nouvelles finitions plus coûteuses, etc.
Parallèlement, les besoins supplémentaires pour l'accueil du personnel de sécurité ont rendu nécessaires plusieurs constructions temporaires, situées derrière le Secrétariat, dans la zone réservée à son extension.

La conception et la construction de la Haute-Cour, considérées comme prioritaires, ont été réalisées en premier. Le Secrétariat et l'Assemblée ont suivi, avec un chevauchement des périodes de construction des trois bâtiments. Le Corbusier a ensuite lui-même effectué différentes modifications aux plans d'origine de la Haute-Cour et du Secrétariat, y compris après la construction de ces derniers, et procédé à des ajouts comme les tapisseries et le mobilier. En revanche, faute de financements suffisants, le quatrième édifice du plan d'origine, le Palais du Gouverneur, remplacé plus tard par le projet de Musée de la Connaissance, n'a pas été réalisé.

De même, il n'a pas été possible de terminer la place centrale du vivant de Le Corbusier, le paysage et les monuments. Certains de ces monuments, la Tour des Ombres, la Colline Géométrique et la Main Ouverte (le dernier à être construit, en 1986), ont été réalisés plus tard selon les plans de Le Corbusier. Les sculptures associées au Monument des Martyrs et à la Colline Géométrique attendent d'être achevées, tandis qu'il manque les dessins définitifs du Modulor et des Solstices du Soleil.

Complexe du Capitole, Chandigarh.
Ci-contre :
Plan de masse du capitole, FLC 05151.
Ci-dessous :
Profil en long sur l'ensemble du site du complexe du capitole ; de gauche à droite la silhouette : du Secrétariat, du Palais de l'assemblée, du Palais du gouverneur (non réalisé), de la Main ouverte, et de la Haute-Cour de justrice.
FLC 29052A, FLC 05160.

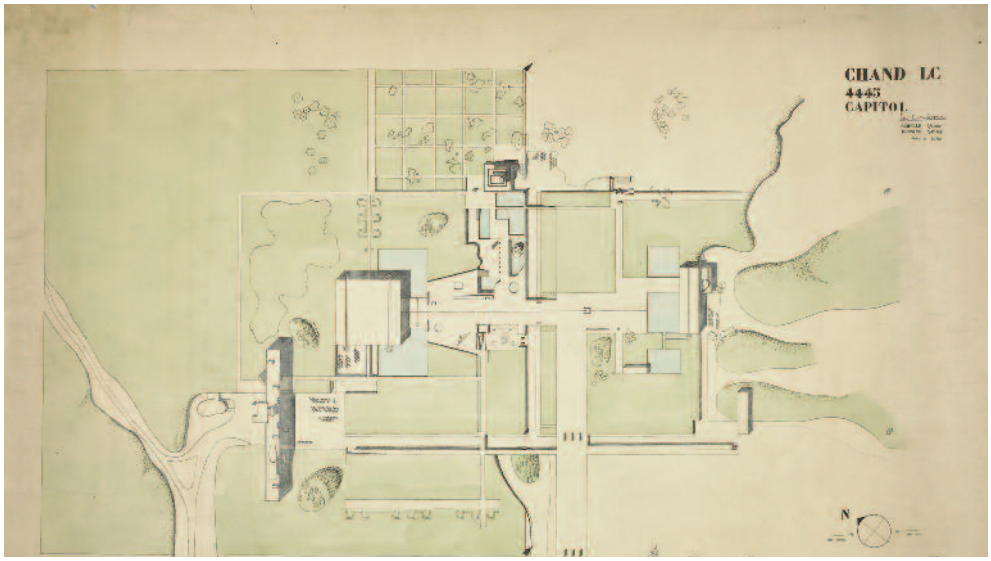

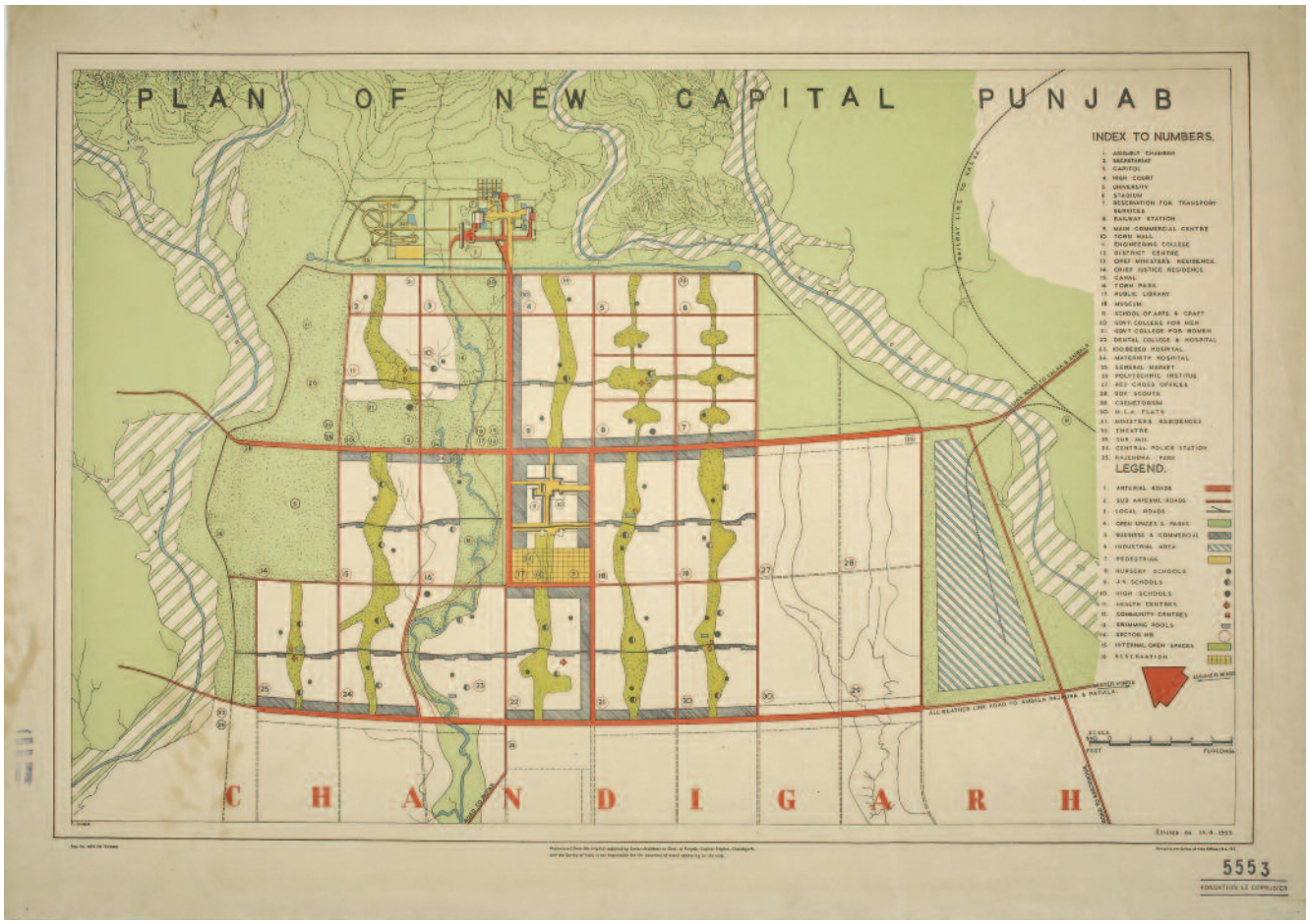

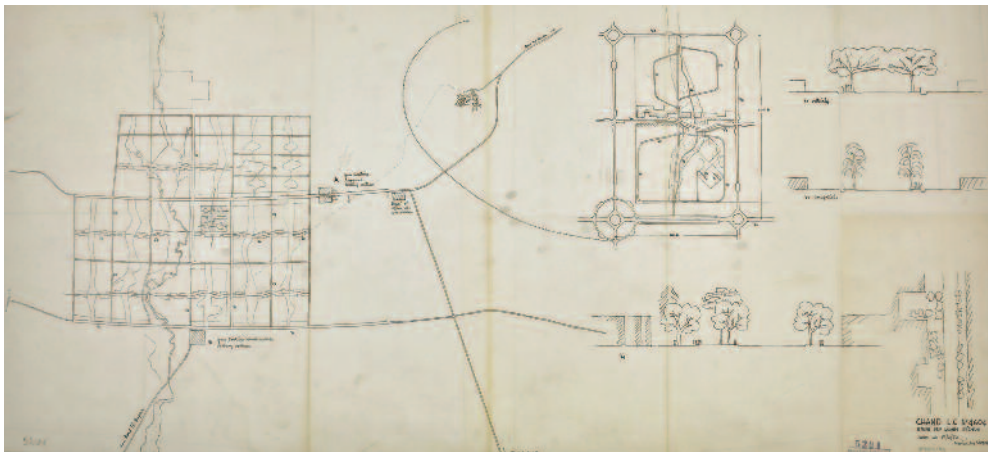

Plan schématique de l'ensemble de Chandigarh ; d'un secteur et du principe de plantation le long des voies de circulation. FLC 5201.

Ci-dessus : étude/collage pour la porte émaillée monumentale du Palais de l'Assemblée. FLC_D_6016.
Ci-contre : étude et dessin pour une tapisserie de la Haute-Cour. FLC_D_6066-R
Ci-dessous : coupe sur le Palais de l'Assemblée. FLC 3032.

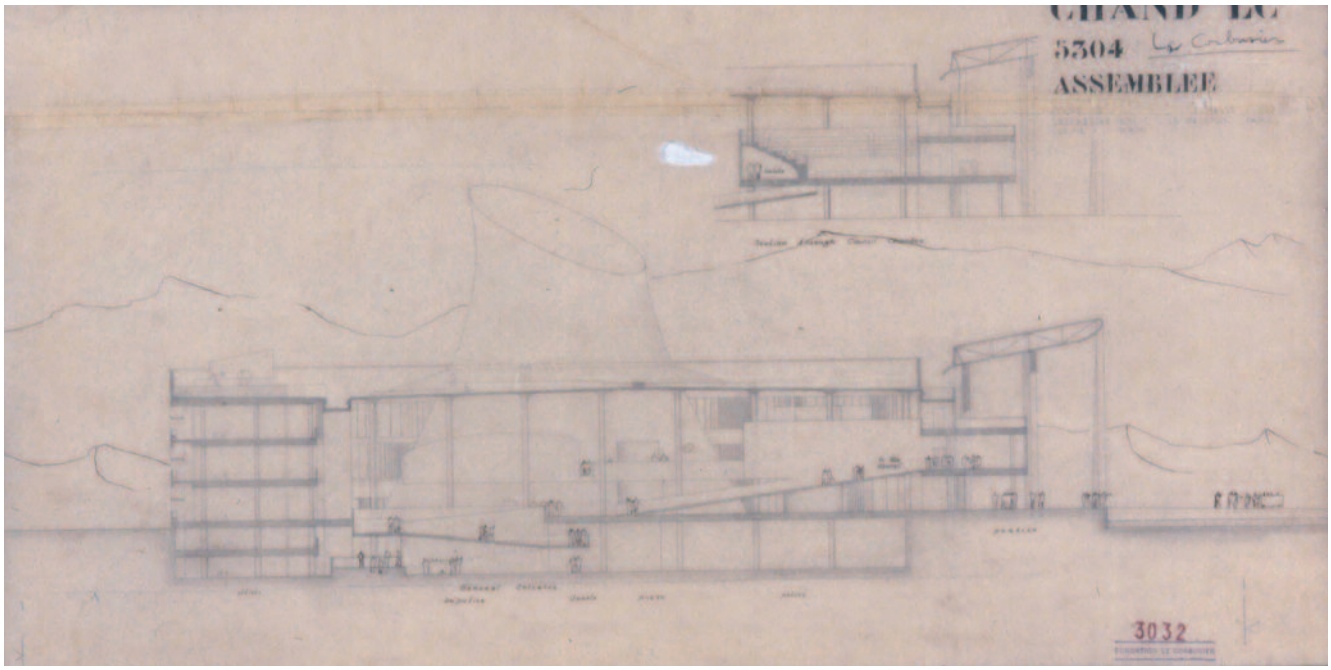

Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Éveux, France, 1953

II (a) Description de l'élément

Le couvent a été conçu par Le Corbusier avec le concours, au sein de l'atelier, de Iannis Xenakis, Séchaud et Metz, puis J. Bloch, ingénieurs.

Le Couvent Sainte-Marie de La Tourette est une synthèse unique d'acquis du Mouvement Moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes, réinterprétation des *Cinq points pour une architecture nouvelle,* invention des pans ondulatoires, appliqués à un programme universel, modèle de référence pour les solutions révolutionnaires en matière d'habitat de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.* Cette synthèse en fait une icône de l'architecture moderne.

Construit sur un plan carré en forme de « U » fermé au nord par le vaisseau de l'église, le couvent s'inspire directement des modèles cisterciens. Implanté sur un terrain fortement incliné, il prend, selon l'expression de l'architecte, « son assiette » sur le haut du vallon et compose avec la déclivité grâce aux pilotis. Depuis le chemin qui court sur la crête du vallon, on accède directement au troisième niveau du bâtiment qui en compte cinq. Au-dessus de cet étage d'accueil, consacré à l'étude et aux séminaires (bibliothèque et salles de travail), se trouvent les niveaux 1 et 2 exclusivement réservés aux cellules des moines. Une terrasse accessible, reliée au toit de l'église par une passerelle, est recouverte d'une mince couche de terre isolante. Les niveaux 4 et 5 situés sous l'étage d'accueil sont tronqués par la pente du terrain. Le niveau 4, consacré à la vie collective de la communauté (réfectoire, chapitre, atrium), est desservi par deux larges couloirs qui dessinent une croix au cœur de la cour. Ces espaces de circulation, dénommés «cloître », conduisent également à l'église.

Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette. Détail de l'aile est où apparaissent les formes courbes de la loge du portier.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Le niveau le plus bas, le cinquième, directement posé sur le sol, se réduit à deux corps de bâtiment séparés : sous le réfectoire, la cuisine et une salle commune, et sous l'église, les caves. Un escalier hélicoïdal, enveloppé dans une tourelle extérieure, relie directement l'aile des séminaires au réfectoire du niveau 4 et à la cuisine du niveau 5.

S'inspirant de la Chartreuse de Galluzzo près de Florence (la Chartreuse d'Ema) qu'il a visitée en 1907, Le Corbusier tourne les cellules des niveaux 1 et 2 vers l'extérieur. Au nombre de cent quatre, elles se répartissent en trois types : les soixante-quatorze cellules des moines, 183 x 592 cm, orientées à l'est et au sud ; les vingt-quatre cellules des pères, plus vastes, 226 x 592 cm, regroupées sur l'aile ouest ; les six cellules de l'infirmerie, 200 x 300 cm, placées à l'extrémité nord de l'aile occidentale. Chaque moine dispose d'un lit, d'un bureau, d'un placard, d'un lavabo et d'une loggia brise-soleil.
L'église constitue l'aile septentrionale indépendante du reste du couvent. Elle se présente sous la forme d'une simple « boîte » de béton brut, couverte d'un toit-terrasse accessible depuis l'aile occidentale par une passerelle. À l'intérieur, règne le plus grand dépouillement. Quelques marches séparent le chœur des stalles en bois et béton. Trois « canons à lumière » diffusent dans la chapelle nord adjacente dite en « oreille » une lumière colorée par la peinture des murs (bleu-jaune-rouge).

Conformément aux principes puristes élaborés au début des années vingt, le couvent est l'assemblage de quelques formes primaires. Mais la texture des matériaux relève d'une esthétique brutaliste. Iannis Xenakis, mathématicien-musicien et collaborateur de Le Corbusier, apporte une touche plus stricte à ce registre formel qui contraste nettement avec les formes sculpturales de Ronchamp.
L'architecte a réussi à mettre au point un plan d'une grande clarté au service d'un programme complexe, imposé par les trois phases de la vie monacale dominicaine : prier, étudier, se reposer. En élévation, cette tripartition apparaît encore plus évidente qu'en plan : le parallélépipède de l'église abrite le lieu de prière ; le couronnement des deux derniers niveaux marque l'espace de repos de chaque moine, abrité derrière la loggia-brise-soleil plus symbolique et formelle que fonctionnelle.

La lumière y est un matériau au service d'une exceptionnelle innovation spatiale. Le Corbusier y déploie toute une palette de dispositifs de contrôle de la lumière naturelle qui sculptent l'espace et les volumes : canon à lumière, mitraillette à lumière, rai de lumière, loggia, et les pans ondulatoires, dispositif inventé et utilisé pour la première fois ici, avec le musicien de renommée internationale Iannis Xenakis.

Ci-contre
Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Éveux.
Vue de la façade sud du Couvent (Ph. Cemal Emden) et vue aérienne : au nord le bloc compact de l'église, à l'est l'aile d'entrée, à l'ouest l'aile du réfectoire et des salles communes. Les cellules sont réparties sur trois côtés : à l'est, au sud et à l'ouest.
Archives FLC

II (b) Historique et développement

Conception et construction

La genèse du couvent est douloureuse et pénible. Les absences répétées de Le Corbusier, accaparé par la conception de Chandigarh en Inde, les difficultés financières des Dominicains, l'inorganisation chronique de l'agence, tous ces facteurs combinés retardent la bonne marche de l'étude.

Face aux difficultés financière des commanditaires, Le Corbusier renonce à certains dispositifs architecturaux importants, changements imposés par l'ingénieur J. Bloch et par une jeune entreprise de travaux publics, le groupement Burdin-Perratone, spécialisée dans les grands ouvrages d'art. Ces réductions portent sur la qualité des matériaux, les dimensions générales de l'édifice et la hauteur de l'église, ce qui nécessite de reprendre tous les plans.

L'édifice, inauguré le 19 septembre 1960, est formellement et structurellement composé de deux corps de bâtiment différents : le couvent en « U » et l'église. Les trois ailes du couvent, elles-mêmes rendues indépendantes par deux joints de dilatation, reposent sur une ossature de poteaux et de poutres précontraintes en béton. À la complexité fonctionnelle, correspond une complexité structurelle puisque chaque poutre subit une précontrainte différente, calculée par J. Bloch en fonction des charges spécifiques. Les façades libres permettent des compositions variées à partir d'éléments préfabriqués : brise-soleil, pans ondulatoires, panneaux de béton, etc. L'église et la sacristie, dont la construction ne commence réellement qu'en février 1958, sont coulées en béton banché et couvertes de dalles en béton précontraint. À cet égard, le chantier présente un caractère expérimental, la précontrainte étant encore à cette époque un procédé réservé essentiellement aux ouvrages d'art, dont la société Burdin-Perratone s'est fait une spécialité dans la région Rhône-Alpes (barrages, viaducs, etc.).

Dans la cour intérieure, détail de la galerie en forme de croix qui se substitue au déambulatoire. Les branches, baptisées grand ou petit « conduits » sont éclairées par des pans ondulatoires mis au point par Iannis Xénakis.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Développements depuis l'achèvement des travaux

La communauté dominicaine s'est beaucoup réduite mais l'édifice est toujours un couvent de frères dominicains. Jusqu'en 2006, le couvent n'a jamais fait l'objet de travaux de restauration de grande envergure, ni de travaux d'aménagement ou transformation. Des travaux ponctuels de peinture, d'installation d'un ascenseur, de rénovation de la cuisine, de certaines cellules, de pose de vitrages isolants (cuisine, salle des hôtes et salle Thomas More), d'installation d'une chaudière ont été effectués en fonction de besoins des utilisateurs.

Depuis le classement Monuments historique en 1979, les principaux travaux réalisés en 1980, 1995, 1998 ont concerné la réfection des terrasses. En 1987, une porte pivotante en acier est posée à l'entrée de l'église, suivant les dessins de Le Corbusier. L'architecte en chef des Monuments historiques a également créé, en 1993, une porte au nord pour accéder à l'église, complétée de bancs de stalles en 1995, et une nouvelle cuisine en 1997.

Des travaux de réfection de l'ensemble des sanitaires ont été réalisés par l'architecte en chef des Monuments historiques territorialement compétent.

Une étude préalable à la restauration générale et remise en valeur du couvent a été effectuée en 2002. La restauration générale a commencé en septembre 2006 par une première opération qui concernait l'aile ouest du couvent en totalité et la mise en sécurité incendie des deux ailes sud et est.
Les travaux prévoyaient la restauration des bétons, la réfection de l'étanchéité des terrasses, la restauration des menuiseries et des façades vitrées avec la mise en œuvre de dispositifs d'alarme anti-incendie et la mise en conformité de la distribution électrique et du chauffage.

La restauration et mise en sécurité des trois ailes du couvent, de l'église, de la sacristie et de la crypte s'est achevée en 2013.

Vue partielle des façades ouest et sud. Les pilotis en forme de voiles permettent d'absorber la déclivité du site et de rétablir une assiette horizontale. Archives FLC

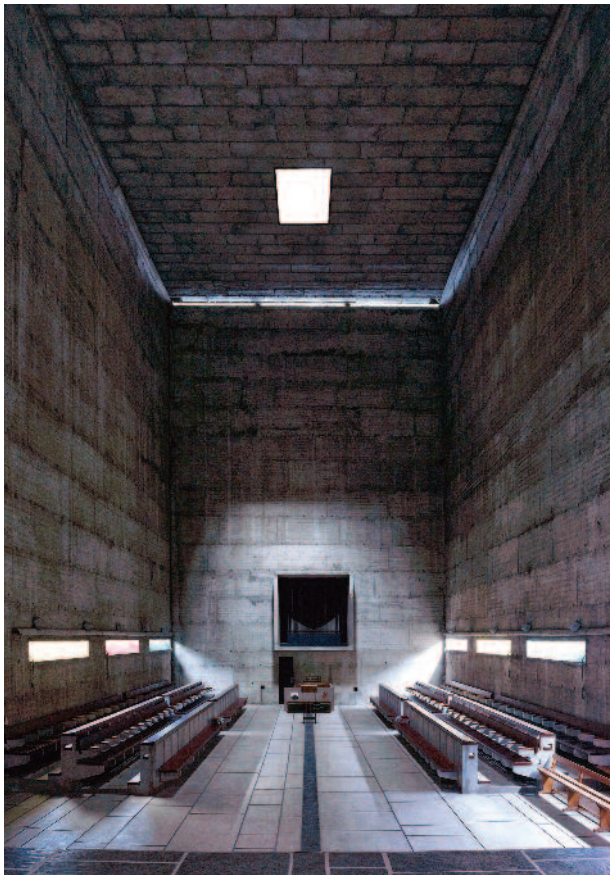

L'église du Couvent : vue intérieure, le pignon est et les autels de la chapelle latérale au nord éclairés par des canons à lumière.
Ph. Cemal Emden, 2013.

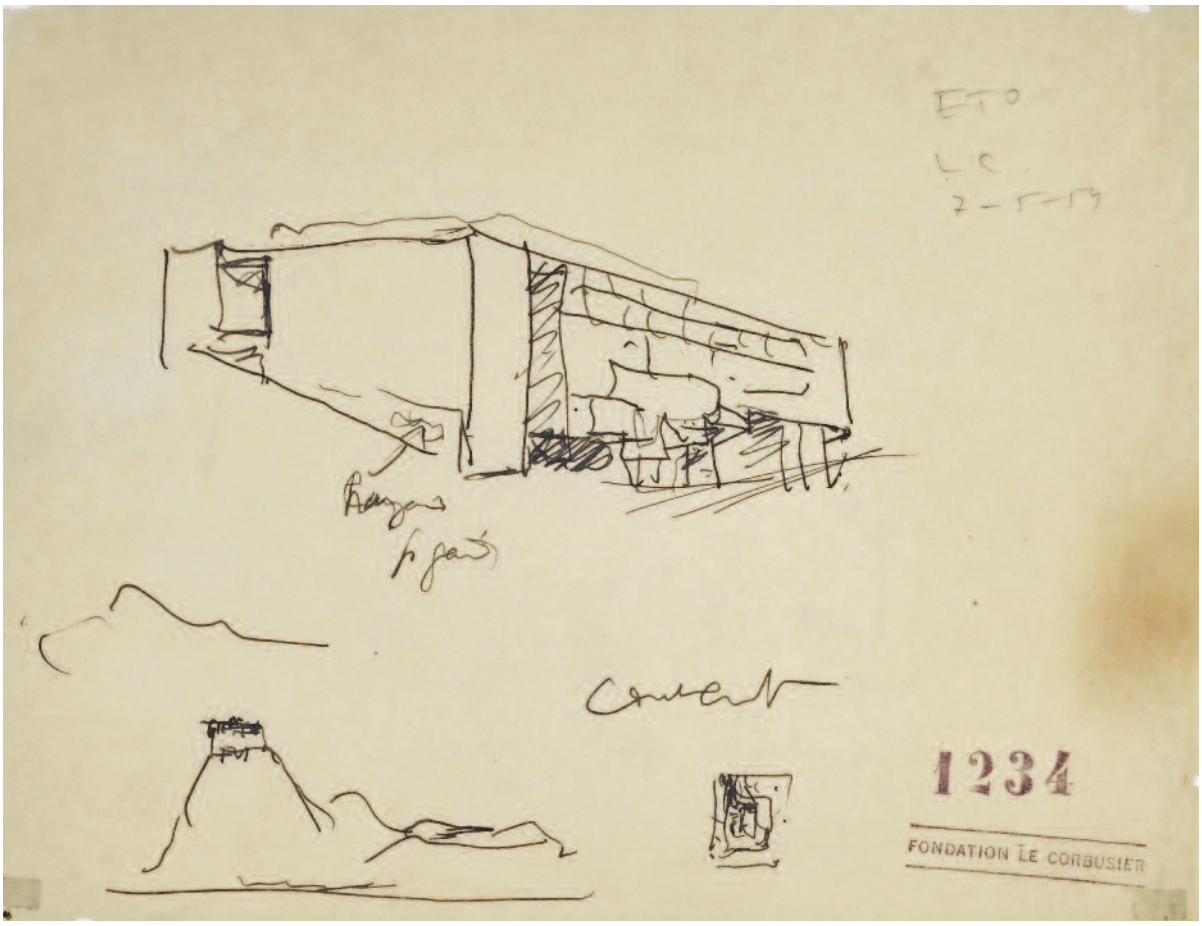
ETO
LC
7-5-57
1234
FONDATION LE CORBUSIER

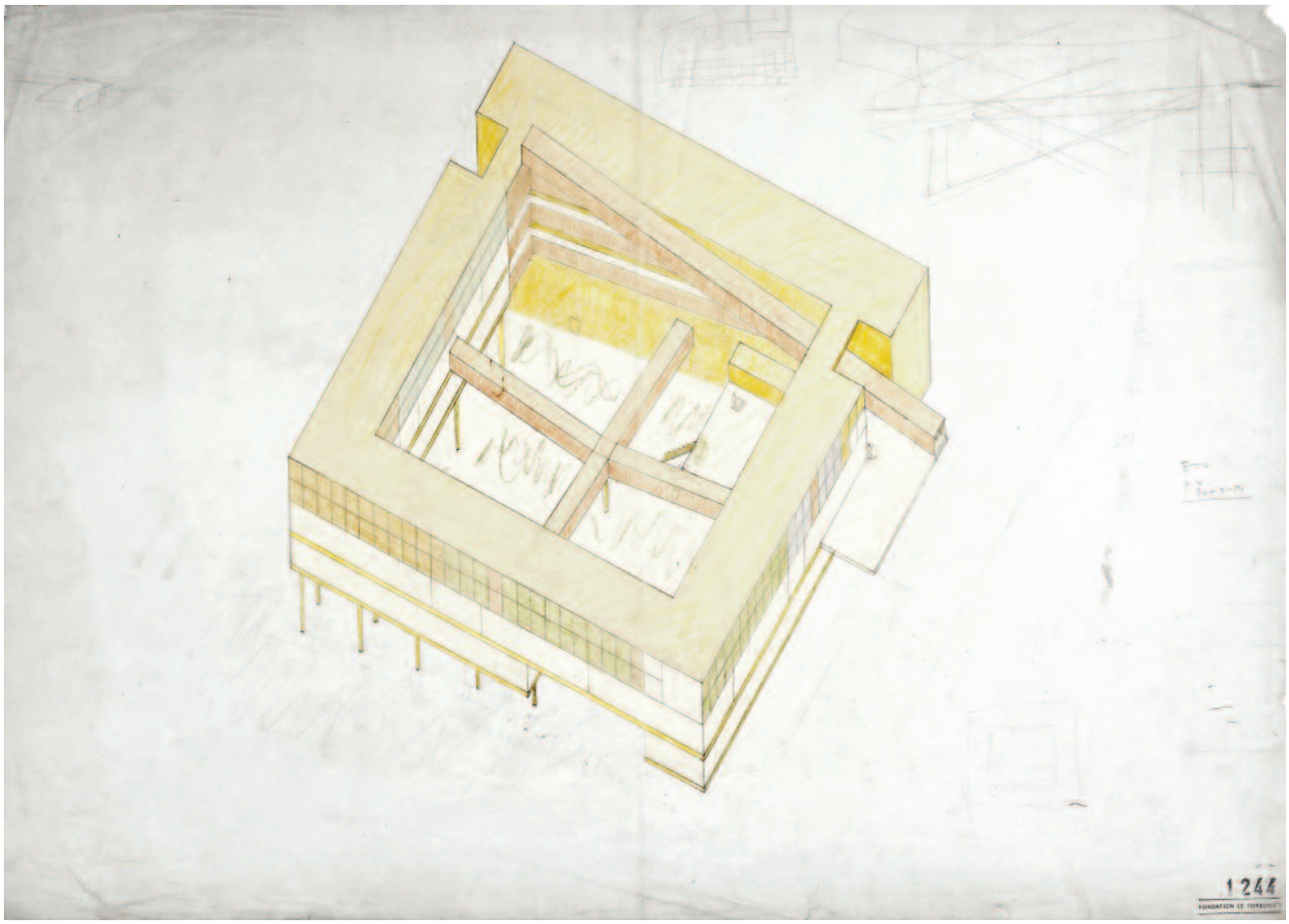
1244

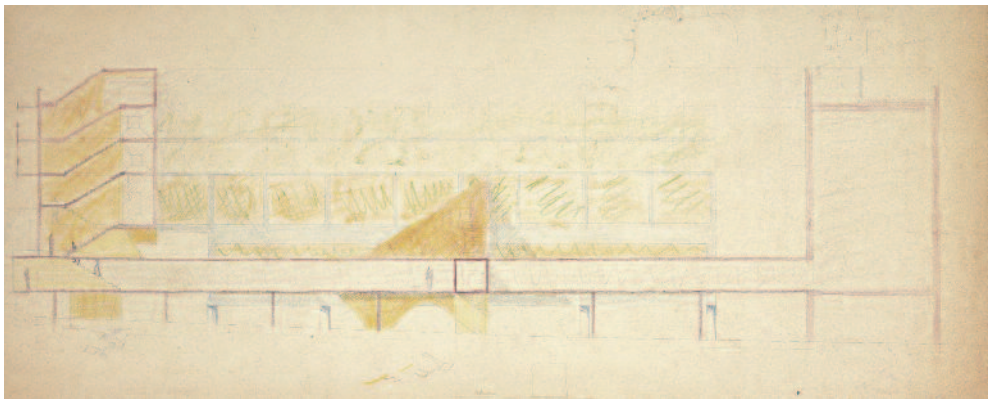

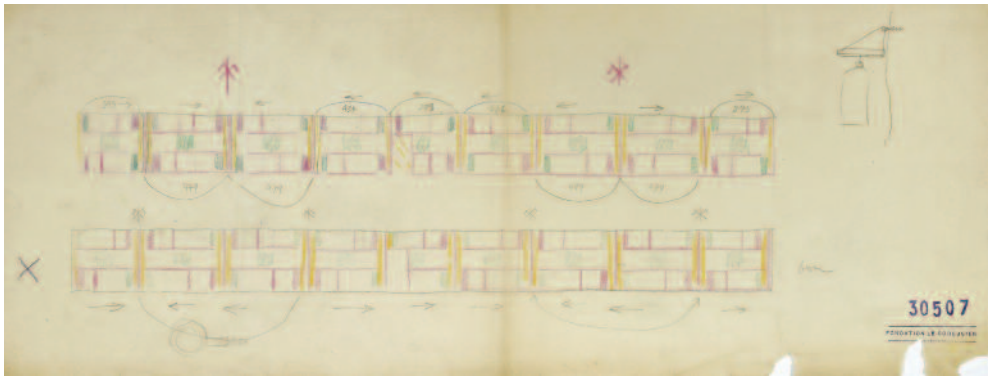

De haut en bas.
Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette.
Coupe et études des façades (des cellules, brise-soleil, pans de verre ondulatoires…).
FLC 1312, FLC 30507, FLC 31593.
En bas : détails des ouvrants des pans ondulatoires. FLC 1011.

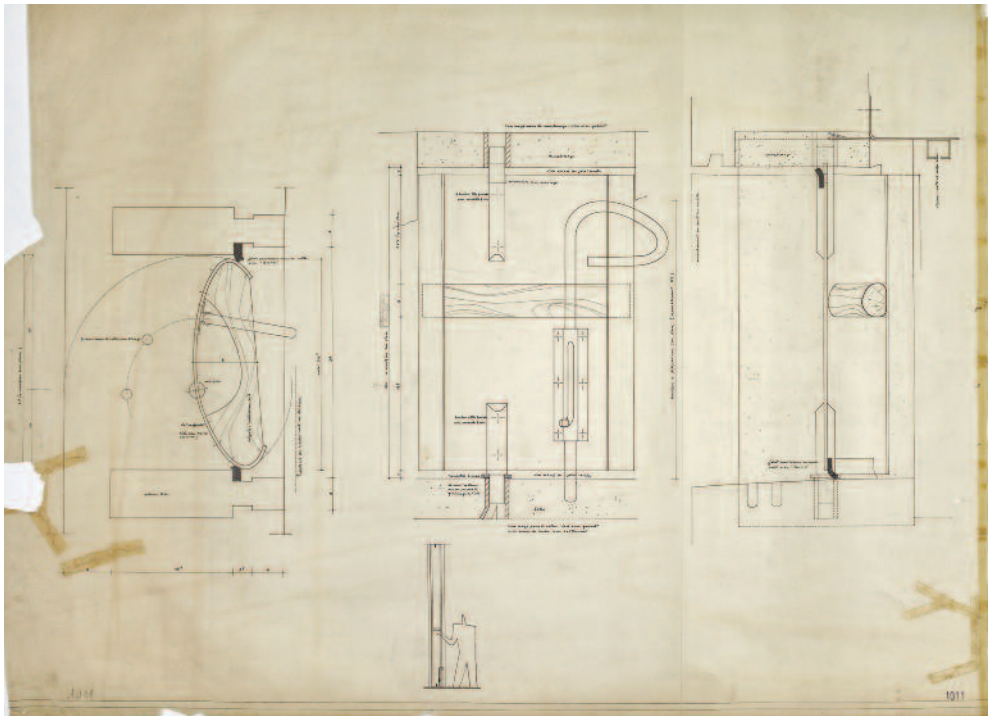

Page ci-contre, de haut en bas.
Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Éveux. Croquis initial de mai 1954 pour le Couvent, le petit croquis évoque les monastères des Mont Athos que Le Corbusier visita lors de son voyage en 1911.
FLC 1234.
Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Éveux. Projet intermédiaire dans lequel Le Corbusier explore la possibilité d'une rampe permettant de monter directement sur le toit et d'une déambulation ininterrompue. Cette solution fut abandonnée.
FLC 1244.

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

II (a) Description de l'élément

Le musée a été imaginé par Le Corbusier assisté par l'architecte André Maisonnier et a été conçu sur place par les architectes SAKAKURA Junzo, MAYEKAWA Kunio et YOSHIZAKA Takamasa.

La collection Matsukata s'est constituée dès la deuxième moitié des années 1910 et pendant les années 1920 principalement à Londres et à Paris. Elle comporte des tableaux, des sculptures, des objets d'art décoratifs et des estampes Ukiyo-e. Pendant la Seconde Guerre mondiale, une partie de la collection fut mise à l'abri en banlieue parisienne, tandis qu'une autre partie fut conservée au Musée Rodin à Paris. À la fin des hostilités, la collection fut confisquée par l'État français.

Lors des négociations du traité de paix de San Francisco en 1951, des discussions pour le retour de cette collection au Japon ont été engagées. Elles ont abouti en 1953. Il avait été proposé en tant que condition pour le retour au Japon de ces 370 œuvres (peintures, dessins et sculptures) que celles-ci seraient exposées dans un nouveau musée. Parmi ces œuvres figurent des tableaux de peintres français du XIX^{e} siècle ou début du XX^{e} siècle notamment Millet, Courbet, Pissarro, Renoir, Monet, Van Gogh, Gauguin et Moreau, ainsi que les remarquables sculptures de Rodin que sont *Le Penseur, La Porte de l'Enfer* et *Les Bourgeois de Calais.*

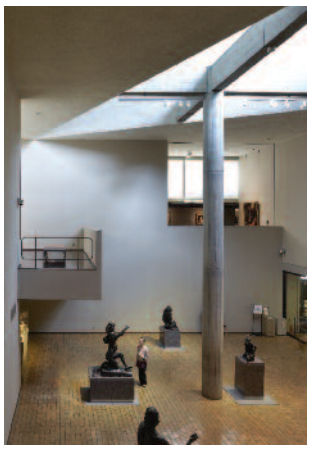

Vue intérieure du musée.
Ph. Cemal Emden, 2014.

Le nouveau musée des Beaux-Arts à construire dans le parc de Ueno pour accueillir la collection restituée au gouvernement japonais en 1959, aurait pour mission de faire découvrir au peuple japonais le passé, le présent et le futur de l'art occidental et notamment de la peinture impressionniste au moyen d'expositions académiques.

Le projet de construction du Musée National des Beaux-Arts de l'Occident consacré à la collection Matsukata fut confié à l'architecte Le Corbusier. Les architectes SAKAKURA Junzo, MAYEKAWA Kunio et YOSHIZAKA Takamasa qui avaient travaillé dans l'atelier de Le Corbusier à Paris furent choisis pour assurer au Japon le travail de mise au point de la conception ainsi que pour la supervision des travaux. Le chantier démarra en mars 1958 et s'acheva en mars 1959.

Le bâtiment est construit sur deux niveaux principaux (rez-de-chaussée + 1er étage avec mezzanines) et d'un niveau au sous-sol. La structure du bâtiment est en béton armé avec un toit-terrasse.

Ci-contre
Musée National des Beaux-Arts de l'Occident Taito-Ku, Tokyo.
Façade principale de l'entrée du musée, récente (2007) et ancienne, qui montre le haut degré d'authenticité et d'intégrité de l'édifice.

La partie centrale du bâtiment conçue sous la forme d'un carré de 6 travées de côté crée un vide éclairé par les rayons du soleil provenant des lanterneaux. Cet espace appelé la « grande salle du XIX^{e} siècle » semble entouré par le hall d'entrée, les installations pour les visiteurs et les salles d'exposition du 1er étage. Les mezzanines en forme de svastika donnent sur le toit-terrasse du dessus et éclairent les salles d'exposition du 1er étage ainsi que la grande salle du XIX^{e} siècle grâce à la lumière provenant des lanterneaux.

Le visiteur entre dans le musée en passant sous les pilotis du rez-de-chaussée et arrive dans la grande salle du XIX^{e} siècle inondée de lumière naturelle. Au nord de cette grande salle se trouve la rampe qui permet d'accéder aux salles d'exposition du 1er étage disposées autour du vide central. Evoluant dans le sens des aiguilles d'une montre, le visiteur est guidé dans ces salles par la lumière provenant des mezzanines, puis est dirigé vers un escalier qui constitue la fin de la visite du 1er étage ainsi que vers une terrasse et un escalier extérieur.

Avec sa toiture-jardin dont le plan carré en spirale suggère un développement potentiel, ce bâtiment illustre le concept de Musée à croissance illimitée imaginé par Le Corbusier. Il est également doté d'autres éléments emblématiques de l'architecture de Le Corbusier : les pilotis, la rampe, l'éclairage naturel...

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident. Façade principale et son parvis.

II (b) Historique et développement

Ce patrimoine architectural constitue l'une des réalisations représentatives des dernières années de l'œuvre de Le Corbusier. De plus, il s'agit du seul bâtiment réalisé par Le Corbusier en Extrême-Orient.

C'est en 1929, dans le cadre du projet *Mundaneum,* que Le Corbusier eut l'idée d'un musée en spirale. En 1931, il donna forme à son idée en proposant à Paris un projet de Musée d'art contemporain (non réalisé). Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident construit à Tokyo fait partie des trois bâtiments dans lesquels Le Corbusier a réalisé le concept de Musée à croissance illimitée. Les deux autres sont le musée d'Ahmedabad en Inde (City Museum à Sanskar Kendra, Ahmedabad, Inde, 1953-57) et le Museum and Gallery of Art de Chandigarh (Inde, 1953-63).

Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident à Tokyo est le seul qui met en valeur le parcours en spirale par la mise en scène de la lumière naturelle. En Inde, les conditions climatiques n'ont pas permis de mettre en scène la lumière naturelle à l'intérieur du bâtiment. À ce titre, le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident est l'exemple le plus abouti parmi les Musées à croissance illimitée de Le Corbusier.

Conception et construction

En 1954, le Japon choisit le parc de Ueno comme lieu d'implantation pour le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident et confia sa construction à l'architecte Le Corbusier. En octobre 1955, le contrat de commande fut signé et en novembre de la même année, Le Corbusier se rendit au Japon pour visiter le site. En juillet 1956, les dessins de conception, réalisés à l'atelier de la rue de Sèvres à Paris par Le Corbusier assisté d'André Maisonnier, furent envoyés au Japon. Anticipant un dépassement du budget, le gouvernement japonais demanda une révision du projet. Les dessins définitifs furent transmis avec le cahier des charges en mars 1957.

Proposés par Le Corbusier et mandatés par le gouvernement japonais, les trois architectes japonais SAKAKURA Junzo, MAYEKAWA Kunio et YOSHIZAKA Takamasa se chargèrent du travail de la mise au point du projet d'un point de vue technique et structurel, préparèrent les documents de l'appel d'offres et supervisèrent les travaux. Le chantier démarra en mars 1958 et s'acheva en mars 1959.

Développements depuis l'achèvement des travaux

Depuis l'achèvement des travaux, l'édifice a été restauré à plusieurs reprises et des extensions ont été réalisées. L'ensemble de ces chantiers a été mené par les agences d'architectes de SAKAKURA Junzo et de MAYEKAWA Kunio ainsi que par le Ministère de la Construction qui avaient été chargés de la construction du Musée.

1964
- Construction de deux extensions : côté ouest, un amphithéâtre et côté nord, un bâtiment administratif.
- Mise en place de dispositifs d'éclairage dans les salles d'exposition.

1965
- Installation d'une cafétéria sous les pilotis.
- Suppression des bac à fleurs de la toiture à l'occasion des travaux d'étanchéité.

1967-1968
- Achat du terrain prévu pour la construction d'une annexe (dite « nouveau bâtiment ») au nord du bâtiment principal.

1979
- Construction de l'annexe (dite « nouveau bâtiment ») reliée au bâtiment principal par une passerelle.
- Intériorisation d'une partie des pilotis et suppression partielle des pans de verre appelés les « ondulatoires ».
- Amélioration de la résistance au feu des finitions intérieures conformément aux normes anti-incendie.
- Mise en place d'entrepôts avec le cloisonnement d'une partie des mezzanines.

1985
- Travaux de restauration des finitions intérieures des murs.

1994
- Travaux de conservation et de restauration des panneaux de finitions extérieures en béton.

1997
- Suppression d'une partie des extensions (l'amphithéâtre et le bâtiment administratif) afin de construire un bâtiment administratif à l'ouest du bâtiment principal.
  A cette occasion, construction d'une salle d'exposition temporaire sous le parvis nécessitant de démolir puis reconstruire à l'identique la surface du parvis et ses deux escaliers dont l'un avec terrasse.

1998
- Travaux d'amélioration anti-sismique du bâtiment principal.
- Travaux d'amélioration anti-sismique de la sculpture du parvis *(La Porte de l'Enfer)*.

1999
- Végétalisation du sud-ouest du parvis autour des sculptures du parvis.

Ces différentes restaurations et reconstructions ont eu pour principales conséquences la fermeture d'une partie de l'espace sous pilotis et la suppression des pans de verre (« les ondulatoires »), mais le bâtiment a conservé sa forme d'origine ainsi que les caractéristiques du concept de Musée à croissance illimitée de Le Corbusier. La lumière naturelle, si chère à Le Corbusier, a certes été régulée afin de protéger les œuvres d'art et d'assurer un environnement agréable pour leur contemplation, mais ces modifications ont été effectuées de sorte qu'un retour à l'état d'origine reste possible.

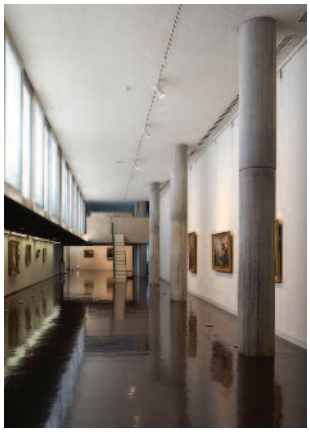

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, Taito-Ku, Tokyo.
Dérivé du principe du Musée à croissance illimitée, le parcours s'articule à partir d'une salle centrale éclairée zénithalement autour de laquelle tournent en spirale les autres salles d'exposition.
Ph. Cemal Emden, 2014.

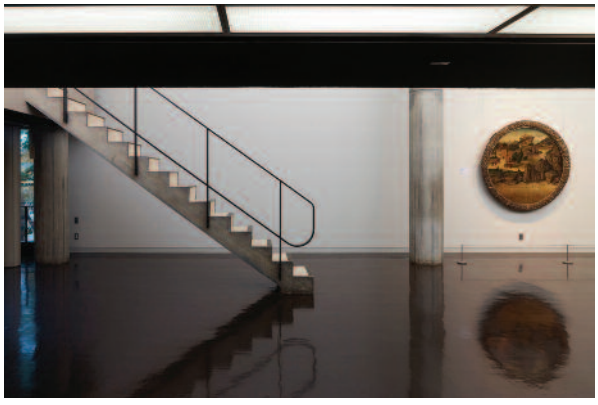

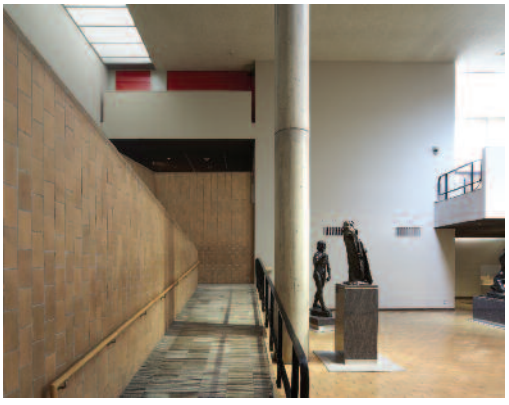

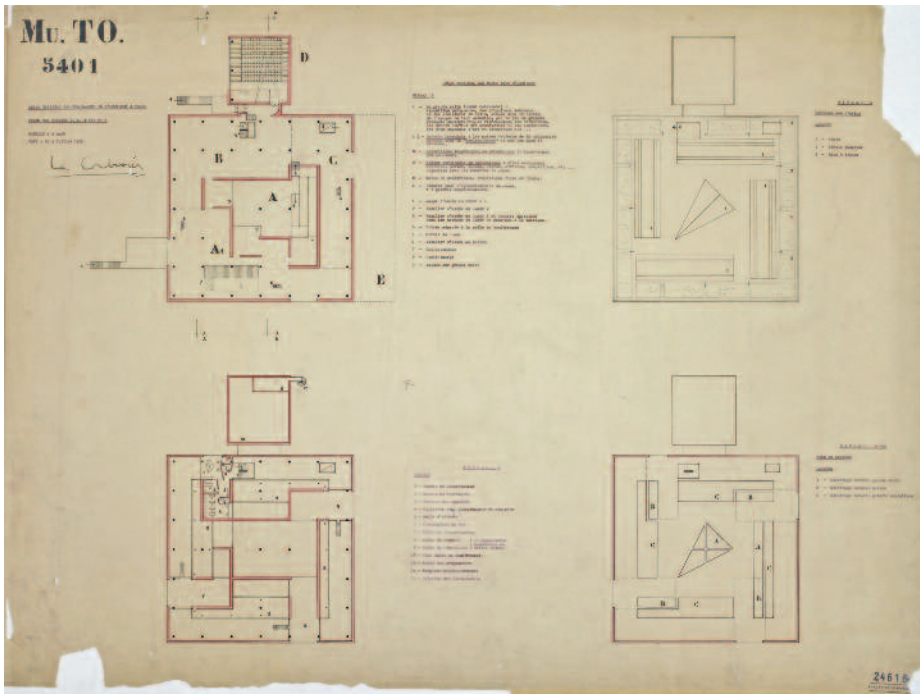

Planche de plans du Musée National des Beaux-Arts de l'Occident et planche du Musée mondial de Genève (1929), projet non réalisé de Musée à croissance illimitée. FLC 24616 et FLC 24510.

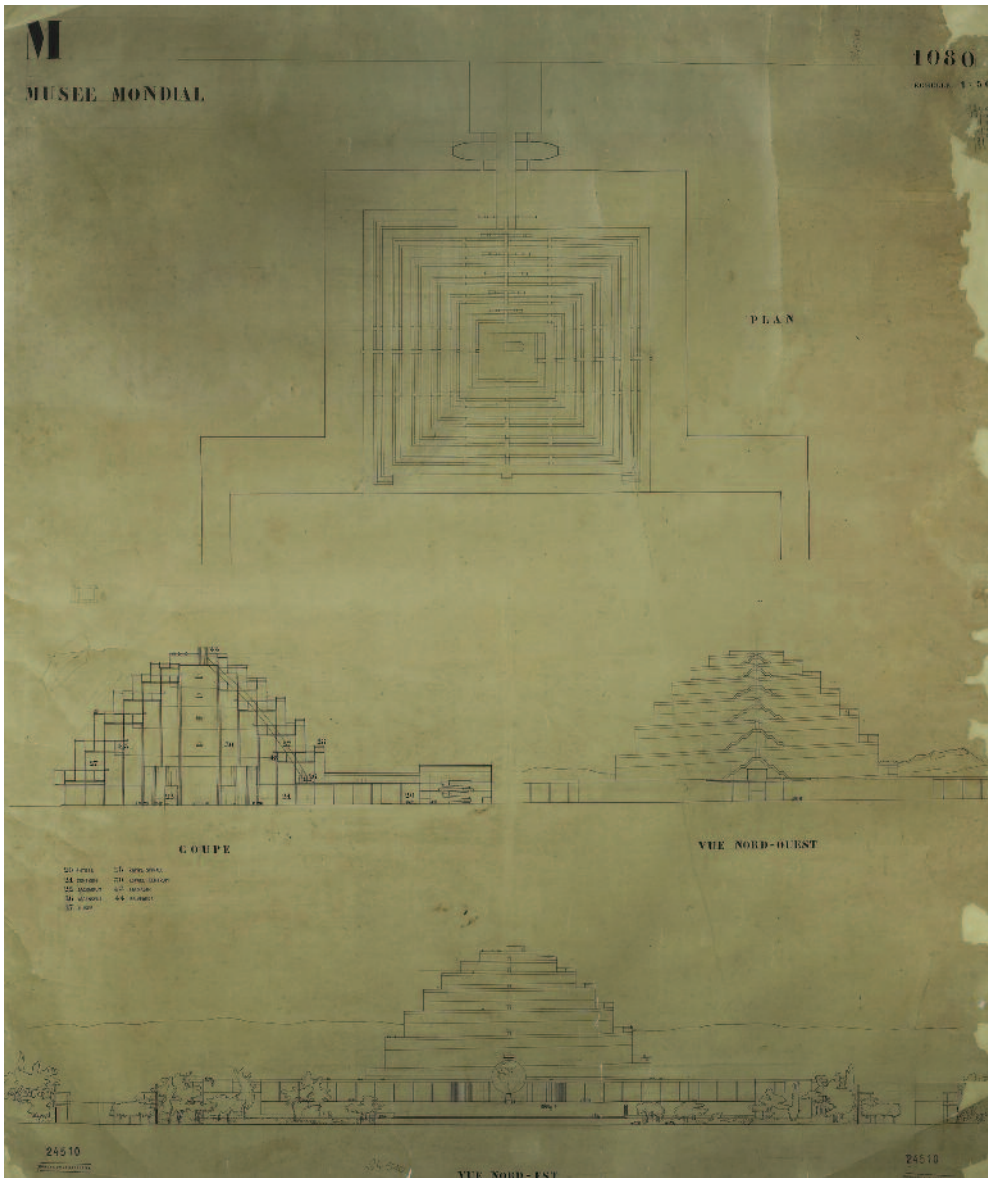

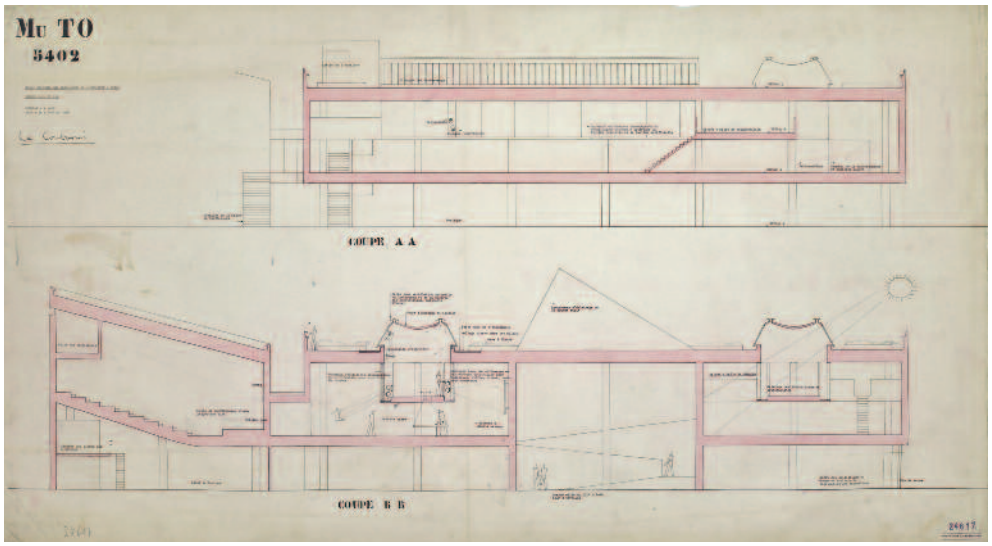

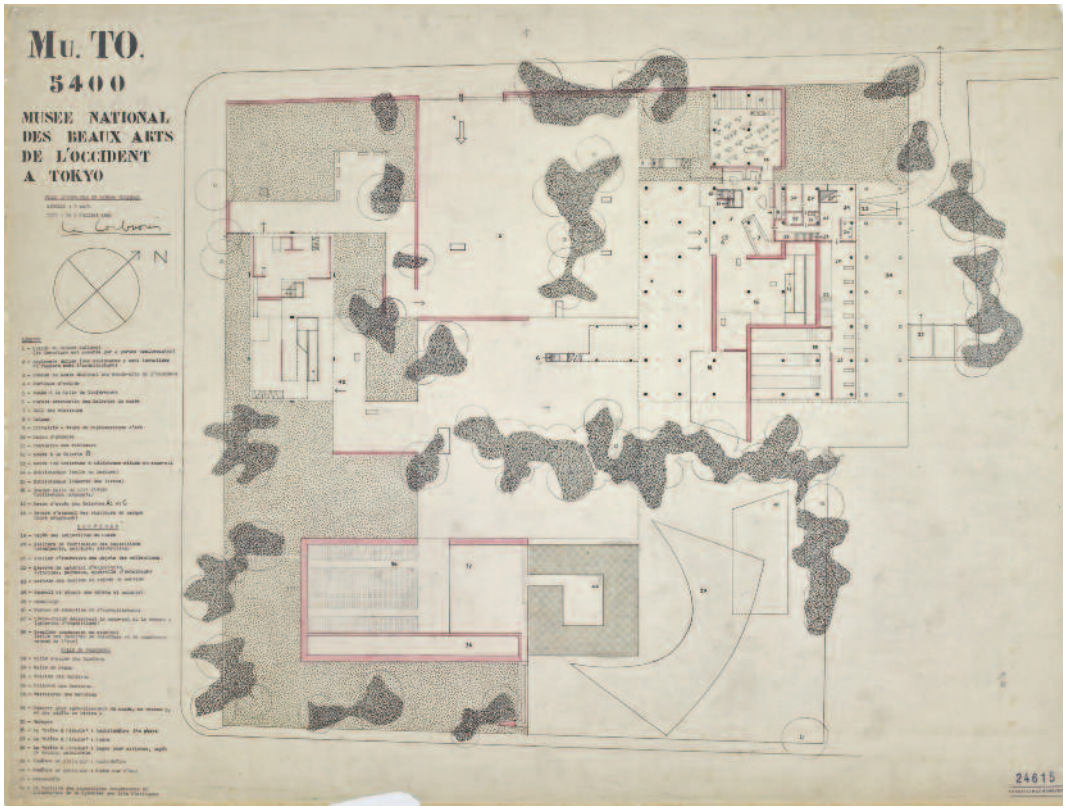

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident.
De haut en bas :
Coupes transversale et longitudinale. FLC 24617.
Plan de masse : initialement, le projet prévoyait des équipements complémentaires comme un théâtre baptisé « La boîte à miracles ». FLC 24615.
Elévation principale du musée. FLC 24623.

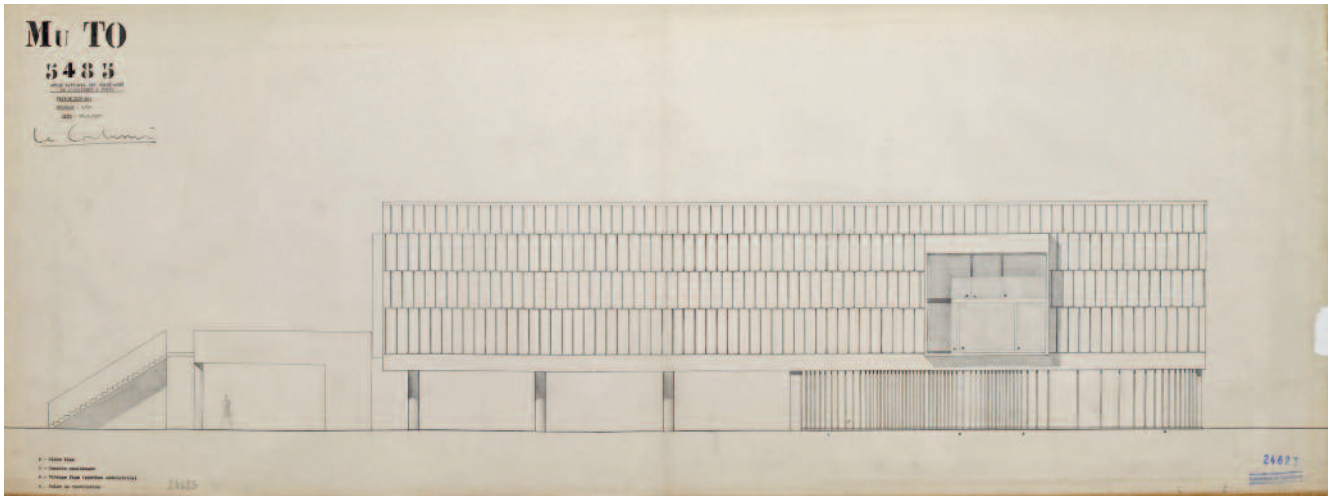

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

II (a) Description de l'élément

La Maison de la Culture a été entièrement conçue par Le Corbusier qui inaugure l'ensemble du gros œuvre achevé, en mai 1965, quelques mois avant son décès. Au sein de l'atelier, Iannis Xenakis, puis José Oubrerie et Robert Rebutato ont contribué au projet. Après le décès de Le Corbusier en août 1965, les travaux du second œuvre sont achevés par son ancien chef d'agence, André Wogenscky, dans le plus grand respect du projet corbuséen. Le mobilier, est confié à Pierre Guariche (1926-1995), fervent admirateur de Le Corbusier. (30)

La Maison de la Culture représente un équipement ambitieux pour une petite ville de 25 000 habitants : salle de spectacles avec ses annexes, foyer-bar, galeries d'exposition, auditorium, école de musique, bureaux. Un théâtre de plein air, situé aux pieds de la falaise sur laquelle se trouve implantée la Maison de la Culture, et accessible par une passerelle et un escalier monumental extérieurs, complètent le programme.
L'œuvre de Le Corbusier fut à son achèvement considérée comme l'un des prototypes des Maisons de la Culture qu'André Malraux, écrivain et ministre de la Culture invente en 1959 au niveau national. Œuvre singulière, autant que prototype, la Maison de la Culture de Firminy formalise pour la première fois l'un de ces équipements culturels complexes que Le Corbusier envisage aux pieds des immeubles d'habitation depuis ses projets théoriques de la *Ville Radieuse* (1935) et repris au chapitre « Loisir » de la *Charte d'Athènes* (1943).

Si le programme fut long à se dessiner, une seule solution formelle a prévalu tout au long de sa genèse, celle d'un édifice sculptural oblong qui s'étire, du nord au sud, sur 112 m. L'originalité du parti se lit particulièrement bien en coupe où les lignes inclinées des façades et l'élégante courbe de la toiture s'inscrivent dans un trapèze inversé. L'élan et le dynamisme exceptionnel qui se dégagent de cet édifice sont amplifiés par son implantation le long de la ligne de crête de la falaise d'une ancienne carrière où par ailleurs est installé un stade.
La façade ouest de la Maison de la Culture s'incline en porte à faux au-dessus du vide. De la complémentarité un peu brutale de la roche de couleur ocre, fracturée, et du béton brut de décoffrage, Le Corbusier joue pleinement pour donner une force plastique exceptionnelle au nouveau projet. Le dynamisme des lignes fuyantes de la coupe trapézoïdale de l'édifice est amplifié par sa situation en bordure de crête et par la vue en contre-plongée qui accuse l'élan de l'édifice. La façade ouest surplombe le vide de l'ancienne carrière. L'image de l'Acropole d'Athènes si prégnante chez Le Corbusier s'impose ici comme une référence évidente pour la mise en situation de ce temple de la jeunesse et de la culture. Le Corbusier évoque une « composition paysagère ».
Les pans ondulatoires, imaginés et conçus par Le Corbusier et Iannis Xenakis pour la première fois au Couvent de la Tourette, ajoutent à cette façade ouest un effet vibratoire qui accentue le dynamisme général des formes de l'architecture et du paysage. Enfin, la polychromie de la façade contribue encore à donner un rythme musical à cette façade dessinée et sculptée comme une composition musicale contemporaine ou un tableau de l'abstraction géométrique.

Le Corbusier orne le mur pignon sud d'un décor en relief à la demande de Eugène Claudius-Petit, maire de Firminy, en avril 1962. L'artiste ne donne pas de nom à sa composition qui, articulée autour des lignes d'une croix au branches brisée, reprend quelques-uns des thèmes qui lui sont chers dans son œuvre peinte et sculptée : à cheval sur la ligne horizontale un rappel de la série des tableaux intitulée *Taureaux* (1952-1963), en particulier *Taureau I* (1952), en bas à gauche un motif comparable à ceux que l'on retrouve dans ses tableaux ou ses sculptures Ozon, Ubu et Panurge. Enfin deux têtes d'enfants rappellent probablement la destinée initiale de cette maison. Ainsi le thème pourrait-il être une allégorie du programme de l'établissement : « confronter les jeunes aux œuvres d'art contemporain ».
L'accès à l'édifice monté sur pilotis se fait par une rampe et un porche situés en façade est. La distribution interne occupe trois niveaux : au rez-de-chaussée se trouvent la chaufferie, le foyer en double hauteur relié à l'étage supérieur par un escalier en béton, et d'anciennes loges d'artistes ; au niveau 1 sont installés l'accueil, une salle de spectacle, un auditorium-cinéma, des « rues » d'exposition, l'ancienne bibliothèque et les ateliers d'art plastique affectés à de nouveaux usages de centre d'interprétation du site de Firminy-Vert ; enfin à l'étage les bureaux voisinent avec l'école de musique.

Ci-contre :
Maison de la Culture de Firminy. Façade est à pans ondulatoires et façade pignon agrémentée d'un bas-relief.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2008.

Vue aérienne du site de Firminy-Vert, le nouveau quartier d'habitation voulu par le maire, Eugène Claudius-Petit, ancien Ministre de la reconstruction de 1948 à 1953. Le nouveau quartier conçu par des émules de Le Corbusier et du Mouvement Moderne est surplombé par une Unité d'habitation réalisée à titre posthume. Dans la cuvette du site, inscrit dans une voie en anneau, le Centre de recréation du corps et de l'esprit, voulu par le maire et Le Corbusier comme le complément indispensable aux logements. C'est là qu'est implantée la Maison de la Culture, réalisée à proximité d'un stade et d'une église – œuvres posthumes de Le Corbusier – et d'une piscine, œuvre d'André Wogenscky. L'ensemble illustre l'article 2 de la Charte d'Athènes dédié à l'équilibre entre l'indiviuel – les logements – et le collectif – les services.

(30) Sur la Maison de la Culture et sur l'ensemble des réalisations de Le Corbusier à Firminy on se reportera à l'étude récente de Gilles Ragot, *Le Corbusier à Firminy. Manifeste pour un urbanisme moderne,* Editions du patrimoine, Paris, 2012.

L'espace intérieur largement ouvert sur deux niveaux donne à apprécier la courbe de la toiture ainsi que l'inclinaison des façades, en particulier à l'ouest où la pente est mise à profit pour installer des gradins utiles à la salle de spectacle et à l'auditorium.

L'ossature est constituée de portiques transversaux en béton armé, distants de sept mètres. L'élan et le dynamisme, autant que l'originalité technique de l'édifice tiennent pour beaucoup à sa toiture courbe qui lui donne un caractère sculptural. A plus de soixante-dix ans, Le Corbusier atteste de sa capacité à se renouveler et à donner le ton, une fois de plus, d'une nouvelle orientation à l'architecture moderne.
Depuis plusieurs années, Le Corbusier étudiait différentes solutions de toitures courbes reposant sur des câbles d'acier, en particulier pour la couverture d'un gymnase à Bagdad au sein d'un ambitieux complexe sportif olympique. Ces recherches comparables à celles contemporaines de Roland Rainer à Brême en Allemagne, ou d'Eero Saarinen et son ingénieur Fred Severud aux Etats-Unis, placent une nouvelle fois l'atelier Le Corbusier à la pointe de l'innovation formelle et technique. La solution technique, mise au point par l'entreprise de gros-œuvre Stribick, est une solution hardie de dalles Celium posées, en voûte inversée, sur 132 câbles groupés par deux. La solution technique est génératrice de nouvelles formes architecturales.
La Maison de la Culture de Firminy offre ainsi une exceptionnelle contribution au renouvellement des formes et des conceptions spatiales de l'architecture moderne. Conçue au début des années soixante, en plein triomphe de l'orthodoxie moderne fondée sur une géométrie primaire rigoureuse, elle réoriente l'architecture moderne, par ses façades inclinées et son toit courbe, vers un registre formel nouveau : celui d'une architecture-sculpture.

II (b) Historique et développement

Historique et développement de l'environnement de la Maison de la Culture

La Maison de la Culture est réalisée dans le nouveau quartier de Firminy, conçu par Charles Delfante, André Sive et Marcel Roux, ces deux derniers sont membres des CIAM. Le quartier moderne est baptisé « Firminy-Vert » selon une terminologie corbuséenne directement empruntée à son ouvrage la *Ville Radieuse* (1935).
Surnommée « Firminy-La-Noire », Firminy est dans les années cinquante un centre industriel et minier important. Elu maire de la ville en mai 1953, Eugène Claudius-Petit, ami de Le Corbusier, décide de moderniser la ville et de construire un nouveau quartier de 1 000 logements neufs entourés d'espaces verts où sont adaptées les règles des CIAM à un site majestueux mais à la topographie fortement accidentée. Devenu l'emblème du profond changement voulu par le maire, Firminy-Vert est réalisé entre 1953 et 1961 et reçoit le prix « Urbanisme 1961» décerné par le ministère de la Construction.

Selon le principe fondamental de la *Chartes d'Athènes* (article 2) de recherche d'équilibre entre le respect de la sphère privée au sein d'un logement de qualité, et le bénéfice de services partagés, le quartier de Firminy-Vert est doté d'écoles et de commerces, mais aussi d'un ensemble exceptionnel d'équipements culturels, cultuels et sportifs au pied des nouveaux immeubles d'habitation. Claudius-Petit, qui souhaite faire de ce nouveau quartier une opération exemplaire de l'urbanisme moderne, baptise cet ensemble d'équipements « Centre de recréation du corps et de l'esprit » selon une terminologie à nouveau empruntée à Le Corbusier.

La Maison de la Culture est la première et la pièce maîtresse de cet ensemble d'équipements dont la conception est confiée à Le Corbusier. Le Centre de recréation du corps et de l'esprit comprend également un stade, un théâtre de plein air, et une église toutes œuvres de Le Corbusier, mais réalisées à titre posthume, et une piscine dont Le Corbusier avait fixé l'emplacement et le gabarit, mais qui sera réalisée par André Wogenscky.

Cet ensemble exceptionnel d'équipements pour une petite cité industrielle se trouve symboliquement à l'articulation entre la ville historique et le nouveau quartier de Firminy-Vert. Il épouse la forme d'un ovale écrasé, dans la dépression de la cuvette de Firminy, étagé sur une déclivité de 55 m, depuis le cimetière jusqu'au point bas de Firminy-Vert. La voie périphérique en anneau que dessine Le Corbusier en matérialise les contours.
Le site est marqué par la cicatrice de la profonde entaille que laisse l'ancienne carrière de pierre. De cette dépression, Le Corbusier tire toute la force plastique de sa composition paysagère et urbaine et met en scène la Maison de la Culture qu'il implante sur la crête

Ci-contre :
Maison de la Culture de Firminy, détail de la façade,
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2008.

de la falaise. La surélévation de l'édifice sur des pilotis, ses lignes élancées en porte à faux au-dessus du vide et son élégante toiture courbe, amplifient puissamment cette disposition ascensionnelle qui tire le meilleur parti du contexte.

Au pied de la falaise, en contre-bas de la Maison de la Culture, est implanté le Théâtre en plein air dont les tribunes épousent la forme et le relief de la colline à la manière d'un théâtre antique. Un escalier monumental prolongé par une passerelle de béton qui conduit à la Maison de la Culture et de la Jeunesse, et la falaise de couleur ocre offrent un fond de scène dépouillé.
Le terrain de sport – athlétisme et terrain de football – est installé au fond de l'ancienne carrière. Les tribunes du stade épousent la déclivité du flanc ouest de la falaise.
À proximité Le Corbusier a prévu l'emplacement de la piscine. Enfin, la verticale de l'Église Saint-Pierre, édifiée plus tard, vient caler la composition en son point bas.
Le Corbusier contrôle également le tracé des voies piétonnières qui traversent le site, dont il souhaite faire un site sans voiture. Avant son décès, Le Corbusier dessine également le tracé des haies, des guichets d'accès, de l'éclairage public, décide de l'implantation des clôtures et de la végétation.

À l'exception de la piscine, toutes ces constructions sont issues de projets de Le Corbusier dessinés et validés avant son décès mais réalisés après sa mort.
Le Stade a été conçu par Le Corbusier, avec le concours au sein de l'agence de Iannis Xenakis, puis celui de José Oubrerie. Après le décès de Le Corbusier, le chantier est achevé sous la direction d'André Wogenscky. L'originalité de ce stade tient à sa situation dans l'ancienne carrière de pierre. Le Corbusier tire parti de la forme de cuvette allongée, taillée dans le roc à une profondeur moyenne de 15 mètres. Les spectateurs accèdent au stade au niveau des gradins hauts.

Maison de la Culture de Firminy. Façade ouest.
L'effet produit par l'inclinaison de la façade est amplifié par la falaise qu'elle surplombe. La courbe de la toiture épouse exactement celle des câbles d'acier qui la supportent.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2008.

L'Église Saint-Pierre (1960-1965 – 1968-2006) a été conçue par Le Corbusier de 1960 à 1965, avec José Oubrerie pour principal collaborateur à cette époque au sein de l'agence. Après le décès de le Corbusier, l'étude est reprise par Oubrerie (1969-2006) en 1969, un temps associé avec Louis Miquel (1969-1987) (31). Aline Duverger, Yves Perret et Romain Chazalon, en sont les architectes d'opération (1990-2006).
L'église achevée est d'une grande fidélité à l'avant-projet corbuséen. Elle s'impose également, selon le projet de Le Corbusier, comme la clef de voûte de la conception programmatique et urbaine du site. Avec l'église, le Centre de recréation du corps et de l'esprit est complet et trouve son équilibre grâce à la verticale du cône conçue à l'échelle du site et du paysage urbain.

Le Centre de recréation du corps et de l'esprit représente ainsi un ensemble majeur et exceptionnel de la zone tampon dessinée autour de la Maison de la Culture. Ajoutons aussi, la présence à proximité d'une Unité d'habitation, la cinquième et ultime Unité conçue par Le Corbusier, dont le chantier était engagé depuis huit mois au moment de la mort de l'architecte et qui fut achevée avec la plus grande fidélité par Wogenscky. Des quatre unités réalisées après le prototype de Marseille, il s'agit de la plus importante et de la plus conforme au modèle initial.

Ouverte au public depuis 1966, la Maison de la Culture poursuit depuis sans relâche ses missions culturelles. La solution hardie de toiture sur câbles a longtemps été une source d'infiltration d'eau. Une première restauration majeure a eu lieu en 1990. Mais en 2009, une nouvelle campagne de travaux fut entreprise pour remédier définitivement à ces problèmes d'étanchéité récurrents. La restauration complète de la toiture a été achevée en 2010.
En 1994, la ville de Firminy a entrepris la réfection totale du chauffage de la Maison de la Culture et de la Jeunesse en changeant de système. En 1997, elle a procédé à une campagne de désamiantage que l'État a pris en partie (15 %) à sa charge.
La restauration des façades et des intérieurs a été réalisée entre en 2010 et 2013.

Ci-dessous
Maison de la Culture de Firminy. L'espace ouvert sur deux niveaux du foyer.
La cheminée en métal est dessinée par le décorateur Pierre Gariche sur la base d'indications sommaires laissées par le Corbusier. La salle de spectacle se situe à l'étage. Les portes colorées donnent sur les anciennes loges d'artiste.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2008.

(31) La dénomination officielle : « Conception Le Corbusier, architecte (1960-1965), José Oubrerie, assistant. Réalisation (1970-2006) José Oubrerie, architecte » est le fruit d'un accord réalisé entre la Fondation Le Corbusier et José Oubrerie en mars 2009.

Maison de la Culture de Firminy.
De haut en bas.
Rue intérieure du premier étage de la maison. Le mobilier original est de Pierre Guariche.
Le sas d'entrée vitré situé en haut de la rampe extérieure d'accès.
Façade ouest : la Maison de la Culture domine l'ancienne carrière où est implanté le stade.
Deux escaliers monumentaux relient le petit foyer à un théâtre en plein air dont les gradins sont creusés dans la pente du terrain.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2008.

Page ci-contre
Maison de la Culture de Firminy.
De haut en bas.
Premier projet pour la Maison de la Culture. A l'origine l'édifice était prévu sur le flanc ouest de la carrière au-dessus des tribunes du stade. FLC 16811.
Profil en travers du site : de gauche à droite l'église Saint-Pierre, les tribunes du stade, le terrain de sport, la Maison de la Culture déplacée sur le flanc est de l'ancienne carrière. FLC 32237.
Planche de l'avant-dernier projet de la Maison de la Culture : les coupes montrent encore un toit incliné mais plat sur poutres qui sera finalement remplacé par une toiture courbe sur câbles d'acier beaucoup plus sculpturale.
FLC 16847.

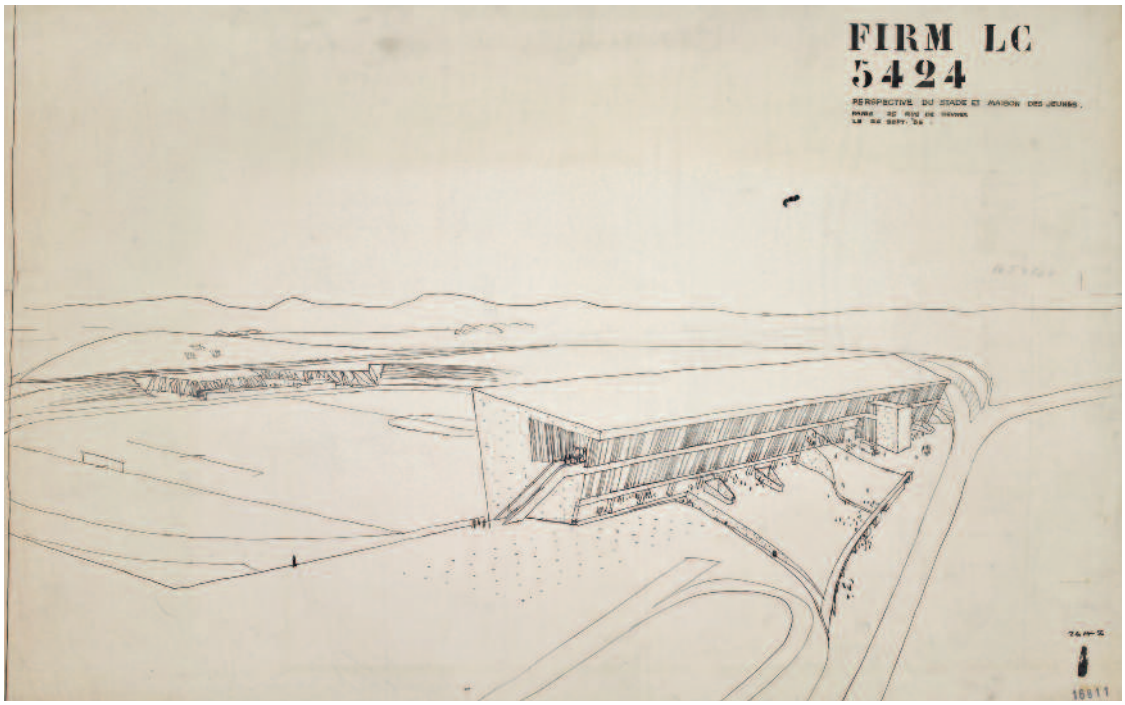
FIRM LC
5424

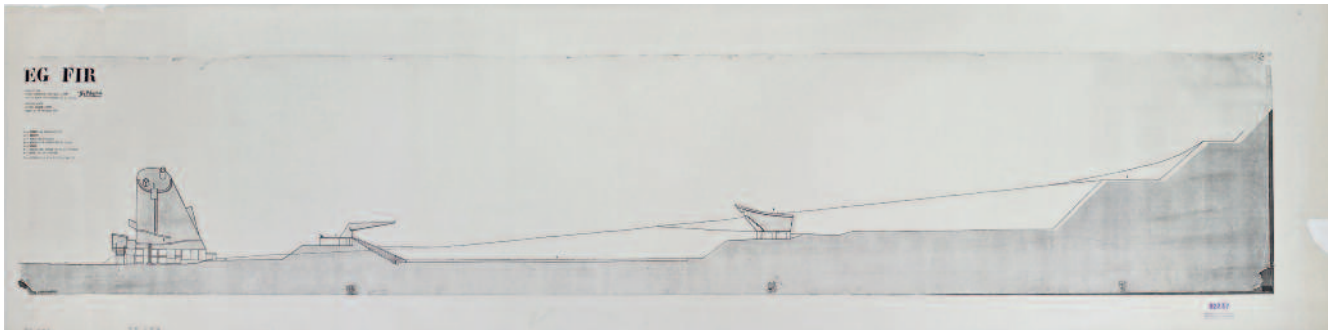
EG FIR

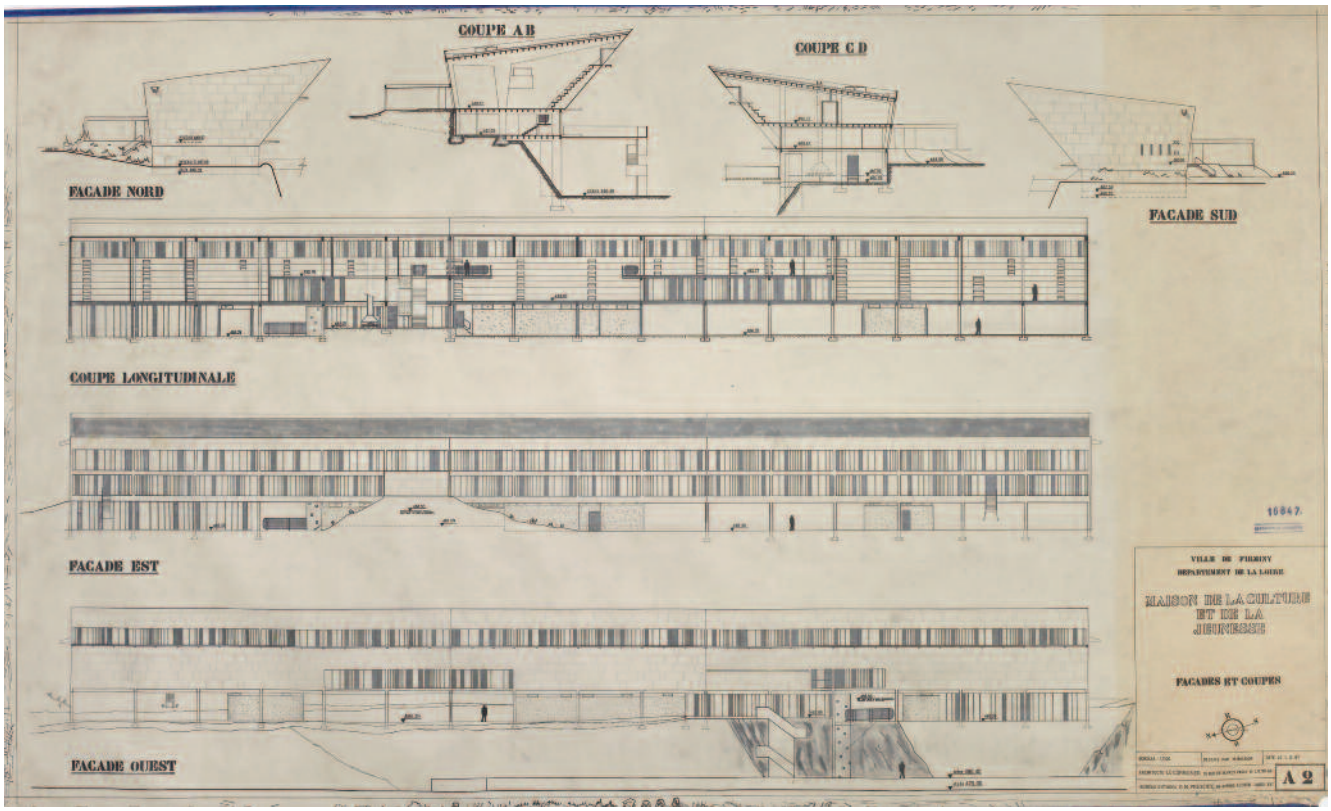
COUPE A B
COUPE C D
FACADE NORD
FACADE SUD
COUPE LONGITUDINALE
FACADE EST
FACADE OUEST
VILLE DE FIRMINY
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
MAISON DE LA CULTURE
ET DE LA
JEUNESSE
FACADES ET COUPES
A 2

CHAPITRE III

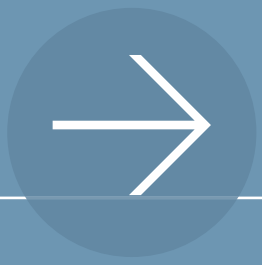

Justification de l'inscription

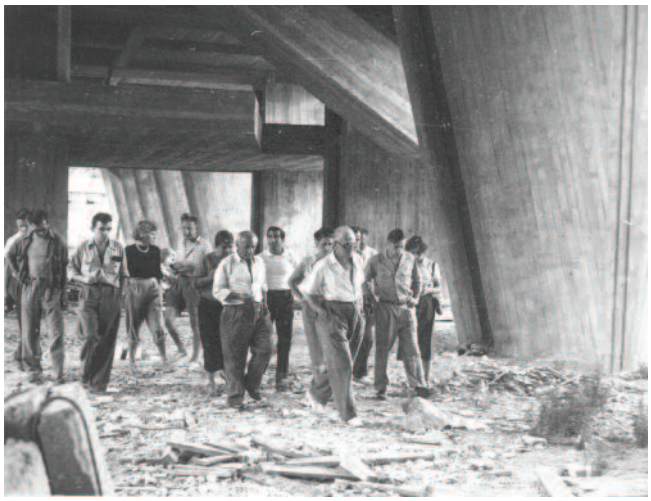

Visite de Picasso sur le chantier de l'Unité d'habitation de Marseile, en 1951. FLC L4(2)67.

III – 1(a) / Brève synthèse

a (i) Description factuelle

Conçue et réalisée entre le début des années vingt – période pionnière de la naissance du Mouvement Moderne – au milieu des années soixante qui marque le début de la contestation de cette architecture passée du statut d'avant-garde à celle d'architecture dominante à l'échelle de la planète, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne de l'histoire du Mouvement Moderne sur un demi-siècle. Elle témoigne d'une rupture radicale avec les styles, comme avec les méthodes de conception, les technologies, et les pratiques de chantier issues des siècles passés.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est un Bien sériel transnational qui comporte dix-sept éléments constitutifs répartis dans sept pays sur trois continents : Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse. Le Bien s'inscrit dans une zone géographique mondialisée, ce qui illustre la mutation profonde de l'architecture contemporaine et de la profession d'architecte au XX^{e} siècle.
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier appartient au même groupe historico-culturel, celui du Mouvement Moderne.

Numéro identification	Liste chronologique des éléments constitutifs			
1	1923	*Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris	Île-de-France	France
2	1923	*Petite villa au bord du lac Léman,* Corseaux	Vaud	Suisse
3	1924	*Cité Frugès,* Pessac	Aquitaine	France
4	1926	*Maison Guiette,* Anvers	Flandre	Belgique
5	1927	*Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart	Bade-Wurtemberg	Allemagne
6	1928	*Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy	Île-de-France	France
7	1930	*Immeuble Clarté*	Genève	Suisse
8	1931	*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt	Île-de-France	France
9	1945	*Unité d'habitation,* Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
10	1946	*Manufacture à Saint-Dié,* Saint-Dié-des-Vosges	Lorraine	France
11	1949	*Maison du Docteur Curutchet,* La Plata	Province de Buenos-Aires	Argentine
12	1950	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* Ronchamp	Franche-Comté	France
13	1951	*Cabanon de Le Corbusier,* Roquebrune–Cap-Martin	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
14	1952	*Complexe du Capitole,* Chandigarh	Pendjab	Inde
15	1953	*Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* Éveux	Rhône-Alpes	France
16	1955	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Taito-Ku	Tokyo	Japon
17	1953	*Maison de la Culture de Firminy,* Firminy	Rhône-Alpes	France

a (ii) Résumé des qualités

L'Œuvre architecturale de le Corbusier est directement associée à la révolution des idées en matière de formes, d'espaces et des technologies qui bouleverse l'architecture du XX^{e} siècle. Elle répond ainsi au critère (ii) « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ». Elle répond également au critère (vi) : en offrant « un exemple éminent […] d'ensemble architectural […] illustrant une période […] significative de l'histoire humaine », à savoir le Mouvement Moderne.
Les attributs de valeur de la VUE du Bien proposé illustrent ces deux critères et témoignent des réponses exceptionnelles qu'apporte *L'Œuvre architecturale de le Corbusier* aux enjeux fondamentaux de la société au XX^{e} siècle, enjeux qui fondent le Mouvement Moderne. Ces attributs sont :

Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier publiée et diffusée dans le monde entier est le support d'échanges et d'un débat d'idées à l'échelle mondiale, relayés par ses très nombreuses publications traduites dans le monde entier. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* cristallise pour la première fois, ou de manière exceptionnelle à l'échelle planétaire, quelques uns des concepts majeurs de l'architecture moderne : nouvelle écriture architecturale, plan libre, façade libre, toit-terrasse, notion d'espace/temps, industrialisation et normalisation du bâtiment, démocratisation de l'architecture.

Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est composée de réalisations qui sont fondatrices du Purisme architectural et du Brutalisme, deux composantes esthétiques majeures du Mouvement Moderne. Le Bien proposé apporte également une contribution fondamentale dans la rupture avec la tradition historiciste. Le Bien témoigne d'une invention plastique constante jusqu'aux prémices de l'architecture-sculpture.

Moderniser les techniques architecturales

L'industrialisation et la normalisation du bâtiment sont des outils pour abaisser les coûts et s'adressent au plus grand nombre. « L'industrie doit s'emparer du bâtiment » déclare Le Corbusier. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* illustre ce postulat et témoigne d'une pratique de recherche et d'expérimentation constante sur les matériaux – notamment le béton et le verre –, la normalisation du gros et du second œuvre, et l'industrialisation du bâtiment. Enfin, elle comporte quelques programmes standards types destinés à être multipliés.

Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne

L'utopie du Mouvement Moderne consiste à penser qu'il est possible de soigner les maux de la société par les seules vertus d'une architecture de qualité. Les modernes mettent l'homme au cœur de leurs préoccupations et s'attachent à lui procurer un nouveau mode de vie fondé sur l'équilibre entre le respect de la liberté individuelle et les services que peut lui offrir la collectivité. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* apporte des réponses nouvelles et radicales aux questions essentielles que posent l'habitat, le travail, et la regénération du corps et de l'esprit.

III – 1(b) / Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)

1] Critère (ii)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier témoigne d'un échange d'influences sans précédent et d'un exceptionnel débat d'idées pendant un demi-siècle, à l'échelle de la planète, sur la naissance et le développement du Mouvement Moderne. Face à l'académisme dominant dans le monde, *l'Œuvre architecturale de Le Corbusier* révolutionne l'architecture en témoignant de manière exceptionnelle et pionnière de l'invention d'un nouveau langage architectural en rupture avec le passé. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* marque la naissance de trois courants majeurs de l'architecture moderne : le Purisme, le Brutalisme et l'architecture-sculpture. La dimension planétaire qu'atteint l'ensemble de son œuvre construit sur quatre continents est un phénomène nouveau dans l'histoire de l'architecture et témoigne de son impact sans précédent. La contribution des réalisations qui composent la série proposée à l'inscription est d'autant plus forte que *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est relayée par les nombreux écrits de l'architecte immédiatement diffusés et traduits dans le monde entier. La complémentarité unique de l'œuvre construit et des publications, fait de Le Corbusier le porte-parole principal de cette nouvelle architecture, et de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* une œuvre observée, analysée, commentée et source d'inspiration ou de contestation constante à l'échelle de la planète.

2] Critère (vi)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est directement et matériellement associée aux idées du Mouvement Moderne dont les théories et les réalisations ont une signification universelle exceptionnelle au XXe siècle. Le Bien proposé incarne un « Esprit Nouveau » et tend vers une synthèse des arts à la croisée de l'architecture, de la peinture, de la sculpture. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est une contribution exceptionnelle aux solutions que le Mouvement Moderne cherche à apporter aux enjeux majeurs du XXe siècle :

→ inventer un nouveau langage architectural ;
→ moderniser les techniques architecturales ;
→ répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier matérialise les idées de Le Corbusier, relayées fortement par les Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) à compter de 1928. La contribution de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* à ces enjeux majeurs du XXe siècle n'est pas le fruit d'une réalisation exemplaire à un moment donné, mais la somme exceptionnelle de propositions construites et écrites, diffusées avec constance dans le monde entier sur une durée d'un demi-siècle.

3] Attributs de valeur et justification du Bien selon ces critères

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est directement associée à la révolution des idées en matière de formes, d'espaces et de technologies qui bouleverse l'architecture du XXe siècle. Les attributs de valeur de la VUE du Bien proposé répondent à des enjeux fondamentaux de l'architecture mais plus globalement de la société au XXe siècle.

Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est le support d'un exceptionnel échange et d'un débat d'idées à l'échelle mondiale, relayés par ses très nombreuses publications traduites dans le monde entier. La complémentarité unique de l'œuvre construit et de l'œuvre théorique représente son influence majeure dans le développement des idées sur l'architecture moderne et sa dimension humaine et sociale. Plusieurs réalisations de cette série ont acquis un statut d'icône du Mouvement Moderne. D'autres témoignent de l'exceptionnelle influence des œuvres de Le Corbusier dans le monde entier et de l'internationalisation du Mouvement Moderne sur tous les continents. La plupart des réalisations de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* cristallisent pour la première fois ou de manière exceptionnelle à l'échelle planétaire quelques uns des concepts majeurs de l'architecture moderne.

Villa Savoye à Poissy, France.
Vue depuis le séjour vers la terrasse et la rampe menant au solarium. Espace ouvert où se développe la promenade architecturale.
Ph. Cemal Emden, 2014.

Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier contribue de manière exceptionnelle à l'invention d'une nouvelle esthétique et d'un nouveau langage architectural en rupture avec toute forme d'académisme. L'innovation est plastique dans l'invention du Purisme, du Brutalisme et d'une architecture-sculpture, dans l'invention et l'application des « Cinq points pour une architecture nouvelle », et dans l'utilisation de la couleur et de la lumière comme matériaux à part entière.
L'innovation est aussi spatiale grâce à la déstructuration totale de l'espace traditionnel cloisonné au profit d'un espace ouvert, fluide, où se concrétise le concept révolutionnaire d'espace/temps.

Moderniser les techniques architecturales

L'innovation et la recherche sont au cœur de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* ; innovations formelles et spatiales déjà évoquées, mais également innovation technique. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* relève les défis de la standardisation, de la modélisation et de l'industrialisation du bâtiment. Tous ne sont pas couronnés de succès, mais la plupart des éléments de la série témoignent d'une ambition exceptionnelle dans ces domaines : béton projeté, béton précontraint, soudure à l'arc, toiture tendue sur câble, façades de verre, techniques anticipant la bio-climatisation, la préfabrication du second œuvre, l'expérimentation de matériaux artificiels.
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est aussi composée de standards typologiques uniques au monde, issus des recherches pour la *Ville radieuse* et la *Charte d'Athènes.* S'ils n'ont pas tous été copiés, ils ont constitué et constituent encore une source d'inspiration exceptionnelle pour les architectes du monde entier.

Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier répond aux enjeux posés par le logement et le confort de l'homme moderne dans la quête d'un équilibre et d'une harmonie entre les besoins individuels et collectifs de la société. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* invente de nouveaux modes de vie issus de la révolution machiniste. L'espace de vie, l'espace de travail, l'espace de loisir, mais aussi l'espace sacré en sont profondément bouleversés.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est un ensemble authentique, d'une invention et d'une cohérence intellectuelle et artistique rares et remarquables dans l'histoire de l'architecture moderne. Elle illustre, de manière exceptionnelle, l'utopie du Mouvement Moderne à améliorer la condition humaine grâce aux seules vertus d'une architecture nouvelle et universelle.

4] Contribution de chaque élément à la justification de l'inscription selon ces critères

Chaque élément de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne d'une exceptionnelle créativité et contribue à la justification du Bien selon plusieurs attributs de valeurs relevant d'un ou des deux critères retenus. N'est ici résumé, en une phrase, que la contribution essentielle de chaque élément. L'ensemble des attributs qui fondent la sélection de ces réalisations figure sous forme synthétique dans le tableau présenté dans les pages suivantes.

Résumé de la contribution principale de chaque élément à la justification du Bien

1		Les *Maisons La Roche et Jeanneret* (Paris, France, 1923) sont la première expression du Purisme en architecture. (Critère ii, attribut A)
2		La *Petite villa au bord du lac Léman* (Corseaux, Suisse, 1923) est l'archétype de la maison minimum. (Critère ii, attribut A)
3		La *Cité Frugès* (Pessac, France, 1924) est le prototype de cité standardisée dans les années vingt, d'une ambition inégalée à cette époque. (Critère vi, attribut D)
4		La *Maison Guiette* (Liège, Belgique-Région flamande, 1926), fondée sur le *Pavillon de L'Esprit Nouveau,* est la première commande reçue par Le Corbusier à l'étranger et symbolise sa reconnaissance précoce à l'échelle européenne. (Critère ii, attribut A)
5		Les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* (Stuttgart, Allemagne, 1927) sont deux modèles exceptionnels d'habitat en série pour le plus grand nombre ; elles connaissent un impact planétaire par l'écho international que reçoit la manifestation consacrée au thème du logement. (Critère vi, attribut D)
6		La *Villa Savoye et loge du jardinier* (Poissy, France, 1928) est l'icône absolue du Mouvement Moderne, immédiatement reconnue comme telle. (Critère ii, attribut A)
7		L'*Immeuble Clarté* (Genève, Suisse, 1930), issu du prototype de l'*Immeuble-villas,* est le prototype de la préfabrication du logement moderne de standing. (Critère ii, attribut A)
8		L'*Immeuble locatif à la Porte Molitor* (Boulogne-Billancourt, France, 1931) est le premier immeuble d'habitation au monde à façades entièrement vitrées. (Critère vi, attribut C)
9		L'*Unité d'habitation* de Marseille (Marseille, France, 1945), œuvre fondatrice du Brutalisme architectural, est l'essai majeur d'un nouveau mode d'habitat fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif. (Critère ii, attribut A)
10		La *Manufacture à Saint-Dié* (Saint-Dié des Vosges, France, 1946), issue des standards de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes,* est le prototype de l'Usine Verte qui révolutionne les conditions de travail. (Critère ii, attribut A)
11		La *Maison du Docteur Curutchet* (La Plata, Argentine, 1949) traduit l'influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* à l'échelle planétaire et témoigne de l'internationalisation du Mouvement Moderne après la Seconde Guerre mondiale. (Critère ii, attribut A)
12		La *Chapelle Notre-Dame-du-Haut* de Ronchamp (Ronchamp, France, 1950) est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX^{e} siècle. (Critère ii, attribut A)
13		Le *Cabanon de Le Corbusier* (Roquebrune Cap-Martin, France, 1951) est à la fois œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum, fondée sur une approche ergonomique et fonctionnaliste absolue. (Critère ii, attribut A)
14		Le *Complexe du Capitole* de Chandigarh (Chandigarh, Inde, 1952) est le chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance d'une nation qui s'ouvre en même temps à la liberté et à la modernité. (Critère ii, attribut A)
15		Le *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette* (Eveux, France, 1953) est une synthèse unique d'acquis du Mouvement Moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes et solutions révolutionnaires en matière d'habitat. (Critère ii, attribut A)
16		Le Musée *National des Beaux-Arts de l'Occident* (Tokyo, Japon, 1955), prototype du Musée à croissance illimitée transposable mondialement, atteste la réception de longue date de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au Japon et de l'universalisation du Mouvement Moderne. (Critère ii, attribut A)
17		La *Maison de la Culture* de Firminy (Firminy, France, 1955), programme innovant issu des concepts de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes,* anticipe les formes sculpturales modernes en architecture. (Critère ii, attribut A)

Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE Par ordre chronologique, selon numérotation d'identification de l'élément	CRITÈRE ii ***« Comment la série, prise dans son ensemble, a une influence exceptionnelle »*** Echange exceptionnel d'idées et de valeurs humaines sur une large période de temps : Le Corbusier introduit de nouveaux concepts architecturaux et urbains qui influencent la création architecturale mondiale pendant le XX[e] siècle. La série transnationale représente le manifeste construit de ces nouvelles orientations et de ces nouveaux concepts architecturaux.			CRITÈRE vi ***« Comment les réalisations reflètent ces idées »*** Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.		
	Attribut A **Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale**			**Attribut B** **Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural**		
	Exceptionnelle influence en tant que « chef d'œuvre »	Relation et influence forte avec une région du monde	Cristallisation d'idées qui ont eu un impact exceptionnel : prototype	Invention plastique	Cinq points pour une architecture nouvelle	Innovation spatiale
1 – Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, France, 1923		Influence à l'échelle mondiale grâce aux publications	Première expression du Purisme en architecture	Première application d'une polychromie puriste à l'intérieur et à l'extérieur	Première application des Cinq points avant leur rédaction	Mise en place du concept de « promenade architecturale »
2 – Petite villa au bord du lac Léman, Corseaux, Suisse, 1923			Archétype de la Maison minimum			Conception ergonomique et fonctionnaliste de l'espace
3 – Cité Frugès Pessac, France, 1924	Maisons ouvrière conçues comme des œuvres d'art		Tentative de taylorisme et industrialisation	Application de la polychromie puriste à l'échelle urbaine		Innovation spatiale dans des surfaces minimum
4 – Maison Guiette Anvers, Belgique, 1926		Fondée sur le *Pavillon de L'Esprit Nouveau,* 1[ère] commande à l'étranger symbolisant une reconnaissance européenne		Purisme : approche sculpturale de l'espace		« Promenade architecturale » ou 4[e] dimension de l'espace
5 – Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart, Allemagne, 1927	Images iconiques d'une nouvelle architecture du logement	Située dans la Weissenhof-Siedlung de Stuttgart où se cristallise la lutte de la modernité contre la tradition observée dans le monde entier	Première application exacte du modèle théorique de la Maison Citrohan		Première publication des Cinq points	Espaces flexibles et modulables
6 – Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy, France, 1928	Icone absolue du Mouvement Moderne		Manifeste construit des Cinq points	Chef d'œuvre du Purisme : conception sculpturale du toit-terrasse	Principes appliqués à un haut degré de radicalité	Rampes, promenade architecturale, toit-terrasse solarium

Contribution principale | Attribut secondaire | Autres attributs

CRITÈRE vi

« Comment les réalisations reflètent ces idées »

Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE	**Attribut C** **Moderniser les techniques architecturales et prendre en compte les défis de la production en série, de la standardisation et de l'industrialisation**			**Attribut D** **Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne à travers la recherche d'un équilibre entre l'individu et la société**			
	Expérimentations techniques et quête de l'industrialisation	Recherche de typologies standard	Modulor	Nouveau modes de vie	Habitat minimum	Logements à grande échelle	*Charte d'Athènes*
1 – Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, France, 1923	Système poteaux-poutres en béton	Recherches pour un mobilier standard		Maison d'un collectionneur d'art : espace ouvert et libre			
2 – Petite villa au bord du lac Léman, Corseaux, Suisse, 1923	Fenêtre en longueur	Expérimentation du standard de la Maison minimum à une travée		Maison unifamiliale à une travée. Intégration du paysage à travers la fenêtre en longueur	Recherche d'un espace maximal dans une surface minimale		
3 – Cité Frugès Pessac, France, 1924	Façade libre Standardisation du second œuvre Usage du « canon à ciment »			Prototype de cité standardisée dans les années vingt	Variations typologiques sur la base d'un module	Recherches pour un habitat minimum à une grande échelle	
4 – Maison Guiette Anvers, Belgique, 1926		Maison individuelle inspirée des principes de la machine à habiter du modèle Citrohan		Typologie de la Maison-atelier ouverte sur plusieurs niveaux			
5 – Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart, Allemagne, 1927	Application manifeste du schéma Dom-ino	Partie prenante de la cite expérimentale de logement (Werkbund)		Maison modulable (jour/nuit)	Modèle Citrohan	Modèles exceptionnels d'habitat en série	
6 – Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy, France, 1928				Plan libre	Loge du jardinier exemple unique de maison minimum type CIAM 1929		

Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE Par ordre chronologique, selon numérotation d'identification de l'élément	CRITÈRE ii ***« Comment la série, prise dans son ensemble, a une influence exceptionnelle »*** Echange exceptionnel d'idées et de valeurs humaines sur une large période de temps : Le Corbusier introduit de nouveaux concepts architecturaux et urbains qui influencent la création architecturale mondiale pendant le XXe siècle. La série transnationale représente le manifeste construit de ces nouvelles orientations et de ces nouveaux concepts architecturaux.			CRITÈRE vi ***« Comment les réalisations reflètent ces idées »*** Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.		
	Attribut A **Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale**			**Attribut B** **Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural**		
	Exceptionnelle influence en tant que « chef d'œuvre »	Relation et influence forte avec une région du monde	Cristallisation d'idées qui ont eu un impact exceptionnel : prototype	Invention plastique	Cinq points pour une architecture nouvelle	Innovation spatiale
7 – Immeuble Clarté Genève, Suisse, 1930			Issu de l'Immeuble-villas, prototype de la préfabrication du logement moderne de standing			Appartements traversants en duplex
8 – Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt, France,1931			Cristallisation de l'immeuble d'habitation en verre			Plan libre dans un immeuble de logements collectifs
9 – Unité d'habitation de Marseille, France, 1945	Essai majeur d'un nouveau mode d'habitat fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif		Exemple iconique de l'équilibre entre l'individuel et le collectif	Un des tous premiers exemples d'architecture brutaliste		Appartements traversants et en duplex répartis au-dessus et au-dessous de rues traversantes
10 – Manufacture à Saint-Dié, France, 1946			Prototype de la Ville Verte	Un des tous premiers exemples d'architecture brutaliste		
11 – Maison du docteur Curutchet, La Plata, Argentine, 1949		Témoigne de l'internationalisation de de l'architecture moderne après la Seconde Guerre mondiale			Réinterprétation des Cinq points	« Promenade architecturale » créant une succession exceptionnelle de points de vue et une vision dynamique de l'espace
12 – Chapelle Notre-Dame-du-Haut Ronchamp, France, 1950	Icône de l'architecture sacrée chrétienne			Module d'architecture-sculpture		

Contribution principale | Attribut secondaire | Autres attributs

CRITÈRE vi

« Comment les réalisations reflètent ces idées »

Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE	Attribut C **Moderniser les techniques architecturales et prendre en compte les défis de la production en série, de la standardisation et de l'industrialisation**			Attribut D **Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne à travers la recherche d'un équilibre entre l'individu et la société**			
	Expérimentations techniques et quête de l'industrialisation	Recherche de typologies standard	Modulor	Nouveau modes de vie	Habitat minimum	Logements à grande échelle	*Charte d'Athènes*
7 – Immeuble Clarté Genève, Suisse, 1930	Ossature métallique assemblée par soudure à l'arc	Typologie de l'Immeuble-villas		Appartements en duplex dans un immeuble collectif		Modèle d'immeuble pour classe moyenne bénéficiant de services communs	
8 – Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt, France,1931	Premier immeuble d'habitation au monde à façades entièrement vitrées			Nouveau concept d'immeuble à façade de verre offrant les joies essentielles : air, lumière, soleil et vue			Immeuble d'habitation type de la *Ville Radieuse* ou de la *Charte d'Athènes*
9 – Unité d'habitation de Marseille, France, 1945	Double ossature en béton et en métal	Prototype du modèle de l'Unité d'habitation	Conçue et construite aux mesures du Modulor	Mobilier intégré et services communs		Services collectifs	Immeuble standard type conforme à la *Charte d'Athènes*
10 – Manufacture à Saint-Dié, France, 1946	Première application du brise-soleil en Europe			Modèle d'usine verte améliorant les conditions de travail			Immeuble standard type conforme à la *Charte d'Athènes*
11 – Maison du docteur Curutchet, La Plata, Argentine, 1949	Système innovant de contrôle de l'air et de l'éclairage naturel		Application du Modulor dans tout l'édifice				
12 – Chapelle Notre-Dame-du-Haut Ronchamp, France, 1950	Couverture légère à double coque en béton						

Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE Par ordre chronologique, selon numérotation d'identification de l'élément	CRITÈRE ii ***« Comment la série, prise dans son ensemble, a une influence exceptionnelle »*** Echange exceptionnel d'idées et de valeurs humaines sur une large période de temps : Le Corbusier introduit de nouveaux concepts architecturaux et urbains qui influencent la création architecturale mondiale pendant le XX[e] siècle. La série transnationale représente le manifeste construit de ces nouvelles orientations et de ces nouveaux concepts architecturaux.			CRITÈRE vi ***« Comment les réalisations reflètent ces idées »*** Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.		
	Attribut A **Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale**			Attribut B **Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural**		
	Exceptionnelle influence en tant que « chef d'œuvre »	Relation et influence forte avec une région du monde	Cristallisation d'idées qui ont eu un impact exceptionnel : prototype	Invention plastique	Cinq points pour une architecture nouvelle	Innovation spatiale
13 – Cabanon, Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951	Œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum		Cristallisation de la notion de cellule minimum	Application de la notion de Synthèse des arts		Approche ergonomique et fonctionnelle d'un espace minimum
14 – Complexe du Capitole de Chandigarh, Inde, 1952	Chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance retrouvée d'une nation	Influence déterminante dans le sous-continent indien où il symbolise l'entrée dans la modernité	Prototype du centre civique moderne cristallisant 25 ans de recherche	Chef d'œuvre d'architecture-sculpture à l'échelle du site		Composition spatiale urbaine exceptionnelle, à l'échelle du site
15 – Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Eveux, France, 1953	Synthèse du Mouvement Moderne		Cristallisation du concept d'équilibre entre l'individuel et le collectif dans l'habitat	Edifice brutaliste : esthétique du béton brut	Réinterprétation des Cinq points	Utilisation exceptionnelle de la lumière comme matériau de construction de l'espace
16 – Musée national des Beaux-Arts de l'Occident, Tokyo, Japon, 1955		Atteste la réception de longue date de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au Japon et de l'universalisation du Mouvement Moderne	Prototype du Musée à croissance illimitée			Nouvelles conceptions de l'espace muséal
17 – Maison de la Culture, Firminy, France, 1955			Programme innovant issu des concepts de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes*	Anticipe les formes sculpturales modernes en architecture		Espace intérieur complexe dû aux formes courbes de la toiture et aux parois inclinées

Contribution principale | Attribut secondaire | Autres attributs

CRITÈRE vi

« Comment les réalisations reflètent ces idées »

Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE	**Attribut C** **Moderniser les techniques architecturales et prendre en compte les défis de la production en série, de la standardisation et de l'industrialisation**			**Attribut D** **Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne à travers la recherche d'un équilibre entre l'individu et la société**			
	Expérimentations techniques et quête de l'industrialisation	Recherche de typologies standard	Modulor	Nouveau modes de vie	Habitat minimum	Logements à grande échelle	*Charte d'Athènes*
13 – Cabanon, Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951		Equipement intégré	Entièrement conçu aux mesures du Modulor	Recherche d'un standard de d'habitat de vacances	Recherche pour la définition d'une cellule minimum		
14 – Complexe du Capitole de Chandigarh, Inde, 1952	Expérimentation précurseur de solutions bioclimatiques		Composition architecturale et urbaine au Modulor				Expression la plus aboutie des principes de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes*
15 – Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Eveux, France, 1953	Utilisation précoce du béton précontraint dans un édifice sacré et d'habitation		Entièrement conçu aux mesures du Modulor				
16 – Musée national des Beaux-Arts de l'Occident, Tokyo, Japon, 1955		Standard d'une nouvelle typologie de musées	Entièrement conçu aux mesures du Modulor				Immeuble standard type conforme à la *Charte d'Athènes*
17 – Maison de la Culture, Firminy, France, 1955	Structure innovante de toiture sur câbles d'acier			Espace ouvrant sur une nouvelle approche démocratique de l'art			Immeuble standard type conforme à la *Charte d'Athènes*

Développement de la contribution de chaque élément à la Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

Les Maisons La Roche et Jeanneret sont la première expression du Purisme en architecture.

• Contribution principale

En tant que première expression du Purisme architectural, elles exercent une influence majeure en France, et dans le monde entier, grâce aux nombreuses publications qui leur sont consacrées. Elles sont conçues l'année où Le Corbusier publie *Vers une Architecture,* trois ans après la publication d'*Après le Purisme* (1919), et cristallisent ainsi des idées ayant une influence exceptionnelle à l'échelle internationale. (Attribut A)

• Attribut secondaire

La Maison La Roche est également un bâtiment précurseur et exceptionnel pour ce qui concerne l'innovation spatiale, qui voit Le Corbusier révolutionner l'espace intérieur, et y développer ce qu'il appelle la « promenade architecturale », présentée aussi comme la quatrième dimension de l'espace : celle de l'espace/temps. (Attribut B)

• Autres attributs

Les Maisons La Roche et Jeanneret représentent, la première application des Cinq points pour une architecture nouvelle avant même sa théorisation en 1926. Puristes, elles affichent néanmoins, une dimension sculpturale, avec la composition de l'aile de la galerie de tableaux de la Maison La Roche, qui préfigure la quête d'une architecture-sculpture que Le Corbusier développera après la Seconde Guerre mondiale. (Attribut B)

Cette révolution formelle et spatiale est facilitée par l'expérimentation technique que représente l'usage précurseur du système poteau/poutre en béton appliqué à un habitat individuel. Les Maisons La Roche et Jeanneret sont également à la pointe de l'innovation dans la conception de l'aménagement intérieur et du mobilier comme élément constitutif de la conception de l'espace intérieur. (Attribut C)

La déconstruction de l'espace traditionnel induit un nouveau mode de vie, celui de l'homme moderne, ici, celui d'un collectionneur de tableaux puristes et cubistes dans un espace fluide, décloisonné, ouvert et équipé de meubles types. (Attribut C)

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

La Petite villa au bord du Lac Léman est l'archétype de la maison minimum.

• Contribution principale

Elle cristallise des idées ayant une influence exceptionnelle autour de la question fondamentale de l'habitat minimum et de l'habitat pour le plus grand nombre. (Attribut A)

• Attribut secondaire

La Petite villa au bord du Lac Léman relève de l'analyse ergonomique et fonctionnaliste de l'habitat dans une surface minimale et offrant un maximum de confort et d'espace. Cette analyse ergonomique et fonctionnaliste, exceptionnelle en 1923, vise à la recherche d'un standard typologique, repris, depuis, dans le monde entier : celui de la maison étroite à travée unique. (Attribut D)

• Autres attributs

La Petite villa au bord du Lac Léman représente aussi une œuvre avant-gardiste dans l'émergence d'un nouveau langage architectural, celui du Purisme, dont elle adopte dès 1923 la géométrie rigoureuse, et surtout la polychromie primaire qui participe de la construction de cette nouvelle conception spatiale dans un espace réduit. La fenêtre en longueur, une des premières de l'histoire de l'architecture, relève de l'expérimentation technique, et offre une nouvelle approche du cadrage sur le paysage et de la relation au site. (Attributs B et C)

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

La Cité Frugès est le prototype de cité de logements modernes en série dans les années vingt, d'une ambition inégalée à cette époque.

• Contribution principale

Elle propose un nouveau mode de vie, issu de conceptions formelles, techniques, spatiales et distributives sans précédent dans le logement en série. Les architectes et leur client, Henry Frugès, conçoivent la cité ouvrière comme une œuvre d'art à part entière. À ce titre la Cité Frugès est un défi social. Bien que Le Corbusier récuse cette appellation, les différents types de maisons de la Cité Frugès représentent une véritable révolution dans la conception de la maison minimum, et l'ensemble des cinquante maisons de la cité constitue une expérience de lotissement moderne d'habitat du plus grand nombre, inconnue alors à cette échelle quasi urbaine. (Attribut D)

• Attribut secondaire

À Pessac, Le Corbusier et Pierre Jeanneret réalisent pour la première fois l'utopie centrale du Mouvement Moderne : concevoir « l'habitation du riche et celle du pauvre » selon les mêmes conceptions artistiques. En l'occurrence, il s'agit de celles du Purisme, ce nouveau langage de formes et de couleurs pures dénuées de tout décor que Le Corbusier théorise dès 1919. La maison ouvrière est considérée, à l'instar de la villa de luxe, comme une œuvre d'art, position révolutionnaire à l'époque. La polychromie y est employée pour structurer l'espace intérieur mais aussi l'espace public urbain comme une composition abstraite. (Attribut B)

• Autres attributs

Cette attention ne porte pas uniquement sur les formes et les couleurs puristes employées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, mais aussi sur l'innovation spatiale. Le Corbusier et Pierre Jeanneret ne raisonnent pas en termes d'habitat minimum ; si les surfaces sont modestes, les solutions spatiales sont généreuses et visent à donner une très grande fluidité intérieures : escaliers et cheminées dégagées des parois, angles arrondis, cloisons courbes, amples terrasses, espaces sous pilotis. (Attribut B)

La Cité Frugès cristallise une idée qui a eu une influence exceptionnelle et universelle, celle de la taylorisation et de l'industrialisation du bâtiment qui révolutionne la création architecturale au XX^{e} siècle. De l'élément au tout, Le Corbusier et Pierre Jeanneret conçoivent un ensemble d'une absolue cohérence. Chaque maison est une combinaison d'un module type de 5 m de côté ; chaque module est composé de poutres ou de poteaux standardisés en béton ; chaque fenêtre standardisée est une combinaison d'éléments types ; chaque maison est-elle même un modèle type combinable et reproductible ; la cité, dans sa globalité, est, à l'échelle urbaine, une combinaison de maisons standardisées. Standardisation et variation sont au cœur du processus créatif. (Attribut A)

À Pessac, l'expérimentation technique porte sur tous les aspects de la construction. Le Corbusier et Pierre Jeanneret y expérimentent un module standard de poutres et de poteaux en béton, la préfabrication totale des fenêtres et des portes, et l'usage du canon à béton dans le domaine de l'habitat. Parmi les premières cités de logements modernes du début des années vingt (essentiellement en Allemagne, Belgique et Pays-Bas), la Cité Frugès est la seule à relever le défi de la modernité technique sur autant de points. Ces recherches visent à la recherche de standards économiques applicables sur d'autres théâtres d'opérations. (Attribut C)

Maison Guiette

Anvers, Belgique – Région flamande, 1926

Fondée sur le Pavillon de L'Esprit Nouveau, la Maison Guiette est la première commande reçue par Le Corbusier à l'étranger et symbolise sa reconnaissance précoce à l'échelle européenne.

• Contribution principale

La Maison Guiette est la première expression du Purisme architectural en Belgique, l'une des toutes premières hors de France. Elle a ainsi une influence déterminante dans une partie du monde : en Belgique et aux Pays-Bas, deux pays essentiels dans la naissance du Mouvement Moderne (Victor Bourgeois, Huib Hoste, Gerrit Rietveld, Mart Stam, etc.). (Attribut A)

• Attribut secondaire

Fortement inspiré des principes de « machine à habiter » de la Maison Citrohan, le langage

révolutionnaire du Mouvement Moderne y est appliqué avec une radicalité exemplaire. Dans cette résidence atelier, l'innovation spatiale est totale. Le plan offre une fluidité incomparable à cette époque grâce à l'utilisation importante de la courbe qui souligne les passages ainsi que les pièces d'eau. L'approche de la distribution et de la conception spatiale dépasse la simple résolution des problèmes fonctionnels pour atteindre une dimension sculpturale. (Attribut B)

• Autres attributs

La conception révolutionnaire de la Maison Guiette implique un nouveau mode de vie, lié à ses formes puristes radicales, et à sa conception spatiale fluide, souple, et à l'ouverture des niveaux les uns sur les autres. Ce nouveau mode de vie est également dû à la typologie de maison/atelier qui permet une nouvelle conception spatiale. (Attribut D)

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

Les Maisons de la Weissenhof-Siedlung sont deux modèles exceptionnels d'habitat en série pour le plus grand nombre ; elles connaissent un impact planétaire par l'écho international que reçoit la manifestation consacrée au thème du logement.

• Contribution principale

Ces maisons s'inscrivent dans une quête de logement à grande échelle reproductible. Toute la démarche, les choix formels, les nouvelles conceptions spatiales s'opposent aux modèles académiques de la maison bourgeoise traditionnelle. Dans les deux cas l'objectif à atteindre est la réalisation de « machines à habiter » pratiques et fonctionnelles : les deux bâtiments impliquent un nouveau mode de vie qui suscita de vives polémiques à l'époque. (Attribut D)

• Attribut secondaire

Les deux maisons sont réalisées dans le cadre de l'exposition d'architecture grandeur nature de la Weissenhof-Siedlung organisée par le Werkbund allemand, qui pour la première fois ne présentait pas uniquement des matériaux ou des pavillons temporaires, mais des maisons habitables destinées à devenir des logements à part entière à l'issue de la manifestation. Le succès de cette exposition à laquelle de très nombreuses publications furent consacrées, fut tel, qu'il contribua à donner aux deux maisons de Le Corbusier et Pierre Jeanneret un statut de chef d'œuvre de l'architecture moderne. Ces deux maisons eurent ainsi une très forte influence non seulement en Allemagne, mais dans le monde entier. (Attributs A et C)

• Autres attributs

La construction des deux Maisons de la Weissenhof-Siedlung est pour Le Corbusier l'occasion de publier pour la première fois les Cinq points pour une architecture nouvelle *(Fünf Punkte zu einer neuen Architektur von Le Corbusier und Pierre Jeanneret).* (Attribut B)

Les deux maisons sont l'objet d'exceptionnelles innovations spatiales. La maison individuelle est la première application exacte du modèle Citrohan. Elle présente une construction novatrice de l'espace : espace libéré sous les pilotis, séjour à deux niveaux avec mezzanine, décloisonnement et fluidité spatiale, toit-terrasse accessible et habité. (Attribut A)

Les maisons jumelées offrent une autre solution révolutionnaire, celle d'un espace flexible (« Maison transformable »). Selon les principes du taylorisme, les portes coulissantes et le mobilier facilement déplaçable permettent d'aménager l'espace nécessaire aux fonctions diurnes et nocturnes qui se succèdent. (Attribut B)

L'innovation technologique et la recherche de standards sont au cœur de la conception de ces maisons. Les qualités spatiales des deux maisons sont issues d'une application rigoureuse du principe d'ossature issu du schéma Dom-Ino : ossature de poteaux-poutres en béton, remplissage de blocs de béton cellulaires. Elles sont permises également par la fabrication rationalisée de certains éléments du second œuvre – casier destiné à recevoir les lits, niches, placards – qui permettent la flexibilité de l'espace des maisons jumelées. (Attribut C)

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

La Villa Savoye est l'icône absolue du Mouvement Moderne, immédiatement reconnue comme telle.

• Contribution principale

À peine achevée, la Villa Savoye est présentée à l'exposition que le MoMA de New-York consacre au *Style international* en 1932. La villa devient une icône de l'architecture moderne ayant une influence incontestable en tant que chef d'œuvre. La villa répond aux canons du Purisme, et des Cinq points pour une architecture nouvelle, mais la composition du solarium sur le toit terrasse possède déjà une dimension sculpturale qui se retrouve encore dans d'autres œuvres puristes ou brutalistes de Le Corbusier, comme le toit terrasse de l'*Unité d'habitation de Marseille.* (Attribut A).

• Attribut secondaire

Sur le site, se trouve aussi la loge du jardinier, qui est l'exacte réplique du projet de maison minimum présenté au premier congrès des CIAM à Francfort (1929) consacré à l'habitat minimum. De la villa de luxe à la maison ouvrière minimum, sont ainsi réunis et confrontés, à Poissy, les deux pôles de la recherche corbuséenne qui permettent d'apprécier l'objectif, devenu l'utopie principale du Mouvement Moderne : concevoir la même architecture pour tous au-delà des clivages sociaux. (Attribut D)

• Autres attributs

Le Corbusier et Pierre Jeanneret y font preuve d'une innovation spatiale révolutionnaire, en y introduisant la quatrième dimension de l'espace, celle de la relation espace/temps. Depuis le rez-de-chaussée et l'arrivée de l'automobile sous la maison, jusqu'au toit terrasse, ils mettent en scène le déplacement dans la maison au fil d'une rampe continue et d'un escalier hélicoïdal traité comme une sculpture. (Attribut B)

La Villa Savoye implique un nouvel art de vivre. La fluidité spatiale issue de la prise en compte des mouvements de l'usager se traduit par un plan ouvert, ou les pièces s'enchaînent sans rupture. Ainsi, la salle-de-bains des parents est complètement ouverte sur la chambre avec laquelle elle constitue une entité spatiale unique. (Attribut D)

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

L'Immeuble Clarté, issu du prototype de l'Immeuble-villas, est le prototype de la préfabrication du logement moderne de standing.

• Contribution principale

L'Immeuble Clarté est l'archétype de la préfabrication, de la standardisation et de l'industrialisation du bâtiment appliqué pour la première fois à un immeuble de logements, inaugurant ainsi des pratiques dont l'impact sera considérable, à grande échelle, après la Seconde Guerre mondiale. (Attribut A)

• Attribut secondaire

L'Immeuble Clarté représente la version la plus aboutie du standard typologique de l'Immeuble villas qui préfigurait les Unité d'habitation. (Attribut C)

• Autres attributs

L'innovation technique porte notamment sur :

- → la procédure de montage à sec – sans intervention de liants hydrauliques longs à sécher – permettant une accélération du processus de fabrication et une économie financière ;
- → la soudure à l'arc de la structure en acier, première application mondiale à un immeuble de logement ;
- → la préfabrication légère de tous les éléments de l'ossature et de la façade de pans de verre ;
- → les fenêtres coulissantes sur billes, innovantes à l'époque, devenues, depuis, un standard de la production industrielle contemporaine. (Attribut C)

L'Immeuble Clarté présente un haut niveau d'innovation spatiale, exceptionnel à l'époque, dans le domaine de l'habitat, y compris dans l'habitat de standing dont il fait partie. Les appartements sont en duplex traversant, et d'une grande fluidité spatiale grâce à un effort de décloisonnement et à l'emploie d'une ossature ponctuelle de poteaux en acier. La mise en forme architecturale épurée, et l'ensoleillement optimal qu'offrent les façades vitrées, accentuent le caractère innovant de la conception spatiale. (Attribut B)

La conception spatiale formalise un nouveau mode de vie fondé sur la libération des corps et du déplacement de « homme moderne » dans l'espace – efficace, rationnelle, pratique – à laquelle aspirent Le Corbusier et les architectes du Mouvement Moderne. L'Immeuble Clarté devient ainsi un archétype de l'immeuble de logement collectif de standing des classes moyennes aisées issu du modèle typologique de l'immeuble-villas comprenant logements et services intégrés. (Attribut D)

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

L'Immeuble locatif à la Porte Molitor est le premier immeuble d'habitation au monde à façades entièrement vitrées.

• Contribution principale

L'Immeuble locatif à la Porte Molitor est la cristallisation d'une idée ayant une influence exceptionnelle à l'échelle mondiale dans l'histoire de l'architecture : il est le premier immeuble d'habitation de verre. Il concrétise l'idéal d'hygiène et de pureté que recherchaient les théoriciens allemands du début du siècle et que Mies Van der Rohe avait rêvé dans son projet non réalisé de gratte-ciel de verre en 1923. Les façades entièrement vitrées, libres, indépendantes de l'ossature béton, et montées à sec représentent une innovation technique majeure et durable dans l'histoire de l'architecture et de l'habitat en particulier. (Attributs A et C)

• Attribut secondaire

L'immeuble préfigure les principes de la ville radieuse : il est au cœur de la métropole, à proximité immédiate de parcs et d'équipements sportifs nombreux (stades, piscine, courts de tennis) qui, alliés aux logements, réalisent cet idéal moderne de l'alliance du collectif et de l'individuel (Attribut D)

• Autres attributs

L'Immeuble locatif à la Porte Molitor contribue fortement à l'invention d'un nouveau langage architectural. À chaque étage, du sol au plafond, les deux façades sur rue sont entièrement constituées de pavés ou de pans de verre. Les pavés de verre sont situés en allège afin de préserver l'intimité des habitants. On les retrouve également massivement sur la cour de service où ils permettent d'apporter de la lumière tout en préservant de la vue. Hygiène, pureté, transparence, lumière naturelle abondante génèrent à l'intérieur une conception spatiale totalement en rupture avec les codes de son temps, celle du PLAN LIBRE appliqué à un immeuble d'habitation. (Attribut B)

L'Immeuble locatif à la Porte Molitor représente aussi une date importante dans l'invention d'un nouvel art de vivre urbain, où grâce aux façades de verre, les habitants jouissent de ce que Le Corbusier nomme les joies essentielles : l'air, la lumière, le soleil et la vue. Ce contact direct entre intérieur et extérieur dans un immeuble d'habitation n'a pas d'équivalent auparavant dans l'histoire de l'architecture. Ce principe s'est depuis répandu dans le monde entier. (Attribut D)

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

L'Unité d'habitation de Marseille, œuvre fondatrice du Brutalisme architectural, est l'essai majeur d'un nouveau mode d'habitat fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif.

• Contribution principale

Elle est un chef d'œuvre d'une influence exceptionnelle sur l'histoire de l'architecture du XX^{e} et du XXI^{e} siècle. Elle cristallise vingt-cinq années de recherches en matière d'architecture et d'urbanisme, autant sur le plan technique, que sur le plan formel, distributif et spatial ou social, en particulier l'alliance du collectif et de l'individuel. L'Unité d'habitation est baptisée, « Cité radieuse », nom qui évoque à lui seul l'utopie sociale du Mouvement Moderne.

• Attribut secondaire

L'Unité d'habitation de Marseille est la première grande manifestation du Brutalisme en France et dans le monde. À ce titre elle formalise un courant esthétique majeur du XX^{e} siècle. Innovation formelle mais également innovation spatiale avec la conception, pour la première fois, d'appartements en duplex traversants, emboîtés deux à deux au-dessus et au-dessous d'une rue intérieure. Le Corbusier allie économie, rationalité et fonctionnalité du plan, à la générosité spatiale qui manque ordinairement dans le logement collectif.

• Autres attributs

L'Unité d'habitation de Marseille est un chantier expérimental. Le Corbusier y relève de nombreux défis en matière de standardisation et d'industrialisation du bâtiment :

→ l'Unité d'habitation est un grand programme standard type de logement : c'est une unité au sens de la définition d'un standard reproductible : elle est l'unité de base d'un quartier, ou d'une ville. Elle est un morceau de *Ville Radieuse* ;

→ l'unité d'habitation est un prototype où Le Corbusier teste son principe structurel de casier à bouteilles : les appartements, dont chaque élément est standardisé, sont indépendants de l'ossature de béton. Ce principe est testé ici pour la première fois.(Attribut C)

L'Unité est l'archétype de l'immeuble conçu au Modulor, unité de mesure inventée par Le Corbusier et appliquée ici à tous les composantes de l'édifice. (Attribut C)

L'Unité d'habitation de Marseille est une réponse exceptionnelle aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne. L'édifice propose de multiples équipements partagés par tous les habitants : rue commerçante, locaux pour des clubs, école maternelle, salle de sport, scène de théâtre en plein air, toit terrasse accessible, hôtel intégré dans l'immeuble. Elle est l'archétype des CIAM pour atteindre l'équilibre entre l'homme et la communauté des hommes, idée figurant dès l'article 2 de la *Charte d'Athènes.* Grâce à ces équipements collectifs, et aux qualités fonctionnelle et spatiales de ses appartements équipés de mobilier intégré et d'équipements du confort moderne comme le vide-ordure, l'Unité d'habitation, propose ainsi un nouveau mode de vie, véritable alternative aux immeubles traditionnels de logements collectifs. (Attribut D)

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié des Vosges, France, 1946

La Manufacture à Saint-Dié, issue des standards de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes,* est le prototype de l'Usine Verte qui révolutionne les conditions de travail.

• Contribution principale

La Manufacture à Saint-Dié est la cristallisation d'une idée d'une influence exceptionnelle, celle de l'invention d'une usine verte. Le Corbusier oppose ce concept à l'image de « l'usine noire », héritée du XX^{e} siècle, avec l'ambition de transformer radicalement le cadre architectural des lieux de production. Il s'agit de réintroduire les notions de détente, d'harmonie et de joie dans la conception des lieux de travail. À ce titre, la *Manufacture à Saint-Dié* est le prototype de l'usine verte, l'un des programmes standard type des grands projets corbuséens. Elle est également un élément de l'urbanisme réformateur contenu dans la *Charte d'Athènes.* (Attributs A et C)

• Attribut secondaire

La Manufacture à Saint-Dié est le premier lieu d'expérimentation technique en Europe du brise-soleil. Ce dispositif, formel et technique, régule l'entrée de la lumière solaire dans l'édifice. Inventé par Le Corbusier, en 1936, avec ses collègues brésiliens, pour la conception du ministère de l'Éducation nationale de Rio (liste indicative du Brésil, i, ii, iv, 1996), ce dispositif s'est depuis imposé dans le monde entier. À Saint-Dié, le brise-soleil est non seulement une innovation technique mais également une innovation formelle en façade. (Attribut C)

• Autres attributs

La Manufacture à Saint-Dié est une des premières œuvres du Brutalisme par l'utilisation systématique du béton brut de décoffrage, la simplicité et la rudesse de ses formes, et par l'utilisation originale de la polychromie au service de la construction spatiale.

L'innovation spatiale passe ici par l'invention d'un mobilier adapté signé Jean Prouvé, Charlotte Perriand et Le Corbusier. (Attribut A)

La Manufacture à Saint-Dié propose un nouveau mode de vie dans le domaine du travail. « Le travail [...] peut donner à ceux qui l'accomplissent le sentiment de sa grandeur, la perception de sa beauté.* » La *Manufacture à Saint-Dié* est une œuvre majeure du fonctionnalisme et illustre de manière exceptionnelle l'utopie du Mouvement Moderne à changer le mode de vie des hommes par la seule force d'une architecture nouvelle de qualité. (Attribut D).

* *Les trois établissements humains,* Le Corbusier, page 106. Les éditions de minuit, 1959.

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

La Maison du Docteur Curutchet traduit l'influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* à l'échelle planétaire et témoigne de l'internationalisation du Mouvement Moderne après la Seconde Guerre mondiale.

• Contribution principale

La Maison du Docteur Curutchet est la seule réalisation de Le Corbusier en Amérique du Sud, si l'on excepte le ministère de l'Éducation nationale de Rio (1937-1943, L. Costa, O. Niemeyer, A. Reidy, J. Moreira, C. Léao, E. Vasoncelos), où il ne fut associé qu'à la phase de l'avant-projet. Elle illustre l'influence que l'œuvre corbuséenne a eu dans toute l'Amérique latine. C'est l'ensemble de l'écriture architecturale corbuséenne qui se diffuse ainsi depuis la maison Curutchet. Mais également, certains détails originaux de solutions spatiales, ou de façade brise-soleil de cette maison de La Plata se retrouvent dans des œuvres argentines, brésiliennes, chiliennes, colombiennes, et uruguayennes. (Attribut A)

• Attribut secondaire

La Maison du Docteur Curutchet présente un système innovant de contrôle de l'air et de l'éclairage naturel grâce à sa façade brise-soleil, composée de manière sculpturale, qui semble plaquée sur la maison comme un écran ou un masque. (Attribut C)

• Autres attributs

La Maison du Docteur Curutchet contribue fortement à l'invention d'une nouvelle esthétique en proposant une relecture des Cinq points pour une architecture nouvelle, trois décennies après leur énoncé. Elle propose également une étourdissante conception spatiale autour d'une rampe qui structure l'espace et établit une liaison constante entre intérieur et extérieur. (Attribut B)

La Maison du Docteur Curutchet est dessinée entièrement dans les proportions du Modulor. Il s'agit de la première application en Amérique du Sud, et une des premières au monde, de ce nouveau système de mesure universel inventé par Le Corbusier. (Attribut D).

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

La Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX^e siècle.

• Contribution principale

Elle remet en cause tous les codes du plan et des formes de l'architecture chrétienne. Dans le domaine de l'architecture sacrée, il y a un « avant » et un « après » Ronchamp. (Attribut A)

• Attribut secondaire

La Chapelle est une contribution exceptionnelle dans l'invention d'un nouveau langage architectural, vers une architecture-sculpture. Elle révolutionne la conception spatiale de l'architecture sacrée en rompant totalement avec toute référence à un plan en croix et par ses effets de dilatation et de contraction de l'espace accentué par un dosage savant de la lumière. (Attribut B)

• Autres attributs

L'épaisse toiture de la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut est une conception révolutionnaire qui s'assimile à une aile d'avion composée de deux fines membranes de béton de 6 centimètres distantes de 2,26 m. Elle est équipée d'un mobilier liturgique original dessiné par Le Corbusier et réalisé par le sculpteur-ébéniste Joseph Savina. (Attribut C)

Les formes et la conception spatiale de la chapelle induisent une nouvelle liturgie et une nouvelle relation du corps à l'espace sacré non seulement à l'intérieur, mais également à l'extérieur de la chapelle accessible par un chemin dont Le Corbusier mesure et maîtrise toutes les séquences. À ce titre, elle induit une nouvelle relation de l'homme face au sacré, en d'autres termes un nouveau mode de vie. (Attribut D)

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

Le Cabanon de Le Corbusier est à la fois œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum, fondée sur une approche ergonomique et fonctionnaliste absolue.

• Contribution principale

Le Cabanon représente l'aboutissement d'une recherche sur la notion de cellule minimale qui se situe au cœur des préoccupations des architectes modernes du XXe siècle. Au-delà de sa modernité, il renoue pleinement avec le mythe de la cabane primitive et fait écho dans le monde entier aux initiatives d'auto-construction ou d'habitat vernaculaire. C'est pour cela qu'il se présente comme un invariant universel qui cristallise une idée qui a un impact dans le monde entier. Malgré, ou précisément en raison de sa modestie, le Cabanon est une icône de l'architecture moderne. (Attribut A)

• Attribut secondaire

L'innovation spatiale est issue d'une réflexion extrême sur le fonctionnalisme et l'ergonomie. Chaque centimètre-carré répond à une fonction. Chaque meuble, fixe ou mobile, est dessiné pour s'adapter au mode de vie qu'exige un espace vital minimum. Simultanément, grâce au traitement du bois, au dessin du mobilier, au dosage de la lumière, à la polychromie du sol et du plafond, et à la peinture murale de Le Corbusier, cet espace minimum est riche d'une multitude de sous espaces aux qualités variées. (Attribut B)

• Autres attributs

Le Cabanon a aujourd'hui acquis le statut d'œuvre d'art.

Le Cabanon réalise l'idéal de synthèse des arts majeurs cher à La Corbusier. (Attribut B)

Le Cabanon est une œuvre unique, mais chaque élément – ossature, parois de bois, mobilier –, est conçu dans la perspective d'une possible standardisation. Le Cabanon lui-même est dans sa globalité une cellule, un standard. (Attribut C)

Le Cabanon est une réponse exceptionnelle aux questions posées par l'habitat de l'homme moderne. Il est dessiné selon le Modulor, nouveau système de mesure se voulant universel fondé par Le Corbusier à l'échelle du corps humain. Le Cabanon offre ainsi une réflexion exceptionnelle sur les nouveaux modes de vie de l'homme moderne. (Attribut D)

Une réplique exacte a été éditée par Cassina, déjà éditeur des meubles de Le Corbusier, Pierre Jeanneret et Charlotte Perriand. Cette réplique fait l'objet d'une exposition itinérante ; elle a déjà été présentée à Milan, Tokyo, Londres, Miami, New York, Paris, Barcelone et Madrid. D'autres copies réalisées par des étudiants en architecture ont été présentées notamment à Nantes et Saïtama. (Attribut A)

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

Le Complexe du Capitole de Chandigarh est le chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance d'une nation qui s'ouvre en même temps à la liberté et à la modernité.

• Contribution principale

Il témoigne de l'ouverture du sous-continent indien à l'architecture moderne après la Seconde Guerre mondiale. (Attribut A)

• Attribut secondaire

Le Complexe du Capitole est le prototype du centre civique moderne résultant de 25 ans de recherche. Il est directement issu des théories de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes* dont il est, avec l'ensemble du plan de la ville de Chandigarh, l'expression la plus aboutie. (Attribut D)

• Autres attributs

Le Complexe du Capitole a une influence déterminante dans tout le sous-continent indien et, au-delà, pour tous les pays émergents aspirant à une reconnaissance internationale. Il a notamment inspiré des architectes illustres comme Louis Kahn ou Oscar Niemeyer à Dacca et Brasilia. (Attribut A)

Le Complexe du Capitole est un chef d'œuvre d'architecture sculpturale monumentale, à l'échelle d'un site exceptionnel marqué par les contreforts de l'Himalaya. Le renouvellement des formes est particulièrement innovant dans la couverture hyperbolique du Palais de l'Assemblée. (Attribut A).

Sur le site du Complexe du Capitole, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est techniquement précurseur sur le plan des préoccupations de climatisation naturelle et d'économie d'énergie de ce début du XXIe siècle, grâce à l'adoption de solutions

bioclimatiques innovantes : brise-soleil, toits à double peau, orientation et conception des ouvertures pour une aération transversale, miroirs d'eau pour récupération des eaux pluviales et rafraichissement de l'air, jardins en terrasse. (Attribut C)
Le Complexe du Capitole est un exemple unique de l'utilisation du Modulor à l'échelle d'un espace public. Il s'inscrit parfaitement dans la silhouette de l'homme au bras levé du Modulor. (Attribut C)

Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette

Éveux, France, 1953

Le Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette est une synthèse unique d'acquis du Mouvement Moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes et solutions révolutionnaires en matière d'habitat.

• Contribution principale
Le Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette est construit trois décennies après l'énoncé du Purisme et des cinq points pour une architecture nouvelle. Sa force est d'en réinterpréter et d'en renouveler le contenu, et de marier ces moyens aux multiples dispositifs lumineux au point d'en faire une nouvelle icône de l'architecture moderne.

• Attribut secondaire
La lumière y est un matériau au service d'une exceptionnelle innovation spatiale. Le Corbusier y déploie toute une palette de dispositifs de contrôle de la lumière naturelle qui sculptent l'espace et les volumes : canon à lumière, mitraillette à lumière, rai de lumière, loggia, et les pans ondulatoires, dispositif inventé et utilisé pour la première fois ici, avec le musicien de renommée internationale Iannis Xénakis. (Attribut B)

• Autres attributs
Le Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette représente également une contribution essentielle aux idées du Mouvement Moderne dans sa capacité à cristalliser l'une des idées majeures affirmée par les CIAM, celle de l'équilibre entre l'individuel et le collectif, idée que Le Corbusier avait largement empruntée à la Chartreuse d'Ema à Galluzo, près de Florence, lors de sa visite en 1907. (Attribut A)
Le Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette est une réinterprétation des Cinq points pour une architecture nouvelle à travers une palette de formes primaires traitées de manière Brutaliste. (Attribut B)
Relever le défi de l'innovation technique passe ici par la première utilisation en architecture de la technique du béton précontraint, technique nouvelle jusqu'ici réservée aux ouvrages d'art. (Attribut C)

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident à Tokyo, prototype du Musée à croissance illimitée transposable mondialement, atteste la réception de longue date de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au Japon et de l'universalisation du Mouvement Moderne.

• Contribution principale
Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident représente le symbole iconique des idées de Le Corbusier au Japon où il inspira nombre d'architectes dont les plus connus sont TANGE Kenzo, MAYEKAWA Kunio, ou bien SAKAKURA Junzo.

• Attribut secondaire
Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident est le prototype du musée à croissance illimitée issu de trente ans de recherches. En tant que grand programme standard, ce musée est un équipement type qui à l'échelle urbaine contribue à l'équilibre entre l'individuel et le collectif. Il est l'archétype de l'un de ces équipements prévus aux pieds des immeubles de logements dans la *Ville Radieuse* et dont les principes sont repris dans la *Charte d'Athènes.* (Attributs A et D)

• Autres attributs
Il apporte une contribution exceptionnelle à l'invention d'un nouveau langage architectural en proposant un concept spatial muséographique nouveau qui rompt avec l'enchainement traditionnel académique des salles en enfilades. (Attribut B)
En tant qu'archétype du musée à croissance illimitée est à ce titre l'un de ces grands programmes standards types défini par Le Corbusier qui ont marqué l'histoire de l'architecture, au même titre que l'Unité d'habitation ou le gratte-ciel cartésien. (Attribut C)

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

La Maison de la Culture de Firminy, programme innovant issu des concepts de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes*, anticipe les formes sculpturales modernes en architecture.

• Contribution principale

L'édifice est le prototype d'un équipement culturel type tel que Le Corbusier les conçoit aux pieds des immeubles de logement dans tous ses projets d'urbanisme et dans la *Charte d'Athènes.* La Maison de la Culture est un élément d'un ensemble d'équipements au service du quartier nouveau de Firminy-Vert comprenant un stade, un théâtre de plein air, une église et une piscine. Au plan national, il est également l'un des prototypes de la Maison de la Culture, concept inventé par André Malraux, ministre de la Culture français et écrivain de renommée internationale. (Attribut A)

• Attribut secondaire

La Maison de la Culture de Firminy offre une exceptionnelle contribution au renouvellement des formes et des conceptions spatiales de l'architecture moderne. Conçue au début des années soixante, en plein triomphe de l'orthodoxie moderne fondée sur une géométrie primaire rigoureuse, elle réoriente l'architecture moderne, par ses façades inclinées et son toit courbe, vers un registre formel nouveau : celui d'une architecture-sculpture. (Attribut A).

• Autres attributs

Ces formes inusitées induisent une composition spatiale nouvelle accentuée par le fait que Le Corbusier se sert, à l'intérieur, de l'inclinaison des parois et de la courbe de la toiture qu'il laisse apparente. (Attribut B)

La couverture de la Maison de la Culture permet à Le Corbusier de tester une solution technique nouvelle, celle d'une toiture courbe posée sur des câbles tendus entre deux façades. Il est, avec Eero Saarinen, l'un des premiers à expérimenter cette solution génératrice de formes nouvelles. (Attribut C)

Pans ondulatoires, Le Corbusier et Yannis Xénakis, collaborateur. Maison de la Culture, Firminy. Ph. Olivier Martin-Gambier, 2011.

III – 1(c) / Intégrité du Bien

La sélection des éléments constitutifs au sein de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a conduit à retenir ceux qui, tous réunis en un groupe, contribuent de manière significative aux attributs qui constituent la VUE du Bien. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* apporte un ensemble exceptionnel de réponses aux questions majeures que le Mouvement Moderne se pose sur un demi-siècle.

Certains sont des réalisations formellement uniques, d'autres, au contraire, montrent par leur modestie l'orientation de l'architecture moderne vers le plus grand nombre ; certains visent à une standardisation de l'architecture ; d'autres encore sont des œuvres de synthèse ou des prototypes. La diversité et l'hétérogénéité de la série ne peuvent être interprétées comme une faiblesse, car ces qualités sont consubstantielles à la révolution architecturale du XX^{e} siècle qui, à l'échelle internationale, oriente autant la création vers l'architecture du quotidien de l'homme moderne, que vers ses domaines traditionnels de la grande commande publique ou privée. Le caractère exceptionnel de cette architecture tient précisément à cette révolution des valeurs. Il s'agit là d'un héritage mondial d'un type radicalement nouveau et qui s'est inscrit dans la longue durée.

À cet égard, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* avec son exceptionnel niveau d'intégrité et d'authenticité témoigne de la mutation profonde de la création architecturale au XX^{e} siècle, beaucoup mieux que pourrait le prétendre la simple addition de réalisations iconiques de grands noms de l'architecture du XX^{e} siècle, reflet d'une approche élitiste et esthétique.

1] Intégrité du Bien **au regard des attributs de la VUE**

Comme le démontre la justification du Bien, dans sa composition actuelle, les dix-sept éléments sélectionnés rendent compte des différents attributs de valeurs qui font de la série une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne :

- **Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale**
- **Inventer un nouveau langage architectural**
- **Moderniser les techniques architecturales**
- **Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne**

La dimension planétaire du développement du Mouvement Moderne, qualifié dès 1932 de Style international par Henry Russel Hitchcock et Philip Johnson, est par ailleurs parfaitement représentée par le nombre d'États-parties présents dans cette proposition d'inscription transnationale.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier ne prétend pas représenter à elle seule le Mouvement Moderne, mais elle possède l'intégrité suffisante pour en incarner une contribution exceptionnelle sur près d'un demi-siècle de son existence.

2] Intégrité du Bien **au regard des autres représentants du Mouvement Moderne**

Pourrait-on imaginer la constitution d'un Bien sériel transnational sur le Mouvement Moderne, composé d'œuvres de plusieurs architectes majeurs et non de l'œuvre d'un seul architecte, tel Le Corbusier ?
Intellectuellement la réponse est oui, et les travaux d'historiens du monde entier, comme l'important travail fait par DoCoMoMo international depuis 1990, le confirment. Une telle liste présenterait-elle un degré d'intégrité plus élevé que *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*. Du point de vue patrimonial la réponse est négative et ce pour trois raisons :

1] Il n'existe pas de revendication patrimoniale émanant d'un groupe de la société pour un tel ensemble, contrairement au dossier *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* qui fédère autour de la Fondation Le Corbusier, une association internationale – L'association des sites Le Corbusier –, des usagers, des propriétaires, des habitants, des gestionnaires qui se reconnaissent et s'identifient en grande partie à travers la sélection des dix-sept éléments retenus.

2] Sans revendication patrimoniale, sans identification d'un groupe humain à un tel ensemble, et sans un organisme ressource comme la Fondation Le Corbusier, la « fragmentation excessive » d'un tel Bien composé d'œuvres de divers architectes à l'échelle de la planète serait certainement incompatible avec l'article 137 (c) des Orientations qui demande d'assurer « la capacité de gestion d'ensemble et la cohérence du Bien ».

3] Une telle liste risquerait aussi de privilégier uniquement des réalisations formellement exceptionnelles ne permettant pas d'assurer l'intégrité au regard des quatre attributs de valeur retenus pour la VUE.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est un ensemble hétérogène, mais cette hétérogénéité est un aspect fondamental de l'architecture moderne et ne nuit pas à l'intégrité de l'œuvre. Réduire la série à quelques œuvres monumentales amoindrirait l'identité et l'intégrité du Bien.

3] Contribution de chaque élément à l'intégrité du Bien

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

Les deux maisons n'ont subi aucune destruction ni ajout par rapport à l'état d'achèvement des travaux en 1925. De même, le site où elles sont implantées, au fond du Square du Docteur Blanche, à distance de l'agitation urbaine, n'a pas changé et ne connaît actuellement aucune menace. L'usage de la Maison La Roche – ouverte à la visite – et celui de la Maison Jeanneret – dédiée à la Fondation Le Corbusier, lieu d'étude et de mémoire – garantit leur haut niveau d'intégrité.

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

La maison n'est plus habitée aujourd'hui, mais son aménagement intérieur, en grande partie original, est toujours celui d'une petite maison d'habitation. Propriété de la Fondation Le Corbusier, la maison et son jardin est un lieu de mémoire dédié à Le Corbusier et à son œuvre, ce qui lui garantit à l'avenir un haut niveau d'intégrité.

Petite villa au bord du lac Léman à Corseaux.
Le volume cylindrique puriste de la chaudière en excroissance sur la façade nord.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

Trois maisons situées dans la zone de l'élément constitutif du Bien ne sont pas de Le Corbusier et Pierre Jeanneret mais, en aucun cas, la présence de ces maisons ne gêne la lecture du projet d'origine. L'une d'elle a déjà été rachetée par la municipalité, et les deux autres sont dans une zone de préemption. L'objectif consiste, une fois ces trois maisons rachetées, à les intégrer dans le plan d'action et de gestion visant à renforcer l'authenticité et l'intégrité de la Cité. La Cité Frugès comporte toujours 50 maisons sur les 53 construites en 1925 et offre un panorama complet de toutes les typologies voulues par Le Corbusier et Pierre Jeanneret. La ZPPAUP mise en place permet de contrôler les effets de la pression du développement de l'environnement. La cité possède donc une taille critique suffisante pour en apprécier les valeurs et contribuer fortement à la VUE de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

Maison Guiette

Anvers, Belgique – Région flamande, 1926

L'intégrité de la maison est totale dans ses volumes, sa distribution et ses conceptions spatiales, ainsi que dans son rapport au site. L'intégrité de l'édifice est renforcée par la permanence de la fonction d'origine, celle d'une maison d'habitation avec atelier d'artiste. Comme à l'origine, la résidence-atelier est restée un élément isolé dans sa rue. Des pressions futures sur l'environnement immédiat sont à exclure.

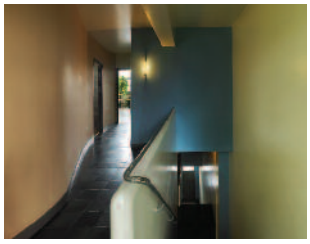

Maison Guiette à Anvers, Belgique.
Espace fluide et plan libre au 2e étage.
Ph. Kris Vandevorst, octobre 2014.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

L'intégrité de ces maisons au sein de la série *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est à considérer d'avantage au regard de leur contribution à la VUE du Bien proposé à l'inscription plus qu'au regard de l'intégrité générale de la Cité du Weissenhof. À ce titre, les maisons de Le Corbusier et Pierre Jeanneret présentent une taille critique suffisante permettant d'apprécier d'une part la contribution des deux architectes à l'opération du Weissenhof et d'autre part leur contribution à la question de la définition du logement standardisé et du logement du plus grand nombre en général au sein du Mouvement Moderne.
L'intégrité des édifices est renforcée par la permanence de la fonction d'origine ou le respect de la configuration d'origine. La maison individuelle est toujours une maison d'habitation.

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

L'intégrité architecturale de la maison de maître, comme de la loge du jardinier à l'entrée, est intacte. Il n'en est pas de même de l'intégrité du parc d'origine qui a été amputé dans les années soixante par la construction d'un lycée. Cependant pour l'essentiel, les vues vers le lointain et la vallée de la Seine depuis la façade nord-ouest du toit-terrasse et du solarium qui constituait le point final de la promenade architecturale ont été préservées et seront renforcées dans le cadre du plan de gestion. Le parc a conservé ses accès, ainsi que son aménagement paysager, et une taille suffisante pour permettre d'apprécier la villa, et la loge, dans un écrin de verdure comme à l'origine. L'identité du site a donc conservé une taille critique suffisante.

L'Immeuble Clarté à Genève, Suisse.
Haut d'un escalier. Ossature métallique : soudure à l'arc. Après la dernière importante restauration.
Ph. Cemal Emden, 2013.

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

L'intégrité de l'édifice est renforcée par la permanence de l'usage, celle d'un immeuble d'habitation de standing où la conscience d'habiter un immeuble particulier dont il convient de respecter les caractéristiques d'origine a fait peu à peu son chemin. Malgré certaines appropriations dans quelques appartements, la taille critique de l'intégrité de cet édifice est suffisante pour apprécier les qualités conceptuelles, architecturales et techniques qui en font une contribution essentielle à la VUE de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

Le syndicat des copropriétaires est conscient de l'intérêt de l'édifice et veille au respect de son intégrité. Au dernier étage, l'appartement de Le Corbusier témoigne encore pleinement des principes de l'architecture corbuséenne et du mode de vie de son propriétaire. Les meubles fixes, les couleurs, la cuisine, les salles d'eau, la chambre et l'atelier sont tels que Le Corbusier les a laissés à son décès. La Fondation Le Corbusier qui en est propriétaire veille scrupuleusement à son intégrité comme en témoignent l'étude patrimoniale et les nombreuses recherches et études techniques engagées en 2014 préalablement à la restauration complète de l'appartement (prévue en 2016).
L'intégrité de l'édifice est renforcée par la permanence de la fonction d'origine, celle d'un immeuble d'habitation collectif de standing. À ce titre, il témoigne encore pleinement des solutions innovantes apportées par Le Corbusier à la question du logement et participe ainsi pleinement à la définition de la VUE du Bien.

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

L'intégrité de l'édifice est renforcée par la permanence de la fonction d'origine, celle d'un immeuble d'habitation collective équipé de nombreux services communs. L'Unité d'habitation de Marseille est la seule des cinq Unités d'habitation où cette notion, qui se trouve au cœur de la VUE de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* est préservée.

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié des Vosges, France, 1946

L'édifice demeure d'une grande fidélité à la réalisation d'origine et témoigne d'un haut niveau d'intégrité. La volumétrie, la distribution des étages, le toit-terrasse et les bureaux de l'administration de l'usine, le mobilier d'origine, la polychromie, l'enceinte de l'usine, tout confère à cet établissement un très haut niveau d'intégrité qui contribue pleinement à l'intégrité de la série.

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

Tous les attributs matériels sur lesquels repose la contribution de la Maison du Docteur Curutchet à la VUE de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sont inclus dans la zone candidate; ils sont complets et aucune menace n'est prévue. Les deux immeubles mitoyens, entre lesquels Le Corbusier a conçu cette maison, et qui sont essentiels dans la conception du projet, existent toujours et n'ont subi que peu de changements, aucun à l'extérieur. Les deux bâtiments mitoyens ne sont pas inclus dans le périmètre de l'élément mais figurent dans la zone tampon. Le classement en tant que Monuments historiques nationaux assure l'intégrité de l'ensemble architectural composé par les trois bâtiments. Les espaces verts pris en compte par Le Corbusier au cours du projet n'ont pas subi de modifications et sont inclus dans la zone tampon ; aucune menace n'est prévue.
L'environnement urbain de la maison située en centre-ville a en revanche changé. Des bâtiments en hauteur ont été construits ces dernières décennies, entraînant une altération de la morphologie et du paysage urbain du quartier. Le classement de l'îlot urbain contenant la Maison du Docteur Curutchet comme zone de préservation avec une forte limitation de gabarit pour les nouvelles constructions, garantit qu'aucun bâtiment de grande hauteur n'apparaîtra dans le contexte immédiat de l'élément constitutif du Bien.

Maison du Docteur Curutchet, Argentine. Intérieurs.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2012.

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

Depuis 2011, une fraternité de Clarisses, pour douze sœurs, ainsi qu'un pavillon d'accueil du public, destiné à remplacer l'ancien édifice de médiocre qualité (construction préexistante à la chapelle), œuvre de l'architecte Renzo Piano, a pris place sur l'un des flancs de la colline où se trouve la chapelle de Le Corbusier. L'intense débat sur l'intégrité du site provoqué par la conception de ce projet depuis 2007, a conduit la Fondation Le Corbusier a missionner un historien pour mieux approfondir la conception du site par Le Corbusier et comprendre les relations qu'il a cherché à établir entre le site, le paysage, les lointains et ses constructions, principalement la chapelle.
R. Piano a pris en compte les résultats de cette étude dans la conception finale du projet notamment les questions liées à l'arborisation du site, les ouvertures vers les lointains, les chemins d'accès, les accès pédestres. Le projet est presque entièrement enterré dans le flanc de la colline. De même, la Porterie est enterrée dans le flanc ouest et les accès ont été repensés pour favoriser l'ascension pédestre recommandée par Le Corbusier. Le chemin de croix qui constitue l'accès le plus direct depuis la commune de Ronchamp a été remis en état à cette occasion.
Grâce à la vigilance du groupe d'experts et à l'intervention de la Fondation Le Corbusier, l'intégrité du site a globalement été sauvegardée. Cette action préfigure le rôle que jouera la future Conférence permanente dans la gestion du Bien.

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

Toutes les composantes du site corbuséen – le Cabanon, la baraque de chantier, les Unités de camping, le restaurant-guinguette L'Étoile de mer – sont toujours présentes et en bon état de conservation. À cet ensemble, à l'intégrité remarquable, il convient également d'ajouter la villa voisine E1027, de Jean Badovici et Eileen Gray, œuvre majeure du Mouvement Moderne dans laquelle Le Corbusier a également réalisé des peintures murales. Le Cabanon a donc conservé tous ses attributs d'unité de loisir et de cellule d'habitat minimum par lesquels il contribue fortement à la VUE du Bien *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

L'intégrité du Complexe du Capitole, en tant que composition géométrique de carrés imbriqués les uns dans les autres, est largement intacte et représentative des attributs des critères (ii) et (vi) retenus. L'intégrité du site est bien délimitée par ses limites précises et ne devraient, en aucun cas, souffrir d'effets néfastes du développement de la ville ou de négligence. Le Complexe du Capitole et ses composantes sont l'expression parfaite d'une composition en trois dimensions, conçue par Le Corbusier à l'échelle du Modulor et selon les principes du Nombre d'or. Il existe de nombreux témoignages archivistiques et documentaires concernant les composantes originales de la composition paysagère : plantation, monticules, collines, miroirs d'eau, etc. Cette composition paysagère doit être respectée dans sa totalité, comme il est précisé dans le plan de gestion locale.

Des modifications, réversibles, ont été apportées au projet original par le biais d'ajouts opérés à l'intérieur des bâtiments tels que : nouveaux revêtements de sol, lambris de colonnes, partitions d'espaces, etc. Ces altérations sont abordées dans le plan de gestion locale où leur impact est évalué en regard des valeurs patrimoniales reconnues à cet ensemble du patrimoine moderne.

Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Éveux, France, 1953

L'intégrité de l'édifice est renforcée par la permanence de la fonction d'origine, celle d'un couvent de Dominicains, même si la communauté s'est considérablement réduite au cours des quarante dernières années.

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

Le musée est toujours sous l'autorité du commanditaire d'origine, et sa fonction, comme les collections qu'il abrite, sont restées identiques depuis son ouverture en 1959. Les modifications relevées ne portent pas atteinte à l'intégrité du bâtiment dans ses apports à la VUE du Bien *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* en particulier dans les caractéristiques architecturales qui définissent le concept de Musée à croissance illimitée inventé par Le Corbusier.

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

La Maison de la Culture de Firminy a conservé ses activités d'origine qui se sont renforcées ces dernières années par son aménagement progressif en centre d'interprétation de l'œuvre de Le Corbusier à Firminy. Ses qualités, renforcées par les campagnes de restauration récentes, lui permettent de présenter un haut degré d'intégrité au regard des attributs de la VUE de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

Complexe du Capitole, Chandigarh.
Vue du Palais de l'Assemblée.
Ph. Bénédicte Gandini, 2012.

III – 1(d) / Authenticité du Bien

L'authenticité du Bien en série, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* tient à sa capacité, en tant que groupe, à exprimer la valeur universelle mise en avant. La série comporte des solutions pionnières et avant-gardistes aux grands enjeux de l'architecture et de la société, proposées avec force et constance, sur un demi-siècle, dans le monde entier. Cet ensemble, sur une telle durée, à cette échelle inusitée dans l'histoire de l'architecture, a indiscutablement une portée universelle exceptionnelle. Au sein du groupe, chaque réalisation apporte une contribution forte et exemplaire. Leur réunion et leur complémentarité constituent un témoignage exceptionnel du développement du Mouvement Moderne.

Tous les éléments qui composent le Bien proposé sont des réalisations de Le Corbusier, conçues dans son atelier et achevées de son vivant.
Tous présentent aujourd'hui un haut niveau de conservation extérieur et intérieur. Les formes, la distribution, la composition spatiale, les couleurs et la matérialité des œuvres présentent un haut niveau de fidélité. De plus, à de rares exceptions, ces réalisations ont conservé leur usage d'origine ce qui a favorisé le bon entretien et le maintien des espaces intérieurs comme des façades. Plusieurs ont fait récemment l'objet de campagnes de restauration fondées sur des études préalables approfondies : *Maisons La Roche et Jeanneret, Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Immeuble Clarté, Unité d'habitation* de Marseille, *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Maison de la Culture de Firminy.* L'environnement de certains éléments de la série a changé depuis leur réalisation, mais des procédures de contrôle urbaines et paysagères ont déjà été mises en place, ou sont à l'étude, sur la plupart des sites.

1] L'authenticité du Bien **au regard de la signature**

Sur les 17 éléments sélectionnés, 9 ont été réalisés en association avec Pierre Jeanneret (1896-1967), architecte, cousin de Le Corbusier. Cette association couvre deux périodes distinctes dans le temps et dans l'espace : de 1923 à 1940, les deux cousins travaillent ensemble à Paris sur tous les projets de l'atelier ; de 1950 à 1965, Le Corbusier et Pierre Jeanneret sont à nouveau associés mais exclusivement pour le projet de Chandigarh en Inde où Jeanneret s'installe jusqu'en 1965.
L'apport de P. Jeanneret sur ces réalisations est important, mais comme l'exprimait P. Jeanneret lui-même, Le Corbusier reste le seul maître de toutes ses œuvres : « Notre collaboration devenait possible parce que je restais très souple avec Le Corbusier qui se concevait comme un maître absolu…/… ma position vis-à-vis de lui entraînait forcément une hypocrisie constante, je faisais acte de soumission, tel qu'il allait de soi avec sa personnalité [(1)] ».
Les concepts sont définis par Le Corbusier dans une interaction permanente entre ses recherches théoriques, ses écrits et les projets concrets. La complémentarité fut totale et fructueuse pendant ces périodes d'association. Toutes les études publiées jusqu'ici, comme les nombreux témoignages, n'ont jamais remis en cause la prééminence de Le Corbusier sur son cousin dans la conception des projets. S'il convient d'accoler les deux noms pendant leurs périodes d'association, la paternité des réalisations sélectionnées et donc le degré d'authenticité au regard de cette question de la signature ne sauraient être remise en cause.
Le Corbusier a eu près de 300 collaborateurs, représentant 35 nationalités différentes d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, et d'Asie [(2)]. L'aura et l'autorité auxquelles Pierre Jeanneret avoue s'être soumis ne sont pas moins fortes sur ces jeunes collaborateurs qui viennent parfois de très loin pour travailler dans l'atelier de la rue de Sèvres, la plupart avec un statut de stagiaire qui ne leur permet pas d'espérer une rémunération conséquente. Le chilien Guillermo Jullian de la Fuente rapporte les propos de Le Corbusier qui définissent le rôle de chacun : « Je suis là pour vous donner les idées directrices concernant la création des choses. Vous êtes assez grands pour prendre toutes initiatives utiles à l'intérieur des idées qui vous sont données par moi ou que vous aidez à découvrir » [(3)]. Les collaborateurs avaient certes une certaine liberté dans la création des édifices retenus mais dans le cadre fixé par Le Corbusier et toujours sous son contrôle, comme en témoigne de manière définitive André Wogenscky qui fut son chef d'agence de 1936 à 1956 : « Il n'y a rien à créer, seulement à mettre au point. Le Corbusier était le seul concepteur de tout ce qui sortait de l'atelier » [(4)].

(1) Témoignage de P. Jeanneret. Marc Bedarida, « Abécédaire du parfait collaborateur d'agence », *in Le Corbusier. L'atelier 35 rue de Sèvres,* Bulletin d'informations architecturales, I.F.A., Paris, 1987, p. 21

(2) Hormis la France, les collaborateurs de Le Corbusier viennent de : Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, (ex) Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Inde, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, (ex) Tchécoslovaquie, (ex) U.R.S.S, Uruguay, (ex) Yougoslavie.

(3) Interview de Guillermo Jullian de la Fuente, in *Le Corbusier. L'atelier 35 rue de Sèvres,* Bulletin d'informations architecturales, I.F.A, Paris, 1987, p. 18.

(4) Cité par Marc Bédarida, « L'envers du décor », in *L'Encyclopédie Le Corbusier,* Centre Georges Pompidou, Paris, 1987, p.355.

2] L'authenticité du Bien **au regard des documents de référence**

L'authenticité et l'intégrité se mesurant notamment à l'aune des documents d'archives, dessins et photographies originales, descriptifs et compte rendus de chantier, l'évaluation de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* bénéficie de l'outil exceptionnel que constitue la Fondation Le Corbusier. L'authenticité de la totalité de la série a ainsi été vérifiée à la lecture des 35 000 plans et des 500 000 pièces écrites que contiennent les archives de l'architecte – dessins, écrits, correspondance professionnelle, photographies, etc. – conservés par la Fondation Le Corbusier depuis sa création en 1968 (5). La totalité des pièces écrites et des pièces graphiques est aujourd'hui numérisée.

Ces archives considérables sont complétées par des documents conservés sur les sites des éléments retenus pour le Bien. Les très nombreuses études sur l'œuvre de Le Corbusier ont permis de mettre à jour cette documentation, d'en faire l'inventaire, et d'en rendre compte par des publications. La documentation de référence permettant d'apprécier l'authenticité de l'ensemble du Bien est ici exceptionnellement riche.

3] L'authenticité du Bien **au regard des fonctions, des formes, des plans, des techniques, des matériaux**

11 éléments, sur les 17 que comporte le Bien, ont toujours leur fonction d'origine. Cette permanence des usages a favorisé le bon entretien de la majorité des édifices, ainsi que le respect de leur authenticité. Les six autres éléments retenus sont des œuvres conservées dans leur état d'origine et affectées à la valorisation de l'œuvre de Le Corbusier. Trois d'entre eux appartiennent à la Fondation Le Corbusier qui veille scrupuleusement à leur authenticité. Aucune réalisation retenue n'a connu d'altérations lourdes ou irréversibles.

Enfin, après les premières campagnes de restauration parfois approximatives menées dans les années soixante, les dernières campagnes ont été conduites sur la base d'études historiques et patrimoniales de grande qualité qui ont permis de garantir le niveau d'authenticité des édifices. C'est notamment le cas pour les *Maisons La Roche et Jeanneret, Guiette,* les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* l'*Immeuble Clarté,* l'*Unité d'habitation* de Marseille et la *Petite villa au bord du lac Léman.*

4] Contribution de chaque élément à l'authenticité du Bien

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
En 2008-2009, une importante campagne de restauration des intérieurs fondée sur l'analyse des archives, accompagnée d'une étude préalable minutieuse ainsi que sur une campagne de sondages a permis de restituer la séparation d'origine entre les deux maisons, et de conduire la restauration en conservation des huisseries d'origine, ainsi que de rétablir la monochromie intérieure. La restauration des façades des Maisons La Roche et Jeanneret s'est achevée à l'automne 2014, avec la restauration de l'enduit d'origine ton pierre, type « cimentaline ».
La transmission directe de ce patrimoine du commanditaire à la Fondation Le Corbusier a garanti l'entretien continu des maisons et a permis de les conserver avec une grande fidélité au projet d'origine.

(5) Voir la présentation de la Fondation Le Corbusier au chapitre V.

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Depuis les transformations opérées par Le Corbusier lui-même dès 1931 à la suite de l'aménagement de la route en bordure de la maison, et dans les années 50, celle-ci n'a pas connu de modifications. C'est par rapport à l'état voulu par Le Corbusier que le haut degré d'authenticité peut être apprécié, tant dans ses formes, ses matériaux que dans sa distribution. En 2014 le jardin a été restitué dans ses dispositions d'origine.

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Dès son achèvement, la Cité Frugès a commencé à se dégrader, livrée à l'incompréhension des occupants et d'une municipalité hostile à sa construction. Les dégradations de la cité étaient telles que le sociologue Philippe Boudon consacra en 1969 une étude socio-architecturale exemplaire sur son étonnante appropriation par ses usagers. La cité était devenue méconnaissable. Cet ouvrage, devenu depuis une référence, décrivait la réception négative de l'architecture moderne par le grand public. Depuis, à l'initiative d'un propriétaire appartenant à la nouvelle génération, et avec l'appui depuis une vingtaine d'année des pouvoirs publics, la cité bénéficie d'un cadre de protection et de restauration efficace. Elle retrouve progressivement son état d'origine – en particulier la volumétrie des maisons, les ouvertures, la polychromie extérieure.
Plusieurs maisons, appartenant aux quatre types principaux de modèles standardisés, présentent désormais un aspect conforme à l'état d'origine et font l'objet d'une protection.
Le tracé des voies de circulation est resté inchangé depuis sa création. Une partie du garde-corps d'origine qui protège les passants au-dessus de la tranchée de chemin de fer est d'époque. L'éclairage public a été entièrement reconstitué sur le modèle des lampadaires d'origine voulu par Le Corbusier.
Malgré ces transformations et grâce à ces ré-appropriations récentes, l'ensemble demeure d'une grande fidélité à la réalisation d'origine et témoigne d'un bon niveau d'authenticité qui ne cesse de croître avec la sensibilisation toujours plus forte des habitants, en particulier depuis le lancement du projet d'inscription de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au patrimoine mondial.
À l'instar de nombreux éléments du Bien de la série, la Cité Frugès a conservé sa destination d'origine : toutes les maisons sont habitées, à l'exception de la maison gratte-ciel rachetée par la municipalité pour en faire un lieu de visite.

Maison Guiette

Anvers, Belgique – Région flamande, 1926

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable, même si l'architecte d'opération anversois Paul Smekens introduit des modifications dans le principe constructif. Celles-ci n'altèrent pas fondamentalement l'authenticité de la maison. De plus, ces modifications entrent dans le processus normal des relations entre un architecte concepteur et un architecte d'opération. Les modifications apportées au fil du temps se limitent à de petites réparations consécutives aux mauvaises conditions physiques de la construction : elles n'ont aucunement porté atteinte à l'authenticité de la maison.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
L'histoire agitée de la Cité du Weissenhof reflète les bouleversements politiques et sociaux du XX^{e} siècle. Malgré les destructions intervenues pendant et après la Seconde

Guerre mondiale, la Cité du Weissenhof constitue un ensemble patrimonial de première importance qui se compose d'œuvres de jeunesse d'architectes ayant profondément marqué l'architecture moderne. Sur les 33 maisons existant initialement, 23 sont conservées et ont été rétablies dans leur volume extérieur et leurs coloris d'époque grâce à des études scientifiques approfondies. Les transformations et extensions ont été supprimées et six appartements ont également retrouvé leur aspect d'origine. Dans l'environnement immédiat des deux maisons construites par Le Corbusier et Pierre Jeanneret, les maisons en bande de J.-J.-P. Oud, et l'immeuble d'habitation de L. Mies van der Rohe sont toujours dans un état d'authenticité et d'intégrité remarquable. Ainsi, malgré la perte de dix maisons, l'authenticité, comme l'intégrité du contexte de la Cité demeurent d'un haut niveau.

La structure extérieure de la maison individuelle est identique à son aspect de 1927 et l'intérieur est également conforme aux croquis de Le Corbusier. Les transformations de moindre importance du plan, intervenues pendant la période d'après-guerre, ont été éliminées lors d'une réhabilitation générale dans les années 1982-83. Les éléments de construction du bâtiment, la disposition des pièces et les surfaces sont en grande partie d'époque. Les équipements, tels que sanitaires et meubles encastrés etc., ne sont pas originaux. Les fenêtres ont été reconstruites en 1983, en partie sur la base d'éléments originaux conservés. La grande baie vitrée sur deux niveaux constitue un cas particulier dans la mesure où elle fut détruite lors de la Seconde Guerre mondiale et reconstruite en 1979 selon un modèle qui diffère sensiblement de l'original. La polychromie des façades a été reconstituée à l'identique. La polychromie intérieure originale a été remise en valeur grâce à des techniques de restauration élaborées. Elle est en partie conservée sous des couches de peinture plus tardives.

Les maisons jumelées ont subi dès 1932 de profondes transformations. La cave, le toit-terrasse et le plan du premier niveau ont subi des remaniements. Les meubles encastrés ont été détruits et la fenêtre en bandeau a été modifiée. La réhabilitation générale des années 1983-84 a permis de rétablir en grande partie l'état originel. On a essentiellement supprimé les extensions qui avaient été rajoutées sur le toit-terrasse, rétabli le mode d'ouverture initial de la fenêtre-bandeau et reconstitué le plan d'époque dans une moitié du bâtiment (Rathenaustrasse 3). Pour des raisons financières et d'habitabilité, on ne procéda pas à l'époque à une rénovation strictement conforme aux directives de la conservation des monuments historiques. Les murs extérieurs ont ainsi été recouverts à l'époque d'un revêtement isolant.
La Fondation Wüstenrot a entrepris, de 2002 à 2005, la restauration complète des maisons jumelées selon les techniques de conservation des monuments historiques. Celle-ci a été rendue possible grâce à des recherches approfondies menées par la direction régionale des monuments historiques du Land du Bade-Wurtemberg *(Landesamt für Denkmalpflege Baden-Württemberg).* En outre, les mesures de conservation ont été entreprises sur la base d'intenses discussions menées au sein du comité consultatif scientifique de la Fondation Wüstenrot. On a pu par exemple rétablir les dimensions extérieures initiales du bâtiment en supprimant les extensions rajoutées à la cave que des recherches archéologiques ont permis de mettre en évidence. Par ailleurs, d'autres recherches scientifiques ont permis de procéder à la conservation et à la reconstruction de certaines parties intérieures fondamentales en termes d'histoire de l'architecture.
Malgré les modifications et travaux enregistrés depuis leur achèvement, les maisons demeurent donc d'une grande fidélité à la réalisation d'origine et témoignent d'un haut niveau d'authenticité.

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
La villa a connu plusieurs campagnes de restauration dues en particulier aux problèmes d'étanchéité du toit-terrasse. Les profils des fenêtres d'origine on été changés. Cependant malgré les modifications et travaux enregistrés depuis son achèvement, l'édifice demeure d'une grande fidélité à la réalisation dans sa volumétrie inchangée, mais aussi dans sa distribution, sa conception spatiale, ses matériaux, jusqu'à ses couleurs intérieures qui ont été restituées à l'identique après des sondages. La polychromie extérieure est conforme à l'état d'origine, l'existence et la nature précise d'une polychromie sur le solarium n'ayant jamais pu être établie avec certitude.

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice en regard du projet d'origine.
Depuis les restaurations de 1975-1977, jusqu'aux récentes restaurations de 2007-2008 qui reposaient sur une étude préalable de qualité, l'Immeuble Clarté a progressivement retrouvé le haut niveau d'authenticité qu'il avait perdu depuis les transformations dues à l'architecte Joseph Saugey dans les années cinquante.
Malgré l'usure manifeste des éléments de construction d'origine, l'immeuble impressionne par sa substance. Les appartements montrent d'importantes variations dans leur état de conservation ; certains en effet sont encore pratiquement conservés dans l'état de l'époque de la construction, d'autres en revanche ont été transformés et rénovés. Comme exemples peuvent être cités trois appartements situés sur trois étages différents. Le plus élevé a été rénové récemment par l'architecte Inès Lamunière-Devanthéry. Des transformations significatives ont été apportées à l'espace, notamment dans la salle de bain, et un studio contigu à l'appartement en duplex a été relié à ce dernier. Les surfaces des sols et des murs ont été remises en grande partie à neuf. On voit à de nombreux détails, comme par exemple la restauration des fenêtres, que l'architecte a cherché à respecter scrupuleusement la substance originale. L'appartement du milieu est plus ou moins dans l'état original. Sa disposition est d'époque, tout comme la plupart des surfaces et des détails de construction. Le dernier appartement a certes subi des modifications et des restaurations, mais – notamment parce que l'appartement est utilisé comme bureau et atelier – la structure de base (notamment les espaces sanitaires) et les détails sont pour l'essentiel restés dans leur état d'origine.
La volumétrie extérieure, la distribution et la spatialité des appartements et des parties communes, la polychromie présentent aujourd'hui un haut niveau d'authenticité.

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice en regard du projet d'origine.
Les façades sur rue et sur cour, le hall d'entrée, l'entrée de service et la cour de service, et l'appartement en duplex de Le Corbusier en terrasse, sont dans un état de conservation et d'authenticité exceptionnel. La distribution de certains appartements a été modifiée conformément à l'esprit de plan libre et de plan modulable voulu par Le Corbusier et Pierre Jeanneret. La structure initiale, les principes de plan ouvert, les qualités spatiales et d'éclairage naturel n'en ont pas été affectées. L'édifice demeure donc d'une grande fidélité à la réalisation d'origine.

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

L'Unité d'habitation est une œuvre de Le Corbusier, assisté d'André Wogenscky, et des ingénieurs au sein de l'ATBAT, comme Vladimir Bodianscky [*cf.* description au chapitre II (b)].
La paternité de cette réalisation revient incontestablement à Le Corbusier. Le concept d'Unité d'habitation est inventé et porté par Le Corbusier pendant plus de vingt-cinq ans avant sa première matérialisation à Marseille à la fin des années quarante.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Il est à noter le caractère précoce de la protection au titre des Monuments historiques, du vivant même de Le Corbusier, en 1964. Les parties communes ont, de ce fait, été peu altérées. Cependant l'édifice ayant toujours été habité, certaines améliorations/adaptations ont été nécessaires.
Les transformations notables sont les suivantes :

- celles de l'environnement (urbanisation)
- celles dues à la détérioration des bétons accentuée par la proximité de la mer
- celles dues à la mise en place de portes automatiques (hall d'entrée)
- la modernisation des installations techniques : chaufferie (du fuel au gaz) ; ascenseur-liftier : rénovation des appareils dans les années 1980 et suppression des liftiers pour se conformer à la réglementation ; groupe électrogène

- les modifications liées à la sécurité des personnes : main courante escalier monumental, modernisation du système d'alerte et d'alarme incendie
- les modifications liées aux habitants : prolongement des planchers dans les appartements, stores extérieurs.

Suite à l'incendie qui a frappé une partie de l'édifice en février 2012, les appartements concernés ont fait l'objet d'une restitution à l'identique qui s'est achevée en 2014.
Malgré les modifications et travaux enregistrés depuis son achèvement, l'édifice demeure cependant d'une grande fidélité à la réalisation d'origine tant dans ses formes architecturales et sa matérialité technique que dans le respect de son concept d'origine : parvenir à un équilibre entre l'individuel et le collectif.

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié des Vosges, France, 1946

La paternité de Le Corbusier et Pierre Jeanneret est incontestable.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Depuis 1946, l'édifice n'a pas fait l'objet de campagne de rénovation ou de modifications qui en altéreraient l'authenticité. Cet état, est dû au fait que L'Usine à Saint-Dié est restée la propriété de la famille du commanditaire d'origine et poursuit toujours une activité dans le textile. L'usine est dirigée par Rémi Duval, fils du commanditaire et filleul de Le Corbusier. L'usine réalise des travaux pour les grands couturiers du monde entier. L'extérieur, l'intérieur, la distribution générale, les matériaux, et le mobilier sont restés conformes au projet d'origine. Rémi Duval a fait de l'authenticité de son usine un atout de son image de marque auprès des grands couturiers. Aujourd'hui, la qualité architecturale de l'édifice est considérée comme un élément majeur de l'identité, de l'image et de la notoriété de l'entreprise tant pour le propriétaire que pour ses prestigieux clients.

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

La Maison du Docteur Curutchet a été conçue par Le Corbusier et réalisée par deux architectes d'opération successifs, Amancio Williams et Simon Ungar. Ces derniers introduisirent des modifications dans les plans de Le Corbusier, mais ces transformations furent validées par Le Corbusier. Il s'agit là d'un processus courant d'allers et retours entre architecte concepteur et architecte d'opération qui ne remet pas en cause l'authenticité de la réalisation et la paternité de Le Corbusier.
D'ailleurs, les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Aujourd'hui, le bâtiment est fidèle à son dessin, aux matériaux et à l'exécution d'origine.
La protection et la conservation des deux bâtiments voisins à la parcelle de la Maison du Docteur Curutchet permettent de comprendre les liaisons prévues par Le Corbusier avec son environnement immédiat. La préservation des espaces verts en face de la maison permet aussi d'assurer l'authenticité en ce qui concerne les vues de et vers la Maison du Docteur Curutchet telles qu'elles furent imaginées par Le Corbusier. La permanence de ces attributs matériels assure donc l'authenticité du Bien. Bien que le bâtiment ne remplisse plus sa fonction d'origine, son ouverture à la visite permet de comprendre les valeurs transmises par les attributs matériels de l'élément du Bien.

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
La Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp n'a subi aucune dégradation importante depuis sa dédicace en juin 1955, à part la perte d'un vitrail original en 2014. Le site et le chemin qui permet l'ascension vers la chapelle ont été préservés. La maison des pèlerins, la maison du gardien et la pyramide commémorative, également conçus par Le Corbusier sont également en très bon état de conservation.
La chapelle et son site demeurent donc d'une grande fidélité à la réalisation d'origine et témoignent d'un haut niveau d'authenticité.
L'authenticité de l'édifice est renforcée par la permanence de la fonction d'origine, celle d'une chapelle de pèlerinage.

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Maintenu dans l'état qui était le sien au moment du décès de Le Corbusier, le Cabanon témoigne encore pleinement de l'intérêt de Le Corbusier pour la question centrale du Mouvement Moderne : la cellule de vie minimum.

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

Les archives conservées à la Fondation Le Corbusier et à Chandigarh, renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité du Complexe du Capitole au regard du projet d'origine. Il s'agit de croquis ou de dessins originaux de Le Corbusier, des plans des bâtiments, y compris de détails, qui ont été envoyés de l'atelier de Le Corbusier (rue de Sèvres, Paris) à Chandigarh ou réalisés sur place dans l'agence indienne de Le Corbusier selon ses directives. Les échanges entre tous les acteurs impliqués dans la conception et la réalisation du Capitole, sont bien documentés et accessibles dans les archives précitées.
Le Complexe du Capitole présente un haut niveau d'authenticité, non seulement pour ce qui concerne l'architecture des trois édifices majeurs et des quatre monuments figurant sur le site, que pour l'ensemble de la composition de l'espace public. L'ensemble n'a subi aucune modification structurelle, formelle ou de composition majeure qui aurait pu avoir des conséquences sur les édifices, les monuments, ou l'esplanade.
Le Complexe du Capitole répond aux conditions d'authenticité relatives aux critères (ii) et (vi) retenus dans le dossier sériel de candidature de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*.
Ce haut niveau d'authenticité s'exprime en particulier sur quatre plans.

1] Forme et conception

La conception originale et la forme des bâtiments – en termes de matériaux apparents, de béton armé, de mode de coffrage, d'impressions et de motifs moulés dans le béton, de systèmes de construction – mais aussi, celles des monuments et de l'aménagement de l'esplanade, avec ses espaces ouverts et ses miroirs d'eau, ont été maintenues. Des modifications mineures qui n'ont pas eu d'impact sérieux sur les valeurs fondamentales du complexe ont été réalisées pour répondre à la demande croissante d'espaces supplémentaires, et à la réorganisation des circulations piétonnières et de l'accès des véhicules conformément aux contraintes de sécurité qu'exige le site.

2] Matérialité

Le principal matériau – le béton apparent – est généralement en bon état. Cependant, en raison des conditions extrêmes du climat tropical, le béton s'est altéré à certains endroits, en particulier sur les surfaces les plus exposées, comme le toit recourbé du portique de l'Assemblée, et en plusieurs emplacements de la dalle de béton de l'esplanade. La restauration du béton de l'esplanade a été effectuée.

3] Usages et fonctions

L'authenticité des trois édifices publics du Complexe du Capitole, comme de l'ensemble du site, est renforcée par la permanence de la fonction d'origine, celle d'un centre civique dédié aux trois pouvoirs, piliers de toute démocratie : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Les besoins croissants du Secrétariat et de la Haute-Cour en surfaces utiles supplémentaires, constituent une contrainte pour ces édifices [6].
L'authenticité du site est également préservée grâce à l'absence de transformations du paysage urbain du parc du Capitole situé à l'extrémité nord de la ville. En revanche, les transformations récentes du paysage en arrière-plan du Capitole tels que la construction de la tour du téléphone et des développements, de faible hauteurs, au sein de la zone tampon, dans l'État du Pendjab, altèrent les vues sur les collines de Shivalik [7].

4] Génie du lieu

Le Complexe Capitole symbolise l'aspiration à s'affranchir de la colonisation au profit d'une république indépendante garantissant un partage des pouvoirs ; elle s'exprime à travers la composition du site et la conception architecturale des édifices soigneusement cadrés par les monuments sur l'esplanade dont le dessin et la géométrie, à base de carrés, dérive des mesures du Nombre d'or et du Modulor. Ces monuments guident, plus ou moins, le regard du visiteur vers les édifices jusqu'au pied des collines, formalisant ce souci d'un contact permanent avec la nature qui guide l'esprit corbuséen dans la conception du Complexe du Capitole. Cependant, la fluidité des liens piétonniers et visuels sur l'esplanade sont temporairement compromis par les mesures de sécurité prises sur le site. Cette question est abordée de manière appropriée dans le plan de gestion.

(6) La fermeture des balcons de l'étage supérieur et la fermeture de l'extrémité des couloirs afin d'aménager de nouvelles surfaces de stockage, provoquent des altérations visuelles et fonctionnelles des façades et des intérieurs du Secrétariat. De même, l'installation d'équipements d'air conditionné dans l'épaisseur des murs altère les qualités formelles et structurelles des brise-soleil.

(7) La suppression des pylônes des antennes est une question épineuse qu'étudie l'administration. Les transformations qui interviennent dans le voisinage du Complexe du Capitole et qui peuvent avoir un impact visuel ou environnemental sur celui-ci, ont été réalisées dans le respect des prescriptions du plan de gestion.

Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Éveux, France, 1953

Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Bien entretenu, l'édifice a subi peu de modifications malgré les difficultés liées à la spécificité de certains dispositifs comme les installations électriques, ou les pans ondulatoires avec vitrages directement enchâssés dans la feuillure de béton. Le site, mais également l'œuvre construite, offrent au visiteur un haut niveau d'authenticité y compris dans les aménagements intérieurs. L'édifice a bénéficié d'une restauration complète qui s'est achevée en 2013.

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

La paternité de cette réalisation revient à Le Corbusier. Il en assure la conception, et en délègue la réalisation à trois architectes d'opération qui travaillent sous son contrôle et qui de plus sont d'anciens collaborateurs de l'agence : SAKAKURA Junzo, MAYEKAWA Kunio et YOSHIZAKA Takamasa.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.
Le musée a connu dans les années soixante des extensions réalisées par SAKAKURA Junzo et MAYEKAWA Kunio. Mais depuis 1997, un mouvement de retour à l'état primitif a été engagé avec la destruction des extensions de 1964. Les principales altérations à l'état d'origine qui subsistent se situent au rez-de-chaussée : suppression des pans ondulatoires et réduction de l'espace sous pilotis, modification des éclairages naturels ; transformations qui ne sont toutefois pas irrémédiables. Le degré d'authenticité reste majeur, non seulement dans la volumétrie, et l'esthétique générale des façades, mais également dans la distribution, la conception spatiale intérieure.

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

La Maison de la Culture est incontestablement l'œuvre de Le Corbusier, même s'il convient de rappeler ici le rôle joué par certains de ses collaborateurs en particulier Yannis Xenakis pour les premières études. Au moment du décès de Le Corbusier en 1965, tout le gros œuvre est achevé. Le contrat de Le Corbusier ne prévoyait pas la conception du mobilier. Celui-ci est conçu par Pierre Guarriche, décorateur français de premier plan, dans l'esprit de l'édifice sous la direction d'André Wogenscky, ancien chef d'agence de Le Corbusier pendant vingt ans. L'édifice de Le Corbusier et le mobilier de Guarriche forment un ensemble rare des années soixante.
Les sources renseignent pleinement sur la phase de conception et permettent d'apprécier aujourd'hui le haut degré d'authenticité de l'édifice au regard du projet d'origine.

La Maison de la Culture se situe dans un contexte corbuséen exceptionnel baptisé « Centre de recréation du corps et de l'esprit », dessiné par Le Corbusier et où il conçoit également : un stade et l'Église Saint-Pierre. André Wogenscky y ajoutera une piscine très corbuséenne en respectant fidèlement le plan masse prévu par Le Corbusier. A l'exception de cette piscine, tous ont été conçus entre 1954 et 1965, du vivant de Le Corbusier, à une époque où il était au faîte de son art. Mais ils sont réalisés après son décès.

Depuis son achèvement, l'édifice a connu des réaménagements qui portent cependant plus sur le travail de Pierre Guarriche que sur celui de Le Corbusier. La volumétrie générale, la polychromie extérieure, la distribution et la composition spatiale sont inchangées. Seule une partie du rez-de-chaussée sous les pilotis a été comblée pour l'aménagement de vestiaires pour le terrain de sport voisin. Il s'agit de travaux réversibles. Un coup d'arrêt a été porté à ces transformations en 2008 avec le refus d'un projet d'aménagement qui prévoyait notamment le comblement d'une nouvelle travée sous pilotis près du petit foyer. La restauration complète de la toiture et des façades entre 2009 et 2013 a permis de renforcer sérieusement l'authenticité de l'édifice.

III – 1(e) / Mesures de protection et de gestion requises

1] Protection et gestion

Tous les éléments qui composent le Bien ont été protégés précocement au titre de la législation nationale des pays où ils se trouvent ; fait exceptionnel, quelques-uns l'ont été du vivant de l'architecte. Certains font l'objet de plusieurs niveaux de protection. La majorité d'entre eux appartient à des propriétaires privés et a conservé sa fonction première, souvent gage d'une bonne gestion. La plupart ont déjà fait l'objet de campagnes de restauration placées sous le contrôle des autorités de protection des Monuments historiques de leurs pays respectifs.

Enfin, dans chaque pays, la préparation du dossier de candidature de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a vu se renforcer le niveau de protection et de suivi des réalisations de Le Corbusier et se développer des plans de gestions locaux mis en place en partenariat entre les propriétaires et les services culturels, patrimoniaux et d'urbanisme des collectivités locales où elles se trouvent.

2] Protection et gestion, objectifs à long terme

La préparation du dossier de candidature de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a permis de renforcer étroitement les liens entre les différents propriétaires et gestionnaires, publics ou privés, des éléments constitutifs du Bien, mais également avec ceux des réalisations qui n'ont pas été sélectionnées. Au cœur de ce processus se trouvent la Fondation Le Corbusier, l'Association des sites Le Corbusier et la Conférence permanente.
Depuis 1968, date de sa création, la Fondation Le Corbusier, institution voulue par l'architecte lui-même, offre à la fois un centre de ressources essentiel et d'une grande richesse pour la connaissance et la gestion du Bien, ainsi qu'un efficace réseau reliant les différents sites où se trouvent des œuvres de Le Corbusier.
Ce réseau a été considérablement renforcé, à l'occasion de la préparation de cette candidature, par la création, en 2009, de l'Association internationale des sites Le Corbusier qui rassemble les collectivités où se situent les éléments du Bien et dont le premier objectif a été de faciliter la réalisation coordonnée des plans de gestion locaux.

Enfin, dans la perspective d'une meilleure gestion du Bien, une Conférence permanente entre les sept États-parties a été mise en place afin d'assurer une coordination efficace de la gestion des différents éléments qui constituent la série, dans le plus grand respect des prérogatives de chaque pays en matière de protection, de conservation et de gestion du patrimoine. La structure de travail mise en place depuis 2003 pour la constitution de cette proposition d'inscription préfigure cette Conférence permanente.

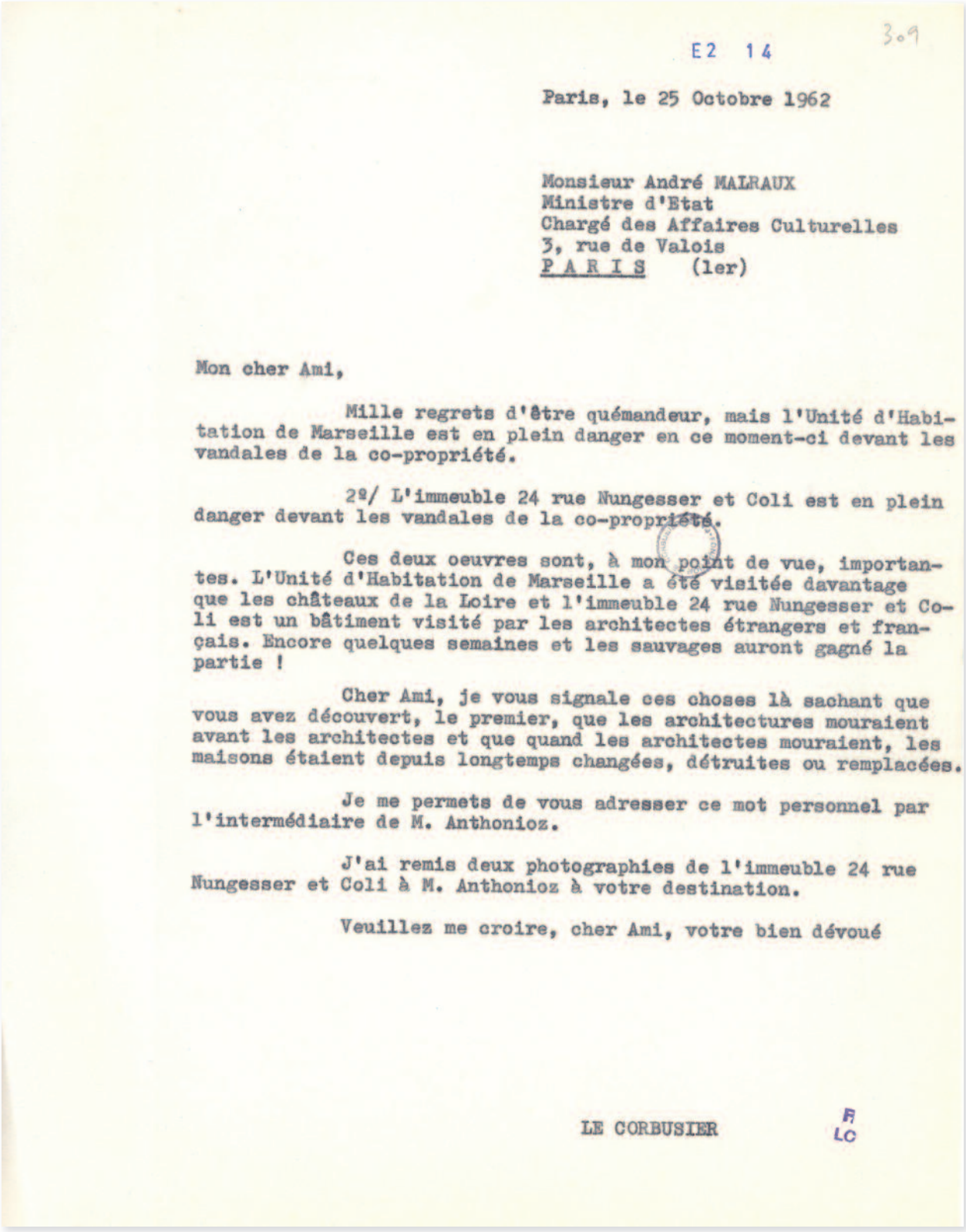

E2 14

3.09

Paris, le 25 Octobre 1962

Monsieur André MALRAUX
Ministre d'Etat
Chargé des Affaires Culturelles
3, rue de Valois
PARIS (1er)

Mon cher Ami,

Mille regrets d'être quémandeur, mais l'Unité d'Habitation de Marseille est en plein danger en ce moment-ci devant les vandales de la co-propriété.

2º/ L'immeuble 24 rue Nungesser et Coli est en plein danger devant les vandales de la co-propriété.

Ces deux oeuvres sont, à mon point de vue, importantes. L'Unité d'Habitation de Marseille a été visitée davantage que les châteaux de la Loire et l'immeuble 24 rue Nungesser et Coli est un bâtiment visité par les architectes étrangers et français. Encore quelques semaines et les sauvages auront gagné la partie !

Cher Ami, je vous signale ces choses là sachant que vous avez découvert, le premier, que les architectures mouraient avant les architectes et que quand les architectes mouraient, les maisons étaient depuis longtemps changées, détruites ou remplacées.

Je me permets de vous adresser ce mot personnel par l'intermédiaire de M. Anthonioz.

J'ai remis deux photographies de l'immeuble 24 rue Nungesser et Coli à M. Anthonioz à votre destination.

Veuillez me croire, cher Ami, votre bien dévoué

LE CORBUSIER

FLC

Lettre de Le Corbusier à André Malraux pour la protection de l'unité d'habitation de Marseille et de l'immeuble Molitor. FLC E2(14)309

III – 2 / Analyse comparative

L'analyse comparative doit déterminer si une telle combinaison de valeurs et d'attributs est déjà représentée sur la Liste du patrimoine mondial, et si une série comparable peut-être proposée pour inscription à l'avenir. En tant que proposition d'inscription en série, elle doit aussi justifier la sélection des sites.

L'analyse comparative du Bien proposé est ainsi conduite en trois temps :

1] un rappel de la place de l'architecture du XXe siècle sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste indicative (au 1er janvier 2015) ;
2] une analyse comparative du Bien proposé au sein de ces deux listes et du patrimoine architectural du XXe siècle en général ;
3] une analyse comparative des éléments retenus au sein de l'œuvre de Le Corbusier, permettant de préciser le processus de sélection du Bien proposé.

1] La place de l'architecture du XXe siècle sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste indicative (au 1er janvier 2015)

En 2015, la Liste du patrimoine mondial comporte 35 Biens relevant du patrimoine du XXe siècle, mais près d'un tiers n'y figurent pas pour leurs qualités architecturales.

Ainsi, seulement 22 Biens sont inscrits pour leur apport exceptionnel à l'évolution de l'architecture ou de l'urbanisme du XXe siècle :

- L'œuvre architecturale d'Antoni Gaudí [LPM 1984 et 2005 i, ii, iv]
- Brasilia [LPM 1986, i, iv]
- Le Bauhaus et ses sites majeurs à Weimar et Dessau [LPM 1994, ii, iv, vi]
- Skogskyrkogarden, en Suède, de Gunnar Asplund [LPM 1994, ii,iv]
- L'œuvre architecturale de Domènech i Montaner à Barcelone [LPM 1996, i, ii, iv]
- Le centre historique de Riga [LPM 1997, i, ii]
- Quatre habitations majeures de Victor Horta à Bruxelles [LPM 1999, i, ii, iv]
- La Maison Schröder de Gerrit Rietveld à Utrecht en 1924 [LPM 1999, i, ii, vi]
- La Maison Tugendhat de Mies van der Rohe à Brno [LPM 2000, i, ii, iv]
- La Cité universitaire de Caracas [LPM 2000, i, iv]
- La Ville blanche de Tel Aviv [LPM 2002, ii, iv]
- La Maison atelier de Luis Barragan à Mexico de 1948 [LPM 2003, i, ii]
- Le Centre-ville reconstruit de la ville du Havre par Auguste Perret [LPM 2005, ii, iv]
- La Halle du centenaire de Wroclaw [LPM 2006, i, ii, iv] construite par Max Berg
- L'Opéra de Sydney de Jørn Utzon [LPM 2007, i]
- Le Campus central de l'université de Mexico [LPM 2007, i, ii, iv]
- Les Cités de logements sociaux de Berlin, |LPM 2008, ii, iv]
- Le Palais Stoclet, Belgique [LPM 2009, i, ii].
- Usine Fagus, Allemagne [LPM 2011, i, iv].
- Rabat capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage, Maroc [LPM 2012, iii, iv].
- Ville historique de Grand Bassam, Cote d'Ivoire [LPM 2012, iii, iv]
- Usine Van Nelle, Pays Bas [LPM 2014, ii, iv].

Le Ministère de l'Education Nationale à Rio.
Le Corbusier et L. Costa, O. Niemeyer, J.-M. Moreira, C. Léao, A. Reidy et E. Vasconcelos : vues des pilotis au rez-de-chaussée et de la façade nord équipée d'un brise-soleil inventé par Le Corbusier.
Le Corbusier est architecte conseil sur l'avant-projet. L'édifice réalisé par l'équipe d'architectes brésiliens sous la direction de L. Costa reste fidèle aux principes apportés par Le Corbusier. L'édifice est aujourd'hui présent sur la liste indicative du Brésil [i, ii, iv, enregistrée en 1996].
Archives FLC

Sur les Listes indicatives, à la date de juin 2015, les 21 propositions d'inscription relevant de l'architecture du XX^{e} siècle sont les suivantes :

- Bélarus : Architectural ensemble of Francysk Scaryna avenue in Minsk (1940-1950) [i, enregistrée en 2004]
- Belgique : L'œuvre architecturale d'Henry van de Velde [i,ii, enregistrée en 2008]
- Brésil : Ensemble architectonique de tourisme et loisir au bord du lac de Pampulha d'Oscar Niemeyer [i, ii, enregistrée en 1996]
- Brésil : Palais de la Culture, ancien siège du ministère de l'Éducation et de la Santé, Rio de Janeiro [i, ii, iv, enregistrée en 1996]
- Colombie : University City of Bogotá [i, iV, enregistrée en 2012]
- Colombie : Virgilio Barco Library [i, enregistrée en 2012]
- Cuba : National Schools of Art, Cubanacan [i, ii, iii, iv, v, enregistrée en 2003]
- Erythrée : The historic perimeter of Asmara and its Modernist architecture [i, ii, iii, iv, enregistrée en 2005]
- États-Unis d'Amérique : Frank Lloyd Wright's buildings [i, ii, enregistrée en 2008]
- Finlande : Paimio Hospital (formerly Paimio sanatorium) [i, ii, iv, enregistrée en 2004]
- Inde : The Victorian and Art Deco Ensemble of Mumbai [ii, iv, enregistrée en 2012]
- Italie : Ivrea industrial City of the 20th Century [ii, iv, vi, enregistrée en 2012]
- Maroc : Casablanca, Ville du XX^{e} siècle, Carrefour d'influences [ii, iv, enregistrée en 2013]
- Mexique : Ludwig Mies van der Rohe and Felix Candela industrial buildings [i, ii, iv, enregistrée en 2001]
- Nouvelle Zélande : Napier Art Déco historic precinct [ii, iv, vi, enregistrée en 2007]
- Pays-Bas : Voormalige Nazorgkolonie en Sanatorium "Zonnestraal" (former Aftercare Colony and "Sunray" Sanatorium) [ii, iv, vi, enregistré en 1995]
- République tchèque : Mountain-top and television Transmitter Jested [i, ii, iv, enregistrée en 2007]
- Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord : Jodrell Bank Observatory [i, ii, iv, vi, enregistrée en 2012]

2] Analyse comparative du Bien proposé au sein de la Liste du patrimoine mondial et de la Liste indicative et du patrimoine architectural du XXe siècle

Conformément à l'article 137 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine,* qui spécifie qu'un ensemble de réalisations constitue une série à conditions que « la série dans son ensemble – et non nécessairement ses différentes parties – ait une valeur universelle exceptionnelle », et ayant démontré au chapitre III (b) 2, toujours conformément à l'article 137, que chaque élément constitutif contribue « à la valeur universelle exceptionnelle du Bien dans son ensemble, d'une manière substantielle, scientifique », cette analyse comparative est conduite en considérant prioritairement le Bien dans son ensemble et non élément par élément.

Cette analyse s'établit sur deux plans :

1] au regard des attributs de valeur de la série ;
2] au regard de la nature de la série.

Analyse comparative **au regard des attributs de valeur du Bien**

1] Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale

Depuis la Renaissance italienne, la publication de traités d'architecture nourrit la production architecturale en même temps qu'elle en livre des clefs d'analyse et de compréhension.
Ainsi, la fascination exercée par Andrea Palladio [LPM, 1994, 1996, i, ii], tient autant aux qualités de ses œuvres qu'à l'impact universel de ses écrits comme les *Quattro Libri* (1570).
De même, l'Œuvre de Vauban [LPM 2008, i, ii, iv] est-elle indissociable de ses traités militaires : *Le traité de l'attaque des places* et le *Traité de défense des places,* publiés en 1706.
Du XVIe au XVIIIe siècle, les traités d'architecture sont nombreux et fondent la culture classique, mais c'est à partir du XIXe siècle, des progrès de l'édition, du renouvellement des connaissances, et de l'invention des premières revues d'architecture, que cet art s'inscrit pleinement dans un aller et retour fécond entre théorie et pratique. Eugène Viollet-Le-Duc en France, Karl Friedriech Schinkel en Allemagne, Augustus Welby Pugin en Angleterre en furent les principaux acteurs.

Dès le début du XXe siècle, programmes et manifestes architecturaux se multiplient. Adolf Loos et Frank Lloyd Wright inaugurent ce renouvellement de la pensée architecturale ; le premier publie « Ornement et crime » en 1908, le second *L'architecture organique* en 1910, bientôt suivis du manifeste du Futurisme (1914), des cinq versions du manifeste du mouvement De Stijl (1918-1923), des principes de base du Constructivisme (1920), du manifeste du Suprématisme (1924), etc. Au début des années vingt, Bruno Taut, Walter Gropius, Adolf Behne et quelques autres architectes et théoriciens allemands posent les termes de la Neue Baukunst et du programme d'enseignement du Bauhaus. Ludwig Mies van der Rohe publie quelques articles majeurs, mais ne consacre que peu de temps à verbaliser son discours.

Tous sont en étroit rapport avec une production d'avant-garde. La Maison Schröder de Gerrit Rietveld à Utrecht en 1924 [LPM 1999, i, ii, vi] est l'image construite du manifeste De Stijl. La Maison Tugendhat à Brno [LPM, 2000, i, ii, iv], chef d'œuvre de l'architecture minimaliste, fait profondément échos aux quelques textes que Mies van der Rohe a laissés comme ses *Thèses de travail* publié en 1923 où il affirme rechercher : « un maximum d'effet avec le minimum de moyens ». De même, est-il impossible de dissocier les écrits et l'enseignement dispensé par Gropius et ses prestigieux confrères du Bauhaus [LPM 1994, ii, iv, vi] ; la difficulté est la même pour l'œuvre architecturale d'Henry Van de Velde [i, ii, enregistrée sur la Liste indicative de la Belgique en 2008] indissociable de ses écrits, de son enseignement et de ses mémoires. Comment enfin, considérer la proposition des États-Unis – Frank Lloyd Wright's buildings [i, ii, enregistrée en 2008] –, sans prendre en compte les textes de l'architecte et notamment la publication dès 1910 de *L'Architecture organique ?*

Incontestablement, celui qui s'impose alors déjà comme le principal contributeur théorique et diffuseur de cette nouvelle pensée architecturale est Le Corbusier. Sa contribution majeure à la revue d'avant-garde *L'Esprit Nouveau,* ses premiers ouvrages au style incisif et aux propos définitifs – *Après le Cubisme* (1918), *Vers une architecture* (1923), *L'Art décoratif d'aujourd'hui* (1925), *Urbanisme* (1925), *L'Almanach d'Architecture moderne* (1925), *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme* (1929) – posent plus que toute autre œuvre théorique les principes fondateurs du Mouvement Moderne tant sur le plan architectural et urbain que pour l'aménagement intérieur et le mobilier. Avec ces six premiers ouvrages, Le Corbusier apporte, en une seule décennie, une contribution décisive à la définition du Mouvement Moderne. Il ne cessera de publier des ouvrages majeurs parmi lesquels figure la *Charte d'Athènes* en 1943.
Plus que toute autre œuvre d'architecte du XXe siècle, celle de Le Corbusier est le témoin d'une pensée qui se manifeste par d'innombrables articles parus dans le monde entier, d'innombrables conférences données sur tous les continents, et près de cinquante ouvrages publiés de 1923 à 1965. Il est le seul architecte, dans toute l'histoire de l'architecture, à avoir autant publié.

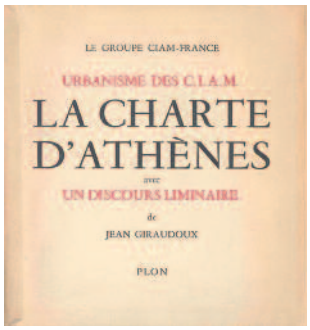

Le Corbusier, *La Charte d'Athènes,* rédigée par les CIAM en 1933, réécrite et publiée par Le Corbusier en 1943.

Le Corbusier, *La Ville Radieuse,* publiée en 1935.

Mais, l'impact de ces ouvrages n'aurait pas été le même si Le Corbusier n'avait été qu'un théoricien. Chacun de ces ouvrages précède ou tire des enseignements de ses réalisations qui font aussitôt l'objet de très nombreux articles dans le monde entier.

Les *Maisons la Roche et Jeanneret,* et la *Maison Guiette* matérialisent les principes d'un nouveau langage architectural contenu dans *Vers une architecture* publié dans le même temps (1923) ; les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* de Stuttgart, la *Villa Savoye,* l'*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* la *Maison Curutchet,* sont les manifestes construits des *Cinq points pour une architecture nouvelle* paru en 1927.
Comment interpréter l'*Unité d'habitation de Marseille,* le *Complexe du Capitole de Chandigarh,* ou la *Maison de la Culture de Firminy,* sans évoquer la publication de la *Ville Radieuse* en 1934, ou de la *Charte d'Athènes* en 1943 ?
Chacune des réalisations de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est ainsi le témoin d'une pensée en action.

Les ouvrages de Le Corbusier, traduits et diffusés très tôt dans le monde entier, ont suscité débats et polémiques et entretenu un intérêt passionné pour ses réalisations. Chaque élément constitutif du Bien proposé a eu, dans le concert international du développement du Mouvement Moderne, un impact exceptionnel qui va bien souvent au-delà de sa forme ou de sa matérialité, fut-il modeste en apparence comme la *Cité Frugès* de Pessac ou le *Cabanon de Le Corbusier* de Roquebrune-Cap-Martin.
C'est pourquoi, le Bien proposé répond pleinement aux critères ii et vi. Il occupe dans l'histoire du Mouvement Moderne en général et au sein des biens déjà inscrits ou en situation de l'être un jour, une place unique car il illustre pleinement les débats contemporains soutenus par les publications de Le Corbusier lui-même. Enfin, fait exceptionnel, et probablement unique dans l'histoire de l'architecture du XXe siècle, il convient de souligner le rôle joué par la publication régulière, dès 1929, des huit volumes de *l'Œuvre complète* qui font connaître les réalisations de Le Corbusier dans le monde entier. En 1910, Frank Lloyd Wright avait largement fait connaître la première partie de son œuvre dans la célèbre publication des éditions Wasmuth à Berlin en 1910. S'inspirant peut-être de l'exemple de son aîné américain, Le Corbusier est le premier à comprendre l'importance d'une médiatisation de ses réalisations et de ses projets. Il les publie régulièrement, à raison d'un volume en moyenne tous les quatre à cinq ans. Ce formidable outil, traduit et diffusé dans le monde entier est une source constante d'inspiration pour les architectes. Il donne un écho incomparable à ses réalisations.

L'impact sur l'architecture contemporaine est d'autant plus fort et durable que Le Corbusier est appelé à travailler dans de nombreux pays en dehors de son pays natal, la Suisse, et de son pays d'adoption, la France. Plusieurs réalisations attestent de cette dimension internationale unique qu'a déjà prise l'œuvre architecturale de Le Corbusier : dès 1926, Le Corbusier construit en Belgique, la *Maison Guiette,* à Anvers. Elle témoigne de son influence grandissante à l'étranger, influence qui ne cesse ensuite de s'étendre et de s'amplifier en Allemagne avec les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* de Stuttgart ; mais aussi en Tunisie, avec la Maison Baizeau de Carthage (1928), en U.R.S.S, avec le Centrosoyouz de Moscou (1929), sans compter le Ministère de l'Éducation Nationale du Brésil à Rio à l'avant-projet duquel il participe en 1936 avec Lucio Costa, Niemeyer, Moreira, Léao, Reidy et Vasconcelos ou encore ses projets pour l'Algérie qui auront un impact durable dans toute l'Afrique du Nord. Dès l'entre deux-guerres Le Corbusier a déjà

construit ou projeté dans quatorze pays sur trois continents [8]. Après la Seconde Guerre mondiale, la *Maison du Docteur Curutchet* (1949, en Argentine, le *Complexe du Capitole* de Chandigarh (1952), ou le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* à Tokyo (1955) marquent l'extension de cette influence unique à l'échelle planétaire.

À la fin des années vingt, aucune œuvre, dans son ensemble, n'a encore un tel retentissement international et ne se trouve dans autant de pays autre que celui où vit l'architecte. Avant son départ pour les États-Unis, Gropius a uniquement travaillé en Allemagne, Mies van der Rohe, en Allemagne, Espagne et Tchécoslovaquie. Quant à Oud, toute son activité se situe exclusivement dans son pays natal, les Pays-Bas, hormis sa contribution à la Weissenhof-Siedlung de Stuttgart. Adolf Loos qui meurt en 1933 aura construit dans son pays d'origine, l'Empire Austro-Hongrois – en Autriche et Tchécoslovaquie – à l'exception de l'une de ses dernières œuvres, la Maison Tzara à Paris (1926-1927).
Ainsi dès cette époque, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est constituée de réalisations qui sont autant d'applications d'un corps de textes théoriques fondateurs du Mouvement Moderne et dont la diffusion est immédiatement internationale. Elle occupe ainsi une place à part dans le concert architectural de l'avant-garde moderne.

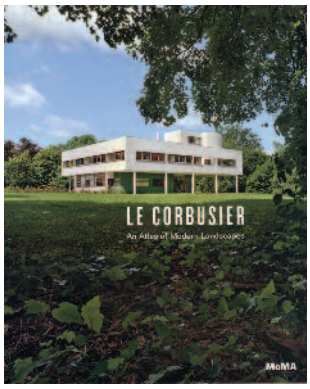

Catalogue de l'exposition "Le Corbusier: An Atlas of Modern Landscapes" (juin /septembre 2013) au MoMA, New York, puis à Barcelone et à Madrid (2014).

Ce fantastique débat d'idée est porté par des œuvres qui pour certaines s'imposent comme des œuvres iconiques du mouvement moderne, d'autres ont une influence déterminantes dans une aire géographique donnée, enfin certaines cristallisent des idées ayant eu un impact exceptionnel en tant que prototype.

La *Villa Savoye* est une icône absolue du Mouvement Moderne, à tel point qu'elle fait la couverture du catalogue de l'exposition que consacre le MoMA de New-York au *Style international* en 1932. Elle n'a d'équivalent que la Maison Schröder de Gerrit Rietveld [LPM 1999, i, ii, vi], la Maison Tugendhat de Mies Van der Rohe [LPM 2000 ; i, ii, iv], ou l'école du Bauhaus à Dessau [LPM 1994, ii, iv, vi]. Publiée dans le monde entier, elle est l'archétype d'une architecture fondée sur la plastique des formes et du « jeu des volumes assemblés sous la lumière ». De plus, *La loge du jardinier* située à l'entrée de la propriété est elle-même l'archétype du logement minimum que Le Corbusier et Pierre Jeanneret ont présenté au deuxième congrès des CIAM de Frankfort en 1929. Sur ce site, d'une manière unique, sont donc rassemblés les deux pôles de la recherche des modernes, de l'habitat de luxe à l'habitat populaire.

L'*Unité d'habitation de Marseille* est l'icône du Mouvement Moderne pour un nouveau mode d'habitat collectif, véritable village vertical fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif. Elle trouve l'une de ses sources d'inspiration dans l'immeuble du Narkomfin de Moisei Ginzsburg à Moscou (1929), dont l'authenticité et l'intégrité ne sont hélas plus assurés aujourd'hui. L'*Unité d'habitation de Marseille* (1945-1952) est, de plus l'œuvre fondatrice du Brutalisme architectural avec l'école secondaire d'Hunstanton (1954) de Peter et Alison Smithson.

La *Chapelle Notre-dame du Haut de Ronchamp* est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX[e] siècle avant même la tenue du Concile de Vatican II. Aucun témoin de cette révolution des pratiques religieuses du monde chrétien n'est à ce jour labellisé patrimoine mondial. Comme l'affirme l'historien de l'architecture Jean-Louis Cohen : « il y a un avant et un après Ronchamp ». À ce titre cette chapelle est sans équivalent au XX[e] siècle.

Le Corbusier, *Ronchamp, Les cahiers de la recherche patiente,* 1957.

En tant que chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance d'une nation qui s'ouvre en même temps à la liberté et à la modernité le *Complexe du Capitole* de Chandigarh, directement issu des réflexions de Le Corbusier sur la *Ville Radieuse* (1935), préfigure et inspire une série de grandes réalisations : Brasilia de Lucio Costa au Brésil (1956-1960) (LPM 1986, i, iv] ; Islamabad au Pakistan conçue par Konstantinos Apostols Doxiadis (1959-1967), le Capitole de Dacca au Bangladesh œuvre de Louis Kahn (1962) ; Dodoma en Tanzanie conçue par James Rossant (1986).

Certaines réalisations constitutives de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoignent également fortement de la part exceptionnelle que cet architecte et son œuvre occupent dans le débat à l'échelle mondiale. Ainsi, la *Maison Guiette* (1926) en Belgique, la *Maison du Docteur Curutchet* en Argentine (1949), mais également le *Complexe du Capitole* de Chandigarh en Inde (1952-1955) sont à la fois le signe de la reconnaissance internationale unique de la production de Le Corbusier dans ces pays, mais aussi celui de l'émergence du Mouvement Moderne dans ces aires géographiques. Peu d'œuvres ont cette force,

(8) Il s'agit de l'Algérie, l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, le Brésil, le Chili, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Russie, la Suisse, la Suède, la Tchécoslovaquie, la Tunisie.

hormis probablement au Brésil le Ministère de l'Éducation à Rio, de Lucio Costa et de ses associés en 1936 (inscrit sur la Liste indicative du Brésil depuis 1996, pour lequel Le Corbusier fut consultant) ; en Australie l'Opéra de Sydney du danois Jorn Utzon [LPM 2007, i], où l'ensemble du centre historique de Tel Aviv en Israël, œuvre de nombreux architectes modernes venus d'Europe [LPM 2002, ii, iv].

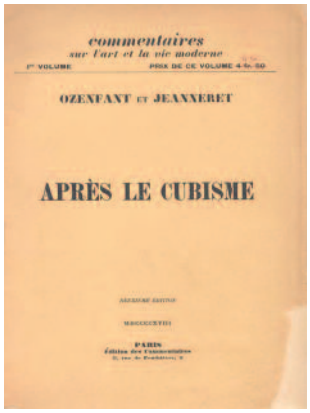

Amédée Ozenfant et Charles-Edouard Jeanneret, *Après le cubisme,* 1919. Les principes puristes énoncés dans ce manifeste pictural sont ensuite adaptés à l'architecture par Le Corbusier.

Enfin d'autres réalisations participent fortement de cet exceptionnel échange d'idées, en cristallisant des concepts ayant eu une influence majeure dans l'émergence du Mouvement Moderne.
Ainsi, les *Maisons La Roche et Jeanneret* sont, en 1923, la première expression du Purisme en architecture, quatre ans seulement après la publication d'*Après Le Cubisme* (1919), manifeste du Purisme, que Le Corbusier signe avec le peintre Amédée Ozenfant. Aucune œuvre au monde ne cristallise alors à ce niveau les idées du Purisme architectural dont l'impact sera fondamental.
La même année en 1923, la *Petite maison au bord du Lac Léman,* par sa simplicité s'impose, dans le même langage puriste, comme l'archétype de la maison minimum. Elle précède les recherches des architectes allemands, néerlandais, ou russes, tels que Gropius ou Oud et préfigure le thème du premier congrès des CIAM qui en 1929 sera consacré au logement minimum. Aucune réalisation, parmi les maisons inscrites actuellement sur la Liste du patrimoine mondial, ne témoigne de cette mutation profonde de la pratique architecturale.

L'*immeuble Clarté* est le prototype de la préfabrication du logement moderne de standing. Il offre des typologies d'appartements directement issues du projet théorique iconique de l'Immeuble-villas. L'immeuble renouvelle les modes de vie traditionnels. Contemporain de l'immeuble du Narkomfin de Moisei Ginzsburg à Moscou (1929), il est de qualités comparables. Les immeubles contemporains des Cités de logements sociaux de Berlin [LPM 2008, ii, iv], ne présentent pas ces qualités ni ces typologies qui ne seront développées à une grande échelle qu'après la Seconde Guerre mondiale.

La *Manufacture à Saint-Dié* révolutionne l'image traditionnelle de l'usine et les conditions de travail. Elle est à ce titre comparable aux usines *Fagus* [LPM 2011, ii, iv] et Van Nelle [LPM 2014, ii, iv]. Elle est en revanche, l'unique exemplaire prototype de l'*Usine Verte,* issue des standards de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes.*

Le *Cabanon de Le Corbusier* (1951) est à la fois œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum, fondée sur une approche ergonomique et fonctionnaliste absolue. Elle renoue avec le mythe de la cabane primitive et ouvre un champ de réflexion universel et intemporel sur la notion de cellule vitale minimum observée encore aujourd'hui par les architectes contemporains comme modèle de réflexion fondamental dans les situations d'architecture des plus démunis, comme des situations d'urgence. Elle est à ce titre à la fois archétype et œuvre d'art iconique malgré, ou en raison de sa modestie. Elle est sans équivalent sur la Liste du patrimoine mondial, et dans l'histoire de l'architecture du XX^{e} siècle.

Vingt-deux couvents et monastères figurent dans la liste actuelle du patrimoine mondial, tous en Europe à l'exception d'un exemple au Mexique. Ils ont été établis entre le XI^{e} et le XIX^{e} siècle, mais aucun exemple contemporain ne figure encore sur la Liste.
Le *Couvent Sainte-Marie de la Tourette* (1953), est un exemple rare de couvent moderne, mais également une synthèse unique des acquis du Mouvement Moderne, où se combinent formes puristes et textures brutalistes.

L'ensemble des cinq musées de l'Ile des Musées de Berlin [LPM 1999, ii, iv], seul ensemble muséal inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, représente la réalisation d'un projet visionnaire d'une typologie et d'un concept qui remonte principalement à l'époque des Lumières au XVIII^{e} siècle. Le Corbusier remet en cause cette conception issue des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles à travers le concept du « Musée à croissance illimitée » qui révolutionne la conception du parcours muséal, le rapport aux œuvres, qui prend en compte l'accroissement illimité des collections. Le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* à Tokyo est le prototype de ce concept élaboré à partir de 1926.

2] Inventer un nouveau langage architectural

Du Purisme des années vingt aux formes sculpturales des années soixante, en passant par le Brutalisme, le Bien illustre l'évolution de l'architecture moderne sur près d'un demi-siècle et atteste de la fantastique capacité de Le Corbusier à renouveler l'esthétique architecturale contemporaine.

À la fin des années dix, et au cours des années 1920, le Mouvement Moderne confirme son statut d'avant-garde. La Maison Scheu de Loos à Vienne atteint, dès 1910, un très haut niveau de radicalité. Les formes sont géométriques, dénuées de tout décor, couvertes d'un enduit lisse et uniforme. À l'intérieur l'espace traditionnel est bouleversé. Gerrit Rietveld construit en 1923 la Maison Schröder [LPM 2000, i, ii, vi] le manifeste du mouvement De Stijl qui introduit l'abstraction géométrique et la force constructive de la couleur dans le Mouvement Moderne.
L'école du Bauhaus de Gropius en 1925 [LPM 1994, ii, iv, vi] représente l'archétype de l'architecture fonctionnaliste issue du Mouvement Moderne. L'organisation du plan qui rompt avec toute référence de composition classique, la volumétrie géométrique, les principes constructifs, la grande paroi de verre, et l'esthétique épurée, synthétisent les idées de Gropius et les principes du Mouvement Moderne.
Mies van der Rohe signe des œuvres minimalistes exceptionnelles par leur degré d'apurement des formes et des principes constructifs dont il soigne tous les détails. C'est le cas de l'exercice de style que représente le Pavillon de l'Allemagne à l'exposition internationale de Barcelone en 1929, et de son application luxueuse à une villa bourgeoise, la Maison Tugendhat à Brno en 1929-30 [LPM 2000, i, ii, iv]. En 1927, l'exposition du Werkbund allemand dans le lotissement du Weissenhof à Stuttgart permet à une vingtaine de ces architectes d'avant-garde européens de confronter leurs propositions et de démontrer aux yeux du public l'existence d'un courant international d'architecture moderne. Ce sont sensiblement encore les mêmes que l'on retrouve un an plus tard autour de Mme de Mandrot et Le Corbusier, lors du congrès fondateur des CIAM en Suisse, à La Sarraz.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier occupe une place prépondérante dans cette invention d'un nouveau langage formel au cours des années vingt. Invité à Stuttgart, co-fondateur des CIAM, Le Corbusier a dès cette époque acquis par ses réalisations, et ses publications, une dimension internationale de tout premier plan que reconnaîtra encore l'exposition dite du Style international de New-York au MoMA en 1932, qui présente quatre européens : Mies van der Rohe, Oud, Gropius et Le Corbusier. Alvar Aalto dont la première réalisation majeure, le Sanatorium de Paimio [i, ii, iv, enregistré sur la Liste indicative de la Finlande en 2004] est alors en chantier, n'a pas encore acquis une renommée internationale comparable.

Le Corbusier désigne lui-même ces années vingt comme une période de « recherche patiente » qui le conduit au fil d'une dizaine de réalisations majeures, constamment relayées par des publications, à l'élaboration d'un nouveau langage plastique, puriste, qui le propulse à l'avant-garde de la création architecturale.
Ces œuvres, sont : les *Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris (1923) ; la *Petite villa au bord du lac Léman,* Corseaux (1923) ; la *Maison Guiette,* Anvers (1926) ; la *Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy, (1928).

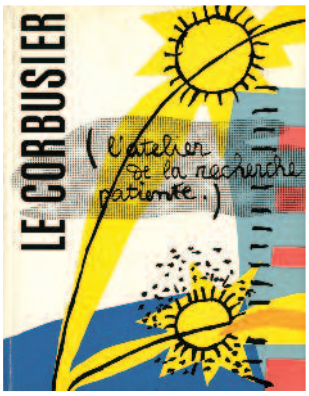

Le Corbusier, *L'atelier de la recherche patiente,* 1960.

La révolution des formes touche également l'habitat social et l'habitat collectif non représentés sur la Liste du patrimoine mondial à l'exception des Cités de logements sociaux de Berlin, [LPM 2008, ii, iv]. L'apport de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est fondamental également dans le domaine de l'habitat grâce à la *Cité Frugès,* Pessac (1924) ; aux *Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart (1927) ; à l'*Immeuble Clarté,* Genève (1930) ; à l'*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt (1931). Bien que plus tardive (1949), la *Maison du Docteur Curutchet* à la Plata participe également de cette démarche plastique.
Grâce à cet ensemble de réalisations *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* occupe dès la fin des années trente, une place de premier plan dans la révolution esthétique de cette première moitié du siècle. Ces réalisations contribuent fondamentalement à l'invention d'un nouveau langage formel où viennent se fondre les expériences picturales du Purisme et du Cubisme.
Si le Mouvement Moderne reste encore, à cette époque, relativement marginal dans la production architecturale internationale, il n'en est pas de même de l'architecture Art Déco qui triomphe un peu partout dans le monde, comme une modernité plus acceptée car plus en lien avec la culture dominante fortement attachée au classicisme.

Comme ses confrères de l'avant-garde, Le Corbusier est farouchement opposé à l'Art Déco. Ainsi, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* n'entre pas en concurrence avec les propositions actuelles sur l'architecture Art Déco : The historic perimeter of Asmara and its Modernist architecture [i, ii, iii, iv] ; Napier Art Déco historic precinct [ii, iv, vi,] ; The Victorian and Art Deco Ensemble of Mumbai [ii, iv] ; respectivement enregistrés sur les Listes indicatives de ces pays en 2005, 2007 et 2012.

La montée de pouvoirs totalitaires dans l'Europe des années trente sonne le départ de nombreux architectes d'avant-garde, en particulier allemands, vers les États-Unis où ils poursuivent leur carrière et où leur sont confiées des chaires d'enseignement prestigieuses. Les États-Unis s'ouvrent alors plus largement et durablement à cette architecture née essentiellement en Europe. Alors que l'Europe s'enfonce dans la crise économique, puis dans cinq années de guerre dévastatrices, l'architecture moderne s'internationalise en Amérique du Nord, mais aussi en Amérique du Sud où les écrits et les conférences de Le Corbusier contribuent largement à diffuser la modernité.
Au Brésil, le Ministère de l'Éducation de Rio (1936), qui doit beaucoup aux idées de Le Corbusier, est considéré comme l'édifice fondateur de la jeune école architecturale moderne brésilienne au sein de laquelle Lucio Costa et Oscar Niemeyer, deux grands admirateurs mais aussi collaborateurs de Le Corbusier, signeront certaines des plus belles œuvres. Cette réalisation figure depuis 1996 sur la Liste indicative du Brésil [i, ii, iv, 1996] de même que l'Ensemble architectonique de tourisme et de loisir au bord du lac de Pampulha [i, ii, 1996] où Oscar Niemeyer prolonge et renouvelle l'enseignement de l'architecture corbuséenne comme plus tard à Brasilia [LPM 1986, i, iv].
Le Mouvement Moderne prend pied également en Israël avec la Ville blanche de Tel Aviv [LPM 2002, ii, iv], au Mexique avec Luis Barragán, au Japon avec TANGE Kenzo, sous l'influence décisive de Le Corbusier. Son œuvre est reconnue dès les années trente par le critique suisse Siegfried Giedion. La Maison de Luis Barragán à Mexico [LPM 2003, i, ii], la Cité universitaire de Caracas [LPM 2000, i, iv], et le Campus central de l'université de Mexico [LPM 2007, i, ii, iv], témoignent déjà de cette internationalisation sur le continent sud américain. La proposition d'inscription de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* vient les compléter en toute cohérence comme l'une des références essentielles de leur conception.

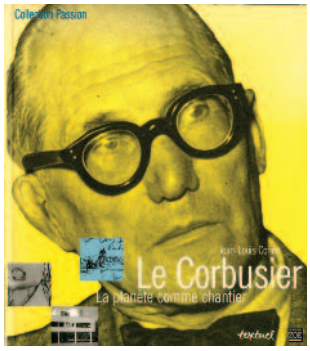

J.L. Cohen, « Le Corbusier
La planète comme chantier »
Ed. Textuel, 2005.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Mouvement Moderne va passer du statut d'avant-garde à celle de modèle dominant. La reconstruction de milliers de villes facilite l'adhésion des politiques aux thèses des architectes du Mouvement Moderne. La Reconstruction conduit également les pouvoirs publics à prendre enfin en compte la quetion du logement du plus grand nombre et à lancer d'importants programmes de logements sociaux inspirés des modèles conçus dans les années vingt par les modernes. Un seul Bien inscrit actuellement sur la Liste du patrimoine mondial témoigne de cette montée en puissance des thèses de la modernité au moment de la Reconstruction, il s'agit du Centre-ville reconstruit de la ville du Havre par Auguste Perret [LPM 2005, ii, iv].
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, apporte une contribution majeure à cette phase clef de l'évolution du Mouvement Moderne et au triomphe de cette nouvelle esthétique dans le domaine du logement social, en particulier grâce à la présence dans cette série de l'*Unité d'habitation de Marseille,* sans pour autant entrer en concurrence avec la proposition de la Biélorussie dont l'« Architectural ensemble of Francysk Scaryna Avenue in Minsk » (1940-1950) [i], enregistré sur la Liste indicative en 2004, relève d'un autre contexte social, politique et esthétique.

Le Mouvement Moderne s'impose en une décennie comme la pensée dominante de l'architecture du XX^{e} siècle, mais souvent au prix de réalisations de médiocre qualité en particulier dans les grandes cités de logement social où les idées de la *Charte d'Athènes* sont le plus souvent caricaturées à travers le filtre d'une logique purement financière fondée sur la construction du plus grand nombre de mètres carrés au moindre coût.
Principalement aux États-Unis, Mies van der Rohe et Gropius signent plusieurs œuvres majeures dans la continuité des principes élaborés en Allemagne dans les années vingt. Mies van der Rohe construit également dans cet esprit l'Immeuble de bureaux Bacardi à Mexico (1958-1961) œuvre qui figure sur la Liste indicative du Mexique [i, ii, iv, 2001]. D'autres figures majeures tels Oud ou Rietveld n'occupent plus, après la guerre, le devant de la scène internationale avec autant de force.

Une seconde génération va donner un nouvel essor au Mouvement Moderne en Angleterre, au États-Unis, en Amérique du Sud, au Japon, aux Pays-Bas. Ses principaux représentants

sont : Smithon, Saarinen, Utzon, Stirling, Eames, Kahn, Van Eyk, etc. Le Corbusier est pour eux une figure de référence incontournable. À plus de soixante ans, il innove encore et il accompagne, voire précède cette génération dans le renouvellement des canons du Mouvement Moderne. Dans cet élan général de triomphe et parfois de banalisation du Mouvement Moderne, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* continue d'occuper une place exceptionnelle dans le monde entier.
L'architecte invente ce que le critique anglais Reyner Banham [9] appelle le Brutalisme. Le Corbusier va encore surprendre : il se tourne dans les années quarante et cinquante vers de nouvelles solutions plastiques où la simplicité des volumes lisses laisse la place aux formes rugueuses et au contraste violent de surfaces, de textures et de matériaux. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* apporte ainsi une contribution exceptionnelle au renouvellement de la modernité, notamment grâce à des réalisations telles que l'*Unité d'habitation de Marseille,* (1945) ; la *Manufacture à Saint-Dié,* (1946) ; et le *Cabanon de Le Corbusier,* (1951). L'*Unité d'habitation de Marseille* comme l'école secondaire d'Hunstanton de Peter et Alison Smithon, font figures de manifestes de ce courant, auquel James Stirling, en Angleterre, MAYEKAWA Kunio au Japon (ancien collaborateur de Le Corbusier dans les années trente) mais également Atelier 5 en Suisse, parmi d'autres, se rattacheront. Actuellement, aucun Bien inscrit ou enregistré sur les Listes indicatives ne rend compte de ce moment important de l'histoire du Mouvement Moderne.

Après la Seconde Guerre mondiale la notoriété et la diffusion de l'œuvre architecturale de Le Corbusier sont planétaires. Son œuvre s'étend désormais aux États-Unis, Carpenter Center for the Visual arts de Cambridge (1960-63) ; en Inde à Ahmedabad et Chandigarh, en particulier le *Complexe du Capitole* (1952-1955); en Irak à Bagdad ; en Argentine, la *Maison Curutchet à La Plata* (1949) ; au Japon, le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* (1955) à Tokyo.
La reconnaissance internationale de cette œuvre dépasse les milieux de l'avant-garde. En France, l'œuvre s'enrichit de grandes commandes tardives qu'il ne pourra toutes honorer avant son décès. Ces grands chantiers où figurent notamment la *Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp* (1950), le *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette* (1953), et la *Maison de la Culture de Firminy* (1955-1969), sont une nouvelle occasion d'enrichir et de renouveler des formes du Mouvement Moderne. Celles-ci évoluent vers une dimension sculpturale jusque-là peu développée par Le Corbusier et ses contemporains à l'exception toutefois des architectes expressionnistes allemands des années vingt, marginalisés dans la production comme dans l'histoire de l'architecture.
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est à ce titre comparable à celle d'Eero Saarinen (1910-1961), ou à l'œuvre du Danois Jørn Utzon (1918-2008) pour l'Opéra de Sydney [LPM 2007, i]. Saarinen comme Utzon, ou encore Niemeyer sont plus jeunes que Le Corbusier et puisent dans son héritage. Parmi ses contemporains, seul Frank Lloyd Wright possède la même puissance de renouvellement et d'invention formelle ; son œuvre considérable se développe cependant presque exclusivement aux États-Unis. Au sein de la proposition de série baptisée Frank Lloyd Wright's buildings [i, ii] enregistrée sur la Liste indicative des États-Unis en 2008, les dix réalisations sélectionnées entre 1905 et 1959 témoignent de cette capacité créatrice puissante. Le Musée Guggenheim de New York (1943-1959) et le Centre civil du Marin County en Californie (1957-1962) appartiennent comme le *Complexe du Capitole* de Chandigarh, la *Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp,* ou la *Maison de la Culture de Firminy* à cette ultime voie de renouvellement des principes inventés un demi-siècle plus tôt.

Tendue entre les deux pôles, celui d'une architecture monumentale aux formes exceptionnelles d'un côté, et à l'opposé celui d'une architecture de standards, parfois de dimension modeste, mais savante et exemplaire d'une volonté d'offrir au plus grand nombre une architecture de qualité, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne pleinement de tous les enjeux et de l'internationalisation du Mouvement Moderne. Elle est en permanence une œuvre de recherche et d'innovation conçue dans la durée, sur près de cinquante ans.

(9) Reyner Banham, The new Brutalism, London, 1966.

3] Moderniser les techniques architecturales

La standardisation et l'industrialisation sont, depuis le XIXe siècle, au cœur de la pratique des architectes d'avant-garde qui cherchent à adapter l'architecture aux nouvelles possibilités offertes par la révolution industrielle, prioritairement en Europe et en Amérique du nord.
Walter Gropius produit avec l'Usine Fagus en 1911-1912 [LPM 2011, i, iv] une œuvre prometteuse dans le sens d'une fusion entre préoccupations artistiques et industrielles – ce que confirment les engagements pris au sein de l'école du Bauhaus – mais cette évolution reste plus théorique que pratique. Ni Mies van der Rohe, ni Oud ou Aalto ne feront de cette question de la standardisation et de l'industrialisation du bâtiment une priorité. L'œuvre construite des architectes modernes est marquée par un souci d'innovation technique et par l'emploi de matériaux tels le béton, le métal, le verre, l'aluminium, mais la standardisation et l'industrialisation restent d'avantage un mot d'ordre qu'une réalité, au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les architectes d'avant-garde sont d'avantage préoccupés par l'image d'une architecture industrialisée et moderne que par la mutation réelle des modes de construction. Il en est ainsi du Bauhaus et ses sites majeurs à Weimar et Dessau [LPM 1994, ii, iv, vi], et de l'Usine Fagus déjà citée, ou de l'Usine Van Nelle [LPM 2014, ii, iv].

L'approche de Le Corbusier est sensiblement la même que celle de ses confrères. Si l'industrialisation est un leitmotiv de celui que l'on a qualifié de « machiniste », cette inspiration est souvent plus conceptuelle et formelle que réelle. Cependant, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* rend compte de cette obsession et de ses tentatives renouvelées. Le Centre-ville reconstruit de la ville du Havre par Auguste Perret [LPM 2005, ii, iv], et Les cités de logements sociaux de Berlin, |LPM 2008, ii, iv] sont les seuls Biens qui s'inscrivent déjà dans cette problématique.
Le Corbusier vise également à définir des projets types ou standards qui jalonnent son parcours : les maisons minimum, l'immeuble-villas, l'immeuble de standing, le gratte-ciel cartésien, l'unité d'habitation, l'unité de camping, l'unité de loisir, l'usine verte, le musée à croissance illimitée, le théâtre spontané, etc. Cette démarche de recherche de standards est actuellement absente de la Liste du patrimoine mondial, en particulier des réalisations du XXe siècle où sont privilégiées les œuvres uniques et singulières, étrangères à une éventuelle logique de reproduction. À ce titre l'inscription de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* enrichirait considérablement la Liste du patrimoine mondial en y apportant cette dimension majeure de l'architecture depuis le XXe, voire le XIXe siècle.

Sur le plan de l'innovation technique, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne d'une volonté d'expérimentation constante. Mais, une fois de plus, c'est l'étonnante capacité de l'architecte à proposer systématiquement des matériaux ou des procédés techniques nouveaux, son désir permanent d'expérimenter qui font de ce Bien un ensemble exceptionnel qui témoigne pleinement d'un nouvel état d'esprit, d'une nouvelle approche de l'architecture, peut-être davantage que des œuvres uniques et ponctuelles comme la Halle du centenaire de Wroclaw [LPM 2006, i, ii, iv] construite par Max Berg, ou l'audacieux Opéra de Sydney de Jørn Utzon [LPM2007, i]. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* témoigne de manière exceptionnelle d'une réflexion et de propositions sans cesse renouvelées qui rendront possibles l'autonomie de l'ossature – en béton ou en métal –, les façades libres ou murs rideaux, l'usage de modules standardisés et de second œuvre industrialisés, des parois de verre, de la double-peau, du montage à sec, etc.

Parmi ces expériences, la construction de façades entièrement en verre – simple vitrage, verre armé ou pavés de verre – à l'*Immeuble locatif à la Porte Molitor* (1931) est un exemple sans équivalent à cette époque, y compris parmi les œuvres déjà labellisées patrimoine mondial, comme l'Usine Fagus [LPM 2011, i, iv], l'Ecole du Bauhaus [LPM 1994, ii, iv, vi], ou la Maison Tugendhat [LPM 2000, i, ii, iv] où l'entreprise de dématérialisation des façades est important, mais demeure incomplet.

4] Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne

La question de l'habitat de l'homme moderne et de l'habitat du plus grand nombre constitue l'enjeu majeur des sociétés contemporaines au XXe siècle, et de l'architecture moderne en particulier. Les expériences, parfois innovantes sont très nombreuses avant la Seconde Guerre mondiale, en particulier en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, mais aussi aux États-Unis, et la production de masse de logements sociaux se généralisera dans de très nombreux pays après la Seconde Guerre mondiale, trop souvent au prix de solutions médiocres sans intérêt architectural.
Les exemples d'habitat du XXe siècle déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sont des réalisations exceptionnelles mais ne concernent pas l'habitat pour le plus grand nombre. Ainsi, la Maison Schröder de Gerrit Rietveld [LPM 1999, i, ii, vi], la Maison Tugendhat de Mies van der Rohe [LPM 2000, i, ii, iv], celle de Luis Barragán [LPM 2003, i, ii], le Palais Stoclet de Josef Hoffmann [LPM 2009, i, ii] ou les maisons Art Nouveau de Gaudí ou d'Horta déjà citées, nous informent sur un nouvel art de vivre au XXe siècle, mais ne sont pas des œuvres de réflexion pour un habitat à bon marché. Aucune proposition actuellement enregistrée sur les Listes indicatives ne vient combler cette lacune.
Les seules propositions d'habitat figurant dans la liste indicative de l'œuvre de Frank Lloyd Wright sont des réalisations luxueuses exceptionnelles comme la Maison de Chicago en 1906. Seule la récente inscription des Cités de logements sociaux de Berlin, |LPM 2008, ii, iv], et dans une moindre mesure les inscriptions plus anciennes du Centre-ville reconstruit de la ville du Havre [LPM 2005, ii, iv] ou de la Ville blanche de Tel Aviv [LPM 2002, ii, iv] valorisent ce patrimoine particulier mais ô combien représentatif des aspirations de la société au XXe siècle.
Dans ce contexte, la proposition de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* revêt une importance particulière tant cette question de l'habitat du plus grand nombre est au cœur de la pratique de l'architecte.
Les maisons d'habitation de la série *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* jalonnent également l'émergence d'un nouvel art de vivre. Le Corbusier en fait des laboratoires d'expérimentation pour l'habitat du plus grand nombre. La *Cité Frugès,* les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* l'*Unité d'habitation de Marseille,* le *Cabanon de Le Corbusier,* sont les aboutissements concrets de ces recherches. Les deux immeubles de logements collectifs retenus dans cette série – l'*Immeuble Clarté* et l'*Immeuble locatif à la Porte Molitor* – sont également des œuvres majeures de cette quête et du passage de l'échelle de l'individuel au collectif.
L'*Unité d'habitation de Marseille* en représente l'aboutissement, en même temps qu'un prototype destiné à une large reproduction. Quatre autres Unités d'habitation seront ainsi réalisées selon ce modèle en France et en Allemagne.

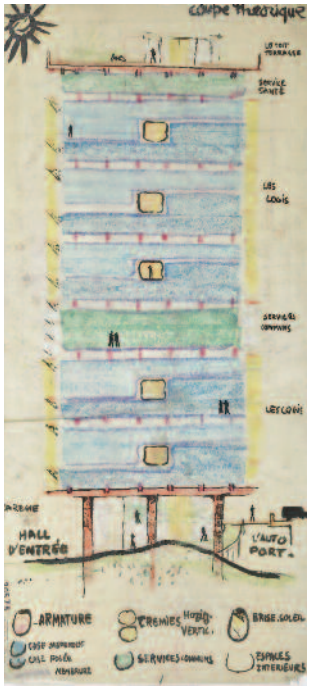

Unité d'habitation, Marseille, 1945. Coupe de principe de l'Unité d'habitation montrant notamment l'encastrement des appartements traversants au-dessus et au-dessous des rues intérieures.
Archives FLC 20575.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier se révèle à la fois précurseur et source d'inspiration pour ce siècle, en particulier à travers la recherche de l'harmonie entre le respect des libertés individuelles et les bénéfices d'une vie en collectivité.
Proclamé dès l'article 2 de la *Charte d'Athènes* rédigée par les CIAM en 1933, et publiée par Le Corbusier en 1943, ce principe de l'équilibre entre l'homme et la communauté des hommes, est au cœur de la réflexion des urbanistes et des architectes modernes. Le double phénomène d'explosion démographique et d'urbanisation de la planète, donne à ce concept une violente acuité.
Le Corbusier ne cesse de décliner ce principe, que l'on retrouve dans nombre d'objets qui constituent *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* : l'*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* l'*Unité d'habitation de Marseille,* la *Manufacture à Saint-Dié,* le *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* le *Complexe du Capitole* à Chandigarh, le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* à Tokyo, la *Maison de la Culture de Firminy.*
Cette double préoccupation est actuellement totalement absente des Biens du XXe siècle inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des propositions enregistrées sur les Listes indicatives, à l'exception peut-être des deux campus universitaires de Caracas [LPM 2000, i, iv], de Mexico [LPM 2007, i, ii, iv], et de celui de Bogota inscrit sur la Liste indicative de la Bolivie en 2012 [i, iv] qui, dans leur conception comme dans leur programme rejoignent ces objectifs humanistes.
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier représente sur ce plan une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne et à la Liste du patrimoine mondial.

À ce titre, la *Cité Frugès* de Pessac (1924) apporte une contribution fondamentale à *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.* En 1924, J.-J.-P. Oud a déjà réalisé une cité de 343 maisons en bandes à Oud-Mathenesse (1922-1924), mais il s'agit de logements semi-permanents qui relèvent encore largement d'une écriture architecturale traditionnelle. La cité ouvrière de Hoek van Holland qui marque l'adhésion définitive de Oud à l'avant-

garde, comprend 41 appartements répartis sur deux niveaux en deux ailes continues ; elle date de 1924, mais le chantier ne commence qu'en mai 1927, un an après l'inauguration de la *Cité Frugès.* En Allemagne où de nombreux immeubles collectifs sont confiés à des architectes modernes, les cités de maisons individuelles ouvrières ou expérimentales comparables à celles de Pessac ne voient le jour au plus tôt qu'à partir de 1928. C'est le cas du célèbre Siedlung Törten que Walter Gropius réalise à Dessau entre 1926 et 1928. Seule, la Cité moderne de Victor Bourgeois à Berchem-Sainte-Agathe (Bruxelles) précède de peu celle de Le Corbusier près de Bordeaux. Construite entre 1922 et 1925, elle comprend 275 logements répartis en 15 types de maisons unifamiliales, dont l'esthétique conserve cependant encore certain traits de l'architecture traditionnelle. Ainsi, aucune de ces réalisations ne cumule autant d'enjeux et de prise de risque que la *Cité Frugès* où se combinent l'expérimentation technique, la radicalité formelle, l'innovation distributive et spatiale, l'utilisation novatrice de la couleur, au service d'un objectif social affirmé.

Analyse comparative **au regard de la nature de la série**

1] Le principal fondateur du Mouvement Moderne

Il n'existe pas de date fondatrice, pas plus qu'il n'existe un fondateur unique du Mouvement Moderne.
La naissance du Mouvement Moderne, dans sa diversité, est un processus long qui prend ses racines à la fin du XIX^{e} siècle et acquiert ses attributs, cités plus haut, dans la deuxième moitié des années dix et pendant les années vingt. Mais, s'agissant d'une approche de l'architecture fondée sur la recherche et l'innovation, cette architecture ne cesse d'évoluer et de se diversifier jusque dans les années soixante-dix. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* recoupe cette évolution sur près d'un demi-siècle.

Quelques architectes figurent parmi les pères fondateurs de ce courant majeur du XX^{e} siècle. Ils sont majoritairement européens, à l'exception des américains, Franck Lloyd Wright (1869-1959), Rudolf Schindler (1887-1953), et Richard Neutra (1892-1970).

Sans remonter aux figures pionnières du XIX^{e} siècle, il convient de citer parmi les principaux et dans l'ordre de leur naissance : Peter Behrens (1868-1940), Adolf Loos (1870-1933), Auguste Perret (1874-1954), Otakar Novotny (1880-1959), Alexandre Vesnine (1883-1959), Théo Van Doesburg (1883-1931), Walter Gropius (1883-1969), Willem Marinus Dudok (1884-1974), Gunnar Asplund (1885-1940), Ludwig Mies van der Rohe (1886-1969), Le Corbusier (1887-1965), Gerrit Thomas Rietveld (1888-1964), Hannes Meyer (1889-1954), Jacobus Johannes Pieter Oud (1890-1963), El Lissitsky (1890-1941), Moïse Guinzbourg (1890-1946), Konstantin Melnikov (1890-1974), Alois Balan (1891-1960), André Lurçat (1894-1970), Fernando Garcia Mercadal (1896-1985), Victor Bourgeois (1897-1962), Alvar Aalto (1898-1976), Arne Jacobsen (1902-1971).
À l'exception de l'Autrichien Adolf Loos qui figure parmi les pionniers, et du Finlandais Alvar Aalto, plus jeune d'une décennie, les figures majeures et fondatrices du Mouvement Moderne sont toutes nées dans entre 1880 et 1890. Le Corbusier figure parmi eux.
Parmi ces architectes, les historiens du monde entier, s'accordent autour de six figures majeures fondatrices ; dans leur ordre d'apparition sur la scène architecturale internationale : Frank Lloyd Wright, Adolf Loos, Walter Gropius, Le Corbusier, Ludwig Mies van der Rohe, Alvar Aalto.

Le groupe néerlandais De Stijl livre précocement quelques réalisations et textes manifestes majeurs. Son impact en Russie, en Allemagne et en France sera déterminant. Adolf Loos, le premier, fonde les principes d'un langage géométrique épuré de tout décor. Ses réalisations avant la Première Guerre mondiale, comme son célèbre texte « Ornement et Crime » (1908), représentent une impulsion décisive pour l'émergence du Mouvement Moderne.
Walter Gropius joue un rôle important dans la naissance de cette nouvelle architecture dès les années dix, à travers des œuvres pionnières, telle l'Usine Fagus (1911-1912) [LPM 2011, i, iv], mais aussi dans son enseignement au sein de la prestigieuse école du Bauhaus de 1925 à 1933 [LPM 1994, ii, iv, vi]. Ludwig Mies van der Rohe, dernier directeur de l'école, signe quelques œuvres iconiques d'une approche minimaliste de l'architecture moderne, en particulier à Barcelone (Pavillon de l'Allemagne en 1929) et à Brno où il construit la Villa Tugendhat en 1929-1930 [LPM 2000, i, ii, iv]. Il contribue ensuite fortement à la diffusion de cette culture architecturale aux États-Unis, où, comme Gropius, il émigre, travaille et enseigne à partir des années trente.

Plus jeune, Alvar Aalto adhère aux idées du Mouvement Moderne, alors qu'elles sont déjà bien établies au milieu des années vingt. Son apport à partir de 1929 sera cependant essentiel dans l'évolution de cette nouvelle architecture dont il offre une approche plus organique.

Parmi ces personnalités fondatrices, Charles-Édouard Jeanneret, alias Le Corbusier à partir de 1920, occupe une place exceptionnelle et incontournable.
Né en Suisse, infatigable voyageur, observateur, dessinateur et non moins lecteur, Le Corbusier fonde sa vie et son art dans une dimension internationale dont il ne se départira jamais.
Il ne cesse de parcourir le monde, de l'Italie en 1907, à l'Inde pendant les quinze dernières années de sa vie ; en passant, par Vienne (1907), Paris dès 1908, l'Allemagne (1910-1911), la Grèce, les Balkans et la Turquie lors du voyage d'Orient (1911) ; Moscou (1928), l'Uruguay, l'Argentine et le Brésil (1929) ; l'Algérie (1931-1939), l'Espagne et le Maroc (1931), l'Italie (1934), les États-Unis en 1935 puis en 1945, 1946 et 1947, mais encore la Colombie, l'Egypte, la Suède, la Grande-Bretagne, l'Irak, etc.
De ces nombreux voyages Le Corbusier tire la conviction que « la planète est petite » et que c'est à cette échelle qu'il convient de raisonner à l'aide de solutions universelle.

Dès le début du XXe siècle, il est au creuset de toutes les expériences européennes. Il a lu Loos, connaît le travail de Wright, a visité les œuvres d'Hoffmann et Wagner, a travaillé chez Behrens et Perret et a rencontré Tony Garnier.
Installé en France dès la fin des années dix, Le Corbusier n'appartient à aucun groupe constitué comme le sont les groupes De Stijl aux Pays-Bas, ou les Constructivistes russes. Il n'est pas le maître reconnu d'une école prestigieuse comme le Bauhaus, mais près de 300 jeunes venus de 35 pays viendront travailler et se former dans son atelier parisien. Parmi eux figurent, le grec Georges Candilis, l'indien Balkrishna Doshi, les suisses Albert Frey et Alfred Roth, les japonais MAYEKAWA Kunio, SAKAKURA Junzo et YOSHIZAKA Takamasa, le chilien Guillermo Jullian de la Fuente, l'espagnol Josep Lluís Sert, l'américain Shadrach Woods…
Le Corbusier est une forte personnalité, un artiste intransigeant, qui suscite autant la passion que le rejet. Mais l'atelier d'architecture qu'il fonde à Paris au début des années vingt dans un modeste local sera jusqu'à sa mort en 1965, le lieu de rendez-vous de ces centaines de jeunes collaborateurs, et verra défiler autant de grands artistes ou architectes contemporains que d'hommes politiques de premier plan.
Après un séjour de quelques mois ou de quelques années chez Le Corbusier, chacun est le porte-parole, dans son pays, de la pensée corbuséenne et favorise la diffusion internationale de son œuvre.
Seul ou associé à son cousin Pierre Jeanneret (de 1923 à 1940 et de 1950 à 1965), Le Corbusier signe 293 projets d'architecture et d'urbanisme, en réalise près de quatre-vingt ; il créé des meubles devenus des icônes du design contemporain seul ou avec Charlotte Perriand (1903-1999) et P. Jeanneret (1896-1967). Imposant ses idées à ses clients, Le Corbusier construit peu, mais à chaque fois des œuvres puissantes et radicales.

Le Corbusier, *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme,* 1930.
Dans cet ouvrage Le Corbusier publie les conférences qu'il a données en 1929 en Argentine et au Brésil.

Ses réalisations, qu'elles soient monumentales ou non, sont commentées dans le monde entier car elles sont souvent des manifestes où Le Corbusier applique les principes théoriques qu'il exprime à travers ses propres publications. Il laisse à la postérité une quarantaine d'ouvrages, des brochures et des centaines d'articles dans des revues françaises et étrangères. Aucun architecte avant lui, dans toute l'histoire de l'architecture, n'a autant écrit que Le Corbusier. La plupart de ses ouvrages, traduits dans toutes les langues, réédités régulièrement depuis, toujours accessibles en librairie, témoignent de l'intérêt universel de la pensée corbuséenne, de son impact sur la reconnaissance d'un nouveau courant de pensée architectural planétaire, et de l'attention portée dans le monde entier à son œuvre construit.
L'impact de ses réalisations est également amplifié par ses innombrables conférences qu'il donne dans le monde entier, lors de soirées uniques ou lors de cycles d'interventions sur plusieurs semaines. Parmi les plus célèbres, le cycle de conférences donné en Amérique du Sud en 1929, est édité au retour sous le titre de *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme.* En 1924, il intervient à Genève, Lausanne et Prague, en 1928 à Moscou, en 1933 dans les pays scandinaves, mais aussi à Alger. En 1936, les grandes universités américaines l'accueillent pour une véritable tournée. Ces conférences suscitent de nombreuses vocations. Chacune de ces conférences donne un écho inégalé aux réalisations qui composent son Œuvre.

Il est le seul architecte travaillant en France invité à l'exposition de la Weissenhof-Siedlung de Stuttgart en 1927, une décennie à peine après la Première Guerre mondiale. Il est régulièrement invité par l'avant-garde russe en Union soviétique dès les années vingt, fait salle comble en Argentine et au Brésil lors de ses cycles de 1929. Il est enfin l'un des membres fondateurs des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM), qui jusqu'en 1959 vont donner le « la » de l'avant-garde architecturale et urbaine mondiale. Le Corbusier se fait le porte-drapeau du Mouvement Moderne ; il s'expose, il passionne, dérange, suscite l'admiration ou la haine, mais se construit ainsi par ses œuvres et ses positions une place unique qu'aucun autre architecte n'occupe au sein du petit cercle des fondateurs du Mouvement Moderne.

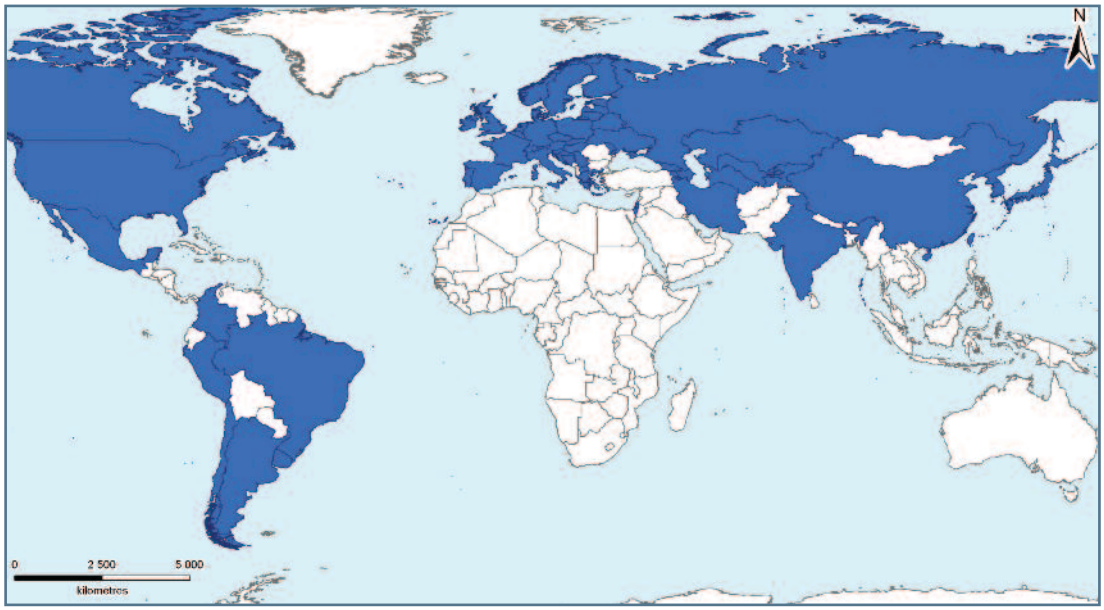

Origine géographique des collaborateurs de Le Corbusier

2] Un Bien composé d'œuvres d'un seul architecte

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier n'est pas la première proposition sérielle élaborée à partir d'œuvres conçues par un seul architecte.
La Liste actuelle du patrimoine mondial comporte déjà plusieurs séries consacrées exclusivement à l'œuvre d'un architecte ou d'un ingénieur :

- Œuvre d'Antoni Gaudí [LPM 1984, 2005, i,ii, iv]
- Ville de Vicence et les villas de Palladio en Vénétie [LPM 1994, i, ii]
- L'œuvre architecturale de Domènech i Montaner à Barcelone [LMP, 1996, i, ii, iv]
- Habitations majeures de l'architecte Victor Horta (Bruxelles) [2000, i, ii, iv]
- Fortifications de Vauban [LPM 2008, i, ii, iv].

Ces Biens témoignent à la fois de la portée universelle exceptionnelle de la série, mais également du génie créateur de leurs auteurs : Gaudí, Palladio ou Vauban.
Plus encore, la valeur universelle exceptionnelle de chacun de ces Biens est indissociable de la personnalité de chacun de leurs créateurs et ne saurait se comprendre sans une prise en compte de leurs univers culturels respectifs. Chacun témoigne de la capacité d'un homme à concevoir globalement une œuvre universelle exceptionnelle.

Surs la Liste indicative, figurent également deux projets de propositions fondés sur l'ensemble de l'œuvre d'un architecte majeur. Il s'agit de :

- Belgique : L'Œuvre architecturale d'Henry van de Velde [i,ii, enregistré en 2008]
- États-Unis d'Amérique : Frank Lloyd Wright's buildings [i, ii, enregistré en 2008]

Au-delà de leurs indéniables qualités, ces œuvres majeures témoignent également d'une mutation profonde de la place de l'architecte dans la société contemporaine. Le rôle grandissant des revues d'architecture, puis des médias en général au XX^{e} siècle a progressivement exposé les architectes auprès du grand public. Un phénomène de personnalisation de la production architecturale au même titre que d'autres professions artistiques – peinture, cinéma, musique, littérature, etc. – touche le monde de l'architecture à partir du XX^{e} siècle. Cette évolution, qui s'est amplifiée depuis quelques décennies, légitime la place désormais accordée à des ensembles d'œuvres conçues par un même architecte.

De ce point de vue, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est exceptionnelle, tant Le Corbusier s'impose comme l'un des plus fervents défenseurs de la modernité. La plupart de ses confrères, des critiques et des historiens lui reconnaissent cette place privilégiée de porte-parole, voire de guide, ou de maître.

3] Un Bien sériel transnational unique à l'échelle de la planète

La Liste du patrimoine mondial comporte déjà 24 Biens transfrontaliers, dont la quasi-totalité (22 sur 24), réunit un patrimoine commun à deux pays limitrophes. Mais, à l'exception de l'Arc de Struve réunissant dix états limitrophes [LPM 2005], ces Biens transfrontaliers s'inscrivent dans un territoire relativement modeste, « régional » à l'échelle de la planète, témoignant de ce que fut l'étendue de beaucoup d'échanges culturels pendant des millénaires.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est le premier dossier transnational, portant sur sept pays et trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Amérique.
Cette série résulte d'une sélection établie dans les onze pays sur quatre continents où Le Corbusier a construit. L'élaboration d'une telle proposition d'inscription est en soi signifiante, car elle témoigne, à partir du XX[e] siècle, d'une mondialisation jusque-là inégalée des échanges culturels, et de l'évolution de la création architecturale, qui de locale ou nationale, devient internationale. (10)

(10) Un phénomène comparable d'internationalisation avait déjà eu lieu à partir du XIX[e] siècle au sein des différents empires coloniaux des pays européens, mais il ne s'agissait pas alors d'un phénomène d'appropriation spontané ou volontaire d'une culture étrangère. De ces cultures partagées témoignent la récente inscription de Rabat capitale moderne et ville historique : un patrimoine partagé, Maroc [LPM 2012, ii, iv], et celle de la Ville historique de Grand Bassam, 1[ère] capitale de Côte d'Ivoire [LPM 2012, iii, iv].

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est le premier Bien de cette nature, car Le Corbusier est le premier architecte à avoir atteint cette dimension planétaire dans l'histoire de l'humanité. Son apport à l'architecture ne peut se comprendre qu'à cette échelle.
De ce point de vue, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est un Bien, sans équivalent dans la liste actuelle du Patrimoine mondial, mais également sans équivalent possible à l'avenir si un dossier sériel était proposé sur l'œuvre de ses principaux contemporains tels Walter Gropius, Alvar Aalto, Mies van der Rohe ou Frank Lloyd Wright, pour n'en citer que quelques-uns.
Avant Le Corbusier, aucun architecte n'avait construit dans autant de pays et de continents. Depuis, cette internationalisation de la pratique architecturale est devenue une caractéristique de la création contemporaine.

Tableau comparatif de l'internationalisation de la pratique architecturale au XX[e] siècle.

	Nombre de pays où ces architectes ont construit ou projeté	
	réalisations	**projets**
Le Corbusier	11	11
Alvar Aalto	10	3
Walter Gropius	7	6
Ludwig Mies van der Rohe	6	3
Adolf Loos	5	6
Franck-Lloyd Wright	5	–
Gerrit Rietveld	4	3
Louis Khan	4	3
Johannes Jacobus Peter Oud	2	2

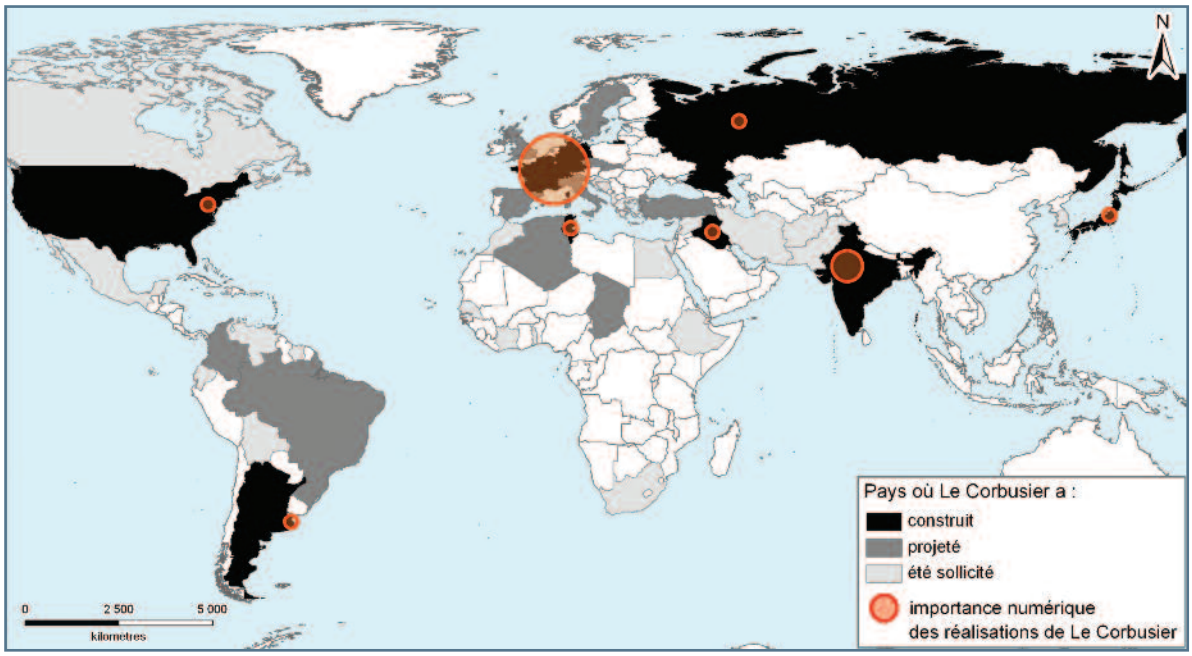

4] Un Bien composé d'œuvres savantes : monumentales ou modestes

Parmi les dix-sept éléments qui constituent le Bien proposé, certains ont acquis depuis leur achèvement un statut d'œuvre « sublime » ou « icônique » de par leurs qualités formelles ou l'impact immédiat qu'elles ont eu dans la production architecturale du Mouvement Moderne ou dans les débats artistiques et intellectuels qui le portent. Ces réalisations ont une puissance expressive exceptionnelle et présentent un très haut niveau d'invention soit dans le domaine formel, spatial, technique ou sociologique.

D'autres réalisations sont des propositions majeures en direction d'une industrialisation du bâtiment ou de la définition de modèles types, ou s'adressent à une population qui jusqu'au XX^{e} siècle n'accédait pas à une architecture d'architectes. Certaines sont d'une taille modeste. Leurs qualités formelles souvent novatrices, au-delà de leur valeur artistique, témoignent d'une orientation forte du monde de l'architecture depuis le XIX^{e} : celle qui voit les architectes, y compris de tout premier plan à l'échelle internationale, quitter le seul domaine d'une pratique prestigieuse, pour trouver des solutions de qualité à la production courante.

Monumentales ou non, elles sont toutes savantes et indissociables. Réunies dans ce Bien sériel, elles témoignent de manière exceptionnelle, d'une part, de l'évolution du Mouvement Moderne et d'autre part, de la révolution irréversible de l'architecture au XX^{e} siècle qui abandonne une pratique élitiste et essentiellement artistique pour une pratique sociale tournée vers la communauté des hommes et des femmes, ce que Le Corbusier annonçait lui-même dès le début des années vingt :
« L'architecture actuelle s'occupe de la maison, de la maison ordinaire et courante pour hommes normaux et courants. Elle laisse tomber les palais. Voilà un signe des temps ».*

Vers une architecture,
Le Corbusier, dans l'introduction de la seconde édition de 1924.

Notre vision du patrimoine en est bouleversée. Le Bien proposé ici, pris dans son ensemble, en témoigne.

Parmi les Biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, certaines séries relèvent d'une approche patrimoniale comparable. C'est le cas notamment du Limes romain [LPM 1987, 2005, 2008, ii, iii, iv], ou des Chemins de Saint-Jacques en France et en Espagne [LPM 1993, 1998, ii, iv, vi], dont toutes les sections défensives pour l'un, ou toutes les petites chapelles romanes pour l'autre, ne sont pas nécessairement, chacune prise isolément, des réalisations de valeur universelle exceptionnelle. Mais, c'est précisément leur appartenance à un ensemble où figurent aussi des réalisations prestigieuses au plan de l'histoire des arts, et leur capacité à témoigner d'un moment ou d'un phénomène essentiel de l'histoire de l'humanité qui légitiment leur existence au sein de ces Biens sériels. C'est encore le cas des Églises en bois du sud de la petite Pologne [LMP 2003, iii, iv], ou des Sites rupestres de Cappadoce [LPM 1985, i, iii, v, vii] et naturellement des Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes [LPM 2011, iv, v]

Au XX^{e} siècle, les cités de logements sociaux de Berlin, |LPM 2008, ii, iv], et certains objets qui composent les Biens sériels de la reconstruction du Havre [LPM2005, ii, iv] ou de la Ville blanche de Tel Aviv [LPM2002, ii, iv] s'inscrivent également déjà dans cette approche. Ce sont des ensembles urbains complexes dont la richesse provient de leur hétérogénéité.

À ce titre, les dix-sept éléments qui constituent *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sont exemplaires d'un architecte qui a inscrit cette dimension humaine et sociale dans sa pratique et son discours théorique.

3] Analyse comparative des éléments constitutifs du Bien au sein de l'œuvre de Le Corbusier
Critères de sélection de la série

Critères généraux de sélection

La sélection des œuvres du Bien sériel *L'Œuvre architecture de Le Corbusier* repose sur un critère fondamental : l'évaluation de leur contribution à la Valeur universelle exceptionnelle de la série telle qu'elle a été définie plus haut.
Au-delà de ce critère fondamental, cinq autres critères ont été retenus :

- chaque élément présente un haut niveau d'authenticité et d'intégrité ;
- chaque élément présente un bon niveau de conservation ;
- chaque élément est protégé au titre de la législation nationale du pays dans lequel il se trouve ;
- chaque élément est porté par les propriétaires, les autorités locales, et les autorités compétentes du pays concerné ;
- enfin, lorsqu'il s'agit de séries (type unités d'habitation, musées, etc.) n'a été retenu que le prototype le plus riche en intentions architecturales, ou le premier de la série.

La sélection actuelle regroupe dix-sept éléments exemplaires d'un ou plusieurs attributs, et sous-attributs de valeurs qui fondent la VUE du Bien proposé. Ainsi, le Bien sériel intitulé *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* constitue une proposition complète et cohérente qui témoigne de manière exceptionnelle de l'évolution du Mouvement Moderne au XX^{e} siècle.

Se référer au tableau pages 216 et suivantes.

Les réalisations retenues

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

Les Maisons La Roche et Jeanneret sont la première expression du Purisme en architecture.

• Contribution principale
En tant que première expression du Purisme architectural, elles exercent une influence majeure en France, et dans le monde entier, grâce aux nombreuses publications qui leur sont consacrées. Elles sont conçues l'année où Le Corbusier publie *Vers une Architecture,* trois ans après la publication d'*Après le Cubisme* (1919), et cristallisent ainsi des idées ayant une influence exceptionnelle à l'échelle internationale. (Attribut A)

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

La Petite villa au bord du Lac Léman est l'archétype de la maison minimum.

• Contribution principale
Elle cristallise des idées ayant une influence exceptionnelle autour de la question fondamentale de l'habitat minimum et de l'habitat pour le plus grand nombre. (Attribut A)

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

La Cité Frugès est le prototype de cité de logements modernes en série dans les années vingt, d'une ambition inégalée à cette époque.

• Contribution principale
Elle propose un nouveau mode de vie, issu de conceptions formelles, techniques, spatiales et distributives sans précédent dans le logement en série. Les architectes et leur client, Henry Frugès, conçoivent la cité ouvrière comme une œuvre d'art à part entière. À ce titre la Cité Frugès est un défi social. Bien que Le Corbusier récuse cette appellation, les différents types de maisons de la Cité Frugès représentent une véritable révolution dans la conception de la maison minimum, et l'ensemble des cinquante maisons de la cité constitue une expérience de lotissement moderne d'habitat du plus grand nombre, inconnue alors à cette échelle quasi urbaine. (Attribut D)

Maison Guiette

Anvers, Belgique – Région flamande, 1926

Fondée sur le Pavillon de L'Esprit Nouveau, la Maison Guiette est la première commande reçue par Le Corbusier à l'étranger et symbolise sa reconnaissance précoce à l'échelle européenne.

• Contribution principale

La Maison Guiette est la première expression du Purisme architectural en Belgique, l'une des toutes premières hors de France. Elle a ainsi une influence déterminante dans une partie du monde : en Belgique et aux Pays-Bas, deux pays essentiels dans la naissance du Mouvement Moderne (Victor Bourgeois, Huib Hoste, Gerrit Rietveld, Mart Stam, etc.). (Attribut A)

Fortement inspiré des principes de « machine à habiter » de la Maison Citrohan, le langage révolutionnaire du Mouvement Moderne y est appliqué avec une radicalité exemplaire.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

Les Maisons de la Weissenhof-Siedlung sont deux modèles exceptionnels d'habitat en série pour le plus grand nombre ; elles connaissent un impact planétaire par l'écho international que reçoit la manifestation consacrée au thème du logement.

• Contribution principale

Ces maisons s'inscrivent dans une quête de logement à grande échelle reproductible. Toute la démarche, les choix formels, les nouvelles conceptions spatiales s'opposent aux modèles académiques de la maison bourgeoise traditionnelle. Dans les deux cas l'objectif à atteindre est la réalisation de « machines à habiter » pratiques et fonctionnelles : les deux bâtiments impliquent un nouveau mode de vie qui suscita de vives polémiques à l'époque. (Attribut D)

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

La Villa Savoye est l'icône absolue du Mouvement Moderne, immédiatement reconnue comme telle.

• Contribution principale

À peine achevée, la Villa Savoye est présentée à l'exposition que le MoMA de New-York consacre au *Style international* en 1932. La villa devient une icône de l'architecture moderne ayant une influence incontestable en tant que chef d'œuvre. La villa répond aux canons du Purisme, et des Cinq points pour une architecture nouvelle, mais la composition du solarium sur le toit terrasse possède déjà une dimension sculpturale qui se retrouve encore dans d'autres œuvres puristes ou brutalistes de Le Corbusier, comme le toit terrasse de l'*Unité d'habitation de Marseille.* (Attribut A).

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

L'Immeuble Clarté, issu du prototype de l'Immeuble-villas, est le prototype de la préfabrication du logement moderne de standing.

• Contribution principale

L'Immeuble Clarté est l'archétype de la préfabrication, de la standardisation et de l'industrialisation du bâtiment appliqué pour la première fois à un immeuble de logements, inaugurant ainsi des pratiques dont l'impact sera considérable, à grande échelle, après la Seconde Guerre mondiale. (Attribut A)

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

L'Immeuble locatif à la Porte Molitor est le premier immeuble d'habitation au monde à façades entièrement vitrées.

• Contribution principale

L'Immeuble locatif à la Porte Molitor est la cristallisation d'une idée ayant une influence exceptionnelle à l'échelle mondiale dans l'histoire de l'architecture : il est le premier

immeuble d'habitation de verre de l'histoire de l'architecture. Il concrétise l'idéal d'hygiène et de pureté que recherchaient les théoriciens allemands du début du siècle et que Mies Van der Rohe avait rêvé dans son projet non réalisé de gratte-ciel de verre en 1923. Les façades entièrement vitrées, libres, indépendantes de l'ossature béton, et montées à sec représentent une innovation technique majeure et durable dans l'histoire de l'architecture et de l'habitat en particulier. (Attributs A et C)

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

L'Unité d'habitation de Marseille, œuvre fondatrice du Brutalisme architectural, est l'essai majeur d'un nouveau mode d'habitat fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif.

• Contribution principale

Elle est un chef d'œuvre d'une influence exceptionnelle sur l'histoire de l'architecture du XX^e^ et du XXI^e^ siècle. Elle cristallise vingt-cinq années de recherches en matière d'architecture et d'urbanisme, autant sur le plan technique, que sur le plan formel, distributif et spatial ou social, en particulier l'alliance du collectif et de l'individuel. L'Unité d'habitation est baptisée, « Cité radieuse », nom qui évoque à lui seul l'utopie sociale du Mouvement Moderne.

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié des Vosges, France, 1946

La Manufacture à Saint-Dié, issue des standards de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes,* est le prototype de l'Usine Verte qui révolutionne les conditions de travail.

• Contribution principale

La Manufacture à Saint-Dié est la cristallisation d'une idée d'une influence exceptionnelle, celle de l'invention d'une usine verte. Le Corbusier oppose ce concept à l'image de « l'usine noire », héritée du XX^e^ siècle, avec l'ambition de transformer radicalement le cadre architectural des lieux de production. Il s'agit de réintroduire les notions de détente, d'harmonie et de joie dans la conception des lieux de travail. À ce titre, la *Manufacture à Saint-Dié* est le prototype de l'usine verte, l'un des programmes standard type des grands projets corbuséens. Elle est également un élément de l'urbanisme réformateur contenu dans la *Charte d'Athènes.* (Attributs A et C)

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

La Maison du Docteur Curutchet traduit l'influence de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* à l'échelle planétaire et témoigne de l'internationalisation du Mouvement Moderne après la Seconde Guerre mondiale.

• Contribution principale

La Maison du Docteur Curutchet est la seule réalisation de Le Corbusier en Amérique du Sud, si l'on excepte le ministère de l'Éducation nationale de Rio (1937-1943, L. Costa, O. Niemeyer, A. Reidy, J. Moreira, C. Léao, E. Vasoncelos), où il ne fut associé qu'à la phase de l'avant-projet. Elle illustre l'influence que l'œuvre corbuséenne a eu en Argentine et dans toute l'Amérique latine. C'est l'ensemble de l'écriture architecturale corbuséenne qui se diffuse ainsi depuis la maison Curutchet. Mais également, certains détails originaux de solutions spatiales, ou de façade brise-soleil de cette maison de La Plata se retrouvent dans des œuvres argentines, brésiliennes, chiliennes, colombiennes, et uruguayennes, comme autant d'hommages à la Maison du Docteur Curutchet. (Attribut A)

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

La Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX^e^ siècle.

• Contribution principale

Elle remet en cause tous les codes du plan et des formes de l'architecture chrétienne. Dans le domaine de l'architecture sacrée, il y a un « avant » et un « après » Ronchamp. (Attribut A)

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

Le Cabanon de Le Corbusier est à la fois œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum, fondée sur une approche ergonomique et fonctionnaliste absolue.

• Contribution principale

Le Cabanon représente l'aboutissement d'une recherche sur la notion de cellule minimale qui se situe au cœur des préoccupations des architectes modernes du XX^{e} siècle. Au-delà de sa modernité, il renoue pleinement avec le mythe de la cabane primitive et fait écho dans le monde entier aux initiatives d'auto-construction ou d'habitat vernaculaire. C'est pour cela qu'il se présente comme un invariant universel qui cristallise une idée qui a un impact dans le monde entier. Malgré, ou précisément en raison de sa modestie, le Cabanon est une icône de l'architecture moderne. (Attribut A)

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

Le Complexe du Capitole de Chandigarh est le chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance d'une nation qui s'ouvre en même temps à la liberté et à la modernité.

• Contribution principale

Il témoigne de l'ouverture du sous-continent indien à l'architecture moderne après la Seconde Guerre mondiale. (Attribut A)

Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Éveux, France, 1953

Le Couvent Sainte-Marie de La Tourette est une synthèse unique d'acquis du Mouvement Moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes et solutions révolutionnaires en matière d'habitat.

• Contribution principale

Le Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette est construit trois décennies après l'énoncé du Purisme et des Cinq points pour une architecture nouvelle. Sa force est d'en réinterpréter et d'en renouveler le contenu, et de marier ces moyens aux multiples dispositifs lumineux au point d'en faire une nouvelle icône de l'architecture moderne.

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident à Tokyo, prototype du Musée à croissance illimitée transposable mondialement, atteste la réception de longue date de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* au Japon et de l'universalisation du Mouvement Moderne.

• Contribution principale

Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident représente le symbole icônique des idées de Le Corbusier au Japon où il inspira nombre d'architectes dont les plus connus sont TANGE Kenzo, MAYEKAWA Kunio, ou bien SAKAKURA Junzo.

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

La Maison de la Culture de Firminy, programme innovant issu des concepts de la *Ville Radieuse* et de la *Charte d'Athènes,* anticipe les formes sculpturales modernes en architecture.

• Contribution principale

L'édifice est le prototype d'un équipement culturel type tel que Le Corbusier les conçoit au pied des immeubles de logement dans tous ses projets d'urbanisme et dans la *Charte d'Athènes.* La Maison de la Culture est un élément d'un ensemble d'équipements au service du quartier nouveau de Firminy-Vert comprenant un stade, un théâtre de plein air, une église et une piscine. Au plan national, il est également l'un des prototypes de la Maison de la Culture, concept inventé par André Malraux, ministre de la Culture et écrivain de renommée internationale. (Attribut A)

Les réalisations non retenues

Nous présentons ici brièvement la démarche et les raisons qui, en conclusion de l'étude comparative au sein de l'œuvre de Le Corbusier, ont conduit à ne pas retenir pour le moment certaines réalisations.

Une présentation synthétique est proposée en complément sous forme de tableau récapitulatif (pages 275 à 278).

Villa Fallet

La Chaux-de-Fonds, Suisse, 1905-1907
N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.
Degré d'authenticité insuffisant.

[Extérieur classé et une partie de l'intérieur depuis le 05/10/1979 : volume du bâtiment et façades y compris la décoration à l'extérieur ; pièce centrale du rez-de-chaussée et cage d'escalier à l'intérieur]
Les villas Fallet, Stozer et Jacquemet, les premières œuvres architecturales de Le Corbusier, qu'il signe encore Charles-Édouard Jeanneret, ont été réalisées avec le concours de l'architecte René Chapallaz et d'autres architectes et artistes. L'historien suisse Stanislaus von Moos a montré qu'elles relèvent à la fois d'une version locale de l'Art Nouveau dominant au début du siècle et du grand courant romantico-national qui imprègne alors l'architecture helvétique. En terme d'intégrité, l'état de la Villa Fallet est satisfaisant, même si quelques interventions ne respectent pas suffisamment la substance historique. Il s'agit d'une œuvre réalisée par la classe de L'Éplattenier, soutenue par l'architecte René Chapallaz en ce qui concerne la technique de construction. Si Charles-Édouard Jeanneret a joué un rôle majeur dans le développement de ce projet, la villa ne peut lui être attribuée complètement. Par conséquent, les conditions d'authenticité ne seraient pas remplies de façon adéquate.

Villa Stotzer

La Chaux-de-Fonds, Suisse, 1908-1909
N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.
Degré d'authenticité et d'intégrité insuffisants.

[Les mesures de classement du 16/02/1983 ne concernent que les extérieurs (les façades y compris leur couleur et les fenêtres en menuiserie, le toit et la terrasse (côté jardin) du bâtiment, les intérieurs ayant été modifiés de manière importante]
Son degré d'authenticité est insuffisant : la réalisation est le fruit d'une collaboration entre René Chapallaz et Charles-Édouard Jeanneret, Chapallaz revendiquant plus tard la paternité. La villa ne peut donc être attribuée complètement à Le Corbusier.

Villa Jaquemet

La Chaux-de-Fonds, Suisse, 1908-1909
N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.
Degré d'authenticité insuffisant.

[Les mesures de classement ne concernent que les extérieurs (volume du bâtiment et façades ; classement du 3 mars 1982)]
La villa est une propriété privée (pas de visites publiques).
Son degré d'authenticité et d'intégrité est insuffisant. Les intérieurs ont été modifiés de manière importante. La réalisation est également le fruit d'une collaboration entre René Chapallaz et Charles-Édouard Jeanneret. La villa ne peut donc être attribuée complètement à Le Corbusier.

Villa Favre-Jacot

Le Locle, Suisse, 1912
N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Les mesures de classement ne portent que sur l'extérieur (volume et façades ; classement du 6 juin 1983)]
Construite pour l'industriel de l'horlogerie neuchâteloise Georges Favre-Jacot au Locle près de La Chaux-de-Fonds, elle est quasi contemporaine (elle ne fut construite que quelques mois plus tard) de la Villa Jeanneret-Perret. Ces deux réalisations marquent une rupture similaire et franche du jeune architecte avec l'Art Nouveau et le style romantico-national. L'aspect extérieur de la Villa Favre-Jacot reste ancré dans le néo-classicisme. Par ailleurs, l'étage de la villa a fortement été transformé, ce qui porte atteinte à son authenticité. L'intégrité de la villa aurait été satisfaisante.

Villa Jeanneret-Perret

La Chaux-de-Fonds, Suisse, 1912

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[La villa est protégée – objet et abords – au niveau fédéral, et classée au niveau cantonal]
Œuvre de synthèse, de plusieurs courants artistiques, elle présente un haut niveau d'intertextualité – on y évoque l'influence de Peter Behrens, de Josef Hoffmann, ou de Frank Lloyd Wright. Elle représente une rupture avec la production contemporaine par l'originalité de son plan et sa matérialité, mais elle n'appartient pas au Mouvement Moderne. La maison est en revanche d'un haut niveau d'authenticité et d'intégrité.

Charles Edouard Jeanneret, Villa Schwob (1916) à La Chaux-de-Fonds.

Villa Schwob

La Chaux-de-Fonds, Suisse, 1916

Degré d'authenticité inadéquat.

[Protégée au titre de la législation suisse]
La Villa Schwob offre l'occasion à Ch.-E. Jeanneret de continuer sa recherche de l'autonomie de la structure portante libérant les murs internes et les façades, concept publié en 1914 sous le nom de système Dom-ino. Réalisée par Ch.-E. Jeanneret au retour de son voyage d'Orient qui l'a largement inspiré, la Villa Schwob représente par conséquent une nouvelle étape importante dans le parcours du futur Le Corbusier. La synthèse d'influences proto-modernes multiples, ainsi que la reconnaissance de principes architecturaux fondamentaux provenant de l'architecture grecque, romaine ou encore d'Orient, vers un nouveau langage, y sont présentes. Cependant, malgré l'utilisation du béton armé, la Villa Schwob reste encore attachée à des principes de composition classique qui n'entrent pas dans la constitution d'un nouveau langage architectural.
Les changements dans la polychromie de la Villa Schwob et les aménagements de l'étage ont modifié la substance originale, et porté atteinte à l'atmosphère de la maison, conduisant à conclure que pour le moment les conditions de l'authenticité ne sont pas remplies.
L'intégrité, quant à elle, est conforme.

Cinéma La Scala

La Chaux-de-Fonds, (1916)

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

Degré de conservation insuffisant.

[Le cinéma est partiellement protégé : uniquement la façade nord]
Le degré de conservation est insuffisant : le cinéma ayant brûlé dans les années 1960 et subi ultérieurement une lourde transformation intérieure. Seule la façade arrière est conservée. La paternité de ce cinéma n'est pas totalement établie, René Chapallaz la revendiquant également.

Unique maison double construite dans la Cité ouvrière de Saint-Nicolas d'Aliermont en 1917. Le plan atteste d'une réflexion originale sur la notion de cellule type mais l'écriture demeure traditionnelle.

Cité ouvrière de Saint-Nicolas d'Aliermont

France, 1917

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Non protégée au titre de la législation française]
Cette cité représente une étape théorique importante dans les recherches que conduit Charles-Édouard Jeanneret sur le thème de la maison ouvrière. Cependant, le programme initial qui prévoyait la construction d'une quarantaine de maisons en deux tranches de travaux, se réduit à la réalisation d'une seule maison. Les solutions techniques innovantes étudiées sont finalement remplacées par une construction traditionnelle en briques. Quant à la forme architecturale elle emprunte ses lignes et son vocabulaire régionaliste et populaire à la petite maison ouvrière traditionnelle.

Château d'eau de Podensac

France, 1917

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

Authenticité et intégrité insuffisantes.
[Le château d'eau ainsi que le parc de Chavat dans lequel il se trouve avec ses serres sont classés depuis le 03/07/2006]
Charles-Édouard Jeanneret signe la conception de ce château d'eau en tant qu'architecte conseil de la Société d'application de béton armé (SABA). L'ouvrage ne diffère guère des modèles contemporains si ce n'est le traitement de la salle de repos, baptisée « gloriette». L'édifice ne présente qu'un intérêt anecdotique, celui d'être la première construction de Le Corbusier en France.

Villa Besnus

Vaucresson, France, 1922-1923

État de conservation et d'intégrité insuffisants.

[Non protégée au titre de la législation française]

La villa de M. Georges Besnus est l'une des premières maisons puristes corbuséennes. Hélas, frappée de nombreuses malfaçons cette maison s'est vite dégradée, et elle est aujourd'hui totalement méconnaissable. La Villa Besnus est une des rares œuvres de Le Corbusier non protégées en France.

Résidence-atelier Ozenfant

Paris, France, 1923-1924

Degré d'authenticité insuffisant.

[Façades et toitures inscrites depuis le 15/01/1975]

Cette maison fut construite pour, et en collaboration avec le peintre Amédée Ozenfant (1886-1966), avec lequel Le Corbusier signe le « Manifeste du Purisme ». La Maison Ozenfant sert de cadre d'expérimentation formelle et spatiale au jeune architecte. Les transformations postérieures de la façade et des espaces intérieurs n'altèrent pas l'esprit général du projet mais réduisent trop son degré d'authenticité pour que cette œuvre figure dans la liste.

Le Corbusier, Résidence-atelier Ozenfant à Paris, 1923-1924.
A l'exception de la transformation de la toiture, les formes de la maison restent fidèles à l'état d'origine, mais la distribution intérieure des deux premiers niveaux a perdu son authenticité.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Cité ouvrière de Lège

1923-1925

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Les maisons 43 (cad. 245) et 43 bis avenue de Médoc (cad. 244), la maison et le fronton de pelote basque (cad. 243) ; les maisons avenue de médoc (cad. 246/247/248) sont inscrites depuis le 30/05/90]

Longtemps méconnue, abandonnée et rendue complètement méconnaissable par d'innombrables transformations et altérations, cette petite cité expérimentale réalisée pour Henry Frugès, le mécène de Pessac, a retrouvé un assez haut degré d'authenticité et sa vocation d'origine de logement social grâce à une campagne récente (1996-1998) de rénovation financée par Gironde Habitat, opérateur de logement social. Elle ne possède cependant pas l'ampleur de la *Cité Frugès* de Pessac. C'est pour cette raison que nous avons retenu la cité de Pessac et non celle de Lège, moins ambitieuse, moins riche en intentions architecturales, moins accomplie, et qui n'a jamais été une référence, voire une icône du Mouvement Moderne connue dans le monde entier comme celle de Pessac.

Résidence atelier Lipchitz

Boulogne-Billancourt, France, 1923-1925

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Façades et couvertures inscrites depuis le 15/01/1975]

La résidence atelier pour le sculpteur Jacques Lipchitz (1891-1973) est d'une grande simplicité formelle. Elle se réduit à une simple boîte, fruit d'un travail de sélection, mais également de la modestie budgétaire du client. L'Atelier Lipchitz forme avec l'Atelier Miestchaninoff voisine un ensemble cohérent, mais hélas inachevé, puisque une troisième maison, la Maison Canale prévue en retour de parcelle, n'a pas été réalisée. L'œuvre est dans un bon état de conservation mais les formes extérieures comme les qualités spatiales sont moins significatives, par rapport à la *Maison Guiette* contemporaine.

Le Corbusier et Pierre Jeanneret, Résidence atelier Miestchaninoff à Boulogne-Billancourt, 1923-1926.
La passerelle extérieure (à gauche) devait relier cette maison à celle de M. Canale jamais réalisée.
Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Résidence atelier Miestchaninoff

Boulogne-Billancourt, France, 1923-1926

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Façades et couvertures inscrites depuis le 15/01/1975]

Souffrant d'un budget modeste, cette réalisation n'est pas le lieu d'une recherche spatiale ou formelle d'une qualité comparable à celle développée dans la *Maison Guiette,* ni de celle développée à la même époque par les autres grands noms de l'architecture moderne. C'est pourquoi, malgré son bon état de conservation, cette maison située dans un lotissement privé inaccessible au public n'a pas été retenue.

Résidence atelier Ternisien

Boulogne-Billancourt, France, 1923-1927

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

Degré d'authenticité et de conservation insuffisants.

[non protégée au titre de la législation française]

Cette maison conçue à l'origine pour le pianiste Paul Ternisien a été surélevée en immeuble de rapport par Georges Henri-Pingusson, autre figure majeure de la jeune architecture moderne française. La dénaturation complète et irréversible de cette œuvre explique qu'elle n'ait pas été retenue pour la constitution du Bien.

Villa Planeix après restauration des façades, juillet 2012.
Ph. Bénédicte Gandini

Résidence atelier Planeix

Paris, France, 1924-1928

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Façades et toitures inscrites depuis le 16/08/1976]

Malgré ses qualités formelles et son esthétique puriste proche de la maison d'Adolf Loos à Vienne pour M. Moller (1928), cette maison n'apporte pas de solutions nouvelles par rapport à l'œuvre antérieure sélectionnée.

Villa Cook

Boulogne-Billancourt, France, 1926

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Façades et toitures inscrites depuis le 17/02/1972]

Cette résidence atelier est une œuvre de Le Corbusier et Pierre Jeanneret, mais n'a pas été retenue car ses qualités formelles et spatiales sont déjà présentes dans les *Maisons La Roche et Jeanneret,* et dans la *Maison Guiette* et dans la *Villa Savoye.* Enfin, l'authenticité de cette réalisation a été amoindrie par les extensions au rez-de-chaussée qui altèrent la perception de l'espace sous pilotis.

Le Corbusier et Pierre Jeanneret, Villa Cook à Boulogne-Billancourt, 1926.

Œuvre phare du Mouvement moderne, cette villa souffre d'un déficit d'authenticité et d'intégrité en raison des transformations importantes du rez-de-chaussée qui oblitèrent la transparence initiale.

Ph. Olivier Martin-Gambier, 2005.

Villa Stein et de Monzie

Garches, France, 1926-1928

Intégrité actuellement insuffisante pour les intérieurs.

[Façades et toitures inscrites depuis le 12/05/1975]

Au sein des villas puristes parisiennes des années vingt, où s'élaborent les principes de base de l'architecture moderne et d'une nouvelle conception spatiale, la Villa Stein et de Monzie est certainement l'une de celle où les notions de plan libre et de quatrième dimension de l'espace atteignent leur plus haut degré d'expression. Elle constitue une œuvre phare du Mouvement Moderne, celle qui inspire le célèbre critique et porte parole de la Modernité, Siegfried Giedion, lorsqu'il écrit en 1928 que le nouveau luxe de l'architecture ne réside plus dans des matériaux exceptionnels ou dans l'abondance d'un décor prestigieux, mais dans la notion « d'espace ».

Hélas, si cette maison présente un haut degré d'authenticité dans son enveloppe extérieure et ses abords, ses espaces intérieurs exceptionnels ont actuellement disparu au profit d'un redécoupage en cinq appartements. Ces profondes altérations ont conduit à ne pas la retenir.

Villa Baizeau

Carthage, Tunisie, 1928-1931

Non protégée au titre de la législation tunisienne.

La Villa Baizeau, seule réalisation africaine de Le Corbusier, est contemporaine des villas puristes parisiennes, dont elle partage les principes formels et les dispositifs spatiaux. Ce premier exemple de « métissage » de la doctrine moderne aux conditions locales, et la dimension manifeste de cette œuvre en font une contribution de premier plan à l'élaboration d'un habitat de type nouveau. La Villa Baizeau, mériterait de faire partie du Bien, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

La Tunisie a été associée à ce projet dès les premières réunions de travail en 2002 et 2003 et s'est montrée vivement intéressée par cette initiative. Cependant, la Villa Baizeau, étant située au sein du domaine présidentiel tunisien, la gestion du Bien s'est révélée pour le moment incompatible avec les mesures de sécurité qui affectent le site.

Cité de Refuge de l'Armée du Salut

Paris, France, 1929

Authenticité, état de conservations insuffisantes.

[Protégée au titre de la législation française : inscription depuis 1975 des façades, couvertures, escaliers et hall d'entrée]

La Cité de Refuge est une contribution majeure de Le Corbusier à la définition du Mouvement Moderne. Le Corbusier y expérimente des solutions techniques innovantes – mur rideau de 1 000 m² en verre, climatisation, ossature de béton performante, etc. –, et conçoit une œuvre remarquable tant sur un plan formel que spatial au service du plus grand nombre et des plus déshérités s'agissant d'un immeuble d'hébergement d'urgence de l'Armée du Salut. Cependant, d'importants travaux de mise en conformité aux normes sociales contemporaines, engagés depuis 2010, modifient la configuration interne de l'édifice, altérant son authenticité et son intégrité.

C'est la raison pour laquelle, cet objet ne fait pas partie de la série.

Le Corbusier et Pierre Jeanneret, Cité de refuge de l'Armée du Salut à Paris, 1929.

La restauration de cet édifice qui prendra fin à l'été 2015 prévoit la mise aux normes sociales en ransformant complètement les plans des niveaux d'hébergement.

Asile flottant de l'Armée du Salut

Paris, France, 1929-1930

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

Authenticité, état de conservation et d'intégrité insuffisants.

[Classée au titre des biens mobilier en 2009]

L'Asile flottant n'est pas à proprement parler de l'habitat Il s'agit d'un équipement, de type hébergement d'urgence avec réfectoire pour les sans-abri, complémentaire de l'immeuble de La Cité de refuge. L'aménagement intérieur dans une péniche de béton préexistante a aujourd'hui entièrement disparu lors de la rénovation engagée en 2008.

Pavillon suisse

Paris, France, 1930

[Classé Monument historique en totalité]

Le Pavillon suisse est une œuvre majeure du parcours de Le Corbusier et Pierre Jeanneret qui reprend à la fois les principes du manifeste des cinq points pour une architecture nouvelle, offre une solution technique originale mixte de béton et de métal et présente dès 1930 des solutions plastiques qui l'écartent du Purisme. Ces principes sont toutefois déjà présents dans d'autres réalisations retenues dans le Bien.

Le Corbusier et Pierre Jeanneret, Pavillon Suisse à la Cité universitaire Internationale de Paris, 1930.

Villa de Mandrot

Le Pradet, France, 1929-1931

[Classée le 29/12/1987]

Villa Henfel

La Celle-Saint-Cloud, 1934-1935

[Non protégée au titre de la législation française]

Villa Le Sextant

Les Mathes, près de Royan, France, 1935

[Non protégée au titre de la législation française]

Ne sont pas des œuvres signifiantes au regard de la VUE du Bien.

La villa pour Mme Hélène de Mandrot qui accueillit en 1928 le premier congrès des CIAM dans son château de La Sarraz, est contemporaine du chantier de la *Villa Savoye.* Pourtant, cette maison, comme celle de la Celle-Saint-Cloud, ou celle des Mathes, construites au début des années trente, montrent une rupture profonde dans le langage corbuséen, celle d'une recherche plastique nouvelle tournée non plus vers les formes blanches lisses et immaculées en béton, mais vers des matériaux naturels et régionaux laissés apparents, offrant des textures rugueuses sur lesquelles la lumière s'accroche différemment. Si ces recherches plastiques connaitront des développements futurs importants dans l'esthétique brutaliste, ces trois réalisations, de grande qualité, témoignent d'avantage de l'évolution plastique de Le Corbusier que d'une remise en cause des principes fondateurs de sa contribution au Mouvement Moderne et à ses enjeux fondamentaux.

C'est pour cette raison majeure que ces réalisations ne figurent pas dans le Bien proposé.

D'autre part, la maison de la Celle-Saint-Cloud a été profondément altérée et de manière irréversible. Elle n'est pas protégée au titre de la législation française sur les Monuments historiques. La maison Le Sextant est dans un état d'authenticité et de conservation parfait. Les propriétaires ne souhaitent pas sa protection au titre de la législation française sur les Monuments historiques. Enfin, au moment où le dossier a été élaboré, le propriétaire de la maison de Mme de Mandrot refusait toute visite de sa propriété.

Centrosoyuz de Moscou

Russie, 1929-35

[L'œuvre figure sur une liste de monuments historiques « protégés par l'État ».]
Le Centrosoyuz est l'œuvre de Le Corbusier et Pierre Jeanneret, en collaboration avec l'architecte russe Nikolai Kolli, à l'issue d'un concours international. L'édifice a échappé aux destructions de la Seconde Guerre mondiale, mais sous l'ère du président Krouchtchev, le Centrosoyuz est réhabilité et transformé en partie pour devenir le siège de la Direction des statistiques de l'URSS. À cette époque l'espace sous pilotis fut entièrement comblé. Des restaurations et modifications de façade eurent lieu dans les années soixante. L'enregistrement du Centrosoyuz comme monument historique « protégé par l'État » date de 2008. Il est toujours occupé par l'Office fédéral des statistiques de Russie. Un premier examen de l'édifice laisse à penser qu'une reprise complète de la structure est nécessaire pour une remise en état d'origine du bâtiment qui prendrait notamment en compte l'espace sous pilotis, le traitement des façades, les ouvertures. La restitution à l'identique n'est pas envisageable, mais une restitution des qualités architectoniques de l'édifice est possible. De même à l'intérieur, de nombreuses altérations sont réversibles.
Le Comité russe pour l'UNESCO est favorable au rattachement futur du Centrosoyuz à ce Bien sériel.

Le Corbusier, Unité d'habitation de Briey-en-Forêt, 1956-1963.
Les unités de Rezé, de Briey et de Firminy sont des œuvres où l'architecte a tenté de faire entrer ses principes dans le cadre des budgets contraints du logement social, au prix, cependant, d'une réduction des qualités initiales que l'on trouve dans le prototype de Marseille.

Unités d'habitations

de Rezé (1948-1953), Berlin (1956-1958), Briey-en-Forêt (1956-1963) et Firminy (1959-1969)

Ne constituent pas des œuvres prototypes au sein de l'ensemble des unités.

[Unité de Rezé : les façades et toitures, l'école en terrasse, les circulations intérieures, la passerelle, les deux appartements témoins du 6e étage : classement en totalité 10/12/2001 ;
Unité de Briey-en-Forêt : les façades, les toitures et portique, le hall avec son comptoir et la première rue, les appartements 101, 116, 128, 131, 132, 133, 134 sont inscrits depuis le 26/11/1993 ;
Unité de Berlin : l'unité est monument historique depuis 1994 ;
Unité de Firminy : les façades et toitures et l'école maternelle sont classées par arrêté du 9 septembre 1993 ; vœux de classement émis par la CRPS pour l'appartement témoin dit appartement « papiers peints », situé au n° 7 de la première rue et pour le hall d'entrée : arrêtés en attente]
Les quatre Unités d'habitation que réalise Le Corbusier de 1948 à 1965 après celle de Marseille (1945) sont intéressantes dans l'histoire du logement social, chacune à des titres et des degrés divers, en particulier celle de Rezé-les-Nantes (1948-1953) qui est la première application des principes de l'Unité d'habitation de grandeur conforme dans le cadre des budgets et des procédures réelles du logement social. L'Unité de Berlin également, seule réalisation de ce type ayant vu le jour hors de France, possède, en tant qu'élément constitutif de la première grande exposition d'architecture en Allemagne après la Seconde Guerre mondiale (Interbau 1957) et de l'affrontement de Le Corbusier avec les normes constructives allemandes, un statut particulier dans l'histoire de l'architecture. Cependant, au regard du caractère exceptionnel et exemplaire que doivent revêtir les œuvres retenues, et du caractère iconique de la *Cité radieuse de Marseille,* seul le prototype marseillais a été retenu.

Maisons Jaoul

Neuilly-sur Seine, France, 1951

[Inscrites sur la liste supplémentaire des Monuments historiques au titre des façades et des toitures].
Les maisons Jaoul représentent une contribution majeure dans la naissance du courant brutaliste des années cinquante. Elles montrent à ce titre, un haut niveau d'authenticité et d'intégrité. Cependant, elles n'ont pas été retenues dans la série *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* en raison du refus de la ville de s'impliquer dans la démarche commune.

Pavillon du Brésil

Paris, 1953-1959

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.
Présente un degré d'authenticité insuffisant.

[Le pavillon est inscrit depuis le 4/11/1985]
Pour une grande part, le Pavillon du Brésil reprend des solutions déjà expérimentées ailleurs par Le Corbusier. Sur le plan de l'authenticité, s'il s'agit incontestablement d'une œuvre corbuséenne, la première esquisse largement respectée (notamment par contrat) par Le Corbusier, est de l'architecte brésilien Lucio Costa, cosignataire de l'œuvre. Pour ces différentes raisons, le Pavillon du Brésil n'a pas été retenu.

Gymnase de Bagdad

Irak, 1953-1973

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[Non protégée au titre de la législation irakienne]

Grâce à la manne pétrolière, l'État irakien lance dans les années cinquante une série de concours destinés à attirer à Bagdad des noms prestigieux tels que Frank Lloyd Wright pour un opéra, Alvar Aalto pour un musée, Le Corbusier au stade olympique, Walter Gropius à l'université (achevée dans les années 80). De l'ambitieux projet de stade olympique sur lequel l'atelier Le Corbusier travaille à partir de 1953, ne sera réalisé qu'un gymnase, entièrement posthume au début des années soixante-dix. Si cette œuvre a échappé aux destructions des deux dernières guerres du Golfe, et présente aujourd'hui un bon niveau de conservation, l'ouvrage posthume pose des problèmes d'authenticité et n'est pas protégé au titre de la législation nationale.

Gymnase Bagdad.
Détail rampe et Modulor
Ph. Caecilia Pieri, janvier 2012.

Palais des Filateurs

Millowners' Building à Ahmedabad (Inde, 1954)

[Non protégé au titre de la législation indienne]

Cet édifice construit pour un des groupes de grands filateurs de coton en Inde atteste de la diversité et de l'invention de la production de Le Corbusier et du Mouvement Moderne en général. Le Corbusier y fait une nouvelle démonstration de ses recherches sur la notion d'espace/ temps, sur la dimension cubiste de l'architecture moderne.

L'édifice est actuellement dans un bon état de conservation et d'intégrité. Mais non protégé par la législation patrimoniale indienne, cet édifice ne peut actuellement être associé au Bien présenté.

Le Corbusier, Palais des Filateurs d'Ahmedabad en Inde, 1954.
Ce chef d'œuvre brutaliste n'étant pas protégé au titre de la législation indienne ne peut actuellement figurer dans la série proposée.

Barrage de Bhakra

Inde, 1955-1965

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

Authenticité insuffisante

[Non protégé au titre de la législation indienne]

Comme l'indique U.E. Chowdhury dans l'ultime volume de l'*Œuvre complète* 1965-1968, très peu des propositions de Le Corbusier pour l'aménagement du Barrage de Bhakra et de ses abords ont été retenues. Sa principale contribution semble porter sur le dessin de la balustrade qui couronne la digue existante ; la main ouverte, le musée à croissance illimitée, la cafétéria, le motel, l'hôtel, le centre sportif qu'il avait prévus n'ont pas été réalisés.

En l'absence d'étude précis, cet ensemble, largement resté au stade de projet, n'a pas été retenu.

Villa Sarabhaï

Ahmedabad, Inde, 1956

Villa Shodan

Ahmedabad, Inde, 1956

[non protégées au titre de la législation indienne]

Les deux villas construites à Ahmedabad témoignent de la diffusion internationale des idées du Mouvement Moderne issues de l'Europe des années vingt et de la capacité des architectes à métisser cette avant-garde occidentale avec les traditions locales adaptées aux contraintes économiques, techniques et culturelles spécifiques au pays. Cette évolution majeure d'après-guerre sera qualifiée de Régionalisme critique par l'historien américain Kenneth Frampton. Le Corbusier y prend une part prépondérante.

En Inde, cette architecture offre aux autorités comme à l'élite dirigeante une nouvelle identité, celle d'un pays neuf et jeune affranchi de la culture coloniale qui vient d'être rejetée. Ce phénomène se retrouve à la même époque au Brésil, ou encore au Mexique et dans de nombreux pays. L'œuvre de Le Corbusier y est souvent la référence principale.

Les œuvres d'Ahmedabad n'étant pas protégées au titre de la législation indienne, n'ont pas été retenues.

Villa Shodan

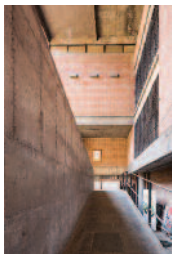

Musée Sanskar Kendra d'Ahmedabad

Inde, (1951-1956)

[non protégé au titre de la législation indienne]

Tout au long de sa vie et de son œuvre, Le Corbusier a souvent élaboré des programmes standards destinés à être reproduits en série, de manière universelle. Seul le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* de Tokyo, a été retenu comme première réalisation complète du principe du Musée à croissance illimitée. En effet le musée d'Ahmedabad ne bénéficie pas de l'ensemble des dispositifs prévus dans le concept de Musée à croissance illimitée, notamment en ce qui concerne le traitement de la lumière.

Le Corbusier, Ecluse de Kembs Nifer, 1960-1962.

Ecluse de Kembs Nifer

France, 1960-1962

N'est pas une œuvre signifiante au regard de la VUE du Bien.

[La tour de commande et le bâtiment administratif (cad. 29 162) sont inscrits depuis le 11 mars 2005]

Le Corbusier réalise les bâtiments annexes de l'ouvrage d'art : le poste de douane, et la tour de commande de l'éclusier dans un découpage sec de volumes et de plans.

Réalisation relativement méconnue de l'œuvre de Le Corbusier, cette écluse n'est pas une œuvre plastiquement exceptionnelle, ni une œuvre contribuant à la VUE du Bien proposé. C'est pour ces raisons qu'elle n'a pas été retenue.

Carpenter Center for the Visual arts

Cambridge, États-Unis, 1960-1963

[Non protégé au titre de la législation américaine]

Comme le souligne l'historien William Curtis, le Carpenter Center, seule œuvre corbuséenne aux États-Unis, est malgré ses dimensions relativement modestes, « une œuvre emblématique de la pensée corbuséenne », une sorte de condensé, « dans lequel se conjuguaient ses préoccupations de peintre, sculpteur, architecte et urbaniste ». L'édifice, présente un haut degré de conservation, d'authenticité et d'intégrité, mais cette œuvre n'est pas protégée au titre de la législation patrimoniale américaine.

Maison de l'homme

Centre Le Corbusier

Zürich, Suisse, 1963-1967

Degré d'authenticité insuffisant.

Œuvre posthume.

[Le « Pavillon Heidi Weber » est classé au niveau communal]

Cette réalisation allie les recherches récurrentes dans l'œuvre de Le Corbusier autour du système constructif métallique déposé en 1949 sous le nom de Brevet 226 x 226 x 226, et l'idée d'une structure protectrice métallique ou « parasol ».

Si la commande passée par Mme Heidi Weber, propriétaire d'une galerie d'art, remonte à 1963, le chantier ne sera entrepris qu'en 1967, deux ans après le décès de l'architecte. Il sera finalisé et réalisé par deux anciens collaborateurs de Le Corbusier : Robert Rebutato, et Alain Tavès. Ce musée, aujourd'hui propriété de la ville de Zurich, est en bon état de conservation.

Le Corbusier, Maison de l'homme, est une des œuvres posthumes de Le Corbusier qui témoigne de l'attachement de ses anciens collaborateurs à achever l'œuvre de l'architecte.

Tableau récapitulatif des critères de sélection appliqués à l'ensemble des réalisations de Le Corbusier

Nom de l'œuvre	Élément signifiant au regard de la VUE du Bien	Degré d'authenticité suffisant	État de conservation suffisant	Protégé au titre de la législation nationale
1905-1907 Villa Fallet La Chaux-de-Fonds ; Suisse	NON	NON	OUI	OUI
1908-1909 Villa Stotzer La Chaux-de-Fonds ; Suisse	NON	NON	OUI	OUI uniquement les extérieurs
1908-1909 Villa Jacquemet La Chaux-de-Fonds ; Suisse	NON	NON	OUI	OUI uniquement les extérieurs
1912 Villa Favre-Jacot Le Locle ; Suisse	NON	OUI	OUI	OUI uniquement les extérieurs
1912 Villa Jeanneret-Perret La Chaux-de-Fonds ; Suisse	NON	OUI	OUI	OUI
1916 Maison Schwob La Chaux-de-Fonds ; Suisse	NON	OUI	OUI	OUI
1916 Cinéma La Scala La Chaux-de-Fonds ; Suisse	NON	NON	NON	OUI façade arrière uniquement
1917 Château d'eau de Podensac France	NON	NON	NON	OUI
1917 Cité ouvrière de Saint-Nicolas d'Aliermont ; France	NON	NON	NON	OUI
1922-1923 Villa Besnus Vaucresson ; France	NON	NON	NON	NON
1923 *Maisons La Roche et Jeanneret* Paris ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1923 *Petite villa au bord du lac Léman* Suisse	OUI	OUI	OUI	OUI
1923-1924 Résidence-atelier Ozenfant Paris ; France	NON	OUI	OUI	OUI
1923-1925 Résidence-atelier Lipchitz Boulogne Billancourt ; France	NON	OUI	OUI	OUI
1923-1925 Cité ouvrière de Lège France	NON	OUI	NON	OUI
1923-1926 Résidence-atelier Miestchaninoff Boulogne Billancourt ; France	NON	OUI	OUI	OUI

Nom de l'œuvre	Élément signifiant au regard de la VUE du Bien	Degré d'authenticité suffisant	État de conservation suffisant	Protégé au titre de la législation nationale
1924 *Cité Frugès* Pessac ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1924-1928 Villa Planeix Paris ; France	NON	OUI	OUI	OUI
1926 *Maison Guiette* Anvers ; Belgique	OUI	OUI	OUI	OUI
1926 Maison Cook Boulogne Billancourt ; France	NON	NON	OUI	OUI
1926-1928 Villa Stein et de Monzie Garches ; France	OUI	NON	NON	OUI
1927 *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* de Stuttgart ; Allemagne	OUI	OUI	OUI	OUI
1928-1931 *Villa Savoye et loge du jardinier* Poissy ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1928-1931 Villa Baizeau Carthage ; Tunisie	NON	OUI	NON	NON
1929 Cité de Refuge de l'Armée du Salut Paris ; France	NON	NON	NON	OUI
1929 Asile flottant de l'Armée du Salut Paris ; France	NON	NON	NON	OUI
* 1929-1935 Centrosoyuz Moscou ; Russie	OUI	OUI	NON	NON
1930 *Immeuble Clarté* Genève ; Suisse	OUI	OUI	OUI	OUI
1930 ** Pavillon suisse à la Cité universitaire de Paris ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1931 *Immeuble locatif à la Porte Molitor* Paris ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1929-1931 Villa de Mme de Mandrot Le Pradet ; France	NON	OUI	OUI	OUI
1934-1935 Villa Henfel La Celle Saint-Cloud ; France	NON	NON	NON	NON

** Œuvre se trouvant dans des États parties ou appartenant à des propriétaires n'ayant pas souhaité participer à ce dossier de candidature.*
*** Élément signifiant au regard de la VUE mais dont les qualités sont déjà présentes dans d'autres éléments retenus.*

Nom de l'œuvre	Élément signifiant au regard de la VUE du Bien	Degré d'authenticité suffisant	État de conservation suffisant	Protégé au titre de la législation nationale
1935 Villa Le Sextant La Palmyre ; France	NON	OUI	OUI	NON
1945 *Unité d'habitation* Marseille ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1946 *Manufacture à Saint-Dié* Saint-Dié-des-Vosges ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1948-1953 Unité d'habitation Rezé-les-Nantes ; France	NON	OUI	OUI	OUI
1949 *Maison du Docteur Curutchet* La Plata ; Argentine	OUI	OUI	OUI	OUI
1950 *Chapelle Notre-Dame-du-Haut* Ronchamp ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1951 ** Maisons Jaoul Neuilly ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1951 *Cabanon de Le Corbusier* Roquebrune-Cap-Martin ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1952 *Complexe du Capitole* Chandigarh ; Inde	OUI	OUI	OUI	OUI
1950-1965 Autres œuvres de Le Corbusier Chandigarh ; Inde	OUI	NON	OUI	NON
1953 *Couvent Ste-Marie-de-la-Tourette* Éveux ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1953-1959 Pavillon du Brésil Paris ; France	NON	NON	OUI	OUI
1953-1973 Gymnase Bagdad ; Irak	NON	NON	OUI	NON
* 1954 Palais des filateurs Ahmedabad ; Inde	OUI	OUI	OUI	NON
1955 *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* Tokyo ; Japon	OUI	OUI	OUI	OUI

** Œuvre se trouvant dans des États parties ou appartenant à des propriétaires n'ayant pas souhaité participer à ce dossier de candidature.*
*** Élément signifiant au regard de la VUE mais dont les qualités sont déjà présentes dans d'autres éléments retenus.*

Nom de l'œuvre	Élément signifiant au regard de la VUE du Bien	Degré d'authenticité suffisant	État de conservation suffisant	Protégé au titre de la législation nationale
1955 *Maison de la Culture de Firminy* Firminy ; France	OUI	OUI	OUI	OUI
1953-1969 Centre de recréation du corps et de l'esprit de Firminy – France	OUI	NON	OUI	OUI
1955-1965 Barrage Bhakra ; Inde	NON	NON	OUI	NON
* 1956 Villa Sarabhaï Ahmedabad ; Inde	OUI	OUI	OUI	NON
* 1956 Villa Shodan Ahmedabad ; Inde	OUI	OUI	OUI	NON
1956-1958 Unité d'habitation Berlin ; Allemagne	NON	OUI	OUI	OUI
1956-1963 Unité d'habitation Briey-en-Forêt ; France	NON	OUI	OUI	OUI
* 1958 Musée Sanskar Kendra Ahmedabad ; Inde	OUI	OUI	OUI	NON
1959-1969 Unité d'habitation Firminy ; France	OUI	NON	NON	OUI
1960-1962 Écluse Kembs Nifer ; France	NON	OUI	OUI	OUI
* 1960-1963 Carpenter center for visual Arts Cambridge, États-Unis	OUI	OUI	OUI	NON
1964-1967 Centre Le Corbusier « Pavillon de l'Homme » Zürich ; Suisse	NON	NON	OUI	OUI

** Œuvre se trouvant dans des États parties ou appartenant à des propriétaires n'ayant pas souhaité participer à ce dossier de candidature.*
*** Élément signifiant au regard de la VUE mais dont les qualités sont déjà présentes dans d'autres éléments retenus.*

III – 3 / Projet de déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

III – 3(a) / Brève synthèse

a (i) Description factuelle

Conçue et réalisée entre le début des années vingt – période pionnière de la naissance du Mouvement Moderne – au milieu des années soixante qui marque le début de la contestation de cette architecture passée du statut d'avant-garde à celle d'architecture dominante à l'échelle de la planète, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne de l'histoire du Mouvement Moderne sur un demi-siècle. Elle témoigne d'une rupture radicale avec les styles, comme avec les méthodes de conception, les technologies, et les pratiques de chantier issues des siècles passés.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est un Bien sériel, au sens où l'entend l'article 137 des orientations de la Convention du patrimoine mondial.
Il comporte dix-sept éléments constitutifs répartis dans sept pays sur trois continents : Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse. Fait unique depuis 1972, le Bien s'inscrit dans une zone géographique mondialisée, ce qui illustre la mutation profonde de l'architecture contemporaine et de la profession d'architecte au XX^{e} siècle. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* appartient au même groupe historico-culturel, celui du Mouvement Moderne.

Numéro identification	Liste chronologique des éléments constitutifs			
1	1923	*Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris	Île-de-France	France
2	1923	*Petite villa au bord du lac Léman,* Corseaux	Vaud	Suisse
3	1924	*Cité Frugès,* Pessac	Aquitaine	France
4	1926	*Maison Guiette,* Anvers	Flandre	Belgique
5	1927	*Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart	Bade-Wurtemberg	Allemagne
6	1928	*Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy	Île-de-France	France
7	1930	*Immeuble Clarté*	Genève	Suisse
8	1931	*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt	Île-de-France	France
9	1945	*Unité d'habitation,* Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
10	1946	*Manufacture à Saint-Dié,* Saint-Dié-des-Vosges	Lorraine	France
11	1949	*Maison du Docteur Curutchet,* La Plata	Province de Buenos-Aires	Argentine
12	1950	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* Ronchamp	Franche-Comté	France
13	1951	*Cabanon de Le Corbusier,* Roquebrune–Cap-Martin	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
14	1952	*Complexe du Capitole,* Chandigarh	Pendjab	Inde
15	1953	*Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* Éveux	Rhône-Alpes	France
16	1955	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Taito-Ku	Tokyo	Japon
17	1953	*Maison de la Culture de Firminy,* Firminy	Rhône-Alpes	France

III – 3(b) / Justification des critères

1] Critère (ii)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier témoigne d'un échange d'influences sans précédent et d'un exceptionnel débat d'idées pendant un demi-siècle, à l'échelle de la planète, sur la naissance et le développement du Mouvement Moderne. Face à l'académisme dominant dans le monde, *l'Œuvre architecturale de Le Corbusier* révolutionne l'architecture en témoignant de manière exceptionnelle et pionnière de l'invention d'un nouveau langage architectural en rupture avec le passé. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* marque la naissance de trois courants majeurs de l'architecture moderne : le Purisme, le Brutalisme et l'architecture-sculpture. La dimension planétaire qu'atteint l'ensemble de son œuvre construit sur quatre continents est un phénomène nouveau dans l'histoire de l'architecture et témoigne de son impact sans précédent. La contribution des réalisations qui composent la série proposée à l'inscription est d'autant plus forte que *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est relayée par les nombreux écrits de l'architecte immédiatement diffusés et traduits dans le monde entier. La complémentarité unique de l'œuvre construit et des publications, fait de Le Corbusier le porte-parole principal de cette nouvelle architecture, et de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* une œuvre observée, analysée, commentée et source d'inspiration ou de contestation constante à l'échelle de la planète.

2] Critère (vi)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est directement et matériellement associée aux idées du Mouvement Moderne dont les théories et les réalisations ont une signification universelle exceptionnelle au XXe siècle. Le Bien proposé incarne un « Esprit Nouveau » et tend vers une synthèse des arts à la croisée de l'architecture, de la peinture, de la sculpture. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est une contribution exceptionnelle aux solutions que le Mouvement Moderne cherche à apporter aux enjeux majeurs du XXe siècle :

→ inventer un nouveau langage architectural ;
→ moderniser les techniques architecturales ;
→ répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier matérialise les idées de Le Corbusier, relayées fortement par les Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) à compter de 1928. La contribution de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* à ces enjeux majeurs du XXe siècle n'est pas le fruit d'une réalisation exemplaire à un moment T donné, mais la somme exceptionnelle de propositions construites et écrites, diffusées avec constance dans le monde entier sur une durée d'un demi-siècle.

III – 3(c) / Déclaration d'intégrité

La sélection des éléments constitutifs au sein de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a conduit à retenir ceux qui, tous réunis en un groupe, contribuent de manière significative aux attributs qui constituent la VUE du Bien. *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* apporte un ensemble de réponses aux questions majeures que le Mouvement Moderne se pose sur un demi-siècle.

Certains sont des réalisations formellement uniques, d'autres, au contraire, montrent par leur modestie l'orientation de l'architecture moderne vers le plus grand nombre ; certains visent à une standardisation de l'architecture ; d'autres encore sont des œuvres de synthèse ou des prototypes. La diversité et l'hétérogénéité de la série ne peuvent être interprétées comme une faiblesse, car ces qualités sont consubstantielles à la révolution architecturale du XXe siècle qui, à l'échelle internationale, oriente autant la création vers l'architecture du quotidien de l'homme moderne, que vers ses domaines traditionnels de la grande commande publique ou privée. Le caractère exceptionnel de cette architecture tient précisément à cette révolution des valeurs. Il s'agit là d'un héritage mondial d'un type radicalement nouveau et qui s'est inscrit dans la longue durée.

À cet égard, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* avec son exceptionnel niveau d'intégrité, et d'authenticité témoigne de la mutation profonde de la création architecturale

au XXe siècle, beaucoup mieux que pourrait le prétendre la simple addition de réalisations iconiques de grands noms de l'architecture du XXe siècle, reflet d'une approche élitiste et esthétique.

III – 3(d) / Déclaration d'authenticité

L'authenticité du Bien en série, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier,* tient à sa capacité, en tant que groupe, à en exprimer la valeur universelle. La série comporte des solutions pionnières et avant-gardistes aux grands enjeux de l'architecture et de la société, proposées avec force et constance, sur un demi-siècle, dans le monde entier. Cet ensemble, sur une telle durée, à cette échelle inusitée dans l'histoire, a indiscutablement une portée universelle exceptionnelle. Au sein du groupe, chaque réalisation apporte une contribution forte et exemplaire. Leur réunion et leur complémentarité constituent un témoignage exceptionnel du développement du Mouvement Moderne.

Tous les éléments qui composent le Bien proposé sont des réalisations de Le Corbusier, conçues et achevées de son vivant dans son atelier.
Tous présentent aujourd'hui un haut niveau de conservation extérieur et intérieur. Les formes, la distribution, la composition spatiale, les couleurs et la matérialité des œuvres présentent un haut niveau de fidélité. De plus, à de rares exceptions, ces réalisations ont conservé leur usage d'origine ce qui a favorisé le bon entretien et le maintien des espaces intérieurs comme des façades. Plusieurs ont fait récemment l'objet de campagnes de restauration fondées sur des études préalables approfondies : *Maisons La Roche et Jeanneret, Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Immeuble Clarté, Unité d'habitation* de Marseille, *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Maison de la Culture de Firminy.* L'environnement de certains éléments de la série a changé depuis leur réalisation, mais des procédures de contrôle urbain et paysager ont déjà été mises en place, ou sont à l'étude, sur la plupart des sites.

III – 3(e) / Exigences de protection et de gestion

Tous les éléments qui composent le Bien ont été protégés précocement au titre de la législation nationale des pays où ils se trouvent ; fait exceptionnel, quelques-uns l'ont été du vivant de l'architecte. Certains font l'objet de plusieurs niveaux de protection. La majorité d'entre eux appartient à des propriétaires privés et a conservé sa fonction première, souvent gage d'une bonne gestion. La plupart ont déjà fait l'objet de campagnes de restauration placées sous le contrôle des autorités de protection des Monuments historiques de leurs pays respectifs.

Enfin, dans chaque pays, la préparation du dossier de candidature de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a vu se renforcer le niveau de protection et de suivi des réalisations de Le Corbusier et se développer des plans de gestions locaux mis en place en partenariat entre les propriétaires et les services culturels, patrimoniaux et d'urbanisme des collectivités locales où elles se trouvent.

Protection et gestion, objectifs à long terme

La préparation du dossier de candidature de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a permis de renforcer étroitement les liens entre les différents propriétaires et gestionnaires, publics ou privés, des éléments constitutifs du Bien, mais également avec ceux des réalisations qui n'ont pas été sélectionnées. Au cœur de ce processus se trouvent la Fondation Le Corbusier, l'Association des sites Le Corbusier et la Conférence permanente. Depuis 1968, date de sa création, la Fondation Le Corbusier, institution voulue par l'architecte lui-même, offre à la fois un centre de ressources essentiel et d'une grande richesse pour la connaissance et la gestion du Bien, ainsi qu'un efficace réseau reliant les différents sites où se trouvent des œuvres de Le Corbusier.

Ce réseau a été considérablement renforcé, à l'occasion de la préparation de cette candidature, par la création, en 2009, de l'Association internationale des sites Le Corbusier qui rassemble les collectivités où se situent les éléments du Bien et dont le premier objectif a été de faciliter la réalisation coordonnée des plans de gestion locaux.

Enfin, dans la perspective d'une meilleure gestion du Bien, une Conférence permanente entre les sept États-parties a été mise en place afin d'assurer une coordination efficace de la gestion des différents éléments qui constituent la série, dans le plus grand respect des prérogatives de chaque pays en matière de protection, de conservation et de gestion du patrimoine. La structure de travail mise en place depuis 2003 pour la constitution de cette proposition d'inscription préfigure cette Conférence permanente.

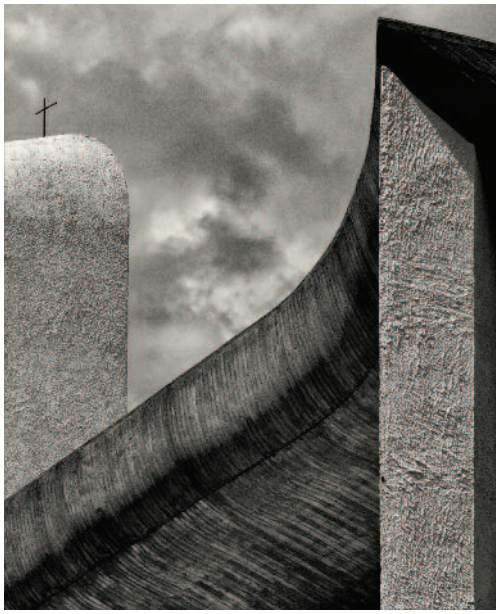

Textures rugueuses et brutalistes à l'Unité d'habitation de Marseille, France, à la Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp, France, intérieurs et extérieurs, et à la Haute-Cour de Chandigarh, Inde. Ph. Cemal Emden, 2014.

CHAPITRE IV

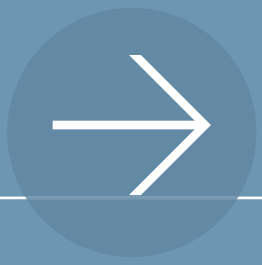

État de conservation du Bien et facteurs affectant le Bien

IV (a) / État actuel de conservation du Bien

L'un des critères de sélection des dix-sept éléments de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a été celui de leur état actuel de conservation. Seules les réalisations en très bon état de conservation ont été retenues.

Dès l'origine de la mise en œuvre de la proposition d'inscription, les réunions des experts des sept pays concernés ont permis un échange fructueux sur les techniques de restauration et d'entretien de ce patrimoine à l'échelle internationale. Ces échanges préfigurent une partie des questions qui seront traitées par la future Conférence permanente chargée d'assurer la coordination de la gestion du Bien (voir chapitre V).

La préparation du dossier a également permis de provoquer des échanges et des confrontations d'expériences en France, réunissant les différents services des Monuments historiques concernés. Les débats ont notamment porté sur les toits-terrasse, l'entretien du béton, des façades, du second œuvre et de la polychromie.

D'autres critères expliquent aussi le très bon état actuel du Bien.

Permanence des fonctions d'origine

Tous les éléments de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* ont bénéficié et bénéficient encore d'une affectation conforme à leurs fonctions d'origine, ce qui constitue un facteur de conservation majeur. Seuls six éléments n'ont pas gardé leur fonction initiale, mais ils sont tous conservés dans leur état d'origine. Dédiés à la valorisation de l'œuvre de Le Corbusier, et ouverts au public, ils font l'objet d'une attention particulière de la part de leurs gestionnaires.

Une protection précoce

Tous les éléments figurant dans *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* ont bénéficié d'une protection précoce, au titre de la réglementation sur les Monuments historiques dans leurs pays respectifs. Cet intérêt, tout à fait exceptionnel, manifesté dès 1964 en France, a permis un entretien suivi et de qualité qui explique également le très bon état général de conservation du Bien.

Des systèmes de protection et de conservation efficaces

Le Bien est présenté par des État-parties où les services de protection et de conservation du patrimoine possèdent une longue tradition et une forte expérience en matière de diagnostic et d'entretien, voire de restauration des Monuments historiques. Au même titre qu'un patrimoine plus ancien, *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* fait donc l'objet d'une attention soutenue qui explique le très bon état général du Bien.

Une intense activité de recherche

Les réalisations retenues bénéficient également, comme toute l'œuvre de Le Corbusier, des acquis sans cesse renouvelés d'une intense activité de recherche. La plupart des grandes universités du monde entier soutiennent et encadrent régulièrement des travaux de recherche – niveau master ou doctorat – sur les multiples aspects de cet œuvre. Ces travaux, prolongés par une intense activité éditoriale, contribuent également à la qualité des travaux d'entretien et de restauration. La récente étude de Tiziano Aglieri Rinella sur les Maisons La Roche et Jeanneret conduite sous la direction de Bruno Reichlin, professeur à l'Université de Genève est à cet égard exemplaire. La Fondation Le Corbusier finance chaque année une bourse de recherche sur l'œuvre de Le Corbusier qui enrichit également la connaissance et profite en retour à l'entretien de ses réalisations.

Un centre de ressources exceptionnel

L'ensemble de ces études bénéficie enfin de l'ouverture des archives de Le Corbusier dont les 35 000 plans, les 500 000 pièces écrites et les milliers de photographies anciennes constituent un centre de ressources inégalé pour l'entretien, la restauration et la bonne conservation du Bien.

Restauration, conservation, mise en valeur

Réflexions sur les spécificités du patrimoine moderne

L'élaboration du dossier d'inscription de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne* a été l'occasion d'amorcer une réflexion sur la restauration, la conservation, la mise en valeur du patrimoine moderne du XXe siècle. Ces dernières années ayant été riches en chantiers de restauration sur des édifices remarquables et prestigieux.

Ce patrimoine doit-il être abordé, traité de la même manière que le patrimoine d'époques antérieures ? Suppose-t-il une approche différente, en matière d'étude, d'analyse, de doctrine, d'interprétation, de choix et de partis de restauration ? Si oui, quelles sont les spécificités du patrimoine moderne, quels sont les champs d'application où s'expriment ces différences ?

Le dossier d'inscription de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est l'occasion de faire le point sur ces questions et de l'enrichir de plusieurs années de pratiques. Il est bien entendu impossible de généraliser, mais quelques grandes lignes peuvent être dégagées.

Une relative proximité dans le temps

Entre restauration et entretien

Certain édifices ont aujourd'hui près de 80 ans, ce qui est peu à l'échelle de patrimoine d'époques plus anciennes mais déjà beaucoup pour, en matière de conservation, en rester au simple entretien. Après les premières campagnes de protection qui ont souvent permis les premières restaurations, beaucoup d'édifices de la deuxième moitié du XXe siècle, demandent aujourd'hui des interventions lourdes, voire urgentes qui relèvent de la restauration. Selon les continents et les aléas de l'histoire, les changements de régime ont parfois entraîné un abandon de certains édifices. Ceci est particulièrement vrai pour les pays de l'ex-Union soviétique ou, en Afrique, pour les édifices des périodes coloniales très influencés par le Mouvement Moderne (voire par Le Corbusier lui-même) qui subissent en outre, dans certains cas, un rejet culturel.

Des archives abondantes mais souvent peu exploitées

La documentation et les archives relatives aux édifices sont souvent abondantes mais peu exploitées, mais elles sont également parcellaires. La documentation orale est encore riche mais fragile, elle reste, dans une course contre le temps, à identifier et à inventorier. Des témoins directs encore vivants peuvent fournir des données de première main encore peu collectées de manière systématique. Comme souvent, la question du manque de connaissance fine est récurrente en matière de conservation des œuvres du Mouvement Moderne. Les études monographiques ne sont pas à jour, ou tout simplement n'existent pas, même pour des édifices « célèbres ».

Par ailleurs, il est nécessaire de revenir sur la fortune critique des édifices et sur l'historiographie canonique qui a « fabriqué » plus ou moins intentionnellement un discours et des stéréotypes qui restent encore ancrés dans les esprits. La question des façades blanches par exemples, idée plus ou moins véhiculée par l'iconographie de l'époque (photographie en noir et blanc) est en train de changer grâce à la pratique de travaux de restauration qui permettent des sondages, relevés et études précises sur les couleurs, les matériaux employés et une interrogation des sources et archives (identification des entreprise de l'époque, examen des bons de commandes, catalogues techniques, etc.).

La valorisation de la connaissance et l'encouragement à la recherche seront développés encore dans le cadre du plan de gestion commun et du plan d'action de la Conférence permanente, en particulier le développement d'études monographiques, tant historiques que relevant du constat de l'état de conservation. Le projet d'« archives de la conservation » qui est porté par la Fondation Le Corbusier va dans ce sens.

Le paradoxe des matériaux de l'industrie

La permanence de techniques vernaculaires

La question de l'emploi de matériaux standardisés et des matériaux issus de l'industrie a été l'un des axes de réflexion de Le Corbusier. La pratique fut tout autre, soit pour des questions de capacité des entreprises locales, de normes et de culture en matière de maîtrise d'œuvre, surtout pour le début du XXe siècle, soit à cause du caractère innovant ou expérimental des processus mis en œuvre. Là encore le paradoxe du patrimoine moderne réside dans un manque de connaissance fine malgré une documentation importante, mais aussi lacunaire.

Les partis-pris et interprétations des matériaux de l'industrie

L'impact sur la relation maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre

Certains produits industriels et en série ne sont plus disponibles aujourd'hui, surtout pour le second œuvre. Peintures, isolants, éléments de plomberie, circuits électriques, revêtements de sol, huisseries, briques de verre, etc., ne correspondent plus aux normes actuelles.

Plus que l'interprétation même et le choix technique, le parti-pris et la doctrine, ce qui est nouveau par comparaison avec des interventions sur des ouvrages plus anciens c'est la nécessité de la communication, de l'échange d'information, de dialogue entre restaurateur et maîtrise d'ouvrage. La pseudo-familiarité de ces éléments modernes, leur caractère relativement récent – ils restent encore dans la sphère de la mémoire d'un homme – ne leur confèrent pas la distance « sacrée » que revêt un élément équivalent mais vieux de trois siècles. De même, le caractère quasi vernaculaire d'une porte ou d'une fenêtre standard, d'un carreau de grès cérame, d'un panneau d'Isorel les privent d'« aura » auprès des décideurs ou maîtres d'ouvrage qui ont du mal à comprendre la valeur d'authenticité, ou d'intégrité qu'ils représentent et constitue un risque d'altération irréversible pour l'œuvre.

Diagnostic et restauration des bétons

La question du traitement du béton et des étanchéités est récurrente pour le patrimoine du XX^{e} siècle et celui de Le Corbusier en particulier. De nouvelles technologies, des procédés de diagnostic et de traitement se développent tout en constituant encore pour longtemps un champ d'expérimentation et de recherche. Programmes de recherche-action et expérimentation seront également à développer à propos des édifices proposés, en partenariat avec des centres de restauration, des laboratoires spécialisés et des entreprises du bâtiment.

La pathologie du béton armé, son acidification naturelle qui finit par compromettre la stabilité des armatures métalliques, la pathologie résultant des mises en œuvre plus qu'hésitantes qui ont été celles des deux premiers tiers du XX^{e} siècle, avec les aciers affleurant, ont été prises en charge depuis une trentaine d'années environ. En France, avec l'appui du Laboratoire de recherche des Monuments historiques de Champs-sur-Marne, le traitement d'édifices-phare, comme les églises d'Auguste Perret avec leurs claustras en béton, ont permis d'affiner les problématiques, et, dans certains cas, d'opter pour la réfection à l'identique de structures trop dégradées. Le Corbusier lui-même avait été confronté à de nombreuses réparations de son vivant, notamment sur les parois « brutes de décoffrage » auxquelles il souhaitait donner une valeur esthétique particulière. Aujourd'hui, l'altération superficielle du béton et la corrosion des armatures reste un problème récurrent dans tous les édifices modernes, dont on peut observer la caducité des restaurations anciennes. La compréhension des phénomènes chimiques à l'œuvre, et la mise au point de procédés (électriques notamment) permettant la réalcalinisation du béton constituent des solutions pour des interventions globales, espérées plus pérennes. Cependant, la réfection à l'identique d'éléments trop minces et trop dégradés (comme récemment une partie des garde-corps de l'Unité d'habitation de Marseille) reste à l'ordre du jour.

Les étanchéités des toits-terrasse, systématiques dans l'architecture corbuséenne comme dans le Mouvement Moderne en général, est un autre grand sujet pour la conservation des édifices. Les dispositifs d'origine sont en général insuffisants et obsolètes. Les réparations successives ont eu un impact sur l'aspect ou l'utilisation de l'édifice et nécessitent aujourd'hui des reprises de fond. Alors que les techniques d'étanchéité des terrasses sont aujourd'hui au point, et encadrées par des normes strictes, la question posée n'est plus tant celle des matériaux eux-mêmes, mais celle du traitement des accès et ouvertures, dans un strict respect de l'architecture d'origine.

Mise en œuvre et savoir-faire

Le patrimoine moderne exige des savoir-faire adaptés à des techniques spécifiques qui sollicitent des compétences particulières, ou nouvelles, des architectes restaurateurs, des artisans spécialisés, et le développement d'une pratique différente pour la restauration du patrimoine moderne. Celle-ci reste en effet encore minoritaire par rapport à des pratiques plus rodées, sur des chantiers classiques mieux maîtrisés.

Il y a, sans doute, moins d'entreprises et d'artisans qualifiés en restauration et reprise de béton armé qu'il n'y a de compagnons tailleurs de pierre capables d'intervenir sur un édifice du Moyen Âge ou du XVII^{e} siècle.

Normes, standards, sécurité, responsabilité

Les restaurateurs et maîtres d'ouvrage impliqués dans des restaurations du patrimoine moderne sont de plus en plus confrontés, à l'instar de ceux des édifices d'autres périodes, à des contraintes plus fortes en matière de normes de construction et d'usage. Même si des dérogations sont souvent prévues dans les lois nationales, la tendance est bien évidemment au renforcement et à l'autorité de la norme. Le défi consiste à trouver l'équilibre entre interprétation et application stricte de la réglementation. Il est souhaitable d'adopter une démarche de prévention en matière de sécurité incendie plutôt que d'appliquer une mise aux normes intrusive qui modifie des espaces par des cloisonnements coupe-feu. Les édifices accueillants du public sont particulièrement concernés par des approches trop exclusivement normatives et peu soucieuses du contexte.

En définitive, il est essentiel de pouvoir faire prendre en compte un contexte, de travailler sur les détails et de développer des savoir-faire techniques ou esthétiques et de revenir à des pratiques non standardisées.

Ces principes doivent pouvoir s'appliquer aux contraintes en matière de responsabilité juridique des maîtres d'œuvre.

L'enjeu réside plus dans la capacité à créer une relation de travail avec des entreprises non spécialisées et donc de rédiger des cahiers des charges spécifiques et un mode opératoire différent, dans un milieu habitué à travailler avec une chaîne d'intervenants et possédant sa propre culture technique.

Réemploi, nouveaux usages, restauration et reconstruction

Les édifices protégés au titre du patrimoine doivent pouvoir continuer à vivre. La difficulté est d'identifier les caractéristiques patrimoniales qui ne peuvent être modifiées, sans altérer radicalement l'authenticité et l'intégrité d'une œuvre. Cette question dépasse bien évidemment le seul patrimoine moderne.

Le patrimoine moderne n'est pas à proprement parler spécifique en matière de conservation mais il est encore jeune et mérite d'être tout autant respecté. Il est indispensable de développer la recherche. Comme dans tous les domaines du patrimoine, la connaissance se construit à partir de l'expérience des chantiers, de la pratique du terrain et de la confrontation avec les édifices. Cette connaissance doit être diffusée, partagée, valorisée auprès des spécialistes mais aussi et surtout auprès des usagers, des décideurs et des gestionnaires.

Problématique générale de conservation

Nous pouvons décrire les édifices de Le Corbusier selon trois modes de mise en œuvre.

1] Durant la période puriste, les édifices sont réalisés en ossature de béton armé complétée d'une maçonnerie de remplissage, l'ensemble étant recouvert d'enduits sur lesquels sont éventuellement appliqués des badigeons blancs ou colorés. Les menuiseries présentent des mises en œuvre mixtes de bois et métal. Ces bâtiments sont recouverts de toitures terrasses. L'entretien permanent a permis de maintenir la parfaite étanchéité des terrasses, de reprendre les enduits de façade dans le cadre d'opérations simples de ravalement intégrant la restauration à l'identique des menuiseries extérieures. Si ces interventions ont nécessité, notamment dans le passé, le changement de la matière d'origine, cela a été fait en respectant l'esprit, l'aspect, et les principes de mise en œuvre. Des recherches spécifiques visent de plus en plus à retrouver les polychromies oubliées de ces architectures [1].

2] Les édifices réalisés à partir des années 1930 font un emploi important des pans de verre associant ossature métallique et produits verriers. Les opérations de ravalement avec une mise en peinture régulière des ouvrages métalliques ou le remplacement des éléments corrodés ont permis de maintenir les dispositions d'origine. Malgré l'usage quotidien, les adaptations aux normes climatiques actuelles restent très limitées, et permettent le maintien des vitrages mis en œuvre à l'origine.

3] L'architecture brutaliste d'après-guerre a renoncé à l'emploi d'enduits de façade pour affirmer l'usage des matériaux primaires, comme le béton armé pour la structure et le bois pour les menuiseries extérieures. Ces édifices sont confrontés aux phénomènes d'altération des bétons comme la carbonatation. Ces pathologies font l'objet de recherches les plus novatrices au sein des services patrimoniaux (par exemple le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques en France - LRMH). Certains chantiers de restauration se révèlent être des lieux l'expérimentation des nouvelles technologies

(1) Nous pouvons ici rappeler les chantiers de restauration restituant la polychromie d'origine de la *Maison Guiette* à Anvers (Belgique) en 1987, des *Maisons jumelées de la Weissenhof-Siedlung* à Stuttgart (Allemagne) en 2006, et de la *Maison La Roche* à Paris (France) achevé en 2009.

de restauration des bétons, fidèles aux doctrines les plus récentes de conservation de la matière archéologique (technique de réalcalinisation, ou application d'inhibiteurs de corrosion) [2]. En revanche, les aménagements intérieurs de l'ensemble des bâtiments construits par Le Corbusier ont pu subir des mises en conformité liées à l'évolution des usages ou des transformations de leur distribution. Les projets actuels de restauration prévoient de retrouver l'authenticité de l'organisation interne des édifices et de réaliser des mises en conformité les plus discrètes et respectueuses des structures d'origine.

État actuel de conservation de chaque élément constitutif du Bien

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

Les maisons sont en très bon état de conservation. Afin d'améliorer l'accueil du public de la Maison La Roche, une restauration comportant notamment une reconstitution des polychromies d'origine et une mise en conformité du bâtiment a été conduite en 2008-2009 par Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des Monuments historiques, sur la base d'une étude préalable minutieuse exemplaire.

La Fondation Le Corbusier a ensuite entrepris de restaurer les façades des maisons, à partir d'une étude préalable réalisée par P. A. Gatier. Cette étude proposait la restitution de l'enduit d'origine type « Cimentaline » de couleur « ton pierre ». Le chantier de restauration s'est s'achevé en décembre 2014.

Restauration des façades Maisons La Roche et Jeanneret, novembre 2014.
Ph. Bénédicte Gandini

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

En 2013-2014, la Fondation Le Corbusier, propriétaire de la maison, a conduit une restauration minutieuse des extérieurs de la Petite Villa. La maison est en très bon état.

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

De nombreuses maisons ont subi maintes transformations au cours du temps. Cependant, certaines ont fait l'objet de réhabilitations ou de restaurations, privées ou publiques, et ont su retrouver leur aspect d'origine. Trois d'entre elles sont exemplaires : la maison du 3, rue des Arcades, première maison restaurée, la maison musée au 4, rue Le Corbusier et la maison Vrinat située au 4, rue des Arcades. La maison Vrinat a remporté le prix UNAH [3] en 1992 pour ses travaux de restauration.

Plus de la moitié des maisons de la cité ont fait l'objet d'une remise en couleur selon la palette d'origine déterminée lors de l'étude de Z.P.P.A.U.P. La remise en état est un long processus qui s'accélère depuis la préparation du dossier d'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier au Patrimoine mondial et la création d'une nouvelle association d'habitants.

Maison Guiette

Anvers, Belgique – Région flamande, 1926

La maison est en bon état de conservation. Une campagne de restauration exemplaire de l'extérieur et de l'intérieur de la maison a été réalisée en 1987-1988 sous la direction de l'architecte Georges Baines. Depuis, la maison est régulièrement entretenue. Un problème d'infiltration d'eau autour d'une fenêtre de la façade latérale est en train d'être étudié.

(2) Il faut rappeler ici le chantier récent de la restauration des façades de l'*Unité d'habitation* de Marseille (France) en maîtrise d'ouvrage ministère de la Culture et de la Communication avec le soutien scientifique du LRMH.

(3) UNAH : Union Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

L'état de conservation de la maison individuelle est bon. Le bâtiment est régulièrement entretenu, la façade a été rénovée pour la dernière fois en 2002 selon les techniques de conservation des Monuments historiques. La reconstruction conforme à l'original de la baie vitrée et la restauration de la polychromie intérieure sont envisagées.

L'état des maisons jumelées après restauration 2002-2005 est excellent et la structure du bâtiment est saine pour longtemps. La réhabilitation du bâtiment s'est opérée sous l'égide de la Fondation Wüstenrot en concertation avec la Ville de Stuttgart par la mise en œuvre des moyens financiers de la fondation et l'intervention de spécialistes. Outre les mesures de gestion du patrimoine qui ont été prises, on a procédé à des améliorations d'ordre technique (par exemple pour assurer l'étanchéité contre l'eau qui s'écoule le long de la pente). Dans le cadre de la réhabilitation menée à bien par la Fondation Wüstenrot, un plan d'entretien a été élaboré. L'entretien des bâtiments est assuré pour la maison individuelle par la BImA *(Bundesanstalt für Immobilienaufgaben* – Établissement fédéral des affaires immobilières) et par la Ville de Stuttgart pour les maisons jumelées.

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

Menacée de destruction après la Seconde Guerre mondiale, sauvée par une mobilisation internationale, la Villa Savoye est aujourd'hui dans un excellent état de conservation après plusieurs campagnes de restauration fondées sur l'exploitation des archives de la Fondation Le Corbusier. Une polychromie étudiée à partir de la documentation d'origine, et la reconstitution des parterres du parc figurent parmi les derniers chantiers menés à bien au milieu des années quatre-vingt dix. La restauration de la loge du jardinier fera l'objet d'un chantier de restauration par l'architecte en chef des monuments historiques en charge de la Villa, à partir de 2015.

Stratigraphie pour la recherche de polychromie intérieure de l'appartement-atelier de Le Corbusier, étude en cours par Marie-Odile Hubert, restauratrice de peintures.
Ce travail est réalisé dans le cadre d'une étude préalable pour la restauration de l'appartement (travaux prévus en 2016) grâce à une aide de la Getty Foundation (programme *Keeping it Modern)* et du ministère de la Culture français.
Ph. Marie-Odile Hubert, oct. 2014.

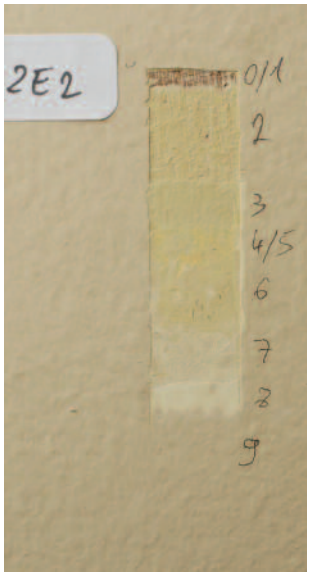

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

L'Immeuble Clarté (façades, espaces communs, installations techniques) a été restauré de 2007 à 2010 sur la base d'études et investigations préliminaires détaillées et approfondies et est aujourd'hui dans un très bon état. Le principe cardinal qui guidait les travaux était de sauvegarder toute la substance originale qui pouvait l'être, de réparer, de restituer les éléments manquants et de ne remplacer les éléments dégradés qu'en toute dernière extrémité. L'Immeuble Clarté se trouve ainsi aujourd'hui dans un très bon état, et son entretien est surveillé par les autorités patrimoniales et suit un cahier des charges contraignant pour les propriétaires.

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

L'immeuble est globalement en bon état de conservation. L'appartement de Le Corbusier également, mais étant ouvert au public et utilisé par des chercheurs régulièrement, des interventions d'entretien ponctuelles sont nécessaires. Le dernier ravalement de l'ensemble des façades date de 2004-2005. Depuis, l'étanchéité a été refaite ainsi que la chambre de Le Corbusier avec remise en peinture après sondage de polychromie.

La Fondation Le Corbusier, à la suite d'une étude historique exemplaire, a mis en place une étude préalable à la restauration complète de l'appartement, afin d'avoir une vision globale des problèmes de structure, des pathologies et d'évaluer la question de la restauration du mobilier. Ces éléments lui permettront de finaliser un projet de conservation et mise en valeur de l'appartement-atelier. Ce programme d'études a bénéficié d'une aide de la Fondation Getty dans le cadre de son programme « Keeping it Modern » concernant dix bâtiments majeurs du XX^{e} siècle.
Les travaux devraient être réalisés en 2016.

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

Grâce à une protection précoce, en 1964, du vivant de Le Corbusier, les parties communes ont été peu altérées. Notons cependant la pose (réversible), quelque peu anarchique, de stores sur les loggias et l'ajout de quelques climatiseurs en façade. Les parties privées visibles (menuiseries) ont subi des altérations réversibles.

Le chantier sur la façade ouest a rétabli notamment la polychromie originelle. L'état de conservation de l'ensemble de l'immeuble est satisfaisant dans la mesure où des travaux d'entretien doivent être effectués fréquemment ainsi que de grosses réparations. Ainsi les aléas de chantier et la médiocre qualité des maçonneries, réalisées à l'économie à l'achèvement de la construction en 1952, a nécessité très récemment la reprise des bétons des superstructures et constructions en terrasse, la consolidation des pieds de poteaux de l'école maternelle, la réfection de son étanchéité et des reprises des bétons en façade. En outre, l'immeuble a fait l'objet de travaux de mise en conformité et sécurité incendie afin de continuer à recevoir du public.

Toit-terrasse de Marseille après restauration.
Ph. Bénédicte Gandini, 2013.

Après l'incendie de février 2012, des travaux de reconstruction, strictement à l'identique, d'une dizaine d'appartements, ont été réalisés. Le prochain chantier porte sur la restauration de la façade est. L'ensemble de ces opérations est conduit sous la maîtrise d'œuvre de l'ACMH, François Botton.

Pour ce qui concerne les abords proches, le jardin existant sur le boulevard Michelet (en totalité propriété de la Ville de Marseille) (4) a fait l'objet d'un constat d'état qui révèle des signes évidents de vieillissement. C'est pourquoi, il a été décidé, en 2008, de créer une opération de remise à niveau générale.

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié des Vosges, France, 1946

Depuis sa livraison et sa mise en service, le bâtiment n'a pas fait l'objet d'interventions, ni de modifications qui altèreraient l'architecture d'origine (sauf modification des façades à l'aide de menuiseries en aluminium proposée par la Fondation Le Corbusier dans les années quatre-vingt). Tous les matériaux sont authentiques. Mais le bâtiment est aujourd'hui dans un état qui nécessite une campagne de restauration importante. Seuls des travaux de peinture exécutés en 2004/2005 ont permis un rafraîchissement des murs et des éléments peints intérieurs (dans le respect de la polychromie d'origine).

Extérieur

Certaines parties d'ouvrages du clos et couverts sont en mauvais état du fait principalement de la qualité des matériaux de l'époque, de leur mise en œuvre et de la rigueur climatique du lieu, citons par exemple :

- les châssis des fenêtres dont le bois est en mauvais état, les ouvrants fonctionnent plus ou moins bien ;
- les armatures aciers des bétons, parfois apparentes, dégradent les parements ou arêtes du béton soigneusement coffrés du fait des oxydations ;
- les pièces techniques en aluminium non anodisé sont en mauvais état ;
- le double vitrage est à refaire en raison du dessèchement de tous les joints ;
- la clôture du site est celle mise en place par Le Corbusier.

Intérieur

L'état intérieur du bâtiment est resté fidèle à la conception initiale – matériaux et mises en œuvre d'origine –. Une personne assure en permanence le rafraîchissement des peintures à l'identique. Ces travaux d'entretiens ont notamment permis de retrouver les couleurs d'origines des liserés qui bordent tous les panneaux des plafonds et qui, avec le temps, avaient été recouverts d'une couleur uniforme. Rémi Duval, propriétaire, a progressivement fait supprimer tous les ajouts et « verrues » qui au fil du temps avaient en partie rempli l'espace des ateliers.

Technique

Les éléments et organes techniques d'importance sont encore d'origine : chaufferie, système de traitement de l'air, monte charges, ascenseurs. Ils assurent encore les services prévus mais avec une efficacité, une rentabilité et un confort d'usage qui n'a rien à voir avec des équipements techniques de conception récente.

(4) Le jardin a été cédé par l'État à la ville le 28 mai 1963.

Fonctionnement actuel du bâtiment
Dans la partie production, l'organisation du travail et la chaîne de production sont sensiblement identiques aux principes de l'organisation dans les espaces d'origine. Toutefois l'outil industriel, toujours performant, en activité dans les espaces d'origine a dû ajuster certains de ses moyens et outils de production pour rester concurrentiel et assurer la poursuite de l'activité industrielle (par exemple : machines particulières de plus grandes dimensions, chaîne de convoyage semi-automatique). Ces équipements ont toujours été ajoutés dans le respect des volumes initiaux.
Dans les bureaux, au dernier niveau, il s'agit de l'aménagement d'origine, mais l'ensemble mérite une rénovation : menuiseries en bois, linoléum, enduits et carreaux des façades des bureaux sur terrasse.

Les menuiseries en bois les plus vétustes ont été restaurées en 2014.
Une recherche des polychromies intérieures de la loge du gardien a été réalisée au mois de septembre 2014 afin de restituer la polychromie d'origine.

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

La maison est en bon état général de conservation. Des travaux de restauration furent entrepris en 1987. Depuis que l'Ordre des Architectes de la Province de Buenos Aires loue la maison, des travaux d'entretien et, si nécessaire, des réparations sont réalisés régulièrement. La structure portante, les murs, les plâtres, les portes et fenêtres, les planchers et les plafonds ne montrent pas de signes de détérioration importante. Quelques problèmes avec les installations de plomberie et d'électricité et le système originel de chauffage ont été signalés ; les propositions de travaux pour les installations et pour des réparations mineures ont été réalisées à partir de 2014, sur demande du Collège des Architectes de la Province de Buenos Aires. Les travaux effectifs ont débuté en aout 2014, ceux-ci incluant le traitement intégral des surfaces extérieures comme intérieures, et cela en accord avec le Plan de travail.

Vitrail « la Lune » (le seul avec la signature), élément provisoire, en attente de restauration, après sa destruction en janvier 2014.
Des études sont en cours afin de protéger tous les autres éléments vitrés de la façade (par le LRMH, Laboratoire de Recherche des Monuments historiques).
Ph. Bénédicte Gandini, juin 2014

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

État satisfaisant.
Altération des bétons par gonflement des fers situés trop près de la surface et carbonatation dû à des défauts d'exécution (nid de cailloux). Le vitrail « la Lune » a été cassé en janvier 2004.

Une étude générale de l'ACMH territorialement compétent, à la demande de la direction régionale des Affaires culturelles, a été réalisée sur l'ensemble des bâtiments composant le site et les travaux pourront commencer dès que les financements auront été réunis. Ce premier chantier sur la chapelle est prévu en 2015, suivront les travaux sur les autres œuvres de Le Corbusier de la colline.

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

Constitué d'éléments préfabriqués : bois et ses dérivés (contreplaqué et aggloméré), matériaux industriels (fibrociment), le Cabanon apparaît dans un état de conservation satisfaisant, aussi bien pour le clos et couvert (façades en dosses de pin clouées sur la structure en plaques de contreplaqué, toiture en plaque ondulées de fibrociment) que pour les agencements intérieurs avec leurs finitions (mise en peinture).

Cependant, des infiltrations ont été constatées depuis quelques années affectant le Cabanon, les Unités de camping et l'Étoile de mer. Elles risquent d'endommager les éléments en bois (mobilier et structure) et les peintures murales de Le Corbusier. Des travaux de restauration des toitures ont été réalisés par le propriétaire début 2015. Ensuite est prévue la consolidation et la restauration des peintures murales de Le Corbusier sur l'ensemble des œuvres.

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

Le Complexe du Capitole est actuellement en fonction et dans un bon état de conservation. Toutes les structures originelles sont intactes et font l'objet d'un entretien périodique et régulier. Les parties en béton exposées ne montrent pas de signes de dommages ou de détérioration structurelle graves bien qu'il existe, ponctuellement des signes de vieillissement du béton.

En 2010, une inspection visuelle approfondie a été menée par le *Sub-Committee of the Expert Heritage Committee w.r.t. Restoration and Preservation of Building materials-concrete and brick masonry buildings* [5] afin d'évaluer l'état du béton au Secrétariat, au Palais de l'Assemblée, et à la Haute-Cour. Tout en notant que les bâtiments sont globalement bien conservés, et qu'aucune menace immédiate ne pèse sur les édifices, les éléments suivants ont été relevés :

a) **Secrétariat**
L'observation révèle des aciers apparents en raison d'un recouvrement insuffisant et d'une mise en œuvre inadaptée. Au moment de la construction, de surface à certains endroits avec de la peinture à base de ciment créer une apparence modifiée de la finition d'origine. Le vieillissement des façades aboutit à dépôts et au noircissement du béton dus à l'action de l'eau de pluie, et à la décoloration du béton. Les infiltrations ont provoqué la corrosion des armatures, et des dommages aux joints de dilatation le long du toit. On notera également, quelques modifications dans la distribution intérieure pour répondre à des demandes d'espaces de travail supplémentaires.

b) **Palais de l'Assemblée**
Les fines parois des caissons des brise-soleil montrent des signes de détérioration provoquant la chute de morceaux de béton. La différence entre béton brut peint et non peint est sensible. Le fait de peindre le haut du lanterneau pyramidal du toit a conduit à une perte de la surface d'origine. Les modifications intérieures portent sur les lambris, le cloisonnement, les dommages faits aux tapisseries, la suppression des plafonniers et du plancher d'origine, la condamnation des lanterneaux. Ces différents points sont abordés dans le plan de gestion.

c) **La Haute-Cour du Pendjab et de l'Haryana**
Le dépôt de rouille à la surface du béton en raison de la corrosion des armatures exposées à l'air libre, les pertes sur la couverture, l'effritement du béton, le noircissement des surfaces exposées, et les dommages du feutre bitumé sur le toit figurent parmi les points essentiels qui sont abordés dans le plan de gestion. Dans la perspective de la restauration et la préservation des édifices, l'expertise d'agences ayant une expérience dans la sauvegarde du patrimoine a été sollicitée ; de même, un rapport détaillé comprenant la quantification des différents travaux, l'énoncé d'une méthodologie, ainsi qu'un budget prévisionnel a été rédigé. [6]

d) **L'Esplanade**
L'accès des véhicules sur l'esplanade est abordé dans le plan de gestion ; il prévoit un accès sans entrave à tous les édifices et monuments. La partie de l'esplanade qui fait face au Palais de l'Assemblée, où se trouvent la Tour des ombres et le Mémorial des martyrs a besoin d'entretien ; ce point est abordé dans le plan de gestion.

Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Éveux, France, 1953

Depuis son achèvement, le couvent a connu plusieurs campagnes de réhabilitation et de restauration.

En 1999, la Conservation régionale des Monuments historiques de Rhône-Alpes, constate de nombreuses défaillances dans l'étanchéité des toitures, des circuits électriques et la nécessité de la mise aux normes de sécurité de l'ensemble des installations accueillant du public. Elle propose de procéder à une restauration générale, conservation et remise en valeur du couvent.

Le 31 juillet 2003, l'étude préalable, établie par l'architecte en chef Didier Repellin a été approuvée. Le chantier commence par le bâtiment ouest, qui est le plus atteint, en insistant sur l'urgence des points suivants : réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses ; réfection complète de l'installation électrique ; remplacement des vitrages des façades pour répondre aux normes de sécurité des bâtiments accueillant du public ; mise aux normes de sécurité des locaux (détection incendie, balisage, etc.).

(5) Le Comité d'experts pour le patrimoine de la ville de Chandigarh a été constitué le 23/12/2011. Il a pour mission d'identifier la valeur patrimoniale des édifices, de les protéger, d'en assurer la conservation et globalement d'accroître la valeur du patrimoine moderne des ensembles, secteurs et des biens publics de Chandigarh.

(6) Rapport de l'*Expert Heritage Committee* du 23/12/2011

Restauration de l'église du Couvent de la Tourette, après le nettoyage des bétons des façades et la restauration des canons à lumière. Ph. Bénédicte Gandini, 2012.

L'édifice a bénéficié d'une restauration intégrale sous la maîtrise d'œuvre de Didier Repellin.

Les travaux de restauration du couvent ont été divisés en plusieurs tranches :

- de 2006 à 2008 : restauration de l'aile ouest, tranche I et II ;
- de 2009 a 2010 : restauration des ailes sud et est, tranche III ;
- de 2009 a 2010 : conduits et oratoires, tranche IV ;
- 2011 : église/sacristie/crypte, tranche V.

Le chantier, terminé en 2013, a été un véritable terrain d'expérimentation en matière de restauration de Monument historique (verre, béton mais également mise aux normes). Le couvent a bénéficié du meilleur compromis de mise en sécurité du bâtiment eu égard aux priorités formulées par la commission de sécurité compétente.

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

L'état de conservation du bâtiment est admirable. Ayant travaillé dans l'atelier de Le Corbusier à Paris, SAKAKURA Junzo et MAYEKAWA Kunio, ont été chargés avec leurs bureaux respectifs (les agences d'architecture SAKAKURA Junzo et MAYEKAWA Kunio), du travail de mise au point de la conception du musée. Dès l'achèvement des travaux de construction, ils ont pris en charge avec la collaboration du Département des constructions et réparations (Kantouchiken) du ministère de la Construction, les activités d'étude, de planification et de gestion des lieux. Les principaux travaux d'extension et de réfection engagés ont été les suivants :

- 1979 : extension du nouveau bâtiment ;
- 1994 : travaux de conservation et de réfection des parements extérieurs ; une étude détaillée sur les aspects de conception et de sécurité a précédé les travaux ;
- 1997 : extension du bâtiment consacré aux expositions temporaires ;
- 1998 : travaux d'amélioration de la résistance sismique (technique d'isolement en sous-œuvre) ; des études, recherches et examens détaillés furent menés par un comité formé de spécialistes afin de trouver une méthode et un procédé de renforcement et de réfection respectant la valeur historique et culturelle du bâtiment en tant qu'œuvre de Le Corbusier ;
- 2007 : classement du bâtiment principal du Musée National des Beaux-Arts de l'Occident en tant que Bien Culturel Important (catégorie bâtiment)

Tout en conservant sa forme d'origine ainsi que ses particularités liées au concept de Musée à croissance illimitée développé par Le Corbusier, le bâtiment a été utilisé et entretenu en tant que musée. Parmi les éléments majeurs qui diffèrent par rapport à l'époque de la construction, on note qu'avec le réaménagement de l'espace de l'entrée, une partie des pilotis est désormais à l'intérieur du musée. Par ailleurs, des aménagements spécifiques à l'utilisation du lieu ont été effectués tels que l'application d'une peinture sur les vitres des lanterneaux en vue de protéger les œuvres d'art de la lumière naturelle et d'améliorer la qualité de l'environnement visuel pour les contempler, ou la division des espaces dans le but d'atténuer les problèmes de température et d'humidité. Si la position de l'entrée principale sous pilotis n'a pas changé depuis la construction du bâtiment, l'accès principal au site a, lui, été modifié pour répondre aux conditions actuelles des flux de cheminement du Parc de Ueno. Pour ce qui est de l'aspect extérieur, certaines modifications ont été apportées par rapport au bâtiment d'origine. Ainsi, une partie des pans de verre (« les ondulatoires ») des façades nord et est du bâtiment principal a été supprimée, des passages vers le bâtiment consacré aux expositions temporaires sur l'aile ouest ainsi que vers le nouveau bâtiment annexe au nord du bâtiment principal ont été aménagés et l'angle sud-ouest du parvis a été embelli par quelques touches de verdure.

Il est prévu que les travaux de suppression des réservoirs d'eau situés sur la toiture qui affectent la ligne d'horizon du paysage et les mesures préventives de lutte contre le vieillissement des structures en béton s'achèvent en mars 2015. L'agent hydrofuge utilisé contre la corrosion de l'armature de la structure en béton est un matériau qui n'affecte pas l'aspect du parement de béton (application d'un traitement d'étanchéité du béton respectant son aspect d'origine).

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

Maison de la Culture et de la Jeunesse
Une première campagne de restauration majeure de l'édifice a eu lieu en 1990. L'édifice a fait l'objet de 2003 à 2005 d'une restauration de ses réseaux, courants forts et faibles, avec mise aux normes. La toiture a été entièrement restaurée en 2009 et la restauration des abords immédiats, façades et intérieurs a été achevée en 2013.
L'état sanitaire du bâtiment est bon.

Maison de la Culture de Firminy.
Restauration des façades, par nettoyage et ragréages des bétons ainsi que restitution de la polychromie d'origine, en cours.
Ph. Bénédicte Gandini, 2012.

Restauration en conservation de la poutre métallique de la façade sur la route de la Petite Villa, Corseaux.
Cette poutre posée en 1931 dans le cadre de la construction d'une chambre supplémentaire, côté route, par Le Corbusier, a pu être conservée : dépose de la poutre, sablage, constat d'état, traitement, repose et peinture.
De gauche à droite :
– État de corrosion de la poutre avant la dépose.
– La poutre après la repose en attente de peinture, après sablage.
Ph. Bénédicte Gandini, mai 2014.

IV (b) / Facteurs affectant le Bien

Il serait vain de vouloir identifier des facteurs généraux affectant l'ensemble d'une série transnationale répartie sur sept pays et trois continents. Toutefois la création de la Conférence permanente permet d'exercer une vigilance constante sur les menaces pesant sur l'ensemble du Bien ; les situations des différents éléments constitutifs du Bien – sites urbains au sein de métropoles ou de villes de taille moyenne, périphérie urbaine, site rural – renvoient à des facteurs trop variés pour dégager des constantes. Il convient cependant de noter que tous les éléments répertoriés dans cette série se situent aujourd'hui au cœur d'aires géographiques bénéficiant souvent de plusieurs niveaux de protection efficaces qui garantissent l'intégrité des éléments constitutifs du Bien face aux pressions extérieures.

IV (b) i – Pressions dues au développement

À l'exception de la *Chapelle de Ronchamp,* tous les éléments constitutifs du Bien sont situés dans un environnement urbain où les pressions dues au développement sont potentiellement importantes. Cependant, quatorze éléments sur les dix-sept de la série ne font actuellement l'objet d'aucune pression particulière, essentiellement en raison d'un contexte règlementaire renforcé qui les protège efficacement.

Les quatre éléments dont l'environnement connaît aujourd'hui un projet situé dans un environnement proche, susceptible d'affecter leur intégrité et l'intégrité globale du Bien, ont fait l'objet d'études, de démarches de concertation, de débats, ou d'interventions qui ont permis de réduire considérablement, voire de supprimer tout impact négatif.

- Le projet d'aménagement immobilier à proximité de la *Petite villa au bord du lac Léman* est accompagné d'une procédure de concertation, sous le contrôle des autorités locales et fédérales qui a pour objectif de réduire les effets négatifs sur la villa.
- Une étude paysagère et d'impact concernant le projet routier prévu à plus de 800 m en contrebas de la *Villa Savoye,* révèle qu'il sera sans conséquence sur les vues vers la villa, ou depuis la villa.
- La reconstruction du complexe sportif du stade Jean Bouin situé devant l'*Immeuble Molitor* a intégré la présence de la réalisation de Le Corbusier et préserve les vues actuelles vers l'édifice et depuis l'édifice. Le nouvel ensemble sportif conserve les conditions de Ville radieuse souhaitée par Le Corbusier lors de la construction de l'*Immeuble Molitor.*
- Le projet de Fraternité des Clarisses prévu sur la colline où se trouve la *Chapelle de Ronchamp,* a été profondément modifié grâce aux débats et aux études engagées par la Fondation Le Corbusier. La Fraternité est dans sa quasi-totalité, enterrée dans la colline et le nouveau projet paysager a permis de mieux l'intégrer.

Ainsi, dans son ensemble, le Bien n'est l'objet d'aucune pression due au développement, grâce à l'importance des dispositifs de protection qui l'entoure, mais également grâce à la vigilance et aux actions menées par la Fondation Le Corbusier, aujourd'hui relayée par la Conférence permanente et sur le terrain par les instances compétentes au niveau national et régional et par l'Association des sites Le Corbusier qui implique les collectivités locales concernées.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Treize des dix-sept éléments constitutifs du Bien ne souffrent d'aucune contrainte liée à l'environnement. Deux sont sujets à des nuisances sonores ou de pollution dues à des voies routières ou ferroviaires proches, dont le trafic a augmenté depuis leur réalisation : il s'agit de la *Cité Frugès* de Pessac et de la *Maison Guiette* à Anvers ; de plus le *Complexe du Capitole* pourrait connaître, à l'avenir, des nuisances sonores et des pollutions dues au développement potentiel de constructions en hauteur au nord du site. Seul le *Cabanon* de Le Corbusier, situé en bordure de littoral, subit les contraintes climatiques dues à cette proximité. Mais l'expérience montre qu'un entretien régulier depuis plus d'un demi-siècle permet de remédier à ce problème.

Visite de l'Appartement-atelier de Le Corbusier, public scolaire. Ph. Sybil Meunier, 2014.

En conséquence, si quelques éléments se situent dans un environnement qui peut provoquer quelques nuisances pour les habitants, en particulier sonores, le Bien dans son ensemble ne souffre d'aucune contrainte liée à son environnement et en particulier aucune qui ne menace l'intégrité physique de chacun des éléments qui le compose.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Quatre éléments sur dix-sept sont soumis à des risques sismiques, mais à des degrés divers : la *Chapelle Notre-Dame-du-Haut* de Ronchamp, le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* de Tokyo, l'*Usine à Saint-Dié* et le *Complexe du Capitole* à Chandigarh.

À la suite des travaux effectués au musée de Tokyo en 1998, le bâtiment a été isolé du sol et un mécanisme visant à garantir la pérennité de la construction (installation d'une dalle antisismique) a été instauré sans compromettre le dessin d'origine de Le Corbusier, afin de protéger les collections du musée et de garantir la sécurité des visiteurs.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Les contraintes dues aux visiteurs sont parfaitement gérées par les différents États-parties. Quinze des dix-sept éléments qui constituent *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sont visitables, tout ou partie, tout au long de l'année, parfois sur rendez-vous. Parmi ceux qui ne sont pas ouverts au public, l'*Immeuble Clarté* est cependant visitable à certaines occasions. Un seul élément – la *Maison Guiette* – n'est actuellement pas visitable. Le *Complexe du Capitole* composé de bâtiments publics est soumis à des règles de sécurité importantes qui limitent les possibilités de visite.

Les contraintes dues aux visites – de quelques personnes chaque année à près de 70 000 visiteurs pour la *Chapelle de Ronchamp* – sont donc variables selon les objets et sont exposées cas par cas ci-dessous.

Il convient de signaler l'augmentation régulière des demandes de visite sur l'ensemble des sites corbuséens depuis l'année du centenaire en 1987. Cet intérêt constant et en progression pour l'œuvre de Le Corbusier a conduit plusieurs sites concernés à une réflexion poussée sur les conditions d'accueil des visiteurs ; c'est notamment le cas de la *Villa Savoye* à Poissy, de la *Chapelle Notre-Dame-du-Haut* de Ronchamp, et de la *Maison de la Culture* de Firminy.

Facteurs affectant chaque élément constitutif du Bien

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

IV (b) i – Pressions dues au développement

Il n'existe pas actuellement de projets susceptibles d'affecter le bien dans le périmètre de la zone tampon. Les seuls projets actuels ou à venir concernent la construction de logements sociaux, boulevard Lannes et porte d'Auteuil, qui sont situés hors du champ de visibilité du Bien et de sa zone tampon.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Néant. Les bâtiments sont situés à l'intérieur d'un square privé. L'ensemble des parcelles est construit.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

De nombreux visiteurs fréquentent le quartier en raison de sa notoriété (œuvres voisines de Mallet-Stevens, Guimard, Pierre Patout, Pol Abraham, etc.). Beaucoup viennent voir les maisons de Le Corbusier sans les visiter (circuits de tourisme privés ou voyages d'études architecturales). Il n'y a donc pas de risque dû au tourisme aujourd'hui.

Les visiteurs de la Maison La Roche sont contingentés et doivent s'équiper de chaussons protecteurs.

Les visiteurs de la Maison Jeanneret, consultant des archives de la Fondation, sont également contingentés par le nombre restreint de places disponibles dans la salle de consultation. L'accès se fait sur rendez-vous.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** aucun habitant sur les deux parcelles de l'élément constitutif du Bien.
- **La zone tampon :** 230 habitants environ
- **Total :** 230 habitants environ

Année : 2010

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

IV (b) i – Pressions dues au développement

Un plan de quartier pour de nouvelles constructions sur le terrain situé en amont, derrière la maison, avait été prévu par la commune de Corseaux, mais refusé, par vote populaire, et par l'Office fédéral de la culture, en automne 2005. Ce projet se situait dans la zone tampon retenue.

Afin de trouver une solution adéquate qui ne porte pas atteinte à la villa, la commune a organisé un concours d'idées à l'été 2008. Depuis, plusieurs variantes ont été discutées avec les propriétaires du terrain ainsi que les autorités compétentes cantonales pour les monuments historiques. Le plan d'urbanisme pour ce périmètre est développé sur la base des résultats du concours, prenant en considération les valeurs de la villa et en consultation permanente avec les autorités patrimoniales cantonales et fédérales. La préservation de l'intégrité de la Villa Le Lac n'est par conséquent pas remise en question.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Néant.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Maison privée, utilisée en tant que musée.
Il n'y a pas de flux de visiteurs susceptible de mettre la conservation de la maison en danger.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

La Petite Maison n'est pas habitée.

- **L'aire proposée pour inscription** : 0
- **La zone tampon** : 50 habitants environ
- **Total** : 50 habitants environ

Année : 2014

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

IV (b) i – Pressions dues au développement

Les protections mises en place successivement par l'Etat, la commune et la communauté urbaine sur l'emprise même de la Cité Frugès, sur ses abords immédiats et plus lointains préservent l'environnement de la Cité de la pression immobilière.

Les disponibilités foncières sont peu nombreuses. L'objectif de la collectivité est de conserver un caractère peu dense sur ces espaces en maintenant les grands espaces naturels qui y sont présents.

Seule l'extension du centre hospitalier pourrait se traduire par d'importantes constructions. Toutefois, son éloignement et la présence de plusieurs écrans visuels exclut tout risque d'impact sur la Cité Frugès.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

La seule véritable contrainte liée à l'environnement est la proximité de la ligne de chemin de fer qui a été considérée à l'origine comme un atout dans le choix du site.
Visuellement, la voie de chemin de fer ne menace pas la perception de l'architecture de Le Corbusier mais elle affecte la qualité de vie de la Cité par ses nuisances sonores et les vibrations qu'elle génère. L'augmentation du trafic n'est pas une perspective à exclure.
Le traitement des nuisances acoustiques a déjà été entamé. La construction d'un mur anti-bruit a permis la constitution d'un écran végétal qui devrait à terme, limiter l'impact visuel de la voie depuis la Cité.

Par ailleurs, l'isolation phonique qui doit être réalisée sur certaines maisons sera l'occasion d'un retraitement du n° 1 rue des Arcades, dont les façades ont été modifiées de manière importante.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Aucune contrainte n'est observée sur ce site. Cette architecture remarquable et historique à Pessac reste encore méconnue. Seuls les spécialistes, les amateurs ou les étudiants d'art et d'architecture viennent visiter la Cité Frugès de Le Corbusier. Trois à quatre mille personnes visitent la maison municipale chaque année, et beaucoup plus visitent l'ensemble de la Cité, mais ne peuvent être actuellement comptabilisées. De nombreux habitants ouvrent spontanément leurs portes aux visiteurs de la Cité.

Avec 200 à 300 visiteurs par mois en moyenne, elle connaît une pointe de fréquentation de plus de 600 visiteurs au mois de septembre lors des Journées du patrimoine.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

L'aire proposée pour la protection dépasse les limites du site protégé. Le périmètre de la ZPPAUP regroupe les différentes zones qui rentrent en interaction avec la sauvegarde et la réhabilitation de la Cité Frugès. Cette zone tampon correspond à une délimitation mieux définie que le périmètre de protection des 500 mètres pour la gestion de la Cité.

- **L'aire proposée pour inscription :** Cité Frugès 90 habitants
- **La zone tampon :** 1 600 habitants environ
- **Total :** 1 700 habitants environ

Année : 2010

Maison Guiette

Anvers, Belgique – Région flamande, 1926

IV (b) i – Pressions dues au développement

La Maison Guiette est construite sur une parcelle d'un lotissement résidentiel urbain qui prévoyait à l'époque une succession régulière et répétitive d'îlots fermés et bien définis. Cette conception initiale a été totalement modifiée au fil du temps : trois immeubles de 18 étages occupent, depuis 1960 environ, les parcelles arrières tandis que la proximité des voies d'accès à la ville et le raccordement plus récent de leur nœud routier, via des voies express et tunnels au ring d'Anvers, ont profondément perturbé l'ensemble prévu. De nos jours, la parcelle avec jardin et murs qu'occupe la Maison Guiette fait partie d'un îlot incomplet constitué par la résidence-atelier même et ses extensions conçues, dans les années 1990, par l'architecte Georges Baines ; s'y ajoute un immeuble de quatre appartements construit vers 1930 tandis qu'un autre de quatre niveaux délimite l'îlot en question.

Le tunnel qui relie l'A12 au ring est attenant à la parcelle de la Maison Guiette (côté ouest). Pour des raisons constructives, cette zone est reconnue *non aedificandi.* Néanmoins, le terrain vague résultant a été converti, il y a quelques années, en parc de stationnement "P+R" avec caractère vert. En plus, dans le cadre du réaménagement du Carrefour de l'Olympiade *(Olympiadekruispunt)* avoisinant, la ligne 6 du tramway a été prolongée. Aujourd'hui, le tramway fait demi-tour autour de l'îlot comprenant la Maison Guiette et les immeubles. Le tram longe désormais la maison. L'aménagement paysager du site – en concordance avec le Plan d'Aménagement du Territoire Urbain – constitue un élément clé du projet de parc de stationnement et du tramway afin de réduire au maximum leur impact.

Le principal document régulateur pour les environs de la Maison Guiette est le Plan d'Aménagement du Territoire de la ville d'Anvers *(Ruimtelijk structuurplan Antwerpen ou RSA).* Dans ce document, la maison est située dans la zone du *Singel Cultuurpark,* une partie du programme ambitieux de la ville pour créer une série continue d'espaces verts dans la ville d'Anvers (la « dorsale douce »).
Le plan régulateur ne mentionne pas de règles spécifiques pour la Maison Guiette ou ses environs. Sur la base du RSA, il apparaît donc que la Ville a l'intention de maintenir et/ou de renforcer le caractère d'espace vert/ espace ouvert de cet environnement.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

La Maison Guiette jouxte une voie de raccordement toutes directions à trafic intense et côtoie un tunnel qui fait partie d'un nœud routier des plus importantes voies d'accès à Anvers. L'impact sur la vie des habitants de la Maison Guiette en termes de nuisance sonore et de pollution atmosphériques est néanmoins limité. Le tramway qui passe à proximité de la maison n'a pas un très grand impact compte tenu de sa vitesse réduite.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Maison privée inaccessible pour le public, il n'y a donc pas de flux de visiteurs susceptible de mettre en danger la conservation de la maison.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription** : 3 habitants
- **La zone tampon** : 300 habitants environ
- **Total** : 300 habitants environ

Année : 2010

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

IV (b) i – Pressions dues au développement

Néant. Du point de vue de la législation relative à l'aménagement du territoire, la zone concernée est située au cœur d'un quartier résidentiel aéré et n'est soumise à aucune contrainte due à une éventuelle transformation. Après le transfert du parc d'exposition du Killesberg sur un nouveau site, des immeubles d'habitation s'intégrant dans les alentours ont été construits sur les anciennes surfaces d'exposition situées dans le voisinage de la Weissenhof-Siedlung. Par la modification du plan d'occupation des sols et du plan d'urbanisme, l'usage d'habitation est assuré à long terme.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Néant.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

La cité du Weissenhof attire essentiellement des visiteurs individuels qui s'intéressent à l'architecture. Elle n'est pas l'objet d'un tourisme de masse. Pour le musée du Weissenhof qui est installé dans les maisons jumelées de Le Corbusier, le nombre de visiteurs est limité au nombre de personnes que le monument peut accueillir sans subir de dommage.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription** : 2 habitants
- **Nombre d'habitants de la zone tampon** : 1 220 habitants
  (nombre d'habitants de la cité du Weissenhof : 130 habitants environ)
- **Total** : 1 222 habitants environ

Année : 2014

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

IV (b) i – Pressions dues au développement

Un projet d'extension de l'A104 (Francilienne) est à l'étude, sur un trajet nord-sud reliant les deux pôles de Roissy et Saint-Quentin-en-Yvelines (le projet, sans calendrier précis, ne devrait pas aboutir avant de nombreuses années). Le tracé doit passer à une distance de 800 mètres de la Villa Savoye, dans un creux de vallon à l'ouest, avant de franchir la Seine au nord-ouest par un viaduc de 800 m. Une étude de contraintes a été réalisée, et les services de l'architecture et du patrimoine consultés. Il n'y devrait pas y avoir d'impact pour la villa, y compris depuis la partie la plus haute – le solarium –, d'où la vue ouvre davantage sur la plaine de Carrières que sur la vallée de Villennes où passera le viaduc.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

La Villa Savoye est comprise dans un site paysager constitué par la collégiale de Poissy, l'enclos de l'abbaye, le parc Meissonnier (municipal) et le parc du château de Villiers (municipal). Au sud, de la rue de Villiers, face à la propriété de la Villa Savoye, se trouve

une zone pavillonnaire qui disparaît petit à petit au profit d'un habitat collectif. Ces constructions sont cependant non visibles depuis la Villa Savoye, grâce au rideau d'arbres qui longe le mur de clôture.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

La fréquentation en 1992 était estimée à environ 12 000 personnes par an. En constante augmentation elle est aujourd'hui évaluée à 39 000 visiteurs par an, dont la moitié d'architectes ou d'étudiants en architecture et la moitié de visiteurs étrangers. En 1992, le nombre de personnes déjà venues était d'environ 14 %.

Afin de favoriser la conservation des intérieurs de la villa Savoye, le Centre des monuments nationaux prévoit, pour 2015, des travaux de réparation des intérieurs qui concernent les sols, les huisseries ainsi que les peintures de la villa.

Une prospection scientifique sera également menée afin de pouvoir évaluer l'état sanitaire du monument et de déterminer les états successifs des structures, revêtements et équipements de confort de la villa.
L'intervention sur les terrasses est également prévue. Une étude préalable sera menée en vue d'améliorer leur étanchéité, leur présentation (traitement des sols, des jardinières) et leur authenticité.

La loge du jardinier va être ouverte à la visite. Dans cet objectif, des interventions sont prévues dès 2014 (restauration et restitution de la polychromie architecturale extérieure et intérieure ; restitution des éléments disparus : mobilier fixe et équipement 1929 ; mise en place d'un certain nombre d'installations techniques...). Plus globalement, il s'agit d'assurer la conservation par la mise hors d'eau du bâtiment.

L'augmentation de la fréquentation a rendu indispensable le lancement d'un projet de construction d'un pavillon d'accueil.

• **Projet de bâtiment d'accueil des visiteurs** (localisation non encore déterminée)
L'accueil des visiteurs dans la Villa Savoye ne se fait pas aujourd'hui dans des conditions satisfaisantes. Ne disposant d'aucun local spécifique, il est assuré au rez-de-chaussée de la villa et n'offre qu'un nombre extrêmement limité de services ; les sanitaires sont ceux du monument classé et des bureaux occupent la quasi-totalité de l'espace en rez-de-jardin.

Aussi le Centre des Monuments nationaux, gestionnaire de l'œuvre, envisage de réaliser dans les prochaines années un bâtiment dédié à l'accueil du public et aux bureaux de l'administration de la villa. Il est prévu d'y installer la billetterie, des sanitaires, un local pour accueillir les élèves des écoles pour des activités pédagogiques, un comptoir de vente et des bureaux. L'ensemble des besoins représente environ 400 m^2 de surfaces à trouver à proximité de la villa.
Le CMN a fait appel à un cabinet de programmation a qui dressé la liste des besoins auprès de tous les partenaires concernés. Cette étude comprend également la recherche des localisations possibles pour ce nouveau bâtiment. La parcelle étant actuellement très contrainte, il apparaît difficile d'y réaliser une construction sans créer une « tension » avec l'œuvre de Le Corbusier. Différentes hypothèses seront par conséquent proposées qui nécessiteront la coopération des collectivités locales concernées par le projet. La Fondation Le Corbusier ainsi que les services patrimoniaux de l'État ont été associés à cette réflexion en amont et continueront de l'être pour les phases ultérieures de réalisation du projet.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** aucun habitant
- **La zone tampon :** 2 500 habitants environ
- **Total :** 2 500 habitants environ

Année : 2010

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

IV (b) i – Pressions dues au développement

Construit en 1932, l'Immeuble Clarté a longtemps souffert de désaffection. Pendant la guerre de 1939-1945, seul quelques artistes ou personnes relativement peu fortunées acceptaient de vivre dans ces locaux difficiles à chauffer et considérés comme peu confortables.

Aujourd'hui, il existe un intérêt porté par des gens relativement fortunés pour l'acquisition de tels biens. Si l'on entend respecter le caractère d'origine de ces habitations, qui correspondent à un standard d'habitat des années 1930, l'une des principales difficultés en matière de conservation consistera à faire comprendre aux propriétaires qu'ils n'ont pas à s'approprier un tel bien pour leur seul goût et leurs seuls besoins et qu'ils devront respecter l'esprit qui a présidé à sa création. En tant que mesure valable contre cette pression, un cahier des charges définissant les contraintes légales de protection des intérieurs pour les propriétaires, fait partie intégrante du règlement de copropriété et des actes de ventes éventuelles.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Néant

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Néant

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription** : 53 personnes
- **La zone tampon** : 800 habitants environ
- **Total** :850 habitants environ

Année : 2014

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

IV (b) i – Pressions dues au développement

Dans le volume II de l'*Œuvre Complète* [7], Le Corbusier amorce la présentation de cet immeuble en insistant sur sa situation exceptionnelle :
« Les architectes ont tenu à s'intéresser à la construction de cet immeuble, parce que le terrain se trouvait dans des "conditions de ville radieuse" et que des démonstrations évidentes pouvaient être faites en faveur des thèses que Le Corbusier a développées et développe encore sous ce titre.
L'immeuble est situé, d'une part, à proximité des parcs de sport qui ont recouvert les anciennes fortifications, sur une profondeur de 200 mètres, d'autre part, près des jardins qui occupent les premiers plans de Boulogne et qui sont dominés par l'horizon des collines de Saint-Cloud et de Suresnes.
Au IVe Congrès International d'Architecture Moderne à Athènes, Le Corbusier a affirmé que les éléments de l'urbanisme étaient : le ciel, les arbres, l'acier et le ciment, et cela dans cet ordre et cette hiérarchie. Il a prétendu que les habitants d'une ville classée dans ces conditions se trouveraient détenir ce qu'il a appelé "les joies essentielles". Cet immeuble sert de témoin. »

Aujourd'hui, malgré l'urbanisation importante de ce quartier périphérique de la capitale, l'immeuble témoigne toujours de ces joies essentielles. À proximité de l'immeuble, la vocation sportive du quartier est illustrée par l'existence du stade du Parc des Princes, ancien stade vélodrome datant de 1897 et transformé en grand stade moderne en 1932 alors que commençaient les travaux de l'Immeuble Molitor, puis profondément agrandi

(7) Volume II, 1929-34, p. 144. Référence : voir chapitre VII, Documentation.

et transformé par Roger Taillibert en 1972. Il accueille aujourd'hui essentiellement des matchs de football. On y trouve également le Stade Jean Bouin dédié au rugby et la piscine Molitor. Enfin, depuis la terrasse, le regard porte sur le Bois de Boulogne et sur le complexe tennistique renommé de Roland Garros (1928).

Le Parc des Princes, construit dans les années 1970 par l'architecte Roger Taillibert en lieu et place de l'ancien vélodrome du parc des princes, offre actuellement une capacité de 55 000 places assises. L'utilisation du béton avait à l'époque coïncidé avec une révolution architecturale qui fait encore du Parc un lieu mythique. L'actuel projet de rénovation du stade vise essentiellement à améliorer les conditions d'accueil, de confort, d'accessibilité et de sécurité du stade sans augmenter sa capacité d'accueil. Le permis de construire a été validé par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) de Paris au premier trimestre 2014 et n'a fait l'objet d'aucun recours. Ces travaux, une fois réalisés, n'auront aucun impact sur le Bien et sa zone tampon.

La reconstruction du stade Jean Bouin situé en face de l'immeuble Molitor, rue Nungesser et Coli, s'est achevée en 2014. Le projet, confié à l'architecte Rudy Ricciotti, porte la capacité du stade, de 10 000 à 20 000 spectateurs et modifie complètement les installations. La création de tribunes, de loges, vestiaires, locaux de surveillance, billetterie, etc., ainsi que des locaux destinés à des activités annexes telles que Club House, animation pour enfants, etc. a été réalisée. Un parc de stationnement de 500 places a été réalisé et des surfaces commerciales et d'activités tertiaires ont été créées. La Ville de Paris en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Une attention particulière a été portée à la présence de l'Immeuble Molitor, (le voisinage avec l'immeuble construit par Le Corbusier et son appartement, aujourd'hui lieu de mémoire, figurait au cahier des charges du concours). Il était notamment précisé que la hauteur de la couverture du stade ne dépasse pas les 16 mètres de haut en face de l'immeuble du 24 NC (pour 29 m autorisés au PLU) et sur le côté symétrique à cette façade, laissant ainsi une vue quasi identique à la perspective d'origine. Depuis la rue Nungesser et Coli et depuis les rues voisines, les vues sur l'immeuble demeurent totalement inchangées.

Dans le souci de conserver à la rue Nungesser son caractère résidentiel, il n'a pas été prévu d'y installer de commerces, ceux-ci étant créés avenue du Général Sarrail, où se trouve également l'entrée principale du stade. L'accès VIP se fait rue Nungesser et Coli à la hauteur de la rue Jean Bernard, soit très en amont du 24 NC et un accès public secondaire par la Place de l'Europe, juste à côté du Parc des Princes. En face de l'entrée de l'Immeuble Molitor, se trouve la clôture du stade et un trottoir planté, sans modification des dimensions.

Les travaux de restauration de la piscine Molitor, protégée au titre des Monument historique, se sont achevés le 16 mai 2014. Il ont consisté en une reconstruction à l'identique avec remise en place des éléments déposés.

Si ces équipements majeurs apportent quelques nuisances sonores, de circulation et de stationnement en période de compétition, ils témoignent encore fortement de cette situation de « Ville radieuse » qui a présidé à l'implantation de l'Immeuble Molitor, et ils figent partiellement l'urbanisation future du quartier.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Les contraintes liées à l'environnement sont celles liées aux nuisances occasionnelles dues aux événements sportifs qui se déroulent au Stade Jean Bouin, au Parc des Princes et dans une moindre mesure à Roland Garros.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

De nombreux visiteurs, qui ne sont pas satisfaits de la seule vue des extérieurs, cherchent à rentrer dans l'immeuble hors visites organisées par la Fondation Le Corbusier. Jusqu'à présent, ces intrusions dans le hall de l'immeuble ne semblent pas déranger les habitants de l'immeuble.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** 30 habitants environ
- **La zone tampon :** 6 000 habitants environ
- **Total :** 6 000 habitants environ

Année : 2010

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

IV (b) i – Pressions dues au développement

Il n'existe pas de projet de développement immédiat, mais la vigilance est nécessaire : le plan local d'urbanisme autorise selon les endroits des constructions de hauteurs variées (6, 9 et 30 mètres). Par sécurité, tout projet éventuel sera examiné au niveau national par le ministre de la Culture dans l'attente de la définition d'un plan de gestion du secteur entre les services de l'État et la Ville de Marseille. Une étude complémentaire a été réalisée sur le jardin et le poste de collecte des ordures, dans le cadre d'une extension de protection Monuments historiques.

La zone tampon s'appuie pour sa plus grande partie sur les servitudes de champs de visibilité des Monuments historiques (périmètres de 500 mètres) de l'unité d'habitation et de la villa Magalone également protégée et située sur l'autre rive du boulevard Michelet. Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marseille s'appliquent seules à l'extérieur de ces servitudes.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Néant

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Néant

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Une convention a été signée le 12 novembre 2013 (renouvelée en juillet 2014) entre le syndicat des copropriétaires et l'Office de Tourisme et des Congrès de la ville de Marseille pour l'organisation des visites de l'appartement 643 (type E classé monument Historique). Il s'agit d'étoffer le programme de visites de l'édifice. Cette nouvelle organisation devrait permettre de limiter les visites « sauvages » et les potentiels conflits d'usage entre les visiteurs et les habitants.

Toujours dans l'optique de permettre une meilleure gestion des flux de visiteurs internes au bâtiment, une réflexion va également être engagée sur la signalétique en collaboration entre le syndicat des copropriétaires, l'Office de Tourisme et des Congrès et la Fondation Le Corbusier.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** 2 000 habitants environ
- **La zone tampon :** 9 000 habitants environ
- **Total :** 11 000 habitants environ

Année : 2010

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié des Vosges, France, 1946

IV (b) i – Pressions dues au développement

Situé à proximité immédiate de la cathédrale, et dans le centre-ville, l'édifice ne craint pas de pressions dues au développement.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Il s'agit d'un site urbain de densité moyenne, aux mutations très lentes et modestes.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

L'usine se trouve en zone sismique, répertoriée.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

L'usine est parfaitement visible depuis la rue. L'intérieur peut être visité sur demande. Dans la mesure de son emploi du temps, la visite est souvent assurée par Rémi Duval, le propriétaire lui-même, qui présente la totalité de l'édifice, extérieurs, pilotis, ateliers, bureaux, terrasse.
Les visites étant actuellement limitées, aucune contrainte particulière n'est à mentionner.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription** : en période normale, une soixantaine de personnes travaillent sur le site. Un gardien réside à l'année dans l'usine, dans un logement situé sous les pilotis.
- **La zone tampon** : 2 000 habitants environ
- **Total** : 2 000 habitants environ

Année : 2010

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

IV (b) i – Pressions dues au développement

Pendant la deuxième moitié du XX^{e} siècle, le centre de La Plata a connu un processus de rénovation qui a changé sa morphologie et son aspect originels. Les contraintes économiques et sociales ont abouti au remplacement des anciens bâtiments par des bâtiments en hauteur, bouleversant l'harmonie originelle d'une ville conçue à la fin du XIX^{e} siècle suivant un plan urbanistique rigoureux. La spéculation et la pression foncière sont importantes au centre-ville, mais les plans locaux prévoient la régulation de la construction dans la zone tampon de la Maison du Docteur Curutchet afin de parvenir à un équilibre entre la rénovation et la conservation du patrimoine. Une modification du plan en ce qui concerne la régulation des gabarits des nouveaux bâtiments dans la zone tampon a été approuvée par le gouvernement local.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Il n'y a pas de contraintes liées à l'environnement qui pèsent sur l'élément constitutif du Bien.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

La région où se trouve la ville de La Plata n'est pas affectée par les risques de catastrophe naturelle, telles que séismes, inondations ou ouragans. Le bâtiment possède un système d'urgence pour réagir en cas d'incendie et, en cas de feu, la station des pompiers de la ville se trouve à 300 mètres de la Maison du Docteur Curutchet.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Bien que la maison soit reconnue comme une des composantes les plus significatives du patrimoine architectural de La Plata, elle attire surtout un public de visiteurs avertis, – architectes, étudiants d'architecture. Elle ne représente pas un site de tourisme de

masse. Les visites de groupes doivent faire l'objet d'une réservation préalable, le nombre d'entrées simultanées est limité à vingt personnes. Contrôlées et limitées, les visites ne menacent donc pas l'intégrité de la maison.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription** : 0
- **La zone tampon** : 1 103 habitants environ
- **Total** : 1 103 habitants environ

Année : 2014

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

IV (b) i – Pressions dues au développement

En 2006, l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut a décidé d'accueillir une petite communauté de Clarisses sur le site de la chapelle. L'intention de l'association, propriétaire de la chapelle, était de garantir la permanence de la vie spirituelle sur la colline de Bourlemont grâce à la présence de la communauté de religieuses. La construction de la Fraternité des Clarisses a été couplée avec la reconstruction du bâtiment d'accueil, rebaptisé porterie, et la restructuration du parking afin d'améliorer les conditions d'accueil à la chapelle.

La réalisation été confiée à l'architecte Renzo Piano, et l'étude paysagère à Michel Corajoud. Elle s'est achevée en 2011.

La Fraternité, d'une surface de 1 002 m², dont 985 m² de surface utile, est située en contrebas, de la chapelle, dans le flanc ouest de la colline. Le projet est constitué de 12 cellules individuelles de 11 m² et deux cellules de 21 m² pour des sœurs handicapées, avec locaux techniques et sanitaires, un oratoire ; des locaux communs (réserve, buanderie, cuisine, réfectoire, etc.) ; des locaux annexes (bibliothèque, salle de couture, parloirs, salle de détente, bureaux, locaux techniques) ; des locaux d'hébergement permettant de répondre à la tradition d'hospitalité des Clarisses (dix chambres et locaux techniques). Un nouveau bâtiment, d'une surface de 359 m², a pris la place de l'ancienne porterie qui était vétuste et inadaptée à l'accueil du public.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Aucune

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Risque de foudre, un paratonnerre a été posé en 1956.
Zone sismique.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Avec 61 000 entrées en 2013, la Chapelle Notre-Dame du Haut de Ronchamp est le deuxième site le plus fréquenté de Haute-Saône. Alors que les clientèles présentes sur les territoires de la Haute-Saône sont essentiellement de nationalité française, les visiteurs de la chapelle sont en majorité étrangers. La chapelle exerce donc un rôle attractif à une échelle internationale.

La chapelle a été vandalisée en janvier 2014 et le vitrage « la Lune », dessiné par Le Corbusier, a été détruit. L'association « Œuvre Notre-Dame-du-Haut » a ouvert une souscription qui a permis de récolter une partie de la somme nécessaire à la restauration. Cette restauration va être engagée prochainement.
A la suite de ces dégradations, un diagnostic sûreté a été réalisé par la gendarmerie assorti de préconisations pour la mise en sécurité du site.

Pour garantir de bonnes conditions d'accueil des visiteurs et la conservation de la chapelle, les travaux de restauration de l'édifice devraient être engagés à partir de 2015-2016.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** 1 habitant
- **La zone tampon :** 200 habitants environ
- **Total :** 200 habitants environ

Année : 2010

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

IV (b) i – Pressions dues au développement

Aucune, le site étant propriété du Conservatoire du littoral d'une part, et soumis aux réglementations des sites et monuments classés d'autre part. Le POS (Plan d'occupation des sols) a été approuvé en novembre 1987. Le site corbuséen est en zone NDa (7).

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Le Cabanon est implanté dans une zone littorale soumettant cet édifice à de fortes contraintes climatiques.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de mouvements de Terrains, la zone d'implantation du Cabanon de Le Corbusier n'est pas exposée aux risques naturels de mouvements de terrains.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Le site est fermé au public depuis l'été 2014 afin de procéder aux travaux d'urgence, notamment sur le Cabanon. Il est prévu de l'ouvrir à nouveau en mai 2015.
L'étude de mise en valeur culturelle et scientifique prévoit de limiter la fréquentation à 13 000 visiteurs par an afin de respecter à la fois la protection du site et le confort de visite. Dans cet objectif, les visites seront obligatoirement accompagnées et contingentées, pour une gestion raisonnée des flux et pour la préservation des éléments patrimoniaux.
De nombreux visiteurs fréquentent le périmètre en raison de la présence du sentier du littoral. Il y a aujourd'hui peu de risques dûs à des intrusions non contrôlées car Le Cabanon est situé à l'intérieur d'une propriété entièrement clôturée depuis 2012. Des mesures complémentaires (tant actives que passives) sont cependant à l'étude.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** 0
- **La zone tampon :** 650 habitants environ
- **Total :** 650 habitants environ

Année : 2010

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

IV (b) i – Pressions dues au développement

Au cours de ces soixante dernières années, le Complexe du Capitole qui accueille l'administration de deux États – l'Haryana et le Pendjab – a connu une pression croissante sur ses infrastructures et vu décupler le nombre d'utilisateurs et de visiteurs. Les causes de cette pression dues au développement sont nombreuses :

Augmentation du taux d'occupation
Outre le grand nombre d'employés et de personnel de sécurité affecté au site, le Complexe du Capitole accueille quotidiennement une importante population de justiciables, d'usagers, du grand public et des touristes qui accentuent la pression sur les infrastructures existantes et de la qualité des espaces.

Demande de surfaces utiles supplémentaires
Les édifices du Capitole constituent un patrimoine vivant, et en tant que tel sont l'objet de demandes constantes d'espaces de travail supplémentaires et de modernisation des équipements dont les conséquences se font sentir plus particulièrement à la Haute-Cour [8].

Changement affectant l'intérieur et l'extérieur
L'installation d'appareils de climatisation en façades, de conduits à l'intérieur, et les dégâts occasionnés aux tapisseries de la Haute-Cour et du Palais de l'Assemblée sont clairement visibles. D'autres modifications portent sur un plancher d'origine remplacé par un sol carrelé, la pose de cloisons vitrées ou en bois, l'installation de faux plafonds s'étendant dans les couloirs et dans des espaces extérieurs, l'ensemble affectant la composition originale et la qualité des espaces. Tous ces points qui ont fait l'objet d'un inventaire et d'une évaluation complète sont abordés dans le plan de gestion.

De même, les contraintes de sécurité sont prises en compte dans le, plan de gestion où elles font l'objet de propositions alternatives permettant de respecter les attributs de valeurs et la contribution de l'ensemble du site à la VUE de la série. [9]

La végétation et le paysage, les cônes de visibilités, les panoramas, qui sont des éléments importants des attributs de valeurs du Complexe du Capitole, sont également pris en compte dans le plan de gestion.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Situé aux limites septentrionales de la ville, protégé par la zone verte de faible densité du Parc du Capitole à l'est et à l'ouest, de terres agricoles expansives au nord, et de secteurs résidentiels de faible hauteur au sud, le site proposé se situe dans la « Zone de silence », à l'écart de la circulation et de la pollution de la ville. Cependant, la construction éventuelle d'immeubles de grande hauteur au nord du Capitole (se situant dans l'État du Pendjab), représenterait une pression supplémentaire sur l'environnement (qualité de l'air, nuisance sonore, bilan écologique) au site qui par ailleurs se trouve dans le bassin versant de ruisseaux alimentés par la mousson pendant la saison des pluies et du bassin versant du Lac Sukhna. Une stratégie visant à réglementer et limiter ce développement tout en prenant en compte l'équilibre géomorphologique et écologique du site, dans le respect de ses attributs de valeurs qui légitiment sa contribution à la VUE de la série est essentielle.

Les routes situées juste en périphérie de la zone tampon apportent peu de nuisances sonores et une très faible pollution atmosphérique. En revanche, le parking implanté derrière les bâtiments de la Haute-Cour et du Secrétariat accueille un trafic important qui produit d'importantes nuisances sonores et une pollution de l'air qui restent néanmoins dans les limites admissibles. [10]

Menaces pour la qualité de l'environnement
A l'avenir, la zone de silence est menacée, au nord, par le trafic et la pollution engendrée par le développement urbain de l'État voisin du Pendjab. Le projet du « Plan directeur de Chandigarh 2031 », prend en compte la protection du site en maintenant la vocation agricole des terres situées au nord qui sont sous sa juridiction. De plus, la zone du Complexe du Capitole relève de la « Zone sensible Eco » qui a été proposée par le Département des forêts autour de la réserve sauvage de Sukhna.

L'utilisation importante de béton apparent, en tant que matériau de construction moderne, dans les trois édifices, les monuments et l'esplanade du Capitole, constitue l'une des caractéristiques majeures du site légitimant sa présence au sein du Bien sériel proposé. Cependant l'usure due à la rigueur du climat tropical, et la surutilisation du site, ont conduit, en de nombreux endroits, à la détérioration et la dégradation du béton ; cette question est abordée dans le plan de gestion.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Catastrophes naturelles et anticipation des risques sismiques
Le site proposé, ainsi que sa zone tampon, se situent dans une zone de sismicité 4 (haut risque sismique). Le dernier tremblement de terre majeur a touché la région en novembre 2004 [11].

Mesures de prévention des risques : l'administration de Chandigarh a signé un « *Memorandum of Agreement* » (MOA, protocole d'entente) avec le bureau d'études spécialisé C.B.R.I, Roorkee, pour la mise en œuvre de travaux de conservation et de restauration des textures des surfaces du béton apparent à Chandigarh.

(8) Dès l'origine, devant cette pression, Le Corbusier conçut, une extension à la Haute Cour, sans incidence sur l'ambiance générale du site. Depuis, les ajouts ultérieurs ont été réalisés dans la zone tampon, derrière l'édifice principal tout en veillant à ce que ces ajouts ne compromettent pas l'authenticité et l'intégrité de l'édifice, et le Complexe du Capitole dans son ensemble. Dans le cas du Secrétariat, la demande d'espace supplémentaire a conduit à empiéter sur les balcons, à la construction d'un bâtiment complémentaire à l'arrière de l'édifice d'origine, ainsi qu'à la construction de structures temporaires qui s'adaptent aux besoins.

(9) Les contraintes de sécurité ont conduit à : barricader certaines parties de l'esplanade, l'installation de tentes et des postes de sécurité un peu partout sur le site ; la restriction des déplacements piétonniers sur l'esplanade et la pose de grilles aux fenêtres. La plupart de ces interventions répondaient dans l'urgence aux menaces de terrorisme, endémiques au Pendjab dans les années 90.
Certaines structures temporaires annexes ont été ajoutées pour loger le personnel de sécurité. La sécurité du complexe du Capitole est assurée conjointement par le CISF, la police du Pendjab et celle de l'Haryana. Ensemble, ces trois organismes occupent environ 30 acres ; les structures permanentes et semi permanentes mises en place à cet effet confèrent au site l'image d'un cantonnement militaire qui altère la conception architecturale, urbaine et paysagère d'origine.

(10) Depuis le 4 février 2005, le Comité de contrôle de la pollution de Chandigarh surveille la qualité de l'air ambiant du village de Kaimbwala, attenant au site proposé. Depuis cette date, la qualité de l'air relevée a toujours été bien en deçà des limites autorisées.

(11) Heureusement, les édifices et monuments du Capitole ont bien résisté et n'ont subi aucun dégât structurel majeur.
Néanmoins, ces bâtiments, construits il y a près de 60 ans, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur capacité structurelle et de leur viabilité à long terme.

Sécurité incendie
Les bâtiments réalisés il y a près de 60 ans, ne sont pas conformes aux normes actuelles de sécurité incendie et d'évacuation en cas d'urgence. Les trois bâtiments accueillent une forte densité d'occupants et de visiteurs les jours ouvrables et renferment une grande quantité de matières inflammables – dossiers papier – ; certains étant de nature très sensible ; cette situation nécessite la mise au point d'un plan de lutte contre l'incendie et d'un programme d'évacuation. Un audit de sécurité incendie des trois édifices a été réalisé à cet effet : analyse de la situation et propositions pour résorber les insuffisances constatées.

Des mesures, portées par une législation solide, sont élaborées parallèlement au plan de gestion pour prévenir les risques d'incendie et sismiques [12].

Prévention des risques : une étude détaillée des niveaux des bâtiments, de l'esplanade et des routes ainsi que l'analyse des réseaux de drainage doivent être pris en compte dans le plan de gestion. Sur la base de ces enquêtes détaillées, des mesures utiles seront prises pour atténuer le risque d'inondation. Un plan de gestion des eaux pluviales doit être entrepris dans le cadre du plan de gestion global du site. Compte tenu de tous ces facteurs, un plan de prévention des risques sera établi pour l'ensemble du site et sera intégré à l'ensemble du plan de gestion du site.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Principalement pour des raisons de travail, plus de 8 000 personnes, en plus du personnel, fréquentent quotidiennement le site les jours ouvrables.

Dans l'hypothèse d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il est attendu un accroissement exponentiel du nombre de touristes. L'ensemble du site subit la pression d'un nombre croissant d'utilisateurs et de visiteurs, surtout des architectes, des historiens et des chercheurs venus du monde entier. Le ministère du Tourisme, en collaboration avec les agences de sécurité, a engagé un processus permettant de faciliter l'accès des visiteurs dans le respect des règles de sécurité qu'implique le site.

Un centre d'information touristique dédié au site a été inauguré le 30 mai 2014 pour faciliter l'accueil des visiteurs.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** aucun habitant permanent
- **La zone tampon :** 2 857
- **Total :** 2 857

Année : 2014

(12) Le Département Ingénierie de l'Administration de Chandigarh a effectué les travaux de modernisation nécessaire dans la Haute-Cour. Les voies d'accès pompiers doivent être délimitées avec précisions dans le site proposé (voir plan de gestion).

Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Éveux, France, 1953

IV (b) i – Pressions dues au développement

L'évolution du parc de logements de la commune suit la courbe de progression de la population : il a été multiplié par 2,8 depuis les années 1960. Les résidences principales sont largement majoritaires. Ainsi, La commune d'Éveux connaît une attractivité résidentielle qui se traduit par un renchérissement du coût du foncier.

Malgré la diversification récente de l'offre résidentielle, la commune propose une offre largement orientée vers des logements en accession en maison individuelle et le parc de logements anciens ne répond pas toujours aux qualités résidentielles attendues par les habitants. Cette évolution traduit la pression foncière qui s'exerce de longue date sur la commune d'Éveux et plus largement le Pays de L'Arbresle et qui entraîne des bouleversements progressifs mais importants du paysage du territoire. Le schéma de cohérence territorial (SCOT) de l'Ouest Lyonnais, pour répondre aux objectifs de développement durable, tente de maîtriser cet étalement urbain en limitant le nombre de logements produits sur la période 2006-2020, en favorisant des densités plus élevées et en encourageant la production de logements collectifs et intermédiaires. Le plan local d'urbanisme transpose les attentes du SCOT. Le zonage du nouveau PLU et la mise en place d'un PPM garantissent la préservation du cadre paysager du couvent.

La réhabilitation du château du domaine de La Tourette a abouti à la création d'une petite copropriété de quinze appartements. Le Château a été commercialisé sous la forme de

quinze plateaux de 60 à 200m², libres de tout aménagement. Les nouveaux logements ont nécessité la mise en place d'un parc de stationnement. L'Architecte des bâtiments de France (ABF) a assuré un suivi constant des travaux afin de limiter leur impact sur l'élément constitutif du Bien.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Le projet de déviation de la RD89 (distant de 1,5 km en contre-bas du couvent), le long de la voie ferrée de la vallée de la Brévenne, est susceptible d'altérer le paysage du site mais des dispositions sont envisagées (travaux inscrivant la route dans la pente, ouvrages enterrés ou semi-enterrés) pour rendre invisible l'infrastructure depuis le couvent. D'une manière générale, la situation du couvent rend les perspectives sur le monument très sensibles aux aménagements (position en coteau, nombreuses perceptions lointaines sur Éveux).

Une ligne à haute tension traverse la zone tampon. Son impact sur le couvent lui-même reste cependant très limité car, dans sa conception, elle contourne l'élément constitutif du Bien.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Aucune

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

L'accueil du public dans un tel édifice impose des contraintes de sécurité et des mesures spécifiques destinées à préserver le caractère religieux de l'édifice.

La communauté dominicaine propriétaire et résident au couvent a le souci d'un accueil du public en cohérence avec le caractère spécifique du lieu. Il n'est donc pas question pour elle de mettre en place une politique de tourisme de masse avec une communication intensive. Elle cherche à favoriser des activités touristiques et culturelles permettant de garantir la quiétude des habitants et n'altérant pas le paysage naturel des alentours du site.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription :** 11 habitants
- **La zone tampon :** 42 habitants environ et 35 réfugiés et demandeurs d'asile dans les communs du château.
- **Total :** 88 habitants environ

Année : 2010

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

IV (b) i – Pressions dues au développement

Le bien est localisé dans le Parc de Ueno qui relève de la juridiction de la Métropole de Tokyo. Outre le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, le Parc de Ueno et ses alentours accueillent un grand nombre d'établissements culturels tels que le Musée National de Tokyo, le Musée National de la Nature et des Sciences, le Zoo de Ueno, le Musée d'Art Métropolitain de Tokyo, le Théatre Bunka Kaikan de Tokyo, le Musée Royal de Ueno et le Musée d'Art de l'Université des Beaux-Arts de Tokyo. Le Parc de Ueno constitue en ce sens une zone culturelle unique au Japon.

La Loi sur les Parcs Urbains et l'Arrêté sur les Parcs de la Métropole de Tokyo appliquant des règles de limitation sur les constructions au Parc de Ueno en tant que parc de la Métropole de Tokyo, le parc jouit d'un environnement favorable en tant que zone tampon du Bien. Par ailleurs, cette zone tampon ainsi que ses alentours ont été inscrits en tant que Parc d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'Urbanisme et en tant que Quartier Paysager (Fuchichiku) en vertu de l'Arrêté sur le Quartier Paysager de la Ville de Taito. Les travaux de construction sont donc soumis à des restrictions relevant de ces lois et réglementations.

Aussi, en décembre 2011, le Plan paysager de la Ville de Taito issu de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages a été adopté et le Parc de Ueno ainsi que ses alentours ont été désignés en tant que la Zone Spéciale Paysagée du Parc de Ueno et de ses environs par le fait qu'ils jouissent d'une forte concentration d'établissements culturels originaux.

Tout en poursuivant un développement urbain mettant en valeur les ressources culturelles présentes dans l'enceinte du parc, les directives d'urbanisme dans cette zone cherchent à préserver des paysages attrayants. Une attention particulière est accordée aux vues depuis le Musée National des Beaux-arts de l'Occident et de ses alentours en tant qu' établissement culturel majeur du Parc de Ueno.

L'est du Parc de Ueno où se trouve le Bien est desservi par la gare de Ueno, l'une des principales gares de Tokyo. Le parc qui est bordé d'un faisceau de voies ferrées, est clairement séparé du quartier commerçant par un dénivelé important d'un point de vue topographique (le parc se trouvant sur un plateau). Le quartier à l'est du parc faisant partie de la Zone Spéciale Paysagée du Parc de Ueno et de ses alentours est soumis à un système de consultation et de notification conformément à l'Arrêté Paysager de la Ville de Taito et conformément au Plan Paysager issu de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages. D'autre part, en vertu de l'Arrêté Paysager de la Métropole de Tokyo et du Plan Paysager issu de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages, parmi les travaux de construction, la construction des structures architecturales à grande échelle qui sont planifiées en faisant appel à divers systèmes pour le développement urbain nécessite une consultation préalable du Gouverneur de la Métropole de Tokyo avant de procéder à la planification urbaine et ce, afin d'obtenir des formes architecturales en harmonie avec le paysage urbain alentour.

Le Bien se trouve sur un site où coexistent développement urbain et patrimoine culturel et où, en vertu de différentes législations, toutes les mesures optimales sont prises pour la préservation de l'environnement.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Le Bien jouit de conditions environnementales exceptionnelles par sa situation dans le parc de Ueno relevant de la juridiction de la Métropole de Tokyo.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Le Japon étant confronté à de nombreux tremblements de terre, la mise en œuvre de travaux d'isolation sismique en sous-œuvre du Bien a permis de garantir une résistance structurellle suffisamment forte aux tremblements de terre. Par ailleurs, construit en béton armé, le Bien est également capable de résister aux typhons.

Le parc de Ueno étant situé sur un plateau au sol géologique solide, il ne craint pas les catastrophes naturelles telles que les inondations ou les glissements de terrain.

Le fait que l'ensemble du Parc de Ueno ait été désigné par la Métropole de Tokyo comme lieu d'évacuation en cas de tremblement de terre conformément à la Loi Fondamentale sur les Mesures à Prendre en cas de Catastrophe, et en cas d'inondation conformément à la Carte des Risques d'inondation de la Ville de Taito confirme ces affirmations.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

Le Bien a conservé sa fonction d'origine de musée est accessible au public. Comme indiqué au chapitre *II (b) Historique et développement,* des travaux d'extension et de réfection sont mis en œuvre pour faire face à l'augmentation permanente du nombre de visiteurs depuis l'ouverture du musée.
Les jours de gratuité du musée ainsi que dans les périodes durant lesquelles une exposition temporaire est présentée, le Bien étant susceptible d'accueillir une plus grande affluence, l'entrée des visiteurs est régulée afin de contrôler les flux dans les différentes salles d'exposition. Cela permet de garantir la qualité et la sécurité de la visite, de protéger les œuvres exposées et de conserver la qualité de l'environnement du Bien.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

Le parc de Ueno où se trouve le Bien comprend des musées, des musées d'art, un zoo et d'autres établissements culturels majeurs. Ces derniers ont attiré jusqu'à 12 millions de visiteurs entre le mois d'avril 2013 et le mois de mars 2014.

- **L'aire proposée pour inscription :** 0
- **La zone tampon :** 1 371 habitants
- **Total :** 1 371 habitants

Année : 2014

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

IV (b) i – Pressions dues au développement

La situation économique de la région stéphanoise qui s'était régulièrement dégradée depuis un quart de siècle, mais qui montre aujourd'hui des signes de reprise, a laissé des plaies qu'il n'est pas facile de panser. L'une d'elles est le déficit migratoire dû à la désertion d'une partie de la main-d'œuvre, vers des régions moins touchées. Firminy ne fait pas exception à la règle. En 1999, la population municipale était de 19 927 habitants, alors que 25 ans plus tôt elle s'élevait à 25 000. Le quartier de Firminy-Vert avait perdu au plus fort de sa crise, 20 % de sa population.

Pour l'instant, on ne peut pas véritablement parler de pressions dues au développement. Les autorités régionales et en particulier la Communauté urbaine de Saint-Étienne ont effectué depuis une dizaine d'années un revirement économique spectaculaire en mettant l'accent sur le développement des PME ayant une grande expérience dans les nouvelles technologies de pointe dans des domaines très variés et elle est en passe de devenir un pôle du design.

La liaison Lyon-Saint-Étienne par autoroute inaugurée dans les années quatre-vingt a grandement facilité la reprise, car, bon nombre d'entreprises de transport et d'échanges se sont installées le long de l'autoroute pour profiter du pôle d'attraction que constituent actuellement les régions lyonnaises et stéphanoises. Si des pressions dues au développement sont à attendre de Firminy, elles n'affecteraient que les zones industrielles et les anciennes zones d'exploitation minière, mais certainement pas, à moyen terme du moins, le quartier de Firminy-Vert protégé par la ZPPAUP.

En réponse à ces mutations récentes, le renouvellement urbain du quartier de Firminy-Vert est en cours (*cf.* Fiche projet n° 15 du plan de gestion : rénovation urbaine du quartier de Firminy-Vert). Ce projet s'accompagne d'actions de restauration et de requalification de l'espace public en marge de la Maison de la Culture, mais également de la restauration de plusieurs bâtiments du quartier. La rénovation urbaine peut donc constituer une menace pour la conservation du quartier et du site Le Corbusier. Les perceptions paysagères depuis la Maison de la Culture pourraient en effet être affectées par les opérations conduites, si celles-ci n'étaient pas encadrées par les dispositions réglementaires de protection des monuments et de leurs abords. Un « Workshop » ANRU-Patrimoine, en avril 2010 a par ailleurs été organisé afin d'initier une réflexion sur les modalités permettant de concilier conservation du patrimoine et rénovation du quartier.

IV (b) ii – Contraintes liées à l'environnement

Les aménagements futurs du site à l'intérieur de la ZPPAUP devront tenir compte du relief accidenté du terrain. Le grand arc est-ouest offre des pentes nord, donc non ensoleillées. Le plan d'urbanisme d'origine avait prévu des aménagements en gradins suivant les courbes de niveaux sur lesquelles ont été implantés des linéaires d'immeubles R+3 à double orientation nord-sud.

L'accentuation de la pente à l'ouest et la présence de l'unité d'habitation ne permettent pas l'extension du quartier dans cette direction. La ZPPAUP en tient compte.

L'entrée du quartier de Firminy-Vert à partir de la RN 88, véritable colonne vertébrale de la ville, doit faire l'objet d'une étude approfondie, pour éliminer tout goulet d'étranglement. Compte tenu de l'importance du carrefour aménagé en rond-point pour cette entrée (une grande partie du trafic venant de Saint-Étienne par l'autoroute et l'accès de la gare de Firminy aboutissent à ce carrefour) des plans sont à l'étude pour ouvrir d'avantage le champ de vision de Firminy-Vert.

IV (b) iii – Catastrophes naturelles et planification préalable

Les principales nuisances potentielles qu'il convient de prendre en compte dans ce domaine sont :

- les crues de la rivière Ondaine et ses affluents ;
- la rupture du barrage de l'Écharpe ;
- les mouvements de terrain liés à l'exploitation minière passée. À ce titre, un plan de prévention des risques miniers est en cours de préparation sous la maîtrise d'ouvrage de l'État afin d'y définir les conditions de construction, d'occupation et d'utilisation des sols ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou l'exploitation des biens existants.

IV (b) iv – Visite responsable des sites du Patrimoine mondial

La fréquentation du site Le Corbusier de Firminy-Vert a connu une très forte évolution entre 2004 et 2007 avec une multiplication par 6 du nombre de visiteurs, passant de 3 780 en 2002, à 28 351 en 2007. L'inauguration de l'Église Saint-Pierre en 2006, est en partie « responsable » de cette évolution positive. La fréquentation du site Le Corbusier s'établit en 2013 à 24 000 visiteurs environ.

Entre 2007 et 2008, la fréquentation du site a connu une baisse de l'ordre de 17 %. L'absence d'événement comparable à l'inauguration de l'Église Saint-Pierre a sans doute eu un impact sur le recul de la fréquentation touristique du site. Par ailleurs, les événements survenus en été 2009 (émeutes, incendies...) ont fait naître un sentiment d'insécurité néfaste pour l'activité touristique.

On peut donc affirmer que la Maison de la Culture et l'ensemble du patrimoine Le Corbusier sont devenus un atout indéniable pour la ville de Firminy, et qu'ils contribuent en partie à la dynamique de la ville. Le site reste malgré tout réservé à des connaisseurs et professionnels. Il serait utile de le rendre plus populaire, afin d'enregistrer des fréquentations proches de l'objectif des 50 000 visiteurs souhaités.
L'augmentation de la fréquentation ne représenterait pas une contrainte majeure.

IV (b) v – Nombre d'habitants dans le périmètre du Bien, dans la zone tampon

- **L'aire proposée pour inscription** : 0
- **La zone tampon** : 3 500 habitants environ
- **Total** : 3 500 habitants environ

Année : 2010

CHAPITRE V

Protection et gestion du Bien

V (a) / Droit de propriété

Les réalisations figurant dans *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sont majoritairement des propriétés privées. Seuls la *Villa Savoye* (France), les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* de Stuttgart (Allemagne), le *Cabanon de Le Corbusier* à Roquebrune-Cap-Martin (France), le *Complexe du Capitole* à Chandigarh, le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* à Tokyo (Japon) ou la *Maison de la Culture* de Firminy (France) appartiennent aux États-parties respectifs ou à des collectivités publiques.

Si les maisons de la *Cité Frugès* à Pessac (France) sont majoritairement des propriétés privées, une maison de type gratte-ciel appartient à la commune et trois maisons – une de chaque type – appartiennent à un office public de logements sociaux.

La *Maison du Docteur Curutchet* est un bâtiment privé ; les propriétaires sont les héritiers du Docteur Pedro Curutchet. Depuis 1990, le bâtiment est loué par la famille Curutchet à l'Ordre des Architectes de la Province de Buenos Aires, une organisation non gouvernementale, qui l'utilise comme espace culturel pour des visites des petits groupes.

Trois immeubles sont en copropriété, l'*Immeuble Clarté* de Genève, l'*Immeuble Molitor* à Boulogne-Billancourt et l'*Unité d'habitation* de Marseille.

Enfin, parmi ces dix-sept réalisations, deux appartiennent à la Fondation Le Corbusier. Il s'agit des *Maisons La Roche et Jeanneret* à Paris et de la *Petite villa au bord du lac Léman* à Corseaux en Suisse. La Fondation Le Corbusier est également propriétaire de l'appartement de Le Corbusier dans l'*Immeuble Molitor.*

Il convient également de signaler que plusieurs réalisations appartiennent toujours à leurs commanditaires d'origine ou leurs descendants : la *Manufacture à Saint-Dié,* la *Chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp,* le *Complexe du Capitole* de Chandigarh, le *Couvent de la Tourette* à Éveux, le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* de Tokyo, et la *Maison de la Culture* de Firminy.

Les points V(a), V(b) et V(c) pour chaque élément constitutif du Bien sont détaillés dans le tableau en page 326 et suivantes.

V (b) / Classement de protection

Toutes les réalisations de *L'œuvre architecturale de Le Corbusier* font l'objet d'une ou de plusieurs mesures de protection au titre de la législation respective de chaque État-partie concerné. La majorité des réalisations qui constituent le Bien a fait l'objet d'une protection précoce, dès 1958, soit sept années avant le décès de Le Corbusier, pour les *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* et en France en 1964 pour l'*Unité d'habitation* de Marseille.

V (c) / Moyen d'application des mesures de protection

La protection et les plans de gestion spécifiques à chaque élément du Bien sont présentés par fascicule individuel dans les Annexes.
Cependant, il convient de rappeler ici les lignes principales du cadre de protection et de gestion du patrimoine dans chacun des États-parties de l'œuvre architecturale de Le Corbusier.

Allemagne

La préservation des Monuments historiques relève en Allemagne de la compétence des Länder. Dans le Land du Bade-Wurtemberg où se situe le bien protégé, la loi sur la protection des Monuments historiques du Bade-Wurtemberg fait autorité (Denkmalschutzgesetz, Baden-Wurtemberg, DSchG, Loi sur la protection des Monuments historiques) dans la version de l'avis du 06.12.1983 ; dernière modification au 25.01.2012). Cette loi décrit les missions de la protection des Monuments historiques, contient des directives de protection et des règlements relatifs à l'organisation de la préservation des Monuments historiques et détermine en outre les attributions des différentes administrations.

Les Monuments historiques d'une importance particulière (§ 12 de la Loi sur la protection des Monuments historiques, DSchG) jouissent d'une protection supplémentaire en étant inscrits sur la liste du patrimoine (Denkmalbuch). Selon le §15 DSchG, les abords d'un Monument historique classé sont aussi protégés.

Toute intervention sur la structure protégée selon la loi ou modifiant l'aspect général nécessite une autorisation préalable des administrations chargées de la protection des Monuments historiques. Dans le Bade-Wurtemberg, ces autorités sont chargées de la surveillance et opèrent à trois niveaux :

- le Ministère des Finances et de l'Économie du Bade-Wurtemberg (Ministerium für Finanzen und Wirtschaft Baden-Württemberg), comme autorité suprême (Oberste Denkmalschutzbehörde),
- les présidences régionales (Regierungspräsidien), circonscriptions administratives intermédiaires du Land, comme autorité supérieure (Höhere Denkmalschutzbehörde). L'autorité compétente pour la cité du Weissenhof est la présidence régionale de Stuttgart (Regierungspräsidium Stuttgart).
- les administrations compétentes en matière de police administrative relative aux constructions (Untere Baurechtsbehörde) comme service de protection des Monuments historiques de première instance (Untere Denkmalschutzbehörde). L'autorité compétente pour la cité du Weissenhof est le Service municipal de l'urbanisme et du renouvellement urbain de la Capitale du Land du Bade-Wurtemberg (Amt für Stadtplanung und Stadterneuerung der Landeshauptstadt Stuttgart).

La Direction régionale des Monuments historiques au sein de la Présidence régionale de Stuttgart (Landesamt für Denkmalpflege im Regierungspräsidium Stuttgart) soutient les services de protection des Monuments historiques en matière de conservation et de protection pour l'application de la Loi sur la protection des Monuments historiques.

L'office est compétent en matière de missions prioritaires ayant trait à la préservation des Monuments historiques au sein du Land ainsi qu'au suivi scientifique des mesures de préservation.

En outre pour la sauvegarde de l'urbanisme réglementaire, le Code de l'urbanisme (Baugesetzbuch, BauBG) prévoit une série d'outils, dont le décret sur le statut de conservation selon le § 172 BauGB. Par le biais de ce statut, des territoires peuvent être désignés, « sur lesquels, pour la conservation du caractère urbain particulier, en vertu de la configuration urbaine » des modifications constructives ne nécessitant normalement pas d'autorisation, requièrent néanmoins une autorisation.

Argentine

Monument Historique National

Le décret établit que le bâtiment est classé Monument Historique National, dans le cadre de la Loi 12.665. Résumé : cette loi crée la Commission Nationale des Musées et des Monuments et Sites Historiques, qui a pour objet d'établir l'inventaire des monuments et des sites historiques d'intérêt national. Le classement comme Monument historique implique que chaque projet d'intervention doit obtenir l'autorisation de l'organisme de gestion (Commission Nationale des Musées et de Monuments et Sites Historiques). Bien que le siège de la Commission soit la Ville Autonome de Buenos Aires, il y a des délégués et des conseillers pour chaque province du pays, qui sont en contact direct avec les sites classés. Ces délégués et conseillers sont chargés de communiquer à la commission tout événement concernant les monuments situés dans leur territoire de compétence.

Monument Historique Provincial

Dans le cadre de la Loi 10419. Résumé : cette loi crée la Commission du patrimoine Culture de la Province de Buenos Aires. Cette commission est chargée de la planification, l'exécution et le contrôle des politiques culturelles de conservation des biens meubles et immeubles propriété de la province, des municipalités ou privés classées Patrimoine culturel. Le travail de la Commission créée par la Loi 10419 en 1986 est du ressort aujourd'hui de la Direction Provinciale de Patrimoine Culturel, dépendante de l'Institut Culturel de la Province de Buenos Aires, créé par Loi 13056 (2003).

Bâtiment d'intérêt municipal

Les bâtiments classés d'intérêt municipal, en tant que composants du patrimoine architectural de la commune de La Plata, sont soumis à un régime spécial ; la *Maison du Docteur Curutchet* est incluse parmi les biens dont la valeur historique et/ou architecturale

dépasse l'échelle locale, ce qui implique un degré de protection intégrale. Les actions autorisées concernent l'entretien, la conservation ou l'éventuelle restauration. Il est permis d'entreprendre des travaux mineurs de rénovation à condition de ne pas porter atteinte aux qualités de l'édifice. Tout projet d'intervention doit être soumis et approuvé par l'organisme de gestion municipal, la Direction de Préservation du Patrimoine. Le gouvernement local est aussi en charge de la surveillance et de l'entretien des espaces verts publics qui font partie de la zone tampon.

Dès qu'un Bien figure sur la Liste Indicative de la République Argentine, il bénéficie de l'intervention pour sa protection et sa gestion du Comité Argentin de Patrimoine mondial. Ce Comité a été créé par une Résolution du ministère de l'Éducation en 2001 et regroupe des organismes nationaux liés à la protection et la gestion du patrimoine culturel et naturel. La coordination et le secrétariat du Comité sont en charge de la Commission Nationale de Coopération avec l'UNESCO (CONAPLU) ; les organismes représentés au comité sont les suivants : Commission Nationale des Musées et des Monuments et Sites Historiques, Secrétariat de Développement Durable et de Politique Environnementale, Administration des Parcs Nationaux, Ministère de Tourisme, Direction d'Organismes Internationaux du Ministère des Relations Extérieures, Commerce International et Culte.

Belgique

Administration responsable de la gestion du Patrimoine Immobilier en Région flamande

En tant que monument classé, la *Maison Guiette* dépend de l'agence du Patrimoine de Flandre, qui fait partie du ministère flamand de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine Immobilier).

Cette administration est compétente pour l'exécution de la politique de conservation des monuments historiques en Région flamande, conformément au cadre juridique du décret flamand du 12 juillet 2013 sur le patrimoine immobilier. Ce décret et l'arrêté du gouvernement flamand accompagnant du 16 mai 2014 décrivent les principes et les conditions du classement des monuments.

Dès le classement, des subsides peuvent être allouées à l'entretien et à la restauration des monuments. Dans le cas de la *Maison Guiette,* le montant de la subvention représente actuellement 40 % des frais d'entretien ou de restauration.

Tous les travaux affectant l'élément du Bien sont soumis à l'avis conforme de l'administration qui exerce le contrôle et le suivi en patrimoine immobilier. La réglementation relative aux autorisations de travaux sur des monuments classés est définie dans l'arrêté du gouvernement flamand du 16 mai 2014, fixant des prescriptions générales en matière de conservation et d'entretien de patrimoine immobilier.

France

La protection du patrimoine en France s'est structurée tout au long des XIX^{e} et XX^{e} siècles, pour l'essentiel sur la base des principes issus de la Révolution française autour de la notion d'un patrimoine commun aux citoyens de la nation. Construits autour d'un système centralisé, les outils de protection relèvent du Code du patrimoine et d'un dispositif administratif de l'État.

Le dispositif est complété par des mesures de protection régies par le Code de l'urbanisme. Des règlements municipaux peuvent aussi renforcer les mécanismes. Ces lois permettent de protéger à la fois des monuments, des sites mais aussi des ensembles urbains ou des portions de territoires et de cadrer de possibles développements. Elles permettent également de rassembler des responsabilités relevant de l'État et des collectivités. C'est l'ensemble des outils y compris financiers et leurs interactions qui constituent un dispositif complexe mais solide.

Les principales lois de protection du patrimoine sont :

- la loi de 1913 sur Monuments historiques ;
- la loi de 1930 sur les Sites et Espaces Protégés ;
- la loi de 1962 sur les Secteurs sauvegardés, appelée également « Loi Malraux » ;
- la loi de 1983 sur les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.
- la loi de juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » et instituant les aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

La perception du patrimoine a évolué au XXe siècle, d'une vision monumentale vers une vision territoriale, des monuments aux grands paysages.

Les outils ont également évolué dans ce sens, reflétant les changements de doctrine en s'adaptant notamment au processus de décentralisation. Depuis les années 80 et les lois de décentralisation, les maires sont en charge et responsables en matière d'urbanisme et de permis de construire.
Il y a aujourd'hui de plus en plus de passerelles entre patrimoine et urbanisme, entre l'approche conservatoire et les projets de développement.
L'application et les mesures de suivi et contrôle relèvent de l'État en concertation avec les collectivités territoriales selon leurs compétences respectives.

Les principaux outils mis en œuvre dans le cadre du présent dossier d'inscription sont les suivants :

Les monuments historiques (classés ou inscrits)

Aux termes du code du patrimoine, il existe deux niveaux de protection suivant l'intérêt des immeubles :

- ceux « dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public » (art. L.621-1). Ils peuvent être « classés » en totalité ou en partie par décision du ministre chargé de la Culture, après avis de la CNMH (Commission nationale des Monuments historiques).
- ceux « qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation » (art. L. 621-25). Ils peuvent être alors « inscrits » Monuments historiques par arrêté du préfet de région, après avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

Le classement nécessite l'accord du propriétaire. Si le propriétaire refuse le classement, le ministre peut engager la procédure de classement d'office pris par décret du Premier ministre après avis du Conseil d'État.

En outre, en cas de menace de disparition ou d'altération imminente, le ministre peut notifier au propriétaire l'intention de l'administration de classer l'immeuble (instance de classement) (art. L. 621-7). Dès réception de la notification par le propriétaire, tous les effets du classement s'appliquent à l'immeuble pour une durée d'un an, délai pendant lequel l'administration peut mettre en place la procédure normale de protection. Dans l'hypothèse où le classement n'intervient pas au bout d'un an, l'instance de classement devient caduque.

Portée juridique : en France, le classement, ou l'inscription, selon le cas, d'un immeuble au titre des Monuments historiques est une servitude d'utilité publique. Les édifices classés ne peuvent être ni modifiés, ni faire l'objet de travaux quelconques sans une autorisation de l'autorité compétente. Les édifices inscrits ne peuvent faire l'objet de travaux qu'après accord du préfet de région dans le cadre de l'instruction du permis de construire par l'autorité compétente pour le délivrer. Celui-ci s'appuie sur l'avis émis par l'administration de la Culture.

Le suivi des monuments protégés au titre des Monuments historiques est assuré par les services déconcentrés de l'État.

Au niveau de la région, la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) et en son sein la CRMH (Conservation régionale des Monuments historiques), a pour mission la protection (classement ou inscription), la délivrance des autorisations de travaux et leur suivi, et la mise en œuvre des programmes de restauration aidés par l'État.

Au niveau du département, le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) et en son sein l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a pour mission de déterminer et diriger les travaux d'entretien et de réparation des Monuments historiques classés et de délivrer les autorisations dans le champ de visibilité du monument.

Périmètres de protection des Monuments historiques

Le Code du patrimoine (articles L. 621-31 et L. 621-32) impose un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des Monuments historiques qu'ils soient classés ou inscrits.

La notion de « co-visibilité » avec le monument est déterminante. Est situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé « tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres ».

S'il y a co-visibilité, l'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis conforme. Dans le cas contraire, son avis est simple.

Périmètre de protection modifié ou adapté

Le périmètre de protection de 500 mètres de rayon peut être adapté aux réalités topographiques et patrimoniales, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, après accord de la commune et enquête publique, dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision du Plan local d'urbanisme ou de la Carte Communale. Le périmètre de protection de 500 mètres de rayon est alors remplacé par un « périmètre de protection modifié » (PPM) sans modifier le contenu de la servitude du périmètre.

Les outils de planification

L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
La ZPPAUP, créée en 1983 avec les premières lois de décentralisation, est un outil modulable qui peut s'adapter à tous types de patrimoine bâti ou paysager. La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 entraîne la disparition de la ZPPAUP au profit de l'« aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » dont les principes restent globalement les mêmes.

• Objectifs
Il s'agit de rendre cohérente la gestion des abords des Monuments historiques par la sélection et la définition d'espaces protégés à valoriser.
Le champ géographique doit répondre à une logique urbaine, architecturale et paysagère de protection et de mise en valeur. Le périmètre peut être continu ou discontinu à l'échelle communale ou intercommunale.

• Démarche
Dans le cas le plus fréquent, l'initiative revient au maire de la commune concernée, assisté de l'Architecte des Bâtiments de France et mis en œuvre par une équipe opérationnelle.
La procédure est la suivante :

- délibération du conseil municipal décidant la mise à l'étude de l'AVAP ;
- suivi du processus d'élaboration par le conseil municipal et l'Architecte des Bâtiments de France ;
- délibération du conseil municipal, examen du projet par la CRPS ;
- enquête publique ;
- présentation avec vote devant la CRPS ;
- vote définitif du conseil municipal ;
- arrêté de création de l'AVAP par le préfet de région ;
- portée juridique.

L'AVAP (comme la ZPPAUP) est une servitude d'utilité publique.
Immédiatement opposable, elle s'impose aux documents d'urbanisme. Elle se substitue aux périmètres de 500 m des Monuments historiques. Elle est constituée de trois documents distincts :

- un rapport de présentation qui expose les motifs de la création, les particularités essentielles sur l'état initial de la zone et les objectifs qui ont motivé sa création ;
- un règlement qui énonce les règles générales qui sont applicables dans la zone ou dans certaines de ces parties, en ce qui concerne la protection des paysages, l'architecture et l'urbanisme ;
- un document graphique faisant apparaître les limites de la zone et le cas échéant les parties de zone soumises à des règles spécifiques.

Le Plan local d'urbanisme (PLU)

Le PLU est à fois le document qui précise le projet d'aménagement pour la totalité du territoire communal et le document cadre utilisé pour définir le projet d'aménagement de la commune et le droit des sols permettant de délivrer des autorisations d'urbanisme.
L'article L 121-1 du code de l'urbanisme précise : « les SCOT, les PLU et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer […] la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti …» (art. L. 121-1 3°).

Selon le troisième alinéa de l'article L. 123-1, le PLU peut comporter des orientations d'aménagement afin de « prévoir les actions ou opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et

assurer le développement de la commune ». La mise en valeur des paysages, la définition des formes urbaines et la préservation du patrimoine constituent des objectifs qui peuvent trouver leur place dans les orientations d'aménagement du PLU propres à un quartier ou à un secteur.
Ces orientations sont essentiellement destinées à préciser les conditions de l'aménagement de secteurs à urbaniser ou à restructurer.

Par ailleurs, l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme, invite à « […] identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

• Objectifs d'un volet patrimonial
Il s'agit de préserver le patrimoine communal et d'assurer sa protection par des outils réglementaires (règlement du PLU).

• Démarche
Toutes les communes peuvent protéger les éléments de paysages bâtis ou naturels. Elles peuvent les identifier et les localiser dans leur PLU et peuvent alors préciser les prescriptions de nature à assurer leur protection.
Si elles ne disposent pas de PLU, elles peuvent soumettre la liste des éléments qu'elles souhaitent protéger à enquête publique puis l'approuver en conseil municipal. Dans tous les cas, les travaux qui risquent de porter atteinte à ces éléments paysagers sont soumis à une autorisation préalable au titre des travaux et installations diverses.

Les éléments protégés au titre de l'article L. 123-1-5 doivent être précisément identifiés et localisés par les documents graphiques du PLU (art. R. 123-11 h).
Les éléments identifiés peuvent faire l'objet d'une protection assurée par des dispositions réglementaires, introduites dans le règlement du PLU et/ou d'un simple signalement assorti ou non de préconisations.

• Intérêt de l'outil
Le volet patrimonial du PLU permet :

- d'afficher le patrimoine comme l'un des enjeux majeurs du projet urbain et du développement de la commune ;
- de permettre à la commune la maîtrise de la procédure. Les services de l'État conservent un regard sur le document et peuvent apporter leur appui méthodologique ;
- de garantir la liberté dans le choix des mesures de prise en compte du patrimoine ;
- de permettre une méthodologie souple et adaptable en fonction :
  – de la commune,
  – du projet de la commune en matière de patrimoine,
  – des objets et ensembles repérés ;
- de faire du patrimoine un élément à part entière du nouveau document de planification.

Il peut être préalable ou compléter une ZPPAUP.

Toutefois la protection dans le cadre des PLU dits patrimoniaux ne relève pas de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France hors zone d'abords de Monuments historiques. C'est donc l'interaction des différents documents et outils qui créent un véritable dispositif de protection, suivi, vigilance et prospective.

Nota : possibilité d'instaurer le permis de démolir sur tout ou partie du territoire communal (délibération du conseil municipal). Article L.430-1 alinéa 4.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Le Schéma de cohérence territoriale ou SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT aux articles L.122-1 et suivants.

Document d'aménagement s'étendant sur les moyens et longs termes, héritier des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), le SCOT vise la même organisation

et la même mise en valeur du patrimoine naturel et du bâti, en mettant l'accent sur les éléments qui vont donner une cohérence au groupement ainsi constitué, notamment à partir de l'utilisation des équipements et des facilités de déplacement.

Un article du projet de loi Grenelle II complète les objectifs des SCOT ainsi que des PLU (Plan local d'urbanisme) et des cartes communales : ces plans, cartes et schémas doivent contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), à équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement maîtriser) les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le SCOT :

- fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, compte-tenu de l'équilibre qu'il convient de préserver entre les développements urbains, l'exercice des activités agricoles et des autres fonctions économiques ainsi que de la préservation de la qualité de l'air, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains ;
- ne détermine pas la destination générale des sols (contrairement au SDAU) mais prévoit une stratégie globale d'aménagement au niveau de l'agglomération, en conciliant plusieurs politiques (restructuration urbaine, habitat, transports) ;
- limite l'étalement urbain en restructurant les espaces organisés, dans le respect des équilibres généraux.

Les objectifs d'un schéma de cohérence territoriale sont les suivants :

- Le SCOT est opposable au Plan local d'urbanisme (PLU, ex-POS) et à la carte communale, aux Programmes locaux de l'habitat (PLH), aux Plans de déplacements urbains (PDU), aux opérations foncières et d'aménagement, aux schémas de développement commercial et aux autorisations d'urbanisme commercial.
- Le SCOT permet d'aborder des échelles plus importantes en matière d'aménagement et de protection et de mise en valeur du patrimoine. Il s'agit d'ailleurs de grands principes du SCOT tels qu'énoncés dans l'article L121-1 du Code de l'urbanisme. Le document doit notamment assurer : « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ». Il s'agit donc d'un outil fondamental en matière de planification qui permet une approche intercommunale et de gestion de territoire dense.

Les Biens du Patrimoine mondial peuvent être intégrés dans les SCOT et cette initiative est particulièrement intéressante en matière de gestion des vues lointaines.

Inde

Le *Complexe du Capitole* a été reconnu comme zone patrimoniale de la *Chandigarh's Enlisted Heritage* approuvée par le gouvernement indien et confirmé comme telle dans le projet de plan directeur de Chandigarh 2031. Aucune opération de développement, redéveloppement ou d'ingénierie, par voie d'ajouts, de modifications, extensions, ou réparations, ne peut être réalisée sur le site proposé sans l'autorisation préalable et écrite du *Chandigarh Heritage Conservation Comittee (CHCC).*

En tant que propriétaire du site, l'Administration de Chandigarh, est responsable de sa sauvegarde, de sa conservation, de son entretien et de sa gestion. Un comité inter-États entre le Pendjab et l'Haryana – utilisateurs du site – et l'Administration de Chandigarh a été créé : il donne des recommandations pour restaurer les bâtiments du Palais de l'Assemblée et du Secrétariat et les soumet à l'approbation du CHCC.

Le Département d'ingénierie, dirigé par l'ingénieur en chef, est chargé de procéder à l'entretien quotidien du site et à la mise en œuvre des mesures de préservation, de conservation et d'entretien approuvées par le CHCC. Les missions spécialisées telles que la préparation d'un plan d'action pour la conservation et la gestion des structures et des constructions en béton, etc., sont confiées à des consultants professionnels et du personnel technique, recrutés en cas de besoin.

Japon

La gestion, la conservation, les réparations et l'accessibilité au bâtiment et au site candidats doivent respecter les procédures en vigueur en tant que Bien Culturel Important(Bâtiment) et Patrimoine Inscrit (pour le site) par l'Institution Indépendante Administrative Musée National des Beaux-Arts qui est leur propriétaire, et ce, conformément à la Loi sur la Protection des Biens Culturels.

En cas de volonté de modifier l'état d'un bâtiment classée en tant que Bien Culturel Important ou d'engager une action portant atteinte à sa conservation, il est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable auprès du Directeur de l'Agence des Affaires Culturelles (article 43 de la Loi sur la Protection des Biens Culturels).

Le Directeur de l'Agence des Affaires Culturelles consulte la sous-commission des biens culturels du Conseil des Affaires Culturelles au sujet de la modification de l'état ou de l'action portant atteinte à la conservation en question et, après avis de cette sous-commission, accorde éventuellement son autorisation.

L'État prend partiellement en charge les coûts des travaux de conservation et de réparation des Biens Culturels Importants et assure la direction technique (articles 35 et 118 de la loi).

En cas de volonté de modifier l'état d'un bien inscrit au registre, il est nécessaire de déposer au préalable une déclaration auprès du Directeur de l'Agence des Affaires Culturelles (article 133 de la loi). Par ailleurs, le Directeur de l'Agence des Affaires Culturelles est susceptible de donner des directives nécessaires à sa conservation.

Par ailleurs, parmi les mesures de préservation et de sécurité prises au sein de la zone tampon, l'ensemble de la zone tampon se trouve dans la Zone Spéciale Paysagée du parc de Ueno et de ses environs en vertu de l'Arrêté Paysager de la Ville de Taito et du Plan Paysager de la Ville de Taito issu de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages, la consultation préalable et une notification au le Maire de la Ville de Taito.

Aussi, la majeure partie de la zone tampon ayant été désignée en tant que parc d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'Urbanisme, la construction d'un bâtiment nécessite l'autorisation du Gouverneur de la Métropole de Tokyo. De plus, la majeure partie de la zone du parc d'urbanisme faisant partie du parc de la Métropole de Tokyo, l'installation et l'administration d'équipements dans le parc ainsi que l'utilisation du parc de manière exclusive sont soumises à l'autorisation du Gouverneur de la Métropole de Tokyo en vertu de la Loi sur les Parcs Urbains et de l'Arrêté sur les Parcs de la Métropole de Tokyo.

Enfin on relève premièrement la désignation de la totalité ou presque de la zone tampon en tant que Quartier Paysager (Fuchichiku) en vertu de la Loi sur l'Urbanisme A ce titre, il y a obligation d'obtenir une autorisation du Maire de la Ville de Taito en cas de projet de construction d'un bâtiment, de développement d'une zone résidentielle ou d'abattage d'arbres de bambous.

D'après ce même Plan paysager issu de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages, et en vertu de l'Arrêté Paysager de la Métropole de Tokyo, parmi les travaux de construction, la construction des structures architecturales à grande échelle qui sont planifiées en faisant appel à divers systèmes pour le développement urbain nécessite une consultation préalable du Gouverneur de la Métropole de Tokyo avant de procéder à la planification urbaine.

La zone tampon jouit de mesures de conservation optimales grâce à une réglementation combinant des systèmes d'autorisation, de consultation et de notification fondés sur la Loi sur les Parcs Urbains, la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages, ainsi que sur les réglementations concernées.

Suisse

Au niveau de la Confédération (gouvernement fédéral), l'Office fédéral de la culture (OFC), autorité fédérale pour les Monuments historiques, l'archéologie et la protection des sites, est le service compétent pour les biens culturels. Comme commissions consultatives fédérales pour la conservation des Monuments historiques figurent la Commission fédérale des Monuments historiques (CFMH) et la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP). Un bien inscrit à la Liste du patrimoine mondial concerne également le Département des affaires étrangères (DFAE) et sa section UNESCO ainsi que la Commission suisse pour l'UNESCO.

Au niveau cantonal (gouvernements cantonaux), il existe des Services compétents cantonaux pour la protection du patrimoine culturel et naturel sous différentes formes administratives dans chacun des 26 cantons, voire des services spécialisés communaux.

En Suisse, la Constitution fédérale stipule que la protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons. La Confédération œuvre subsidiairement dans ce secteur. Chaque niveau étatique dispose des services compétents pour accomplir les missions de conservation et de protection du patrimoine culturel selon les compétences conférées par les lois et la Constitution. Cette répartition équilibrée des rôles entre Confédération et cantons/communes et leurs compétences spécifiques est déterminante pour la plupart des questions touchant le domaine de la protection du patrimoine bâti. Les sites du patrimoine mondial sont juridiquement considérés comme objets d'importance nationale et profitent de la protection correspondante prévue par les législations nationale, cantonale et communale.

Au niveau national (fédéral) le domaine de la protection des biens culturels est couvert par des dispositions constitutionnelles (Art. 78 CF) et des lois et dispositions d'exécution fédérales correspondantes (loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451), www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html). Dans l'accomplissement de ses propres tâches, la Confédération prend en considération les objectifs de la protection de la nature et du patrimoine. Elle se base sur les inventaires fédéraux. Les commissions consultatives fédérales – Commission fédérale des Monuments historiques (CFMH), Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) – peuvent être interpellées pour tout avis d'expert. Les autorités fédérales soutiennent également les cantons dans l'accomplissement de leurs tâches de protection de la nature, de protection du paysage et de conservation des Monuments historiques, et assurent la collaboration avec eux. Dans ce but, elles veillent au respect ses standards scientifiques et peuvent nommer des experts externes pour l'établissement d'expertises au service des cantons. La Confédération alloue des subventions pour la sauvegarde et la conservation du patrimoine et de la nature. Si un danger imminent menace un site, la Confédération peut, par des mesures temporaires, placer l'objet sous la protection de la Confédération et ordonner que les dispositions nécessaires à sa conservation soient prises. Elle peut acquérir ou sauvegarder, par voie de contrat ou d'expropriation, les objets présentant un intérêt national. Ces mesures de sauvegarde urgentes peuvent être appliquées sans el consentement du canton ou de la commune concernés.

Au niveau cantonal, il existe différentes législations cantonales avec des compétences conférées selon la législation fédérale. Les autorités cantonales surveillent le monument et sont responsables pour l'application des dispositions de classement, donnent leur accord en cas de travaux ou changements, également dans le voisinage immédiat des objets, suivent les travaux d'entretien et, si nécessaire, de restauration.

Au niveau communal, la législation communale (avec des compétences conférées selon la législation fédérale et cantonale) détermine notamment l'utilisation du sol et le règlement de construction.

Tableau synthétique des droits de propriétés, classement de protection et application des mesures

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

N°	PAYS	Elément constitutif du Bien Localisation	Droit de propriété	Classement de protection (élément constitutif du Bien et zone tampon : *cf.* cartographie)	Application des mesures Élément constitutif du Bien et zone tampon
1	France	*Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris	Propriété privée Fondation Le Corbusier	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL Classement Monument historique en totalité **Zone tampon :** Ilot urbain compris entre les rues du Dr Blanche, Heine, Jasmin et Raffet Périmètre de 500 m autour du MH • LOCAL Plan Local d'Urbanisme : secteur Maisons et villas	**Classement MH et champ de visibilité :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Ile-de-France / Conservation des Monuments historiques (DRAC) / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) de Paris **Plan d'urbanisme :** • Commune de Paris **Fondation Le Corbusier**
2	Suisse	*Petite villa au bord du lac Léman,* Corseaux	Propriété privée Fondation Le Corbusier	**Élément constitutif du Bien / Zone tampon :** • NATIONAL : élément et ses abords sous protection fédérale • RÉGIONAL : élément et ses abords classés au niveau cantonal • LOCAL : les dispositions du plan d'aménagement communal garantissent la préservation et de l'élément (périmètre inscrit) et de la zone tampon.	**Protection fédérale :** • Office fédéral de la culture **Classement cantonal :** • Canton de Vaud **Aménagement du territoire :** • Canton de Vaud / Commune de Corseaux **Fondation Le Corbusier**
3	France	*Cité Frugès,* Pessac	Propriétés privées Public : Commune de Pessac Office HLM	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL La zone tampon s'appuie sur les limites de la ZPPAUP. Inscription à l'inventaire des sites pittoresques du département de la Gironde (mars 1973). Dix-huit maisons ont été inscrites (douze) ou classées (six) monuments historiques depuis 2009. Ces protections sont venues compléter celle de la maison située 3 rue des Arcades, classée en 1980. **Zone tampon :** • NATIONAL : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager Périmètre de 500 m autour du MH • LOCAL : Plan Local d'Urbanisme	**Zone de Protection, MH, champ de visibilité :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Aquitaine / Conservation des Monuments historiques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) de la Gironde **Site inscrit :** DREAL, STAP **Plan d'urbanisme :** • Commune de Pessac **Fondation Le Corbusier**
4	Belgique	*Maison Guiette,* Anvers	Propriété privée	RÉGIONAL **Élément constitutif du Bien :** Etat, Monument Classé en totalité **Zone tampon :** Partie avoisinante de l'Ilot urbain compris entre les Populierenlaan, Jan Van Rijswijcklaan et Kruishofstraat, et façades de l'autre côté des Populierenlaan, Sparrenstraat, Hortensiastraat et Kruishofstraat.	**Protection régionale :** • Agence du Patrimoine de Flandre **Aménagement du territoire :** • Ville d'Anvers • Province d'Anvers • Gouvernement flamand **Fondation Le Corbusier**

Tableau synthétique des droits de propriétés, classement de protection et application des mesures

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

N°	PAYS	Elément constitutif du Bien Localisation	Droit de propriété	Classement de protection (élément constitutif du Bien et zone tampon : *cf.* cartographie)	Application des mesures Élément constitutif du Bien et zone tampon
5	Allemagne	*Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart	Public **Bruckmannweg 2 :** Établissement fédéral des affaires immobilières (Bundesanstalt für Immobilien-angelegenheiten (BImA). **Rathenaustrasse 1-3 :** Ville de Stuttgart	• NATIONAL La préservation des Monuments historiques relève en Allemagne de la compétence des Länder. • RÉGIONAL **Élément constitutif du Bien :** Composante d'un secteur sauvegardé de grande importance (Sachgesamtheit von besonderer Bedeutung) en vertu du § 12 de la Loi sur la protection des Monuments historiques (Denkmal-schutzgesetz Baden-Württemberg – DSchG). **Zone tampon :** Cité du Weissenhof : secteur sauve-gardé de grande importance en vertu du § 12 de la Loi sur la protection des Monuments historiques (DSchG). Les abords jouissent de la protection par la loi selon §15 alinéa 3 DSchG. • LOCAL La cité du Weissenhof et ses abords sont classés au titre de zone de protection du patrimoine urbain et protégés par les prescriptions de préservation en vertu du § 172 du code de l'urbanisme (Baugesetzbuch).	Dans le Land de Bade-Wurtemberg la Loi sur la protection des Monuments historiques du Bade-Wurtemberg fait autorité (Denkmalschutzgesetz DSchG). Dans le Bade-Wurtemberg, ces autori-tés sont chargées de la surveillance et opèrent à trois niveaux : 1] Le Ministère des Finances et de l'Économie du Bade-Wurtemberg (Ministerium für Finanzen und Wirtschaft Baden-Württemberg) comme autorité suprême 2] La présidence régionale de Stuttgart (Regierungs-präsidium Stuttgart), circonscription administra-tive intermédiaire du Land, comme autorité supérieure 3] La ville de Stuttgart comme service de protection des Monuments historiques de première instance. La Direction régionale des Monuments historiques au sein de la Présidence régionale de Stuttgart (Landesamt für Denkmalpflege im Regierungspräsi-dium Stuttgart) soutient les services de protection des Monuments histo-riques en matière de conservation et de protection pour l'application de la Loi sur la protection des MH. **Fondation Le Corbusier**
6	France	*Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy	Public État affecté au Centre des Monuments Nationaux	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL Classement Monument historique en totalité (bâtiments, jardins) **Zone tampon :** • NATIONAL La création d'un périmètre de Protection Modifié du Monument historique est en cours. Les limites de la zone tampon s'appuient sur celles de ce projet de PPM. Périmètre de 500 m autour du Monument historique. La zone tampon est partiellement couverte par un site classé (2005) et un site inscrit (1975-1976). L'extension du site inscrit est en projet. • LOCAL • Zone de Plan de Prévention du Risque Inondation de Poissy • Zone du plan dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Carrières-sous-Poissy	**Classement MH et champ de visibilité, sites :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Ile-de France / Conservation des MH / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) des Yvelines • DRIEE IF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environne-ment et de l'Energie d'Ile-de-France) **Plan d'urbanisme :** Commune de Poissy : • Service de l'Urbanisme • Service Culturel **Fondation Le Corbusier**

Tableau synthétique des droits de propriétés, classement de protection et application des mesures

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

N°	PAYS	Elément constitutif du Bien Localisation	Droit de propriété	Classement de protection (élément constitutif du Bien et zone tampon : *cf.* cartographie)	Application des mesures Élément constitutif du Bien et zone tampon
7	Suisse	*Immeuble Clarté,* Genève 	Propriétés privées (PPE)	**Élément constitutif du Bien / Zone tampon :** • NATIONAL Élément et ses abords sous protection fédérale • RÉGIONAL Élément et ses abords classés au niveau cantonal • LOCAL Les dispositions du plan de zones garantissent la préservation de l'élément (périmètre inscrit) et de la zone tampon	**Protection fédérale :** • Office fédéral de la culture **Classement cantonal :** • Canton de Genève **Aménagement du territoire :** • Canton et Ville de Genève **Fondation Le Corbusier**
8	France	*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt 	Propriété privée Copropriété et Fondation Le Corbusier	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL Classement Monument historique de l'appartement de Le Corbusier et inscription MH des couvertures et façades sur rues, des courettes et du hall d'entrée **Zone tampon :** • NATIONAL Un périmètre spécifique a été dessiné à partir du rayon de 500 mètres autour du Monument historique et des éléments identifiés dans le plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt • LOCAL Règlement de copropriété de l'immeuble Plan local d'urbanisme Inscription dans le PLU de l'immeuble dans un ensemble urbain à caractère patrimonial au titre de l'article L. 123-1-5° du code de l'urbanisme	**Classement MH et champ de visibilité :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Ile-de-France / Conservation des Monuments histo- riques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) des Hauts-de-Seine **Plans d'urbanisme :** Commune de Boulogne-Billancourt • Service Ville d'art et d'histoire Commune de Paris **Fondation Le Corbusier**
9	France	*Unité d'habitation,* Marseille 	Propriété privée (copropriété) Public : Ville de Marseille (terrain)	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL Classement Monument historique (façade, terrasse, parties communes de circulation). Appartement n° 50 classé Monument historique en totalité. Parcelle cadastrale n° 4 section C. **Zone tampon :** • NATIONAL Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, un périmètre spécifique a été dessiné à partir des périmètres du secteur (Unité d'habitation et villa Magalone) de 500 mètres de Monuments historiques. • LOCAL Règlement de copropriété de l'immeuble Plan local d'urbanisme de Marseille	**État :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Provence-Alpes Côte d'Azur / Conservation des Monuments historiques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) des Bouches-du-Rhône. **Commune de Marseille** **Fondation Le Corbusier**

Tableau synthétique des droits de propriétés, classement de protection et application des mesures

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

N°	PAYS	Elément constitutif du Bien Localisation	Droit de propriété	Classement de protection (élément constitutif du Bien et zone tampon : *cf.* cartographie)	Application des mesures Élément constitutif du Bien et zone tampon
10	France	*La Manufacture à Saint-Dié,* Saint-Dié-des-Vosges	Propriété privée	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL Classement Monument historique (façade et couverture, structures en béton sur pilotis et bureaux sur la terrasse du bâtiment principal). **Zone tampon :** • NATIONAL Le périmètre défini pour la zone tampon intègre le champ de visibilité de 500 m autour du MH. • LOCAL Plan local d'urbanisme (étude pour le volet patrimonial du PLU) : un certain nombre de dispositions pourront être intégrées afin de permettre de garantir la préservation de l'environnement paysager de la manufacture (règles de hauteur, règles concernant les coloris des façade, règles concernant l'implantation des nouvelles constructions sur la parcelle).	**État :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Lorraine / Conservation des Monuments historiques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) des Vosges **Commune de Saint-Dié-des-Vosges** **Fondation Le Corbusier**
11	Argentine	*Maison du Docteur Curutchet,* La Plata	Propriété privée	• NATIONAL **Élément constitutif du Bien :** Monument historique national, dans le cadre de la Loi 12665. La protection existante a été étendue aux deux bâtiments voisins. **Zone tampon :** L'enceinte urbaine est protégée par le décret 1308/1999 qui déclare Bien d'intérêt historique le casque urbain fondateur de la ville. • RÉGIONAL **Élément constitutif du Bien :** Monument historique de la Province de Buenos-Aires, dans le cadre de la Loi 10419 • LOCAL **Élément constitutif du Bien :** La *Maison Curutchet* est dotée de la catégorie de protection maximale selon l'Ordonnance 10703/10 ; et de la Protection intégrale selon le Décret 1579/06. **Zone tampon :** Le code de planification urbaine de la Municipalité de La Plata stipule que la zone où se trouve le bien est reconnue comme Zone Spéciale de Préservation. Par l'Ordonnance N° 10703/10, et le décret 2418/11qui la modifie, et l'Ordonnance N° 10896/12, l'axe fondateur EPP1 (b) et l'Avenue 1 EPP1 (d) sont déclarés zone de protection spéciale de préservation.	**État :** Commission Nationale des Musées et de Monuments et Sites Historiques **Province :** Commission du patrimoine Culturel de la Province de Buenos Aires **Commune de la Plata** Direction de la Préservation du Patrimoine **Fondation Le Corbusier**

Tableau synthétique des droits de propriétés, classement de protection et application des mesures

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

N°	PAYS	Elément constitutif du Bien Localisation	Droit de propriété	Classement de protection (élément constitutif du Bien et zone tampon : *cf.* cartographie)	Application des mesures Élément constitutif du Bien et zone tampon
12	France	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* Ronchamp	Privé Association Œuvre Notre-Dame-du-Haut	• NATIONAL **Élément constitutif du Bien :** classé MH (chapelle y compris les « objets » et bâtiments de Le Corbusier). **Zone tampon :** le périmètre de la zone tampon a été dessiné en prenant en compte les protections déjà existantes. • NATIONAL : Champ de visibilité de 500 m autour des MH. Site inscrit. La mise en place d'une AVAP est projetée. • RÉGIONAL : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges • LOCAL : Plan local d'urbanisme	**État :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Franche-Comté / Conservation des Monuments historiques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) de Haute-Saône **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges** **Commune de Ronchamp** **Fondation Le Corbusier**
13	France	*Cabanon de Le Corbusier,* Roquebrune-Cap-Martin	Public Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL classé Monument historique (l'ensemble des éléments sont protégés avec les terrains qui en dépendent). **Zone tampon :** le périmètre de la zone tampon a été dessiné en prenant en compte les protections déjà existantes. • NATIONAL Périmètre de protection de 500 m du Monument historique – Sites classés : domaine public maritime et site du Cap-Martin. – Site inscrit : commune de Roquebrune. Protection garantie par la Loi Littoral de 1986. • LOCAL Plan d'Occupation des Sols	**État :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Provence-Alpes Côte d'Azur / Conservation des Monuments historiques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) des Alpes-Maritimes **Commune de Roquebrune-Cap-Martin** **Fondation Le Corbusier**
14	Inde	*Complexe du Capitole,* Chandigarh	L'ensemble du bien proposé – mobilier et immobilier – est sous la juridiction de l'Administration de Chandigarh, Gouvernement de l'Inde. Les bâtiments sont utilisés conjointement par les États de l'Haryana et du Pendjab, mais la propriété appartient à l'administration de Chandigarh.	• NATIONAL Zone patrimoniale de Grade I du patrimoine indien. Dans le Plan directeur de Chandigarh 2031, le *Complexe du Capitole* a été maintenu en zone 1. Chaque œuvre a également reçu le statut de Grade 1, dans le cadre du *Chandigarh Entlisted Heritage.* Les limites du site proposé se situent dans la zone 1. • LOCAL Au niveau de la Ville, le développement urbain est régi par le Plan d'urbanisme de Le Corbusier – « *Corbusier's Edict of Chandigarh* » – dans lequel le *Complexe du Capitole* représente une zone spéciale. Le *Complexe du Capitole* bénéficie des protections suivantes : *The Capital of Punjab Act (Development & Regulation),* 1952 ; Ordonnance de protection des arbres, 1952 ; Ordonnance de contrôle de la publicité, 1954 ; Loi de contrôle de l'air et de la pollution, 1988 ; Notification incluant le site proposé dans une Zone de silence ; Projet du plan directeur de Chandigarh 2031 ; Projet de règlement de Conservation du patrimoine Chandigarh.	Le *Complexe du Capitole* a été reconnu comme zone patrimoniale de la *Chandigarh's Enlisted Heritage* approuvée par le gouvernement indien et confirmé comme telle dans le projet de plan directeur de Chandigarh 2031. Aucune opération de développement, redéveloppement ou d'ingénierie, par voie d'ajouts, de modifications, extensions, ou réparations, ne peut être réalisée sur le site proposé sans l'autorisation préalable et écrite du *Chandigarh Heritage Conservation Comittee (CHCC).* En tant que propriétaire du site, l'Administration de Chandigarh, est responsable de sa sauvegarde, sa conservation, son entretien et sa gestion. Un comité inter-états entre le Pendjab et Haryana – utilisateurs du site – et l'Administration de Chandigarh a été créé. Fondation Le Corbusier

Tableau synthétique des droits de propriétés, classement de protection et application des mesures

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

N°	PAYS	Elément constitutif du Bien Localisation	Droit de propriété	Classement de protection (élément constitutif du Bien et zone tampon : *cf.* cartographie)	Application des mesures Élément constitutif du Bien et zone tampon
15	France	*Couvent Sainte-Marie de-la-Tourette,* Eveux 	Propriété privée, association des Amis de la Tourette	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL Classé Monument historique en totalité **Zone tampon :** • NATIONAL Les limites de la zone tampon s'appuient sur le Périmètre de Protection Modifié du Monument historique • LOCAL Zonage A et N du PLU PLU d'Eveux et de Sourcieux-les-Mines (pour la zone tampon)	**État :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Rhône-Alpes / Conservation des Monuments historiques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) du Rhône **Commune d'Eveux** **Fondation Le Corbusier**
16	Japon	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Tokyo 	Public L'Institution Administrative Indépendante Musée National des Beaux-Arts	• NATIONAL **Élément constitutif du Bien :** Bien Culturel Important (Bâtiment), Monument inscrit (pour le site) • LOCAL **Zone tampon :** Quartier paysager (Fuchichiku), Park d'urbanisme Zone Spéciale d'Espaces Verts Protégés Zone Concentrant un Grand Nombre d'Établissements Scolaires Zone Spéciale pour la Mise en Valeur des Paysages (Plan Paysager de la Ville de Taito) (Métropole de Tokyo, une partie de la décision relevant de la compétence du Maire de la Ville de Taito)	**État :** Agence des Affaires Culturelles **Régional :** Métropole de Tokyo **Local :** Ville de Taito Musée National des Beaux-Arts de l'Occident **Fondation Le Corbusier**
17	France	*Maison de la Culture,* Firminy 	Public propriété Ville de Firminy	**Élément constitutif du Bien :** • NATIONAL classé Monument historique. **Zone tampon :** • NATIONAL La zone tampon s'appuie sur les limites de la zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est en cours de création). Périmètre de 500 m autour du MH • LOCAL Plan local d'urbanisme	**État :** • DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Rhône-Alpes / Conservation des Monuments historiques / STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) de la Loire **Commune de Firminy** **Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole** **Fondation Le Corbusier**

V (d) / Plan actuel concernant la municipalité et la région où est situé chaque élément constitutif du Bien proposé

Maisons La Roche et Jeanneret

Paris, France, 1923

La ville de Paris, avec l'aide de la DRAC Ile-de-France et la Fondation Le Corbusier, propriétaire, a réalisé un plan de gestion de l'élément constitutif du Bien, dans l'objectif de coordonner les actions existantes et d'établir un programme d'actions en matière culturelle et touristique.

Au-delà du périmètre de protection légale de 500 mètres autour de ces deux maisons classées parmi les Monuments historiques par l'État, la ville s'est dotée d'outils de protection patrimoniale spécifiques, grâce à son Plan local d'urbanisme. Ainsi le Square du Docteur Blanche dans lequel se trouvent les deux éléments du Bien, fait l'objet d'une protection particulière en tant que « secteur de maisons et villas ». De plus, les bâtiments qui composent le square sont soumis à des règles de construction tendant à en protéger la morphologie urbaine. La zone tampon proposée est donc étendue à celle de l'îlot urbain contenant les deux éléments.

La genèse de ces secteurs a pour origine l'évolution de la réglementation en matière de paysage et de protection du patrimoine dans le Plan local d'urbanisme (PLU) parisien. Il s'agit de prendre en compte le paysage général de la ville, d'en maintenir la diversité à travers ses éléments constitutifs, la rue, l'îlot, les espaces libres intérieurs, d'en maîtriser le renouvellement et de protéger son patrimoine.

Ces objectifs, qui contribuent à la mise en valeur du milieu environnant, ne doivent pas s'opposer à l'expression d'une architecture contemporaine qui elle seule peut permettre aux générations à venir de percevoir concrètement la trace d'une production artistique de notre époque.

L'élaboration des règles a été menée à partir de l'expérience ancienne des dispositions d'urbanisme qui ont, au cours des siècles passés, modelé la forme de la ville.

Les secteurs de « Maisons et Villas » (134 secteurs du territoire parisien sont concernés par ces dispositions, dont 41 dans le 16e arrondissement de Paris) forment des ensembles bâtis constitués et homogènes correspondant pour la plupart à d'anciens lotissements.

Elles ont fait l'objet d'études fines de façon à mieux adapter les dispositions réglementaires au regard de l'implantation et de l'aspect volumétrique des constructions existantes. Le territoire des secteurs de lotissement (SL) « Maisons et Villas » sont issus du territoire couvert par la zone des anciens lotissements de l'ancien Plan d'occupation des sols (POS zone UL).

L'intégrité et le caractère résidentiel des secteurs de hameaux, villas et lotissements de la zone UL du POS étaient préservés par des dispositions particulières relatives à leur forme et leur aspect. Définies généralement à partir de prescriptions d'origine contractuelle, ces dispositions ont montré à l'usage qu'elles ne prenaient pas en compte suffisamment l'état du bâti et des espaces libres existants.

Conformément à l'orientation générale de simplification du règlement lors de l'élaboration du PLU, les secteurs de « Maisons et Villas » (SL) ne forment pas une zone particulière du PLU mais délimitent un territoire de la zone urbaine générale (zone UG), doté de dispositions spécifiques en matière de protection de la fonction résidentielle et de mise en valeur des formes urbaines.

Les règles morphologiques qui régissent les terrains des secteurs de « Maisons et Villas » sont essentiellement traduites par des prescriptions localisées sur l'atlas au 1/1000, qui sont notamment fondées par les dispositions de l'article L.123-1-5 du Code de l'urbanisme (Emprise constructible maximale, Espace libre à végétaliser, etc.). Ces dispositifs appliqués par le PLU visent en effet à protéger les formes urbaines originales de ces secteurs, ainsi que les éléments de paysage qui les caractérisent.

La Maison La Roche, où sont exposées des œuvres de Le Corbusier, est ouverte à la visite et des visites-guidées hebdomadaires sont proposées aux visiteurs. Un billet couplé

permet également la visite de l'Appartement-atelier de Le Corbusier dans l'immeuble Molitor, rue Nungesser et Coli, Boulogne-Billancourt.

La valorisation culturelle de l'élément constitutif du Bien est assurée par la Fondation Le Corbusier. Depuis 2012, la Fondation a notamment développé une politique à destination des publics afin d'améliorer les conditions d'accueil, la compréhension de l'élément et plus largement la connaissance de l'œuvre de Le Corbusier. Une offre de médiation a ainsi été définie à destination des différents types de publics : individuels, groupes d'adultes, scolaires, jeunes publics, étudiants en architecture et en histoire des arts.

La Fondation Le Corbusier a conçu son offre éducative et de médiation en partenariat avec les Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Ile-de-France, la Cité de l'architecture et du patrimoine, le Musée des Années 30 de Boulogne et les délégations académiques aux arts et à la culture.

La mise en place d'un parcours sur l'architecture moderne à Paris, intégrant l'élément constitutif du Bien est prévue en 2015 et un travail de recherche aboutissant à une exposition sur Le Corbusier et le Mouvement Moderne à Paris pourrait être envisagée pour 2015-2016.

Petite villa au bord du lac Léman

Corseaux, Suisse, 1923

Les parcelles voisines amont, entre la route de Lavaux et les chemins de fer, font partie de la zone constructible soumise à l'obligation d'un plan de quartier selon le plan général d'affectation (PGA) de la commune de Corseaux du 25 juin 1993. Un premier projet de plan spécial avait été refusé lors d'un vote populaire. Un nouveau projet de plan de quartier est en cours de développement, sur la base des résultats d'une étude parallèle mandatée par la commune de Corseaux. Les autorités patrimoniales cantonales et fédérales sont désormais impliquées dans la réalisation de ce plan et veillent à ce que les valeurs de la Petite villa soient conservées et respectées.

Les parcelles de l'étroit terrain de la rive vers l'est sont en zone d'équipements d'intérêt public. Une construction sur cette partie est impossible. Les parcelles voisines à l'ouest sont déclarées en tant que zone de villas et déjà entièrement construites.

Cité Frugès

Pessac, France, 1924

Un plan de gestion a été élaboré pour assurer la promotion et la valorisation de la Cité Frugès et coordonner les actions déjà existantes.

Le projet culturel de la Ville de Pessac est en cours d'élaboration et fait une place importante à la mise en valeur de la Cité Frugès tant en ce qui concerne l'animation et la promotion du site tout en organisant l'accueil des visiteurs. Il s'agit notamment de faciliter l'accès au quartier et d'accueillir les visiteurs dans un lieu approprié. Plusieurs types d'actions concourent à la valorisation du site : la création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, la poursuite de la restauration intégrant une nouvelle muséographie de la Maison municipale, divers événements ainsi que des actions de communication et de promotion.

La construction située au n° 4 de la rue Le Corbusier, achetée en 1983 par la commune de Pessac, accueille la Maison municipale Frugès offrant aux visiteurs la présentation de l'intérieur d'un immeuble « gratte-ciel » tel que Le Corbusier l'avait conçu. La Maison est ouverte à la visite gratuitement à des horaires spécifiques. Y sont organisées de façon régulière tout au long de l'année des expositions dédiées à l'architecture et au patrimoine.

Parallèlement, *Arc en rêve architecture,* centre de promotion de l'architecture contemporaine, de renommée internationale, ainsi que le CAUE de la Gironde (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), partenaire du Conseil Général, organisent régulièrement des visites guidées de la Cité Frugès, notamment des visites à visée pédagogique ayant pour but de sensibiliser les enfants au paysage et au patrimoine.

En termes d'accueil du public, les infrastructures sur le site se limitent à l'organisation du stationnement. Plusieurs parkings existent mais restent disséminés dans le quartier.

Au-delà de la politique touristique en cours de construction, il convient de signaler l'implication des nombreux acteurs du site depuis de nombreuses années, et notamment celle de trois associations d'habitants du quartier :

- l'association des amis de Le Corbusier et des Quartiers Modernes Frugès,
- la Commission Frugès du Comité de Quartier du Monteil,
- l'association Vivre aux Quartiers Modernes de Frugès.

La zone tampon est gérée par la ZPPAUP de la Cité Frugès, créée par arrêté préfectoral du 27 octobre 1998, afin de définir avec précision les dispositions particulières applicables au site en matière de restauration des immeubles existants mais aussi, au-delà de la cité, de définir des règles de construction permettant la mise en valeur de l'ensemble. Elle permet ainsi à la Cité de se rattacher physiquement à son environnement tout en évitant des agressions visuelles intempestives.

La ZPPAUP de la Cité Frugès est délimitée en sept zones suivant des règles spécifiques et des recommandations tant au niveau architectural qu'au niveau urbain. Les objectifs de protection de chaque zone sont précisés dans le règlement de la ZPPAUP datant de mai 1996.

Pour la zone 1, celle qui correspond aux secteurs intégrant les maisons individuelles de la Cité Frugès, la gestion porte essentiellement sur des opérations de sauvegarde et de restauration. Ainsi, chaque intervention se doit de conserver voire de restituer la disposition du bâti selon le projet initial de Le Corbusier. Dans le but de restituer l'image globale de la cité, les priorités sont de restaurer et d'entretenir l'espace public afin de mieux retrouver et mettre en valeur les qualités formelles principales des quartiers modernes ainsi que la volumétrie, les façades et la polychromie des habitations.

Le guichet unique créé par la ville de Pessac en 2011 permet d'accompagner administrativement, techniquement et financièrement les propriétaires dans leur projets de restauration de leur maison.

La zone 2 représente le secteur dans lequel la cité devait s'étendre. Cette deuxième moitié du plan masse d'origine s'inscrit dans une continuité grâce notamment à la restauration des espaces publics imposée par le règlement. Dans cette zone, le souci est de respecter le caractère résidentiel individuel et l'aspect aéré qui y étaient envisagés. Cela permet alors de retrouver la silhouette générale de la cité-jardin projetée en 1924. Cependant, les habitations de ce secteur doivent se distinguer des maisons de Le Corbusier et de P. Jeanneret. En effet, il est important de ne pas donner lieu à une architecture de pastiche. Ainsi, pour clarifier la distinction entre le secteur réalisé et celui projeté, il est spécifié de maintenir les éléments du vocabulaire architectural des modèles pavillonaires traditionnels dans cette zone.

La zone 3 est composée en deux parties. Encadrant le secteur du patrimoine inscrit, la zone 3 est constituée des abords immédiats de la cité. Il apparaît essentiel de conserver le caractère de l'habitat de densité moyenne construit en ordre discontinu. En effet, l'architecture et le paysage de cette zone sont en situation de co-visibilité avec les maisons de la cité, ou ont un impact sur leur approche. De même que les habitations de la zone 2, les constructions de cette zone doivent rester traditionnelles sans excéder les six mètres de hauteur (R+1).

La zone 4 englobe le bois du château de la Bonnette. Il s'agit ici de protéger le paysage végétal existant et ainsi de soumettre le déboisement à une autorisation préalable.

La zone 5 représente à l'est les abords du bois de la Bonnette et à l'ouest ceux du projet urbain initial. Cette zone assurait dès l'origine une articulation entre le quartier et l'avenue Pasteur (la RN 650). Elle doit alors s'inscrire dans une continuité ce qui entraîne les mêmes règles de construction que les zones précédentes.

La zone 6 se caractérise par la présence de deux grandes cités, la cité Arago et la Châtaigneraie. Visibles depuis la Cité Frugès, cette zone est soumise elle aussi à des prescriptions particulières. Ces dernières concernent l'aspect extérieur des bâtiments neufs et existants pour l'essentiel. Le développement des façades doit rester comme une toile de fond neutre ; en effet, elles ne peuvent constituer une figure qui rentre en compétition avec celle des maisons de la cité.

La septième et dernière zone est spécifique à la ligne de chemin de fer qui longe la limite sud de la cité. Le règlement de la ZPPAUP interdit toute construction sur ce tronçon de la voie SNCF sauf en cas de nécessité technique absolue et exige la conservation et la restauration de la clôture en béton mitoyenne de la rue Henri-Frugès.

Maison Guiette

Anvers, Belgique - Région flamande, 1926

Le plan régional, datant des années 1970, indique que la Maison Guiette se trouve dans une zone résidentielle. De plus, la zone résidentielle est reconnue comme « agglomération urbaine », ce qui fait que les restrictions suivantes sont applicables (art. 1, §1, 3° du règlement d'urbanisme du plan régional de la ville d'Anvers) :
La hauteur maximale de construction est soumise aux critères suivants :

- la hauteur des constructions avoisinantes ;
- la nature de l'agglomération urbaine d'Anvers elle-même ;
- les dimensions de la voie publique devant le bâtiment.

Il n'y a aucun plan particulier d'aménagement (BPA) ou plan d'exécution spatial (RUP) touchant la maison elle-même ou ses alentours. Par conséquent, le Code de construction général de la ville d'Anvers (Bouwcode) s'applique. Ce code comprend des sections relatives à la qualité spatiale (y-compris le caractère de l'extérieur, l'affectation, la mobilité, la publicité, ...) et la qualité technique (notamment la construction, l'évacuation des eaux, ...).

Une zone tampon a aussi été élaborée afin d'assurer la gestion des abords de l'édifice. Elle couvre les abords de l'ilot urbain compris entre les rues Populierenlaan, Jan Van Rijswijcklaan et Kruishofstraat, et intègre les façades, de l'autre côté, des rues Populierenlaan, Sparrenstraat, Hortensiastraat et Kruishofstraat. Au sein du service du Développement Urbain de la ville d'Anvers, la Division d'archéologie et du patrimoine, donne un avis sur les dossiers relatifs à des éléments patrimoniaux (protégés ou non). À ce titre, elle contribue à la gestion du paysage urbain de la ville et donc de la zone tampon de l'élément constitutif du Bien.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

Stuttgart, Allemagne, 1927

La planification urbaine relève de la compétence souveraine des communes. Le Code de l'urbanisme (Baugesetzbuch, BauGB du 23.09.2004 ; dernière modification 15.07.2014) constitue la base légale. Il réglemente l'utilisation des terrains en matière constructive au sein de la commune. Des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme sont à cet effet décidés lors d'une procédure en deux temps :

- la planification d'aménagement préparatoire s'effectue via le plan d'occupation des sols pour l'ensemble du territoire de la commune (Flächennutzungsplan) ;
- la planification d'aménagement définitive s'effectue via le plan d'urbanisme avec directives obligatoires concernant l'ordre urbanistique (Bebauungsplan). Le plan d'urbanisme doit être développé à partir du plan d'occupation des sols. Sur certains territoires anciens de la commune de Stuttgart, des arrêtés municipaux de plan d'occupation des sols sont parfois en vigueur depuis 1919.

Du point de vue de la législation relative à l'aménagement du territoire, la zone concernée se situe depuis les années vingt au cœur d'un quartier résidentiel aéré, défini par le schéma directeur (Fächennutzungsplan) et l'arrêté municipal du plan d'occupation des sols (Ortsbausatzung 1935).

Le parc des expositions progressivement aménagé dans le voisinage après la Seconde Guerre mondiale a été transféré en 2007 sur un nouveau site. Il fut dès lors possible de modifier le plan d'occupation des sols et le plan d'urbanisme, afin d'affecter à long terme cette aire à l'usage d'habitation, dont une partie est située dans la zone tampon. Après la démolition des halls d'exposition démesurés, une résidence pour personnes âgées a été construite, sur la base d'un concours d'architectes, dans le voisinage de la Weissenhof-Siedlung.

Du point de vue de l'agencement des bâtiments comme de leur qualité architectonique, cet ensemble s'intègre bien dans le site.

Pour la sauvegarde de l'urbanisme réglementaire, la cité du Weissenhof relève d'un décret sur le statut de conservation selon § 172 BauGB.
Ce statut implique que certains sites, pour lesquels il n'est pas habituellement nécessaire de disposer d'autorisation pour modifier leur configuration, doivent en solliciter une au nom de la conservation de leur caractère urbain particulier.

Villa Savoye et loge du jardinier

Poissy, France, 1928

Depuis 1997, la maison est ouverte au public au titre des Monuments historiques appartenant à l'État.
Le site est ouvert tous les jours sauf le lundi et du 24 décembre au 1er janvier, le 1er mai ainsi que les 1er et 11 novembre. Du 1er mars au 30 avril et du 1er septembre au 31 octobre de 10h à 17h, du 2 mai au 31 août de 10h à 18h et du 2 novembre au 28 février de 10h à 13h et de 14h à 17h.

Un plan de gestion, de communication et de développement durable a été élaboré en 2010 et révisé en 2014 par le Centre des Monuments Nationaux et la ville de Poissy. Ce document assure la gestion et la mise en valeur de la Villa Savoye et de ses abords.

Le plan de gestion de la villa propose un certain nombre d'actions à l'échelle du monument : la restauration de la loge du jardinier en vue de son ouverture au public et le lancement d'une réflexion paysagère sur le parc (gestion phytosanitaire des espèces d'origine, articulation de la parcelle avec les espaces boisés et urbains contigus).

La ville de Poissy prévoit la création d'un pôle culturel à proximité de la Villa Savoye. Il entretiendra des rapports de synergie et de complémentarité privilégiés avec la villa (y compris la mutualisation de certains services). Il sera doté d'équipements permettant de toucher un large public. Il devrait accueillir un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, un auditorium d'environ 400 places ainsi qu'une salle de 100 places, le musée d'art et d'histoire de la ville élaboré autour d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), une boutique-librairie liée aux musées et au patrimoine de la ville, des salles d'exposition et d'animation à configuration variable, une pépinière d'entreprises et d'organismes d'ingénierie culturelle, un espace convivial et de restauration sous la responsabilité d'une école hôtelière.

La gestion des abords de la Villa Savoye sera renforcée par la définition d'un Périmètre de protection modifié. Le périmètre de protection de 500 m de rayon de la Villa Savoye sera commué en PPM défini selon les co-visibilités et les enjeux patrimoniaux identifiés sur place ; il prendra en compte les cônes de vues vers la Seine et inclura les voies d'accès à la villa qu'il convient de requalifier. Il sera composé de la parcelle d'origine de la villa (incluant celle du lycée), l'emprise du parc du domaine de Villiers (dont la parcelle de la villa est issue), le cône de vue généré par les fenêtres de la villa, tant du 1er étage (vue sur les terrains du lycée) que du 2e étage (vue sur les méandres de la Seine et coteaux lointains), les abords sud et est de la villa. Le Plan Local d'Urbanisme de Poissy sera modifié afin de mettre en place le nouveau périmètre de protection de la Villa Savoye.

La gestion de l'environnement paysager de la villa est également permise par l'existence :

- du site Classé de Poissy ;
- des sites inscrits existants de Poissy (dont l'extension est envisagée) et de Villennes ;
- d'une zone du Plan de prévention du risque inondation de Poissy.

Immeuble Clarté

Genève, Suisse, 1930

Les règles de construction couvrant la zone tampon sont stipulées dans la Loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI ; L 5 05). La zone tampon fait partie de la 2e zone de construction, où en règle générale les constructions ne doivent en aucun cas dépasser un gabarit limité par un alignement et une ligne verticale de façade de 24 m ; une augmentation de gabarit de 6 m au maximum peut être autorisée, pour autant que les immeubles concernés figurent sur la carte indicative du quartier adoptée par le Conseil d'État ; aux abords de l'Immeuble Clarté, une telle augmentation n'est pas admise. La partie nord de la zone tampon, comprenant une partie du quartier de la Terrassière, constitué des constructions historiques de l'ancien faubourg dont certains objets ont été mis à l'inventaire cantonal ce qui assure la sauvegarde des caractéristiques actuelles de cette partie de la zone tampon. Dans les parties est et sud, la hauteur aujourd'hui légalement autorisée pour de nouvelles constructions pourrait être réduite dans le cadre d'une procédure de demande de construction, basée sur la protection fédérale de l'élément et de ses abords selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1er juillet 1966 (LPN ; RS 451). L'établissement d'un plan de site pour ce secteur avait été écarté en faveur d'autres mesures de protection indivi-

duelles (mise à l'inventaire des objets digne d'intérêt patrimonial), mais il devra être enclenché si ces mesures se révélaient insuffisantes : un « Plan de site » est établi par le canton sur la base de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS ; L 4 05) et fixe des dispositions nécessaires à la conservation d'un site protégé par l'approbation d'un plan de site assorti, le cas échéant, d'un règlement. Ces plans et règlements déterminent notamment : les mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux, telles que le maintien de bâtiments existants, les impacts visuels, des conditions relatives aux éventuelles nouvelles constructions, installations et exploitations de toute nature (implantation, gabarit, volume, aspect, destination) ; les cheminements ouverts au public ainsi que les voies d'accès à un site ou à un point de vue, etc.

Immeuble locatif à la Porte Molitor

Boulogne-Billancourt, France, 1931

La gestion du site est encadrée par un plan de gestion établi en 2010 et révisé en 2014 par la ville de Boulogne-Billancourt. La gestion urbaine des abords de l'élément constitutif du Bien est notamment assurée par la zone tampon. Sur la commune de Boulogne, cette zone comprend les espaces identifiés au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme, dans le Plan local d'urbanisme de la ville de Boulogne (garantissant en particulier la reconnaissance et la protection du riche patrimoine bâti du XX^{e} siècle de la commune). Sur la ville de Paris, le périmètre s'inscrit en continuité de celui défini pour Boulogne-Billancourt. L'Immeuble Molitor appartient en effet à un front bâti continu et homogène marquant la limite communale entre Boulogne-Billancourt et Paris. La gestion de la zone tampon est notamment permise par l'existence de plusieurs servitudes légales générées par les Monuments historiques (périmètre de 500 mètres), qui couvrent la totalité de la zone tampon.

La municipalité de Boulogne-Billancourt s'est dotée d'outils et d'équipements majeurs pour la valorisation de son patrimoine, artistique, architectural et industriel des années trente. Pendant tout l'entre-deux guerres, Boulogne-Billancourt a accueilli de nombreux ateliers d'artistes d'avant-garde et a représenté un foyer artistique important aux portes de Paris. De nombreux architectes modernes, tels Le Corbusier, Auguste Perret, André Lurçat, Robert Mallet-Stevens, Raymond Fischer, Michel Roux Spitz, Debat-Ponsan, etc., y ont réalisé des œuvres qui témoignent de cette intense activité créatrice.

Aujourd'hui, la ville organise des visites autour de plusieurs circuits années trente. La Maison Cook également de Le Corbusier et P. Jeanneret, comme l'Immeuble Molitor, en sont des étapes privilégiées. Elle souhaite continuer à assurer la valorisation touristique de ces ouvrages en promouvant un « tourisme de qualité » (constitution d'une équipe de conférenciers, amélioration de la signalétique piétonne, point d'information mobile, campagne de communication, brochures multilingues...).

La ville possède également un musée des Années 30, unique en France par la qualité de ses collections d'artistes de l'entre-deux guerres (œuvres de Bernard Boutet de Monvel, Alfred Courmes, Maurice Denis, George Desvallières, Amédée La Patelière, Eugène Poughéon, Jean Souverbie, Henry de Waroquier, Henry Arnold, Joseph Bernard, Charles Despiau, Alfred Janniot, Paul Landowski, Robert Wlérick...). Des meubles de grands ensembliers-décorateurs (Ruhlmann, Leleu, Follot, Sue et Mare...), des documents et objets industriels, des maquettes d'architecture complètent cette présentation.

Le musée des Années 30 est pourvu d'un centre documentaire ouvert gratuitement à tout public. Plus de 18 000 dossiers et 4 000 livres sont consultables sur place par les chercheurs. L'animation joue un rôle majeur dans la vie du musée.

Des expositions temporaires se tiennent sur divers aspects des années 30. Des visites guidées (français-anglais), des collections permanentes et des expositions temporaires sont instituées. Des ateliers pédagogiques, avec travaux manuels, sont proposés aux scolaires autour d'un thème proche des années 30 (initiation aux techniques, à l'esthétique...). Le musée représente donc un équipement majeur dans la compréhension de l'œuvre de Le Corbusier en général et de ses réalisations à Boulogne en particulier. Par ailleurs, la ville souhaite créer une section « Le Corbusier » au sein du musée des Années 30 (architecture, mobilier...). Elle prévoit de constituer une collection documentaire liée à la présence de Le Corbusier à Boulogne-Billancourt et à son œuvre boulonnaise (livres, papiers...), développer des partenariats avec d'autres institutions liées à l'œuvre de Le Corbusier et renforcer la collaboration scientifique avec la Fondation Le Corbusier.

Unité d'habitation

Marseille, France, 1945

Un plan de gestion a été élaboré en 2014 pour l'Unité d'habitation sur la base d'un premier document établi en 2010 (délibération la séance du conseil municipal de la ville de Marseille en date du 25 octobre 2010). La parcelle d'assiette de la Cité radieuse et de son jardin n'est pas protégée au titre des Monuments historiques et appartient à la commune de Marseille. Le collecteur d'ordures n'est pas non plus protégé. Une extension de la protection de l'Unité d'habitation sur ces ouvrages sera proposée, sur la base d'une étude réalisée en 2009 pour le compte de la DRAC PACA. Le jardin est actuellement identifié par le Plan Local d'Urbanisme de la ville comme espace vert à protéger (au titre de l'article L 123-1-5), ce qui impose la conservation du caractère boisé et encadre très strictement les coupes et abattages, dans un objectif de préservation patrimoniale.

Des travaux de restauration de l'édifice sont en cours et la restauration de la façade est va être engagée en 2015.

Une zone tampon a été définie, dans l'objectif de préserver les perspectives visuelles sur l'Unité d'habitation. La protection de cette zone tampon est assurée par la servitude légale générée par les Monuments historiques (périmètres de protection de 500 mètres de l'Unité d'habitation et de la villa Magalone sur l'autre rive du boulevard Michelet) et par les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

L'Unité d'habitation est visitable gratuitement tous les jours de 9h à 18h. L'Office de Tourisme et des Congrès de la ville de Marseille est seul habilité par le syndicat des copropriétaires à organiser les visites pour les groupes de plus de dix personnes. Une réflexion a été engagée pour améliorer la signalétique et l'information à l'intérieur du bâtiment. La sensibilisation du public scolaire est assurée depuis huit ans par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône.

L'association des Habitants gère un certain nombre d'équipements et de locaux communs (cinéma, bibliothèque). Elle propose très régulièrement des événements culturels. Les différentes activités de l'association sont regroupées au sein de sections sous la responsabilité d'un membre du conseil d'administration.
Les initiatives des propriétaires privés contribuent à une animation culturelle de qualité de l'élément constitutif du Bien depuis plusieurs années (exposition de designers dans l'appartement 50, invitation d'artistes contemporains dans l'appartement 516, activités des éditions et de la librairie Imbernon...)

Enfin, le MaMo, projet de centre d'art imaginé par le designer français Ora-Ito, occupe le gymnase sur le toit de l'Unité d'habitation depuis 2013. Il accueille de jeunes artistes en résidences de création en hiver dont les travaux sont présentés à l'intérieur du gymnase et propose chaque été une exposition d'un artiste de renommée internationale qui investit les espaces intérieurs et extérieurs.

Manufacture à Saint-Dié

Saint-Dié-des-Vosges, France, 1946

La ville de Saint-Dié a élaboré un plan de gestion afin d'encadrer et de mettre en cohérence les actions déjà engagées et à venir.

La zone tampon reprend en grande partie le périmètre de protection des Monuments historiques, en affinant cependant le périmètre en fonction de la topographie, du tissu urbain existant et des perspectives sur l'élément constitutif du Bien. Le choix des outils pour assurer un cadre réglementaire à cette zone tampon (volet patrimonial du PLU, Périmètre de protection modifié), est en cours de réflexion.

Trois secteurs ont été identifiés, sur lesquels des prescriptions seront imposées :

- l'axe majeur (axe gare cathédrale) : secteur présentant des vues directes entre le sol et le bâtiment Le Corbusier. Cette disposition aura un impact urbain important concernant la couleur des façades et des toitures des constructions, leur implantation et l'épannelage des toitures.
- le périmètre proche : secteur correspondant à la partie visible de la ville depuis l'usine Le Corbusier. Ce secteur concernera la couleur des toitures ainsi que leur orientation et la hauteur des constructions.
- les cônes de vue : secteurs naturels boisés non construits ouvrant sur les paysages lointains qui entourent la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le musée de Saint-Dié-des-Vosges, situé à proximité de l'usine consacre désormais une salle entièrement rénovée en 2013 aux propositions de Le Corbusier pour la reconstruction de la ville et à l'Usine Claude et Duval. Une maquette du projet urbain de reconstruction de la ville de Le Corbusier, non retenu, ainsi que des œuvres présentant le travail de Le Corbusier peintre, sculpteur et promoteur d'un mobilier d'habitat nouveau sont présentées dans ce vaste espace.

Des circuits de visites intégrant l'usine sont régulièrement proposés aux habitants et aux touristes. Ces visites commencent au musée puis se poursuivent à l'usine.

La ville de Saint-Dié-des-Vosges souhaite développer de nouveaux supports de communication sur l'élément constitutif du Bien (internet, documentaire sur l'usine, plaquette).

Maison du Docteur Curutchet

La Plata, Argentine, 1949

Au niveau national : les deux bâtiments voisins et les espaces verts proches de la Maison du Docteur Curutchet, essentiels pour comprendre le projet de Le Corbusier ont été protégés en 2006 par la Commission Nationale des Musées et des Monuments et Sites Historiques, afin d'éviter leur démolition ou leur altération. L'inclusion des espaces verts permet de conserver la relation entre le monument et son contexte. Par décret 1308/1999, le Casque urbain fondateur de la ville de La Plata est déclaré Bien d'Intérêt historique.

Au niveau provincial : par la loi N°14228, sanctionnée le 16 décembre 2010 et promulguée par Décret Provincial N° 16, en date du 7 janvier 2011, la Maison Curutchet est déclarée « d'utilité publique et sujette à expropriation » afin d'être transférée au Patrimoine de la Province de Buenos Aires, à destination de l'Institut culturel de la Province de Buenos Aires, celui-ci devant l'affecter à la réalisation de ses objectifs culturels.

Au niveau local : régulation plus stricte des conditions de construction d'édifices dans l'aire d'influence du bien.

Le Code de Planification urbaine de la Municipalité de La Plata déclare la zone où se trouve le Bien « Zone spéciale de préservation », incluant la petite place du Liban située en face de l'œuvre corbuséenne.

Par l'Ordonnance N° 10703/10, et le décret 2418/11qui la modifie, et l'Ordonnance N° 10896/12, l'axe fondateur EPP1 (b) et l'Avenue 1 EPP1 (d) sont déclarés zone de protection spéciale de préservation.

Le Code de Planification urbaine déclare la Maison Curutchet « Bien de Protection intégrale », les constructions contiguës comme Bien de Protection structurelle et le reste des habitations immédiatement en contact avec le bien sont sous la Protection contextuelle et préventive.

Cet ensemble de mesures garantit l'amortissement total de la Maison Curutchet, permettant ainsi la mise en valeur du Bien et renforçant le grade adéquat.

La Municipalité de La Plata a élaboré un Plan de Gestion garantissant l'implication des autorités et de divers organismes tels que des Collèges professionnels et organisations non gouvernementales, afin de donner des directives plus claires aux propriétaires des immeubles de la zone, ainsi qu'aux entrepreneurs immobiliers prétendant générer des actions dans le secteur protégé.

Chapelle Notre-Dame-du-Haut

Ronchamp, France, 1950

La Communauté de communes de Rahin et Chérimont (appartenant au parc naturel régional des ballons des Vosges) et les différents acteurs intervenant sur le territoire se sont organisés pour gérer au mieux l'accueil et les flux touristiques liés à leur patrimoine.

Le 22 octobre 2007, un comité de pilotage a été établi réunissant les principaux acteurs concernés par la sauvegarde et la mise en valeur de l'élément du Bien. Ce comité de pilotage sous l'égide du préfet du département de Haute-Saône réunit des représentants de l'État (Service responsable de la Culture et du Patrimoine et Service en charge de l'Environnement et de l'Équipement) et des collectivités. Il a pour mission de coordonner

les projets réalisés sur le site, et notamment de mettre en place un plan de valorisation et de développement du site et du territoire. Ce document détermine les enjeux territoriaux liés à l'inscription au Patrimoine mondial en définissant une zone tampon adaptée tant à la gestion des abords immédiats de la Chapelle que de l'ensemble de la commune et une stratégie globale de développement touristique et culturel de la Communauté de communes, à destination de différents publics. Il s'agit avant tout d'un outil de travail et d'orientation destiné aux acteurs et aux partenaires locaux. Le document élaboré entre 2007 et 2010 a été mis à jour en 2014.

La Communauté de communes Rahin et Chérimont, avec l'accord de la Fondation Le Corbusier et de l'association Œuvre de Notre-Dame-du-Haut (AONDH), propriétaire, a mis en place un plan de gestion et de développement touristique pour le territoire de la Communauté de communes Rahin et Chérimont sur lequel est implantée la Chapelle Notre-Dame-du-Haut. Ce plan de gestion n'est donc pas uniquement consacré à la chapelle et propose plus largement un projet de valorisation de l'ensemble des richesses patrimoniales de la communauté de communes.

L'AONDH ouvre la chapelle à la visite toute l'année et organise des visites guidées sur réservation. Elle est également garante de la conservation du patrimoine et de la poursuite de l'activité décrite par son objet social. Elle n'est gérée que par des bénévoles. Un chapelain, aidé également par une équipe de bénévoles, assure l'animation du culte sur le site.

L'AONDH organise d'avril à octobre des manifestations à caractère culturel liées à la chapelle, expositions proposées aux visiteurs, concerts de chant, gratuits et parfois payants, et de façon exceptionnelle, pour le 50e et le 60e anniversaires de la reconstruction de la chapelle, un événement développé sur une saison entière avec un colloque, l'édition de livres liés au site et à la chapelle, et les publications des « Actes du colloque », de Ronchamp 2005, un recueil de photos, et de textes du père René Bollé-Reddat, le premier chapelain, ou encore d'une BD consacrée à l'histoire de la construction. L'AONDH accueille d'autres associations pour des concerts ou des spectacles en harmonie avec l'esprit du lieu.

L'AONDH a confié ses activités de services à sa filiale « La porterie de la Chapelle ». Placée sous la responsabilité d'un gérant formé aux conditions internationales de la vie du site, et dotée du concours de quatre salariés. Cette société accueille les pèlerins et les visiteurs toute l'année. Elle est responsable des activités d'entretien et de gardiennage du site et de ses bâtiments, elle assure la gestion des flux correspondants et les prestations de service aux personnes et aux groupes. Afin d'assurer cette gestion équilibrée des flux touristiques, la signalétique d'accès à la chapelle va être repensée et des liaisons douces vont être créées au départ de la Chapelle, en s'appuyant notamment sur les circuits de randonnée existants. D'une manière globale, un plan d'aménagement et de circulation va être mis en place pour la colline de Bourlémont. De petites infrastructures touristiques vont être installées à cet effet : parkings végétalisés, haltes aménagées, parcours balisés et aménagés, réaménagement de l'Hôtel des Acacias pour les pèlerins... L'objectif est de favoriser la circulation pédestre à l'intérieur et à proximité du site. Un parkings-relais va également être aménagé au centre de la commune de Ronchamp.

La zone tampon, définie en fonction de l'orographie du site, inclut l'environnement immédiat de l'élément constitutif du Bien, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bâtiment et à sa protection. Cette zone tampon reprend essentiellement les limites de la colline sur laquelle s'élève la chapelle. La gestion de la zone tampon sera assurée par une Aire de Mise en Valeur du Patrimoine Architecturale.

Ce premier périmètre de protection est complété par une deuxième zone, désignée comme « zone de vigilance » afin de permettre la maîtrise du développement du village de Ronchamp, de ses hameaux et de l'ensemble du bassin visuel qui entoure, sur une superficie importante, l'élément constitutif du Bien.

L'architecte italien Renzo Piano a construit récemment un nouvel accueil et réaménagé le parking. Cet aménagement accompagne la construction, à proximité de la zone classée, d'une Fraternité accueillant douze sœurs clarisses.

Cabanon de Le Corbusier

Roquebrune-Cap-Martin, France, 1951

La convention de gestion entre le Conservatoire du littoral et l'association Cap Moderne à qui il délègue la gestion terrestre du site du Cap Martin est effective depuis septembre 2014. L'association assure la mise en valeur et la gestion touristique, culturelle et commerciale du site.

Le site, fermé au public depuis l'été 2014 afin de procéder aux travaux d'urgence, doit rouvrir en juin 2015.

Le remplacement de la passerelle du sentier et le confortement du sentier menant au Cabanon via la gare SNCF ont été réalisés par la ville (2008-2009). La ville continue ses échanges avec RFF et la SNCF pour récupérer les espaces désaffectés à côté de la gare de Cabbè afin de les transformer en un lieu d'accueil et d'interprétation du site.

L'acquisition projetée de la villa Giori, située sur la parcelle mitoyenne à celle de la villa E-1027, permettra de faciliter l'accès au site, son exploitation, son gardiennage, de mieux organiser la sécurité comme l'accueil pédagogique et de donner des réceptions.

La zone tampon définie correspond à la réalité topographique du site. Elle couvre le versant sud dans lequel s'inscrit le Cabanon depuis la ligne de crête jusqu'au littoral méditerranéen. Sa gestion est garantie par plusieurs servitudes de protection (servitudes légales générées par les Monuments historiques, sites classés et Inscrits, protection des rivages en application de la Loi littoral de 1986).

Un Comité de pilotage, réunissant le propriétaire, le Conservatoire du Littoral, la Ville, l'association gestionnaire, le Conseil général des Alpes-Maritimes, tous les services de l'État (DRAC, STAP) et la Fondation Le Corbusier se réunit au moins une fois par an pour assurer le suivi des projets (culturels, travaux, etc.) concernant l'ensemble du site.

Complexe du Capitole

Chandigarh, Inde, 1952

I] Le plan directeur de Le Corbusier de 1951 et les plans détaillés dessinés pour la conception et la réalisation du Complexe du Capitole sont les documents d'archives de base pour le développement du site proposé. L'*Edict of Chandigarh* désigne le Complexe du Capitole comme « zone spéciale ».

II] Le projet de Plan directeur de Chandigarh 2031 prend en compte les recommandations de l'*Expert Héritage Committee* approuvées par le du gouvernement indien, en ce qui concerne la sauvegarde, la conservation et la gestion du site proposé.

II] L'Administration de Chandigarh favorise la valorisation et la promotion des va-leurs urbaines et architecturales de l'ensemble moderne du Complexe du Capitole. Ses valeurs, tangibles et intangibles, trouvent une place à part dans le plan de gestion de la zone proposée ainsi que de la zone tampon qui constitue le cadre dans lequel les plans d'avenir pour la promotion du site sont élaborés.

Le C-TAP 2006 du Département du Tourisme de l'Administration de Chandigarh, est un plan de promotion du tourisme qui doit être repris pour y inclure le Complexe du Capitole. Ce document vise à faire de Chandigarh une destination touristique : cartes, brochures, dépliants, site web – inscriptions en ligne pour les autorisations de visite du Complexe du Capitole –, réservation de chambres d'hôtel, amélioration de la signalétique, amélioration des accès aériens et ferroviaires, amélioration de la desserte locale du site en rickshaw et radio taxis ; il porte aussi sur l'amélioration des conditions d'accès aux sites touristiques, la promotion du cyclotourisme et des promenades pédestres, la mise en place des kiosques d'information et la promotion du tourisme à Chandigarh à travers les médias et les films.

Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Éveux, France, 1953

Un plan de gestion a été élaboré afin de mettre en cohérence les actions conduites ou envisagées par les différents partenaires (communes, communauté de communes et la communauté religieuse dominicaine, propriétaire et résidente du couvent). Un plan d'actions touristiques élaboré par la communauté de communes du Pays de l'Arbresle a été mis en place depuis 2013 afin notamment de valoriser le patrimoine culturel et naturel du territoire.

Un hébergement touristique dans le couvent est possible. La communauté religieuse dominicaine, assure la gestion de cette offre hôtelière et le développement touristique et culturel du site. Elle privilégie, en particulier l'accueil de groupes d'étudiants et l'organisation de manifestations culturelles en lien avec la fonction de l'édifice et à son influence sur l'architecture sacrée en France. Des actions de sensibilisation du public scolaire, ont été initiées en 2012.

Le propriétaire conduit une programmation d'expositions d'art contemporain qui rencontre depuis 2009 un grand succès auprès de publics variés, allant de l'amateur éclairé au public plus néophyte. Cette articulation entre patrimoine et création d'aujourd'hui a été élargi au spectacle vivant. Il s'agit parallèlement de diversifier l'offre de médiation pour les expositions avec des visites pédagogiques ou des visites à thème dans le but de rendre accessible l'art contemporain à des publics moins avertis.

Un Périmètre de protection modifié (PPM) a été mis en place afin de mieux prendre en compte la dimension paysagère du site et d'assurer une meilleure gestion des éléments patrimoniaux le composant (glacières, mur de clôture, espace boisé…).

La définition de la zone tampon répond à la nécessité de protéger les abords immédiats du site. Un travail complémentaire mené par la Communauté des communes du Pays de l'Arbresle est cependant envisagé pour préserver le grand paysage et les vues lointaines depuis le couvent.
Le périmètre de la nouvelle zone tampon couvre environ 1/3 du territoire communal. Il se superpose à l'ouest au mur ceinturant le domaine (dont la restauration est envisagée).

L'essentiel de la zone tampon est couverte par un zonage A (agricole) ou N (naturelle) dans les plans locaux d'urbanisme des communes d'Éveux et de Sourcieux-les-Mines. Les bois de La Tourette (plus de 30 ha) sont identifiés comme « espace boisé classé » dans le Plan Local d'Urbanisme d'Éveux.

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

Tokyo, Japon, 1955

MÉTROPOLE DE TOKYO

• **Schéma Directeur Touristique pour la Mise en Œuvre de la Ville pour la Métropole de Tokyo** (mars 2004)
Ce schéma directeur a pour objectif de promouvoir une mise en œuvre de la ville originale et au parti pris touristique. Cet ouvrage indique les directives permettant à chaque localité de valoriser ses ressources touristiques et de développer de manière durable ses activités touristiques.
La Métropole de Tokyo a fait du quartier de Ueno un modèle de mise en œuvre d'une ville touristique. En effet, le quartier de Ueno regorge de ressources touristiques : son patrimoine historique remontant à l'ère Edo, ses établissements culturels parmi les plus éminents du Japon, ses rues commerçantes caractéristiques lui confèrent un fort potentiel de séduction. Par ailleurs, le quartier fait preuve d'une très forte volonté de développer le tourisme local.

• **Plan Directeur Touristique de la Ville pour le Quartier de Ueno** (mars 2004)
Ce plan directeur se propose de définir les problématiques ainsi les actions en vue de la mise en œuvre touristique du quartier, sur la base du Schéma Directeur Touristique pour la Mise en Œuvre de la Ville pour la Métropole de Tokyo.
Les orientations suivantes ont été dégagées afin de faire du quartier une ville où l'on peut s'immerger dans la culture et l'histoire.

- Actions en vue de la mise en œuvre touristique de la ville dans le quartier de Ueno grâce à la collaboration entre résidents, entreprises, établissements et administration.

- Lancement d'une campagne et d'un site Internet, création d'itinéraires touristiques dans le Parc et ses environs, création d'un billet d'entrée commun à toutes les attractions et offre complète de guides en langues étrangères.

• **Plan fondamental sur la revitalisation du Parc de Ueno** (1992, révisé en 2009)
Le présent plan a été adopté au titre de plan de revitalisation avec pour objectif la concrétisation de la « Création d'une "forêt de la culture" incarnant le visage du Japon », vision du futur du parc de Ueno mentionnée dans le « Rapport de la session d'études sur le plan d'ensemble du parc de Ueno ». Il expose les trois orientations fondamentales suivantes :

– lieu de diffusion culturelle à destination du reste du monde ;
– création d'un espace séduisant dédié à la nature et à l'eau ;
– promotion du confort d'utilisation.

VILLE DE TAITO

• **Le Schéma Directeur de l'Urbanisme de la Ville de Taito** (adopté en 2006)
Ce plan a été adopté en juin 2006 pour définir les lignes directrices fondamentales d'urbanisme de la Ville de Taito en vertu de la Loi sur l'Urbanisme. Il dessine une vision de ce que sera chaque localité 20 ans plus tard pour chacune des régions et présente l'orientation concernant l'occupation des sols et l'aménagement des équipements urbains. Les orientations définies quant à l'aménagement du parc de Ueno et de ses environs où se trouve le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident sont les suivantes :

- Aménager dans le cadre historique et artistique du parc de Ueno un espace commerçant agréable par le biais de la formation d'un paysage urbain témoignant de cet aspect culturel et apporter un attrait touristique à la zone.
- Créer un pôle d'échanges culturels internationaux par la mise en valeur des établissements culturels de renommée mondiale dotés d'une histoire ancienne présents sur le site.

• **Le Plan Paysager de la Ville de Taito** (adopté en 2011)
Ce plan s'appuie sur la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages et vise à promouvoir dans la totalité de la Ville de Taito des mesures positives et soignées adaptées aux particularités locales. Le parc de Ueno a notamment pour caractéristique une forte concentration d'établissements culturels originaux tels que des musées, des musées d'art ou un parc zoologique et il a été désigné avec ses environs en tant que « Zone Spéciale pour la Mise en Valuer des Paysages » pour sa richesse en ressources paysagères de premier plan. Tout en poursuivant la création de paysages mettant en valeur les ressources paysagères présentes dans l'enceinte du parc de Ueno, à commencer par le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, les orientations sur la formation de paysages de cet arrondissement tenden à constituer aux alentours du parc également des paysages attrayants en accordant une attention particulière à la vue qu'offre les points de vue présents dans l'enceinte du parc.

• **Le Plan Fondamental sur l'Environnement de la Ville de Taito** (adopté en 2010)
Ce plan se propose de promouvoir des mesures environnementales dans la Ville de Taito de manière globale et planifiée. Bien que le plan couvre l'ensemble des territoires de la ville, en tant que mesures d'avenir de conservation du Musée National des Beaux-Arts de l'Occident et de son environnement, il donne priorité à la protection et l'amélioration de la qualité des espaces verts, la création paysagère accordant une attention particulière aux spécificités locales et les initiatives locales (lancées par des résidents ou des entreprises).

• **La Nouvelle Vision Touristique pour la Ville de Taito** (adoptée en 2001, modifiée en 2010 et révision prévue en 2015)
Cette vision clarifie les initiatives et les orientations concrètes à mettre en place au cours des cinq prochaines années en déterminant la forme, les principes et les orientations de fond recherchés par la promotion du tourisme de la Ville de Taito. La ville n'est pas moins qu'une ville touristique internationale de stature mondiale qui recèle notamment les sites touristiques de Ueno et Asakusa. Le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, candidat à l'inscription au Patrimoine mondial, s'inscrit dans ce plan comme un élément majeur permettant à la ville de mettre en avant ses attraits en tant que ville touristique axée sur la culture artistique et de se faire valoir auprès du reste du monde.

Maison de la Culture de Firminy

Firminy, France, 1955

La gestion et la valorisation de la Maison de la Culture s'inscrivent dans celles de l'ensemble du site Le Corbusier de Firminy-Vert dont elle est la pièce maîtresse. La ville de Firminy assure la protection de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon dans ses documents de planification : un plan de gestion de l'élément constitutif du Bien a été mis en place afin de mettre en cohérence les actions déjà engagées et à venir.

La communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole a mutualisé ses moyens pour créer un office du tourisme communautaire, en charge notamment de la mise en tourisme du site Le Corbusier de Firminy-Vert.

La gestion urbaine de l'élément constitutif du Bien est assurée par :

- une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), établie par arrêté du préfet de région du 27 janvier 2006 (transformation de la ZPPAUP en AVAP engagée en 2013).
  Cette servitude s'impose au Plan local d'urbanisme.
  Ce dispositif se substitue au périmètre de protection de 500 mètres que génère chaque monument et est divisé en trois secteurs (FV1, 2 et 3). Le règlement de la servitude définit un ensemble de mesures générales et de prescriptions propres à chaque secteur. Ce règlement s'applique à l'ensemble du périmètre de la réalisation de Firminy-Vert. Les abords des monuments de Le Corbusier et la piscine sont protégés par les dispositions dites FV1, qui en substance édictent une protection forte et un retour à l'origine des réalisations détruites, dégradées ou ruinées, voire jamais totalement réalisées pour tout acte nouveau d'entretien, d'adaptation ou de restauration.
- Le Plan d'urbanisme local (PLU)
  La ville de Firminy a élaboré un Plan d'urbanisme local (PLU). Il place la valorisation du patrimoine Le Corbusier au cœur du développement de la ville. Approuvé en septembre 2006, il s'agit d'un projet d'urbanisme global portant sur l'ensemble du territoire communal qui s'articule autour de grandes orientations :
  1] Conforter le centre-ville dans ses fonctions résidentielles et commerciales
  2] Améliorer le cadre de vie dans les quartiers
  3] Favoriser le renouvellement de l'habitat
  4] Développer l'accueil de nouvelles activités économiques et soutenir celles existant
  5] Valoriser les patrimoines qui donnent son identité à la commune
  6] Mettre en valeur les paysages et préserver les ressources naturelles
  7] Prendre en compte les risques prévisibles et les nuisances.

La conservation du patrimoine et la gestion de la ZPPAUP sont assurées par plusieurs agents au sein du pôle Développement et urbanisme de la ville de Firminy.

La Maison de la Culture accueille les services culture et patrimoine classé de la ville. La programmation culturelle de la ville réserve une place à l'œuvre de Le Corbusier et de ses collaborateurs (« C'est la faute à Le Corbusier » par la Compagnie Influenscènes, accueillie en 2013, « Home » par la Cie chorégraphique Litécox en hommage à Charlotte Perriand dans le cadre de la Biennale du Design en 2013, projet avec l'ensemble Orchestral autour de l'œuvre musicale de Iannis Xénakis en 2015-2016).

Par ailleurs, il existe déjà actuellement un plan d'action de développement touristique qui relève de l'échelle communale et de l'échelle de la communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole.

Saint-Étienne Métropole a validé un schéma de développement touristique, qui se décline en quatre axes :

- structurer l'offre touristique, autour de 3 filières : le tourisme technique, axé sur le design le tourisme urbain et culturel, d'affaire et de congrès, le tourisme de nature et de plein air ;
- mettre le territoire en valeur et en scène par la mise en œuvre d'un Plan Lumière, l'identification et aménagement de belvédères ;
- bâtir une image fédératrice ;
- mettre en place une organisation locale.

Par ailleurs l'Église Saint-Pierre de Le Corbusier située à proximité de la Maison de la Culture de Firminy a été reconnue comme équipement culturel d'intérêt communautaire.

La stratégie de développement touristique de référence pour le site Le Corbusier dépend directement de la stratégie de développement de Saint-Étienne Métropole. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération définit son positionnement sous le vocable « Modernité entreprenante ». À ce titre, la mise en tourisme du site Le Corbusier est l'axe prioritaire. Il est intégré dans une destination contemporaine articulée autour de plusieurs pôles culturels.

L'office de tourisme de Saint-Étienne Métropole comporte un service « Patrimoine Le Corbusier » en charge de la valorisation touristique du site Le Corbusier. Le service a un budget propre de fonctionnement. Une antenne de l'office de tourisme communautaire a été installée dans la Maison de la Culture. Elle compte plusieurs guides permanents à temps complets et des agents de surveillance). Une visite libre est proposée : un circuit permettant d'appréhender au mieux et à son rythme les différents bâtiments du site Le Corbusier de Firminy (remise d'un guide du visiteur pour faciliter la visite). La mise en tourisme du site Le Corbusier bénéfice d'une structuration d'acteurs mutualisée et rationalisée. Cette organisation assure un effet levier pour la commercialisation du site et une mise à disposition de moyens significative.

L'organisation touristique locale est structurée pour commercialiser, promouvoir et développer le site de Le Corbusier.

Les actions déjà engagées concernent les domaines de la commercialisation (carte ambassadeur, boutique), la production (itinéraire régional « Architecture du XX^{e} », visites et ateliers, livrets pour enfants, centre d'interprétation, guide du visiteur), la promotion (site internet dédié, édition d'un document d'appel), la communication (plan media et conférences au niveau local et sur les cibles de circuits professionnels).

Le plan de gestion propose d'étoffer le parcours touristique existant par un certain nombre d'actions spécifiques :

- la création d'un LabOVQ : espace muséographique dans l'aile nord de l'ancienne école maternelle de l'Unité d'Habitation. Il est complémentaire à l'occupation de l'aile Sud par les étudiants des classes Master patrimoine de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne qui feront vivre l'espace muséographique (scénographie et expositions) dans le cadre de leur formation aux métiers du patrimoine, concrétisant ainsi la formule « formation-action » au sein même d'un immeuble de logements sociaux. Les visites de ce nouvel espace seront assurées par l'office de tourisme Saint-Etienne Tourisme ;
- l'aménagement d'un appartement 2050 dans un appartement propriété de la ville à l'Unité d'habitation, face à l'appartement témoin classé Monument historique : cet appartement sera la vitrine d'un design prospectif, à partir de thématiques traitées par Le Corbusier (autonomie en eau et énergie, prise en compte des modes de vie et des usages) en imaginant des scenarii qui prennent en compte les changements de comportements et la modification des modes de vie liée aux mutations sociales et environnementales ;
- l'intégration dans le parcours de l'appartement témoin de Firminy du XIX^{e} siècle existant dans l'écomusée du Château des Bruneaux.

Organigramme de la gestion du Bien

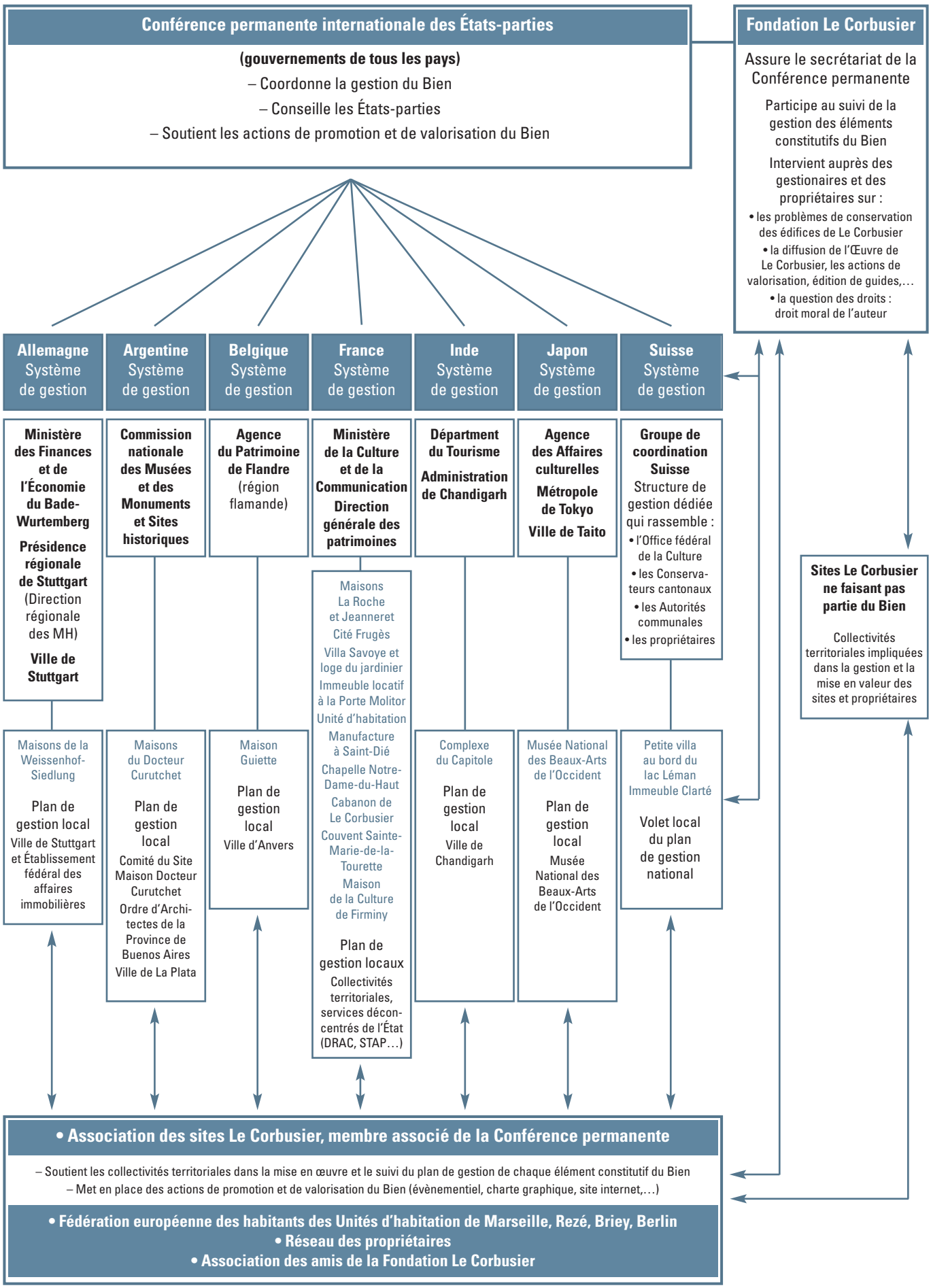

V (e) / Plan de gestion du Bien

L'inscription d'un Bien sériel transnational dont les composantes se trouvent dans sept pays, dans trois régions du monde, constitue un défi pour tous les partenaires soucieux de mettre en place un plan de gestion commun, permettant de coordonner ses divers éléments dans le respect des règles exigées par la Convention du patrimoine mondial, afin de garantir effectivement la préservation de chaque élément et de pérenniser ainsi la Valeur universelle exceptionnelle de la série.

Au cours des dix dernières années, la structure formelle de gestion mise en place pour la préparation du dossier de candidature a permis de préfigurer le mode de coopération qui sera consolidé à l'issue de l'inscription de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne* (aussi bien au niveau des experts que des ambassadeurs des États-parties, des autorités régionales et locales compétentes, des divers responsables des sites des œuvres de Le Corbusier). Pendant cette décennie, une pratique réelle de gestion collective du projet a été développée par tous les participants ; elle s'est focalisée sur la méthodologie à mettre en œuvre pour préserver les œuvres de la série. Elle pourra également servir de modèle pour la gestion des bâtiments ne figurant pas dans la série proposée à l'inscription. Le système de gestion internationale a par conséquent déjà été éprouvé en termes de coopération et de coordination ; il est fondé sur des valeurs, des objectifs et des principes partagés par tous les partenaires.

Le plan de gestion qui a été approuvé est organisé sur trois niveaux : international, national et régional/local. Les modes de prise de décision concernant les questions de conservation et de gestion des différents États-parties peuvent varier en fonction des différentes approches culturelles et des divers systèmes législatifs et réglementaires. Ils sont le reflet d'une diversité culturelle qu'il ne peut être question de transgresser dans un plan de gestion international. Toutefois, le système de gestion mis en place a pour but de renforcer la vision commune de l'inscription transnationale, l'approche partagée des problèmes de conservation de l'œuvre de Le Corbusier, et l'indispensable communication entre tous les niveaux, du local à l'international et vice versa. Tous les participants se fixent comme objectif de faire comprendre le sens de cette inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et d'en faire partager l'expérience aux propriétaires, aux experts et à tous les responsables ou visiteurs des sites concernés, par la mise en place de projets communs et d'actions concrètes.

- À l'échelle internationale par la création d'une Conférence permanente internationale. L'animation et la coordination du réseau des éléments étant pris en charge par la Fondation Le Corbusier.
- À l'échelle nationale, chaque État-partie assure la coordination entre les différents services et autorités responsables de la conservation des éléments.
- À l'échelle régionale et/ou locale, les collectivités, les services compétents, les propriétaires, les habitants sont impliqués dans la gestion directe des éléments.

Des actions à court, moyen et long terme engagées à chacun des niveaux doivent avoir pour objectif de renforcer la protection, la conservation et la valorisation du Bien sériel dans son ensemble aussi bien que de chacun des éléments qui le composent.

Le plan de gestion international détaillé du Bien figure dans deux fascicules séparés, l'un en français et l'autre en anglais.

La présentation des plans de gestion de chacun des éléments constitutifs du Bien est détaillée dans les annexes, comprenant également la cartographie.

V (e.1) Plan de gestion international

Un outil de coordination internationale a été estimé indispensable pour développer les approches communes de protection, de conservation et de gestion ainsi que de diffusion de ce monument sans frontières : la diversité des contextes et des cadres institutionnels a justifié la mise en place d'un organe de coordination qui, sans se substituer aux responsabilités propres à chaque État ou organisation, assure un rôle de surveillance, de coordination et de mise en cohérence et constitue l'interlocuteur privilégié auprès des instances nationales et internationales.

Cet outil s'appuie sur les activités et les compétences de la Fondation Le Corbusier, partenaire essentiel de ce projet d'inscription. Le dialogue transnational, instauré par la préparation de la candidature de l'*Œuvre architecturale de Le Corbusier* à l'inscription sérielle, se poursuivra, conformément aux Orientations, par la création de l'outil de coordination sous forme d'une Conférence permanente. Les exigences de l'art. 5 (plan de gestion du Bien) de la proposition d'inscription seront remplies non seulement par rapport aux éléments constitutifs du Bien, mais aussi par rapport à la série transnationale.

Le mode de travail décidé entre les différents États, définit les tâches et compétences et fixe la composition et le mode de fonctionnement de la Conférence.

Les États partenaires, en créant cet outil de coordination internationale et en acceptant son mode de travail, s'engagent ainsi à participer et à collaborer à la gestion du Bien proposé à l'inscription.

1 – La Conférence permanente

S'engageant à suivre les obligations issues de la Convention du patrimoine mondial sur leur territoire national et suivant leurs législations, structures et procédures nationales ;
Considérant la nécessité et l'utilité d'un outil de coordination internationale pour les Biens proposés à l'inscription ;
Assurant la volonté de collaborer et d'échanger dans le cadre du Bien transnational sériel proposé pour inscription ;
Les États partenaires, Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse créent cette Conférence permanente.

A) Objectifs de la Conférence permanente

La Conférence permanente veille à la coordination de la gestion de la série transnationale. Elle apporte un appui aux États partenaires pour la bonne conservation et gestion des éléments du Bien. Elle coordonne la gestion transfrontalière et le réseau des responsables nationaux et contribue à la mise en valeur commune du Bien. Elle conseille les États ayant des éléments faisant potentiellement partie de la série mais pas encore présentés lors de la candidature initiale dans leur démarche pour rejoindre l'inscription.

B) Tâches et compétences

1] COORDINATION
La Conférence permanente (ci-après « Conférence ») coordonne la gestion du Bien sériel. Elle coordonne l'information des administrations des États partenaires sur toute initiative publique ou privée concernant les éléments de cette liste et dont elle aurait connaissance.

2] CONSERVATION DES BIENS
La Conférence se tient informée en permanence de l'état de conservation des édifices ou ensembles urbains faisant partie de l'inscription *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.* Elle est une plateforme pour la présentation, la discussion et l'évaluation des problèmes de conservation ainsi que pour les méthodes de gestion et de suivi concernant le Bien inscrit, elle peut émettre des recommandations générales (« best practice »).

3] OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DE LA CONFÉRENCE
Lors de ses réunions, la Conférence peut discuter de l'état de conservation d'un élément du Bien ainsi que des interventions prévues qui potentiellement pourraient porter atteinte à des objets de la série. Elle peut formuler des observations et suggestions concernant la conservation d'un élément d'un Bien et de ses environs à l'attention de l'État partenaire sur le territoire duquel il est situé après consultation de celui-ci.

4] MISE EN VALEUR ET RECHERCHE
La Conférence soutient la mise en valeur du Bien inscrit et des initiatives destinées à contribuer au rayonnement international des œuvres architecturales et urbaines figurant sur la liste. Elle favorise la recherche scientifique sur les éléments de la série.

5] EXTENSIONS DE LA SÉRIE
Sur demande d'un État-partie à la Convention du patrimoine mondial, la Conférence donne son avis sur toute proposition d'extension de l'inscription transnationale sérielle et accompagne l'éventuel processus d'inscription si l'État-partie le souhaite. Dans le cadre de cette procédure d'extension, l'État non encore partenaire à la Conférence s'engage à accepter son mode de travail.

C) Composition

1] DÉLÉGATIONS
La Conférence est composée d'une délégation pour chaque État partenaire. Chaque État partenaire dispose d'une voix, seules les délégations des États partenaires ont le droit de vote.

2] PRÉSIDENCE
La Conférence est présidée par un État partenaire. La présidence est renouvelée chaque année ; elle est attribuée selon l'ordre alphabétique des noms des États en français – Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon, Suisse –, en commençant par la République française. La présidence est le seul porte-parole officiel de la Conférence.

3] SECRÉTARIAT
La Conférence mandate la Fondation Le Corbusier pour la gestion du secrétariat et fixe ses tâches. À ce titre, la Fondation Le Corbusier participe à toutes les réunions. Les tâches ainsi que les prestations et conditions précises du mandat de secrétariat sont fixées annuellement dans le cadre d'une convention entre la Conférence et la Fondation Le Corbusier.

4] AUTRES PARTICIPANTS
L'Association des sites Le Corbusier est membre associé permanent de la Conférence, relais entre la Conférence et les collectivités locales.
Des tiers peuvent être invités par des États partenaires aux réunions de la Conférence permanente, notamment des représentants de l'ICOMOS, de l'ICCROM, de DOCOMOMO, du Centre du patrimoine mondial ou d'autres États-parties à la Convention du patrimoine mondial intéressés. Ils seront associés en raison de leurs compétences et de manière consultative.
Les membres associés ne participent pas aux votes.

D) Fonctionnement

1] RÉUNIONS
La Conférence se réunit en séance ordinaire une fois par an. Une réunion extraordinaire peut à tout moment être demandée par un État partenaire. La présidence, en collaboration avec le secrétariat, prépare et convoque les réunions et en établit l'ordre du jour après consultation des autres partenaires.

2] DÉCISIONS
Les décisions de la Conférence se prennent à la majorité des deux tiers des États partenaires présents, à l'exception des décisions financières qui se prennent à l'unanimité des États partenaires.

3] CONSULTATION DES MEMBRES
Avant publication de tout document au nom de la Conférence, les États partenaires sont consultés.

4] RAPPORT ANNUEL
La présidence, avec le soutien du secrétariat, établit le rapport annuel de la Conférence. Celui-ci présente ses activités ainsi que les informations d'intérêt majeur concernant les Biens singuliers de la série. Il se fonde sur les informations que les États partenaires font parvenir à la présidence.

5] LANGUES
Les langues utilisées par la Conférence sont l'anglais et le français. Le rapport annuel est publié dans les deux langues.

6] FINANCEMENT DES ACTIONS DE LA CONFÉRENCE
Chaque année, la Conférence détermine ses objectifs et établit son programme d'action et le budget correspondant. Les frais de participation de chaque délégation aux réunions de la Conférence sont pris en charge par chaque État partenaire ; si besoin est, les frais des invités sont pris en charge par l'État partenaire invitant.

7] ENTRÉE EN ACTIVITÉ
La séance constitutive de la Conférence a lieu à Paris au moment de la soumission du Bien à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

8] DISSOLUTION
La Conférence sera automatiquement dissoute en cas de retrait du Bien sériel de la Liste du patrimoine mondial.

E) Conditions d'application

Le mode de travail de la Conférence ne constituant pas un accord international, aucune disposition de ce document ne vise à modifier les droits et obligations des États partenaires de la Convention du patrimoine mondial.
La coopération prévue par ce mode de travail de la Conférence ne sera mise en œuvre que dans le cadre du budget et de la législation de chaque État partenaire.

2 – La Fondation Le Corbusier

Le rôle de la Fondation Le Corbusier dans le cadre du plan de gestion

Reconnue par un décret du 24 juillet 1968, la Fondation est née de la volonté de Le Corbusier qui n'avait pas d'héritier, d'éviter la dispersion de ses œuvres et de ses archives et de les confier à un organisme qui aurait pour mission de les conserver et de les diffuser. Dans une note rédigée le 11 juin 1965, deux mois avant sa mort, il écrit : « L'établissement dit "Fondation Le Corbusier" a pour but de recevoir, acquérir, restaurer, conserver et faire connaître au public par tous moyens appropriés (expositions, publications, conférences, colloques, films, etc.) les œuvres originales, notes, manuscrits, documents, biens et objets divers, notamment ceux qui lui sont remis, légués ou cédés par Le Corbusier (…) ou de tierces personnes, présentant un intérêt pour la connaissance et la diffusion de la pensée et de l'Œuvre plastique, architecturale et littéraire de Le Corbusier. »

La Fondation dispose aujourd'hui d'une collection comprenant « les archives de l'atelier du 35 rue de Sèvres, depuis 1922, constituées par une masse énorme de plans de toutes sortes faits au cours de quarante années ». Enfin la Fondation détient les livres et les droits d'auteur ainsi que les manuscrits non publiés et les maquettes d'ouvrages en chantier. Elle conserve également une masse considérable de papiers personnels, de notes, de lettres, d'agendas, de cahiers que la Fondation s'efforce de rendre disponible à la recherche.

Depuis sa création, la Fondation consacre tous ses moyens à l'accomplissement des missions définies par son créateur : sa mission fondamentale consiste à veiller sur l'œuvre architecturale et sur les droits de propriété intellectuelle attachés à l'ensemble de ses créations plastiques et littéraires ; elle s'est dotée des outils lui permettant de conserver les archives et les collections qui lui ont été confiées.

Pour ce qui concerne le suivi et la mise en valeur de l'Œuvre construit, la Fondation dispose aujourd'hui des outils suivants :

Application du droit moral / Veille sur l'intégrité de l'Œuvre

La Fondation, légataire universel de Le Corbusier, est titulaire du droit moral et du droit patrimonial attachés à l'ensemble des œuvres de Le Corbusier. La Fondation développe constamment ses actions en faveur de la conservation, de la réhabilitation et de la connaissance de l'œuvre construit de Le Corbusier. La Fondation est systématiquement présente auprès des maîtres d'ouvrage et des propriétaires de bâtiments qui souhaitent entreprendre des restaurations ou des rénovations.

Comité d'experts pour l'Œuvre architecturale

Une commission a été installée auprès du conseil d'administration pour éclairer ses décisions relatives aux projets de restauration, de réaffectation ou d'évolution des bâtiments conçus par Le Corbusier. Elle est constituée d'architectes et d'historiens français et étrangers considérés comme les meilleurs spécialistes de l'Œuvre de Le Corbusier. Chacun des experts se voit confier le suivi d'un projet depuis les études jusqu'aux travaux et tient informé le comité de l'évolution du chantier. Le comité peut alerter le conseil d'administration de la Fondation sur la situation de certaines œuvres. La Fondation est également représentée dans les différents comités de pilotage qui sont mis en place par les maîtres d'ouvrage pour la conduite de projets de restauration importants.

Architecte conseil de la Fondation

La Fondation a recruté une architecte – ayant suivi une formation spécialisée sur les ques-tions de restauration – qui est chargée d'une mission de conseil auprès du réseau des propriétaires (travail de recherche sur les sources, mise en relation des différents intervenants, capitalisation des expériences, suivi des études, etc.), du suivi des différents chantiers en cours, en France et à l'étranger, et de la constitution des archives des restaurations.

Archives de la restauration

Il a été décidé de constituer systématiquement un fonds d'archives des travaux de restauration qui sont conduits en France et dans le monde comportant aussi bien les documents papier (plans, descriptifs, etc.) que – dans la mesure du possible – de la conservation des éléments matériels originaux témoins de la construction initiale (matériauthèque).

Centre de documentation

La Fondation dispose aujourd'hui de la totalité des plans et des documents (devis, marchés, correspondances, etc.) concernant les projets et les chantiers menés toute sa vie durant par Le Corbusier et ses collaborateurs. Ces archives sont informatisées et sont mises à la disposition des maîtres d'œuvre et des propriétaires qui souhaitent engager des travaux de restauration et de réhabilitation.
La Fondation répond aux demandes d'information concernant toutes les constructions et met en relation les différents experts, spécialistes ou maîtres d'œuvre traitant de problèmes similaires.

Numérisation des plans

En 2005, la Fondation a entrepris la numérisation intégrale du fonds des plans de l'atelier de Le Corbusier. Le projet a permis de publier tous les plans, croquis et études des projets et réalisations de Le Corbusier conservés à la Fondation et numérisés pour l'occasion en très haute définition d'après les originaux, soit aujourd'hui plus de 35 000 documents en couleur inédits.

Réunions des propriétaires et des partenaires

Depuis 2003, la Fondation réunit régulièrement les propriétaires ou gestionnaires des bâtiments privés et publics de Le Corbusier dans le monde. Cette initiative répond à la volonté de mieux associer les propriétaires aux actions de la Fondation ; elle a également pour objectif de les sensibiliser aux problématiques suivantes :

- problèmes de conservation de l'Œuvre construit ;
- diffusion de l'Œuvre, actions de valorisation, édition de guides ;
- la question des droits : droit moral de l'auteur/droit des propriétaires.

Campagnes photographiques

Des campagnes photographiques ont été lancées en 2004 qui permettront de disposer à terme de la couverture exhaustive des bâtiments en France et dans le monde et de constituer ainsi des archives de l'état de l'Œuvre au début du XXIe siècle.

La Fondation et l'inscription de l'Œuvre au Patrimoine mondial

La Fondation dispose aujourd'hui d'un réseau de correspondants à travers le monde, constitué des propriétaires, des habitants, des responsables locaux du patrimoine, des organismes gouvernementaux qui lui permet d'être informée en temps réel des projets qui peuvent affecter les œuvres ou concourir à leur sauvegarde.
Le rôle joué par la Fondation lors de la mise en place du groupe d'experts internationaux a eu pour effet de consolider ce réseau et à l'institutionnaliser.
Ce rôle de coordination a été renforcé depuis début 2009 par la création de l'Association des Sites Le Corbusier.

3 – Association des sites Le Corbusier

L'Association des Sites Le Corbusier, créée en janvier 2010, est une association internationale de droit français dite « loi de 1901 » qui rassemble les communes abritant les éléments constitutifs de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.*

L'association est membre associé de la Conférence permanente.

Les membres fondateurs de l'association sont les villes ayant un élément constitutif de la Série sur leur territoire mais l'association a également vocation à accueillir des collectivités ayant des œuvres de Le Corbusier mais qui ne font pas partie du dossier de nomination

Cette association doit permettre à chaque collectivité d'être un véritable acteur de la candidature et constitue un soutien dans les problématiques de gestion et de valorisation des éléments constitutifs du bien.
Plusieurs objectifs opérationnels à court terme ont été définis :

- créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine Le Corbusier ;
- être une force de proposition et un espace de réflexion dans les domaines cités su-pra auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international, notamment auprès de l'Unesco et du Comité du patrimoine mondial ;
- animer un réseau chargé de préserver et promouvoir les sites le Corbusier auprès des opérateurs touristiques et du public (Itinéraires culturels européens).

4 – Plan d'action commun de la Conférence permanente

Les actions permanentes de la Conférence permanente sont inscrites dans son règlement approuvé par tous les États-parties. Dans l'accomplissement de ses tâches, et pour la « législature » de 2015-2018, la Conférence permanente prévoit certains projets majeurs communs et spécifiques au niveau international qui sont mis en œuvre ensemble par tous les États-parties. Le plan d'action international est complémentaire aux plans d'actions aux niveaux nationaux et régionaux/locaux mis en œuvre dans chaque État-partie.

Les projets majeurs de la Conférence permanente sont déclinés dans le plan de gestion dans les actions nécessaires pour leur mise en œuvre. Ils cherchent à contribuer aux objectifs de la Convention du patrimoine mondial (selon le modèle des cinq « c » : crédibilité, conservation, renforcement des compétences, communication, communautés).

1 – MÉTHODES D'ACTUALISATION DU PLAN DE GESTION

Objectif
Le plan de gestion est censé être un document évolutif. Il contient des informations factuelles sur les éléments constitutifs du Bien, leur protection légale et les responsabilités institutionnelles et personnelles aux différents échelons administratifs ainsi que des propriétaires. À part cette première partie qui ne peut être modifiée, hormis des actualisations concernant certaines données comme les adresses et les noms, le plan de gestion comprend aussi les plans d'action aux niveaux internationaux, nationaux et/ou régionaux/locaux. Ces différentes actions seront développées et mises en œuvre, tandis que d'autres actions et projets suivront dans le temps. L'objectif est de disposer aussi dans le futur d'un plan de gestion actualisé. Pour faciliter cette coordination, sont à fixer des méthodes de travail.

2 – MONITORING COMMUN

Objectif
Les indicateurs du monitoring du bien sont définis dans le cadre de la proposition d'inscription du dossier de candidature. Ils seront rassemblés de préférence dans une périodicité en lien avec l'exercice du Rapport périodique du patrimoine mondial (rythme Europe/Amérique du Nord). Afin de disposer d'une collecte de données harmonisées qui permettra un monitoring efficace du bien en série, un format commun « monitoring » est développé et utilisé par tous les partenaires responsables pour le monitoring de l'élément constitutif dont ils sont responsables. Les indicateurs seront appliqués selon la qualité de l'élément constitutif.
Une évaluation commune du monitoring aidera à détecter des éventuels besoins d'actions.

3 – RÉUNIONS GÉNÉRALES

Objectif
De nombreux acteurs ont été impliqués dans le cadre de la préparation de la proposition d'inscription : autorités nationales, régionales et locales, propriétaires, habitants et experts. La Conférence permanente a été préparée. L'Association des Sites de Le Corbusier s'est créée. Aux niveaux nationaux, des groupes de coordination se sont formés dans les pays. Tous ces groupes et acteurs sont coordonnés par le plan de gestion sur les trois niveaux international, national et régional/local. Après l'inscription, des « réunions générales » sont à organiser régulièrement, afin d'encourager les échanges transversaux prévus dans le plan de gestion et de maintenir le haut degré de l'élan et d'enthousiasme. Les réunions générales servent également à transmettre du savoir à tous les acteurs, à informer sur des projets et d'éventuelles restaurations accomplies, sur des expériences concrètes des gestionnaires de sites, etc. Le lancement de cette série de réunions a également pour but d'organiser les fes-tivités après l'inscription. Par la suite, une réunion générale est censée avoir lieu tous les 3 ans.

4 – PLATEFORME WEB

Objectif
Le Bien en série transnational demande un outil de gestion d'information et de coopération interactif performant, pour les acteurs directement concernés comme pour le public. Le public doit être informé sur le bien en série et les valeurs et objectifs du patrimoine mondial, il doit trouver des liens aux informations locales, etc. L'accès des membres des différents groupes de gestion aux documents de l'inscription sérielle (p. ex. les archives de la Conférence permanente) et l'échange informel entre les experts et propriétaires doivent être organisés par un seul outil, basé sur le web, avec différents degrés d'accès.
La plateforme web (p. ex. du type « Microsoft Share Point ») devra avoir les fonctionnalités suivantes :
- un outil d'information statique (« page web »),
- un outil d'information directe (« newsletter »),
- un outil de gestion de documents,
- un outil d'échange informel (« forum »).

5 – CONCEPT COMMUN DE COMMUNICATION

Objectif
Les éléments constitutifs du Bien en série transnational sont, à peu d'exceptions près, ouverts aux visiteurs. Des informations sur l'objet sont données plus ou moins exhaustives, il existe un grand nombre de guides et de sources scientifiques pour chaque objet. Souvent, les visiteurs sont des experts en architecture/patrimoine. Cependant, il est nécessaire que les visiteurs comprennent mieux la série en tant que bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que les valeurs avec lesquelles l'élément contribue à la série. Une communication harmonisée sur les objectifs du Patrimoine mondial en général et la valeur du Bien en série en particulier doit être transmise pour chaque élément. L'utilisation du logo et du sigle de l'Unesco et du Patrimoine mondial doit être strictement contrôlée.

6 – MÉDIATION ET GESTION DE CONFLIT EN CAS D'ÉVÉNEMENT MENAÇANT UN BIEN

Objectif
La Conférence permanente peut formuler des avis à l'attente d'un État-partie participant à l'inscription en série dans le cas d'un manquement de conservation. Les règles du patrimoine mondial traitent un bien en série de la même manière d'un bien singulier : la responsabilité de la bonne conservation des biens est par conséquent partagée. L'objectif est de prévoir une procédure de médiation et de gestion de conflit en cas d'un événement qui pourrait menacer un élément et le Bien en série et qui est portée par tous les États-parties.

7 – ÉVALUATION DE LA CONFÉRENCE PERMANENTE

Objectif
L'inscription du Bien *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* est censée contribuer à la conservation et gestion exemplaires des réalisations de Le Corbusier sélectionnées pour la série ainsi que les autres œuvres « associées ». Dans ce but, le plan de gestion prévoit une série d'actions et projets au niveau international qui demandent d'être coordonnés. À la fin, l'objectif est d'évaluer l'efficacité de ces actions, de la coordination et du travail de la Conférence permanente.

V (e.2) Système de gestion nationale/locale

Les États-parties assurent la gestion du Bien en étroite collaboration avec les gestionnaires des éléments constitutifs du Bien et les autres partenaires et acteurs concernés.

La France et la Suisse, présentant plusieurs éléments au sein du Bien, ont mis en place un plan de coordination spécifique.

Allemagne

En Allemagne, les affaires culturelles et parmi elles la protection des monuments historiques relèvent exclusivement de la compétence des Länder. La coordination à l'échelle nationale s'effectue par le biais de la Conférence permanente des ministres des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne (Ständige Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland, Kultusministerkonferenz – KMK). Dans le Land du Bade-Wurtemberg où se situe l'élément constitutif du Bien proposé, la Loi sur la protection des monuments historiques du Bade-Wurtemberg fait autorité (Denkmalschutzgesetz Baden-Württemberg, DSchG) dans la version de l'avis du 06.12.1983; dernière modification au 25.01.2012).

Les deux maisons de la Weissenhof-Siedlung à Stuttgart sont protégées en tant que composants d'un secteur sauvegardé de grande importance en vertu du § 12 de la Loi sur la protection des monuments historiques du Land du Bade-Wurtemberg (Sachgesamtheit von besonderer Bedeutung). Les abords du monument font également l'objet d'une protection particulière et ont été définis en tant que zone tampon. La cité du Weissenhof et ses abords sont en outre classés au titre de zone de protection du patrimoine urbain et protégés par les prescriptions de préservation en vertu du § 172 du Code de l'urbanisme (Baugesetzbuch - BauGB).

Dans le Bade-Wurtemberg, ces autorités sont chargées de la protection des monuments historiques et opèrent à trois niveaux :

1) Le Ministère des Finances et de l'Économie du Bade-Wurtemberg, comme autorité suprême (Ministerium für Finanzen und Wirtschaft Baden-Württemberg, oberste Denkmalschutzbehörde).
2) Les présidences régionales des circonscriptions administratives intermédiaires du Land, comme autorité supérieure (Regierungspräsidien, höhere Denkmalschutzbehörde). Dans le cas de l'élément constitutif du Bien, la Présidence régionale de Stuttgart est compétente.
3) Les administrations compétentes en matière de police administrative relative aux constructions comme service de protection des monuments historiques de première instance (untere Denkmalschutzbehörde) Dans le cas de l'élément constitutif du Bien, la Capitale régionale du Land Stuttgart est compétente.

La Direction régionale des Monuments historiques au sein de la Présidence régionale de Stuttgart (Landesamt für Denkmalpflege im Regierungspräsidium Stuttgart) soutient les services de protection des Monuments historiques en matière de conservation et de protection pour l'application de la Loi sur la protection des Monuments historiques.

L'entretien courant est assuré par l'Établissement fédéral des affaires immobilières (Bruckmannweg 2) et par la Ville de Stuttgart (Rathenaustr. 1-3).

Le plan d'action propose des mesures permettant :

- D'assurer le fonctionnement du Musée du Weissenhof dans la Maison Le Corbusier en tant qu'un élément essentiel de l'identité culturelle de Stuttgart. Le musée propose des visites guidées thématiques permanentes, un programme d'expositions et de manifestations ayant notamment trait à l'histoire du Mouvement Moderne et participe aux évènements culturels communaux.
- D'améliorer la coopération entre propriétaires, autorités de la protection des monuments par la création d'un espace de concertation entre les différents acteurs (table ronde Weissenhof, depuis 2009).
- De créer un dispositif afin d'améliorer la conservation de l'élément constitutif du Bien (plan de mesures) : la direction régionale des Monuments historiques au sein de la Présidence régionale de Stuttgart élabore une banque de données pour la Weissenhof-Siedlung. Sur la base de ces informations, des lignes directrices destinées aux mesures d'entretien et de restauration seront dégagées.
- De poursuivre les opérations de valorisation de la Weissenhof-Siedlung ainsi que l'élément constitutif du Bien (campagne de relations publiques à mener en partenariat avec le Musée du Weissenhof).

- D'élargir l'échange d'expériences au niveau national et international (participation de la ville de Stuttgart à des réseaux Mouvement Moderne, mise en place d'un réseau des cités du Werkbund en Europe, participation aux actions de l'Association des sites Le Corbusier dont la ville est membre et poursuite des partenariats noués avec des institutions s'occupant de la conservation et de la recherche en matière d'architecture moderne.
- D'élaborer un concept d'avenir concernant les parcelles reconstruites après la Seconde Guerre mondiale et actuellement occupées par des bâtiments sans grandes qualités architecturales. Il s'agit donc de proposer des interventions architecturalement plus ambitieuses que celles existantes en transposant au XXI^{e} siècle et en réinterprétant avec des moyens architecturaux actuels les objectives techniques, sociaux et esthétiques de l'exposition du Werkbund en 1927. Ainsi, en 2014, dans le cadre d'un programme national de subventions, une construction expérimentale a été réalisée sur la parcelle Bruckmannweg 10 qui était restée non construite depuis la destruction du bâtiment de Richard Döcker en 1944.

Argentine

La Maison du Docteur Curutchet est gérée directement par le Collège des Architectes de la Province de Buenos Aires, occupant du bien. La gestion, programmée à partir de 2011, compte trois axes de travail, d'importance différente selon les moments :

- un plan de mise en valeur permettant la maintenance et la préservation du bien ;
- un plan de mise en valeur culturelle de l'élément constitutif du Bien, via l'organisation d'activités diverses ;
- un plan de mise en valeur du point de vue académique, et organisation du Centre de Documentation.

La formation du Comité de Site Maison Docteur Curutchet – Dossier N° 2160-3130/14 – a permis la mise en place d'une gestion participative, impliquant l'articulation entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. La gestion de l'élément constitutif du Bien repose sur deux objectifs principaux :

- celui concernant la conservation de l'élément constitutif du Bien tenant compte d'indicateurs précis ;
- celui visant à assurer la promotion culturelle et touristique.

Belgique

Le plan régional, datant des années 1970, indique que la Maison Guiette se trouve dans une zone résidentielle. De plus, la zone résidentielle est reconnue comme « agglomération urbaine », ce qui fait que les restrictions suivantes sont applicables (art. 1, §1, 3° du règlement d'urbanisme du plan régional de la ville d'Anvers) :

– La hauteur maximale de construction est soumise aux critères suivants :

- la hauteur des constructions avoisinantes ;
- la nature de l'agglomération urbaine d'Anvers elle-même ;
- les dimensions de la voie publique devant le bâtiment.

Il n'y a aucun plan particulier d'aménagement (BPA) ou plan d'exécution spatial (RUP) touchant la maison elle-même ou ses alentours. Par conséquent, le Code de construction général de la ville d'Anvers (Bouwcode) s'applique. Ce code comprend des sections relatives à la qualité spatiale (y-compris le caractère de l'extérieur, l'affectation, la mobilité, la publicité, …) et la qualité technique (notamment la construction, l'évacuation des eaux, …).

Une zone tampon a aussi été élaborée afin d'assurer la gestion des abords de l'édifice. Elle couvre les abords de l'ilot urbain compris entre les rues Populierenlaan, Jan Van Rijswijcklaan et Kruishofstraat, et intègre les façades, de l'autre côté, des rues Populierenlaan, Sparrenstraat, Hortensiastraat et Kruishofstraat. Au sein du service du Développement Urbain de la ville d'Anvers, la Division d'Archéologie et du Patrimoine, donne un avis sur les dossiers relatifs à des éléments patrimoniaux (protégés ou non). À ce titre, elle contribue à la gestion du paysage urbain de la ville et donc de la zone tampon de l'élément constitutif du Bien.

Bien que la qualité intrinsèque du cadre paysager global autour de la maison Guiette soit assez faible, des mesures sont prises pour garantir que la situation ne se dégrade pas plus, et que à long terme, elle puisse même s'améliorer.

Facilement accessible, la maison Guiette, propriété privée occupée, n'est pas visitable de façon régulière et il n'existe pas d'aménagements pour les visiteurs. Le propriétaire accueille cependant ponctuellement des visiteurs (architectes, étudiants, ...). La façade principale et la façade latérale ouest sont parfaitement visibles depuis l'espace public (Populierenlaan et nouveau parc de stationnement).

Un plan de gestion a été élaboré pour la maison Guiette. Il repose, et c'est l'objectif principal du document, sur la mise en place d'un système local de gestion efficace associant le propriétaire aux acteurs locaux et régionaux en charge du patrimoine (ville d'Anvers, agence du Patrimoine de Flandre, province d'Anvers, Fondation Le Corbusier) qui permettra d'étoffer le plan d'action pour la maison Guiette.

Des actions ont cependant déjà été planifiées afin de garantir la bonne conservation et la valorisation de la maison.

Ainsi le suivi de l'état de conservation de l'édifice sera assuré par le Monumentenwacht Vlaanderen qui inspecte régulièrement l'ensemble d'un bâtiment classé. Le rapport de chaque inspection présente de manière détaillée l'état de conservation du bâtiment en précisant le degré d'urgence des mesures à prendre. La programmation des mesures d'entretien régulier de la maison se fera sur la base de ce rapport.

Par ailleurs, l'agence du Patrimoine de Flandre, en collaboration avec le propriétaire et avec d'autres partenaires, entend favoriser le développement de la connaissance sur la maison Guiette et des activités de Le Corbusier dans cette partie du monde en encourageant par exemple les travaux universitaires (étudiants ou chercheurs confirmés) sur diverses thématiques.

Les conclusions de ces études diverses seront analysées par les principaux partenaires et, si elles sont pertinentes, diffusées via la conférence permanente pour améliorer la compréhension de la Valeur Universelle Exceptionnelle de l'œuvre de Le Corbusier et la gestion de la série et de ses éléments constitutifs.

France

Les mécanismes de suivi et de gestion en France s'articulent autour des outils de protection et de suivi législatifs et réglementaires existant au niveau national ou local et des mécanismes de partenariat mis en place pour le suivi du patrimoine mondial au niveau français en général et plus particulièrement dans le cadre de l'élaboration de cette proposition d'inscription.

Le plan d'action mis en place dans le cadre des plans de gestion au niveau national et local constitue à la fois une réflexion sur l'existant, un inventaire des mesures mises en œuvre et des dispositifs ou mesures appliqués mais également une réflexion sur les mécanismes en cours d'élaboration et ceux à mettre en place dans les années à venir pour assurer la valorisation du patrimoine, sa conservation et le maintien des valeurs qui caractérisent le Bien.

Au-delà des questions de suivi et de contrôle, le plan de gestion est également un outil de développement d'une réflexion stratégique dans le cadre des politiques d'aménagement des villes et des territoires centrées sur la prise une prise en compte du patrimoine et de la culture.

Compétence respective de l'État et des collectivités locales en matière de gestion, de protection et de mise en valeur du territoire et du patrimoine

En France, la législation sur la protection et valorisation du patrimoine, ainsi que son application et son suivi, sont du ressort de l'État. L'autorité compétente, au niveau central (le ministère de la Culture et de la Communication – direction générale des Patrimoines) ou déconcentré (direction régionale des Affaires culturelles) selon le cas, instruit et prononce les mesures de protection (classement ou inscription au titre des Monuments historiques), qui ont le caractère de servitudes d'utilité publique. L'État suit de la même façon les biens protégés, délivre les autorisations de travaux ou de modifications selon les différentes procédures applicables, en s'appuyant sur ses organes consultatifs. Depuis 2010, l'État a désigné des correspondants « Patrimoine mondial » dans les services déconcentrés compétents, sous la responsabilité des préfets de région, afin d'assurer une bonne application des principes et obligations de la Convention et de faciliter la circulation de l'information concernant les Biens du Patrimoine mondial.

Les collectivités territoriales disposent de larges responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement. Elles peuvent inclure les préoccupations patrimoniales dans des

documents de leur compétence (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale, zones concernant la publicité, etc.). Elles sont directement compétentes, ou étroitement associées par l'Etat, dans le domaine des documents de planification à vocation spécifiquement patrimoniale : plans de sauvegarde et de mise en valeur des Secteurs sauvegardés (« loi Malraux »), ou règlements des Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine [AVAP].

Comité de suivi national

Spécifiquement dans le cadre du suivi du dossier d'inscription de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne,* le ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale des Patrimoines) a mis en place un comité de suivi qui réunit les différents services de l'État et associe également la Fondation Le Corbusier. L'objet de ce comité est d'assurer une stratégie commune à l'échelon national pour suivi des éléments constitutifs, assurer un échange d'informations, identifier des problématiques communes et poursuivre l'élaboration des mécanismes de gestion et de contrôle du Bien. Les grands axes pour la gestion spécifique pour la France des éléments du Bien sont les suivants :

PROTECTION

Les éléments du Bien. Initier et coordonner les compléments de protection nécessaires. Il a été décidé d'unifier et de renforcer les protections existantes : classement des éléments du Bien qui sont aujourd'hui simplement inscrits ou élargissement des mesures de protection en cohérence avec les éléments du Bien. Une attention particulière doit être apportée à la protection des intérieurs et des objets mobiliers. En 2009, une série de protections complémentaires ont été décidées pour plusieurs éléments.

Les zones tampon : Préciser et étendre les zones de protections existantes. Inciter à la création d'AVAP (aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine qui remplacent les ZPPAUP) de la part des communes ou établissements inter-communaux concernés. Prendre en compte les éléments du Bien et le Bien dans son ensemble dans les documents de planification du territoire, d'aménagement et occupation des sols (compétences territoriales) afin de protéger les cônes de vues et également assurer une valorisation et protection des usages. Inciter à développer une approche d'intervention à différentes échelles (de la parcelle au grand paysage). Prise en compte des éléments dans les Schémas de Cohérence territoriale [SCOT]. Une évolution législative, obligeant les collectivités territoriales à prendre en compte la conservation et la gestion des Biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial dans l'établissement des documents de planification qui relèvent de leur compétence est en préparation, et devrait être discutée par le Parlement en 2015.

CONNAISSANCE ET ÉTUDE

Identifier et programmer les études complémentaires, ou les mises à jour nécessaires. Ces études sont indispensables pour les compléments de protection et les programmations de travaux de conservation (et restauration). La législation en vigueur confie à l'État le soin de mener les études nécessaires en vue de la protection (ou de l'extension de la protection) d'un immeuble au titre des Monuments historiques, et lui donne un pouvoir de prescription des études nécessaires préalablement à tout projet de modification ou de restauration.

COORDINATION

- Renforcement des liens et des échanges d'information inter-services.
- Création et animation d'une liste de diffusion électronique permettant la mise à disposition des informations concernant la proposition d'inscription et le suivi. En 2009, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place sur sympa.archi.fr une liste de diffusion spécifique qui permet de partager les éléments de la proposition d'inscription : http://sympa.archi.fr/wws/info/corbupm
- Élaboration de documents de coordination ente les partenaires (État, Fondation Le Corbusier, Association des sites).

FINANCEMENT

L'État (directions régionales des Affaires culturelles) apporte un concours financier aux interventions de conservation sur les éléments du bien, au titre des Monuments historiques. Pour les éléments classés, cet apport est en général de 40 % du montant des travaux.

INFORMATION

Promouvoir le partage d'expérience dans le domaine de la conservation et restauration du patrimoine du XX^{e} siècle en portant l'accent plus particulièrement sur les opérations de conservation.

Outre le suivi spécifique des éléments du Bien, il importe de poursuivre, au-delà de l'expérience acquise jusqu'ici une réflexion prospective sur la gestion et la conservation des œuvres de Le Corbusier non sélectionnées pour le dossier ou les éléments du patrimoine du XX^{e} siècle concernés par les enjeux et défis similaires de gestion et protection et ainsi faire valoir le rôle moteur et d'exemplarité du Patrimoine mondial.

INDICATEURS
A l'échelle de chaque élément constitutif du Bien, des indicateurs de suivi seront collectés pour évaluer l'éfficacité des actions de conservation et de valorisation engagées (investissement politique et financier, bilan des actions de conservation/restauration, évolution de la fréquentation touristique, retombées économiques directes et indirectes).

PROMOTION
Valorisation et développement des outils de promotion des éléments du Bien en lien avec les différents services de l'État, les collectivités, la Fondation le Corbusier, les propriétaires des édifices, l'Association des sites Le Corbusier et les pays partenaires.

Comité national des Biens français du patrimoine mondial

Au niveau national, lors du premier cycle du Rapport périodique sur l'application de la Convention du Patrimoine mondial pour l'Europe (2001-2006), la France a mis en place un Comité national des Biens français du patrimoine mondial. Co-présidé par le ministre chargé de la Culture et le ministre chargé de l'Ecologie, avec la participation de l'ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, il réunit des experts de différentes disciplines. Il a un rôle consultatif auprès des ministres concernés et du Gouvernement dans son ensemble et se réunit tous les trois mois pour actualiser la Liste indicative, faire le point sur les dossiers de candidature, suivre les biens déjà inscrits et mener une réflexion sur la stratégie française concernant l'application de la Convention du Patrimoine mondial.

L'association des Biens français du Patrimoine mondial

Également issue du rapport périodique, l'Association des Biens français du Patrimoine mondial a pour objet de : fédérer les responsables des biens, quelque soit leur statut ; assister les sites pour l'établissement de leur plan de gestion (assistance technique), notamment à travers la réalisation d'un guide méthodologique en partenariat avec l'état ; créer les conditions d'échange et de partage des connaissances et d'expériences, à l'échelle nationale et internationale, dans les domaines de la conservation, de la mise en valeur, de l'animation et de la gestion du patrimoine ; être force de proposition et de réflexion dans les domaines ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'échelle internationale ; promouvoir les Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'Association des Sites Le Corbusier

Cette association (association déclarée de droit français, créée en 2010) rassemble les collectivités territoriales françaises et étrangères participant à la candidature et intègre également certaines collectivités détentrices, sur leur territoire, d'une œuvre de Le Corbusier. Elle s'est fixée plusieurs objectifs :

- Animer un réseau chargé de préserver et promouvoir les sites le Corbusier auprès du public et des opérateurs touristiques.
- Créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du « patrimoine Le Corbusier ».
- Être une force de proposition et un espace de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international.

Charte d'engagement

Afin de confirmer et préciser les relations entre acteurs et faciliter les échanges d'information et la coordination de la gestion des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, l'État (ministère de la Culture et de la Communication et ministère de l'Écologie) et l'Association des Biens français du Patrimoine mondial ont élaboré et signé le 20 septembre 2010 une charte qui vise à définir la coopération entre l'État et l'Association des Biens français afin de permettre la signature de conventions de gestion particulières, engageant l'État, la ou les collectivité(s) territoriale(s) concernées par le Bien et chaque responsable d'un Bien ou le pilote d'un ensemble de Biens.
La circulaire du 12 avril 2012 du directeur général des Patrimoines donne les instructions sur les modalités de gestion des Biens inscrits (constitution des comités régionaux et commissions locales, rôle des correspondants DRAC...).

Coordination entre acteurs

- Le Gouvernement français, a mis en place au niveau central le Comité national des Biens français du Patrimoine mondial, organe consultatif.
- En région, est institué un comité pour le suivi des Biens inscrits, présidé par le préfet de région, assisté des services déconcentrés de la Culture et de l'écologie (la prise en compte des responsabilités générales de la Région en matière d'aménagement du territoire peut conduire le préfet à proposer une coprésidence avec le président du conseil régional). Dans le cas des Biens en série intéressant plusieurs régions, un préfet coordonnateur, est nommé par le Premier Ministre pour présider le comité de suivi du Bien.
- Commissions locales (pour chaque élément constitutif français du Bien).

Les commissions locales (construites sur le modèle des commissions locales de secteur sauvegardé) ont pour rôle :

- de veiller au suivi de la bonne conservation des Biens, notamment en vue de l'élaboration des rapports périodiques,
- d'examiner tout projet pouvant affecter la valeur universelle du Bien (VUE),
- d'informer l'administration centrale, en coordination avec le correspondant régional, des dossiers relatifs aux Biens inscrits,
- de coordonner les travaux liés à l'élaboration des plans de gestion.

Chaque commission locale est le lieu privilégié de concertation et de débats et un moyen de coordination entre les acteurs. Elle doit se réunir au moins une fois par an, à l'initiative du préfet, et en tant que besoin, à la demande des élus concernés.

La commission locale doit être composée de trois collèges :

- les élus,
- les services de l'État,
- les gestionnaires de biens et personnes qualifiées.

La composition de la commission respecte un équilibre entre les trois collèges sans qu'un partage en nombre égal ne soit obligatoire.

Elle est constituée et présidée par le préfet, représentant de l'État et garant de la protection et de la mise en valeur des Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

A l'échelle de chaque élément constitutif du Bien, le dispositif peut également être complété par un comité local de gestion réunissant les acteurs impliqués dans la gestion quotidienne et dans la mise en place et le suivi des actions proposées dans les plans de gestion locaux.

Inde

Le plan de gestion a pour objectif de conserver et de protéger le Capitole de Chandigarh et de souligner la contribution à la Valeur universelle exceptionnelle de ce site dépositaire vivant de la réalisation urbanistique la plus vaste et plus significative de Le Corbusier, par le biais d'une gestion durable soucieuse de l'équilibre entre conservation et utilisation. Le Capitole continuera de célébrer la démocratie et d'incarner l'esprit de l'architecture moderne susceptible d'inspirer les architectes et les urbanistes d'aujourd'hui aussi bien que ceux des générations futures de par le monde, mettant ainsi en valeur la contribution de Chandigarh à l'art architectural.

L'élément du Bien proposé pour l'inscription, témoignage d'un patrimoine vivant, comprend des édifices, des monuments [1] et un espace public. Sa fréquentation est considérable puisqu'il abrite le siège des institutions politiques assumant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le présent plan de gestion a été élaboré à partir d'une évaluation minutieuse de l'état du site et de ses éléments. L'étude aborde les aspects suivants : l'utilisation et la gestion actuelle du site, ses acteurs, les méthodes actuelles de conservation et leur cadre législatif, la gestion des visiteurs, les mesures de prévention des risques et le financement pour la mise en œuvre du plan de gestion. La zone tampon qui s'étend tout autour du site a été établie dans l'intention de protéger, sauvegarder et exalter sa contribution à la Valeur universelle exceptionnelle du Bien proposé à l'inscription, l'intégrité, le cadre et le prestige du site [2].

(1) L'élément du Bien proposé comprend trois édifices : le Palais de l'Assemblée, la Haute Cour et le Secrétariat, reliés par une place piétonne, ainsi que des monuments : La Main ouverte, la Colline géométrique, la Tour des ombres et le Monument des martyrs.

(2) Au nord, la zone tampon est délimitée par les bosquets de manguiers existants. Au sud, elle comprend les secteurs résidentiels 2, 3, 4 et 5, à savoir des lotissements d'immeubles bas (trois étages), propriétés privées ou gouvernementales. Cette partie de la zone tampon relie à la ville le Bien proposé pour inscription par l'avenue Jan Marg (V2). À l'est, la zone tampon comprend l'extension de la Haute Cour et le Rock Garden tandis que le Rajendra Park la délimite à l'ouest.

Structure du plan de gestion

Le plan de gestion vise simultanément deux objectifs :

i) Sauvegarder et assurer une protection adéquate de contribution à la VUE de l'élément du Bien proposé pour inscription en s'engageant sur le long terme, et préserver l'authenticité et l'intégrité de l'élément du Bien ainsi que du paysage urbain environnant. En outre, puisque l'élément du Bien est aussi un patrimoine vivant soumis aux pressions dues au développement, le plan de gestion constitue un outil pour garantir un juste équilibre entre les modifications et la conservation du Bien et de sa zone tampon.

ii) Valoriser aux yeux des utilisateurs, des touristes et de la communauté des chercheurs en architecture son importance comme ressource éducative et scientifique, reflétée par son vocabulaire architectural et urbanistique ainsi que par ses conceptions et ses techniques de construction.

Les aspects essentiels du plan de gestion comprennent : une présentation des différentes politiques et du cadre législatif [3] ; un plan de conservation de l'élément du Bien proposé pour inscription et de sa zone tampon ; une analyse des problèmes d'entretien et de gestion ; la gestion des usagers, des touristes et des visiteurs [4] afin d'y inclure la prévention des risques la plus étendue ; l'interprétation, les initiatives de recherche et de sensibilisation ainsi que le programme de gestion financière de l'élément du Bien. De plus, un projet de développement de la zone tampon est intégré au plan de gestion.

Un suivi régulier et systématique destiné à contrôler au fil du temps l'entretien de l'élément et de maintenir sa contribution à la VUE du Bien proposé pour inscription est essentiel à sa conservation et permet d'évaluer l'opportunité d'une révision future des projets à la lumière des réalités de terrain.

Japon

1] Objectif et détails du plan

Tout en poursuivant l'exploitation du bâtiment et du site du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* en tant qu'établissement abritant un musée d'art, les acteurs concernés par le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* ont mis en commun leurs connaissances et leurs points de vue relatifs à la valeur du Bien culturel du Musée et ont élaboré le 21 décembre 2007 un « Plan pour la préservation et l'exploitation du bâtiment principal du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Bien culturel important » en vue de sa préservation adéquate.
Puis, en septembre 2013, le plan a été modifié pour devenir le « Plan de préservation et d'exploitation du bâtiment principal du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* classé en tant que Bien Culturel Important (Bâtiment) ainsi que du site du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Monument Inscrit (Site) ».

2] Composition et grandes lignes du plan

Le plan a été déterminé en collectant les informations fondamentales relatives au Bien culturel et en les classant dans les catégories suivantes : préservation et gestion des bâtiments, préservation et gestion du site, prévention incendie, ouverture au public ainsi que préservation et gestion des documents. Par ailleurs, la procédure principale exigée par la Loi sur la Protection des Biens Culturels dans le cadre de la réalisation de ces différents aspects du plan a été définie clairement.

Pour des détails supplémentaires, on se référera au document joint intitulé « Plan de Préservation et d'Exploitation du bâtiment principal du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* classé en tant que Bien Culturel Important (Bâtiment) ainsi que du site du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Monument Inscrit (Site) ».

3] Orientations de la protection du bâtiment principal du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*

(1) POINTS DE VUE FONDAMENTAUX DANS LE CADRE DE LA PROTECTION

Le bâtiment principal du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* unique œuvre architecturale construite par Le Corbusier au Japon, constitue l'une des trois réalisations du prototype de « Musée à croissance illimitée ».

(3) Le comité des experts du patrimoine de Chandigarh (23.12.2011) a attribué le statut de patrimoine afin de protéger et conserver les ensembles, les environs et les biens au sein de la ville et d'en souligner la valeur de patrimoine moderne. Au-delà, le Master Plan 2031 de Chandigarh garantit la réglementation du développement grâce au classement par catégories de différentes zones patrimoniales de la ville. Le Capitole est situé dans la zone 1. La Liste du patrimoine de Chandigarh a été préparée en 2010 pour accorder à divers bâtiments et ensembles de la ville le statut de patrimoine de catégorie 1,2 ou 3. Les édifices et les monuments du Capitole entrent dans la catégorie 1, bénéficiant ainsi du plus haut degré de protection parmi les zones et les circonscriptions au patrimoine.

(4) Les parties intéressées comptent le personnel du Secrétariat, de la Haute Cour et de l'Assemblée ; les avocats de la Haute Cour ; les juges et les assistants ainsi que les visiteurs du Capitole et les chercheurs en architecture. L'important service de sécurité employé pour assurer la protection de ces édifices constitue aussi un acteur incontournable.

Les travaux de réfection ont respecté la composition spatiale du concept de « Musée à croissance illimitée », les « Cinq points de l'architecture moderne » ainsi que le système de dimension « Modulor » de Le Corbusier. L'état des matériaux d'origine toujours présents est apparent dans l'ensemble.

Par conséquent, dans le dessein de promouvoir la protection du bâtiment principal, des orientations ont été fixées (orientations de protection) sur la prise en charge de chacune des parties et de chacun des matériaux, qui, en respectant les plans d'origine concernant l'implantation, la circulation et l'éclairage, permettent de conserver les caractéristiques spatiales et les matériaux d'origine. La mise en place de ces orientations a été réalisée en distinguant trois niveaux de protection de « parties », les parties étant définies comme des unités homogènes telles que la structure de la construction en béton armé, les façades, la toiture et chacune des pièces, et selon des critères représentant la variété des matériaux composants chacune des parties, en distinguant cinq niveaux de protection des « matériaux » (revêtements des parois, matériaux de plafond, revêtements de sol, menuiserie, etc.).

(2) DÉTERMINATION DES PARTIES ET ORIENTATIONS DE LA PROTECTION

Le tableau 1 indique les points de vue fondamentaux dans le cadre de la mise en place des parties.

TABLEAU 1 Orientations de la protection des parties

	POINTS DE VUE	ORIENTATIONS DE LA PROTECTION
PARTIES CONSERVÉES	Parties particulièrement importantes dans le cadre de la garantie de sa valeur au titre de bien culturel. Nous adoptons pour points de vue fondamentaux la réalisation d'un des points suivants : • les parties importantes dans le cadre de la conservation des particularités architecturales de Le Corbusier, à commencer par la composition spatiale en tant que « Musée à croissance illimitée » ; • les parties qui préservent les matériaux et le caractère de l'époque de la construction.	• Préserver l'état actuel de manière appropriée. • Lorsque la nécessité de travaux de préservation s'impose, étudier de manière constructive les mesures à prendre pour parvenir à exprimer davantage sa valeur au titre d'œuvre architecturale de Le Corbusier.
PARTIES PROTÉGÉES	Parties pour lesquelles il est nécessaire de prendre en compte sa valeur au titre de bien culturel dans le cadre des réparations régulières nécessaires au maintien du bâtiment en bon état, de la modernisation de l'équipement ou de la conservation ou amélioration de ses services en tant que musée d'art.	• Rechercher l'harmonie avec les parties conservées • En cas de réparations régulières ou de modernisation des équipements, veiller à conserver convenablement l'état actuel en ayant recours à des mesures s'alignant sur les spécifications actuelles.
AUTRES PARTIES	Parties pour lesquelles sont autorisées les modifications ayant pour dessein l'amélioration de l'exploitation ou de la sécurité.	• Celles-ci sont composées de l'ensemble des pièces du premier étage du sous-sol (la décoration intérieure du premier étage du sous-sol n'entre pas dans le cadre de la désignation du bien culturel important) ainsi que des toilettes et espaces réservés aux visiteurs à chacun des étages. Ils sont à la discrétion du propriétaire dans la mesure où les modifications réalisées n'ont pas d'impact sur la structure d'ensemble.

4] Orientations sur la protection du site du *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*

(1) APERÇU SUR LES ORIENTATIONS DE LA PROTECTION

Viser à la préservation et à l'aménagement de l'ensemble du site en tant que monument inscrit (Site) dans le respect de la construction spatiale et du caractère de l'architecture de Le Corbusier (à propos des orientations de protection du bâtiment principal, du rez-de-chaussée et du premier étage, on se référera au « Chapitre 2 : Préservation et gestion des bâtiments »).

Concrètement, deux orientations de protection ont été fixées en distinguant une zone de préservation qui conserve de manière manifeste la forme et les caractéristiques de la composition spatiale de la construction d'origine et une zone de conservation qui autorise des modifications liées à sa gestion et à son fonctionnement futurs en tant que Musée d'art. À cette occasion, les points nécessitant une attention particulière dans le site tout en s'accordant avec la préservation de la valeur au titre de bien culturel sont les suivants :

- rechercher le maintien voire l'amélioration de la vue qu'offre le bâtiment principal aussi bien depuis l'intérieur que depuis l'extérieur du site ;
- gérer de manière adéquate les arbres présents au sein du site en se positionnant d'un point de vue de la prévention incendie ;
- conserver les quatorze zelkovas du Japon qui se dressent à l'intérieur de la clôture côté oriental et les trois zelkovas du Japon présents dans la cour intérieure et considérés comme éléments constitutifs du Monument Inscrit (Site) ;
- veiller au maintien d'un environnement favorable sur le plan de la prévention en tant qu'établissement abritant un musée d'art.

(2) DÉTERMINATION DES ZONES

Le site est divisé en une « zone de préservation » et en une « zone de conservation ».

A. La zone de préservation est composée du bâtiment principal au titre de bien culturel important ainsi que de l'ensemble constitué de la terrasse, du 1er étage, du 2e étage ainsi que du parvis.

B. La zone de conservation est composée du bâtiment consacré aux expositions temporaires, du nouveau bâtiment et de la cour intérieure.

(3) ORIENTATIONS DE LA PROTECTION DE CHACUNE DES ZONES

Le tableau 2 ci-dessous indique les orientations de protections des zones de préservation et de conservation du site.

TABLEAU 2 Orientations de la protection des zones

	POINTS DE VUE	ORIENTATIONS DE LA PROTECTION
ZONE DE PRÉSEVATION	Zone ayant conservé les particularités de la composition spatiale de la construction d'origine et nécessitant une attention particulière pour la protection de la valeur du bien culturel.	• Effectuer une maintenance et une gestion adéquate. • Déployer des efforts de réflexion pour la restauration des parties dont les caractéristiques de la composition spatiale ont disparu afin d'exprimer davantage la valeur d'ensemble du bien en tant qu'œuvre architecturale de Le Corbusier.
ZONE DE CONSERVATION	Zone autorisant les modifications nécessaires à la gestion et au fonctionnement du musée d'art tout en veillant à l'harmonie avec la zone de préservation.	• Ne pas avoir recours à des actes ayant un impact majeur sur la préservation du bâtiment principal, du rez-de-chaussée et du 1er étage. • Veiller au maintien et à l'amélioration du paysage à l'intérieur du site. • Veiller à ne pas dégrader la vue du bâtiment principal et du site dans son ensemble depuis le côté Sud et depuis l'allée du parc côté Ouest.

5. Orientations de base de l'ouverture du bien au public

Le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* est exploité de manière continue depuis sa construction en tant que musée d'art. Par ailleurs, ces dernières années, on mène de manière constructive des initiatives en vue de présenter les particularités de son bâtiment

principal et de son site en tant qu'œuvre architecturale de Le Corbusier. Le présent chapitre nomme « exploitation » les initiatives donnant l'occasion au public de manière large d'apprécier des objets d'art en les exposant et « ouverture au public » les initiatives donnant l'occasion d'apprécier son architecture en tant qu'œuvre architecturale de Le Corbusier et mentionne les mesures devant être réalisées dans le but de promouvoir notamment son ouverture au public.

Des initiatives seront prises dans le cadre de la promotion de son ouverture au public aussi bien par le biais d'activités de sensibilisation du public que par l'adoption d'un plan d'aménagement, y compris de restauration, et de la réalisation de ce plan en prenant pour orientation fondamentale la compatibilité avec l'exploitation du musée.

6] Situation actuelle et orientation fondamentale de la zone tampon

Le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* localisé au sein du parc de Ueno, est entouré d'un environnement bien protégé en vertu de la Loi sur les Parcs Urbains et de l'Arrêté sur les Parcs de la Métropole de Tokyo. Par ailleurs, des efforts sont déployés envers la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages alentours par le biais d'Arrêtés sur les Paysages et de Plans Paysagers à l'initiative de la Métropole de Tokyo et de la Ville de Taito tout en appliquant des restrictions sur les travaux de construction grâce à sa désignation en tant que Parc d'Urbanisme ou Quartier Paysager (Fuchichiku) en vertu de la Loi sur l'Urbanisme, etc. La situation des autres planifications urbaines et planifications touristiques, notamment de la zone où est situé le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* est décrite dans le point (d) du chapitre V.

Suisse

La Constitution fédérale de Suisse stipule que la protection du patrimoine est du ressort des cantons. Ainsi, la responsabilité légale principale pour la conservation et la gestion des éléments constitutifs de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* incombe aux cantons de Genève et de Vaud. Chacun des deux cantons a une législation et une structure administrative indépendante et propre. La Confédération garde toutefois certaines compétences – en particulier concernant les Biens d'importance nationale – qui sont appliquées par son Office fédérale de la culture OFC, l'autorité compétente fédérale en matière de patrimoine culturel. Les propriétaires des monuments sont également des acteurs importants, notamment en ce qui concerne l'utilisation des Biens ainsi que leur entretien quotidien et la gestion des visiteurs. Dans ce cadre commun entre l'État (Confédération et cantons/communes) et les propriétaires, la protection et la gestion adéquates des Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont garanties en Suisse.

Afin d'améliorer la coopération des acteurs concernés, la coordination entre les différents niveaux étatiques en Suisse ainsi qu'avec la Conférence internationale et les autres acteurs des autres éléments constitutifs de la série, et afin de valoriser les opportunités particulières du Patrimoine mondial, le plan de gestion national pour la Suisse a établi une structure transversale de coordination nationale : le groupe de coordination suisse, dont font partie l'OFC, les conservateurs cantonaux, les propriétaires, ainsi que les autorités communales concernées. Cette structure s'est donnée des tâches et objectifs communs ainsi qu'un cadre de fonctionnement. Il coordonne toutes les questions transversales liées au Bien proposé pour inscription et assure la liaison du niveau local au niveau international. Des mesures et actions spécifiques sont engagées : au niveau national pour l'ensemble des acteurs, et au niveau local pour chacun des deux éléments constitutifs de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* sis en Suisse.

Autorités compétentes fédérales, cantonales et communales
Au niveau de la Confédération (gouvernement fédéral), l'Office fédéral de la culture OFC (www.bak.admin.ch), autorité fédérale compétente pour les monuments historiques, l'archéologie et la protection des sites, est le service compétent pour les biens culturels et responsable de la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial (culture) en Suisse. Comme commissions consultatives fédérales pour la conservation des monuments historiques figurent la Commission fédérale des monuments historiques CFMH et la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP. Sont également concernés par un Bien inscrit à la Liste du patrimoine mondial le Département des affaires étrangères DFAE avec sa Direction Politique (Division Nations unies et organisations internationales, section UNESCO) ainsi que la Commission suisse pour l'UNESCO.

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Maisons La Roche et Jeanneret,* Paris	*Petite villa au bord du lac Léman*
Sources et niveaux de financement	• La Fondation Le Corbusier est financièrement responsable du Bien en tant que propriétaire (gros entretien, frais d'entretien courant, frais de personnel, prestations de service liées). • Ville de Paris. • État (subventions pour les travaux).	• La Fondation Le Corbusier est financièrement responsable du Bien en tant que propriétaire (gros entretien, frais d'entretien courant, frais de personnel, prestations de service liées, environ 9 000 francs par an). • La commune prend en charge les frais d'assurance, de chauffage, d'eau, d'électricité, d'impôts et de taxes. L'association "Villa le Lac" s'occupe de l'organisation du gardiennage, des visites et des manifestations type expositions.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	DRAC, ACMH et Fondation Le Corbusier. Les services de la Ville de Paris.	**Commune de Corseaux** • Elle assure la conservation et l'entretien de la maison, y inclus le mobilier et le jardin, par le financement de l'association *Villa le Lac* qui doit informer la Fondation sur tout événement ou facteur qui pourraient la menacer, et sollicite l'avis de la Fondation avant d'entreprendre des travaux d'urgence). • Le propriétaire doit également consulter les autorités compétentes cantonales et nationales avant toute intervention.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	• Visite libre avec brochure de visite. Visite guidée en six langues sur réservation. Point librairie. • Bibliothèque accessible sur rendez-vous tous les après midi, archives consultables sur postes informatiques. • La Maison La Roche est ouverte au public les : – lundi : 13h30/18h – mardi au samedi: 10 h à 18 h **Fréquentation** : 17 500 visiteurs (2013).	L'association ouvre la maison aux visiteurs. Actuellement, la maison peut être visitée du vendredi au lundi et sur rendez-vous, en été.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	• Réalisation de différents parcours d'architecture moderne à partir des bâtiments protégés avec la Ville de Paris. • Achèvement de la restauration des façades et du jardin début 2015. • 2 expositions prévues en 2015.	**Les actions engagées** • L'association organise des expositions adaptées dans la villa, et elle gère le site web d'information, elle a octroyé un budget de fonctionnement à la *Petite Villa.* Depuis peu de temps, la *Petite Villa* est devenue un musée accrédité de l'ICOM et des Musées Suisses. **Les actions envisagées** • Plan partiel d'affectation « Corseaux sud » soutien de la mise en valeur de la *Petite villa au bord du lac Léman* dans le respect des valeurs de l'élément et de ses abords. • Prévision et planification de la restauration de la *Petite Villa.*
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	• Au 31 décembre 2013, la Fondation comptait 13 salariés dont un architecte spécialisé dans la restauration en charge du contrôle, conseil et suivi de la conservation de l'œuvre. Plus 3 agents d'accueil pour les visites du musée.	• Un conservateur s'occupe de la *Petite Villa* et est responsable de sa gestion (association Villa le Lac). Il représente également la commune dans l'Association des sites Le Corbusier et dans le groupe de coordination suisse.

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Cité Frugès,* Pessac	*Maison Guiette*
Sources et niveaux de financement	**Financement :** propriétaires. **Subventions :** État, commune, département, région. Fondation du Patrimoine.	**Entretien et restauration du patrimoine :** supervision et cofinancement par : • la ville d'Anvers • la province d'Anvers • la Région flamande
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	DRAC, FLC, Communauté Urbaine de Bordeaux. • Communauté Urbaine de Bordeaux : signalétique, jalonnement, tourisme. • Les services techniques de la ville de Pessac : entretien courant de la maison en sa possession, interventions paysagères. • Le service Patrimoine et Tourisme de la ville de Pessac : animation de la Maison municipale. • CUB : signalétique, jalonnement.	• Service du Patrimoine de la ville d'Anvers. • Agence du Patrimoine de Flandre (Région flamande).
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	**Les actions engagées** • Maison municipale animée par le service Patrimoine et tourisme de la Ville de Pessac. **Les actions envisagées** • Accueil public plus étendu et gestion du flux touristique après création d'un CIAP (Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). • Aménagement des abords, voies d'accès, délestage, parking, signalétique, jalonnement. • Circuits de visites diversifiés (culturels, scientifiques). **Fréquentation :** visiteurs de la Maison municipale : 2010 : 3 773 visiteurs – 2013 : 6 278 visiteurs.	**Accessibilité** • L'édifice n'est pas visitable mais les façades principales et latérales sont visibles depuis la rue (Populierenlaan). • Accès par les transports publics : tramway ligne 2 et 6 à 50 m. • Stationnement possible dans les rues environnantes. Un parc de stationnement vert "park & ride" a été aménagé sur le terrain non-construit à côté de la Maison Guiette.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	**Les actions envisagées :** • Mise en place d'un guichet unique à destination des propriétaires pour la restauration et l'entretien de l'ensemble des extérieurs des maisons. Financements : Commune, DRAC, Région, Fondation du Patrimoine. • Promotion du site (enrichissement du site Internet, développement de supports de promotion touristique...). • Organisation de séminaires de recherche (architecture, logement social...). • Création d'événements médiatiques. • Mise en réseau national/international des différents sites Le Corbusier. • Mise en réseau locale des deux « Cité Frugès / Le Corbusier ».	• Plusieurs parcours d'architecture moderne intègrent la Maison Guiette.
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	**Aujourd'hui :** 1 employé à temps complet et 1/2 ETP (équivalent temps plein) pour assurer les visites. **À moyen terme :** 2 employés à temps complet.	• 1 employé (mi-temps) du Service du patrimoine de la ville d'Anvers. • 2 employés (mi-temps) de l'Agence du Patrimoine de Flandre (Région flamande).

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Maisons de la Weissenhof-Siedlung,* Stuttgart
Sources et niveaux de financement	**Bruckmannweg 2 :** l'entretien courant est assuré par l'établissement fédéral des affaires immobilières (Bundesanstalt für Immobilienangelegenheiten (BImA) **Rathenaustr. 1-3** : après restauration selon les techniques de conservation des monuments historiques par la Fondation Wüstenrot de 2002 à 2005, l'entretien courant est assuré par la ville de Suttgart.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	• La Direction régionale des Monuments historiques au sein de la Présidence régionale (Landesamt für Denkmalpflege im Regierungspräsidium Stuttgart) assure, en collaboration avec des spécialistes en matière de préservation et de restauration des Monuments historiques et ouvrages artistiques, un encadrement compétent et durable des biens à protéger. • La capitale régionale du Land, Stuttgart, en tant qu'autorité de première instance chargée de la protection des Monuments historiques est également dotée d'effectifs spécialisés en matière de protection des monuments.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	• La cité du Weissenhof et le Musée du Weissenhof dans la Maison Le Corbusier attirent essentiellement des visiteurs individuels du monde entier. Ils ne font pas l'objet d'un tourisme de masse. **Accessibilité** • Stuttgart est, en tant que centre économique, culturel et politique du Land de Bade-Wurtemberg, très bien desservie et offre de nombreuses possibilités d'hébergement pour les touristes. La cité du Weissenhof est desservie par les transports en commun (ligne de tram n° 7, ligne de bus n° 44), une dizaine de minutes à partir de la gare centrale. En voiture, le chemin est indiqué par des panneaux à partir de la Heilbronner-straße, une des artères principales de la ville. Des établissements gastronomiques et des WC publics se situent à proximité du Musée du Weissenhof. Le musée (ouvert du mardi au dimanche) propose des visites guidées dans la maison (petite visite) et la cité (grande visite). **Fréquentation :** en 2013, le Musée a accueilli 21 000 visiteurs. Ces dernières cinq années, le nombre annuel moyen de visiteurs s'élevait à 21 800.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	Le musée du Weissenhof est une composante essentielle d'une stratégie plus large consistant à sensibiliser un public international à la cité du Weissenhof comme site et comme témoin de la culture architecturale de Stuttgart. La municipalité conçoit cette cité comme un acteur important au sein d'un futur réseau international de musées et de constructions du Mouvement Moderne. **Les actions engagées** • L'Association des amis de la cité du Weissenhof, organisme porteur du Musée du Weissenhof, propose des manifestations sur les thèmes de l'architecture moderne dans la « Weissenhofwerkstatt » (atelier du Weissenhof), l'ancienne crèmerie dans la Maison Mies van der Rohe. • Un plan de mesures en tant que base obligatoire et ligne directrice aux mesures d'entretien et de restauration est en cours d'élaboration. Depuis 2009, une table ronde Weissenhof fut établie pour l'amélioration de la concertation entre propriétaires, autorités de la protection des monuments. **Les actions projetées** • Le renforcement de réseaux du *Mouvement Moderne,* la poursuite de l'échange d'informations et d'expérience et un concept d'avenir concernant l'ensemble de la cité du Weissenhof sont envisagés (cf. Annexes).
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	**Employés :** • de la ville de Stuttgart, (office de l'urbanisme et du renouvellement urbain, office culturel, office des constructions), • de la Présidence régionale de Stuttgart, • de la Direction régionale des Monuments historiques au sein de la Présidence régionale de Stuttgart, • du Bureau fédéral de la construction – antenne de Stuttgart, • du Musée du Weissenhof (3,3 postes) et collaborateurs bénévoles (Association des amis de la cité du Weissenhof).

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Villa Savoye et loge du jardinier,* Poissy
Sources et niveaux de financement	**Financement : État / Centre des Monuments Nationaux** • le Centre des Monuments Nationaux finance à 100 % la conservation et l'ouverture au public. **Financement : Ville de Poissy** • Études et projets d'aménagement et de mise en valeur du site. • Études et projets d'aménagement et de mise en valeur du site. • Études et projets pour la création d'un Pôle culturel.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	DRAC, CMN, ACMH et Fondation Le Corbusier. **Projets de restauration** • Le suivi est assuré par le Conservateur du monument (CMN) et l'administrateur (CMN). • La Maîtrise d'œuvre est assurée l'Architecte en Chef des MH. **Etude du PPM :** chargé d'étude Architecte du Patrimoine, en liaison avec le STAP. **Projets initiés par la Ville de Poissy :** soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (STAP) dans les abords des MH et PPM. **Gestion touristique et animation de la Villa Savoye :** assurée par le personnel du CMN.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	**Accessibilité** • La Villa est facilement accessible à pied et fléchée depuis le centre de Poissy et depuis la gare SNCF reliée directement à Paris (environ 30 mn). • L'accès et le stationnement en voiture et en bus sont également aisés. **Projets pour les visiteurs** • Création d'un Pôle culturel comprenant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine lié à la *Villa Savoye ;* • Amélioration de la signalétique de la *Villa Savoye*. • Amélioration du traitement de la zone d'accès à la Villa. • plan de mobilité et de déplacement urbain. **Fréquentation :** la fréquentation de l'élément constitutif du bien est croissante. 22 023 visiteurs en 1999 – 27 000 visiteurs en 2005 – 32 160 visiteurs en 2009 – 39 000 visiteurs en 2013.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	La promotion du bien est assurée par les organismes suivants : • le Centre des monuments nationaux / CMN : direction du développement culturel et direction de la communication ; • la Ville de Poissy : Office de Tourisme ; • le Comité départemental du tourisme ; • le Comité régional du tourisme. **Les actions envisagées** • Etat /DRIEE IF : projet d'extension du Site inscrit des Iles et rives de la Seine. • Etat / STAP : projet de création d'un PPM autour de la Villa Savoye. • Etat / CMN : projet de création d'un lieu d'accueil avec billetterie / accueil / boutique / sanitaires ; et projet de restauration de la Loge du jardinier. • Ville de Poissy : – projet de modification de la zone de PLU de la Villa et ses abords en vue d'une meilleure protection et mise en valeur ; – projet de création d'un Pôle culturel comprenant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine lié à l'édifice ; – projet de Plan de mobilité et de déplacement urbain / sens de circulation av. Blanche de Castille / amélioration des liaisons inter-quartier / amélioration des liaisons Centre ville – *Villa Savoye ;* – projet d'amélioration de la signalétique de la *Villa Savoye* et du traitement du parc.
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	**7 agents permanents du CMN :** 1 administrateur ; 1 technicienne de gestion administrative et financière ; 1 régisseur ; 4 agents d'accueil dont un vacataire permanent.

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Immeuble Clarté,* Genève	*Immeuble locatif à la Porte Molitor,* Boulogne-Billancourt
Sources et niveaux de financement	• Entretien ordinaire et gestion quotidienne incombent aux propriétaires qui y contribuent par des charges définies selon leur appartement. • Un fonds de rénovation établi par des propriétaires assure la disponibilité de moyens pour des rénovations nécessaires des parties communes. • Restauration achevée en 2010 : budget de 14 millions de francs environ, dont la Confédération et le canton ont subventionné 2,8 millions de francs. Le solde est à la charge des propriétaires.	La copropriété aidée par l'État et la Fondation Le Corbusier pour l'appartement-atelier de Le Corbusier. Pour la valorisation culturelle : Ville de Boulogne-Billancourt.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	Toute question concernant la conservation du Bien est traitée par le service compétent cantonal ou par la commission d'experts des monuments, de la nature et des sites. En outre, le service cantonal peut demander des expertises auprès de la Commission fédérale des monuments historiques CFMH ou susciter des mandats d'experts fédéraux pour des domaines spécifiques.	DRAC, FLC, services culturels et d'urbanisme de la ville de Boulogne-Billancourt, LRMH.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	Quelques appartements peuvent être visités lors d'occasions particulières, comme les Journées du Patrimoine **Les actions envisagées** • Réflexion concernant l'éventuel achat d'un appartement témoin pour les visites régulières fait partie du plan d'action de ce plan de gestion.	• Accessibilité en métro (lignes 9 et 10) • Existence d'un parcours du patrimoine du XXe siècle dans lequel le patrimoine corbuséen est inclus (signalétique et visites commentées) • Possibilité de visiter l'appartement de Le Corbusier • Appartement-atelier ouvert à la visite les samedis, et sur rendez-vous. **Fréquentation** : environ 1 000 personnes par an suivent les parcours en visites guidées. La fréquentation de l'appartement-atelier de Le Corbusier a encore connu une très nette augmentation en 2013 avec 4 100 visiteurs payants (3 000 en 2012).
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	**Les actions envisagées** • Clarifier et améliorer la protection des abords immédiats de Clarté par la mise en vigueur d'un plan de site cantonal.	**Les actions engagées** • La ville de Boulogne-Billancourt a été labellisée « Ville d'art et d'histoire » en 2004. • La Fondation Le Corbusier a engagé une étude préalable à la restauration de l'appartement pour 2015. **Les actions envisagées** • Exposition en 2015 sur Le Corbusier et Boulogne-Billancourt. • Réalisation d'une mallette pédagogique « l'architecture de Le Corbusier » à destination du jeune public boulonnais. • 2016 : restauration cmplète de l'appartement-atelier de Le Corbusier.
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)		2 équivalents temps plein soit 5 agents à temps partiels. Plus les guides conférenciers du Musée des Années 30 (Boulogne-Billancourt).

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Unité d'habitation,* Marseille	*La Manufacture à Saint-Dié,* Saint-Dié-des-Vosges
Sources et niveaux de financement	DRAC PACA : • jusqu'à 50 % du coût des travaux pour les interventions sur les parties classées MH du bâtiment ; • jusqu'à 50 % pour les travaux dits d'entretiens et de mise en sécurité. Le reste des dépenses est entièrement supporté par les copropriétaires au prorata de leurs tantièmes.	• L'entretien et la restauration sont financés par le propriétaire, l'État pouvant apporter une subvention de 50 % pour les travaux. • Animation culturelle et touristique : assurée principalement par la ville, service communication/promotion et Office du Tourisme/culture.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	DRAC, ACMH, FLC, services culturels et d'urbanisme de la ville de Marseille (en particulier l'atelier du patrimoine de la ville), CAUE des Bouches-du-Rhône.	DRAC, ACMH et Fondation Le Corbusier Propriétaire de la manufacture Les services de la ville de Saint-Dié-des-Vosges : direction de l'urbanisme, direction de la communication promotion et service culturel.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	L'*Unité d'habitation* est ouverte au public : hall d'entrée, 3e rue (3e étage), rue commerçante, toit-terrasse, toute l'année, tous les jours de 9h à 18h. Les visites sont organisées par l'Office de Tourisme et des Congrès de la ville de Marseille pour les groupes de plus de dix personnes (notamment visite de l'appartement 643 classé Monument Historique). Le Mamo (centre d'art sur le toit-terrasse) est visitable tous les jours de 11h à 18h. **Fréquentation :** estimée à 25 000 visiteurs en 2012 et 36 500 visiteurs en 2013.	**Les actions engagées** • Des visites de l'usine sur demande auprès des propriétaires et des visites guidées organisées par la ville en période estivale. **Les actions envisagées** • Accueil d'un public plus important et plus régulièrement avec l'aménagement d'une salle dédiée dans l'usine (propriétaire). • Aménagement d'un parking pour bus sur un terrain situé en arrière de l'usine (propriétaire de l'usine). • Création de parcours de visite thématique (patrimoine industriel local, patrimoine remarquable du territoire …).
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	**Les actions engagées** • Actions de l'Association des habitants de l'*Unité d'habitation.* • Programmation Mamo. • Programmation de la cellule 516 « zone d'art habité ». • Programmation de l'appartement 50. **Les actions envisagées** • Mise en place d'actions de sensibilisation à destination du public scolaire. • Projet d'Amélioration de la signalétique intérieure.	**Les actions engagées :** • Une salle du musée de ville est dédiée à Le Corbusier. • Deux plaquettes de présentation de Le Corbusier, une sur l'usine et l'autre sur le plan de reconstruction de la ville. **Les actions envisagées :** • Développement de nouveaux supports de communication. • Organisation d'expositions, cycle de conférence, recueil de témoignages sur le fonctionnement d'une usine verte. • Développement des circuits et des produits « courts séjours » spécifiques mettant en valeur l'Usine Verte, la maison Duval et le Musée Pierre-Noël au sein d'un itinéraire culturel et des circuits touristiques thématiques « Patrimoine architectural moderniste en Grande Région ».
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	**Deux personnes sont employées dans l'immeuble :** • 1 régisseur • 1 électricien d'entretien Les guides de l'Office de Tourisme et des congrès de Marseille ; un agent du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (médiation à destination du public scolaire) ; médiateurs saisonniers pour le Mamo et la cellule 516.	Le personnel de l'Office de Tourisme de la ville. Mise à disposition de personnel du service communication.

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Maison du Docteur Curutchet,* La Plata, Province de Buenos Aires, Argentine
Sources et niveaux de financement	• Exemption d'impôts pour la *Maison Curutchet* (aide accordé aux propriétaires qui assurent, en accord avec les locataires l'entretien et la conservation des bâtiments). Les salaires des employés en charge du nettoyage du bâtiment et d'accueillir et guider les visiteurs sont assurés par l'Ordre des Architectes de la Province de Buenos Aires. • Le Comité du Site Maison Docteur Curutchet, créée en juin 2014 – dossier en cours n° 2160-3130/14 –, recherchera des fonds complémentaires afin d'aider les locataires et améliorer le fonctionnement en tant que site touristique.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	• Les organismes en charge de la gestion aux niveaux national, provincial et local comptent avec des experts en conservation du patrimoine. • Les sources de compétences sont assurées en tant que plusieurs universités argentines proposent des études supérieures (spécialisation ou masters) en conservation et gestion du patrimoine. L'Université Nationale de La Plata, à travers son Ecole d'Architecture et d'Urbanisme, dicte une carrière de spécialisation en conservation et restauration du patrimoine. Et l'Ecole d'Architecture et du Design, de l'Université Catholique de La Plata, prodigue des cours de perfectionnement en conservation et restauration du Patrimoine bâti. Des études supérieures similaires sont disponibles aux universités de Buenos Aires et Mar del Plata et dans d'autres provinces du pays.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	• Ouverture aux visiteurs du lundi au vendredi, de 10 h à 14 h. • Edifice localisé en centre-ville de La Plata, à proximité de la gare et du terminus d'autobus de la ville. • Stationnement possible (automobiles et bus) à 100 m de la *Maison Curutchet* (parc urbain Paseo del Bosque). • Points d'information touristique, installés dans les entrées de ville. • Edifice inclus dans les guides et brochures touristiques de la ville. • Brochures explicatives disponibles pour les visiteurs ; possibilité d'acheter des revues spécialisées ou des souvenirs. • Visite libre ou guidée ; guides spécialisés fournis par l'Ordre d'Architectes de la Province de Buenos Aires et par l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université Nationale de La Plata. **Fréquentation :** entre 2010 et 2013, la moyenne du nombre de visiteurs par an a augmenté autour de 2 700, dûment enregistrés.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	**Plan de conservation permanent du bâtiment** L'objectif est de relever en détail l'état actuel de conservation et d'identifier les priorités d'intervention afin de garantir la conservation des attributs matériels sur lesquels reposent les valeurs historiques et architecturales de l'élément constitutif du bien. Les travaux se feront sur la base d'un projet intégral de conservation développé par le Comité du Site Maison Docteur Curutchet, et contrôlé par les organismes compétents. **Amélioration du fonctionnement en tant que site touristique de la ville** Le programme prévoit l'ouverture de la *Maison Curutchet* les week-ends, la provision des brochures pour les visiteurs et pour la sensibilisation du public non spécialisé et le renforcement de l'attractivité touristique de l'édifice. Une brochure informative sur Le Corbusier, sur la *Maison Curutchet* et sur la candidature patrimoine mondial, destinée à la sensibilisation du public, est en cours d'édition.
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	• Commission Nationale des Musées et des Monuments et sites historiques : un délégué à la province de Buenos Aires ; des conseillers assurant les liaisons entre la Commission et les Monuments Historiques. • Direction du Patrimoine Culturel de la Province de Buenos Aires : Département de Conservation du Patrimoine. • Direction de Préservation du Patrimoine de la Municipalité de La Plata : un directeur et cinq employés. • Administration du site : l'Ordre d'Architectes de la Province de Buenos Aires. Trois employés administratifs organisent les visites (appuyés par des stagiaires de l'Ecole d'Architecture de l'Université Nationale de La Plata).

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Chapelle Notre-Dame-du-Haut,* Ronchamp	*Cabanon de Le Corbusier,* Roquebrune–Cap-Matin
Sources et niveaux de financement	**Pour l'Association Œuvre-Notre-Dame-du-Haut :** cotisations, dons, dividendes perçus de sa filiale commerciale l'EURL La Porterie, droits à l'image, subventions ponctuelles. **Pour l'EURL La Porterie :** droits d'entrée, produits de ventes de librairie. **Pour des projets précis :** Conseil général, CRFC, Convention Interrégionale du Massif des Vosges, (FEDER et FNADT Massif) **Entretien et restauration :** subvention de l'État et des collectivités territoriales.	**Entretien et restauration :** Propriétaire avec des subventions de l'État et des collectivités territoriales. Mécénat de partenaires privés. **Travaux sur le sentier d'accès** financés par la commune de RCM. **Visite et animations culturelles :** Association Cap Moderne.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	DRAC, ACMH et Fondation le Corbusier Architectes présents au sein de l'Association Œuvre-Notre-Dame-du-Haut Communauté de Communes Rahin et Chérimont (CCRC)	DRAC, ACMH, Fondation le Corbusier, Association pour la sauvegarde du site Eileen Gray et Le Corbusier, Association des Sites Le Corbusier, Conservatoire du littoral, Association Cap Moderne, LRMH.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	Un nouvel accueil a été réalisé en 2011 et le parking a été réaménagé. Les statistiques de fréquentation sont tenues mensuellement par l'EURL La Porterie. **Fréquentation :** 68 631 visiteurs en 2010 – 72 429 visiteurs en 2011 65 196 visiteurs en 2012 – 61 000 visiteurs en 2013.	Actuellement, le site ne se visite que sous rendez-vous. **Les actions envisagées** • Projet de création d'un centre d'accueil et de médiation, pour partie dans le hangar implanté face à la gare (après acquisition auprès de la SNCF), et pour partie dans les locaux de la Villa Giori. **Fréquentation** Annuelle moyenne de 1 500 visiteurs.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	**Les actions engagées** • Restauration de la chapelle à l'horizon 2015-2017 avec une tranche expérimentale sur la façade sud, prévue à partir de fin 2014, en cofinancement avec la DRAC Franche-Comté. • Plan de développement culturel et commercial de l'EURL La Porterie portant sur les 10 années à venir. • Plan de gestion et plan de développement touristique de la Chapelle de Ronchamp. • Réseau Franche-Comté Evasion. • Plan Paysage Intercommunal.	**Les actions envisagées** • Plan de communication et de commercialisation des produits proposés ; • Élaboration d'un cahier des charges de promotion du site. • Réalisation de supports de communication. • Événement pour les 50 ans de la disparition de Le Corbusier et les 40 ans du Conservatoire du Littoral (2015). • Restauration des peintures murales et des toitures du Cabanon mais aussi de la guinguette et de la baraque atelier.
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	• 5 salariés de l'EURL La Porterie. • Une cinquantaine de bénévoles à l'Association Œuvre-Notre-Dame-du-Haut.	Personnel de l'association Cap Moderne.

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Le Complexe du Capitole,* Chandigarh
Sources et niveaux de financement	L'Administration de Chandigarh a provisionné suffisamment de fonds pour l'entretien, la conservation, la valorisation, et la promotion touristique du site. Le *Consolidated Fund of India* partage son budget avec l'Administration de Chandigarh. Un budget dédié existe pour l'entretien, à court et à long terme du site. Le Ministère des Finances (UT) participe à l'entretien de tous les bâtiments gouvernementaux non résidentiels.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	• Le Gouvernement indien a constitué un Comité d'experts du patrimoine *(Expert Heritage Committee)* comprenant des experts dans le domaine de la conservation, de l'Urbanisme et de l'art, des académiciens, nommées par les ministères de la Culture, de l'*Archaeological Survey of India,* et dont la mission est de proposer des recommandations concernant la sauvegarde, la conservation et la gestion du site proposé. • Si l'entretien au jour le jour est assuré par le Département d'ingénierie avec le soutien du service d'horticulture, et d'autres services, a été proposé la création d'un Service patrimoine dédié, pour procéder aux expertises techniques sur la conservation des structures en béton avec des architectes du patrimoine *(Conservation architectes)* et de spécialistes du béton, en lien avec le CBRI, Roorkee. • Les publications scientifiques concernant la sauvegarde du patrimoine moderne, notamment les actes du séminaire sur les structures en béton, tenu à Chandigarh en 2004. • Des ateliers, des séminaires de formation, et des conférences sur la conservation et la restauration du béton, et la gestion du patrimoine moderne, ont été régulièrement organisés : le Festival du patrimoine de Chandigarh – 2006, 2007, 2008 –, la Conférence internationale sur « Les paysages historiques urbains » (2008), la Conférence internationale sur la conservation du béton (2014), ont été organisés par le CCA et l'administration de Chandigarh.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	**Fréquentation** 2009 : 240 – 2010 : 913 – 2011 : 1 268 – 2012 : 2 251 – 2013 : 2 229 – 2014 : 900 (à la date du 30 mai). Un Bureau d'information touristique a été ouvert pour améliorer l'accueil des touristes sur le site (documentation touristique – cartes, brochures –, visites accompagnées par des guides formés, et les services d'un agent de tourisme qui délivre les autorisations de visite). Le bureau est équipé de toilettes publiques.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	1. *Promenade patrimoniale* – En cours – Cible : touristes et citoyens. 2. *Séminaires sur les structures en béton* – En cours – Cible : architectes et ingénieurs. 3. *Rapports sur le béton armé* – En cours – Cible : administration de Chandigarh, CCA. 4. *Valorisation du site proposé* – Semaine du patrimoine annuelle depuis 2006 – Cible : touristes, chercheurs et citoyens. 5. *Capacity Building Drives* – Programmes de sensibilisation sur le patrimoine moderne, le béton, béton armé, les risques, organisés par la NDMA, et l'Administration de Chandigarh – Cible : architectes, ingénieurs, expert en patrimoine, et gestionnaires. 6. *Autres partenaires dans capacity building : INTACH ; autorité de Chandigarh, Ministère du tourisme* – En cours – Cible : touristes et citoyens. 7. *Publications scientifiques au CCA, séminaires, conférences* – En cours – Cible : architectes, ingénieurs, experts en patrimoine, gestionnaires. 8. *Publications, ministère du Tourisme, creation of STEPS* – En cours – Cible : touristes et citoyens. 9. *Formation du personnel de sécurité et des guides touristiques* – En cours 10. *Musée de la ville (secteur 10) ; Centre Le Corbusier (secteur 19) ; Musée in the UT Secréatariat ; Musée de la Haute-Cour* – Sont régulièrement mis à jour et enrichis d'archives, de données, sur l'histoire, le développement et l'état de conservation de la Ville – Cible : touristes, chercheurs, citoyens.
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	L'effectif total du personnel dédié à la gestion touristique du site proposé est de 120 personnes. Ils dépendent du Bureau d'information touristique, du ministère du Tourisme, de l'Administration de Chandigarh. Le staff spécialement affecté au *Complexe du Capitole* s'établit comme suit : l'Agent d'information touristique ; des guides (10) ; Assistance (Helper) ; Sécurité : police affectée aux touristes ; Police de Tourisme. Par ailleurs, la sécurité (CISF) mobilise environ 500 personnes chaque jour.

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,* Éveux	*Musée National des Beaux-Arts de l'Occident,* Tokyo
Sources et niveaux de financement	**Entretien et restauration du patrimoine :** travaux financés par le propriétaire et subventionnés par la DRAC, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de la Loire.	Entretien et conservation à la charge de l'Institution Indépendante Administrative Musée National des Beaux-Arts. L'Institution Indépendante Administrative Musée National des Beaux-Arts, directement financée par l'État, fonctionne grâce à des recettes provenant notamment des tickets d'entrée.
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	DRAC, ACMH et Fondation Le Corbusier. • Le propriétaire (association des Amis de la Tourette) assure l'entretien courant du bâtiment et mène des actions culturelles et de communication. • La communauté de communes a mutualisé ses moyens pour déléguer la mission de valorisation touristique à l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle dont le statut est associatif.	En ce qui concerne le plan de gestion de l'élément constitutif du bien, sa conservation et sa gestion sont assurées par le propriétaire à partir d'un plan de gestion fondé sur les avis de spécialistes du patrimoine culturel.
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	L'association des Amis de la Tourette s'occupe de la gestion culturelle du site. Une offre hôtelière de 55 lits est offerte dans les cellules du couvent, et les repas sont servis dans le réfectoire. Les frères de la communauté ou des salariés laïcs assurent les visites du couvent. Un parking a été aménagé aux abords du couvent. **Les actions envisagées** • Mise en place de plaquettes informatives en plusieurs langues et développement du contenu du site Internet dédié. • Mise en place de signalétique. **Fréquentation :** 10 000 visiteurs annuels	L'élément constitutif du bien est situé dans le parc de Ueno dans le centre-ville de la Métropole de Tokyo. L'édifice se trouve à une minute à pied de la sortie « koen guchi » de la gare JR de Ueno et à cinq minutes à pied de la station de métro de Ueno. Tous les lundis, ainsi que pendant la période entre le 28 décembre et le 1er janvier inclus, le musée est fermé aux visiteurs. En dehors de ces dates et des fermetures exceptionnelles, il est en général ouvert. **Fréquentation** Environ 1 000 000 par an.
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	**Les actions engagées** • Intégration dans un circuit de découverte patrimoniale. • Séjours de travail d'architectes et d'étudiants. • Sessions et séminaires autour de problématiques culturelles, religieuses, artistiques ou architecturales. • Manifestations artistiques, expositions ou concerts (développement de la programmation d'expositions d'art contemporain initiée depuis 2009). **Les actions envisagées** • Développer le contenu du site internet du couvent. • Mise en réseau touristique à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon (Utopies Réalisées). • Démarche "Patrimoine 21" sur la conservation/restauration à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon. • Développement d'actions à destination du public scolaire.	• L'archivage des documents concernant l'élément constitutif du bien est en cours et va se poursuivre. • Pour aider les visiteurs à mieux comprendre le bâtiment, un programme de présentation (visites guidées, publications de guides, expositions de documents sur Le Corbusier, etc.) a été mis en place dans le cadre d'un projet éducatif du *Musée National des Beaux-arts de l'Occident,* et sera poursuivi. • Le Parc de Ueno étant une zone où se concentrent de nombreux établissements culturels tels que musées, universités ou une salle de concert, notre perspective est d'approfondir la collaboration entre les différents établissements afin de renforcer son rôle de visage culturel du Japon.
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	Trois personnes à temps plein et trois personnes à temps partiel chargées de la gestion du couvent, de l'accueil et du fonctionnement de l'activité hôtelière. Un service civique pour le développement d'activité pédagogiques. Les 11 frères du couvent consacrent une partie importante de leur temps à la valorisation du couvent.	Le *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* est tenu par 21 titulaires et environ 80 contractuels.

Tableau synthétique des plans de gestion de tous les éléments constitutifs du Bien

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Elément constitutif du Bien Localisation	*Maison de la Culture,* Firminy
Sources et niveaux de financement	**Entretien et restauration du patrimoine :** travaux financés par le propriétaire et subventionnés par la DRAC, le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de la Loire, la Ville de Firminy et la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole. **Animation culturelle :** le financement est assuré par la Ville de Firminy et Saint-Etienne Métropole. **Valorisation du site :** selon les projets le financement provient de la Ville de Firminy et de l'Office du Tourisme communautaire (qui dispose d'un budget propre).
Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	• DRAC, ACMH et Fondation Le Corbusier. • La Ville de Firminy assure l'entretien courant des bâtiments, des interventions paysagères, des interventions liées à la circulation, à la signalétique. La conservation du site Le Corbusier est installée dans la Maison de la Culture. • Saint-Etienne Métropole. • L'Office du Tourisme communautaire (animation et visites du site Le Corbusier).
Aménagements et infrastructures pour les visiteurs	L'Office du Tourisme communautaire dispose d'une antenne « patrimoine Le Corbusier » qui s'occupe du développement touristique du site et de l'accueil du public. L'antenne s'occupe de la commercialisation du site (carte ambassadeur, boutique). Une banque d'accueil des visiteurs et une boutique existent dans la Maison de la Culture. Des espaces permettant le stationnement des autocars existent dans tous le quartier (vaste parking à proximité de la Maison de la Culture en particulier). **Les actions envisagées** • Le développement d'un plan signalétique à l'échelle de la ville de Firminy. • L'aménagement de la boutique et le déménagement des bureaux de l'Office du Tourisme dans la Maison de la Culture. **Fréquentation :** 17 119 visiteurs en 2012 – 23 701 visiteurs en 2013
Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion de l'élément constitutif du Bien	**Les actions engagées** • Production (itinéraire régional « Architecture du XX^e^ », visites et ateliers, livrets pour enfants, centre d'interprétation, guide du visiteur). • Promotion (site internet dédié, édition d'un document d'appel). • Communication (plan media et conférences au niveau local et sur les cibles de circuits professionnels). **Les actions envisagées** • Aménagement de 2 nouveaux appartements témoins sur Firminy-Vert. • Mise en réseau touristique à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon dans le cadre du projet « Utopies Réalisées » (enrichir les visites en proposant aux visiteurs une approche plus « expérientielle » et sensorielle, mieux valoriser les appartements-témoins). • Démarche Patrimoine 21 sur la conservation / restauration à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon. • Obtention d'un label « Pays d'Art et d'Histoire »
Niveau de qualification des employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	• Le service « patrimoine Le Corbusier » de l'antenne de l'office du tourisme communautaire emploie une quinzaine de personnes. • La Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Développement Durable compte quinze agents, hors bibliothèque municipale.

CHAPITRE VI

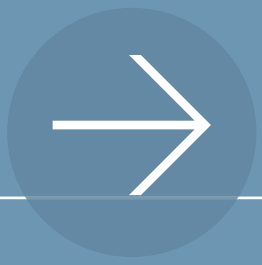

Suivi du Bien

VI (a) / Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation du Bien

La diversité des sites – sept pays sur trois continents –, les législations et modes de contrôles variés liés à chaque État-partie, la diversité des statuts des propriétaires – publics et privés, de la nature des œuvres, bâtiments collectifs ou maisons individuelles – exigent d'envisager la question des indicateurs clés à plusieurs niveaux :

- au niveau de la série dans son ensemble et de chaque élément qui la compose ;
- pour les édifices publics et pour les édifices privés ;
- pour les propriétés individuelles ou pour les propriétés collectives.

Si certains indicateurs clés peuvent faire l'objet d'une observation objective voire comptable, d'autres relèvent de l'appréciation plus subjective des qualités qui constituent les spécificités de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier.*

La nature précise et le niveau d'exigence des indicateurs clés constituent deux questions prioritaires pour les travaux de la Conférence permanente. Plusieurs orientations fortes peuvent cependant être énoncées à ce stade et un certain nombre d'indicateurs communs à l'ensemble des éléments constitutifs de la série peuvent être définis.

Des indicateurs généraux permettent d'évaluer l'implication des collectivités et États-parties dans la gestion des éléments constitutifs du Bien. Les indicateurs sont mis en œuvre, relativement aux publics ciblés, aux partenaires et aux objectifs de chaque action engagée à l'échelle de chaque élément constitutif du Bien.

Indicateurs clés relevables directement sur les éléments constitutifs du Bien

1] Indicateurs relatifs à l'investissement politique et financier sur le site

- Évolution des budgets relatifs à la restauration du Bien
- Partenariat(s) institutionnel(s) mis en place

Un tableau récapitulatif annuel des implications financières de chacun des partenaires (propriétaires, collectivités, associations etc.) sera élaboré pour l'élément constitutif du Bien.

2] Indicateurs relatifs aux différents projets

- Diversité des sources de financement
- Nombre d'actions menées en partenariat avec les services des collectivités territoriales
- Supports financiers externes
- Nombre d'actions cofinancées
- Satisfaction des habitants, des usagers, des visiteurs
- Si l'édifice est visitable :
  - périodicité des visites ;
  - relevé des derniers chiffres de fréquentation (dont entrées payantes ou exceptionnelles comme par exemple les Journées européennes du patrimoine) ;
  - modifications éventuelles des conditions de visite ;
  - état de la signalétique à proximité de l'édifice ;
  - relevé des brochures, publications, audio-guides, et tout matériel de visite mis à disposition des visiteurs.

3] Indicateurs relatifs à la conservation, à la restauration et à l'entretien de l'élément constitutif du Bien

- Évolution dans les protections de l'élément constitutif du Bien (classement, inscription, ZPPAUP/ AVAP, SCOT, PLU, ...)
- Respect de l'usage de l'édifice

- Désordres apparents
- Budgets relatifs à la conservation, la restauration ou l'entretien de l'édifice (nature, montant, financement des travaux réalisés sur l'élément constitutif du Bien).

4] Indicateurs relatifs à la gestion de la zone tampon

- Relevé des principales modifications dues à la pression de l'environnement dans la zone tampon (permis de construire et avis dans la zone tampon)
- Nombre d'habitants vivant dans la zone protégée
- Modification des conditions d'accès

5] Indicateurs économiques

Ces indicateurs de nature variée (chiffre d'affaires réalisé pour l'hébergement touristique et dépense par visiteur, emplois directs, indirects ou induits créés, fiscalité directe et induite...) peuvent permettre d'évaluer les retombées économiques directes ou indirectes des projets de valorisation du Bien pour les populations locales relativement aux investissements engagés.

6] Indicateurs relatifs à chaque action

Les indicateurs spécifiques de suivi pourront être recensés dans chaque projet du programme d'action des plans de gestion de chaque élément constitutif du Bien *(cf.* Annexe). Leur nature variera en fonction de la nature du projet (indicateur, qualitatif, quantitatif, de processus, de résultat...).

Relevés photographiques : photos témoins

Contrôle de l'intégrité physique de l'extérieur par une série de clichés photographiques, témoins précis faits chaque fois depuis le même point de vue, avec le même angle de vue :

- vues d'ensemble ;
- vues de certains détails à déterminer selon les objets (exemples : volumétrie générale, profils des huisseries, polychromie extérieure, respect du vide sous les pilotis, état des enduits extérieurs, etc.) ;
- pour les édifices protégés extérieur et intérieur, ces dispositions s'étendent à certaines qualités propres aux œuvres de Le Corbusier : respect des volumétries intérieures, des percées visuelles existantes, de la polychromie intérieure, etc.

Indicateurs clefs à vérifier en archives ou centres de ressources

- Relevé des éventuelles autorisations de travaux concernant l'élément
- Évolution du nombre d'habitants dans la zone tampon
- Fréquence et importance des autorisations de travaux dans la zone tampon
- Relevé des nouvelles publications concernant l'édifice
- Montant des budgets alloués aux travaux récents, source des financements
- Nouveaux programmes de valorisation mis en œuvre localement

Constitution d'archives de la restauration et de l'entretien des édifices de Le Corbusier

À court terme, les indicateurs clefs permettent de mesurer régulièrement l'état de conservation des éléments retenus dans la série des œuvres architecturales de Le Corbusier. À long terme, ils participent de la constitution d'archives de la restauration et de l'entretien des œuvres de Le Corbusier et à l'accumulation d'un savoir utile à la compréhension et à la restauration du patrimoine moderne. La création de ces archives rejoint l'un des objectifs de la Fondation Le Corbusier, qui a confié cette mission à un architecte employé à temps complet depuis 2004.

Tableau synthétique des indicateurs de suivi de la série

Nom du Bien :
L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Ce tableau recense les principaux indicateurs de suivi qui pourront être collectés par chacun des éléments constitutifs du Bien.
Leur nature varie (indicateurs qualitatif, quantitatif, de mise en œuvre des moyens, de résultat…). Les informations collectées sont notamment utiles pour réajuster, si nécessaire, les programmes d'actions.
• Les indicateurs « de mise en œuvre des moyens » permettent d'estimer l'efficacité des moyens que les gestionnaires ont engagés pour mener à bien les actions prévues. Ils s'agit d'évaluer l'adéquation de ces moyens avec les objectifs visés pendant tout le processus de construction d'un projet.
• Les « indicateurs de résultat » permettent, après l'achèvement des différentes phases d'un projet, de juger de l'efficacité ou de la qualité de celles-ci au regard des moyens engagés et des objectifs poursuivis.
La collecte des informations se fait localement (services de l'État / autorités locales / propriétaires...). La Fondation Le Corbusier recense régulièrement l'ensemble des données recueillies. À court terme, les indicateurs clefs permettent de mesurer régulièrement l'état de conservation des éléments retenus dans la série des œuvres architecturales de Le Corbusier. À long terme, ils participent de la constitution d'archives de la restauration et de l'entretien des œuvres de Le Corbusier et à l'accumulation d'un savoir utile à la compréhension et à la restauration du patrimoine moderne. La création de ces archives rejoint l'un des objectifs de la Fondation Le Corbusier, qui a confié cette mission à un architecte employé à temps complet depuis 2004.
D'autres indicateurs permettront d'assurer un suivi des zones tampons, d'évaluer les programmes de valorisation culturelle et touristique sur le Bien ou les retombées économiques des actions engagées.

Des indicateurs complémentaires spécifiques de suivi pour certains éléments constitutifs du Bien sont identifiés dans les plans de gestion locaux en annexe.

Thématique des principaux indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi	Fréquences de collecte des données	Source des données / Autorité responsable
Investissement politique et financier sur l'élément constitutif du Bien	Évolution des budgets relatifs à la restauration du Bien	Annuel	État / autorités locales / propriétaires
	Partenariat(s) institutionnel(s) mis en place	Annuel	État / autorités locales
Conservation, restauration et entretien de l'élément constitutif du Bien	Évolution dans les protections de l'élément constitutif du Bien (classement, inscription, ZPPAUP/AVAP, SCOT, PLU, …)	Annuel	État / autorités locales
	Relevé des éventuelles autorisations de travaux concernant l'élément constitutif du Bien	Annuel	État / propriétaire / autorités locales
	Suivi du respect de l'usage de l'édifice	Continu	État / autorités locales / propriétaires
	Relevé des désordres apparents	Continu	État / autorités locales / propriétaires / Fondation Le Corbusier
	Évaluation des budgets relatifs à la conservation, la restauration ou l'entretien de l'édifice (nature, montant, financement des travaux réalisés sur l'élément constitutif du Bien)	Annuel	État / autorités locales / propriétaires
	Relevés photographiques : photos témoins*	Tous les 3 ans	État / autorités locales / propriétaires / Fondation Le Corbusier

* Contrôle de l'intégrité physique de l'extérieur par une série de clichés photographiques, témoins précis faits chaque fois depuis le même point de vue, avec le même angle de vue :
- vues d'ensemble ;
- vues de certains détails à déterminer selon les objets (exemples : volumétrie générale, profils des huisseries, polychromie extérieure, respect du vide sous les pilotis, état des enduits extérieurs, etc.) ;
- pour les édifices protégés extérieur et intérieur, ces dispositions s'étendent à certaines qualités propres aux œuvres de Le Corbusier : respect des volumétries intérieures, des percées visuelles existantes, de la polychromie intérieure, etc.

Thématique des principaux indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi	Fréquences de collecte des données	Source des données / Autorité responsable
Gestion de la zone tampon	Relevé des principales modifications dues à la pression de l'environnement dans la zone tampon (permis de construire et avis dans la zone tampon)	Annuel (vigilance continue si urgence)	État / autorités locales / propriétaires
	Mesure de la Fréquence et de l'importance des autorisations de travaux dans la zone tampon	Continu	État / propriétaire / autorités locales
	Mesure de l'évolution du nombre d'habitants dans la zone tampon et dans l'élément constitutif du Bien	Tous les six ans	État / autorités locales / propriétaires
	Suivi des modification des conditions d'accès	Continu	État / autorités locales / propriétaires
Promotion et Valorisation touristique du Bien	Suivi de la périodicité des visites	Continu	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Relevé des derniers chiffres de fréquentation (statistique détaillée – dont entrées payantes ou exceptionnelles comme par exemple les Journées européennes du patrimoine)	Annuel	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Suivi des modifications éventuelles des conditions de visite	Continu	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Analyse de l' état de la signalétique à proximité de l'élément constitutif du Bien (informative, directionnelle)	Annuel	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Relevé des brochures, publications, audio-guides, et tout matériel de visite mis à disposition des visiteurs	Annuel	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Relevé des nouvelles publications concernant l'édifice	Continu	État / propriétaire / autorités locales / Fondation Le Corbusier
	Suivi des nouveaux programmes de valorisation mis en œuvre localement	Continu	État / propriétaire / autorités locales / Fondation Le Corbusier / Association des sites Le Corbusier
Développement économique (évaluation des retombées économiques directes ou indirectes des projets de valorisation pour les populations locales relativement aux investissements engagés)	Évaluation du chiffre d'affaires réalisé pour l'hébergement touristique	Annuel	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Évaluation des dépenses par visiteurs	Annuel	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Évaluation des emplois directs, indirects ou induits créés	Annuel	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires
	Évaluation de la fiscalité directe et induite	Annuel	État / autorités locales / structures en charge de la valorisation touristique des éléments constitutifs du Bien / propriétaires

Thématique des principaux indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi	Fréquences de collecte des données	Source des données / Autorité responsable
Indicateurs généraux relatifs au suivi des grands projets ou actions engagés sur chaque élément constitutif du Bien (programme d'actions des plans de gestion)	Analyse de l'état d'avancement des actions envisagées	A mi parcours A échéance du plan de gestion (3 – 6 ans)	État / autorités locales / propriétaires
	Analyse de la diversité des sources de financement	A mi parcours A échéance du plan de gestion (3 – 6 ans)	État / autorités locales / propriétaires
	Mesure du nombre d'actions menées en partenariat avec les services des collectivités territoriales	A mi parcours A échéance du plan de gestion (3 – 6 ans)	État / autorités locales / propriétaires
	Existence de supports financiers externes	A mi parcours A échéance du plan de gestion (3 – 6 ans)	État / autorités locales / propriétaires

VI (b) / Dispositions administratives pour le suivi du Bien

Le suivi du Bien s'opère, dans chaque pays, selon les procédures légales en vigueur, et/ou avec le concours des institutions spécialisées existantes. Le cadre légal propre à chaque pays a été évoqué au chapitre V. Les plans de gestion relatifs à chaque élément constitutif du Bien rassemblés en annexe, détaillent les dispositions administratives et les institutions responsables pour le suivi de chacun d'entre eux.

Dispositions administratives pour le suivi de chaque élément constitutif du Bien

Les dispositions administratives pour le suivi de chaque élément constitutif du Bien dépendent de la législation de chaque État-partie. C'est pourquoi, les éléments constitutifs du Bien sont ici présentés géographiquement.

Allemagne

Le suivi est assuré par :

- Le Ministère des Finances et de l'Économie du Bade-Wurtemberg, autorité suprême de protection des Monuments historiques.
- La Présidence régionale de Stuttgart, autorité supérieure de protection des Monuments historiques.
- La Direction régionale des Monuments historiques au sein de la Présidence régionale.
- La ville de Stuttgart, capitale régionale du Land, Office de l'urbanisme et du renouvellement urbain.

Argentine

Bien qu'il n'existe pas un mécanisme régulier et systématique de suivi, les interventions sont régies par les instruments juridiques relevant de trois niveaux d'administration :

1] Monument Historique National
Il s'agit de l'échelon le plus élevé de protection. L'organisme de contrôle est la Commission Nationale des Musées et des Monuments et des Sites Historiques, Ministère de la Culture de la Nation.

2] Monument Historique Provincial
L'organisme de contrôle est la Direction Provinciale du Patrimoine Culturel, dépendant de l'Institut de la Culture de la Province de Buenos Aires.

3] Patrimoine Architectural Municipal
L'organisme de contrôle est la Direction de la Préservation du Patrimoine, qui dépend du Secrétariat de Gestion Publique de la Municipalité de La Plata.

En cas de travaux, les propriétaires et les locataires doivent avertir et demander l'autorisation correspondante. C'est le gouvernement local qui donne l'autorisation pour les travaux, mais il est nécessaire, compte tenu du statut de la maison, d'obtenir l'autorisation des organismes nationaux et provinciaux. La Direction de Préservation du Patrimoine de la Municipalité de La Plata examine les projets d'intervention Comme il s'agit d'un bâtiment classé patrimoine architectural, avec Protection Intégrale, toute intervention doit être communiquée aux autorités locales.

Le suivi tableau de bord et un rapport seront établis selon les critères énoncés par le Comité de Siège Maison Curutchet – Dossier N° 2160-3130/14 -. Ce sont les institutions integrantes du Comité qui seront en charge de l'elaboration du rapport final. Celui-ci sera ensuite presenté au Comité argentin du Patrimoine Mondial.

Un rapport sera rédigé à l'aide de ce document de base tous les 5 ans pour rendre compte de l'état de conservation du bien.

Belgique

Suite à la réforme de l'État belge de 1988, la protection du patrimoine est de la responsabilité des régions. La protection comme Monument Classé implique par conséquent la soumission de toute intervention à l'approbation et au contrôle de l'agence du Patrimoine de Flandre. La ville d'Anvers dispose aussi d'un service des monuments.

France

Le suivi est assuré dans chaque région et localement par les services compétents de :

- la Direction régionale des Affaires Culturelles, dont dépend notamment le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) : Architecte des Bâtiments de France (ABF) ;
  Visite régulière de l'Architecte des Bâtiments de France pour déterminer, en collaboration avec le propriétaire, les travaux d'entretien et de sécurité à réaliser.

Chaque élément constitutif du Bien fait également l'objet d'une vigilance exercée par :

- la Fondation Le Corbusier
- l'Association des Sites Le Corbusier.

Comité de suivi
Afin de coordonner le suivi de chacune de ces structures, il sera établi, pour la France, un comité de suivi au niveau national réunissant la Fondation Le Corbusier, les représentant de l'État, le ministère de la Culture et de la Communication, la direction générale des patrimoines, les instances déconcentrées de l'État, la direction régionale des Affaires culturelles, les services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, l'Association des Sites Le Corbusier et les principaux acteurs concernés pour chaque Bien. Sous l'autorité de la DGP, ce comité assurera un rôle de suivi actif des protections, et de l'état de conservation des biens situés en France. Il programmera le renforcement des protections nécessaire et les mesures à prendre pour assurer une conservation et une gestion exemplaires des sites. Le cas échéant des comités de pilotage par élément constitutif du Bien seront mis en place pour régler et gérer localement les questions spécifiques. La nature, la composition, le rythme des réunions des comités techniques, comités

de pilotage, comités de gestion, comités scientifiques et comité de concertation, sont décrites dans chaque plan de gestion (*cf.* Annexes).

Afin d'assurer une veille efficace à l'échelle de chaque élément constitutif du Bien, des ajustements seront effectués ponctuellement pour chacun des plans de gestion, dans le cadre du suivi des actions. Une analyse plus complète de ces documents sera réalisée à mi-parcours (2018).
Les plans de gestion seront intégralement révisés au bout de 6 années, en 2021. Ils feront notamment le point sur la capacité à atteindre les objectifs formulés à court, moyen et long terme dans le plan de gestion. Une analyse détaillée du précédent document sera réalisée.

Inde

Les Services techniques *(Engineering Deparment),* dirigés par l'ingénieur en chef, sont chargés de la surveillance, la maintenance et l'entretien quotidiens du site proposé et de la mise en œuvre des mesures approuvées par le CHCC pour sa sauvegarde, sa conservation et son entretien.

Les missions spécialisées, telles que la préparation d'un plan d'action pour la conservation et la gestion des constructions et des ossatures en béton, etc., sont, le cas échéant, confiées à des consultants extérieurs et du personnel technique. L'Administration de Chandigarh a déjà signé un protocole d'accord avec le CBRI pour un diagnostic de la stabilité structurelle et de la résistance aux intempéries du béton de chaque édifice et l'élaboration de recommandations pour les travaux qui doivent être effectués.

Les procédures de nettoyage et d'entretien réguliers sont présentées dans le plan de gestion.

Japon

Le suivi (tableau de bord) et un rapport seront établis selon les critères énoncés ci-dessus, par la Métropole de Tokyo, Ville de Taito et Musée National des Beaux-Arts de l'Occident sous la direction de l'agence des affaires culturelles.

Suisse

La Constitution fédérale de Suisse stipule que la protection du patrimoine est du ressort des cantons. Ainsi, la responsabilité légale principale pour la conservation et la gestion des éléments constitutifs de l'*Œuvre architecturale de Le Corbusier* incombe aux cantons. Chaque canton a une législation et une structure administrative indépendante propre, même si celles-ci sont souvent similaires. La Confédération garde toutefois certaines compétences – en particulier concernant les Biens d'importance nationale – qui sont appliquées par son Office fédéral de la culture (OFC), l'autorité compétente fédérale en matière de patrimoine culturel. Les propriétaires des monuments sont également des acteurs importants, notamment en ce qui concerne l'utilisation des objets ainsi que leur entretien quotidien et la gestion des visiteurs.

Tous les éléments constitutifs sis en Suisse proposés pour inscription sont classés au niveau cantonal et mis sous protection fédérale. Leur suivi est assuré par les autorités cantonales/communales compétentes (conservateur cantonal) ainsi que les propriétaires. Toutes interventions éventuelles doivent être approuvées par le Canton et la Confédération.

Le groupe de coordination suisse mis en place dans le cadre de la candidature au Patrimoine mondial garanti la possibilité d'un échange direct entre les propriétaires et les autorités de tous les niveaux étatiques.

Petite villa au bord du lac Léman
Corseaux, Suisse, 1923
Le suivi est assuré par les autorités cantonales et communales ainsi que par le propriétaire : la Fondation Le Corbusier est garant pour l'entretien et la conservation de la Petite villa.

Immeuble Clarté
Genève, Suisse, 1930
Le suivi est assuré par les autorités cantonales et les propriétaires : la copropriété Clarté peut en tout moment solliciter la conservatrice cantonale.

VI (c) / Résultats des précédents exercices de soumissions de rapports

"L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier", 2008.
Décision 33COM/8B.19

« L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne », 2011
Décision : 35 COM 8B.40

CHAPITRE VII

Documentation

VII (a) / Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[1]** *Maisons La Roche et Jeanneret*	**[1]** *Maisons La Roche et Jeanneret*	**[1]** *Maisons La Roche et Jeanneret*	**[1]** *Maisons La Roche et Jeanneret*
N° d'identification de la photo	1-1	1-2	1-3	1-4
Légende	Façades Maisons La Roche et Jeanneret	Intérieurs de La Roche, hall	Galerie de tableaux, Maison La Roche	Intérieurs La Roche
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2005	2010	2010	2010
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[2]** *Petite villa au bord du Lac Léman*	**[2]** *Petite villa au bord du Lac Léman*	**[2]** *Petite villa au bord du Lac Léman*	**[2]** *Petite villa au bord du Lac Léman*
N° d'identification de la photo	2-1	2-2	2-3	2-4
Légende	Vue de la Petite villa, côté route	Détail façade sur route, Petite villa	Façade sud, Petite villa	Intérieurs, Petite villa
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2012	2012	2014	2012
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Bénédicte Gandini	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[3]** *Cité Frugès*	**[3]** *Cité Frugès*	**[3]** *Cité Frugès*	**[3]** *Cité Frugès*
N° d'identification de la photo	3-1	3-2	3-3	3-4
Légende	Pessac	Maisons gratte-ciel, Pessac	Rue, Pessac	Cité Frugès de Pessac
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2012	2012	2012	2014
Photographe/réalisateur	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini	Nikolas Ernult
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	Ville de Pessac - Nikolas Ernult
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	Mission de développement Cité Frugès - Le Corbusier 4 rue Le Corbusier 33600 Pessac - France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[4]** *Maison Guiette*	**[4]** *Maison Guiette*	**[4]** *Maison Guiette*	**[4]** *Maison Guiette*
N° d'identification de la photo	4-1	4-2	4-3	4-4
Légende	Guiette	Pignon, Guiette	Intérieurs, Guiette	Pan de verre, Guiette
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	1988	2014	1988	1988
Photographe/réalisateur	P. De Prins	Piet Geleyns	P. De Prins	P. De Prins
Détenteur du copyright*	VIOE	VIOE	VIOE	VIOE
Coordonnées du détenteur du copyright	VIOE, Koning Albert II-laan 19 bus 5, B-1210 Brussel, Belgique	VIOE, Koning Albert II-laan 19 bus 5, B-1210 Brussel, Belgique	VIOE, Koning Albert II-laan 19 bus 5, B-1210 Brussel, Belgique	VIOE, Koning Albert II-laan 19 bus 5, B-1210 Brussel, Belgique
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[5]** *Maisons de la Weissenhof-Siedlung*	**[5]** *Maisons de la Weissenhof-Siedlung*	**[5]** *Maisons de la Weissenhof-Siedlung*	**[5]** *Maisons de la Weissenhof-Siedlung*
N° d'identification de la photo	5-1	5-2	5-3	5-4
Légende	Maison individuelle, Weissenhof	Maisons jumelles, Weissenhof	Toi-terrasse maison jumelée, Weissenhof	Intérieurs maison jumelée, Weissenhof
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2008	2005	2005	2005
Photographe/réalisateur	Birgita Gonzales	Thomas Wolf	Thomas Wolf	Thomas Wolf
Détenteur du copyright*	Landeshauptstadt	Wüstenrot Stiftung	Wüstenrot Stiftung	Wüstenrot Stiftung
Coordonnées du détenteur du copyright	Landeshauptstadt Stuttgart Amt für Stadtplanung und Stadterneuerung Eberhardstr. 10 70173 Stuttgart	Wüstenrot Stiftung, Hohenzollernstraße 45, 71630 Ludwigsburg Allemagne	Wüstenrot Stiftung, Hohenzollernstraße 45, 71630 Ludwigsburg Allemagne	Wüstenrot Stiftung, Hohenzollernstraße 45, 71630 Ludwigsburg Allemagne
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[6]** *Villa Savoye*	**[6]** *Villa Savoye*	**[6]** *Villa Savoye*	**[6]** *Villa Savoye*
N° d'identification de la photo	6-1	6-2	6-3	6-4
Légende	Vue générale, Villa Savoye	Toit-terrasse, Villa Savoye	Parcours sous les pilotis, Villa Savoye	Loge du jardinier, Villa Savoye
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2014	2014	2011	2013
Photographe/réalisateur	Rémi Grelaud	R. Grelaud	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[7]** *Immeuble Clarté*	**[7]** *Immeuble Clarté*	**[7]** *Immeuble Clarté*	**[7]** *Immeuble Clarté*
N° d'identification de la photo	7-1	7-2	7-3	7-4
Légende	Façade Clarté	Détail façade, Clarté	Détail intérieur appartement, Clarté	Cage d'escalier, Clarté
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2010	2010	2011	2011
Photographe/réalisateur	J.J. De Chambrier	J.J. De Chambrier	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini
Détenteur du copyright*	J.J. De Chambrier / OFC	J.J. De Chambrier / OFC	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	Office fédéral de la Culture Hallwylstr. 15, 3003 Bern Suisse	Office fédéral de la Culture Hallwylstr. 15, 3003 Bern Suisse	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[8]** *Immeuble locatif à la Porte Molitor*	**[8]** *Immeuble locatif à la Porte Molitor*	**[8]** *Immeuble locatif à la Porte Molitor*	**[8]** *Immeuble locatif à la Porte Molitor*
N° d'identification de la photo	8-1	8-2	8-3	8-4
Légende	Façade Molitor	Sortie en terrasse appartement de Le Corbusier, Molitor	Atelier de peinture de Le Corbusier, Molitor	Salon, appartement de Le Corbusier, Molitor
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2012	2012	2012	2012
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[9]** *Unité d'habitation*	**[9]** *Unité d'habitation*	**[9]** *Unité d'habitation*	**[9]** *Unité d'habitation*
		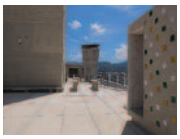		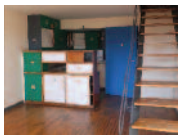
N° d'identification de la photo	9-1	9-2	9-3	9-4
Légende	Détail façade est, UH, Marseille	Toit-terrasse, UH, Marseille	La Rue commerçante UH, Marseille	Cuisine, appartement témoin, UH, Marseille
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2012	2013	2013	2013
Photographe/réalisateur	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[10]** *Manufacture à Saint-Dié*	**[10]** *Manufacture à Saint-Dié*	**[10]** *Manufacture à Saint-Dié*	**[10]** *Manufacture à Saint-Dié*
N° d'identification de la photo	10-1	10-2	10-3	10-4
Légende	Façade usine Duval	Toit-terrasse, usine Duval	Intérieurs, usine Duval	Bureau, usine Duval
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2012	2012	2012	2012
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[11]** *Maison du Docteur Curutchet*	**[11]** *Maison du Docteur Curutchet*	**[11]** *Maison du Docteur Curutchet*	**[11]** *Maison du Docteur Curutchet*
			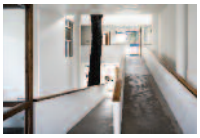	
N° d'identification de la photo	11-1	11-2	11-3	11-4
Légende	Maison Curutchet	Intérieurs, Maison Curutchet	Rampe, Maison Curutchet	Détail intérieur, Maison Curutchet
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2012	2012	2012	2012
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[12]** *Chapelle Notre-Dame-du-Haut*	**[12]** *Chapelle Notre-Dame-du-Haut*	**[12]** *Chapelle Notre-Dame-du-Haut*	**[12]** *Chapelle Notre-Dame-du-Haut*
N° d'identification de la photo	12-1	12-2	12-3	12-4
Légende	Chapelle de Ronchamp	Détail façade sud, Chapelle de Ronchamp	Maisons des pèlerins, Ronchamp	Détail gargouille et fontaine, Ronchamp
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2006	2014	2014	2014
Photographe/réalisateur	AONDH	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini
Détenteur du copyright*	AONDH	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	Association Œuvre de Notre-Dame du Haut 13 rue de la Chapelle 70250 Ronchamp France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[13]** *Cabanon de Le Corbusier*	**[13]** *Cabanon de Le Corbusier*	**[13]** *Cabanon de Le Corbusier*	**[13]** *Cabanon de Le Corbusier*
			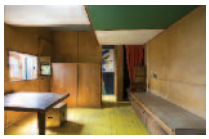	
N° d'identification de la photo	13-1	13-2	13-3	13-4
Légende	Site du Cabanon	Cabanon	Intérieurs du Cabanon	Mobilier Cabanon
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2011	2011	2011	2011
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[14]** *Complexe du Capitole*	**[14]** *Complexe du Capitole*	**[14]** *Complexe du Capitole*	**[14]** *Complexe du Capitole*
N° d'identification de la photo	14-1	14-2	14-3	14-4
Légende	Secrétariat, Chandigarh	Rampe, Haute Cour, Chandigarh	Détail façade, Secrétariat, Chandigarh	Extérieurs Assemblée, Chandigarh
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2007	2012	2012	2012
Photographe/réalisateur	Michel Richard	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini	Bénédicte Gandini
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[15]** *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette*	**[15]** *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette*	**[15]** *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette*	**[15]** *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette*
N° d'identification de la photo	15-1	15-2	15-3	15-4
Légende	Couvent de la Tourette	Façade, La Tourette	Détail façades, pans ondulatoires	Réfectoire, La Tourette
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2011	2011	2011	2011
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Œuvre	**[16]** *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*	**[16]** *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*	**[16]** *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*	**[16]** *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident*
N° d'identification de la photo	16-1	16-2	16-3	16-4
Légende	Façade	Façade	19th century Hall	Salle d'exposition A'A
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2007	2007	2007	2007
Photographe/réalisateur				
Détenteur du copyright*	NMWA	NMWA	NMWA	NMWA
Coordonnées du détenteur du copyright	7-7 Ueno-Koen, Taito-ku, Tokyo Japon	7-7 Ueno-Koen, Taito-ku, Tokyo Japon	7-7 Ueno-Koen, Taito-ku, Tokyo Japon	7-7 Ueno-Koen, Taito-ku, Tokyo Japon
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction et autre documentation audiovisuelle

Œuvre	**[17]** *Maison de la Culture*	**[17]** *Maison de la Culture*	**[17]** *Maison de la Culture*	**[17]** *Maison de la Culture*
N° d'identification de la photo	17-1	17-2	17-3	17-4
Légende	Façade vers le stade, Firminy	Pignon, Firminy	Détail façade, Firminy	Intérieurs, pans ondulatoires, Firminy
Format	jpeg	jpeg	jpeg	jpeg
Date de la photo	2008	2011	2011	2011
Photographe/réalisateur	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier	Oliver Martin-Gambier
Détenteur du copyright*	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP	FLC/ADAGP
Coordonnées du détenteur du copyright	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France	8-10 Square du Docteur Blanche 75016 Paris France
Cession non exclusive des droits	Oui	Oui	Oui	Oui

** si ce n'est pas le photographe/réalisateur*

VII (b) / Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le Bien

Allemagne

Le texte de référence est la loi sur la protection des Monuments historiques du Bade-Wurtemberg (Denkmalschutzgesetz Baden-Württemberg DSchG) dans la version du 6 décembre 1983, dernière modification le 25 janvier 2012.

Ce texte est consultable dans son intégralité à l'adresse suivante :
http://www.mfw.baden-wuerttemberg.de

Argentine

Niveau national

- Loi N° 12.665 "Création de la Commission Nationale de Musées et de Monuments et Lieux Historiques"
- Décret N° 890/2006 Déclaration de la maison en tant que Monument Historique National http://www.monumentosysitios.gov.ar/
- Décret national N° 1308/99 : casque urbain constitutif de la Ville de La Plata, capitale de la Province de Buenos Aires, déclaré « Bien d'intérêt historique national » selon la typologie de Centre historique.

Niveau provincial

- Loi 10.419 "Création de la Commission Provinciale du Patrimoine Culturel de la Province de Buenos Aires" http://www.gob.gba.gov.ar/legislacion/legislacion/l-10419.html
- Loi provinciale N° 12121/98 : déclare la Maison comme monument provincial
- Loi provinciale N° 14228 : mise en vigueur le 16 décembre 2010 et promulguée par Décret départemental N° 16 en date du 7 janvier 2011. Est déclarée « d'utilité publique et sujette à expropriation » transférée au Patrimoine de la Province de Buenos Aires, destinée à l'Institut culturel de la Province de Buenos Aires, pour son utilisation à des fins culturelles.

Niveau local

- Décret 15/95 (classement de la Maison Curutchet comme Patrimoine Municipal)
- Ordonnance 9231/00 (zones spéciales de conservation du patrimoine)
- Décret 1576/06 (catalogue du patrimoine architectural de la ville de La Plata) www.laplata.gov.ar
- Ordonnance N° 8440/94 remplacée par Ordonnance 9880/05 : déclare d'Intérêt Public Municipal la défense, l'aménagement et la récupération de tous les composants des espaces verts publics
- Ordonnance 8895/98 : déclare Patrimoine culturel le plan urbain constitutif de la ville tel que délimité ainsi que ses monuments patrimoniaux
- Ordonnance 10703/10 : déclare la *Maison Curutchet* sous protection maximale, au regard des catégories établies par le catalogue du Patrimoine architectural de la ville de La Plata.

Belgique

Les textes de référence sont le décret flamand sur le patrimoine immobilier du 12 juillet 2013, ainsi que l'arrêté du gouvernement flamand sur la mise en œuvre du décret flamand sur le patrimoine immobilier du 12 juillet 2013.

Ces textes sont consultables dans leur intégralité à l'adresse suivante :
https://www.onroerenderfgoed.be/nl/wetgeving/wet-en-regelgeving
(version néerlandophone)

France

Le texte de référence est le Code du patrimoine. Le livre VI est consacré aux monuments historiques, sites et espaces protégés.

Ce texte est consultable dans son intégralité à l'adresse suivante :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20110704

Inde

Les deux textes qui régissent la construction des bâtiments et l'utilisation des espaces verts et de l'arborisation de la ville sont :

- *The Capital of Punjab Act* (développement et réglementation), 1952, qui a reçu l'approbation du gouverneur du Pendjab, le 17 décembre 1952 ;
- *The Punjab New Capital* (périphérie), 1952.

Japon

Loi de protection des Biens Culturels :
http://www.bunka.go.jp/english/index.html

Suisse

Loi fédérale
Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; SR 451).
Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (ONP ; SR 451.1).
Recueil Systématique de la législation fédérale : http://www.admin.ch/ch/f/rs/

Petite villa au bord du lac Léman
Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre (LPNMS ; 450.11)
Législation vaudoise : http://www.rsv.vd.ch

Immeuble Clarté
Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS ; L 4 05).
Législation genevoise : http://www.ge.ch/legislation

VII (c) / Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le Bien

En France les édifices protégés au titre des Monuments historiques disposent chacun d'un dossier documentaire déposé au ministère de la Culture (DGP/SDEP/BCPI), et à la Direction régionale des Affaires culturelles (CRMH). Tous les édifices protégés figurent dans une base de données accessible en ligne (Base "Mérimée").

Des bases de données géoréférencées sur les monuments historiques et espaces protégés sont accessibles au grand public via l'Atlas des patrimoines. Il permet de connaître, visualiser, éditer, contractualiser et télécharger des données géographiques sur un territoire.

Les archives de l'œuvre de Le Corbusier sont conservées à la Fondation Le Corbusier à Paris. Les archives, tant graphiques qu'écrites que photographiques sont inventoriées et accessibles directement par une base informatisée. Cette base est consultable sur place ou par internet.

De plus la totalité des dessins d'architecture et d'urbanisme qui sont numérotés (environ 35 000 documents) a fait l'objet d'une publication complète en 32 volumes aux éditions Garland de 1982 à 1984 (voir bibliographie).

Enfin, une publication corrigée et enrichie de tous les documents graphiques de l'œuvre de Le Corbusier existe sous forme de DVD (voir bibliographie).

Localement, un certains nombre de dossiers sont également consultables.

Archives et dossiers les plus récents concernant chaque objet : voir dossiers spécifiques.

VII (d) / Adresses où sont conservés l'inventaire et les archives

Les principaux centres de ressource sont les suivants :

Fondation Le Corbusier

(France)

L'essentiel des archives pour l'ensemble des éléments concernés dans cette série est conservé à la Fondation Le Corbusier (voir la présentation de la Fondation Le Corbusier au chapitre V).

- **Fondation Le Corbusier**
  8-10 square du Docteur Blanche
  75016 Paris, France
  Tel. : +33 (0) 1 42 88 41 53
  www.fondationlecorbusier.fr

Médiathèque du Patrimoine

(France)

Ce service conserve les archives des Monuments historiques depuis la création de la commission des Monuments historiques en 1837. Les archives opérationnelles (les travaux notamment) sont détenues par les directions régionales des affaires culturelles.

En revanche, les architectes en chef des Monuments historiques sont incités à déposer ou donner leurs archives lorsqu'ils quittent leur fonction ou changent de circonscription. C'est à ce titre que des archives concernant des travaux sur les différentes œuvres protégées de Le Corbusier sont conservées à la Médiathèque.
Une base de données est consultable en ligne.

- **Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine**
  11 rue du Séminaire de Conflans
  94220 Charenton-le-Pont, France
  Téléphone : 01 40 15 76 22
  Télécopie : 01 40 15 75 75
  http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/

Directions régionales des affaires culturelles

(France)

Il existe une DRAC par région. Chacune conserve les dossiers documentaires ainsi que les arrêtés de protection des édifices protégés. Sous réserve des versements aux services d'archives, elles conservent également les dossiers opérationnels des travaux subventionnés ou autorisés par l'État.

Archives Nationales

(France)

Centre des archives contemporaines

Situé à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le Centre des archives contemporaines, reçoit, traite, conserve et communique les archives des administrations centrales de l'État postérieures à 1958. Il conserve également les archives du ministère de la la Reconstruction et de l'Urbanisme après la seconde guerre mondiale. À ce titre, il conserve des archives concernant les villes sinistrées où Le Corbusier est intervenu, en particulier pour la ville de Saint-Dié.

- **Centre des archives contemporaines (CAC)**
  2 rue des archives
  77300 Fontainebleau Cedex, France
  Tel. : (33) 1 64 31 73 73
  Télécopie : (33) 1 64 31 73 03
  www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cac/fr/index.html

Les très nombreux centres de ressources locaux des différents pays concernés par cette série sont précisés et référencés dans les dossiers spécifiques à chaque objet.

VII (e) / Bibliographie

Les références bibliographiques sur la vie et l'œuvre de Le Corbusier sont très nombreuses. Nous ne retiendrons ici que les plus significatives par rapport à la série, et les plus récentes pour leur accessibilité.
Nous avons également privilégié les ouvrages en français et en anglais, les deux langues officielles de l'Unesco.

Elles sont réparties en différentes catégories :
- Principaux écrits de Le Corbusier
- Ouvrages généraux sur l'œuvre et la vie de Le Corbusier
- Ouvrages spécifiques sur les thèmes et les œuvres retenus
- Supports multimédias

VII (e.1) Principaux écrits de Le Corbusier

- JEANNERET, Charles-Édouard., architecte, *Étude sur le mouvement d'art décoratif en Allemagne* (rapport présenté par Jeanneret à la Commission de l'Ecole d'art de La Chaux-de-Fonds sur ses observations faites en Allemagne durant son séjour d'avril 1910 à mai 1911), La Chaux-de-Fonds, 1912.
- JEANNERET, Charles-Édouard (architecte), Léon Perrin (sculpteur), Georges Aubert (décorateur), *Un Mouvement d'Art à la Chaux-de-Fonds à propos de la Nouvelle Section de l'Ecole d'Art,* La Chaux-de-Fonds, 1914.
- JEANNERET Charles-Édouard et Ozenfant Amédée, *Après le Cubisme,* Editions des Commentaires, Paris 1918.
- LE CORBUSIER, *Vers une Architecture,* Collection de l'Esprit Nouveau, édition originale publiée chez G. Crès et Cie, Paris, 1923. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *L'Art Décoratif d'aujourd'hui,* Collection de l'Esprit Nouveau, édition originale publiée chez G. Crès et Cie, Paris 1925. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Urbanisme,* Collection de l'Esprit Nouveau, édition originale publiée chez G. Crès et Cie, Paris 1925. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Une Maison - Un Palais,* Collection de l'Esprit Nouveau, Editions G. Grès et Cie, Paris 1928. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme,* Collection de l'Esprit Nouveau, édition originale publiée chez G. Crès et Cie Paris, 1930 (recueil de textes de dix conférences données par Le Corbusier à Buenos Aire en 1929). Réédité en 1994 aux éditions Altamira.
- LE CORBUSIER, *Croisade ou le Crépuscule des Académies,* collection de l'Esprit Nouveau, Editions G. Crès et Cie, Paris, 1932. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Quand les cathédrales étaient blanches. Aujourd'hui aussi le monde commence,* Plon, Paris, 1937, Denoël/Gonthier. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Sur les quatre routes. L'automobile, l'avion, le bateau, le chemin de fer,* Paris N.R.F, Gallimard, 1941. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Destin de Paris,* Sorlot, Paris/Clermont-Ferrand, 1941.
- LE CORBUSIER, *Les constructions Murondins,* Chiron, Paris/Clermont-Ferrand, 1942.
- LE CORBUSIER, *La Charte d'Athènes,* Plon, Paris 1943. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.

Rééditions récentes de textes de Le Corbusier

- LE CORBUSIER, *Les trois établissements humains,* Editions de l'Architecture d'Aujourd'hui, Boulogne, 1945. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Le Modulor* : essai sur une mesure harmonique à l'échelle humaine applicable uniquement à l'architecture et à la mécanique, Editions de l'Architecture d'Aujourd'hui, Boulogne, 1950. Réédition régulière depuis en français et dans de nombreuses traductions étrangères.
- LE CORBUSIER, *Towards an Architecture,* introduction par Jean-Louis Cohen, traduction par John Goodman, Los Angeles, Getty Research Institute, 2007, 350 pages.
- LE CORBUSIER, *Poème de l'angle droit.* Format 42 x 32 cm, identique à l'original. Post face de Juan Calatrava. Traduction en italien de Debora Antonini et Stefano Giuliani. Mondadori Electa, Milan 2007.
- LE CORBUSIER, *Quand les cathédrales étaient blanches,* japonais. Iwanami Shoten Publishers, Tokyo, 2007.
- LE CORBUSIER, *Le Voyage d'Orient,* chinois. Beijing Division of Shanghai Century Publishing Co., Shanghai, 2007.
- LE CORBUSIER, *A viagem do Oriente* [Le voyage d'Orient]. Brésilien. Cosac Naify, Sao Paulo, 2007.
- LE CORBUSIER, *L'Art Décoratif d'Aujourd'hui,* coréen. Dongnyok Publishers, Séoul, 2007.

Les Œuvres complètes

• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1910-1929,* publiée par W. Boesiger et O. Stonorov, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, onzième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1929, éditions Girsberger, Zürich).

• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1929-1934,* publiée par W. Boesiger, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, dixième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1934, éditions Girsberger, Zürich).

• LE CORBUSIER & Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1934-1938,* publiée par Max Bill architecte, textes par Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, neuvième édition, Zürich, 1975 (1ère édition 1938, éditions Girsberger, Zürich).

• Le Corbusier, *Œuvre complète 1938-1946,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1977 (1ère édition 1946, éditions Girsberger, Zürich).

• LE CORBUSIER, *Œuvre complète 1946-1952,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1976 (1ère édition 1953, éditions Girsberger, Zürich).

• Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35 Œuvre complète 1952-1957, publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, sixième édition, Zürich, 1977 (1ère édition 1957, éditions Girsberger, Zürich).

• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35, Œuvres complètes 1957-1965,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, troisième édition, Zürich, 1986 (1ère édition 1965, éditions d'Architecture Zürich).

• *Le Corbusier Les dernières œuvres Volume 8 des Œuvres complètes 1965-1968,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Atémis, Zürich, 1970.

VII (e.2) Ouvrages généraux sur l'œuvre et la vie de Le Corbusier

Bibliographie

• BRADY, Darlene A., *Le Corbusier: an annotated bibliography,* New York : Garland, 1985.

• DERCELLES A., QUETGLAS P., MARZA F., DE SMET C., *Le Corbusier et le livre,* Barcelone, 2005.

Études sur les écrits de Le Corbusier

• DE SMET, Catherine, *Vers une architecture du livre.* Le Corbusier : édition et mise en pages 1912-1965. Lars Müller Publishers, Baden, 2007.

• LE CORBUSIER, *Essential Le Corbusier: l'esprit nouveau articles,* Oxford ; Boston : Architectural Press, c. 1998.

• COLLECTIF, sous la direction de Claude Prélorenzo, *Le Corbusier écritures,* actes des rencontres de la Fondation Le Corbusier les 18-19 juin 1993, Fondation Le Corbusier, Paris, 1993.

• DE VAUBERNIER, Marie-Victoire, *Le livre d'architecte : l'exemple de Le Corbusier,* mémoire de D.E.A, sous la direction de Pierre Vaisse, Nanterre, 1990.

• MOREL-JOURNEL, Guillemette, *Le Corbusier ; un écrivain de la modernité,* mémoire de diplôme d'architecte, Unité pédagogique d'architecture n° 1, Paris, 1986.

• GUITON, Jacques, *Le Corbusier, Textes choisis - Architecture et Urbanisme,* Editions du Moniteur, Paris, 1982.

• DARIA, Sophie (Ed.), *Le Corbusier,* présentation par Sophie Daria, choix de textes, bibliographie, portraits, fac-similés, Paris, Éditions Seghers, 1964. Collection : Savants du monde entier ; 20.

Éditions de documents d'archives (voir aussi support multimédias)

• *Le Corbusier Carnets, New York,* The architectural History Fundation. Paris : Herscher/Dessain et Tolra, 1981-1982 : vol. 1 1917-1948 ; vol. 2 1950-1954 ; vol. 3 1954-1957 ; vol. 4 1957-1964.

• *The Le Corbusier Archive,* Allen Brooks (éditeur), 32 volumes, New York : Garland Publishing Co./ Paris : Fondation Le Corbusier, 1982-1984.

• *Carnet La Roche,* édition en fac similé avec un livret d'introduction de Stanislaus van Moos, Fondation Le Corbusier, éditions Electa, Milan, 1996.

• JEANNERET, Charles-Edouard, *Le Corbusier, Voyage d'Orient. Carnets,* Milan (Electa s.p.a.), Paris (Fondation Le Corbusier), 1987 (publication en fac-similé des 6 carnets en cinq volumes avec un volume supplémentaire de transcriptions en français et italien).

Conservation-restauration de l'œuvre

• FONDATION LE CORBUSIER (Ed), *La conservation de l'œuvre construite de Le Corbusier : rencontres du 14 juin 1990* / Fondation Le Corbusier, Paris : Fondation Le Corbusier, [1990].

Formation de Charles-Édouard Jeanneret dit Le Corbusier

• BROOKS, H. Allan, *Le Corbusier's formative years,* The University of Chicago Press, Chicago, London 1996.

• GRESLERI, Giuliano, *Le Corbusier Reise nach dem Orient,* Zurich (Spur Verlag), Paris (Fondation Le Corbusier), 1991.

• TURNER, Paul V., *La formation de Le Corbusier. Idéalisme et mouvement moderne,* éditions Macula, Paris, 1987.

• GRESLERI, *Giuliano, Viaggio in Oriente. Gli inediti di Charles Edouard Jeanneret fotografo e scrittore,* Venise (Marsilio Editori), Paris (Fondation Le Corbusier), 1984.

Biographies – Monographies de références

• VON MOOS, Stanislaus, *Le Corbusier, une synthèse,* Éditions Parenthèses, Marseille, 2013

• COLLECTIF. Sous la direction de Rémi Baudoui ; Roger Aujame, Rémi Baudouï, Marc Bédarida, Valerio Casali, Jean-Louis Cohen, Philippe Duboy, Guillemette Morel-Journel, Rémi Papillault, Pierre Pinon, Robert Rebutato, Roberto Segre, Alain Tavès, Ivan Zaknic. *Le Corbusier, instants biographiques. Actes des XIVes Rencontres de la Fondation Le Corbusier* qui se sont tenues les 17 et 18 décembre 2006 au Centre Culturel Suisse de Paris. Éditions de la Villette, Paris, automne 2007.

• BALTANAS, José, *Le Corbusier, parcours,* Marseille, Parenthèses, 2005, Trad. de l'espagnol par Claude de Frayssinet.

• COHEN, Jean-Louis, *Le Corbusier, la planète comme chantier,* édition Zoé, Paris, septembre 2005.

• VOGT, Adolf Max., *Le Corbusier, le bon sauvage : vers une archéologie de la modernité* ; traduit de l'allemand par Léo Biétry, Gollion, Infolio, c. 2003, Collection : Archigraphy.

• RICHARDS, Simon, *Le Corbusier and the concept of self,* New Haven; London : Yale University Press, c. 2003.

• BENTON, Tim, *Le Corbusier & the architecture of reinvention,* Tim Benton ... *[et al.],* London : AA Publications, c. 2003, incluant des textes de : Peter Carl, Le Corbusier, Hilde Heynen, Charles Jencks, Mohsen Mostafavi, Daniel Naegele.

• FRAMPTON, Kenneth, *Le Corbusier: architect of the twentieth century;* principal photography by Roberto Schezen, New York, H.N. Abrams, 2002.

• JENCKS, Charles, *Le Corbusier and the continual revolution in architecture,* New York, N.Y., Monacelli Press, 2000.

• VEDRENNE, Elisabeth, *Le Corbusier,* Paris : Éditions Assouline, 1999.

• Kenneth FRAMPTON, *Le Corbusier,* éditions Hazan, Paris, 1997.

• KLOPMANN, André, *Le Corbusier : l'homme,* Genève, Slatkine, 1995.

• BAKER, Geoffrey H., *Le Corbusier. An analysis of form,* éditions E & FN, Londres, 1996.

• JENGER, Jean, *Le Corbusier, l'architecture pour émouvoir,* collection Découvertes Gallimard, 1993.

• MONNIER, Gérard, *Le Corbusier. Qui suis-je ?,* éditions de La Manufacture, Lyon, 1986 (réédité en 1996).

• BROOKS, Allen, *Le Corbusier 1887-1965,* éditions Garland, New York et Londres, 1987 (réédition en 1993 aux éditions Electa).

• SVACHA, Rotislav, *Le Corbusier,* Praha, Odeon, 1989.

• COLLECTIF sous la direction de Pierre Saddy, *Le Corbusier. Le passé à réaction poétique,* catalogue de l'exposition présentée à l'Hôtel de Sully, Paris, décembre 1987-mars 1988, éditions de la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites, Paris, 1988.

• TENTORI, Francesco, DE SIMONE Rosario, *Le Corbusier,* Roma : Laterza, 1987.

• SBRIGLIO, Jacques, *Le Corbusier - Habiter : de la villa Savoye à l'Unité d'Habitation de Marseille,* Acte Sud, Arles, 2009.

• COLLECTIF, *Le Corbusier et la Méditerranée,* ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition "Le Corbusier et la Méditerranée", Marseille 1987, éditions Parenthèses, 1987.

• COLLECTIF, sous la direction de Jacques Lucan, *Le Corbusier une encyclopédie,* Editions du Centre Georges Pompidou/CCI, Paris 1987.

• COLLECTIF sous la direction de Gwenaëlle Querrien, *Le Corbusier. Atelier 35 rue de Sèvre,* contributions de Marc Bédarida et Hélène Cauquil, suplément au n° 114 du Bulletin d'informations architecturales, I.F.A, Paris 1987.

• RAGON Michel (sous la direction de), *Le temps de Le Corbusier,* Paris : Hermé, c. 1987.

• COLLECTIF, catalogue de l'exposition Le Corbusier. *Synthèse des Arts. Aspekte des Spätwerks 1945-1965,* présentée le 23 mars au 18 mai 1986 au Badischer Kunstverein, Karlsruhe (avec des contributions de Dario Matteoni, Arthur Ruegg, Danièle Pauly, Ludger Ebbert, Bart Loosman, Ruggero Tropeano, Thomas Kesseler), Ernst und Sohn, Berlin, 1986.

• BARNBECK Ulla, Architekten, *Le Corbusier,* Stuttgart : IRB Verlag, 1986.

• TENTORI, Francesco, *Vita e opere di Le Corbusier,* Roma : Laterza, 1983.

• FRANCHETTI Pardo, Vittorio, *Le Corbusier,* [translated from the Italian by Pearl Sanders], New York, Grosset & Dunlap, c. 1971.

• VON MOOS, Stanislaus, *Le Corbusier. L'architecte et son mythe,* Horizon de France, Paris, 1970.

• NAGY, Elemér, *Le Corbusier,* Budapest : Akadémiai Kiadó, 1969.

• BESSET, Maurice, *Qui était Le Corbusier ?,* 1968, réédité sous le titre Le Corbusier, éditions Skira Flammarion, Genève, 1987.

• BLAKE, Peter, *Le Corbusier, architecture and form,* Baltimore, Md., Penguin Books, 1964, c. 1960.

• COLLECTIF, *L'Opera di Le Corbusier,* mostra in Palazzo Strozzi, Firenze, s.n., 1963, Catalog of an exhibition held in Feb.-Mar. 1963.

• PERRUCHOT, Henri, *Le Corbusier,* Paris, Éditions Universitaires, c. 1958. Collection : Témoins du XXe siècle.

• ALAZARD Jean, *Le Corbusier,* Paris, A. Hatier, c1956. Collection : Art et artistes. Série Les architectes.

• ERVE, W. S. van de, *Le Corbusier, idealistisch architect,* Utrecht, N. V. A. Oosthoek's uitgevers maatschappij, 1951.

• PETIT, Jean, *Le Corbusier lui-même,* Rousseau, Genève, s.d.
• VIDALENC, Georges (texte d'introduction), *Des pharaons à Le Corbusier : esquisse d'une histoire de l'architecture,* (cours de l'Institut supérieur ouvrier 1933-1934), Paris : Centre confédéral d'éducation ouvrière, 1934. Collection : Publications de l'Institut supérieur ouvrier ; 7-8.

Monographies thématiques

Résidences-ateliers et maisons individuelles

• BENTON, Tim, *Le Corbusier, les villas parisiennes 1920 – 1930.* Nouvelle édition revue et augmentée. Éditions de la Villette, Paris, automne 2007 (1ère édition 1984).
• RAGOT, Gilles, *Les villas de Le Corbusier et Pierre Jeanneret à Paris et dans la région parisienne 1920-1940,* mémoire de maîtrise d'histoire de l'Art, dactyl., Paris IV Sorbonne, 1982.

Le logement collectif

• SBRIGLIO, Jacques, *Le Corbusier : l'Unité d'habitation de Marseille et les autres unités d'habitation à Rezé-les-Nantes, Berlin, Briey-en-Forêt et Firminy,* Paris : Fondation Le Corbusier ; Basel ; Boston : Birkäuser, c. 2004.
• MONNIER, Gérard, *Les unités d'habitation,* collection Les destinées du patrimoine, Belin, Paris, 2002.
• CALAFELL, Eduard, *Las Unités d'habitation de Le Corbusier : aspectos formales y constructivos,* Barcelona, Caja de Arquitectos, Fundación, c. 2000, Colección Arquíthesis núm. 6.
• ZAKNIC, Ivan, *Le Pavillon Suisse.* Biographie d'un bâtiment, Basel, Birkhäuser, 2004.

Architecture sacrée

• SAMUEL, Flora et LINDER-GAILLARD, Inge, *Sacred Concrete. The Churches of Le Corbusier,* Éditions Birkhäuser, Bâle 2013.
• IVOL, Viviane (ed.) *Le Corbusier, du génie à la spiritualité,* Belfort : Art et d'Histoire Belfort, 2005.
• FONDATION LE CORBUSIER (ed.), Fondation Le Corbusier. Rencontres (11th : 2003 : Paris, France), *Le symbolique, le sacré, la spiritualité dans l'œuvre de Le Corbusier,* textes de Debora Antonini ... *[et al.].* Paris, Editions de la Villette, Fondation Le Corbusier, 2004.
• GRESLERI, Giuliano, *Le Corbusier : il programma liturgico,* Giuliano Gresleri, Glauco Gresleri ; contributi di Valerio Casali ... *[et al.],* Bologna : Compositori, c. 2001.
• BOLLE-REDDAT, René, *Un évangile selon Le Corbusier,* Paris, Les Éditions du Cerf, 1987, collection Epiphanie.
• BIOT François ... *[et al.], Le Corbusier et l'architecture sacrée : Sainte-Marie-de-la-Tourette-Eveux,* photographies, Jacqueline Salmon, Lyon, La Manufacture, c. 1985. Collection : L'œil et la main.
• BOULAIS P., MOREAU L., *La Tourette. Un couvent de Le Corbusier,* Echirolles, 2009.

L'urbanisme

• COLLECTIF sous la direction de Claude Prelorenzo, *Le Corbusier : La ville, l'Urbanisme,* actes des rencontres de la Fondation Le Corbusier les 9-10 juin 1995, Fondation Le Corbusier, Paris, 1995.
• GEROSA PIER, Giorgio, *Le Corbusier, Urbanisme et mobilité,* Studien aus dem Institut für Geschichte und Théorie der Architektur, ETH Zürich, Birkaüser Verlag, Basel und Stuttgart, 1978 (en français).

Autres thèmes

• COLLECTIF, *Le Corbusier et la question du brutalisme,* sous la direction de Jacques Sbriglio, Editions Parenthèses, Marseille, 2013.
• GARGIANI, Roberto et ROSSELINI, Anna, *Le Corbusier. Béton Brut and Ineffable Space, 1940-1965. Surface Materials and Psychophysiology of Vision,* EPFL Press / Routledge, Lausanne, Oxford, New York, 2011.
• ROSELLINI, Ann, *Le Corbusier e la superficie. Dal rivestimento d'intonaco al béton brut,* ARACNE editrice, Rome, 2013
• REICHLIN, Bruno, *Dalla "soluzione elegante" all "edificio aperto". Scritti attorno ad alcune opere di Le Corbusier,* A cura di Annalisa Viati Navone Mendrisio Academy Press / Silvana Editoriale, Milan, 2013.
• COLLECTIF, *Le Corbusier. An Atlas of Modern Landscapes,* The Museum of Modern Art, New York, 2013.
• DE HEER, Jan, *The Architectonic Colour. Polychromy in the Purist architecture of Le Corbusier,* 010 Publishers, Rotterdam, 2009.
• MC QUILLIAN, Thomas, *Edouard among the Machines, a discussion of Le Corbusier's technological agenda. The Oslo school Architecture and Design,* Thèse Phd, Oslo, 2006.
• COLLECTIF, *Makeitnew : le poème électronique. Onderzoek voor de reconstructie van het Philips-paviljoen uit 1958 in Eindhoven.* Stickhing Alice, Eindhoven, 2006.
• COLLECTIF sous la direction de Claude Prélorenzo, *Le Corbusier et la couleur,* actes des rencontres de la Fondation Le Corbusier les 11-12 juin 1992, Fondation Le Corbusier, Paris, 1992.
• COLLECTIF, *Le Corbusier et l'industrie 1920-1925,* catalogue d'exposition, Zürich, Berlin, Strasbourg, Paris, 1987, éditions Les Musées de la Ville de Strasbourg, 1987.

Monographies géographiques

Allemagne

• BEER ARCHITEKTEN & LANDESDENKMALAMT Berlin, *Unité d'habitation,* Typ berlin. Das Corbusier-Haus in Berlin. Denkmalpflege-plan. Beiträge zur Denkmalpfkegeplan in Berlin. Heft 23 (2007). Landesdenkmalamt Berlin. Klosterstraße 47. 10179 Berlin.

Belgique

• FONDATION LE CORBUSIER (Ed.), *Le Corbusier & la Belgique,* rencontres des 27 et 28 mars 1997, I.S.A.C.F.-La Cambre, [Paris] : Fondation Le Corbusier ; Bruxelles : CFC-Éditions, c. 1997.

France

• RAGOT, Gilles et DION Mathilde, *Le Corbusier en France,* collection architextes, Editions du Moniteur, Paris 1997.

• COLLECTIF, *Le Corbusier et la Bretagne,* éditions nouvelles du Finistère, 1996.

• JOLY, Pierre, *Le Corbusier à Paris,* Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, éditions de la Manufacture, Lyon, 1987.

Inde

• TOUCHALEAUME, Eric et MOREAU, Gérald *Le Corbusier – Pierre Jeanneret. L'aventure indienne,* Gourcuff Gradenigo, Paris, 2010.

Japon

• COLLECTIF. Sous la direction de Gérard Monnier ; Jean-Marie Bouissou, OTA Yasuto, KASHIWAGI Fumihiko, SASAKI Hiroshi, FUJIOKA Hiroyasu, William J. R. Curtis, FUJIKI Tadayoshi, FUJIMORI Terunobu, ISOZAKI Arata, OKABE Noriaki. Traduction d'Erika Teschard-Erlih. *Le Corbusier et le Japon.* Ouvrage issu du symposium international, "Le Corbusier et le Japon", réuni à Tokyo les 9 et 11 février 1997, organisé par la Fondation Le Corbusier et le musée national d'Art moderne de Kamakura, dans le cadre des Rencontres "Le Corbusier, voyages, rayonnement international". Les actes du symposium ont été publiés initialement en japonais par les éditions Kajima, Tokyo, 1999. A. et J. Picard, Paris, 2007.

• Sous la direction de Shuji TAKASHINA, *Le Corbusier to Nippon,* 1999, édit. Kajima Shuppankai, 253 p. Traduction en Français : sous la direction de Gérard Monnier « Le Corbusier et le Japon », collection architectures contemporaines, sérié études, 2007, édit. Picard, 157 p.

• SASAKI, Hiroshi, *Kyoshou heno shoukei : Le Corbusier ni miserareta nihon no kenchikukatachi,* 2000, édit. Sagamishobou, 447 p.

Suisse

• OECHSLIN Werner, *Le Corbusier und die Schweiz,* Dokumente einer schwierigen Beziehung / herausgegeben, eingeleitet und kommentiert von Jos Bosman, mit einem Vorwort von Werner Oechslin, Zürich : Ammann, c 1987.

• CHAROLLAIS Isabelle, DUCRET André [rédaction et coordination de l'ouvrage], *Le Corbusier à Genève, 1922-1932 : projets et réalisations,* Lausanne : Payot, 1987. Published in conjunction with an exhibition held in the Clarté building, Geneva.

• COLLECTIF, *La Chaux-de-Fonds et Jeanneret avant Le Corbusier,* La Chaux-de-Fonds, Switzerland.

• JENCKS, Charles, *Le Corbusier and the tragic view of architecture,* London, Penguin, 1987.

Numéros spéciaux de revues

• *Architecture d'Aujourd'hui,* décembre 1933-février 1934, n° 10 ; 1948, n° spécial hors série ; février-mars 1963, n° 106 ; février 1987, n° 249.

• *Architectural Forum,* octobre 1965.

• *Architecture Mouvement Continuité* (AMC), n° 49, septembre 1979.

• *Architectural Review,* janvier 1987, n° 1 079.

• *Casabella,* avril 1963, n° 274 ; janvier-février 1987 (n° double 531-532).

• *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine,* Le Corbusier. L'atelier intérieur, février 2008 (n° double 22/23).

• *Oppositions,* n° 15-16, 1979.

• *Rassegna,* juillet 1980 (Anno II, n° 3) : I Clienti di Le Corbusier.

Revues spécialisées

• Fondation Le Corbusier. Informations, *Bulletin d'informations officielles de la Fondation Le Corbusier.* Périodicité : bi-mensuelle.

• *Massilia, annuaire d'études documentaires corbuséennes.* Périodicité : annuelle.
Contacts : Josep Quetglas : josep.quetglas@upc.edu, Arnaud Dercelles : adercelles@free.fr, massilia_distribution@yahoo.es.

Le Corbusier et ses contemporains

• MENIN, Sarah, *Nature and space: Aalto and Le Corbusier,* London, Routledge, 2003.

• PADOVAN, Richard, *Towards universality: Le Corbusier, Mies and De Stijl,* London ; New York, Routledge, 2002.

• CECCON, Paolo, *Le Corbusier, Louis Kahn : palazzi per congressi,* Milano, UNICOPLI, 2000. Collection : Quaderni di critica ; 3.
• DOSHI, Balkrishna V., *Le Corbusier and Louis I. Kahn: the acrobat and the yogi of architecture,* Ahmedabad, Vastu Shilpa Foundation for Studies and Research in Environmental Design, 1993.
• BLAKE, Peter, *The master builders: Le Corbusier, Mies van der Rohe, Frank Lloyd Wright,* New York : Norton, c. 1976.
• DOREMUS, Thomas, *Frank Lloyd Wright and Le Corbusier: the great dialogue,* New York, Van Nostrand Reinhold, c. 1985.
• HOAG, Edwin, *Masters of modern architecture: Frank Lloyd Wright, Le Corbusier, Mies van der Rohe, and Walter Gropius,* Indianapolis, Bobbs-Merrill, c. 1977.
• COLLECTIF, *Four great makers of modern architecture, Gropius, Le Corbusier, Mies van der Rohe, Wright,* a verbatim record of a symposium held at the School of Architecture from March to May 196l, New York : Columbia University, c. 1963.

VII (e.3) Ouvrages spécifiques sur les œuvres retenues

Maisons La Roche et Jeanneret

• BENTON, Tim, *Maisons La Roche-Jeanneret,* Paris, in DVD Vol. 1, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• BENTON, Tim, « Villa Rocca. Die Panungs une Baugeschichte der Villa La Roche », in Fischer H., & Schmidt, K. (Eds), *Ein haus für der Kubismus. Die Sammlung Raoul La Roche,* Bâle, 1998, pp. 227-243.
• SBRIGLIO, Jacques, *Le Corbusier : Les villas La Roche-Jeanneret. The villas La Roche-Jeanneret,* Fondation Le Corbusier, éditions Birkhaüser, Bâle, 1997.
• *Carnet La Roche,* Fondation Le Corbusier, éditions Electa, 1996.
• WALDEN, Russel, « New Light in Le Corbusier early year in Paris : the La Roche-Jeanneret house », The Open Hand, essays on *Le Corbusier,* MIT Press, Cambridge, Massachusetts, London, 1977, p.116-121.
• FURER René, RUEGG Arthur, Blum E, Meyer F, « Le Corbusier und Raoul La Roche : Architekt and Maler, Bauherr und Sammler », catalogue d'exposition, Bâle Architekturmuseum, 1987.
• JEANNERET, Charles-Edouard, *Album La Roche,* Von Moos Editeur, Milan, Electa, 1986 (autres éditions : Dohosha Publishing Co. Ltd, Kyoto, 1996)
• BENTON, Tim, *Les villas de Le Corbusier 1920-1930,* La Villette, Philippe Sers, Paris 1984, pp. 44-75.
• « Villa La Roche-Jeanneret », *Early buildings and projects 1912-1923,* Le Corbusier Archives, volume 1, Alexander Tzonis, general editor, Garland Publishing and the Fondation Le Corbusier, 1982, p. 473-580.
• COLLUCI, Gregory P., "Beauty or synthesis: a study of maison La Roche-Jeanneret through concept of Le Corbusier's purist painting", Carleton University, 1981.
• RISSELADA, Max, *Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Ontwerpen voor de Woning 1919-1929,* octobre 1980 Publikaties Lezingen (np)
• FOSTER, Kurt W., "Antiquity and Modernity in the La Roche Jeanneret House of 1923", *Oppositions* 15/16, Winter/Spring, 1979, MIT Press, Cambridge Massachusetts and London, p. 130-153.
• ANONYME, *Raoul La Roche (1889-1965) : hommage rendu à Raoul La Roche,* Fondation Le Corbusier, Musée de Bâle, Musée d'art moderne, Paris, Fondation Le Corbusier, 1970.
• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1910-1929,* publiée par W. Boesiger et O. Stonorov, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, onzième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1929, éditions Girsberger, Zürich), pp. 60-68.

Petite villa au bord du lac Léman

• VON MOOS, Stanislaus, *Villa « Le Lac » (Petite villa au bord du Lac Léman),* in DVD Vol. 1, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• MOREL JOURNEL Guillemette, « Vie d'une « petite » grande maison : trente ans de présentations de la villa Le Lac », *Massilia* 2005, Barcelone : COAC, 2005.
• CORRENTE Rodolfo, « Recherches pour un terrain pour la maison « Le Lac », Jeanneret-Perret », *Massilia* 2005, Barcelone : COAC, 2005.
• VAUDOU, François, « Le Corbusier : Villa Le Lac à Corseaux-Vevey, Genève », *Carré d'art édition,* c. 1991.
• LE CORBUSIER, *Une petite maison, 1923,* Zürich, Girsberger, 1954. Collection : Les Carnets de la recherche patiente, carnet n° 1.
• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1910-1929,* publiée par W. Boesiger et O. Stonorov, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, onzième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1929, éditions Girsberger, Zürich), pp. 74-75.

Cité Frugès

• BENTON, Tim, *Quartiers Modernes Frugès* in DVD Vol. 1, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• COHEN, Jean-Louis, *Le Corbusier, la planète comme chantier,* édition Zoé, Paris, septembre 2005, pp. 74-75.
• BENTON, Tim, "Pessac and Lège revisited", *Massilia,* 3, 2004 , pp. 64-99.

• COLLECTIF, sous la direction scientifique de Marylène Ferrand, Jean-Pierre Feugas, Bernard Le Roy, Pessac. *Le Corbusier. Sauvegarde et réhabilitation des quartiers modernes Frugès,* étude à l'initiative du CEREL/ARIM Aquitaine et de la Fédération des PACT, dactyl., 1985.

•TAYLOR, Brian Brace, *Le Corbusier et Pessac 1914-1928,* Fondation Le Corbusier, Havard University, Bourges, 1972.

• BOUDON, Philippe, *Pessac de Le Corbusier. Etude socio-architecturale 1929-1985,* éditions Dunod, Paris, 1969.

• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1910-1929,* publiée par W. Boesiger et O. Stonorov, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, onzième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1929, éditions Girsberger, Zürich), pp. 76-86.

Maison Guiette

• BURNIAT Patrick, *Maison Guiette,* in DVD Vol. 2, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.

• BAINES, Georges « Du système Dom-Ino au type Citrohan », in Burniat, Patrick (sous la direction de), *Le Corbusier et la Belgique,* collection Les rencontres de la Fondation Le Corbusier, Bruxelles, CFC éditions, 1997, pp. 47-61.

• BAINES, Georges, « La Maison Guiette à Anvers », *La conservation de l'œuvre construite de Le Corbusier.* Rencontres du 14 juin 1990, Paris, 1990, pp. 39-62.

• BAINES, Georges, COURTOIS, Robert, « Corbu restauré par Baines. La maison Guiette », *Aplus,* n° 102, 1989, pp. 55-58.

• STYNEN, H. « Signalement : Het huis Guiette (1926) van architect Le Corbusier te Antwerpen », *Monumenten en Landschappen,* 1 (1982) 2, pp. 17-19.

• BAINES, Georges et SPITAELS, E. *Le Corbusier te Antwerpen 2. De woning Guiette,* Anvers, 1987.

• MALLIET, A. « Le Corbusiers huis Guiette gerestaureerd », *Monumenten en Landschappen,* 6 (1987) 6, pp. 49-60.

• SCHRAENEN, G. (red.) *Les Peupliers. Maison Guiette Le Corbusier 1926,* Bruxelles 1987.

• « Maison Guiette », Cité Frugès and other Buildings and Projects 1923-1927", *Le Corbusier Archives,* volume 2, Alexander Tzonis, general editor, Garland Publishing and the Fondation Le Corbusier, 1983, pp. 471-497.

• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1910-1929,* publiée par W. Boesiger et O. Stonorov, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, onzième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1929, éditions Girsberger, Zürich), pp. 136-139.

• BEKAERT, G. « Le Corbusier. Huis Guiette Populierenlaan 32 Antwerpen (1926) », *Tijdschrift voor Architektuur en Beeldende Kunsten,* 37 (1970) 15, pp. 367-370.

Maisons de la Weissenhof-Siedlung

• LE CORBUSIER ET JEANNERET, Pierre, *Œuvre complète 1910-1929,* publiée par W.Boesiger et O.Stonorov, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, onzième édition Zürich, 1984 (1ère édition 1929, éditions Girsberger, Zürich), pp.150-156.

• ROTH, Alfred, *Zwei Wohnhäuser von Le Corbusier und Pierre Jeanneret. Fünf Punkte zu einer neuen Architektur von Le Corbusier und Pierre Jeanneret,* Geleitwort von Hans Hildebrandt, Stuttgart 1927.

• DEUTSCHER WERKBUND (hrsg.), *Bau und Wohnung. Die Bauten der Weissenhofsiedlung in Stuttgart errichtet 1927 nach Vorschlägen des Deutschen Werkbundes im Auftrag der Stadt Stuttgart und im Rahmen der Werkbundausstellung "Die Wohnung",* Stuttgart 1927.

• RASCH, Bodo/ RASCH Heinz, *Wie Bauen? Bau und Einrichtung der Werkbundsiedlung am Weissenhof in Stuttgart 1927,* Stuttgart um 1927.

• GRAEFF, Werner (Hrsg.), *Innenräume. Räume und Inneneinrichtungs-gegenstände aus der Werkbundausstellung "Die Wohnung" – insbesondere aus den Bauten der Weissenhofsiedlung in Stuttgart,* Stuttgart 1928.

• ROTH, Alfred, *Begegnung mit Pionieren. Le Corbusier/ Piet Mondrian/ Adolf Loos/ Josef Hoffmann/ August Perret/ Henry van de Velde,* ETH – Institut für Geschichte und Theorie der Architektur (hrsg.), 8.Bd, Basel 1973.

• CRAMER, Johannes, *Bauausstellungen: eine Architekturgeschichte des 20. Jahrhunderts,* Stuttgart 1984

• KIRSCH, Karin, *Werkbund-Ausstellung: "Die Wohnung" Stuttgart 1927 weissenhofsiedlung,* Stuttgart 1987.

• BLUME, Elisabeth, "Le Corbusiers Wege: wie das Zauberwerk in Gang gesetzt wird". *Bauwelt - Fundamente* 73: Architekturtheorie, Brauns-chweig 1988.

• SCHOLZ, Thomas, *Weissenhofsiedlung Stuttgart,* Stuttgart 1989.

• POMMER, Richard/ Otto, Christian F., *Weissenhof 1927 and the modern movement in architecture,* Chicago 1991.

• PETEREK, Michael, *Hierarchisches Formmodell und serielle Siedlungs-textue: eine vergleichende Strukturanalyse von vier Paradigmen der Wohnquartiersplanung 1910 – 1950,* Universität Karlsruhe Diss., Karlsruhe 1996.

• KIRSCH, Karin, *Briefe zur Weissenhofsiedlung,* Stuttgart 1997.

• KURRENT, Friedrich (Hrsg.), *Raummodelle: Wohnhäuser des 20. Jahrhunderts,* 3. Auflage, Salzburg 1997.

•Technische Uni München (hrsg.), *Le Corbusier 1887-1965: 40 Wohnhäuser. Bauten und Projekte von Le Corbusier, Studienarbeiten* mit Beiträgen von Friedrich Kurrent, 1. Auflage, Salzburg 1997

• STARK, Ulrike, *Architekten – Le Corbusier,* Veröffentlichungen ab 1988, Stuttgart 1998.
• MARCUS, George H., *Le Corbusier – im Inneren der Wohnmaschine,* München 2000.
• PETEREK, Michael, *Wohnung. Siedlung. Stadt: Paradigmen der Moderne 1910 – 1950,* Berlin 2000.
• *Le Corbusier, Le Corbusier houses - Le Corbusier in his Houses,* Tokyo 2001.
• KIRSCH, Karin/ Kapp, Isolde/ Munkert, Christa, *Leben im Museum: das Doppelwohnhaus von Le Corbusier in der Weissenhofsiedlung in Stuttgart,* Ostfildern 2002.
• RÜEGG, Arthur (Hrsg.), *Le Corbusier – Polychromie architecturale. Farbklaviaturen von 1931 und 1959/ Color Keyboards from 1931 and 1959/ Les claviers de couleurs de 1931 et de 1959,* 2nd rev. ed., Basel / Boston/ Berlin 2006.
• QUETGLAS, Josep – *Suarez Maria Candela, Deux maisons du Weissenhof à Stuttgart,* in DVD Vol.1, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International, 2005.
• Wüstenrot Stiftung Ludwigsburg (hrsg.), *Doppelhaus Le Corbusier/ Jeanneret,* Stuttgart 2005.
• KURZ, Jörg/ ULMER, Manfred, *Die Weissenhofsiedlung: Geschichte und Gegenwart,* Stuttgart 2006.
• Wüstenrot Stiftung Ludwigsburg (hrsg.), *Baudenkmale der Moderne: Le Corbusier und Pierre Jeanneret. Doppelhaus. Die Geschichte einer Instandsetzung,* Stuttgart 2006.
• Wüstenrot Stiftung und Landeshauptstadt Stuttgart, *Weissenhof-museum im Haus Le Corbusier* – Katalog zur Ausstellung, Stuttgart 2008.

Villa Savoye et loge du jardinier

• BASSET Eric, *Villa Savoye « Les Heures Claires »* in DVD Vol.2, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• QUETGLAS, Josep, *Le Corbusier y Pierre Jeanneret : Villa Savoye, "Les Heures Claires",* Madrid : Rueda, 2004, collection : Arquitecturas ausentes del siglo XX ; 12.
• SANTAMARIA, Carlo, *Le Corbusier : Villa Savoye : l'armonia nei rapporti delle misure,* Padova, Unipress, c. 2002.
• DESMOULIN, Christine, *La Villa Savoye,* Paris, éditions Norma, 2001.
• QUETGLAS, Josep (sous la direction de), MIRALLES, Roger (dessins), MARTIN, Amado (maquettes), *Developpement du projet de la villa Savoye 1928-1963,* Barcelone, UPC, 2001.
• SBRIGLIO, Jacques, *Le Corbusier, la villa Savoye,* Paris : Fondation Le Corbusier ; Basel : Birkhäuser Verlag, c. 1999.
• TOULIER, Bernard, *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France,* éditions du Patrimoines, 1999, p.105-107.
• MOREL-JOURNEL, Guillemette, *La villa Savoye de Le Corbusier,* Editions du Patrimoine, collection Itinéraires (existe également en anglais), Paris, 1997.
• SBRIGLIO, Jacques, *Le Corbusier : La villa Savoye,* Boston, Birkhaüser, 1999 (en français et en anglais).
• SIZA, Alvaro, *Villa Savoye rivisitata, Sulle trace di le Corbusier,* Arsenale Editrice, Venezia, 1989.
• BENTON, Tim, *Les villas de Le Corbusier 1920-1930,* La Villette, Philippe Sers, Paris 1984, pp. 190-207.
• "Villa Savoye", Villa Savoye and other Buildings and Projects, 1929-1930, *Le Corbusier Archives,* volume 7, Alexander Tzonis, general editor, Garland Publishing and the Fondation Le Corbusier, 1984, p. 247-360.
• FURER, René, "Le Corbusier: villa Savoye 1930", *A+U,* janvier 1981, p. 13-32.
• RISSELADA, Max, *Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Ontwerpen voor de Woning 1919-1929,* octobre 1980 Publikaties Lezingen (np).
• COLLECTIF, « Numéro spécial Le Corbusier », *Architecture-Mouvement-Continuité,* n° 49, septembre 1979, pp. 33-36.
• BENTON, Tim, *Architecture and design. Le Corbusier : Villa Savoye,* The Open University, 1976.
• MEIER, Richard, *Le Corbusier Villa Savoye,* Poissy, France, 1929-1931, edited and photographed by Yukio FUTAGAWA, Tokyo, ADA Edita, (GA 13) 1972.
• WEST, Johan, *Four compsition of Le Corbuiser: villa à Garches, 1927 ; Villa Savoye, 1929 ; Villa Shodan à Ahmedabad, 1952 ; Milowener's building à Ahmedabad, 1954,* dessins réalisés en connection avec un séminaire sur Le Corbusier à l'Ecole d'architecture de Princeton, USA, 1964.
• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1929-1934,* publiée par W. Boesiger, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, dixième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1934, éditions Girsberger, Zürich), pp. 23-31.
• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1910-1929,* publiée par W. Boesiger et O. Stonorov, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, onzième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1929, éditions Girsberger, Zürich), pp. 186-189.
• ANONYME, « La villa à Poissy », *L'Architecte,* septembre 1930, 8e année, n° 9.
• POSENER, Julius, « La maison Savoye à Poissy », *Architecture d'Aujourd'hui,* décembre 1930, n° 2, p. 20-21.
• GIEDION, Siegfried, « La maison Savoye à Poissy 1928-1930 », *Cahier d'art,* n° 4, 5e année, 1930, p. 212-215.

Immeuble Clarté

• COLLECTIF - BELLINELLI Luca (sous la direction de). Le Corbusier - *La costruzione dell'limmeuble Clarté. La construction de l'immeuble Clarté,* Universita della Svizzera italiana, Mendrisio, 1999.
• SPECHTENHAUSER Klaus, *Immeuble Clarté,* in DVD Vol. 8, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.

• COLLECTIF, *La construction de l'immeuble Clarté,* catalogue d'exposition, Académie d'architecture de l'Université de la Suisse italienne, Lugano 1999.
• SUMI, Christian, *Immeuble Clarté, Genf 1932, von Le Corbusier & Pierre Jeanneret,* Zürich : GTA : Ammann, c.1989.
• COLLECTIF, *Le Corbusier à Genève 1922-1932,* catalogue d'exposition, éditions Payot, Lausanne 1987.
• COURTIAU, Catherine, « L'immeuble Clarté Genève. Le Corbusier – 1931/32 », in *Guide de monuments suisses,* Société d'histoire de l'art en Suisse, série n° 32, N° 319, Berne 1982.
• BOESIGER, Willy (Ed). *Le Corbusier et Pierre Jeanneret, œuvre complète de 1929-1934,* Zurich 1935 ; rééditions et compléments dès 1964.
• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1929-1934,* publiée par W. Boesiger, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, dixième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1934, éditions Girsberger, Zürich), pp. 66-71.
• ANONYME, « Le Corbusier. La maison de verre. Immeuble « Clarté », numéro spécial de *L'Art en Suisse,* avril/mai 1933.
• GIEDION, Siegfried, *Ein Genfer Mietsblock Le Corbusier,* Frankfurter Zeitung du 24.6.1932, texte dactylographié du fonds S. Giedion, Institut d'Histoire et de Théorie de l'Architecture, ETH Zürich.

Immeuble locatif à la Porte Molitor

• DUMONT Marie-Jeanne, *Immeuble Porte Molitor – Rue Nungesser et Coli,* in DVD Vol. 5, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International
• SBRIGLIO, Jacques, *Immeuble 24 N.C et appartement Le Corbusier. Apartment block 24 N.C and Le Corbusier's home,* Fondation Le Corbusier/ Editions Birkhaüser, Paris, Berlin, Boston, Basel, 1996.
• SBRIGLIO, Jacques, « Construire dans la ville existante : L'immeuble du 24, rue Nungesser-et-Coli », in *Le Corbusier : La Ville, L'Urbanisme,* Les rencontres de la Fondation Le Corbusier, Fondation Le Corbusier, 1995, pp. 73-80.
• « Immeuble 24 rue Nungesser-et-Coli », Immeuble 24 rue Nungesser-et-Coli and other Buildings and Projects, 1933 », *Le Corbusier Archives,* volume 11, Alexander Tzonis, general editor, Garland Publishing and the Fondation Le Corbusier, 1984, p. 1-308.
• LE CORBUSIER et Pierre JEANNERET, *Œuvre complète 1929-1934,* publiée par W. Boesiger, introduction et textes de Le Corbusier, Les éditions d'Architecture, Artémis, dixième édition, Zürich, 1984 (1ère édition 1934, éditions Girsberger, Zürich), p. 144-153.

Unité d'habitation de Marseille

• COLLECTIF, *La cellule Le Corbusier. L'unité d'habitation de Marseille,* Éditions Imbernon, Marseille, 2013
• DULAU, Robert, MORY, Pascal, *L'appartement de Marseille. Relation de la réalisation de la reconstitution d'un appartement de la Cité radieuse de Marseille dans la Cité de l'architecture et du patrimoine , à Paris.* Editions PC, Philippe Chauveau, Paris, octobre 2007.
• MONNIER Gérard, *Le Corbusier : Les unités d'habitation en France,* Paris : Belin-Herscher, 2002.
• MARZA Fernando – TINACCI Elena, *L'unité d'habitation de Marseille,* in DVD Vol. 8, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International
• LE CORBUSIER, « L'unité d'habitation de Marseille », s.l, in *Le Point,* novembre 1950.
• SBRIGLIO, Jacques, *Le Corbusier : l'Unité d'habitation de Marseille et les autres unités d'habitation à Rezé-les-Nantes, Berlin, Briey en Forêt et Firminy,* Paris : Fondation Le Corbusier ; Basel ; Boston : Birkäuser, c. 2004.
• JENKINS, David (David Llewellyn), *Unité d'Habitation Marseilles: Le Corbusier,* London : Phaidon, 1993.
• SBRIGLIO, Jacques, avec la collaboration de Jean-Louis Parisis, Monique Reyre, Jean-Marc Gauthier, photographies de Hugues Bigo, *Le Corbusier. L'unité d'habitation de Marseille,* Editions Parenthèses, Monographies d'architecture, Marseille, 1992.
• BONILLO, Jean-Lucien. *Etude sur l'hôtel-restaurant de l'UHLC.* Commande de la DRAC-PACA, 2004.
• BOTTON, François, ACMH. Marseille, *Cité Radieuse "Le Corbusier", traitement des parements extérieurs en béton armé.* Etude préalable, mai 2001.
• *The Marseilles block [by] Le Corbusier [pseud.]*Translated by Geoffrey Sainsbury, from the French L'unité d'habitation de Marseille, London, Harvill Press, 1953.
• *Le Corbusier Œuvre complète 1946-1952,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1976 (1ère édition 1953, éditions Girsberger, Zürich), pp. 189-223.
• *Le Corbusier Œuvre complète 1938-1946,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1977 (1ère édition 1946, éditions Girsberger, Zürich), pp. 172-174

Manufacture à Saint-Dié

• ZAKNIC, Ivan, *Usine Claude et Duval – Saint Dié,* in DVD Vol. 9, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• DUVAL, Jean-Jacques, *Le Corbusier vivant,* Amman Verlag, Münich, 1988.
• *Le Corbusier et Saint-Dié,* Catalogue d'exposition, Musée municipal de Saint-Dié, Saint-Dié, 1987.
• *Le Corbusier Œuvre complète 1946-1952,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1976 (1ère édition 1953, éditions Girsberger, Zürich), pp. 12-23.

Maison du Docteur Curutchet

• COLLECTIF. Nicolas S. Fiszman, Helio Pinon, Daniel M. Johnston, Esteban G. Urdampilletta, Jorge S. MeleLuis. J. Grossman, Manuel I. Net, Ricardo Blanco. Le Corbusier arquitecto – « Maison Curutchet. Plans, photographies. » Revue 1 :100. Ano 02. Numero 09. Avril 2007. José Superi 3527 (C1430FFC). Buenos Aires.

• LAPUNZINA, Alejandro, *Maison du Docteur Curutchet,* in DVD Vol. 9, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International

• LAPUNZINA, A., *1996: Maison Curutchet.* New York, Princeton University Press, 1996.

• « La Casa Curutchet », *Revista 3, Revista de Teoría, Historia y Crítica de la Arquitectura.* N° 8, Buenos Aires, 1996.

• GROSSMAN, L., 1989: "Casa Curutchet en La Plata", *Summa* N° 260, marzo 1989, 25-28.

• GROSSMAN, L., 1989: "Cara y ceca de la Casa Curutchet", *Revista de la SCA* N° 144, noviembre 1989, 54.

• AUJAME, Roger., 1987: "Maison du Docteur Curutchet à La Plata", *Techniques & Architecture,* N° 373, septiembre 1987, 52-55.

• LIERNUR J., et PSCHEPIURCA P., 1987: "Precisiones sobre los proyectos de Le Corbusier en Argentina 1929/1949", *Summa* N° 243, noviembre 1987, 40-55.

• CASOY, D., 1983.: "Le Corbusier en La Plata. Entrevista con el Dr. Curutchet", *Summa,* Colección Temática, 1983, 23-27.

• ARRESE, A., 1982: "La Plata-Le Corbusier", *Summa* N° 181, noviembre 1982. 38-39.

• PESCI, R., 1970: "Un'opera inedita di Le Corbusier in Argentina", *L'Architettura* N° 175, mayo 1970, 32-38.

• BOESIGER W., et GIRSBERGER H., 1967: *Le Corbusier 1910-1965.* Zürich, Verlag für Architektur.

• BORTHAGARAY, J. M., 1955: "Casa Curutchet, Le Corbusier", *Nueva Visión* N° 6. 7-13.

• *Le Corbusier Œuvre complète 1946-1952,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1976 (1ère édition 1953, éditions Girsberger, Zürich), pp. 46-53.

Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp

Pour une bibliographie complète avant 1980, voir l'ouvrage de Danièle Pauly cité en référence ci-dessous.

• COLLECTIF. Gilbert Amy, Françoise Caussé, Dominique Claudius-Petit, Christophe Cuzin, Régine du Charlat, Mgr Doré, Jean-Marie Duthilleul, Jean-Pierre Greff, Giuliano Gresleri, Inge Linder-Gaillard, Jean-François Mathey, Danièle pauly, Paul-Louis Rinuy, Georges Sebbag, Germain Viatte, Jean-Jacques Virot, Sarah Wilson. *Ronchamp, l'exigence d'une rencontre. Le Corbusier et la chapelle Notre-Dame du Haut.* Actes du colloque organisé en 2005 à Ronchamp à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la chapelle Notre-Dame du Haut. Fage éditions, Lyon, 2007.

• ANTONINI, Debora, *Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp,* in DVD Vol. 10, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.

• ANTONINI, Debora, *Claustras, Ronchamp,* in DVD Vol. 10, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.

• COOMBS, Robert, *Mystical themes in Le Corbusier's architecture in the Chapel Notre-Dame-du-Haut at Ronchamp: the Ronchamp riddle,* Lewistown, N.Y. : Edwin Mellen Press, c.2000.

• *Le Corbusier, Terragni, Michelucci : nelle tre opere più note : Cappella di Ronchamp, Casa del Fascio, Chiesa dell'Autostrada,* a cura di Giuseppe Rocchi Coopmans de Yoldi , Firenze : Alinea, 2000.

• *The Chapel at Ronchamp* / photographs by Ezra Stoller ; introduction de Eugenia Bell, préface d'Ezra Stoller, New York : Princeton Architectural Press, c.1999.

• PAULY, Danièle, *Le Corbusier, la chapelle de Ronchamp. Le Corbusier, the Chapel at Ronchamp,* Paris : Fondation Le Corbusier ; Basel : Birkhauser, c.1997

• ROVERSI, Leonina, *Le Corbusier : la cappella di Ronchamp,* Firenze : Alinea, 1989.

• *« Ronchamp Maison du gardien », Ronchamp. Maisons Jaoul and other Buildings and Projects, 1951-1952, Le Corbusier Archives, volume 20, Alexander Tzonis, general editor, Garland Publishing and the Fondation* Le Corbusier, 1984, p.1-246

• PAULY, Danièle, *Ronchamp. Lecture d'une architecture,* Association des publications près les universités de Strasbourg, Editions Orphrys, Paris 1980.

• YOSHIZAKA, Takamasa, *Le Corbusier. Chapelle Notre-Dame-Du-Haut. Ronchamp, France, 1950-54,* Tokyo, A.D.A, Edita, 1971.

• FERRY, Abbé Marcel, *Le pèlerinage Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, La Chapelle de Le Corbusier,* s.l.n.d, Forces Vives.

• BOLLE-REDDAT, Abbé René, *Notre-Dame-du-Haut : Ronchamp,* Lyon, Lescuyer, 1969.

• BELOT, Chanoine Lucien, *Manuel du Pèlerin, Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp,* Lyon, Lescuyer éditeur, 1969.

• LE CORBUSIER, *Textes et dessins pour Ronchamp,* s.l Forces Vives, 1965.

• MAULINI Marcel, *Comprendre Ronchamp,* Dole, Imprimerie Chazelle, 1964.

• ARGAN C.G., *La chiesa di Ronchamp, progretto e destino,* Milan, Tamburini, 1963.

• PETIT, Jean, *Le livre de Ronchamp,* s.l, Editec, 1961.

• MERKLE, Paul, *Ein Tag mit Ronchamp.* 48 Aufnahmen von Paul und Esther Merkle, Text von Robert Th. Stoll. Geleitwort von Hans Urs von Balthasar, Einsiedeln, Johannes-Verlag, 1958.

• STOLL, Robert Th., *Ronchamp,* Paris, Desclée de Brouwer, 1958

• ROHAN, Karl Anton (Prinz), *Besuch in Ronchamp,* Bûrnberg, Glock end Lutz, 1958.

• LE CORBUSIER, *Ronchamp,* collection les carnets de la recherche patiente, dirigée par Le Corbusier, Carnet n° 2, Zürich, Girsberger, 1957.
• PETIT Jean, *Ronchamp,* cahiers Forces Vives, s.l, Desclée de Brouwer, 1956.
• ROGERS, Ernesto N., *La Chapelle de Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp de Le Corbusier,* Milano, Domus, C.1955-56.
• Henze, Anton, Ronchamp, *Le Corbusier erster Kirchenbau,* Recklinghausen, Paulus, 1956.
• COCAGNAC A.-M., et CAPPELADES M.R, *Les chapelles du Rosaire à Vence par Matisse et de Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp par Le Corbusier,* Paris, Cerf, 1955.
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35 Œuvre complète 1952-1957,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, sixième édition, Zürich, 1977 (1ère édition 1957, éditions Girsberger, Zürich), pp. 16-41.
• *Le Corbusier Œuvre complète 1946-1952,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1976 (1ère édition 1953, éditions Girsberger, Zürich), pp. 72-84.

Cabanon de Le Corbusier

• CHIAMBRIETO, Bruno, *Le Cabanon, Roquebrune – Cap-Martin,* in DVD Vol. 11, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• TOULIER, Bernard, *Architecture et Patrimoine du XXe siècle en France,* Editions du patrimoine, Paris, 2000, p. 112.
• SENADJI, Madji, *Le cabanon Le Corbusier Roquebrune-Cap-Martin,* Marval, Paris, 1994, p. 256-287.
• CHIAMBRETTO, Bruno, *Le Corbusier à Cap-Martin,* éditions Parenthèses, Marseille, 1987.
• CHIAMBRETTO, Bruno, *« Cabanon : une très petite maison à Cap-Martin »,* Le Corbusier une encyclopédie, Editions du Centre Georges Pompidou/CCI, Paris 1987, pp. 81-83.
• « Cabanon de Le Corbusier », *Unité Projet Roq et Rob, Roquebrune-Cap-Martin and other Buildings and Projects 1948-1950,* Le Corbusier Archives, volume 19, Alexander Tzonis, general editor, Garland Publishing and the Fondation Le Corbusier, 1983, p. 339-352.
• *Le Corbusier Œuvre complète 1946-1952,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, septième édition, Zürich, 1976 (1ère édition 1953, éditions Girsberger, Zürich), pp. 62-63.

Complexe du Capitole

• COLLECTIF, *Le Corbusier - Pierre Jeanneret, Chandigarh, India, 1951-66,* Editions Galerie Patrick Seguin, Paris, 2014.
• PAPILLAULT, Rémi, *Chandigarh et Le Corbusier. Création d'une ville en Inde 1950-1965,* Éditions Poïésis - AERA, Toulouse, 2011.
• AVERMAETE, Tom ; CASCIATO, Maristella, *Casablanca Chandigarh. Bilans d'une modernisation.,* Éditions Centre Canadien d'Architecture, Montréal, 2014 et Park Books AG, Zurich, 2014.
• PAPILLAUT, Rémi, *Chandigarh.* Collection "Portrait de ville". Supplément à Archiscopie n° 63. Cité de l'architecture et du patrimoine/IFA, Paris, juin 2007.
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35 Œuvre complète 1952-1957,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, sixième édition, Zürich, 1977 (1ère édition 1957, éditions Girsberger, Zürich) p. 50-101.
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35, Œuvres complètes 1957-1965,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, troisième édition, Zürich, 1986 (1ère édition 1965, éditions d'Architecture Zürich). p. 68-115.
• *Le Corbusier Les dernières œuvres Volume 8 des Œuvres complètes 1965-1968,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Atémis, Zürich, 1970., p. 54-67.
• Kalia, Ravi, *Chandigarh: In Search of An Identity.* Carbondale, IL: Southern Illinois Press, 1987.
• Evenson, Norma, *Chandigarh,* Berkeley Press, USA.
• Joshi, Kiran, *Documenting Chandigarh: the Indian Architecture of Pierre Jeanneret* Edwin Maxwell Fry, Jane B Drew. Ahmedabad, Chandigarh, Mapin Publishing, Chandigarh College of Architecture, 1999. Vol I.
• Fry. E. Maxwell, *Chandigarh: New Capital City,* Architectural Record, Vol 117 (June,1955).
• Prakash, Vikramaditya, *Chandigarh's Le Corbusier: the struggle for Modernity in Post Colonial India,* Seattle: University of Washington Press, 2002.
• Sarin, Madhu, *Urban Planning in the Third World: the Chandigarh Experience,* London, Mansell Pub. 1982.
• Takhar Jaspreet, ed. *Celebrating Chandigarh: 50 years of the Idea,* Chandigarh, Chandigarh Perspectives, 2001.
• Von Moos. Stanislans, ed. *Chandigarh 1956: Le Corbusier Pierre Jeanneret,* Jane B Drew, E Maxwell Fry, Zurich: Scheidegger & Spiess, 2010.
• Casciato, Maristella, Von Moos, Stanstans, ed. *Twilight of the Plan: Chandigarh and Brasilia,* Mendrisio, Mendrisio Academy Press, 2007.
• Casciato Maristella, Avermaete Tom, Photographic Missions by Takashi Homma and Yto Barrada – Casablanca *Chandigarh – A Report on Modernisation,* Park Books, Canadian Centre for Architecture, Montreal, Canada 2014.
• Gans, Beborah, *The Le Corbusier Guide,* 3rd Edition, Princeton Architectural Press, New York, 2006
• Chowdhury, Eulie, Translated. *Le Corbusier – The Three Human Establishments,* Chandigarh Government Press, Chandigarh 1976.

• Kalia, Ravi, *Chandigarh – The Making of an Indian City,* Oxford University Press, 1987, revised 1999.
• Joshi, Kiran ed. *Corbusier's Concrete: Challenges of Conserving Modern Architecture,* Proceedings of Seminar, Le Corbusier's Works in concrete, Chandigarh 11-13 February, 2002, New Delhi, Thompson Press, India 2005.
• Jangra, VK & Dhariwal, AK, *Chandigarh Urban Development Laws.*
• Haryana Rent Reporter, *Chandigarh,* India, 2005.
• Bhatnagar V.S., *Chandigarh – the City Beautiful: Environmental profile of a Modern Indian City,* New Delhi : A.H.P. Pub. Corps, 1996.
• *Le Corbusier Sketchbooks,* Edited by Francoise de Franclient, 4 Vols New York: Architectural History Foundation; Cambridge, Mass. MIT Press, Paris, Fondation Le Corbusier, 1981.

Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette

• POTIE, Eric, *Couvent Sainte-Marie de la Tourette,* in DVD Vol. 13, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• COPANS, Richard, *Le Couvent de la Tourette,* film vidéo, 27minutes, produit par Arte France – Les films d'ici – Le Centre Georges Pompidou, – La Direction de l'Architecture – Le Musée d'Orsay, diffusé en DVD dans la collection Architectures, volume 3, Arte Vidéo et la Réunion des Musées Nationaux, 2003.
• POTIE, Philippe, *Le Corbusier : le couvent Sainte-Marie de La Tourette = the Monastery of Sainte Marie de La Tourette,* Boston : Birkhauser-Verlag, 2001.
• PIRAZZOLI, Giacomo, *Le Corbusier a la tourette : qualche congettura,* Firenze : All'Insegna del Giglio, 2000.
• *Couvent le Corbusier, Sainte-Marie de la Tourette,* photographies de Jacqueline Salmon, Paris : Association française pour la diffusion du patrimoine photographique, 1988 , exposition du 17 mars au 16 mai 1988 au Palais de Tokyo, Paris.
• DENTI, Giovanni, *Le Corbusier : il convento di La Tourette,* Firenze : Alinea, 1988.
• DE SOETEN Hans, EDELKOORT, Thijs, *La Tourette + Le Corbusier : l'architecture du couvent et l'attitude de l'architecte = the architecture of the monastery and the architect's attitude,* Delft, Delft University Press, 1987.
• FERRO, Serfio, KEBBAL, Chérif, POTIE, Philippe, SIMONNET, Cyrille *Le couvent de la Tourette,* préface de Iannis XENAKIS, éditions Parenthèses, Marseille, 1987.
• *« Couvent de la Tourette », La Tourette and other Buildings and Projects, 1951-1952,* Le Corbusier Archives, volume 28, Alexander Tzonis, general editor, Garland Publishing and the Fondation Le Corbusier, 1984, p. 361-634.
• François BIOT, Françoise PERROT, *Le Corbusier et l'architecture sacrée,* photographie de Jacqueline Salmon, éditions La Manufacture, Lyon, 1985.
• HENZE, Anton, *La Tourette: the Le Corbusier monaster;* photographies de Bernhard Moosbrugger, raduit en anglais par Janet Seligman, Londres : Lund Humphries, 1966.
• PETIT, Jean, *« Un couvent de Le Corbusier »,* Les éditions de Minuit, Paris, 1961.
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35, Œuvres complètes 1957-1965,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, troisième édition, Zürich, 1986 (1ère édition 1965, éditions d'Architecture Zürich), pp. 32-53.
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35, Œuvre complète 1952-1957,* publiée par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, sixième édition, Zürich, 1977 (1ère édition 1957, éditions Girsberger, Zürich), pp. 42-49.

Musée National des Beaux-Arts de l'Occident

• COLLECTIF, Catalogue d'exposition : *Le Corbusier & the national museum of Western Art,* 2009, Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, 159 p.
• *Le bâtiment principal du Musée National des Beaux-arts de l'Occident, rapport d'étude historique,* 2007, Société des architectes japonais

Maison de la Culture de Firminy

• COLLECTIF, *La Maison de la culture de Firminy,* Éditions La passe du vent, Genouilleux, 2013, Collection "Patrimoines pour demain".
• RAGOT, Gilles, *Le Corbusier à Firminy-Vert. Manifeste pour un urbanisme moderne,* Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, Paris, 2011.
• ZAKNIC, Ivan, *Maison des Jeunes et de la Culture,* Firminy, in DVD Vol. 15, Le Corbusier. Plans, éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International.
• CLAUDIUS-PETIT, Eugène, « Firminy-Vert », L'Architecture d'Aujourd'hui, avril 1962.
Maison de la Culture et de la Jeunesse / Stade
• ANONYME, « Jugend und Kulturhaus in Firminy », *Bauwelt,* n° 1-2, juin 1968, pp. 19-23.
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35, Œuvres complètes 1957-1965,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, troisième édition, Zürich, 1986 (1ère édition 1965, éditions d'Architecture Zürich), pp. 130-134
• ANONYME, «Maison des jeunes et de la Culture à Firminy », *L'Architecture d'Aujourd'hui,* n° 129, décembre 1966/janvier 1967, pp. 67-71.

• ANONYME, "A late Le Corbusier work takes shape (House of Youth and Culture Firminy)", *Progressive architecture,* 1965, p. 39.
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35, Œuvres complètes 1957-1965,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, troisième édition, Zürich, 1986 (1ère édition 1965, éditions d'Architecture Zürich), p. 135.
• *Le Corbusier Les dernières œuvres Volume 8 des Œuvres complètes 1965-1968,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Atémis, Zürich, 1970, p. 42
• *Le Corbusier et son atelier rue de Sèvres 35, Œuvres complètes 1957-1965,* publié par W. Boesiger, Les éditions d'Architecture, Artémis, troisième édition, Zürich, 1986 (1ère édition 1965, éditions d'Architecture Zürich), pp. 136-139.

VII (e.4) Supports multimédias

• *Le Corbusier. Plans,* éditions Echelle 1, Fondation Le Corbusier, Codex Image International. Présentation intégrale des plans conservés à la Fondation Le Corbusier sur DVD, en haute définition. Coffret de 16 DVD.
DVD volume 1 : 1905-1925 ; DVD volume 2 : 1926-1928 ; DVD volume 3 : 1928-1929 ; DVD volume 4 : 1929-1930 ; DVD volume 5 : 1930-1932 ; DVD volume 6 : 1933-1936 ; DVD volume 7 : 1937-1944 ; DVD volume 8 : 1945 (Unité d'habitation de Marseille) ; DVD volume 9 : 1945-1949 ; DVD volume 10 : 1950 ; DVD volume 11 : 1951 ; DVD volume 12 : 1952 ; DVD volume 13 : 1953 ; DVD volume 14 : 1955 ; DVD volume 15 : 1956-1958 ; DVD volume 16 : 1959-1964.
• COMPAIN, Frédéric, NEUMAN, Stan, *Le couvent de la Tourette,* Architecture 3, Paris : Arte vidéo, Réunion des musées nationaux, 2003, disque optique numérique (DVD), 26'.
• REWAL, Manu, *Le Corbusier en Inde,* Paris : Play film, 2000, cassette vidéo (52 min.) SECAM : couleur, son.
• ROUMETTE, Sylvain, *Chandigarh, le devenir d'une utopie,* Paris : Centre national du cinéma, 1999, cassette vidéo (54 min.) SECAM : coul.
• BARSAC, Jacques, *Le Corbusier,* Paris : La Sept vidéo, 1987, 3 films en 2 DVD (55', 49 et 64 min.) : noir et blanc et coul.
• *Entretiens. Le Corbusier avec le recteur Mallet (1951) et Georges Charensol (1962),* cassette audio, I.N.A/collection Archives, Editions Didakhé/I.N.A, 1987.
• LEVINSON Nick, réalisateur, BENTON, Tim, scénariste et commentateur, *Le Corbusier : Villa Savoye,* Open University, vidéo, 28', couleur, n.d.

Principaux sites Web et adresses e-mail utiles

Allemagne

• www.weissenhofmuseum.de : site web du Musée du Weissenhof dans la maison Le Corbusier
• www.corbusierhaus.org : site web de l'Unité d'habitation de Berlin

Argentine

• http://capba.org.ar/ - info@capba.org.ar : site en espagnol et adresse e-mail du collège des architectes de la province de Buenos Aires. Présentation de la villa Currutchet.

France

• www.fondationlecorbusier.asso.fr : site officiel de la Fondation Le Corbusier en français et en anglais. Présentation de la Fondation, de ses fonds, index des archives, actualité de Le Corbusier.
• reservation@fondationlecorbusier.fr : adresse pour la réservation des visites de la Villa La Roche et de l'appartement de l'Immeuble Molitor.
• info@fondationlecorbusier.fr : adresse pour rendez-vous de consultation à la bibliothèque de la Fondation Le Corbusier.
• www.monum.fr/visitez/decouvrir/fiche.dml?lang=fr&id=48 : pages du site officiel du Centre des Monuments nationaux (MOMUM) dédiées à la Villa Savoye. Historiques, photographies, informations pratiques.
• www.fondationsuisse.fr/contacts.html : site officiel du Pavillon Suisse de la Cité universitaire de Paris : renseignements pratiques pour les étudiants, actualité, présentation du pavillon.
• www.maisondubresil.org/Acces/planacces.htm : site officiel du Pavillon du Brésil de la Cité universitaire de Paris : renseignements pratiques pour les étudiants, actualité, présentation du pavillon.
• www.ville-firminy.fr/lecorbusier : site officiel de la municipalité de Firminy sur le patrimoine corbuséen de la ville. Présentation de ce patrimoine, consultation d'archives, actualité de Le Corbusier, conditions d'accueil.
• www.marseille-citeradieuse.org/ : site officiel en français de l'association des habitants de la Cité radieuse de Marseille. Présentation de l'association, de l'édifice, et de l'actualité de Le Corbusier.
• www.maisonradieuse.org : site officiel en français de l'association des habitants de la Cité radieuse de Rezé-les-Nantes. Présentation de l'association, de l'édifice, et de l'actualité de Le Corbusier.
• otroquebrunecm@ifrance.com : adresse email pour contacts sur le Cabanon de Roquebrune-Cap-Martin.
• www.st-etienne.archi.fr/corbu/corbu.html : site de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne sur la construction de l'église Saint-Pierre de Firminy. Recueil de vidéos de l'avancement du chantier.

• www.ina.fr/actualite/dossiers/2005/Aout2005.fr.html : site de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA, France) en français, offrant en consultation une série d'extraits d'émissions de la télévision française consacrés à Le Corbusier et à son œuvre.

• www.couventlatourette.com : site officiel en français du couvent de la Tourette. Présentation de l'édifice, des activités du Centre Thomas More et de la communauté des frères Franciscains.

• www.ecliptique.com/ronchamps/hd/index.html : site interactif en français. Vues récentes de la chapelle de Ronchamp permettant une navigation autour de la chapelle.

• www.ecliptique.com/ronchamps/hd/index.html : site officiel en français de l'association de l'Œuvre de Notre-Dame-du-Haut. Présentation de l'Association, du site, de la chapelle, visite guidée, documentation.

Japon

• www.nmwa.go.jp/en/ : site officiel en anglais du Musée National des Beaux-Arts de l'Occident.

• www.city.taito.lg.jp/sekaiisan_e/ : site officiel en anglais de la Ville de Taito.

Suisse

• www.villa-blanche.ch/ : site officiel en français et en anglais de la Maison Blanche. Présentation de l'association, de la maison, de Le Corbusier, agenda et actualité.

• www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/ : site de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds. Plus spécialement orientée vers l'œuvre de jeunesse et sur Charles-Edouard Jeanneret avant son installation à Paris (1917). Elle dispose d'un certain nombre de documents d'archives accessibles au public et aux chercheurs.

• www.corseaux.ch/net/Net_Corseaux.asp?sty=&v-vm=&NoOFS =5883&NumStr=55.10 : site officiel de la commune de Corseaux. Pages dédiées à la villa construite par Le Corbusier.

Monde entier

• http://agram.saariste.nl/index2.html : base de donnée photographique sur l'architecture comprenant une entrée importante sur Le Corbusier.

• http://www.greatbuildings.com/gbc.html : site de photographies et de reconstitution en 3D de réalisations architecturales dont celles de Le Corbusier.

CHAPITRE VIII

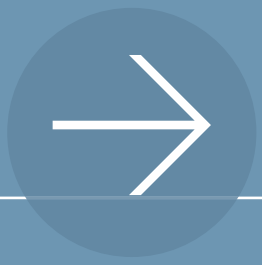

Coordonnées des autorités responsables

VIII (a) / Responsables de la préparation de la proposition

VIII (a.1) Les institutions

ALLEMAGNE
Nom : Ministerium für Finanzen und Wirtschaft Baden-Württemberg
Abteilung 6 Fachkräftesicherung und Quartierspolitik
Referat 66 Denkmalpflege und Bauberufsrecht
(Ministère des Finances et de l'Économie du Land de Bade-Wurtemberg)
Adresse : Schlossplatz 4, Neues Schloss, 70173 Stuttgart
Ville, Province/Etat, Pays : Stuttgart, République Fédérale d'Allemagne
Tél. : +49 711-123-0
Fax. : +49 711-123-4791
Courriel : poststelle@mfw.bwl.de
www.mfw.baden-wuerttemberg.de

ARGENTINE
Nom : Ministère de la Culture
Titre : Commission Nationale des Musées, Monuments et lieux historiques
Adresse : Avenida de Mayo 556
Ville, Province/Etat, Pays : Buenos Aires, Argentine
Tél. : +54 +11 43435835
Fax. : +54 +11 43436960
Courriel : comisiondemuseos@cultura.gov.ar

BELGIQUE
Nom : Ministerie van Ruimtelijke Ordening, Woonbeleid en Onroerend Erfgoed
(Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine Immobilier)
Titre : Agence du Patrimoine de Flandre
Adresse : Koning Albert II-laan 19 bus 5
Ville, Province/Etat, Pays : B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : 32-2 553 16 50
Fax. : 32-2 553 16 55
Courriel : info@onroerenderfgoed.be
Site : www.onroerenderfgoed.be

FRANCE
Nom : Ministère de la Culture et de la Communication
Direction Générale des Patrimoines
Département des affaires européennes et internationales
Adresse : 6 rue des Pyramides
Ville, Province/Etat, Pays : 75041, Paris cedex 01, France
Tél. : +33 (0) 1 40 15 33 35

Nom : Fondation Le Corbusier
Titre : Antoine Picon, Président
Michel Richard, Directeur
Bénédicte Gandini, architecte
Adresse : 8-10 square du Docteur Blanche
Ville, Province/Etat, Pays : 75016 Paris, France
Tél. : +33 (0) 1 42 88 41 53
Fax. : +33 (0) 1 42 88 33 17

INDE
Nom : Department of Tourism, Chandigarh Administration
Titre : Director
Adresse : Additional Deluxe Building, adjoining Police Headquarters, Sector 9D, Chandigarh
Tél. : +91 172 2740420
Fax : + 91 172 2740337
Courriel : dtour@chd.nic.in
Site : www.chandigarhtourism.gov.in

JAPON
Nom : Agence des Affaires Culturelles
Titre : Monuments et Sites Division
Adresse : 3-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Ville, Province/Etat, Pays : Tokyo, Japon
Tél. : +81-3-6734-2877
Fax. : +81-3-6734-3822
Courriel : kinen@bunka.go.jp

SUISSE
Nom : Office fédéral de la culture OFC,
Section Patrimoine culturel et monuments historiques
Adresse : Hallwylstr. 15
Ville, Province/Etat, Pays : CH – 3003 Bern, Suisse
Tél. : + 41 58 462 86 25
Fax. : + 41 58 462 87 39
Courriel : denkmalpflege@bak.admin.ch

VIII (a.2) Les experts chargés de la préparation du dossier

ALLEMAGNE
Nom : Friedemann Gschwind
Titre : Projektbeauftragter für die Landeshauptstadt Stuttgart
(Responsable du projet pour la Ville de Stuttgart)
Adresse : Landeshauptstadt Stuttgart
Amt für Stadtplanung und Stadterneuerung
(Ville de Stuttgart, capital régionale du Land
Office de l'urbanisme et du renouvellement urbain)
Eberhardstr. 10
Ville, Province/Etat, Pays : 70173 Stuttgart, République Fédérale d'Allemagne
Tél. : +49 711-216-20010
Fax. : +49 711-216-9520010
Courriel : friedemann.gschwind@gmx.de
herbert.medek@stuttgart.de

ARGENTINE
Nom : Commission Nationale des Musées, Monuments et lieux historiques
Titre : Architectes Jorge Nestor Bozzano et Gladys Pérez Ferrando
Adresse : Av. de Mayo 556 C1084AAN
Ville, Province/Etat, Pays : Buenos Aires, Argentine
Tél. : +54 +11 4343-5835
Fax. : +54 +11 43436960
Courriel : comisiondemuseos@cultura.gov.ar

Avec le concours de :
Nom : Elisabeth Wimpfheimer
Titre : Ministre, Délégué Permanent de l'Argentine auprès de l'Unesco
Adresse : 1 rue Miollis
Ville, Province/Etat, Pays : 75015 Paris, France
Tél. : +33 (0) 1 45 68 34 39
Fax : +33 (0) 1 43 06 60 35
Courriel : dl.argentina@unesco-delegations.org

Nom : Noelia Dutrey
Titre : 1ère Secrétaire, Délégation permanente de l'Argentine auprès de l'Unesco
Adresse : 1 rue Miollis
Ville, Province/Etat, Pays : 75015 Paris, France
Tél. : +33 (0) 1 45 68 34 37
Fax : +33 (0) 1 43 06 60 35
Courriel : dl.argentina@unesco-delegations.org

BELGIQUE - RÉGION FLAMANDE

Nom : Piet Geleyns
Titre : Point focal UNESCO Patrimoine Universel
Adresse : Agence du Patrimoine de Flandre
Koning Albert II-laan 19 bus 5
Ville, Province/Etat, Pays : B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : 32-2 553 16 04
Fax. : 32-2 553 16 55
Courriel : piet.geleyns@rwo.vlaanderen.be

Nom : Jo Braeken
Titre : Chercheur en patrimoine
Adresse : Agence du Patrimoine de Flandre
Koning Albert II-laan 19 bus 5
Ville, Province/Etat, Pays : B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : 32-2 553 16 93
Fax. : 32-2 553 16 55
Courriel : jozef.braeken@rwo.vlaanderen.be
Site : www.onroerenderfgoed.be

FRANCE

Nom : Olivier Poisson
Titre : Inspecteur Général des Monuments historiques
Adresse : 6 rue des Pyramides
Ville, Province/Etat, Pays : 75001, Paris, France
Tél. : +33 (0) 1 40 15 75 83
Fax. : +33 (0) 1 40 15 87 87
Courriel : olivier.poisson@culture.gouv.fr

Nom : Gilles Ragot
Titre : Docteur HDR en Histoire de l'Art,
Professeur à l'Université Bordeaux Montaigne
Adresse : 15 rue Clément Thomas
Ville, Province/Etat, Pays : 33000 Libourne, Aquitaine, France
Tél. : +33 (0) 5 57 51 60 05
Courriel : gilles.ragot@u-bordeaux-montaigne.fr

Avec le concours de :

Nom : Guillaume Sodezza
Titre : Docteur en Géographie et Aménagement, Cartographe
Adresse : 1 rue Hector Berlioz
Ville, Province/Etat, Pays : 38200 Vienne, Isère, France

INDE

Nom : Department of Tourism, Chandigarh Administration
Titre : Director
Adresse : Additional Deluxe Building, adjoining Police Headquarters, Sector 9D, Chandigarh
Ville, Province/Etat, Pays : Inde
Tél. : +91 172 2740420
Fax : + 91 172 2740337
Courriel : dtour@chd.nic.in
Site : www.chandigarhtourism.gov.in

JAPON

Nom : Yoshiyuki Yamana
Titre : Professeur associé (Tokyo university of science), chercheur invité au Musée National des Beaux-arts de l'Occident, architecte dplg, PhD (Paris I)
Adresse : 7-7 Ueno-Koen, Taito-ku, Tokyo
Ville, Province/Etat, Pays : Japon
Tél. : + 81-3-3828-5131
Fax. : + 81-3-3828-5135
Courriel : atelieryamana@hotmail.co.jp
yamana@rs.kagu.tus.ac.jp

SUISSE
Nom : Oliver Martin
Titre : Chef de section
Adresse : Office fédéral de la culture OFC
Ville, Province/Etat, Pays : 3003 Bern, Suisse
Tél. : +41 58 462 44 48
Fax. : +41 58 462 87 39
Courriel : oliver.martin@bak.admin.ch

VIII (b) / Institution – Agence officielle locale

ALLEMAGNE
Nom : Ministerium für Finanzen und Wirtschaft Baden-Württemberg
Abteilung 6 Fachkräftesicherung und Quartierspolitik
Referat 66 Denkmalpflege und Bauberufsrecht
(Ministère des Finances et de l'Économie du Land de Bade-Wurtemberg)
Adresse : Schlossplatz 4, Neues Schloss, 70173 Stuttgart
Ville, Province/Etat, Pays : Stuttgart, République Fédérale d'Allemagne
Tél. : +49 711-123-0
Fax. : +49 711-123-4791
Courriel : poststelle@mfw.bwl.de
Site : www.mfw.baden-wuerttemberg.de

Nom : Landeshauptstadt Stuttgart
Amt für Stadtplanung und Stadterneuerung
(Ville de Stuttgart, capitale régionale du Land
Office de l'urbanisme et du renouvellement urbain)
Adresse : Eberhardstr. 10, 70173 Stuttgart
Ville, Province/Etat, Pays : Stuttgart, République Fédérale d'Allemagne
Tél. : +49 711-216-20010
Fax. : +49 711-216-9520010
Courriel : poststelle.61@stuttgart.de
Site : www.stuttgart.de

ARGENTINE
Nom : Commission de Site Dr. Curutchet
Titre : Institut culturel de la Province de Buenos Aires
Adresse : Calle 5 N° 755 esquina 47 CP 1900
Ville, Province/Etat, Pays : La Plata, Province de Buenos Aires, Argentine
Tél. Fax. : + 54 +221 423 6885/86/87
Courriel : privada.presidencia@ic.gba.gov.ar

Nom : Municipalité de La Plata
Titre : Direction de Préservation du Patrimoine
Adresse : Calle 12 entre 51 y 53 CP 1900
Ville, Province/Etat, Pays : La Plata, Province de Buenos Aires, Argentine
Tél. : +54 +221 427-2342
Fax. : +54 +221 429-1032
Courriel : patrimonio@laplata.gov.ar

BELGIQUE
Nom : Agence du Patrimoine de Flandre - Anvers,
Adresse : Lange Kievitstraat 111/113, bus 52
Ville, Province/Etat, Pays : B-2018 Antwerpen, Belgique
Tél. : +32 3 224 62 17
Fax. : +32 3 224 62 23
Courriel : antwerpen@onroerenderfgoed.be

Nom : Ville d'Anvers, service des monuments et de l'archéologie
Adresse : Grote Markt 1
Ville, Province/Etat, Pays : B-2000 Antwerpen, Belgique
Tél. : +32 3 338 66 00
Fax. : +32 3 338 20 30
Courriel : monumentenzorg@stad.antwerpen.be

FRANCE
Nom : Ministère de la Culture et de la Communication
Titre : Direction Générale des Patrimoines
Adresse : 182 rue Saint-Honoré
Ville, Province/Etat, Pays : 75001, Paris, France
Fax. : +33 (0) 1 40 15 80 00

INDE
Nom : Department of Tourism, Chandigarh Administration
Titre : Director
Adresse : Additional Deluxe Building, adjoining Police Headquarters, Sector 9D, Chandigarh
Ville, Province/Etat, Pays : Inde
Tél. : +91 172 2740420
Fax. : +91 172 2740337
Courriel : dtour@chd.nic.in
Site : www.chandigarhtourism.gov.in

JAPON
Nom : Commission de l'éducation de la Métropole de Tokyo
Titre : Service des Programmes, Sous-Direction de l'Éducation Permanente
Adresse : 2-8-1 Nishishinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo
Ville, Province/Etat, Pays : Japon
Tél. : + 81-3-5320-6862
Fax. : + 81-3-5388-1734
Courriel : S9000026@section.metro.tokyo.jp

Nom : Commission de l'éducation de la Ville de Taito
Titre : Division de l'Éducation Permanente
Adresse : 3-25-16 Nishi-asakusa, Taito-ku, Tokyo
Ville, Province/Etat, Pays : Japon
Tél. : + 81-3-5246-5852
Fax. : + 81-3-5246-5814
Courriel : bunkazai@taitocity.net

SUISSE
• Petite villa au bord du lac Léman
Nom : Service du patrimoine et des sites
Adresse : Place de la Riponne 10
Ville, Province/Etat, Pays : 1014 Lausanne – Suisse
Tél. : +41 21 316 73 36
Fax. : +41 21 316 73 47

• **Immeuble Clarté**
Nom : Office du patrimoine et des sites
Adresse : Case postale 22
Ville, Province/Etat, Pays : 1211 Genève 8 – Suisse
Tél. : +41 22 546 61 01
Fax. : +41 22 546 61 10

VIII (c) / Autres institutions locales

Association des sites de Le Corbusier
http://www.sites-le-corbusier.org/

Personnes et institutions ressources pour chaque élément constitutif

ALLEMAGNE
Verein der Freunde der Weissenhofsiedlung e.V.
(Association des amis du Weissenhof-Siedlung)
Am Weissenhof 20
70191 Stuttgart
Tél. : +49 711-2579187
Fax : +49 711-2537973
www.weissenhofmuseum.de

ARGENTINE
• Jorge Telerman, Président de l'Institut Culturel de la Province de Buenos Aires

• Architecte Gladys Pérez Ferrando,
Coordinatrice exécutive de la Commission de Site Dr. Curutchet
Adresse : Calle 5 N° 755 esquina 47 CP 1900
Ville, Province/Etat, Pays : La Plata, Province de Buenos Aires, Argentine
Tél./Fax : +54 +221 423 6885/86/87
Courriel : privada.presidencia@ic.gba.gov.ar

• Marian Farías Gómez
Directrice de Patrimoine, Institut de Culture de la Province de Buenos Aires
Calle 12 N° 771. CP. 1900. La Plata, Argentine

BELGIQUE
Nom : Agence du Patrimoine de Flandre
Adresse : Koning Albert II-laan 19 bus 5
Ville, Province/Etat, Pays : B-1210 Bruxelles, Belgique
Tél. : 32-2 553 16 50
Fax : 32-2 553 16 55
Courriel : info@onroerenderfgoed.be

FRANCE
• Maisons La Roche et Jeanneret
Fondation Le Corbusier,
8/10 Square du Docteur Blanche – 75016 Paris
Tél. : +33 (0) 1 42 88 41 53
info@fondationlecorbusier.fr

• Immeuble Molitor
- Appartement de Le Corbusier,
24, rue Nungesser & Coli – 75016 Paris
Tél. : +33 (0) 1 42 88 41 53
info@fondationlecorbusier.fr

• Villa Savoye
82 chemin de Villiers – 78300 Poissy
Tél. : +33 (0) 1 39 65 01 06
http://villa-savoye.monuments-nationaux.fr

– Centre des monuments nationaux
4, rue de Turenne – 75004 Paris
Tel. : +33 (0) 1 44 61 21 00
Fax : +33 (0) 1 44 61 20 54

• Cité Frugès
– Mairie de Pessac
BP 40096 – 33604 Pessac Cedex
Tél. : +33 (0) 5 57 02 20 20

– Musée Le Corbusier
33600 Pessac
Tél. : +33 (0) 5 56 36 56 46
http://fruges.lecorbusier.free.fr
fruges.lecorbusier@free.fr

• Unité d'habitation de Marseille
280, boulevard Michelet – 13008 Marseille
Tél. : +33 (0) 4 91 16 78 00
http://www.marseille-citeradieuse.org/
contact@marseille-citeradieuse.org

– M. Patrick Durand
Foncia Vieux-Port – Conseil Syndical
Syndic "Le Corbusier" 3e Rue
280 boulevard Michelet – 13 008 Marseille
Tél. : +33 (0) 4 91 77 81 74
Fax : +33 (0) 4 91 77 80 74
corbusier@foncia.fr

• Usine Duval
1 avenue de Robache – 88100 Saint-Dié
Tél. : +33 (0) 3 84 21 26 58
http://usine.duval.free.fr

• Cabanon de Le Corbusier
– Sentier du bord de mer
06190 Roquebrune-Cap-Martin
Tél. : +33 (0) 4 92 10 48 48
otroquebrunecm@ifrance.com

– Conservatoire du Littoral
27, rue Blanche – 75009 Paris
Tél. : +33 (0) 1 44 63 56 60
Fax : +33 (0) 1 44 63 56 76

– Délégation de rivages : PACA
François Fouchier
Bastide Beaumanoir
13100 Aix-en-Provence
Tél. : +33 (0) 4 42 91 64 10
Fax : +33 (0) 4 42 91 64 11

• Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette
69210 Éveux
Tél. : +33 (0) 4 74 26 79 70
http://www.couventlatourette.com/

• Maison de la culture de Firminy
– Ville de Firminy
Direction du Patrimoine de l'Architecture et de l'Urbanisme de la ville de Firminy
BP 40 - 42702 Firminy
http://www.ville-firminy.fr/lecorbusier/

– Saint-Étienne Métropole
35 rue Pierre et Dominique Ponchardier
BP 23 – 42009 Saint-Etienne cedex 02
Tél. : +33 (0) 4 77 49 21 49
Fax. : +33 (0) 4 77 49 21 49
www.agglo-st-etienne.fr
accueil@agglo-st-etienne.fr

• Chapelle Notre-Dame-du-Haut
Association Œuvre Notre-Dame-du-Haut
Chapelle Notre-Dame-du-Haut
Colline de Bourlémont – 70250 Ronchamp
Tél. : +33 (0) 3 84 20 65 13
www.chapellederonchamp.fr

INDE
Nom : Department of Tourism, Chandigarh Administration
Titre : Director
Adresse : Additional Deluxe Building, adjoining Police Headquarters, Sector 9D
Ville, Province/Etat, Pays : Chandigarh, Inde
Tél. : +91 172 2740420
Fax : + 91 172 2740337
Courriel : dtour@chd.nic.in
Site : www.chandigarhtourism.gov.in

JAPON
Nom : Musée National des Beaux-Arts de l'Occident
Titre : Directeur général, Akiko Mabuchi
Adresse : 7-7 Ueno-Koen, Taito-ku, Tokyo
Ville, Province/Etat, Pays : Japon
Tél. : + 81-3-3828-5131
Fax : + 81-3-3828-5135
Courriel : wwwadmin@nmwa.go.jp

SUISSE
• Petite villa au bord du lac Léman
Fondation Le Corbusier FLC
8-10 square du Docteur Blanche
75016 Paris – France
Tél. : +33 (0) 1 42 88 41 53
Fax : +33 (0) 1 42 88 33 17
www.fondationlecorbusier.fr

– Commune de Corseaux
Rue du Village 4
Case Postale
1802 Corseaux – Suisse
Tél. +41 21 925 40 11
Fax. +41 21 925 40 19
www.corseaux.ch

– Association Villa « Le Lac » Le Corbusier
Route de Lavaux 21
1802 Corseaux – Suisse
Tél. +41 79 829 63 08
www.villalelac.ch

• Immeuble Clarté
Copropriété Clarté
c/o Régie Simonin
Rue Le Corbusier 10
1208 Genève – Suisse
Tél. +41 22 704 19 00
Fax +41 22 346 58 04

VIII (d) / Adresse Internet officielle

Conférence permanente de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier*
Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne
www.fondationlecorbusier.fr

Nom du responsable : Antoine Picon,
président de la Fondation Le Corbusier.

CHAPITRE IX

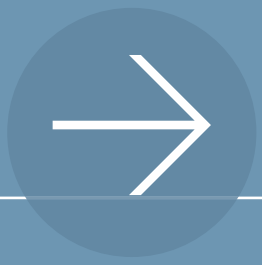

Signatures au nom des États-parties

Allemagne	Baden-Württemberg	
Argentine	CULTURANACION Secretaría de Cultura PRESIDENCIA DE LA NACION	
Belgique	Flanders State of the Art	
France	Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Culture Communication	
Inde	सत्यमेव जयते	
Japon		
Suisse	Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun Svizra	

© FLC/ADAGP